This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

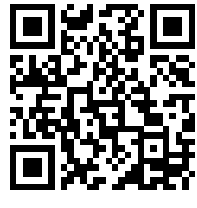

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

EXCHANGE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE
NOV 6 1922

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME IX

TOULOUSE
LES FRÈRES DOULADOURE
IMPRIMEURS
39, RUE SAINT-ROME, 39
—
1921

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

Digitized by Google

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME IX

TOULOUSE
LES FRÈRES DOULADOURE
IMPRIMEURS
39, RUE SAINT-ROME, 39
—
1921

Digitized by Google

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE-DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don, en 1739, d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1739).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, Secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), Abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ÉTATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'École de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Émilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de Commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

MAUREL (le Dr Edouard), professeur à la Faculté de Médecine, correspondant de l'Académie de Médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (20 février 1915).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE

Digitized by Google

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Abelous (Émile), ✻, O I., *Président.*
M. Cartailhac (Émile), O. ✻, O I., C. ✠, *Directeur.*
M. Duméril (Henri), O I., *Secrétaire perpétuel.*
M. Mathias (Émile), ✻, O I., *Secrétaire perpétuel honoraire.*
M. Aloy (J.), O I, *Secrétaire adjoint.*
M. Signorel (Jean), O I., *Trésorier perpétuel.*
M. Chalande (Jules), O A., *Bibliothécaire.*

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

1881-1908. M. Baillaud (Benjamin), C. ✻, O I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, ancien associé ordinaire, à Paris.

1917. M. Arnauné (Auguste), C. ✻, membre de l'Institut, conseiller-maître à la Cour des Comptes, rue de Fleurus, 36, à Paris, 6e.

M. Léger (Louis), O. ✻, O I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Boulainvilliers, 43, à Paris, 16e.

M. Thomas (Antoine), O. ✻, O I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, ancien associé ordinaire, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

1919. M. le Général Guillaumat, G. C ✻, ⛧, O I., Inspecteur général d'armée, boulevard Pereire, 209, à Paris, 17e.

Digitized by Google

ASSOCIÉS HONORAIRES ÉTRANGERS

1915. M. Siret (Louis), d'Anvers, ingénieur, directeur des mines, Cuevas de Vera, Almería, Espagne.

1919. M. Bolivar (Ignacio), directeur du Musée des sciences naturelles, professeur à l'Université centrale, Martinez-Campos, 33, Madrid.

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.

M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES

1873-1920. M. Joulin (Léon), O. ✱, ✪ I., ancien ingénieur en chef et directeur de la Poudrerie nationale de Toulouse, rue d'Entraygues, 81, à Tours.

1885-1908. M. Frébault (Aristide), ✱, ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, Moulins-Engilbert (Nièvre).

1886-1897. M. Moquin-Tandon (Gaston), ✱, ✪ I., professeur honoraire à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1887-1908. M. Parant (Victor), ✪ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 17.

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

1885. M. Abadie-Dutemps (Ernest), ingénieur des arts et manufactures, rue Ingres, 21.

1893. M. Cosserat (Eugène), ✪ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1896. M. Marie (Théodore), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

1901. M Juppont (Pierre), ✪ I., ingénieur des arts et manufactures, allées Jean-Jaurès, 67.

Digitized by Google

1904. M. Camichel (Charles), ✱, O I., professeur à la Faculté des sciences, rue André-Délieux, 13.

1905. M. Versepuy (Jules), O A., ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1908. M. Saint-Blancat (Dominique), O I., astronome adjoint à l'Observatoire, rue du Dix-Avril, 66.

1912. M. Buhl (Adolphe), O I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1913. M. Baboulet (Louis), ✱, inspecteur général adjoint des postes et des télégraphes, rue Pérignon, 16, Paris, 7e.

1919. M. Lamotte (Marcel), O I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Récollets, 50.

DEUXIÈME SECTION. — Sciences chimiques et naturelles.

1885. M. Sabatier (Paul), O. ✱, O I., O. ❀, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1892. M. Caralp (Joseph), O I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Trente-Six-Ponts, 44.

1895. M. Fabre (Charles), O I., ❀, professeur à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1899. M. Cartailhac (Émile), O. ✱, O I., C. ✠, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée Saint-Raymond, rue de la Chaîne, 5.

1901. M. Geschwind (Henri), C. ✱, O A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1907. M. Tourneux (Frédéric), ✱, O I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Sainte-Philomène, 14.

1908. M. Abelous (Émile), ✱, O I., correspondant de l'Académie de médecine, doyen de la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1909. M. Giran (Henri), O I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

1909. M. Prunet (Adolphe), ✱, O I., O. ❀, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

1910. M. Girard (Jules), ✱, O A., ❀, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à l'École vétérinaire, allées Jean Jaurès, 55.

Digitized by Google

1910. M. Hérisson-Laparre (Émile), C. ✻, inspecteur général des poudres et salpêtres (cadre de réserve), rue de Metz, 25.

1914. M. Tessier (Louis-Ferdinand), ✻, O. ⛃, conservateur des eaux et forêts, rue Peyras, 13.

1914. M. Chalande (Jules), ✪ A., rue des Paradoux, 28.

1920. M. Aloy J.), ✪ I, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 30.

1920. M. Lécaillon (A.), ✪ I., ⛃, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, 1, rue Mondran.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. Duméril (Henri), ✪ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Lapierre (Eugène), ✪ I., bibliothécaire honoraire de la Ville, rue des Fleurs, 18.

1890. M. Lécrivain (Charles), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1890. M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef honoraire de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1894. M. le baron Desazars de Montgailhard (Marie-Louis), ✠, rue des Fleurs, 13

1899. M. Pasquier (Félix), ✻, ✪ I., archiviste en chef du Département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1901. M. de Santi (Louis), O. ✻, médecin principal de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, rue Deville, 11.

1907. M. l'abbé Maisonneuve (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. Marsan (Jules), ✻, ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 74.

1908. M. Barrière-Flavy (Casimir), ✪ I., boulevard d'Arcole, 14.

1910. M. Saint-Raymond (Edmond), rue des Paradoux, 51.

1910. M. Thouverez (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. de Gélis (François), ✻, ancien officier, rue Croix-Baragnon, 10.

1913. M. Calmette (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue Bayard, 60.

1914. M. le comte Begouen (Henri), ✻, ✪ A., O. ⛃, C. ✠, rue Vélane, 16.

Digitized by Google

1915. M. Gros (Jean), ✪ I., inspecteur primaire, rue de la Concorde, 35.

1917. M. Galabert (François), ✪ A, archiviste et bibliothécaire de la Ville, rue Gravelotte, 32.

1918. M. Anglade (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 50.

1920. M. Guy (Henry), ✱, ✪ I., doyen de la Faculté des lettres, rue Valade, 34.

1920. M. Signorel (Jean), ✪ I., ✱, juge d'instruction, allée Saint-Michel, 3.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1920. M. Saint-Blancat.
— M. Giran.
— M. Anglade.

1921. M. Camichel.
— M. Tessier.
— M. de Gélis.

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1920. M. Lamotte.
— M. Hérisson-Laparre.
— M. Gros.

1921. M. Versepuy.
— M. Légaillon.
— M. Barrière-Flavy.

ÉCONOME

M. Gros.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES

1889-1895. M. d'Ardenne de Tizac (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. Maillet (Edmond), ✱, ✪ I., ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'École des ponts et chaussées, examinateur des élèves à l'École polytechnique, rue de Fontenay, 11, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

1896-1904. M. Le Vavasseur (Raymond), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, rue Pierre-Corneille, 125.

1896-1910. M. Mathias (Émile), ✱, ✪ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 10.

1897-1910. M. Roule (Louis), ✱, ✪ I., ❀, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris, 5e.

1907-1914. M. Labat (Alfred), ✱, O. ❀, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'École vétérinaire de Toulouse, rue Léon-de-Malleville, 4, à Montauban.

1908-1912. M. Leclainche (E.), C. ✱, O. ❀, ✪ A., membre de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, rue José-Maria de Hérédia, 18, à Paris.

1909-1914. M. Drach (Jules), ✪ I., professeur à la Sorbonne, square Lagarde, 3, à Paris.

1914-1918. M. Jacob (Charles), ✪ A., chef du service géologique de l'Indo-Chine, à Hanoï (Tonkin).

1903-1920. M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Toulouse, à La Vialle, par Vénéjan (Gard).

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1890-1896. M. Fabreguettes (P.), O. ✱, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris, 2e.

1903-1917. M. Dumas (François), ✱, ✪ I., recteur de l'Académie de Grenoble.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1888. M. Bel (Jules), ✪ A., botaniste, conservateur du Musée Thomas, à Gaillac (Tarn).

Digitized by Google

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henry), ✱, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, square du Champs-de-Mars, 4, Paris, 15e.

1898. M. Reeb (E.), pharmacien, ✪ A., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1908. M. Comère (Joseph), ✪ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1910. M. Baylac (J.), ✱, ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, médecin en chef des hôpitaux, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1910. M. Bardier (E.), ✱, ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Étienne, 10, à Toulouse.

1910. M. Fauvel (Pierre), professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, à Angers.

1910. M. Dop (Paul), ✪ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1910. M. Mengaud (Louis), ✱, ✪ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

1916. M. Ader (Clément), O. ✱, Villa Labourdette, à Muret (Haute-Garonne).

1919. M. Pérès (Joseph), professeur à la Faculté des sciences d'Aix-Marseille.

1920. M. Brevié (Jules), ✱, ✪ A., ✠, administrateur en chef de 1re classe des colonies, à Dakar (Sénégal).

1921. M. Lhériaud (Joseph), ingénieur principal de la traction, chef du 2e arrondissement de la Compagnie des chemins de fer du Midi, place Dupuy, 22, à Toulouse.

Digitized by Google

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, Agen.

1879. M. de Dubor (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Tocqueville, 13, à Paris.

1881. M. Chevalier (Ulysse), ✱, ❶ I., membre de l'Institut, chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. Tardieu (Ambroise), officier et chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Royat (Puy-de-Dôme).

1885. M. Espérandieu (E.-J.), ✱, ✢, ❶ I., membre de l'Institut, commandant à l'état-major général, avenue Victor-Hugo, 208, à Clamart (Seine).

1887 M. Soucaille (Antonin), ❶ I., secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Diderot, 2, à Béziers (Hérault).

1891. M. Cazac (Henry-Pierre), ❶ I., C. ✠, O. ✢, ✱, ✠, associé étranger de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, proviseur honoraire de l'Académie de Toulouse, rue des Lois, 21.

1911. M. Privat (Édouard), ✱, ❶ A., archiviste paléographe, éditeur, rue des Arts, 14, à Toulouse.

1917. M. Lespinasse (Pierre), ❶ A., substitut du Procureur de la République, rue André-Délieux, 17, à Toulouse.

1918. M. Schrader (Franz), O. ✱, professeur à l'École d'anthropologie, ancien Président de la Société de géographie, rue de Verneuil, 32, à Paris, 7e

1918. M. Cazalis de Fondouce (P.), président de la Société archéologique de Montpellier, Le Rey, Saint-André de Majencoules (Gard).

1919. M. Berger (Pierre), ❶ I., ✠, professeur à la Faculté des lettres, cours Maréchal-Gallieni, 49, à Bordeaux.

Digitized by Google

1919. M. MARTIN (Henri), ✪ A., archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, à Toulouse.

1920. M. DUPUY (Paul), rue d'Alsace-Lorraine, 3, à Toulouse.

1920. M. l'Abbé CONTRASTY (Jean), curé de Saint-Pierre, rue Valade, 23, à Toulouse.

1921. M. MÉRIMÉE (Henri), ✪ I., C. ✠, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, directeur-adjoint de l'Institut français d'Espagne.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. BELLUCCI (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

1897. M. CABREIRA (Antonio), ✱, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Taipas, Lisbonne.

1899. M. PILTSCHIKOFF (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. DA COSTA FERREIRA, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, Belem, Lisbonne.

1909. M. le chevalier de LINDHEIM, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur Doct. GIOVANNI DI CASAMICHELE, via Vitt. Em., 20, à Lucques.

1921. M. GRANDGENT (Charles-Hall), commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université Harvard; 107, Walker-Street, Cambridge, Massachusetts, U. S. A.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

AU 15 NOVEMBRE 1921

ASSOCIÉ LIBRE

M. HALLBERG (Eugène), ✱, ✪ I, ✠, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Toulouse.

CORRESPONDANT

M. LALA (Ulysse), ✪ I., O. ✠, chargé de cours à la Faculté des sciences.

Digitized by Google

Samuel LATTÈS

1873-1918.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ÉLOGE DE SAMUEL LATTÈS

PAR M. A. BUHL.

C'est l'un de ses membres les plus jeunes que notre Académie a perdu en la personne de Samuel Lattès.

Il est, hélas, des hommes qui disparaissent prématurément en laissant d'unanimes douleurs ; ils commencent avec confiance une vie multiple, parce que c'est en de multiples domaines qu'ils ont de grandes et puissantes facultés, et, tout à coup, l'époux, le père, le professeur, le savant, l'ami, laissent autour d'eux une multiplicité de sombres vides; on ne sait alors desquels il convient de parler davantage, tant est vif le chagrin de ceux qui ont aimé, tant sont grands les regrets de ceux qui ont compris.

Samuel Lattès naquit à Nice le 21 février 1873. Son père, Israël Vita Lattès, était commerçant; sa mère, Marie Lattès, d'origine italienne, était une courageuse et admirable compagne; la droiture et la bonté de l'un, l'idéalisme actif et affectueux de l'autre formèrent un milieu où se développèrent tout naturellement les tendances intellectuelles de l'en-

Digitized by Google

fant. La famille avait le culte du beau et de la perfection; une jeune intelligence y semblait une chose précieuse qu'il fallait cultiver avec attention et affection toutes particulières. Deux sœurs, d'un âge très voisin, représentaient une douceur morale dont le frère garda toujours la visible empreinte.

Plus tard naquirent deux autres sœurs et un frère qui devait disparaître plus que prématurément, à l'âge de 23 ans, et qui, en tous points digne de son aîné, laissa une peine cruelle dans la vie de celui-ci.

Blond, d'aspect doux, Samuel eut toujours le regard limpide et azuré que remarquaient ceux qui le voyaient pour la première fois, regard où l'on sentait l'âme pénétrante et éprise de clarté comme continuellement en quête d'exactitude et de vérité.

Dès qu'il sut lire, il eut la passion des livres; il eut également celle du merveilleux pays où il était né, de l'Italie maternelle, de la reposante campagne du Piémont, de la lumière d'or qui glisse des neiges alpestres aux flots si ardemment bleus des côtes de Provence.

Il parlait naturellement l'italien et pouvait s'intéresser aux productions artistiques de cet idiome presque autant qu'à celles du français. Les études officielles commencèrent pour lui, au Lycée, en 1883, et elles se poursuivirent jusque dans la classe de mathématiques spéciales en lui apportant, chaque année, de nouveaux succès. Ses camarades l'aimaient autant que ses maîtres car il avait, et il eut jusqu'à sa mort, le don de remporter des succès sans éveiller la jalousie de personne.

Le riant tableau qui, jusqu'ici, semble s'esquisser si facilement, fut brusquement assombri en 1888. Samuel perdit son père. La douleur fut encore augmentée par la gravité de la situation familiale; l'adolescent avait à côté de lui quatre enfants plus jeunes et le commerce qui assurait l'existence de tous se trouvait privé de direction. Samuel se déclara prêt à apporter sa collaboration à sa mère et les deux énergies refirent de l'espoir; la vaillante mère, craignant de diminuer un avenir qui s'annonçait brillant, réussit à permettre

Digitized by Google

l'achèvement des études de son fils et toujours ces courages et ces valeurs mutuelles permettaient d'attendre, d'avancer contre le sort et finalement de vaincre. D'ailleurs l'esprit de Samuel était mûri, ses conseils étaient judicieux et, déjà à cette époque, on ne faisait rien d'important sans les solliciter.

La dernière année de lycée conduisit Samuel Lattès à l'École Normale supérieure (1892). L'avenir est désormais certain. Alors vient l'agrégation, le début au lycée d'Alger, à 22 ans, toujours avec conservation de l'aspect doux et juvénile précédemment indiqué; c'est uniquement l'autorité morale qui distinguait le professeur des élèves. Il enseigne ensuite à Dijon (1897) et enfin, en mathématiques spéciales, à Nice, la ville natale et familiale (1898).

Mais il était poursuivi par l'idée de mettre au jour des œuvres personnelles et cela juste au moment où il sortait d'une longue période d'efforts et de responsabilités.

Il demanda un congé, comptant se reposer et se préparer à des travaux plus élevés que jamais. En 1901 il revient au lycée d'Aix et accumule patiemment les premiers résultats qui devaient le conduire à la thèse sur l'itération qu'il soutient à Paris en 1906. Il passe alors au lycée de Montpellier et est bientôt rattaché à la Faculté des Sciences de la même ville (1908). C'est l'époque où l'auteur de ces lignes l'a connu. Dès lors son rôle dans l'enseignement supérieur devient de plus en plus marqué, à Besançon puis à Toulouse (1911), cependant que ses travaux originaux se poursuivent avec une continuité remarquable. Ils seront analysés plus loin.

Mes impressions personnelles sur le caractère et la vie mentale de Samuel Lattès s'accordent de manière frappante avec l'histoire de ses plus jeunes années telle que je la tiens de sa famille. Il n'aimait point la turbulence mondaine mais brillait particulièrement dès qu'il se trouvait en société de véritables gens d'esprit, souvent avec une ironie extrêmement fine qui non seulement ne pouvait blesser aucune des personnes présentes, mais ne cherchait jamais à atteindre des absents.

L'art l'intéressait beaucoup, tant par la grande musique

Digitized by Google

que par la littérature élevée, ce qui ne l'empêchait pas de rire cordialement des facéties d'un Courteline. S'il appréciait les merveilles d'esprit d'un Anatole France, il savait, dans Dickens, trouver plus de véritable et humaine bonté. Les citations, ici, risquent d'être fort hasardées tant Samuel Lattès avait une soif inextinguible des lectures les plus diverses, tant il était attiré non seulement par la beauté visible mais par tout ce qui lui semblait susceptible d'en contenir. L'harmonie de ses recherches mathématiques ne dut jamais lui sembler qu'une manifestation particulière d'harmonies générales embrassant toute la vie intellectuelle et sentimentale.

Le 17 août 1910, il épousa à Montpellier, Mlle Jeanne Ferrier, son élève.

Une exquise fillette blonde naquit de cette union; on la nomma Florence.

Pourquoi fallut-il que le joli poème finisse dans la douleur? En mai 1918, Samuel Lattès tomba malade et parut d'abord en proie à une fièvre typhoïde qu'on espérait bénigne. Mais le mal s'aggrava sans toutefois lui enlever ni sa lucidité ni l'envie de voir ses amis à son chevet. Il mourut le 5 juillet.

Samuel Lattès fut provisoirement inhumé à Toulouse. Je reverrai toujours cette cérémonie funèbre sous le brûlant soleil de juillet, le char disparaissant sous un amoncellement de fleurs naturelles, le long cortège des collègues, des élèves, des amis... Il repose maintenant à Nice, sous le ciel qui jadis éclaira son berceau; sa veuve enseigne à son tour pour élever Florence. Puissent les présentes lignes ajouter quelque chose de modeste, mais de bien sincère, au monument qui orne une tombe et rappeler que celui qui y dort fut, à la fois, grand par l'intelligence et par le cœur.

***

Il nous reste maintenant, avec la seule rigueur mathématique, à analyser l'œuvre du savant. Il sera particulièrement

Digitized by Google

commode, à cet effet, de réunir les titres des publications en la liste suivante :

1. *Sur une classe d'équations fonctionnelles* (C. R.[1], 30 novembre 1903).
2. *Sur les substitutions à trois variables et les courbes invariantes par une transformation de contact* (C. R., 2 janvier 1905).
3. *Sur les équations fonctionnelles qui définissent une courbe ou une surface invariante par une transformation.* Thèse, Paris, 1906 (A. D. M., Série III, t. XIII, 1907).
4. *Sur les courbes invariantes par polaires réciproques* (N. A., 1906).
5. *Sur les courbes qui se reproduisent périodiquement par une transformation* [X, Y; x, y, y'] (C. R., 19 novembre 1906).
6. *Nouvelles recherches sur les courbes invariantes par une transformation* [X, Y; x, y, y'] (A. E. N., 3e Série, t. XXV, 1908).
7. *Sur les transformations de contact* (C. R., 5 avril 1909).
8. *Sur les multiplicités invariantes par une transformation de contact* (S. M., 1909).
9. *Sur la convergence des relations de récurrence* (C. R., 2 mai 1910).
10. *Sur les séries de Taylor à coefficients récurrents* (C. R., 30 mai 1910).
11. *Sur les formes réduites des transformations ponctuelles à deux variables* (C. R., 6 juin 1911).
12. *Sur les formes réduites des transformations ponctuelles dans le domaine d'un point double* (S. M., 1911).
13. *Sur les suites récurrentes non linéaires et sur les fonctions génératrices de ces suites* (A. T., 3e Série, t. III, 1911).
14. *Sur la réduction des substitutions linéaires* (C. R., 23 décembre 1912).
15. *Sur le prolongement analytique de certaines séries de Taylor* (S. M., 1914).
16. *Sur les multiplicités linéaires invariantes par une substitution linéaire donnée* (C. R., 25 mai 1915).
17. *Sur une forme canonique nouvelle des substitutions linéaires* (A. T., 3e Série, t. VI, 1914).
18. *Sur l'emploi d'une forme canonique nouvelle des substitutions linéaires dans la théorie des équations différentielles linéaires* (M. A. S. T., 11e Série, t. IV, 1916).

---

1. C. R. : *Comptes rendus de l'Académie des Sciences* (Paris).
A. D. M. : *Annali di Matematica.*
N. A. : *Nouvelles Annales de Mathématiques.*
A. E. N. : *Annales de l'École Normale Supérieure.*
S. M. : *Bulletin de la Société Mathématique de France.*
A. T. : *Annales de la Faculté des Sciences de Toulouse.*
M. A. S. T. : *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse.*
Toutes ces abréviations, sauf la dernière, sont celles du Répertoire bibliographique des Sciences mathématiques.

Digitized by Google

19. *Sur l'itération des substitutions rationnelles et les fonctions de Poincaré* (C. R., 7 janvier 1918).
20. *Sur l'itération des substitutions rationnelles à deux variables* (C. R., 28 janvier 1918).
21. *Sur l'itération des fractions rationnelles* (C. R., 25 mars 1918).
22. *Sur l'itération des substitutions rationnelles et les fonctions de Poincaré* (Mémoire inédit).

Outre ces publications originales, Samuel Lattès a traduit en français deux ouvrages italiens :

U. Broggi : *Traité des Assurances sur la vie* (A. Hermann, Paris, 1907).

C. Burali-Forti et R. Marcolongo : *Eléments de calcul vectoriel* (*id.*, 1910).

***

Les recherches les plus importantes de Samuel Lattès sont, en somme, celles qu'il a commencées avec sa Thèse, cataloguée dans la liste précédente, sous le n° 3. Les Notes 1 et 2 n'ont évidemment joué qu'un rôle de préparation.

L'auteur disposait déjà de l'impression de ce grand Mémoire en 1906 bien qu'il soit rattaché au tome de l'an 1907 des *Annali*, où il occupe la place d'honneur, la première.

Il est plus facile de situer le sujet que de le poursuivre.

L'invariance d'une courbe, d'une surface, d'une variété quelconque, par certaines transformations, est une question qui, si l'on remonte vers le passé, se fragmente en un grand nombre de problèmes qui semblent assez éloignés l'un de l'autre.

Prenons les courbes invariantes de la transformation homographique (courbes W de Klein et Lie, courbes anharmoniques, potentielles de De Longchamps, courbes polytropes, etc.); leur énumération variée suffit seule à indiquer la diversité des procédés géométriques employés pour leur étude. Mais ce ne sera pas tout. L'étude purement géométrique sera une chose bien incomplète si, dans le champ d'une ou de plusieurs variables complexes, nous ne considérons pas les variétés invariantes pour le groupe homographique à une ou plusieurs variables. Et nous voilà, avec Henri Poin-

Digitized by Google

caré et M. Émile Picard[1], dans les fonctions fuchsiennes et hyperfuchsiennes; tout cela en partant de la notion d'homographie qui semblait si simple au premier abord.

Faut-il encore rappeler les immenses développements sur les anallagmatiques et les transformations birationnelles d'une courbe algébrique en elle-même?

Considérée en d'aussi prodigieuses subdivisions, la théorie est fort malaisée à embrasser. Samuel Lattès essaie d'un autre point de vue : celui des théorèmes d'existence. Il veut montrer l'*existence* des variétés invariantes, même pour des transformations non analytiques, de même que l'on démontre l'existence des intégrales des équations différentielles en dehors de la considération des équations à intégrale calculable.

La voie naturelle est alors celle des équations fonctionnelles.

Une surface $z = \psi(x, y)$ invariante par la transformation

$$X = f(x, y, z),\ Y = \varphi(x, y, z),\ Z = \theta(x, y, z)$$

est définie par l'équation fonctionnelle

$$(1) \qquad \psi[f(x, y, \psi), \varphi(x, y, \psi)] = \theta(x, y, \psi).$$

Prenons simplement le cas d'une courbe plane. La transformation changera un point P_0 en P_1, celui-ci en P_2, etc. Et, si l'on obtient ainsi la série des *conséquents* P_1, P_2, P_3..., la transformation inverse donne de même la série des *antécédents* P_{-1}, P_{-2}, P_{-3},... Joignons P_0P_1 par un arc arbitraire. La substitution le transformera en P_1P_2, puis en P_2P_3,...; la substitution inverse donnera de même les arcs $P_{-i}P_{-i-1}$ et l'ensemble de tous ces arcs sera invariant par la dite substitution. Un point limite de la succession d'arcs envisagée, s'il existe, est un *point double* de la substitution.

On voit bien l'analogie entre l'étude des solutions d'une

1. Nous nous dispensons ici de toute bibliographie quant aux travaux ayant joué un rôle précédent ou contemporain par rapport à ceux de S. Lattès, car ce dernier, dans ses propres publications, a précisément fait cette bibliographie avec le plus grand soin.

Digitized by Google

équation fonctionnelle telle que (1) et les théorèmes d'existence relatifs aux intégrales des équations différentielles; c'est, de part et d'autre, le même procédé de chaînons et l'on peut même poursuivre l'analogie jusqu'à considérer les équations différentielles comme cas limites d'équations fonctionnelles. La terminologie, les schèmes géométriques à la Poincaré, peuvent être les mêmes dans les deux cas.

L'extrême généralité de l'équation (1) diminue avec l'équation de Schrœder

$$\psi[f(x, y, z), \varphi(x, y, z), 0(x, y, z)] = k\,\psi(x, y, z)$$

qui, dans le cas d'une seule variable, se réduit à l'équation traitée par Abel :

$$\psi[f(x)] = k\,\psi(x).$$

Quant aux points doubles d'une substitution, ils correspondent au problème de l'itération particulièrement traité par M. G. Kœnigs.

Samuel Lattès consacre les deux derniers chapitres de son grand travail aux substitutions contenant plusieurs fonctions et leurs dérivées ainsi qu'aux courbes invariantes par une transformation de contact. Les difficultés générales doivent évidemment être encore plus grandes que dans ce qui précède, ce qui n'exclut pas toutefois la possibilité de descendre à d'élégants problèmes géométriques particuliers.

C'est ce qu'on verra, à propos de la transformation par polaires réciproques, dans la Note n° 4 publiée à peu près en même temps que la Thèse. De toute courbe à axe de symétrie l'auteur en déduit une autre qui est sa propre polaire réciproque par rapport à une conique donnée.

La Note 5 et le Mémoire 6 qui la développe prolongent évidemment le même sujet, mais en remontant à nouveau vers des généralités élevées. Une des notions les plus remarquables du Mémoire développé (§ 7) est analogue à celle des *points limites à convergence périodique* de M. Kœnigs dans l'étude de l'itération des substitutions à une variable. Pour

Digitized by Google

des transformations birationnelles à plusieurs variables, ces points ont été considérés aussi par Henri Poincaré, qui les appelle *points limites oscillants;* ils sont doubles pour une certaine puissance de la transformation sans être doubles pour la transformation elle-même. Samuel Lattès s'efforce, de son côté, d'étudier les courbes qui sont invariantes par une certaine puissance de la transformation $(X, Y; x, y, y')$ sans être invariantes par la transformation elle-même.

Il considère (§ 12) un cycle de p fonctions dont l'ensemble définit une courbe à p branches se permutant entre elles. Ce cycle est déterminé par approximations successives à partir d'une courbe arbitraire dont on considère les antécédentes de p en p, alors qu'on n'obtiendrait rien en considérant la suite naturelle de ces antécédentes, celles-ci oscillant indéfiniment des unes aux autres sans résultat limite bien déterminé. On retrouve ainsi la *convergence irrégulière* de M. Kœnigs.

La Note 7 et le Mémoire 8 ont le grand attrait de contenir des résultats explicites d'une parfaite élégance. Il s'agit de transformations de contact admettant des substitutions linéaires tangentes formant le groupe qui, d'après une analogie signalée par M. E. Goursat, est analogue à celui considéré par Ch. Hermite dans son célèbre Mémoire sur la transformation des fonctions abéliennes.

Après la Note 9, qui reprend les généralités sur l'itération à un nombre quelconque de variables, nous trouvons, en 10, une bifurcation aussi intéressante que naturelle sur la route parcourue jusqu'ici par Samuel Lattès.

Un premier résultat de M. P. Fatou en fournit le prétexte. L'étude de l'itération et des formules générales de récurrence doit naturellement trouver des applications dans le domaine des séries récurrentes, et quelle série est plus indiquée alors, pour un premier examen, que la série de Taylor? Que représente un développement taylorien à coefficients récurrents? Il n'est pas impossible d'entrevoir vaguement la réponse. On définit un polynome à l'aide d'un nombre limité de coefficients et un polynome est une fonction analytique à singularité polaire (au point à l'infini); définir un développe-

Digitized by Google

ment taylorien par un nombre limité de coefficients, c'est faire une opération qui ne saurait être extrêmement éloignée de la précédente et ce développement conduit encore à des singularités polaires, à des fonctions méromorphes. Les fonctions elliptiques illustreraient aisément l'assertion et le seul fait de dominer ainsi la très vaste théorie de ces dernières fonctions montre, une fois de plus, l'étendue des champs sur lesquels pouvait s'exercer la pénétration du géomètre disparu.

La Note 11 et le Mémoire 12 continuent le sujet. Celui-ci devient plus maniable si les transformations sont mises sous des formes réduites et canoniques et, pour cela, Samuel Lattès cherche à s'inspirer des procédés de canonisation des substitutions linéaires alors même qu'il s'agit de substitutions plus compliquées et ce en partant encore de la substitution linéaire tangente. Il termine 12 en disant d'ailleurs clairement qu'à l'aide des formes réduites il est maintenant mieux en mesure de revenir aux développements tayloriens récurrents, ce qu'il fait dans le Mémoire 13.

Celui-ci s'attaque encore à des questions du plus grand intérêt. De la récurrence *linéaire*, la seule qui ait été étudiée de façon générale, nous passons à un essai de théorie de la récurrence *non linéaire*. Et, de même qu'en partant de la suite récurrente

$$u_0, u_1, \ldots, u_n, \ldots \tag{2}$$

la fonction génératrice de cette suite est, d'après Laplace,

$$F(z) = u_0 + u_1 z + \ldots + u_n z^n + \ldots \tag{3}$$

il s'agit maintenant de savoir comment cette fonction F (z) se conserve lorsque les termes de la suite (2) sont liés par une relation

$$u_{n+p} = f(u_n, u_{n+1}, \ldots, u_{n+p-1})$$

où f est holomorphe. C'est ici que sont précisées les conditions très générales qui conservent le méromorphisme de F (z).

Le Mémoire 15 ajoute à ces considérations un problème

Digitized by Google

excessivement curieux. Après l'étude de la série (3), Samuel Lattès entreprend avec succès celle de

$$a_0 u_0 + a_1 u_1 z + \ldots + a_n u_n z^n + \ldots$$

où les a_n sont coefficients tayloriens pour une fonction analytique donnée et il poursuit le prolongement analytique de cette nouvelle série en s'inspirant des méthodes de MM. Mittag-Leffler, Hadamard et Borel.

Nous pourrons maintenant réunir dans une analyse commune les Notes 14 et 16 ainsi que les Mémoires 17 et 18, les titres seuls de ces quatre écrits montrant qu'ils se rapportent aux substitutions linéaires. Les très grandes difficultés générales de la théorie des substitutions envisagées par Samuel Lattès l'avaient naturellement engagé, comme nous l'avons vu en ce qui précède, à prêter une grande attention aux substitutions linéaires tangentes. Il est alors fort naturel qu'il ait éprouvé le besoin de disposer, selon ses vues personnelles, la théorie, cependant bien classique, des simples substitutions linéaires et, en fait, il essaie, pour ces substitutions, d'une nouvelle forme canonique où l'importance est attribuée non aux racines mais aux coefficients de l'équation en S. Dans la forme canonique de Samuel Lattès les coefficients sont des fonctions *rationnelles* des coefficients de la substitution primitive.

Ce résultat si remarquable a été plus ou moins entrevu par Burnside et Frobenius, mais il semble bien que son développement systématique et complet n'appartienne qu'à Lattès. Le Mémoire 17 nous paraît absolument significatif sur ce point et il n'est nullement exagéré de dire que c'est un grand et capital Mémoire. Notons que le savant universitaire qui le rédigea en prit texte pour remplir, vis-à-vis de notre Compagnie, un devoir académique souvent négligé.

Il tira de son travail quelques exemples relatifs aux équations différentielles et en composa un second Mémoire, mentionné plus haut sous le n° 18, qui honore le Recueil où ces lignes sont écrites.

Digitized by Google

***

Si nous tentons maintenant de poursuivre l'analyse des travaux de Samuel Lattès, nous arrivons, hélas, à ceux qui se confondent, par les dates, avec l'histoire de sa fin si douloureusement prématurée. L'Académie des Sciences de l'Institut de France avait mis au concours, pour le Grand Prix des Sciences mathématiques à décerner à sa fin de l'année 1918, l'itération, sous la forme plus particulièrement conçue par Henri Poincaré, et, comme application devant être traitée de préférence, l'itération des fractions rationnelles.

Notre ami entreprit d'écrire un travail qui, déposé à l'Institut, à la fin de 1917, révéla immédiatement sa présence par les Notes 19, 20, 21, publiées au début de 1918. Le Mémoire lui-même (n° 22), à notre connaissance, est inédit; selon les règlements il est resté et doit toujours rester la propriété de l'Institut.

Le palmarès du concours donna la seconde place à Samuel Lattès, cependant que, par ailleurs, le prix Gegner était attribué à sa veuve. Nous n'essaierons pas ici d'analyser un travail qui n'est jamais passé sous nos yeux. Une analyse officielle se trouve dans les publications de l'Institut (C. R., 2 décembre 1918). Elle suffit amplement à honorer un grand mérite comme à permettre d'en conserver indéfiniment la mémoire.

Elle évoque aussi, de la manière la plus juste, une impression qui se dégage de l'examen de tous ces travaux interrompus par la mort. Ils sont le fruit d'une intelligence très grande et d'une vie trop courte. Il semble que ce soient les premiers écrits qui contiennent l'analyse la plus ardue; l'auteur, nous l'avons vu, y établit surtout des théorèmes d'existence et descend rarement à la question particulière purement esthétique ou au problème géométrique susceptible d'une construction tangible.

Mais plus on avance et plus on trouve de tels résultats. Il

Digitized by Google

est naturel de penser que le temps en aurait encore augmenté le nombre et qu'il y a dans l'œuvre de Samuel Lattès une ébauche singulièrement suggestive quant aux progrès de l'itération considérée au double point de vue de la genèse des transformations géométriques et de la construction par récurrence des fonctions dont l'unique élément est un développement de Taylor.

L'avenir prolongera l'œuvre et la dissimulera moins que n'a fait la modestie de son créateur.

Et au moment où s'achève la rédaction de ces lignes, nous apprenons que la prédiction va commencer à se réaliser.

Grâce aux soins de M. Émile Picard, le Mémoire académique de Samuel Lattès sera publié, aux *Annales de l'École Normale*, sans doute en 1921 ou en 1922.

Des confins de l'Europe, jusqu'en Finlande, des savants demandent à connaitre l'œuvre, cependant que des travaux récemment mis au jour confirment des résultats sommairement énoncés par le géomètre disparu. Réalisation bien naturelle pour notre bien facile prophétie!

Digitized by Google

Digitized by Google

RECONSTITUTION D'UN PAYS DÉVASTÉ

AU XIIIe SIÈCLE

DANS LA RÉGION DE MIREPOIX

PAR M. F. PASQUIER

Si, pendant la plus cruelle épreuve qu'elle ait subie au cours de son existence, la France a trouvé la force de résister à toutes les attaques, elle prouvera qu'elle a encore assez d'énergie pour assurer son relèvement. L'histoire, le témoin des temps, nous montre comment les périodes troublées ont été suivies par des périodes de reconstitution ; elle apprend dans quelles conditions se sont opérées les transformations. Avant d'arriver à la synthèse et de formuler des conclusions, il convient d'observer les faits particuliers et de les étudier dans leur développement. Notre province de Languedoc offre assez d'exemples de ce genre, en des moments de crise, pour que nous puissions en choisir un à l'appui de nos assertions.

Nous prenons la matière de notre récit dans une série de faits que nous a révélés l'étude de vieux parchemins découverts dans un chartrier de la région[1].

Au début du treizième siècle, dans la vallée de l'Hers,

1. **Chartrier** du château de Léran (Ariège), à M. le duc de Lévis-Mirepoix. La plus grande partie des pièces se trouve dans le cartulaire de Mirepoix, qui contient la transcription d'actes relatifs à l'organisation du pays après la croisade de Mirepoix.

Digitized by Google

sur les limites des comtés de Toulouse et de Foix, le pays avait eu à souffrir des luttes qu'avaient suscitées, sous diverses formes, les rivalités du Nord et du Midi. Comme conséquence des hostilités, la population rurale était clairsemée; de grands espaces demeuraient incultes. En 1229, un traité fut conclu à Paris, entre saint Louis et le comte de Toulouse, Raymond VI, pour régler la situation. De vastes territoires furent distribués aux vainqueurs, parmi lesquels se trouvait Gui de Lévis, venu de L'Ile-de-France avec Simon de Montfort, en qualité de maréchal de son armée. Dans son lot, il obtint la terre de Mirepoix, qui faisait de lui un des plus puissants seigneurs de la région et un appui de la royauté dans les provinces conquises. La résistance se prolongea même dans son nouveau domaine, où elle se termina par la prise de Montségur, dernier refuge des défenseurs de la cause méridionale. Il fallut attendre pendant quelque temps le rétablissement du calme pour ramener, à Mirepoix et ailleurs, la vie économique et rendre productif un sol abandonné.

Dans ce but, Gui de Lévis III, petit-fils du premier seigneur, suivit l'exemple donné par le roi, par de grands feudataires et de puissantes abbayes : il n'hésita pas à créer des bastides ou sauvetés, *bastidæ*, *salvitates*, *salvæ terræ*, en roman, *salvetats*, c'est-à-dire des villages où ceux qui viendraient s'y installer trouveraient libertés et privilèges, garanties individuelles, usages dans les forêts, organisation municipale et judiciaire. Lorsqu'il jugea le moment opportun, il fit publiquement appel à tous ceux qui cherchaient à améliorer les conditions de leur existence. Par deux chartes, l'une de 1205, l'autre de 1270, il désigna, près de Limoux, deux sièges de bastides : l'un à Lignairolles, l'autre à Ribouisse.

Dans le préambule des documents rédigés dans le même style, le donateur déclare que, s'il prend le parti de fonder des bastides, c'est avec l'assentiment des notables du fief et avec le consentement des émigrants : il ajoute qu'il compte trouver des gens qui, échappés à la tyrannie de leurs maîtres, espèrent jouir d'un régime plus doux.

Digitized by Google

Pour arriver à ce résultat, il offrait des avantages dont il faisait ressortir le prix. Des terres labourables étaient mises à la disposition des arrivants : elles ne devaient d'ailleurs être accordées définitivement qu'après dix ans, sauf à indemniser de leurs travaux ceux qui ne resteraient pas : les droits d'usage dans les forêts pouvaient être exercés dans la plus large mesure. Afin de ne pas en supprimer ou en restreindre la jouissance, le seigneur prit, pour lui et pour ses successeurs, l'engagement de ne pas aliéner les bois grevés de servitudes.

Comme dans toutes les bastides, un règlement de voirie fixait à quatre brassées la largeur de la grande rue et à trois celle des voies secondaires, et déterminait les dimensions pour les maisons, jardins et cours. Une censive, payable chaque année à la Toussaint, était exigible en deniers, dont la quotité variait suivant la nature et l'étendue de l'immeuble. Les terres labourables étaient soumises à l'agrier, c'est-à-dire à un prélèvement sur la récolte demeurée sur le sol; pour les vignes, on réclamait douze deniers par séterée. « Il im-« porte, était-il dit dans les chartes, que ceux qui, échappés à « la tyrannie, viennent à nous dans l'espérance de la liberté, « soient exemptés de charges perçues arbitrairement. » La redevance par feu était arrêtée à deux sous tournois payables annuellement à la Toussaint. Certaines perceptions, appelées cas féodaux, furent réduites à trois :

1° Quand le seigneur ou ses fils recevaient la chevalerie;

2° Quand il mariait ses filles ;

3° Quand une rançon était exigée pour lui ou ses fils. Il n'était plus question du voyage en terre sainte : cependant on était sous le règne de saint Louis, à la veille de l'expédition de Tunis où Gui de Lévis III devait accompagner le roi.

En réglant la levée de ces diverses impositions, le seigneur ajoutait que, conformément à l'usage adopté dans les autres localités du Domaine, nul, si ce n'est de son gré, ne devait payer plus qu'il n'était taxé.

Après avoir attiré des habitants, il était nécessaire d'organiser l'administration des villages. D'après les principes du seigneur, les choses n'en iraient que mieux si elles étaient

Digitized by Google

confiées à la gestion d'un petit nombre. Il permit aux notables de nommer des consuls, de les présenter au baile, officier de l'autorité seigneuriale, pour les faire agréer et prêter serment. Le baile ne pouvait leur opposer un refus que s'ils étaient indignes.

Aux consuls était laissé le droit de faire recevoir par le baile les mességuiers préposés à la garde des récoltes.

La banalité n'était pas imposée pour la *lausette*, c'est-à-dire pour la réparation des instruments aratoires, mais bien pour le moulin et le four, à moins que l'application n'en fût pas possible. La chasse était libre, à condition de laisser au seigneur la moitié du gibier capturé et de lui réserver les lapins.

On proclamait que nul ne devrait être retenu contre son gré dans les bastides; chacun pourrait s'en aller quand bon lui semblerait. Cependant il ne lui était loisible d'user de cette faculté qu'un an et un jour après l'admission dans la communauté : toute facilité lui était accordée pour vendre ses biens.

Enfin le seigneur promit à ceux qui répondraient à son appel de prendre sous sa garde leurs personnes et leurs biens, tant qu'ils seraient ses sujets, et de les protéger quand ils iraient aux foires et marchés. Défense fut faite aux habitants de la terre de Mirepoix de venir se fixer à Ribouisse ou à Lignairolles sans une autorisation spéciale. Si le peuplement s'était effectué avec des éléments pris dans la juridiction, le développement des bastides aurait eu lieu au détriment des autres localités.

L'attente du fondateur ne fut pas trompée. Les deux bastides, qui doivent leur existence à la prévoyance de Gui de Lévis III, ont continué de subsister jusqu'à nos jours.

En 1278, survint une catastrophe qui porta la terreur et la ruine dans le pays. A cette époque, la ville de Mirepoix s'étendait sur la rive droite de l'Hers, au pied de la colline où s'élève le château seigneurial. En amont, près de Puyvert, un petit lac s'était formé au fond de la vallée : au printemps de l'année précitée, ce réservoir rompit ses digues; subitement

Digitized by Google

grossie, la rivière rencontra des obstacles qui l'empêchèrent de s'étendre dans la plaine. Se heurtant contre les flancs du coteau, l'eau se déversa sur la ville, qu'elle submergea. Les survivants se trouvèrent sans asile, réduits à la misère. Cette situation se prolongea pendant une dizaine d'années : pour en sortir, il fallut recourir à l'intervention du seigneur. Le 27 juin 1289, consuls, conseillers et notables allèrent lui exposer leurs besoins. « Voyez, lui dirent-ils, l'aspect qu'offre « Mirepoix : la cité est inhabitable, les biens sont perdus ; « la plus grande partie de la population a péri; ceux qui ont « échappé au désastre ne savent où aller demeurer si on ne « leur assure, pour rebâtir la ville, un endroit où elle sera ga- « rantie contre le retour du fléau. »

Jadis le seigneur avait cédé aux habitants un espace de cent séterées entre le cimetière et la forêt de Plénefage. Les suppliants offrirent de le lui rendre à la condition d'avoir l'autorisation d'y élever des constructions dans des conditions déterminées. Chaque habitant obtiendrait un terrain large de six brassées et profond de douze : en cas de nécessité, une plus grande étendue serait accordée à chaque concessionnaire; celui qui recevrait un emplacement pour bâtir aurait droit d'avoir à Plénefage un jardin large de six brassées et profond de dix-huit. Ces diverses concessions donneraient lieu à la perception annuelle d'une légère redevance comme reconnaissance de la souveraineté. La population devait être exemptée de la taille ou quête annuelle, s'élevant à 120 livres tournois, charge que, par suite de la gêne présente, elle était incapable d'acquitter. En compensation, il serait prélevé chaque année, à la Toussaint, sur chaque feu, deux sous toulousains.

Seuls les anciens habitants devaient être admis à bénéficier des privilèges demandés. Le seigneur avait tout intérêt à donner une réponse favorable : c'était le moyen de retenir des gens qui, en allant chercher fortune ailleurs, auraient abandonné le pays et l'auraient laissé désert ou livré à l'immigration des étrangers.

Gui de Lévis III déclara que, par grâce spéciale, il prenait

Digitized by Google

en considération dans toute sa teneur la supplique qui lui était adressée. Non seulement il reconnut aux gens du pays le droit exclusif d'avoir maisons et jardins, mais il ajouta que ses vassaux de l'Ile-de-France ne seraient pas admis au partage, à moins qu'il ne leur en donnât l'autorisation expresse. Par cette restriction significative, il se mettait dans l'impossibilité d'admettre un nombre d'étrangers capables de contrebalancer l'influence de l'élément indigène.

Les consuls adressèrent des remerciements au seigneur et se portèrent garants du consentement de leurs concitoyens. Le lendemain, convoqués par la trompette du crieur public, 224 bourgeois de Mirepoix, chacun possédant un feu, se rendirent au couvent des frères Mineurs. Là, devant un notaire et plusieurs témoins, fut rédigé l'acte pour régler les conditions de l'accord entre le seigneur et ses vassaux.

Les promesses ne restèrent pas lettre morte; les habitants se transportèrent sur la rive gauche de l'Hers et adoptèrent le plan suivi à cette époque dans la construction des bastides : remparts entourant un terrain en forme de quadrilatère, avec rues se coupant à angles droits; au centre, l'église, la place du marché et la maison commune.

En deux autres circonstances encore Gui de Lévis III, en accueillant des réclamations bien fondées, fit preuve de générosité et d'habileté. En 1294, les habitants se plaignirent d'être obligés de transporter eux-mêmes, ou à leur frais, jusqu'à la grange seigneuriale, les produits du champart ou de l'agrier, consistant en grains, légumes, lin, fruits : ils trouvaient ce droit si onéreux qu'ils en prenaient prétexte pour abandonner les terres. Au nom de son maître, le sénéchal Guillaume de Létendard déclara qu'on tiendrait compte de la pauvreté du pays et qu'on ferait acte de bienveillance. En conséquence, on dispensa les intéressés de cette corvée, sauf pour la vendange, qui devait être portée au cellier seigneurial.

Le 25 février 1295, les habitants, excédés par les vexations et les extorsions dont ils étaient victimes de la part des gardes dans les forêts et sur les bords des cours d'eau, allèrent direc-

Digitized by Google

tement faire entendre leurs doléances à Gui de Lévis : « Vos « officiers, lui dirent-ils, se livrent envers nous à des actes de « violence, et, dans la perception des amendes infligées pour « délits de pâturage ou coupes de bois défendues, ils exigent « plus qu'il ne leur est permis, *plus debito*. Nous vous supplions « de réprimer l'audace de vos agents, de ne pas aggraver la « situation du pays et d'établir un tarif pour les amendes. »

Le seigneur, comme il le fit constater, voulut bien, par grâce spéciale, donner satisfaction aux plaignants. Un règlement détermina le chiffre des amendes à percevoir pour les différents délits.

C'est grâce à ces mesures de bonne politique, inspirées par des sentiments de justice et de générosité, que la vallée inférieure de l'Hers, dévastée par le fait de l'homme et de la nature, se reconstitua peu à peu. La prospérité revint avec une population qui n'hésita pas à se fixer dans un pays où elle était assurée de trouver aide et protection dans son travail de reconstitution[1].

Ce qui advint à Mirepoix s'est reproduit ailleurs et à d'autres époques : nous pourrions citer de nouveaux exemples, ils prouveraient que le succès est la récompense des efforts persévérants.

Labor, inde spes, Travail et espérance!

Tel était le précepte du passé; ne doit-il pas être aussi celui du présent et celui de l'avenir?

1. Dans le courant du quatorzième siècle, les progrès de la reconstitution furent arrêtés par les conséquences de la guerre de Cent ans, notamment par les ravages des grandes compagnies.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ORGANISATION DU SERVICE DE SANTÉ

DANS LA RÉGION DE TOULOUSE

PENDANT LA PREMIÈRE ANNÉE DE LA GRANDE GUERRE

PAR LE Dr GESCHWIND.

Le Président du Comité consultatif de Santé de l'Armée m'ayant demandé, en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement sur le Service de Santé militaire, de lui fournir des renseignements sur la situation de ce service dans la 17e Région au début de la guerre, sur les difficultés que j'avais rencontrées dans son fonctionnement et sur les mesures que j'avais prises pour y remédier, j'ai été amené à faire des recherches dans mes notes et souvenirs de cette époque.

J'ai pensé que le résumé de ces recherches pourrait peut-être vous intéresser.

Veuillez m'excuser si le moi haïssable apparaît trop souvent dans cette communication : je n'ai pu faire autrement sous peine de manquer de précision et même de clarté.

Je crois devoir dire, tout d'abord, que j'ai été bien favorisé, par certaines conditions particulières, dans la tâche que m'imposait la lettre de service, qui, depuis ma mise au cadre de réserve, m'affectait à la Direction du Service de Santé de la 17e Région dès le premier jour de la mobilisation.

En effet, j'étais replacé dans un poste que j'avais occupé

Digitized by Google

pendant près de huit années, dans une région dont je connaissais déjà la situation sanitaire, l'hygiène des villes et des casernes, le fonctionnement des hôpitaux et où je retrouvais une partie du personnel actif et de complément que j'avais pu connaître, soit au cours de ces huit années, soit depuis lors, à Toulouse, où j'étais resté.

D'autre part, j'ai été secondé, surtout directement, par un personnel de choix, parmi lequel il me suffira de citer le Directeur-adjoint M. le médecin principal Marchoux, de l'Institut Pasteur, et M. l'officier d'administration principal Labère, chef des bureaux de la Direction, lequel avait déjà antérieurement occupé le même poste. Grâce à la compétence et au zèle de ces collaborateurs, il fut possible de remédier dans une certaine mesure aux difficultés sérieuses que causait, dans l'exécution du service, le brusque départ, au moment de la mobilisation, de presque tout le personnel de la Direction.

De plus, la bienveillante confiance de M. le Général Bailloud, commandant la 17e Région, m'a permis de traiter directement avec lui toutes les questions concernant le Service de Santé au grand avantage de la précision et de la rapidité de leur solution et de leur exécution.

Enfin, j'ai pu profiter de ce magnifique élan patriotique de dévouement et de générosité qui s'est manifesté, au début de la guerre, dans la population tout entière de notre pays.

J'eus à lutter, par contre, contre l'affreux système de protections et de recommandations sans lesquelles rien ne devait aboutir, ainsi qu'il était entré dans l'esprit de la masse de la population, et avec une certaine apparence de raison. Que de temps perdu, que d'efforts souvent stériles pour tâcher de faire simplement son devoir!

Je signalerai encore d'autres difficultés d'ordre moral qui, dans les premiers jours de la guerre surtout, vinrent s'ajouter aux difficultés matérielles déjà si ardues. La région et spécialement les villes d'eaux des Pyrénées étaient remplies de gens ayant fui la capitale à l'approche de l'ennemi. N'ayant pas

Digitized by Google

de casino ou de petits chevaux, ils occupaient leurs loisirs à dauber le Service de Santé.

L'arrivée de nombreux blessés dans des conditions parfois imparfaites qu'expliquait l'impréparation relative de notre Service, comme celle de toute l'armée à une pareille guerre, impréparation due à des motifs dont je n'ai pas à m'occuper ici, mais qu'a si bien fait ressortir le Médecin Inspecteur Troussaint, Directeur du Service de Santé au Ministère de la guerre, dans son livre si documenté : *Une page de l'histoire du Service de Santé militaire*[1], cette arrivée, dis-je, exerça la verve de critique et de dénigrement de ces transfuges, se manifestant par des dénonciations plus ou moins anonymes ou bien par de bruyantes diatribes humanitaires lancées, à Luchon surtout, à travers les locaux des hôtels qu'ils partageaient avec nos blessés. Parmi ces fuyards se distinguèrent un avocat qu'un procès où il avait violemment attaqué l'armée avait rendu célèbre et qu'un autre procès, tout récent, venait de mettre encore en relief, ainsi que le Directeur d'un théâtre d'opérettes de Paris avec sa femme et un autre transfuge d'origine étrangère que l'autorité civile dut expulser plus tard.

Ces interventions de gens, pourtant peu qualifiés pour cela, tendaient fâcheusement à enlever à nos blessés la confiance si nécessaire, à ce moment surtout, dans les soins qu'ils recevaient et dans les médecins qui les leur prodiguaient.

Elles cessèrent d'ailleurs bientôt grâce à l'énergie du médecin chef, M. le médecin principal Bergounioux, qui sut remettre tout ce monde à sa place, et à l'arrivée de moyens de traitement et d'un personnel de choix dont le Directeur du Service de Santé parvint à doter ces établissements.

1. *Une page de l'histoire du Service de Santé militaire* : Lavauzelle, édit., Paris, 1919.

Digitized by Google

A) Formations hospitalières.

Leur nombre.

Au 1er août 1914, la Région ne possédait, dans ses six départements, que l'hôpital militaire de Toulouse et neuf hôpitaux mixtes dans les autres villes de garnison. A mon départ de la Direction, le 1er novembre 1915, il s'y trouvait 220 *établissements hospitaliers* avec *plus de* 24.000 *lits*, sans compter les créations de l'Œuvre d'assistance aux convalescents (Œuvre Greffulhe). Ces établissements se répartissaient ainsi : les 10 hôpitaux permanents précités, 71 hôpitaux complémentaires créés par le Service de Santé qui les faisait complètement fonctionner; 27 hôpitaux auxiliaires gérés par les Sociétés de secours, 112 hôpitaux bénévoles créés et administrés par des particuliers et bien souvent avec le concours matériel du Service de Santé sous l'autorité générale et le contrôle duquel ils étaient placés, de même que les autres établissements.

Depuis lors et jusqu'à la fin de la guerre, il ne fut plus créé que 3 ou 4 hôpitaux nouveaux. Le plan de mobilisation, établi en temps de paix, put être suivi d'une façon générale. Mais les 52 hôpitaux complémentaires qu'il prévoyait ne purent tous être ouverts du 10e au 28e jour de la mobilisation, c'est-à-dire au 1er septembre au plus tard, ainsi que l'indiquaient les journaux de mobilisation. Ces journaux d'ailleurs, surtout ceux afférents aux petites localités et établis pendant la période de pacifisme qui précéda l'agression allemande, étaient loin d'être complets. Quelques-uns même étaient des plus rudimentaires : les travaux nécessaires à l'adaptation des locaux n'étaient pas indiqués, à plus forte raison les moyens susceptibles de les réaliser n'étaient pas prévus ni souvent possibles.

Aussi, à part les lycées, collèges et en général les établissements d'instruction qui présentaient des conditions favorables, surtout au point de vue du matériel de couchage et d'alimen-

Digitized by Google

tation, pour une mise en service immédiate, la plupart des autres locaux nécessitèrent des travaux sérieux d'installation.

Je citerai, comme exemple, le grand établissement des Jésuites de Toulouse, le Caousou, désaffecté et abandonné depuis de longues années et dont la propriété était encore sujette à litige. Je n'y trouvai plus aucun matériel susceptible de servir et je dus même débuter par de grosses réparations à la toiture et aux murs avant d'arriver à en faire le magnifique établissement hospitalier destiné, dans mon esprit, à remplacer l'Hôpital militaire actuel, dont la situation et l'installation laissent tant à désirer. Il résulta de tout ceci que ce n'est guère qu'au 15 janvier 1915 que tous ces hôpitaux fonctionnèrent normalement.

En plus de ces établissements, j'ai dû recourir parfois, sous la pression des événements, à des installations passagères. De ce nombre furent les casernes transformées en hôpitaux dont il paraît bon d'indiquer plus particulièrement les conditions d'existence éphémère.

Casernes-hôpitaux.

Dans les premiers jours de septembre 1914, au moment des batailles de la Marne, nous nous sommes trouvés, un jour surtout, dans une situation bien critique. Toutes les places disponibles de la région étaient occupées et des trains de blessés se suivant à courte distance étaient signalés, se dirigeant sur Cahors, notre gare d'entrée et de répartition, sans même avoir été annoncés à l'avance conformément aux règles établies.

Les régions voisines, une fois leurs places disponibles occupées, nous adressaient le surplus des convois qui leur arrivaient. On nous signala même encore l'arrivée imminente d'autres trains venant de la 16e Région, dans les mêmes conditions : il s'en trouvait déjà à Carcassonne.

Digitized by Google

Sur les protestations énergiques du Commandant de notre 17e Région contre cette façon de faire absolument contraire aux décisions formelles du Ministre, ces derniers trains demeurèrent dans la 16e Région. Restaient ceux qui arrivaient par Cahors et que nous ne pouvions pas pousser en Espagne : près de 3.000 blessés nous demeuraient sur les bras de ce fait.

Je demandai d'urgence au Général commandant l'autorisation d'occuper les casernes. La saison n'étant pas bien avancée, les hommes qui y logeaient pouvaient trouver place dans les combles sur la paille ou chez l'habitant. L'autorisation fut immédiatement accordée et les ordres adressés télégraphiquement dans les garnisons en vue de son exécution. Elle fut rapide. A Toulouse, où arrivait sur les quais de la gare un flot toujours croissant de blessés, ceux-ci furent dirigés sur les deux belles casernes d'artillerie et plus spécialement sur celle du 57e. Grâce à tous les véhicules mis gracieusement et largement à notre disposition par la population civile pour y coopérer avec les voitures militaires, ce transport se fit rapidement et d'une façon satisfaisante. D'autre part, avec le concours du personnel de la Direction et de gens de bonne volonté, je pus trouver dans les restaurants, les boulangeries, les charcuteries encore ouvertes ou que je pus faire ouvrir (c'était un dimanche) de quoi nourrir ces arrivants.

Je fis en outre appel à toutes les compétences, surtout dans le personnel des Sociétés de secours, pour vérifier, faire ou refaire les pansements et, le lendemain, à 9 heures du matin, tout ce monde était couché, nourri et pansé.

La transformation de ces casernes en hôpitaux complets fut rapide, grâce surtout aux qualités d'organisation du médecin principal Marchoux, mon adjoint, et au zèle compétent de Mme Pol-Neveux, la femme de l'écrivain connu que ses hautes fonctions aux Beaux-Arts avaient amené à Toulouse, ainsi que du personnel dévoué qui l'entourait.

L'hôpital du 57e, comme on appelait à Toulouse cette improvisation, fut l'objet des faveurs de la population. Des accords avaient été conclus avec les cantiniers pour la nourriture des hospitalisés, mais que de dons y affluèrent comme appoint!

Digitized by Google

Tous les matins, légumes, fruits, pâtisseries même, étaient recueillis dans les marchés et boutiques et portés généreusement à la caserne-hôpital de prédilection.

Et, quand plus tard l'incorporation d'une jeune classe, à l'entrée de l'hiver, m'obligea à rendre la caserne à sa destination régulière et à disperser ses occupants dans les hôpitaux désencombrés, ce fut une désolation parmi ceux et celles qui les soignaient et les dorlotaient. De mon côté, en vue de l'éventualité possible d'une nouvelle crise de ce genre, je conservai pendant bien des mois, intacte, sous clef, dans les chambres de sous-officiers qui avaient été transformées en belles salles de pansement, toute l'installation qu'y avait réunie l'activité généreuse de mes collaborateurs et collaboratrices.

Dans les autres casernes de la région transformées en hôpitaux les choses se passèrent à peu près de même.

Acquisition des locaux.

En dépit de l'urgence causée par les événements, l'occupation de tous les locaux n'appartenant pas à l'État avait besoin d'être soumise, surtout au point de vue de l'avenir, à des formes régulières. Grâce à la bonne volonté générale et à l'esprit de sacrifice qui régnait dans la population tout entière, on put aboutir à des résultats satisfaisants dans cette régularisation.

La réquisition des établissements dont l'occupation était prévue dès le temps de paix fut effectuée dans les formes réglementaires rappelées dans les journaux de mobilisation. Aucune difficulté ne fut soulevée par les municipalités de ce côté-là. En ce qui concerne les formations organisées ultérieurement, on s'efforça de traiter à l'amiable avec les municipalités ou les propriétaires intéressés, qui tous acceptèrent la passation de conventions sauf dans deux communes de l'Ariège : à Pamiers, la réquisition a du être imposée au maire qui d'ailleurs, par la suite, se montra plus conciliant.

Digitized by Google

A Ax-les-Thermes, c'est sur la demande du maire et des propriétaires que les ordres de réquisition ont été établis. Il ne fut pas passé de baux par actes authentiques : ces conventions en tenaient lieu, spécifiant les conditions de location à des prix très raisonnables.

Ces conventions étaient avantageuses aux deux parties : l'État était fixé immédiatement sur ce qu'il dépensait de ce chef et les propriétaires des locaux touchaient mensuellement ou trimestriellement les prix convenus, sans attendre les aléas d'une réquisition dont le règlement était rejeté à une date indéterminée, peut-être même jusqu'après la cessation des hostilités.

Un avocat du barreau de Toulouse et un avoué, officiers d'administration de complément, furent chargés de l'étude et de la revision des conventions. Un contrôleur général envoyé par le Ministre, en 1915, pour vérifier sur place l'importance des locaux loués ou réquisitionnés, a pu déclarer que la 17e Région présentait d'excellents résultats à cet égard, au point de vue des intérêts du Trésor, surtout en ce qui concernait les stations balnéaires.

Dans chaque établissement, un inventaire estimatif contradictoire était dressé dès la prise de possession. Il fut constaté toutefois que quelques officiers d'administration n'apportèrent pas tout le soin désirable à ce travail dont l'importance leur échappait. Ils ne tinrent pas compte surtout de l'état de conservation des locaux en vue de leur rétrocession.

Équipe mobile d'ouvriers du Service de Santé.

Une mesure qui facilita considérablement la mise en service rapide de nos établissements hospitaliers, ce fut la création d'une équipe mobile d'ouvriers militaires.

Dès le mois de novembre 1914, étant donné la pénurie de la main-d'œuvre civile pour faire les réparations urgentes indispensables à des bâtiments qui, abandonnés, depuis longtemps,

Digitized by Google

étaient destinés à nos services hospitaliers, je réunis une vingtaine d'infirmiers du service auxiliaire pris dans les divers corps de métier nécessaires et je les appliquai à ce travail sous la direction d'un officier d'administration de complément, très actif, M. Marty, qui, connaissant à fond les ressources de la région, avait déjà fait ses preuves, depuis le début de la guerre, dans des achats de matériel pour notre service.

Encouragé par les premiers résultats obtenus, j'augmentai le chiffre de nos ouvriers, lequel, grâce à la bienveillance du Général commandant en chef, arriva à une centaine (maçons, plâtriers, couvreurs, charpentiers, menuisiers, ébénistes, peintres, plombiers, serruriers, électriciens, etc.) avec un certain nombre d'entrepreneurs et de conducteurs de travaux pour la surveillance et un architecte diplômé, M. Lescure, pour la direction technique et le contrôle. Les outils et matériaux nécessaires étaient achetés directement en fabrique, à l'usine ou dans les grands dépôts, et leur livraison soumise à un contrôle technique sérieux. Les dépenses, après vérification des experts, étaient payées par l'officier gestionnaire de l'hôpital intéressé. Quand il n'existait pas de détachements d'infirmiers où ils pouvaient être mis en subsistance, dans les places où ils allaient travailler, nos ouvriers recevaient une indemnité journalière de 2 fr. 50.

Grâce à cette organisation on fut bientôt à même d'installer un hôpital de toutes pièces, dans tous ses détails, y compris souvent les adductions et distributions d'eau, l'évacuation des matières usées, l'éclairage électrique, la confection du mobilier, tout aussi bien que de faire les travaux d'agrandissement et de réparations nécessaires. Dès le mois de mai 1915, grâce à ce personnel, on avait pu terminer et mettre en service la majeure partie des 71 hôpitaux complémentaires de la Région et parfois même donner aide à certains hôpitaux auxiliaires ou bénévoles.

Et, quand au 1er novembre, M. le médecin principal Prost-Maréchal, qui, revenu du front, était mon adjoint depuis le mois de juillet, me succéda à la Direction, il ne restait que bien

Digitized by Google

peu de choses à faire pour le fonctionnement complet des établissements que j'avais créés.

Il put profiter ainsi de l'excellent instrument que je lui laissais, surtout quand, plus tard, il s'agit de rendre à leurs propriétaires les locaux (hôtels, lycées, collèges, écoles, maisons particulières) occupés par notre service, qui alors n'en avait plus besoin. M. Prost-Maréchal, passé Médecin Inspecteur, put prouver, en haut lieu, que cette remise *ad integrum*, quand elle fut opérée par notre équipe militaire, permit d'économiser plus de 50 % sur les évaluations faites par les experts. J'avais d'ailleurs, déjà avant mon départ, pu rendre à l'Instruction publique les lycées d'Agen et d'Auch, le petit lycée de Toulouse ainsi qu'un certain nombre d'établissements scolaires moins importants et j'avais pris mes dispositions pour rendre, sous peu de jours, le grand Lycée de Toulouse à sa destination normale.

Étant donné les services rendus par notre équipe d'ouvriers puisée dans le service auxiliaire, je crois qu'une organisation de ce genre pourrait être adoptée toutes les fois que les circonstances seraient les mêmes, au grand bénéfice de la rapidité d'exécution des travaux et de cette économie des deniers de l'État qui caractérisait l'ancienne armée et en particulier son Service de Santé.

Exécution du service.

En général les conventions et marchés éventuels conclus, dès le temps de paix, avec les particuliers ou les Sociétés en vue de l'approvisionnement et du fonctionnement rapide, dès la mobilisation, des hôpitaux prévus dans le plan de cette mobilisation, furent fréquemment inobservés, en invoquant le cas de force majeure créé par les événements. Ce manquement aux engagements pris put, en ce qui concerne *l'alimentation*, être pallié en partie par une surélévation du prix des achats indispensables. La chose fut plus difficile en ce qui

Digitized by Google

concerne les *médicaments* et *objets de pansement*, lesquels, à un certain moment, subirent une crise, fâcheuse pour le traitement de nos malades et blessés. Cette crise se termina grâce à la création d'usines et d'ateliers spéciaux au Service de Santé faite par le Directeur de ce Service au Ministère, par les achats qu'il fit opérer surtout à l'étranger et par la répartition rapide et rationnelle dans les diverses régions des produits ainsi obtenus.

Dans celle de Toulouse, nous reçûmes en outre un appoint sérieux dû à la générosité aussi large qu'active du Comité franco-espagnol et de notre Consul de Barcelone.

Pour le *transport de nos blessés*, spécialement des gares aux hôpitaux parfois assez distants, il fut plus difficile de remédier à la non exécution des marchés passés avec les entrepreneurs lesquels arguaient, avec une certaine raison d'ailleurs, de la pénurie des chevaux et des véhicules causée par les réquisitions pour les armées. La commande et l'acquisition de voitures nouvelles, d'automobiles surtout, ainsi que l'emploi d'un certain nombre de voitures allemandes que nous valurent nos succès militaires et souvent le concours gracieux de particuliers possédant des véhicules *ad hoc*, permirent peu à peu d'assurer d'une façon satisfaisante ce service si important. A Toulouse, nous fûmes favorisés, dès le début de la crise, par l'offre généreuse faite par le Directeur de la Compagnie des tramways, M. Pons, de son matériel et de son personnel pour le transport de nos malades et blessés dans toute l'étendue du réseau. Les voitures, partant de la gare, aboutissaient en général à un voisinage assez direct de la majeure partie de nos hôpitaux pour que le transport par brancards jusqu'à l'établissement fût facile ; nos voitures spéciales servaient dans les autres cas.

Ajoutons que ce concours fut absolument gratuit et que même la Compagnie fit marcher à grands frais ses voitures et son personnel pendant la nuit (chose qui n'existait pas dans son service normal) afin d'éviter à nos blessés une longue attente nocturne dans la gare.

Après l'installation des établissements nécessaires aux

Digitized by Google

besoins du moment, il y avait à envisager l'*éventualité d'un nouvel et brusque afflux de blessés* (opérations sur le front Nord-Est, armées d'Italie, d'Orient, etc.). La question, étudiée à fond, amena l'établissement d'un projet d'ensemble des mesures à prendre à cet effet. Ce projet portait surtout sur des locaux scolaires dont il n'interrompait pas les classes et sur des hôtels qu'il ne privait pas de la clientèle escomptée, cela, jusqu'au dernier moment, tout en n'engageant pas à l'avance les deniers de l'État.

J'ajouterai, à ce propos, que je pus ultérieurement faire un accord avec les hôteliers des stations balnéaires, constitués en syndicat, à Luchon en particulier, pour réserver complètement un ou deux hôtels à leurs clients au lieu de mêler ceux-ci à nos blessés, au grand bénéfice de tous.

Dès 1915 d'ailleurs, grâce aux mesures et au personnel technique que je pus affecter aux villes d'eaux de la Région, la *balnéothérapie* fut appliquée, d'abord à tous les blessés auxquels elle était indiquée et qui se trouvaient en traitement dans ces stations, puis à tous ceux qui y furent envoyés du reste de la France dans les conditions réglementaires établies à cet effet.

B) Personnel.

Il y a eu, à certains moments, une *grande pénurie* du *personnel médical* dans la Région, par suite des appels continus au front, en dépit du retour à l'activité des médecins militaires retraités dont le dévouement et l'expérience, surtout dans les questions de recrutement et d'administration, servirent d'exemple et de guide à leurs confrères du personnel de complément. Les médecins, relativement rares d'ailleurs, revenus du front fatigués momentanément ou définitivement indisponibles, ne purent compenser le déficit, même dans les soins à donner à la population civile. En vue de ceux-ci, il fallut parfois, surtout dans les cantons de la montagne, détacher complètement des médecins ou bien faire faire, d'accord avec l'autorité civile,

Digitized by Google

à jours et à heures fixés, des tournées par les médecins des hôpitaux les plus voisins, toujours du reste à la disposition de la population pour les cas urgents.

Les exigences, souvent bien inconsidérées, des parlementaires et des autorités locales qui les portaient directement au Ministre, ainsi que des difficultés d'ordre matériel, les circulaires ministérielles interdisant aux médecins touchant une solde de faire rémunérer leurs visites (et ils avaient parfois des déplacements très onéreux) arrivèrent à rendre la situation des plus délicates. Le dévouement et la bonne volonté de tous suffirent pour surmonter les difficultés les plus sérieuses et, pour remédier jusqu'à un certain point au manque de personnel, on fit rechercher dans les corps de troupe les docteurs en médecine et les étudiants avancés dans leur scolarité qui étaient restés dans le rang et qui purent ainsi contribuer au service dans la mesure de leurs capacités.

En ce qui concerne la question délicate *de l'envoi au front*, je dressai, dès le début de la mobilisation, une liste de départ en tenant compte de l'âge, de l'ancienneté de service, des conditions particulières présentées par les sujets au point de vue de leur santé, ou, à conditions égales, de la situation de leur famille. Cette liste, une fois établie avec la plus grande conscience possible, je l'appliquai sans autre considération que l'intérêt du service, ce qui fut souvent assez difficultueux.

Toutes ces dispositions furent réglementées plus tard par le Ministre à peu près dans les mêmes conditions.

D'autre part, dès le début aussi, je m'appliquai à profiter *des spécialités* que m'offrait la région et surtout la ville de Toulouse avec sa Faculté de Médecine.

Après les premiers moments d'agitation produite par l'énorme quantité de blessés arrivant à la fois, par suite surtout du principe d'évacuation à distance qui était de règle à cette époque, agitation où se déployèrent tous les zèles plus ou moins compétents et plus ou moins diplômés, des services spéciaux de chirurgie furent créés, ayant à leur tête des chirurgiens de carrière avec un personnel d'aides et une installation ainsi

Digitized by Google

qu'un matériel qui peu à peu ne laissèrent que peu à désirer. En plus des chirurgiens locaux, nous eûmes, dès les premiers jours, la collaboration d'un certain nombre d'hommes de valeur qui, laissant une situation acquise, étaient accourus à notre aide et qui rendirent les plus grands services. Je me bornerai à citer dans le nombre M. Wiart, chirurgien des hôpitaux de Paris, et M. Dartigues, qui se distingua plus tard dans une mission chirurgicale au Caucase, dont il a laissé une relation des plus intéressantes.

En n'employant qu'un personnel n'appartenant pas à une classe mobilisée au front, je pus, dès le début aussi, installer à l'hôpital militaire ou dans des hôpitaux complémentaires des services d'oto-rhinolaryngologie avec M. le professeur Bardier, d'ophtalmologie avec MM. Terson et Frœnkel, de dentisterie et prothèse confié à un spécialiste en renom, M. de Sevray, amenant ses mécaniciens et assistants. M. le professeur Dieulafé assurait la restauration maxillo-faciale sur laquelle il avait publié un traité devenu classique. Le service de radiographie de l'hôpital militaire fut considérablement étendu grâce au concours du Dr Constantin; au Caousou, ce service reçut une installation des plus satisfaisantes par les soins du Dr Sirol. Un certain nombre d'autres hôpitaux de la Région en furent dotés de même, surtout par la collaboration de spécialistes locaux plus ou moins bien exercés et outillés. Un service automobile ambulant de radiographie, fonctionnant sous la direction du Dr Delherm, amena cette précieuse ressource de diagnostic et de traitement partout où elle était utile.

Un service des affections nerveuses fut confié à M. le professeur Cestan. Une mécanothéraphie élémentaire où se déploya l'ingéniosité de nos collaborateurs, et en particulier du Dr Badin, fut installée dans un grand nombre d'établissements, surtout à Toulouse, Montauban et Agen.

Un service de maladies vénériennes, que la présence dans la Région de nombreux soldats de couleur rendit bientôt assez important pour nécessiter un hôpital entier, fut confié au professeur de dermatologie et syphiliographie Audry qui y joignit

Digitized by Google

avec succès le traitement externe des avariés maintenus dans les corps de troupe.

Le château de Monbeton, isolé dans la campagne des environs de Montauban, offert par la patriotique générosité de Mme la Comtesse de Villèle, fut consacré aux tuberculeux plus ou moins avancés qui trouvèrent dans ce sanatorium tous les éléments d'un traitement rationnel, adapté à leur état de santé et à leur situation militaire.

Tous ces services fonctionnaient au grand avantage de nos malades quand on m'adressa de nouveaux spécialistes venant de Paris, du front ou d'ailleurs. Ils n'eurent qu'à étendre ce qui existait. Je pus leur consacrer des hôpitaux spéciaux, et des meilleurs, ainsi qu'un matériel perfectionné que le Service de Santé s'était procuré peu à peu et ils obtinrent des résultats remarquables.

Mais je croirais manquer à un devoir si je ne signalais bien hautement les mérites de *nos ouvriers de la première heure*, de ce personnel, presque tout entier volontaire, d'hommes dévoués qui non seulement délaissaient souvent une clientèle lucrative pour consacrer à nos blessés tout leur temps, leur activité, leur zèle, mais encore nous fournissaient généreusement leurs installations spéciales, leurs appareils, leurs instruments, au moment où tout cela nous manquait. Et je serais bien injuste aussi si je ne comprenais pas au nombre de ces collaborateurs si dignes, si ardents au bien, le *personnel administratif*, *les infirmiers*, *les infirmières surtout*, tant de nos établissements militaires que des hôpitaux bénévoles et de ceux des Sociétés de secours si brillamment et si efficacement dirigées par leurs délégués régionaux. Que de fois ai-je admiré la vaillance, l'énergie, l'abnégation de ces femmes que leur foi patriotique ou religieuse, les deux s'unissant d'ailleurs à merveille, portait aux plus durs labeurs, aux veilles les plus pénibles sans leur faire négliger leur famille, leur intérieur. Et, quand il m'arrive parfois de relire avec attendrissement les pages où j'ai consigné toutes les offres, tous les dons qui ont été faits pour nos blessés par toutes les classes de la société, depuis l'obole de la veuve et le lit de son fils tué au front,

Digitized by Google

depuis les retenues faites sur leur salaire par les ouvriers syndiqués jusqu'aux larges générosités des favorisés de la fortune, je ne puis m'empêcher d'en conclure que la nature humaine, en France, n'a pas la perversité qu'on lui prête si facilement et qu'il suffit d'une atteinte violente à ses sentiments de droit et de justice pour voir reparaître en elle ses qualités innées de solidarité, de charité, de bonté, que malheureusement faussent parfois les utopistes stériles et qu'exploitent trop souvent les infâmes instigateurs et profiteurs de nos discordes civiles.

Digitized by Google

LA LOI

DANS

SES RAPPORTS AVEC LA JUSTICE ABSOLUE ET LA CONSTITUTION

PAR JEAN SIGNOREL.

Nombreux sont ceux qui, à l'heure actuelle, demandent la création, en France, d'une Cour suprême identique à celle des États-Unis, persuadés qu'ainsi notre législation se trouverait à l'abri des caprices du Parlement et qu'elle serait, dans tous les cas, animée d'un plus grand esprit d'équité et de justice. Ce serait, en quelque sorte, une panacée qui constituerait, pour le pays, une garantie pleine de promesses et, pour le législateur lui-même, le commencement de la sagesse.

Quelle est la valeur de ces espérances? une telle institution est-elle réalisable en France?

Tel est l'objet de cette étude qui, par la force même des choses, sera complexe et mettra en jeu les principes fondamentaux des droits constitutionnels américain et français.

Tout d'abord, il importe de faire une distinction : une loi est susceptible d'être appréciée dans ses rapports avec l'équité, la Justice absolue ou avec la Constitution elle-même. Dans le premier cas, elle pourra être déclarée contraire à la justice dans ce qu'elle a de plus élevé, de plus absolu; dans le second, inconstitutionnelle, c'est à-dire en opposition avec la Constitution régulièrement établie.

Digitized by Google

I

La souveraineté appartient au peuple. Tel est le principe qui est à la base de toutes les démocraties modernes. Mais dire que la souveraineté est le fondement de l'ordre social, que l'individu n'est plus rien, revient à proclamer que la volonté générale est tout, la source de l'autorité et des lois. « ... Par conséquent, dit J.-J. Rousseau, les majorités peuvent, à leur gré, refuser l'obéissance aux autorités, les déposer, changer la Constitution; elles ne font là qu'acte de souveraineté, et, devant leur volonté, l'autorité dérivée du corps des représentants disparaît elle-même...; il ne peut y avoir nulle espèce de loi fondamentale pour le corps du peuple; pures manifestations de sa volonté, elles tombent dès que sa volonté change. »

C'est le système fameux des empereurs de la Rome antique : par *l'imperium*, le peuple leur déléguait sa souveraineté et ils devenaient ainsi des maîtres absolus : *Quod principi placuit legis habet vigorem*[1].

La réponse à ce raisonnement est qu'il contient une erreur. Dire avec J.-J. Rousseau et avec tout le dix-huitième siècle[2] que la nation, et elle seule, est souveraine, revient à exprimer implicitement que tout ce qu'elle veut est juste et à oublier que le *juste* seul doit être la base de la souveraineté. Il faut soigneusement distinguer le *pouvoir* de décision et la *règle* de

1. Justinien, *Inst.*, I, 2, § 6, *adde* II, 17, § 8; Theoph., sur le § 7 *de jur. natur.*

2. V. Richer d'Aube, *Essais sur les principes du droit et de la morale*, Paris, 1743, p. 27; abbé de Saint-Pierre, *Œuvres*, Rotterdam, 1738, 15 vol. in-12, t. VIII, p. 121 *(Ministère des Affaires avec les étrangers)*; d'Argenson, *Considérations sur le gouvernement de la France*, Amsterdam, 1784, in-8°, p. 195; Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, éd. an III, Paris, 10 vol., l. XIX, ch. XVI; Linguet, *Journal politique et littéraire*, Paris, 1774-6, in-8°, t. I, p. 32; A. Lichtenberger, *Le Socialisme au dix-huitième siècle*. Paris, 1895, *passim*.

Digitized by Google

la décision ou bien encore poser ces deux questions : à qui appartient la souveraineté? quelle doit être la règle de la souveraineté? Le pouvoir de décision appartient au peuple, voilà la réponse à la première question; l'idée du juste doit être la règle de ce pouvoir, voilà la réponse à la seconde. Rousseau n'a pas fait cette distinction : n'admettant pas la transcendance du droit, il ne veut pas que la souveraineté soit limitée par lui.

Cette théorie de Rousseau et de ses nombreux disciples confère une omnipotence trop grande au peuple; elle cache une utopie qui crée des expectatives dangereuses. Le peuple donnera libre cours à ses passions; son pouvoir ne connaîtra plus de bornes. Maître des lois, il ne résistera pas à cet enivrement qui donne le vertige à ceux qui détiennent le pouvoir et il en viendra à s'imaginer que tout ce qu'il fait est juste, que la majorité a droit par cela seul qu'elle est majorité.

La vérité est que la souveraineté n'existe que d'une manière relative et limitée. Il n'y a qu'un seul pouvoir absolu dans le sens exact et précis du mot : celui de Dieu. Tous les autres sont et doivent être bornés, qu'il s'agisse de l'autorité d'un roi, d'un empereur, d'un peuple ou d'une assemblée représentative quelconque. La transcendance du droit doit toujours limiter la souveraineté. Ce qui fait la loi, ce n'est pas la force, le nombre, l'autorité légitime *seule;* c'est cette même autorité légitime s'exerçant au nom de l'universelle et éternelle justice.

Mais, comment concilier complètement ce principe avec celui de la souveraineté populaire?

Une fois admise, cette souveraineté, en fait, chez tous les peuples, est déclarée absolue et cependant le droit, les principes immuables du juste, ne doivent pas être soumis aux caprices et aux fluctuations des détenteurs de la souveraineté. Pour être logique, il faut, ou condamner la souveraineté des majorités ou lui sacrifier le droit. Terrible dilemme, en vérité, qui ne laisse pas de causer un profond découragement!

Faut-il donc renoncer à tout jamais à trouver un terrain d'entente?

Admettons la souveraineté des majorités. Placerons-nous

Digitized by Google

au-dessus ou au-dessous d'elles la transcendance du droit? Je n'hésite pas à la placer au-dessus. Et alors où sera la conciliation? Qui assumera la lourde charge de montrer aux gouvernements qu'ils ont méconnu les règles éternelles de la justice et de la liberté? Sera-ce la minorité? Non; elle se bornera à faire une manifestation platonique, impuissante à faire prédominer son avis. Sera-ce la modération populaire? Pas davantage; les démagogues, dont il est difficile d'arrêter les progrès de plus en plus envahissants, poussent le peuple à tous les excès. Sera-ce l'opinion? Pas davantage, car c'est le peuple lui-même qui la fait. Sera-ce une Cour suprême? Nullement. Jusqu'à ce jour, aucune démocratie, pas plus celle des États-Unis que n'importe quelle autre, n'a créé un organisme qui posséderait une puissance telle que, censeur du législateur, il aurait le pouvoir de proclamer son œuvre caduque contraire à l'équité, à la justice.

De telle sorte que ce terme de conciliation, destiné à servir de limite à l'absolu, n'existe nulle part et que le problème est insoluble.

Lorsqu'un peuple est menacé par ce danger que les auteurs de la Constitution des États-Unis, James Maddison[1] et Jefferson[2], redoutaient pour leur œuvre : l'omnipotence des majorités, il n'a, en fait, à sa disposition, qu'un moyen suprême, l'insurrection, ce droit que nos Constitutions de 1791 et de 1793 ont rangé au nombre des droits naturels et imprescriptibles de l'homme et qui avait été reconnu par le plus illustre des théologiens du moyen âge, saint Thomas d'Aquin[3].

Le jour où le pouvoir légitime méconnaît ou viole les droits

1. « ... Il est d'une grande importance dans les républiques, non seulement de défendre la société contre l'oppression de ceux qui la gouvernent, mais encore de garantir une partie de la société contre l'injustice de l'autre... » (*Fédéraliste*, nº 51).

2. Le 15 mars 1789, Jefferson écrivait à Maddison : « Le pouvoir exécutif, dans notre gouvernement, n'est pas le seul, ni même le principal objet de ma sollicitude. La tyrannie des législateurs est actuellement et sera pendant bien des années encore le danger le plus redoutable. »

3. *De regimine principum*, ch. VI.

Digitized by Google

sacrés de ceux qu'il a le devoir de protéger et de soutenir, il ne reste qu'à souhaiter le succès à celui qui combat pour le droit. Cette thèse est celle-là même que soutient Guizot, dans sa *Notice* sur Washington, en parlant de la guerre de l'Indépendance. «... Si jamais cause fut juste et eut droit au succès, c'est celle des colonies anglaises insurgées pour devenir les États-Unis d'Amérique. La résistance précéda pour elles l'insurrection. Leur résistance était fondée en droit historique et sur des faits, en droit rationnel et sur des idées. »

Et Guizot poursuit : « ... Évidemment ce jour était venu où le pouvoir perd son droit à la fidélité, où naît pour les peuples celui de se protéger eux-mêmes par la force, ne trouvant plus dans l'ordre établi ni sûreté, ni recours, jour redoutable et inconnu, que nulle science humaine ne saurait prévoir, que nulle constitution ne peut régler, qui pourtant se lève, quelquefois, marqué par la main divine. Si l'épreuve qui commence alors était absolument interdite, si du point mystérieux où il réside, ce grand droit social ne pesait pas sur la tête des pouvoirs mêmes qui le nient, depuis longtemps le genre humain, tombé sous le joug, aurait perdu toute dignité, comme tout bonheur. »

Ce qui revient à dire que, lorsqu'un peuple est obligé d'obéir à des lois injustes, qui lui causent des griefs réels et graves, il n'a plus, quand il a épuisé tous les moyens en son pouvoir pour les faire écarter, qu'à recourir à l'insurrection.

II

La seconde hypothèse à envisager est celle où une loi est contraire à la Constitution.

Chez certains peuples, sous l'influence de cette nécessité qui fait que les institutions essentielles ne doivent pas être exposées à des modifications trop souvent répétées, les lois ont été divisées en deux grandes catégories : les lois fondamentales ou autrement dit la Charte, la loi suprême du pays,

Digitized by Google

et les lois ordinaires. Les premières sont considérées comme immuables, à l'abri des emprises des secondes.

Pour mieux assurer cette immutabilité, certaines législations, à l'imitation de celle des États-Unis, ont créé une Cour suprême, qui a pour unique mission, dans un litige dont elle est régulièrement saisie, de faire respecter la Constitution en déclarant inapplicable toute loi *inconstitutionnelle*, en opposition avec elle. La sanction de la souveraineté du statut constitutionnel est ainsi confiée à un pouvoir judiciaire indépendant dont la décision est toujours renfermée dans la relativité de la chose jugée et qui, placé entre la Constitution et les lois du Parlement, a le droit de dire : « Cette loi est contraire à la Constitution; elle est nulle. »

L'*article* III, *section* I, de la Constitution des États-Unis décide qu'il y aura une Cour suprême et aussi que des Cours inférieures pourront être créées[1].

Et l'*article* I, *section* III, stipule que, lorsque le Sénat siégera comme Cour de justice et que l'accusation portera sur le Président des États-Unis, la présidence des débats appartiendra au *Chief-justice*, ce qui suppose que la Cour suprême doit avoir un Président. Et c'est tout.

Il fallait donc une loi destinée à organiser la justice. Rédigée par Ellsworth, elle fut votée, en 1789, au début de la première session du Congrès.

Dans le but de concilier les droits de la souveraineté fédérale avec ceux des États fédéraux, d'apaiser les conflits toujours possibles entre la souveraineté de l'Union et celle des États, un pouvoir judiciaire a été créé, indépendant des deux autres grands pouvoirs, législatif et exécutif, compétent pour apprécier la constitutionnalité des lois. Cette idée générale domine toute l'organisation judiciaire des États-Unis. Elle

1. Le pouvoir judiciaire est dévolu à une Cour suprême et à telles Cours inférieures dont le Congrès peut, au fur et à mesure des besoins, ordonner l'établissement; les juges de la Cour suprême, comme ceux des Cours inférieures, recevront, pour leurs services, à des époques déterminées, une indemnité qui ne sera susceptible d'aucune diminution pendant tout le temps qu'ils resteront en fonctions.

Digitized by Google

a été, à n'en pas douter, celle des rédacteurs de la Constitution[1], celle-là même aussi que, pendant trente-cinq ans, le juge Marshall a fixée avec une sûreté merveilleuse[2] et qui a été consacrée, successivement, dans les États particuliers de l'Union, par le droit constitutionnel du Mexique[3], de la République argentine[4], du Brésil[5] et enfin par le droit anglais applicable aux colonies dotées d'un Parlement électif et d'un gouvernement responsable[6].

Le juge est l'organe vivant de la souveraineté de la Constitution, un pouvoir purement juridique et non point politique.

Il existe trois ordres de juridiction avec deux classes de juges :

La Cour suprême;

Les Cours de circuit;

Les Cours de district.

Aussi célèbre par ses pouvoirs extraordinaires que par la notoriété de certains de ses membres illustres au même titre que les plus connus des Présidents de l'Union, la Cour suprême compte aujourd'hui neuf membres, abstraction faite de l'*attorney* général et du *sollicitor* général : un *chief-justice*[7], et huit *associate justices*[8]. Ils sont nommés à vie par le Président, sur une liste présentée par le Sénat. Ils conservent leur siège tant qu'il observent une bonne conduite *during good behaviour* d'où il appert qu'ils ne peuvent être révoqués qu'à la suite d'un *impeachment*, procédure qui exige le consentement de la majorité de la Chambre des Représentants et des deux

1. *The Federalist*, nº 78, trad. française de 1792, ch. LXXVIII, t. II, p. 402.

2. Brinton Coxe, *An essay on judicial power and inconstitutionnal legislation*, 1893.

3. *Art.* 101 de la *Constitution* du 12 février 1857.

4. *Art.* 101 de la *Constitution* du 25 septembre 1860.

5. *Art.* 59, § 1 de la *Constitution*.

6. Canada, *Commonwealth* australien et de l'Afrique du Sud; Esmein, *Éléments de droit constitutionnel français et comparé*, 1 vol., Paris, 1903, pp. 430-431.

7. Son traitement est de 10.500 dollars (52.500 francs).

8. Chaque juge a un traitement de 10.000 dollars.

Digitized by Google

tiers du Sénat. Les juges de la Cour suprême jouissent ainsi d'une stabilité qu'aucun individu ni aucune association ne possède sur tout le territoire des États-Unis. En réalité, ils sont inamovibles et cet état de choses a, tout à la fois, survécu aux attaques de Jefferson et rallié tous les suffrages alors que tous les autres juges sont amovibles.

La Cour suprême siège à Washington, au Capitole, d'octobre à juillet de chaque année. De plus, deux fois par an, elle envoie l'un de ses membres présider les Cours de circuit. Tout arrêt doit être rendu par six juges présents. Chaque affaire fait l'objet d'une double discussion : la première pour s'assurer de l'opinion de la majorité, la seconde pour soumettre à cette majorité le texte de l'arrêt.

Les Cours de circuit *(Circuit Court)*, créées par le Congrès et non point par la Constitution comme la Cour suprême, sont au nombre de neuf. A chacune d'elles sont attachés deux juges de circuit et un juge de la Cour suprême. Une loi de 1791 a modifié leur organisation. Elles jugent, en dernier ressort, jusqu'à 500 dollars et, à charge d'appel, jusqu'à 2.000 dollars[1].

Au-dessous, viennent les Cours de district *(district-Court)* qui embrassent, à peu près, dans leur juridiction, l'étendue d'un État et qui forment la troisième et dernière classe des tribunaux fédéraux. Elles sont des Cours de première instance par rapport aux Cours de circuit, car elles jugent en première instance tous les litiges dont la valeur ne dépasse pas 50 dollars.

La juridiction des Cours fédérales embrasse, dans sa sphère d'application, toutes les affaires qui suivent[2] et qui sont fixées par l'*article* III de la *section* II de la Constitution :

1° Les litiges qui soulèvent, en droit strict et en équité

1. Les Cours de circuit ont été supprimées, paraît-il, en vertu d'une loi très récente. Il nous a été matériellement impossible de vérifier l'exactitude de ce renseignement et de nous procurer le texte de cette loi.

2. Toutes les autres sont de la compétence des Cours d'États. Les appels des décisions de ces Cours ne sont jamais portés devant les Cours fédérales.

Digitized by Google

(shall hold their offices during good behaviour), des contestations sur l'interprétation de la Constitution et des lois des États-Unis ou sur celle des contrats faits en conformité de cette Constitution et de ses lois. D'autre part, « la Constitution et les lois des États-Unis qui seront faites conformément à celle-ci..., seront la loi suprême du pays. » De là cette conclusion : « Le pouvoir d'interpréter les lois comprend nécessairement la fonction de déterminer si elles sont conciliables ou non avec la Constitution et, si elles ne le sont pas, de les déclarer nulles et sans effet. Comme la Constitution est la loi suprême du pays, dans un conflit entre elle et les lois votées, soit par le Congrès, soit par les États, il est du devoir de l'autorité judiciaire de suivre celle-là seulement qui a une force obligatoire prédominante[1]... » C'est à ce titre que la Cour suprême fait respecter par le Congrès le pacte constitutionnel et, par les législatures et les conventions des États particuliers, la suprématie de la Constitution fédérale et des lois fédérales, du pacte suprême, la base même de la grande République. Ainsi, après avoir maintenu la souveraineté du peuple contre celle du Congrès, le pouvoir judiciaire maintient celle du Congrès sur les États.

La règle posée par l'*Act* judiciaire de 1789 est simple, ainsi que le démontre M. Bryce : chaque fois que, dans un procès, une disposition fédérale doit être appliquée ou interprétée par une Cour d'État et que cette Cour adopte cette même disposition fédérale, la suprématie de la loi fédérale se trouve ainsi reconnue et il n'y a aucune raison pour saisir de l'affaire un tribunal fédéral. Si la décision de la Cour d'État n'est pas conforme à la loi fédérale, la partie qui souffre de cette décision doit avoir le droit d'en appeler aux juges fédéraux, c'est-à-dire de saisir la Cour suprême.

Cette règle s'étend même aux actes exécutifs des autorités fédérales[2];

1. Story, *Commentaries on the Constitution of the United States*, n° 1576; Esmein, *op. cit.*, p. 427.

2. J. Bryce, *La République américaine*, 4 vol., Paris, 1900, t. I, *Le Gouvernement national*, trad. D. Müller, pp. 336-337.

Digitized by Google

2° Les cas concernant les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires ou consuls des nations amies de l'Union.

Il serait illogique de faire juger par une Cour d'État ces hauts fonctionnaires qui ne connaissent jamais les États particuliers. Ils sont accrédités auprès du gouvernement fédéral, qui est tout désigné pour les juger;

3° Les procès qui relèvent de la juridiction de l'amirauté et de la juridiction maritime.

Dès qu'un citoyen se trouve sur cette sorte d'immense territoire commun qu'est l'Océan, il n'est plus habitant de la Louisiane, de l'Ohio ou du Connecticut; il est citoyen américain et, comme tel, protégé par la loi fédérale;

4° Les différends dans lesquels le gouvernement des États-Unis sera partie, soit comme demandeur, soit comme défendeur. Il serait illogique que l'Union en appelle à des tribunaux qui représenteraient une autre souveraineté que la sienne.

Mais, lorsqu'un État est défendeur vis-à-vis d'un citoyen, les tribunaux de cet État doivent juger l'affaire;

5° Les procès entre deux ou plusieurs États, entre un État et les citoyens d'un autre État, entre les citoyens de différents États, entre les citoyens d'un même État, relatifs à des concessions de terrains dans un autre État et entre un État ou les citoyens de cet État et les puissances étrangères, leurs citoyens ou leurs sujets.

La moindre question litigieuse entre deux États intéresse l'Union tout entière.

La Cour fédérale est ainsi Cour suprême entre les États en même temps qu'elle protège les individus contre la toute-puissance des États.

En résumé, certains plaideurs ne peuvent être jugés que par les Cours fédérales, quel que soit l'objet du procès. D'un autre côté, quelle que soit la qualité des plaideurs, certains procès ne peuvent être jugés que par ces mêmes Cours.

La Cour suprême est juridiction du premier degré dans tous les cas qui intéressent les ambassadeurs ou autres ministres publics ou les consuls ainsi que dans ceux où un État joue un rôle soit comme demandeur, soit comme défendeur. Dans

Digitized by Google

tous les autres cas ci-dessus énumérés, elle est saisie comme juridiction d'appel, tant en droit qu'en fait, des décisions des Cours fédérales et, sous certaines conditions, des Cours d'État.

M. J. Bryce[1] fait très justement observer que le « soi-disant » pouvoir d'annuler une loi inconstitutionnelle est un devoir plutôt qu'un pouvoir et un devoir qui incombe à la plus humble Cour d'État lorsqu'elle est saisie d'une question de cette nature aussi bien qu'à la Cour suprême. Lorsqu'on parle de la Cour suprême comme de la « gardienne de la Constitution », on veut dire et rien de plus qu'elle est la Cour finale d'appel devant laquelle les parties ont le droit de porter tout procès impliquant des questions inconstitutionnelles.

En somme, la Cour suprême qui n'est jamais consultée pour la préparation des lois et des règlements administratifs, qui ne juge jamais au criminel, ne statue, en thèse générale, que sur les atteintes à la Constitution, qu'elle interprète toujours comme loi fondamentale.

Une loi promulguée par le Congrès ou par une Législature d'État est-elle contestée, motive-t-elle une exception d'inconstitutionnalité, le tribunal saisi de cette exception, soit par un simple citoyen, soit par un État, a le devoir de dire si la loi incriminée est oui ou non conforme à la Constitution. Au cas où il juge qu'elle est inconstitutionnelle, il refuse de l'appliquer. Ce droit est très général en ce sens qu'il appartient à toute Cour fédérale ou d'État et non pas seulement à la Cour suprême. Il est à remarquer que la juridiction, même la Cour suprême, qui déclare une loi inconstitutionnelle ne l'annule point, et ce en vertu de l'axiome romain : *hujus est abrogare cujus est condere legem.* Elle juge sa légalité et se borne à refuser de l'appliquer à l'espèce qui lui est soumise. Ce droit, déduit des termes assez vagues de l'*article* III, *section* II, de la Constitution, rappelle celui conféré aux tribunaux français par l'article 471, § 15 du Code pénal et aux termes duquel ils ont le droit de refuser d'appliquer, dans l'espèce à eux soumise, un règlement qu'ils estiment illégal.

1. *Op. cit.*, pp. 360-361.

Digitized by Google

Comme la déclaration d'inconstitutionnalité est une chose très grave, le juge doit trouver une opposition certaine, indiscutable, avec la Constitution. Pour être proclamée inconstitutionnelle, il faut que la loi attaquée ne puisse se concilier ni avec les pouvoirs conférés à l'exécutif ou au législatif mentionnés *(enumerated)*, ni avec ceux impliqués *(inferential)* dans la Constitution, ce qui revient à dire que l'on est dans une hypothèse bien précise et qu'il ne suffirait point d'alléguer que la loi est injuste, qu'elle viole le droit naturel, certaines libertés essentielles, que, considérée en elle-même, elle est appelée à produire des résultats détestables.

Lorsqu'un doute existe, le juge l'interprète dans le sens de la constitutionnalité; il suppose, jusqu'à preuve du contraire, que la loi n'a pas été violée.

Les arrêts de la Cour suprême ont un effet essentiellement limité : ils s'imposent à ceux-là seulement qui ont été parties au procès. En d'autres termes, cette haute juridiction rend une décision d'espèce, sur la demande qui l'a saisie, rien que sur elle, pour le demandeur et le défendeur seuls. Si, le lendemain, un cas identique se reproduit entre de nouveaux intéressés, ils devront soutenir un procès et, si la Cour est composée différemment, il est très possible qu'elle juge dans un autre sens.

Donc, toutes les fois qu'un citoyen veut attaquer les lois des États-Unis ou les invoquer pour se défendre, il est dans l'obligation de s'adresser à la justice fédérale et cela se conçoit à merveille, car le gouvernement fédéral doit posséder les pouvoirs nécessaires pour se défendre, dans sa sphère, contre tous les empiétements des États. A un autre point de vue, comment la Confédération aurait-elle pu subsister si chacun de ses nombreux États avait eu le pouvoir d'apprécier, à sa façon, sans appel, les lois fondamentales? La raison et les nécessités de la pratique, autrement dit la reconnaissance de deux souverainetés distinctes représentées, quant à la justice, par deux ordres de tribunaux différents, dictèrent impérieusement aux législateurs de 1789 l'obligation de constituer

Digitized by Google

un pouvoir judiciaire fédéral et de concentrer toute la puissance judiciaire de l'Union dans un organisme puissant, la Cour suprême, chargée d'établir une jurisprudence uniforme pour l'interprétation des lois de l'Union.

Il y a soixante-dix ans, dans son grand ouvrage *La Démocratie en Amérique*, de Tocqueville a apprécié la Cour suprême dans les termes suivants : « ... Dans les mains des sept juges fédéraux reposent incessamment la paix, la prospérité, l'existence même de l'Union. Sans eux, la Constitution est une œuvre morte; c'est à eux qu'en appelle le pouvoir exécutif pour résister aux empiétements du corps législatif, — la législature, pour se défendre du pouvoir exécutif, — l'Union, pour se faire obéir des États, — les États, pour repousser les prétentions exagérées de l'Union, — l'intérêt public contre l'intérêt privé, — l'esprit de conservation contre l'instabilité démocratique. Leur pouvoir est immense, mais c'est un pouvoir d'opinion... »

Dans des *Études de droit constitutionnel*, M. Boutmy s'exprime ainsi : « ... C'est une des maximes de Blackstone que, dans toute constitution, il y a un pouvoir qui garde sans être gardé, qui contrôle et n'est pas contrôlé, et dont les décisions sont suprêmes. Ce pouvoir est représenté, dans la société américaine, par une petite oligarchie de neuf juges inamovibles. Je ne connais par d'antinomie plus frappante que cette suprématie d'une autorité non élue dans une démocratie réputée du type le plus extrême, d'une autorité qui ne se renouvelle que de génération en génération dans ce milieu instable, qui change d'année en année, d'une autorité enfin qui pourrait, à la rigueur, au nom d'un mandat moralement périmé, perpétuer les préjugés d'une période close et porter un défi, dans la sphère politique même, à l'esprit transformé de la nation. On sait que le quatrième Président de la Cour suprême, John Marshall, resta en fonction trente-cinq ans[1] ! »

La Cour suprême a eu à examiner les questions les plus importantes de la politique des États-Unis et elle a toujours

1. 1 vol., Paris, 1888, pp. 187-188.

Digitized by Google

joué un rôle prépondérant, car, parfois, ses arrêts ont eu des conséquences formidables : sa décision dans le procès *Dred Scott v. Sandfort* (1857) n'a-t-elle pas contribué à précipiter la guerre de sécession? Plus récemment, l'arrêt *Pollok v. to Farmers Loan and Trust company* n'a-t-il pas déclaré inconstitutionnel l'*Act* fédéral du 15 août 1894 qui a établi un impôt général sur le revenu? A la fin de février 1903, l'arrêt rendu dans les *Northern Pacific and Great Northern Railroads* a posé en principe que le gouvernement fédéral a le droit de déclarer qu'un commerce entre deux États peut être déclaré illicite en vertu des lois fédérales. Cette décision a été considérée comme devant porter un coup mortel aux trusts.

L'état actuel de notre législation ne laisse place à aucun doute : distinct du pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire ne peut ni faire obstacle à l'exécution de ses décisions, ni se prononcer sur leur constitutionnalité. Telle est la thèse, encore en vigueur, adoptée par la Constituante dont le décret du 16 août 1790 porte : « Les tribunaux ne pourront prendre directement ou indirectement aucune part à l'exercice du pouvoir législatif ni empêcher ou suspendre l'exécution des décrets du Corps législatif, sanctionnés par le roi, à peine de forfaiture. » La consécration du principe opposé, admis aux États-Unis, a été proposée plusieurs fois, notamment, pendant la période révolutionnaire, par Robespierre (séance du 10 mai 1793), Isnard (séance du lendemain) et par Sieyès, dans son discours du 2 thermidor an III. Seules les Constitutions des 5 fructidor an III, 22 frimaire an VIII (*article* 21) et du 14 janvier 1852 (*articles* 25, 26, 29) ont conféré au Sénat le pouvoir de casser les actes inconstitutionnels. L'*article* 26 de cette dernière Constitution a invité spécialement le Sénat à annuler les lois qui porteraient atteinte « à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, au respect de la propriété. » Or, fut-il jamais un rôle plus néfaste que celui du Sénat du premier Empire qui, pas une seule fois, n'a eu le courage de résister aux caprices de

Digitized by Google

Napoléon Ier, du Sénat de Napoléon III qui ratifia la loi de sûreté générale ?

Les lois constitutionnelles de 1875 étant absolument muettes sur la question de l'inconstitutionnalité des lois, nous nous trouvons placés, à l'heure actuelle, sous le régime du décret du 16 août 1790.

Mais ne faut-il pas redouter un danger : une majorité consciente de sa force, forte aussi de l'impuissance ou de l'habileté de la minorité, pourra très bien, avec l'assentiment du chef de l'État, qui couvrira son erreur par la promulgation, faire une loi inconstitutionnelle au lieu de reviser la Constitution.

Dans cette espèce, bien plus théorique que pratique, notre législation est insuffisante et, à première vue, il paraît désirable qu'un organisme quelconque existe pour rappeler au pouvoir législatif son obligation de respecter certaines bornes limitatives de sa toute-puissance et, avant tout, la Constitution[1].

Quel sera donc le moyen qui permettra aux citoyens de ne pas subir une loi inconstitutionnelle ?

Certains ont cru trouver un remède suffisant dans l'article 33 de la *Déclaration des droits* qui précède la Constitution du 27 juin 1793 et dans la Constitution de l'an III qui proclame « la résistance à l'oppression » et le « droit insurrectionnel ».

Lorsque le droit *d'un* citoyen ou d'une infime minorité aura été violé, les masses, essentiellement égoïstes par tempérament, ne bougeront pas, leur intérêt immédiat n'étant pas mis en cause. Et, alors, que vaudra le droit d'insurrection entre les mains de quelques citoyens seulement ? En second lieu, est-il sage de donner la révolution à un peuple aussi

1. Dans une note sous un arrêt du Conseil d'État en date du 1er mars 1912 (*Sirey*, 1913.3.137) M. Hauriou, Doyen de la Faculté de droit de Toulouse, réclame pour le juge le droit d'établir lui-même par sa jurisprudence une sorte de liste des lois organiques du pays qui seraient considérées comme pouvant entrer en conflit avec les lois ordinaires, quoique ayant la même forme que celles-ci, à raison de leur matière et parce qu'elles consacrent des institutions fondamentales.

Digitized by Google

turbulent que le peuple français comme la ressource normale, permanente, destinée à lui permettre de défendre la Constitution le jour où il croira qu'elle a été violée?

Ou tout citoyen appréciera lui-même qu'une loi est inconstitutionnelle, ou ce sera une autorité quelconque.

Dans le premier cas, l'anarchie sera érigée en système. Dans le second, il sera nécessaire d'organiser l'autorité qui jugera la loi, et, à ce point de vue, le remède proposé est manifestement incomplet.

Si nous revenions au système des Constitutions des 5 fructidor an III, 22 frimaire an VIII et 14 janvier 1852, c'est-à-dire si l'une des deux Chambres avait la mission de s'opposer aux lois inconstitutionnelles, nous nous heurterions à ces faits, sanctionnés par les enseignements de l'histoire, à savoir qu'une assemblée parlementaire n'est pas un tribunal, qu'elle est incompétente pour statuer sur une question de droit parfois délicate et que, de plus, son caractère politique n'est guère de nature à faire mettre son impartialité au-dessus de tous soupçons.

La garantie de la liberté ne saurait donc être assurée par les moyens qui précèdent et il ne reste plus que le pouvoir judiciaire qui semble capable de protéger le statut constitutionnel contre les entreprises du Parlement, lui qui est essentiellement stable dans une démocratie où tous les pouvoirs se renouvellent sans cesse.

Certains objectent que le principe de la séparation des pouvoirs s'oppose à ce que la justice se prononce contre les ingérences du pouvoir législatif, à ce que le juge devienne le pouvoir politique suprême placé au-dessus du Parlement. Une telle conception est trop étroite, contraire à la réalité, aux nécessités de la pratique : les divers pouvoirs, qui doivent avoir des titulaires distincts, indépendants, peuvent, dans les limites de leurs attributions, se contrôler les uns les autres et s'opposer, au besoin, sur le terrain légal, ces résistances pacifiques qui sauvegardent la liberté publique, de telle sorte qu'en théorie le contrôle du pouvoir législatif par le pouvoir

Digitized by Google

judiciaire est possible. En théorie, le juge qui, dans un procès qui lui est soumis, refuse d'appliquer une loi qu'il trouve contraire à la Constitution, tout comme aux États-Unis, ne sort pas du cadre qui lui est imposé par la nature même de ses attributions. Il ne transforme point sa fonction en une fonction politique.

Mais, en pratique, un tel contrôle est-il désirable?

L'institution d'une Cour suprême, analogue à celle des États-Unis, est très en vogue depuis quelques années[1].

Le 15 mars 1894, à la Chambre des Députés, dans la discussion d'une proposition de revision, M. Naquet, partisan d'une Chambre unique, a présenté le système américain comme l'un des meilleurs moyens destinés à remédier aux dangers et aux inconvénients de cette institution[2].

Le 28 janvier 1903, M. Charles Benoist a déposé sur le bureau de la Chambre la proposition suivante :

« Conformément à l'article 8 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, la Chambre des Députés déclare qu'il y a lieu de reviser :

... 2° La loi constitutionnelle du 25 février 1875 sur l'organisation des pouvoirs publics en y ajoutant, comme *article* 9, l'*article* suivant : « Il est établi une Cour suprême chargée de statuer sur les réclamations des citoyens pour violation de leurs droits constitutionnels par le pouvoir législatif ou par le pouvoir exécutif. La Cour de cassation, toutes Chambres réunies, est érigée en Cour suprême[3]. »

Rien de plus dangereux que de donner à un pays une législation empruntée à un autre, même plus, une forme nouvelle

1. G. Picot, *Discours* prononcé le 13 décembre 1899, à la Société de législation comparée, apud *Bulletin de la Société de législation comparée*, t. XXIX, 1899-1900, p. 75; *id.*, la *Cour suprême garantie de nos libertés*, apud *la République française* du 6 mars 1903; Ch. Benoist, *Revue des Deux-Mondes* du 19 février 1902. Adde *proposition* du même à la Chambre des députés, à la séance du 16 octobre 1902. *Journal officiel* du 17. *Déb. parl.*, p. 2368.

2. *Journal officiel* du 16 mars 1894, *Chambre des députés*, p. 529.

3. *Journal officiel*, *Doc. parl.*, *Chambre des députés*, S. O. 29 avril 1903. *Annexe* n° 711. Adde Annexe n° 712.

Digitized by Google

qui n'est pas en germe dans celles qui ont précédé. Le génie d'une nation est fait de mille choses sur lesquelles la volonté est impuissante : sang, traditions lointaines, croyances, idiomes...; voilà autant de facteurs qui individualisent un État et qu'il ne faut pas perdre de vue le jour où il s'agit de le doter d'un nouvel organisme.

Entre la démocratie américaine et la nôtre, il existe des différences si nombreuses et si profondes qu'il est certain que la même institution considérée comme merveilleuse chez l'une pourrait produire chez l'autre de piètres résultats.

Les États-Unis n'ont jamais eu du pouvoir judiciaire la même conception que tous les gouvernements qui se sont succédé, en France, depuis la Révolution.

Il est dit et enseigné partout qu'il existe, dans tous les États, trois grands pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire; que, lorsqu'ils sont réunis dans les mêmes mains, la liberté n'existe plus et que leur division est la garantie suprême de cette même liberté. Telle est la théorie qui diffère parfois de la pratique, notamment en France où le pouvoir judiciaire n'a jamais été considéré comme un grand pouvoir politique; il n'est en réalité qu'un pouvoir secondaire, une dépendance du pouvoir exécutif; il applique la loi sans la discuter. Aux États-Unis, au contraire, il est, au véritable sens du mot, un pouvoir politique qui ne se confond pas avec les autres, indépendant, placé entre la Constitution et le pouvoir législatif, pourvu du droit de dire, dans certains cas, à ce dernier, que son œuvre est contraire à la loi suprême du pays, votée par le peuple et considérée par lui comme la base de l'édifice politique. Le pouvoir judiciaire est envisagé ainsi comme le gardien tout-puissant de l'œuvre fondamentale issue directement de la souveraineté populaire.

En second lieu, étant donné que la République des États-Unis est un État fédératif, le pouvoir judiciaire assure le maintien de la Confédération par le respect de la Constitution : la Cour fédérale, en même temps qu'elle interprète un texte constitutionnel invoqué dans un litige, maintient les lois du Congrès contre les lois des États. Et cela est indispensable

Digitized by Google

car, chez tous les peuples confédérés, le pouvoir judiciaire doit être particulièrement fort, demeurant que, nulle part, les adversaires de l'État, considéré ici comme pouvoir central, ne sont plus fortement organisés.

Un pouvoir judiciaire aussi étendu, aussi puissant, ne s'impose pas avec la même nécessité, dans les pays comme la France où la guerre civile n'est pas à redouter autant que dans les gouvernements fédéraux. De telle sorte que, si un pouvoir judiciaire fort était organisé en France en vue d'assurer le maintien de la Constitution, il ne saurait jamais s'agir de le charger de maintenir la paix entre les États particuliers et que, par la force même des choses, il aurait toujours une puissance, une influence moins considérables. En réalité, il manque, en France, tout ce qui fait la raison d'être de la Cour suprême de Washington et aussi et surtout ce tempérament, cette sagesse qui permettent à une assemblée unique de neuf juges de tenir en échec la volonté des Chambres, de la nation elle-même. Lorsqu'on songe que l'*article* I, *section* VIII, de la Constitution dispose : « Le Congrès aura le pouvoir : d'établir et de faire percevoir les taxes, droits, impôts, de payer les dettes publiques, de pourvoir à la *défense commune* et au *bien général* des États-Unis », il est facile d'apprécier l'étendue des pouvoirs de la Cour suprême chargée de dire si la Constitution a été respectée par le Congrès ou par les Chambres des États particuliers.

Incontestablement, l'institution d'un système analogue à celui des États-Unis et aboutissant à une Cour suprême est séduisante. Elle avait tenté Louis Blanc, qui, le 11 mai 1873, disait à l'Assemblée nationale : « ... je dis, enfin, que, pour tenir en échec le despotisme d'une assemblée unique, despotisme, je le reconnais, très redoutable, le meilleur moyen serait... celui qui résulterait du droit donné au pouvoir judiciaire d'annuler les lois inconstitutionnelles, sans bruit, sans éclat, sans provocation, et au fur et à mesure de leur application à des particuliers[1]. »

1. *Journal officiel* du 12 mars 1873, *Déb. parl.*, p. 1707.

Digitized by Google

Mais, si le principe est simple, son application se heurterait à des difficultés pratiques d'une réelle gravité :

a) En donnant aux juges, qui sont des hommes, le pouvoir de juger les lois, on leur donnerait le moyen de se lancer facilement dans l'arène politique où ils perdraient leur autorité, leur prestige, leur liberté. L'exception d'inconstitutionnalité des lois se lierait presque toujours à des questions politiques;

b) La première condition exigée pour que le problème de l'inconstitutionnalité se pose est que les droits constitutionnels existent. Or, en France, nous n'avons pas de Constitution; nous n'avons que des lois relatives au fonctionnement des pouvoirs publics. Les droits à protéger contre l'arbitraire législatif ne sont point déterminés. Pour que le pouvoir judiciaire, la Cour suprême, ait la possibilité de déclarer une loi inconstitutionnelle, il faudrait, de toute nécessité, que la Constitution donne la liste limitative de tous les droits qu'elle entend sanctionner, indique comment et dans quelle mesure elle le fait. Voilà pourquoi ce mécanisme n'a pas d'utilité pratique dans les pays à Constitution rigide très complète où toutes les institutions fondamentales sont énumérées et décrites, et aussi — ce qui est le cas de la France — dans ceux à Constitution rigide très brève;

c) Comment serait composée cette haute juridiction et par qui ses membres seraient-ils nommés?

Pour s'acquitter de ses importantes fonctions, la Cour devrait être aussi stable que la Constitution dont elle serait la voix vivante, d'une force telle que toutes les attaques, soit celles du gouvernement lui-même, soit celles du sentiment populaire, viendraient se briser à ses pieds. Or, on ne voit pas comment, dans notre démocratie, cette stabilité pourrait être obtenue.

Si les juges de la Cour suprême étaient nommés comme les membres des Cours et des tribunaux, par le pouvoir exécutif, il serait à craindre, même s'ils étaient déclarés absolument inamovibles, que leur indépendance ne soit suspectée en ce

Digitized by Google

sens qu'étant donné leur mode de désignation, ils seraient considérés, dès l'origine, comme inféodés à tel ou tel parti politique. Aux États-Unis, malgré la sagesse qui a présidé à son organisation, la Cour suprême n'a pas échappé à cet écueil : de 1789 à 1835, époque de la mort de Marshall, elle s'est montrée favorable à l'extension des pouvoirs du gouvernement fédéral; de 1835 à la guerre de sécession, ses sympathies sont allées au parti démocratique. Par la suite, elle a paru peu disposée à seconder l'extension des droits des États.

Seraient-ils élus par le peuple à un ou deux degrés ? La Cour suprême ne tarderait pas à devenir un corps politique. Or, dès l'instant où la justice est soumise à l'influence des partis politiques, la sécurité et la liberté des citoyens ne sont plus garanties. « J'ose prédire, a écrit de Tocqueville, qu'en diminuant l'indépendance des magistrats, on n'a pas seulement attaqué le pouvoir judiciaire, mais la République démocratique elle-même. »

Seraient-ils recrutés par cooptation? La Cour suprême ne tarderait pas à former, dans la République, un grand corps aristocratique de nature à rappeler le passé, à faire craindre ces luttes qui, jadis, ont soulevé les passions, ensanglanté trop souvent les actes, à faire revivre, dans notre organisation nouvelle, un lambeau des régimes antérieurs;

d) Tout en tenant compte de notre tempérament national, plaçons-nous à un autre point de vue et supposons, un instant, que cette Cour suprême fonctionne normalement.

Comment et par qui sera-t-elle saisie?

Si le pouvoir exécutif seul a la possibilité de lui soumettre telle ou telle loi, elle deviendra, peut-être, entre ses mains une arme puissante pour attaquer et faire tomber une loi qui le gêne ou qui a été votée par le Parlement contre son gré. La Cour suprême, inévitablement, sera transformée en un grand corps politique, inaccessible aux simples particuliers soumis aux fluctuations de la politique.

Pour échapper à cette pesrpective, on sera peut-être tenté de confier à la Cour suprême le pouvoir d'agir d'office, de

Digitized by Google

prendre elle-même l'initiative d'annuler telle ou telle loi pour cause d'inconstitutionnalité. Mais, alors, quelle instabilité serait instaurée dans le domaine législatif? Il faudrait redouter, à chaque instant, de voir, suivant les conceptions des juges suprêmes, telle loi attaquée par eux, annulée. Quelle incertitude créerait, dans le pays, une telle perspective, une telle menace! Et comment serait tolérée dans une démocratie, basée sur le suffrage universel et le règne du nombre, une institution qui serait dressée, à chaque instant, contre les masses et qui aurait le pouvoir, échappant à tout contrôle, de leur barrer la route, de s'opposer à leur prétendue infaillibilité, de les mettre en garde contre les égarements de leurs instincts ou de leurs appétits? Nous ne discutons pas; nous ne recherchons pas si Guizot avait raison de dire : « tout pour le peuple; rien par le peuple »; nous enregistrons seulement les craintes qu'inspirent ces forces irrésistibles qui poussent les sociétés modernes vers la liberté et l'égalité absolues.

Une troisième hypothèse est à envisager : tout citoyen lésé dans ses intérêts par une loi inconstitutionnelle aura le droit de la déférer à la Cour suprême. Dans un pays identique au nôtre où l'opinion publique s'émeut avec une très grande facilité, où la presse est habituée à créer de grands courants d'opinion, dès qu'une loi aura été déclarée inconstitutionnelle, même comme aux États-Unis, dans une espèce déterminée, avec un effet limité, qui s'impose à ceux-là seulement qui ont été parties au procès, cette loi sera absolument discréditée. Des discussions interminables s'engageraient ainsi sur toutes les lois, discussions qui ne tarderaient pas à devenir dangereuses, à faire peser une sorte de suspicion sur toute l'œuvre législative, à énerver la nation en discréditant petit à petit le travail de ses élus, à faire sanctionner par la Constitution elle-même une sorte d'anarchie permanente.

En fait, le danger que l'on cherche à écarter au moyen de l'institution d'une Cour suprême est bien éloigné d'avoir l'importance qui lui est attribuée. Ces « terribles abus » de l'omnipotence législative que beaucoup d'esprits timorés font redouter sont bien peu à craindre : étant donnée l'influence

Digitized by Google

incontestable de l'opinion publique, de la presse, le sage équilibre des pouvoirs législatifs et exécutifs, les législateurs évitent de jouer un rôle aussi dangereux que celui qui consisterait à fouler aux pieds la Constitution elle-même, la garantie des droits de l'universalité des citoyens. Quel est le Président qui consentirait à laisser la discussion s'engager sur un projet ou une proposition de loi qui serait contraire à la Constitution? La *question préalable* ne pourrait-elle pas jouer ici un rôle salutaire et même radical[1]?

Depuis que la Constitution de 1875 est en vigueur, quelles sont les lois inconstitutionnelles qui ont été promulguées? Même en pleine guerre, alors que l'Exécutif a exercé des pouvoirs considérables, presque dictatoriaux, quelles sont les mesures qu'il a prises qui pourraient être considérées comme arbitraires, non justifiées par l'intérêt supérieur de la Défense nationale, attentatoires aux libertés fondamentales des citoyens, contraires à la Constitution?

Il est sage et opportun de mettre en balance, d'un côté, les dangers problématiques, presque inexistants auxquels il s'agirait de remédier, et de l'autre, ceux réels, très nombreux, que l'institution d'une Cour suprême ferait courir à la France, qui n'a aucune des formes politiques des États-Unis, grande et puissante nation née dans un monde sans histoire, éminemment réaliste, étroitement pratique, la France qui n'a que faire des institutions qu'impose surtout à sa sœur d'Amérique le partage à faire entre l'autorité des États et l'autorité des pouvoirs fédéraux, système politique qui suppose nécessairement une Constitution, un texte spécial, élevé en force, en autorité et en dignité au-dessus de toutes les lois.

Ce système, aux États-Unis, se comprend très bien, mais, cependant, dans ces dernières années, même au sein de ce pays, il a commencé à être battu en brèche par le parti démocratique dont le représentant le plus autorisé, le Président

1. Aux termes de l'article 43, § 1er du *Règlement* du Sénat et de l'article 49 de celui de la Chambre des députés, « la question préalable tendant à faire déclarer qu'il n'y a pas lieu à délibérer peut toujours être proposée ».

Digitized by Google

W. Wilson, a écrit dans son ouvrage *Congressional Government* : « ... Personne ne désavouera ce principe que les représentants du peuple sont l'autorité propre et suprême en toute matière de gouvernement et que l'administration est simplement dans le gouvernement le travail des bureaux *(Clérical part)*. La législation est la force initiale... Le pouvoir de faire les lois, dans sa nature et son essence, est le pouvoir de diriger et ce pouvoir est donné au Congrès. Ce principe est sans restriction[1]... »

Le remède cherché doit être trouvé ailleurs que dans l'institution d'une Cour suprême qui ne serait appropriée ni à nos mœurs, ni à notre tempérament national, ni à notre organisation politique. Cherchons-le dans le perfectionnement du régime parlementaire, l'unique fondement de toute Constitution libre et démocratique, en harmonie avec les exigences de l'état social actuel : pratiquons la véritable liberté par l'attribution à toute minorité d'une part de souveraineté, par la réunion de toutes les voix grâce à une tolérance réciproque et à un large esprit de conciliation; instruisons de plus en plus la démocratie pour qu'elle choisisse avec soin ses mandataires; favorisons la discussion qui éclaire et supprime la force; augmentons sans cesse la liberté qui mène à la justice, et, ainsi, les lois seront mieux faites, plus étudiées; les citoyens les observeront avec plus de confiance et ils ne seront point incités à les discuter dans leur principe et à chercher le moyen de les faire annuler. Plus les lois seront faites par un pouvoir législatif éclairé, respecté, moins le besoin se fera sentir de protéger les citoyens contre leurs abus, leurs défauts, puisque ces abus et ces défauts seront de moins en moins nombreux.

Que ceux que cette conclusion pourrait laisser hésitants, jettent leurs regards de l'autre côté de la Manche : existe-t-il un pays où les droits individuels soient considérés comme étant plus sacrés qu'en Angleterre? Et, cependant, le Parlement anglais possède un pouvoir suprême et souverain car il n'existe aucune différence entre les lois constitutionnelles,

1. Trad. française, pp. 294-295.

Digitized by Google

qui sont indiscernables, et les lois ordinaires. Les deux domaines étant confondus, l'un ne saurait empiéter sur l'autre. Et les Anglais n'ont jamais redouté les excès ou les illégalités de leurs législateurs : au lieu de chercher des garanties dans un texte, ils les ont trouvées dans leurs mœurs politiques, la puissance de leurs associations et de leurs meetings, dans la liberté de la presse, la sagesse de l'opinion publique. Pourquoi ne les imiterions-nous pas pour créer dans notre démocratie un équilibre toujours assez souple et assez puissant pour empêcher le Parlement de s'éloigner des principes fondamentaux de notre Constitution au lieu de leur emprunter un organisme, gardien de la Constitution contre la loi, qui ne produirait jamais les résultats escomptés ?

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE TOULOUSE

APRÈS LA RÉVOLUTION

PAR M. SAINT-RAYMOND

Le décret conventionnel qui mettait fin à l'existence de toutes les Académies en France fut à Toulouse la cause occasionnelle d'une transformation dans l'état de l'École des Beaux-Arts et dans ses rapports avec les pouvoirs publics. Elle en fut d'abord très compromise dans son existence et il s'en fallut de fort peu de chose que la disparition de l'Académie n'entraînât la fermeture de l'école elle-même. Celle-ci paraissait devoir être la conséquence logique de celle-là, car elles étaient toutes deux si étroitement liées qu'elles ne pouvaient guère subsister l'une sans l'autre, suivant la conception qui leur servait de base commune. Si l'école avait son domaine propre, c'était de l'Académie que lui venait la vie, la direction, les règlements et toutes les ressources matérielles : à défaut de cette source, l'école se trouvait tarie dans tous ses moyens d'action; la supprimer sans la remplacer par rien, c'était anéantir cette œuvre comme toutes les autres qu'elle soutenait de son intervention directe ou de son influence supérieure. Ainsi se manifestait dès le premier instant l'erreur d'une mesure trop générale : on avait cru ne frapper en l'Académie qu'un corps privilégié; on avait frappé du même coup un établissement d'une utilité pratique évidente et d'un caractère essentiellement populaire, c'est-à-dire pourvu des deux qualités que la Convention elle-même avait toujours eu à cœur d'encourager.

Mais l'école sut dans cette circonstance critique s'aider

Digitized by Google

elle-même et retrouver les ressources qui se révèlent d'ordinaire chez toutes les institutions qui sont le produit naturel des choses et l'expression d'une nécessité publique. Ce phénomène ne manqua pas de se reproduire ici avec le même succès. Nous devons y relever d'abord un trait d'autant plus intéressant qu'il lui appartient en propre. C'est parmi les débris de l'ancienne Académie qu'elle alla chercher l'élément moteur de sa résistance. La classe des associés artistes résidants, presque entièrement composée des professeurs de l'école, était la seule partie de l'Académie qu'on pût considérer comme subsistante en fait, grâce aux leçons dont elle avait la charge. Cette même classe qui dans les derniers temps était demeurée fidèle à l'assiduité de sa présence aux séances, à la coutume des lectures, et avait veillé au maintien régulier des études et au retour périodique des concours, était la source naturelle de sa vie future. Elle comprit que c'était à elle de suppléer aux moyens de défense qui faisaient défaut et de conserver à tout prix ce qui pouvait être encore sauvé. Elle prit son parti tout de suite et sans hésitation par l'emploi du moyen le plus pratique. Les professeurs se formèrent en association privée et décidèrent de continuer leurs leçons comme si rien ne se fût passé de nouveau. Ils pouvaient assurément compter sur la fidélité des élèves, trop intéressés au maintien d'un enseignement très essentiel au perfectionnement de leur formation dans leurs métiers divers, et sur la tolérance de l'autorité publique du temps à l'égard d'une œuvre défendue par la faveur populaire; mais ils devaient renoncer à l'espérance de toute rémunération de leurs travaux, car les minimes ressources pécuniaires étaient pour le moment taries, et il n'était pas possible d'en solliciter des nouveaux pouvoirs ni de rendre payante une instruction jusque-là gratuite. Ce premier sacrifice était déjà une preuve assez manifeste de l'attachement que les maîtres de l'école avaient conservé pour la mission confiée à leur sollicitude ; il devint leur premier titre à l'estime publique, et l'impression qu'il fit sur l'opinion dut être assez forte, puisque plusieurs années après on rappelle encore ce fait à l'honneur de l'école, en

Digitized by Google

même temps que d'autres non moins recommandables, lorsqu'il s'agit de justifier à son égard quelque nouvelle faveur.

Mais il y avait déjà des garanties d'avenir plus grandes encore que les services rendus et l'estime acquise dans l'opinion pour l'institution qui sortait de la ruine du passé. C'était les marques de vitalité qu'elle montrait dès ses premiers pas et la force qu'elle trouvait en elle-même et qui lui aurait permis de se passer au besoin de tout appui étranger si le concours des pouvoirs publics n'avait pas soutenu sa nouvelle existence.

Cet acte d'initiative et de bon sens fut, par son énergie et son élan désintéressé, un premier coup de fouet pour l'inertie de l'opinion devenue trop indifférente aux choses relatives à la culture intellectuelle. Il fut surtout un avertissement et un bon exemple pour ceux qui avaient gardé le souci des choses de l'esprit. Aussi fut-il entendu et compris. Bientôt le représentant du peuple en mission Paganel, qui s'occupait de préparer les projets de la Convention et créait, en les attendant, une organisation provisoire de l'instruction publique, s'empressa de faire entrer l'école des beaux-arts, à titre de section à part, dans son établissement. Il reste de cette combinaison des témoignages positifs dans les programmes, les comptes rendus et les procès-verbaux relatifs aux actes de cette première école et où la contribution de celle des beaux-arts figure à son rang à côté des sections des langues et des littératures. Lorsque la création des Écoles centrales est mise à exécution, on voit encore l'École des Beaux-Arts introduite dans le sein de celle de Toulouse dans les mêmes conditions et sans avoir subi de changements; d'où l'on peut conclure que dès ces premiers moments de réveil de l'instruction publique l'existence de l'École des Beaux-Arts avait été reconnue et consacrée sous la forme qu'elle s'était déjà donnée par sa propre volonté.

Cependant cette première solution des problèmes essentiels de l'existence ne pouvait être regardée comme définitive; d'abord parce que l'hospitalité reçue dans un organisme dont

Digitized by Google

le but et les objets d'études n'avaient rien de commun avec l'objet spécial d'une École des Beaux-Arts, ensuite parce qu'il n'était pas probable que le système d'enseignement en vigueur pût compter sur un avenir solide. En effet le déclin des Écoles centrales se manifestait de plus en plus et dès 1802 leur disparition était décidée. La question se posait donc dès lors de savoir où l'École des Beaux-Arts trouverait un nouvel abri et sous quelle protection elle se trouverait pourvue des moyens nécessaires à son fonctionnement. Ce fut cette fois de l'hôtel de ville que lui vint le secours pécuniaire qui devait lui fournir les moyens de vivre matériellement, ainsi que l'adoption officielle qui lui rendrait sa place dans les institutions publiques.

En effet, depuis que le calme et la sécurité étaient revenus dans la vie politique, la ville s'était préoccupée des moyens les plus efficaces de provoquer la renaissance de l'enseignement supérieur. Et comme le peu de succès des premiers efforts tentés dans ce sens lui avait inspiré une certaine méfiance des nouveautés, elle avait été naturellement amenée à se demander s'il ne serait pas préférable de revenir aux anciennes méthodes qui pouvaient invoquer en leur faveur le souvenir de succès locaux qui n'étaient pas encore effacés dans l'esprit de leurs témoins. Elle s'était donc arrêtée à l'idée de reprendre à son compte ce qui avait été fait à Toulouse dans les derniers temps de l'ancien régime. Ces cours d'astronomie, de physique, de chimie et d'histoire naturelle faits autrefois sous les auspices de l'Académie des sciences ou de quelques bienfaiteurs éveillaient maintenant des regrets, et leur utilité semblait d'autant plus grande depuis qu'on s'en trouvait privé. L'idée de leur rendre la vie flattait l'amour-propre municipal, et la réalisation de ce projet semblait d'ailleurs des plus aisées. N'avait-on pas encore sous la main les locaux, les laboratoires, les instruments et les hommes eux-mêmes qui avaient été les ouvriers de cette œuvre? Il semblait vraiment qu'on n'eût qu'un mot à dire pour que tout le nécessaire fût accompli à l'instant.

Toutefois, si l'abondance des matériaux permettait l'espé-

Digitized by Google

rance d'un édifice vaste et imposant par sa richesse il fallait encore de mûres réflexions pour en combiner le plan et pour en organiser les parties si diverses avec harmonie. La ville songeait à profiter des circonstances pour réunir sous une même direction tous les instruments de travail intellectuel qu'elle avait trouvés dans la succession de tous les établissements dont la Révolution l'avait constituée l'héritière. L'école des sciences, l'école des beaux-arts, les bibliothèques, le musée, le jardin botanique, tous ces legs du passé, la meilleure part de son activité intellectuelle, ne prendraient-ils pas toute leur valeur et leur plus haut degré d'utilisation sous l'impulsion d'un comité compétent par le fait des spécialités de ses divers membres et qui donnerait à tous ces éléments assez de développement pour en tirer tout ce qu'ils peuvent contenir de fécond pour l'instruction du public? Cette idée fit des progrès rapides; après avoir été discutée à loisir dans les milieux appelés à lui donner un corps définitif, elle fut soumise à l'autorité qui devait en décider avec la chaude recommandation du préfet, et ce fut dans ces conditions que la consacra enfin, de sa pleine volonté, le pouvoir suprême, sans lequel rien, en ces temps-là, ne pouvait se faire.

Le 25 floréal, an XIII paraissait un décret daté de Milan, où l'Empereur faisait alors sa résidence et qui, sur la proposition du ministre compétent, organisait de la manière suivante les écoles speciales de la ville de Toulouse :

Elles se fondent en une seule école sous le nom d'École spéciale des sciences et des arts.

Cette école est divisée en deux sections : section des sciences et section des arts. Chacune d'elles a son directeur annuel choisi par les professeurs et parmi eux.

Il y aura près de cette école un bureau d'administration, composé du maire, de deux membres du conseil municipal, de deux notables citoyens et de deux directeurs : les deux conseillers municipaux et les deux notables nommés sur la présentation du maire.

Le bureau doit s'assembler au moins une fois tous les mois; il exerce la surveillance sur toutes les parties de l'école, et

Digitized by Google

rend compte au préfet, tous les trois mois, de l'état de cet établissement.

Aux places vacantes de professeurs, le bureau d'administration réuni aux professeurs de cette section présente un sujet. Cette présentation est transmise par le préfet avec son avis. Les inspecteurs généraux des études de l'arrondissement présentent un autre sujet. Le ministre choisit entre les deux candidats.

Les conservateurs des bibliothèques et le conservateur du Musée ressortent à la même organisation. Le bureau réuni aux deux sections de l'école présente, en cas de vacance, deux candidats entre lesquels le ministre choisit.

Les quatre professeurs des sciences et les deux bibliothécaires ont un traitement chacun de 2.000 francs.

Le conservateur du Musée, 1.000 francs.

Les professeurs de la section des arts, 1.500 francs.

Tel était dans ses grandes lignes le système destiné à réaliser le plan caressé par la ville. Il présentait le grand avantage de donner enfin aux institutions qu'on voulait sauver une existence à part, pourvue de ressources matérielles les plus indispensables à son fonctionnement et suffisante pour satisfaire aux besoins intellectuels de la population. Il ne restait donc plus qu'à les mettre en pratique en faisant appel au concours des hommes que leur mérite désignait le plus nettement à l'honneur de cette tâche.

Ces hommes ne manquaient pas malgré le malheur du temps, car ils se trouvaient encore nombreux parmi les survivants de l'ancien régime. Ils se trouvaient dans le personnel de professeurs laissés par les institutions de l'Académie des sciences et de l'Académie des beaux-arts et que la première invitation à reprendre leur œuvre interrompue trouverait tout disposés à accepter. Ce n'étaient pas sans doute des hommes d'un génie supérieur : mais ils avaient un mérite très estimable et déjà éprouvé, dont le passé bien connu de tous garantissait la valeur.

Dans la branche des sciences, on avait, pour l'astronomie, M. Vidal, chargé avant la Révolution de diriger l'Observatoire

Digitized by Google

fondé et entretenu par le président Riquet de Bonrepos. Pour la physique, M. Roger Martin (sur lequel nous avons des renseignements très complets par la notice très étudiée publiée par M. Gros), autrefois professeur de mathématiques au Collège royal et auteur d'un cours de mathématiques qui, dans sa nouveauté, avait obtenu l'approbation élogieuse de d'Alembert et qui vingt ans après conservait encore assez d'autorité pour être réimprimé en l'an VII, à Paris, chez Firmin Didot. Il tenait alors très honorablement sa place à côté des autres livres élémentaires du temps. Le nouveau cours qui lui était confié n'était pas d'ailleurs de nature à le prendre au dépourvu : M. Roger Martin avait déjà professé la physique au cabinet fondé par M^gr^ de Brienne, archevêque de Toulouse. Quand il mourut, le 30 mai 1811, il fut remplacé par M. Victor Marquié, son suppléant depuis plusieurs années.

Pour la chimie, c'était M. Dispan, dont le cours, écho fidèle des théories nouvelles, avait été très goûté dans sa première institution et qui fut l'un des plus suivis lors de la reprise des études. Enfin, pour l'histoire naturelle, c'était M. Picot de Lapeyrouse, dont la renommée s'était déjà répandue dans toute la région et dont l'autorité scientifique était incontestée.

Dans la branche des beaux-arts il ne pouvait y avoir de doute sur la facilité d'organiser un enseignement, puisqu'il existait déjà tout entier et qu'il n'avait cessé de fonctionner. Il suffisait de l'associer tel qu'il était à l'établissement nouveau qui allait prendre naissance comme on l'avait déjà associé au système d'instruction antérieur. Il présentait même à cet égard des facilités et une sûreté plus grandes que ce qu'on rencontrait dans la branche des sciences.

En exécution de ce décret, le maire de Toulouse proposait au préfet, par un arrêté du 29 prairial an XIII, dix conseillers municipaux et dix notables citoyens. Le préfet choisit parmi ces candidats MM. d'Escouloubre et de Bastoulh, représentant le conseil municipal, et MM. de Villeneuve et de Castellane, représentant les notables toulousains. Les membres d'un conseil général des Écoles nommés par le préfet furent

Digitized by Google

ajoutés aux membres du bureau. C'étaient deux conseillers de préfecture, MM. Olivier et Dessolles; de Puymaurin, membre du jury de l'instruction publique; Laupies, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Dubernard, docteur en médecine.

La part de collaboration personnelle de la plupart des membres de cette petite assemblée à l'œuvre commune n'a pas laissé assez de traces pour être étudiée. Mais il y en a deux qui parlent et agissent en leur nom, qui sont toujours en vue, et dont le rôle important mérite qu'on l'examine à part. M. d'Escouloubre était un officier de l'ancien régime, jadis colonel du régiment de Bresse, qui, n'ayant pas émigré, s'était trouvé au sortir de la Terreur mêlé à toutes les manifestations de la vie publique et à toutes les fondations qui témoignent du retour de l'activité intellectuelle et qui y avait pris beaucoup de part. C'est lui que nous verrons servir d'intermédiaire avec le gouvernement et défendre auprès de lui avec succès les intérêts de l'école et montrer les qualités qu'il déploya au conseil général et à la tête de la Société d'agriculture. A ses côtés M. Dessolles, qui faisait alors ses premiers pas dans sa carrière administrative, révélait déjà dans ce modeste milieu les qualités d'un esprit cultivé et ouvert au goût des arts aussi bien qu'à l'intelligence pratique des affaires et laissait pressentir celles qui devaient le signaler plus tard comme un des meilleurs préfets de la Restauration. Ce fut à lui que revint le soin de rendre compte à ses collègues de la vie intérieure et des progrès des études, des mesures à prendre pour en assurer l'amélioration et des moyens de défendre les idées du bureau et les intérêts de l'enseignement municipal contre les prétentions de l'administration supérieure.

En apparence l'institution nouvelle n'implique rien d'essentiellement nouveau et pourrait être prise au premier abord comme une reconstitution simplifiée et, tout au plus, comme la systématisation de l'ancien état de choses confiée seulement à des mains différentes. Mais c'est justement dans ce fait que se trouve la source d'une très profonde innovation. En réalité elle opère une transformation complète de cet ancien état dans son caractère, dans son origine et dans les allures pra-

Digitized by Google

tiques de sa direction. Cette autorité n'est plus l'expression naturelle et spontanée des corps auxquels elle commande. Elle leur est imposée, et pour ainsi dire extérieure. Ce n'est plus un organe puisant sa vie en lui-même et traduisant ses aspirations au dehors par des actes conçus dans sa pleine indépendance comme le moyen d'exécuter l'œuvre qu'il considère comme l'accomplissement de sa mission. C'est un simple ressort administratif chargé de donner l'impulsion pour ainsi dire automatique et réglée d'avance à la matière docile qui est toute prête à la recevoir.

Le nouvel organe directeur des sciences et des arts inaugurait son existence dans un temps où la nécessité de l'apaisement et du bon accord était trop fortement ressenti de tous les esprits sensés pour qu'il ne fût pas assuré du concours de la plupart des bonnes volontés. Mais souvent aussi, et surtout aux époques de crise où il est nécessaire de faire appel à des moyens nouveaux, on rencontre des oppositions de la part de gens qui ne veulent pas faire le sacrifice de leurs habitudes ou que leur fatigue physique ou morale empêche de suivre le cours des choses. C'est ce que le bureau éprouva dans la branche des sciences. C'est de la part de l'astronome Vidal qu'il reçut la plus forte opposition et le plus mauvais exemple. Ce professeur se refusait obstinément à faire son cours et cette attitude avait été la même au temps des Écoles centrales dont il faisait partie. Que cette répugnance provint chez lui de la méfiance de ses forces ou du dédain pour le public, elle n'en était pas moins la source d'une vive déception pour les organisateurs. Aussi le bureau ne négligea rien pour venir à bout de cette singulière résistance, employant d'abord tous les moyens courtois de persuasion, ensuite les moyens rigoureux, jusqu'à la suppression de traitement inclusivement. Il s'engagea à ce sujet une longue correspondance entre le bureau et le préfet. Celui-ci, un instant prévenu en la faveur de M. Vidal, avait adressé au bureau des reproches qui furent relevés avec vivacité : mais il finit par rendre justice à la rectitude des intentions et de la conduite des administrateurs et le différend eut sa conclusion par la démission que donna

Digitized by Google

M. Vidal. Elle fut acceptée par le préfet dans un arrêté du 5 avril 1802, et dans une lettre du surlendemain ce magistrat invitait le maire à prendre possession de l'Observatoire.

M. Roger Martin, dont la carrière professorale avait été interrompue aux Écoles centrales et qui avait été suppléé par M. Lafont pendant qu'il siégeait au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, était revenu à Toulouse depuis 1803 ; mais son âge l'empêcha de donner dans sa chaire un concours bien assidu à la nouvelle administration; il y était suppléé par M. Victor Marqué, qui lui succéda comme titulaire après sa mort, survenue en 1811.

M. Picot de Lapeyrouse donna lieu également à quelques observations de la part du bureau. Pour lui encore l'âge et la maladie, joints à ses occupations municipales, s'opposaient à une assiduité, qui était d'ailleurs l'objet de ses plus sincères désirs. C'est du moins dans ce sens qu'il répondait aux regrets, d'ailleurs courtois et respectueux, manifestés par le bureau de voir ce professeur éloigné de ses fonctions. Il alléguait notamment qu'il était atteint d'une difficulté de respirer qui l'empêchait de parler en public. Il protestait d'ailleurs de sa bonne volonté et laissait espérer qu'il assisterait aux leçons de son fils devenu son suppléant et qu'il en ferait lui-même quelques-unes dès que l'état de sa santé le lui permettrait[1]. Le bureau et l'autorité supérieure se résignaient, faute de mieux, à ces palliatifs, mais il est facile de voir qu'ils n'éprouvaient à cet égard que demi-satisfaction. Ces faits et les sentiments qu'ils inspirent montrent que le bureau ressentit dans cette partie du son œuvre quelque déception. Ce n'est qu'en ce qui concerne le cours de chimie que ses éloges sont sans réserve tant pour le zèle que pour le mérite du professeur qu'au sujet des élèves dont il constate le nombre toujours progressant et la constante assiduité.

Ces tiraillements, ces à-coups et ses malentendus se produisant ainsi dès la première heure provenaient sans doute en

1. Délibérations 1er registre. Lettres du préfet du 24 août 1807 et de M. Picot du 29 décembre 1807.

Digitized by Google

grande partie des difficultés nées des circonstances. Mais il y avait d'autres causes qui tenaient au fond même du système établi. Même en faisant toute leur part légitime aux suites de ces cas fortuits qui ne dépendent ni du caractère des personnes ni des intentions et des directions données, on ne peut se défendre de cette pénible impression que le nouveau régime se trouvait insuffisamment armé pour accomplir sa tâche. Une simple Commission administrative ne pouvait prétendre ni à la force d'impulsion ni à l'autorité morale que donnaient aux anciennes Académies leur esprit de corps et leur compétence scientifique, imposant dès lors aisément la discipline à toutes les vues particulières et à tous les écarts personnels des professeurs. Ceux-ci se trouvaient moins affectionnés au succès de l'œuvre commune par le contact trop rare et trop peu direct avec la direction et d'autre part disposés à en prendre à leur aise avec des supérieurs trop étrangers à leurs connaissances pour en discuter avec avantage et tentés d'invoquer des motifs plus ou moins spéciaux pour s'affranchir à leur gré d'une partie de leur tâche. Et ce n'était pas seulement là un embarras momentané; c'était aussi une source d'inquiétude pour l'avenir. Ces défauts de direction, tolérables dans un temps de transition où aucune rivalité n'était encore à craindre, pouvaient devenir très dangereux quand un organe nouveau d'enseignement supérieur surgirait à côté; et par le fait, si ces cours municipaux auxquels la ville se montrait si attachée ont été par la suite peu à peu absorbés par les Facultés de l'État, ils le doivent surtout au caractère lâche et flottant qui les rattachait à l'administration locale et à l'oubli né naturellement de l'incompétence de ceux qui avaient la charge de présider à leur entretien.

De la part de la branche des beaux-arts, le bureau n'eut point à lutter contre de semblables embarras. Au contraire, il ne cessa de trouver dans ce domaine l'accord de toutes les bonnes volontés pour réaliser un résultat dont le bienfait était pleinement compris et hautement apprécié. D'où venait cette différence? Il y en a tout d'abord une raison bien naturelle. C'est qu'au lieu de s'adresser à quelques individualités

Digitized by Google

dispersées dont la cohésion primitive avait été brisée par les troubles politiques et par des tentatives peu heureuses, on s'adressait ici à des cadres intacts et solides qui avaient maintenu par leur sollicitude dévouée l'école contre l'abandon et le caprice du hasard. Ils devenaient dès lors des coopérateurs précieux par leur connaissance des traditions et l'expérience des besoins. Ils apportaient une grande force morale au pouvoir dirigeant par la confiance à eux maintenue de la faveur publique : ils lui donnaient de sûres garanties en raison de leurs sentiments de confraternité et de désintéressement. Il n'y avait donc à redouter avec eux ni dissidence ni prétention déplacée, et les avantages que leur conférait le nouvel état de choses suffisaient à eux seuls à faire d'eux ses plus fidèles soutiens. Aussi une entente complète s'établit dès les premiers jours entre le bureau des arts et les professeurs de l'école. Elle se traduit d'une part par la continuité des bons services, et de l'autre par des éloges et des faveurs qui ne sont que des preuves de reconnaissance. Nous aurons souvent l'occasion d'en rencontrer des exemples; il y a quelque chose de touchant dans l'insistance qui est mise à les présenter et le moins qu'on en puisse dire c'est que ces sentiments font autant d'honneur à ceux qui les expriment qu'à ceux qui les ont mérités.

Il faut reconnaître que la ville avait conçu un très louable dessein en cherchant à grouper dans une seule institution tout ce qui restait encore de ressources intellectuelles et de moyens d'enseignement. Dans l'état précaire où le malheur des temps les constituait en péril, elle seule pouvait tenter quelque chose de solide; et si imparfait que pût paraître cet effort, il valait la peine qu'elle le tentât. Par un retour bien imprévu des choses, elle se trouvait la seule dépositaire de tous les établissements scientifiques auxquels elle avait jadis participé non sans quelque jalousie et sans quelque résistance : elle n'avait plus qu'à organiser à son gré l'ensemble de ce domaine dont elle était devenue l'absolue maîtresse.

Le bureau des sciences et des arts, auquel elle en confia la direction, était investi d'une charge très complexe. Bien que

Digitized by Google

la partie de cette tâche relative aux beaux-arts soit celle qui nous intéresse le plus, il n'est pas inutile de jeter d'abord un coup d'œil sur les autres attributions pour se rendre compte de l'état d'esprit, très différent de l'ancien régime, qui a inspiré ses actes, et des besoins qu'il avait à satisfaire. Les renseignements à cet égard ne manquent pas. Ils sont surtout contenus dans cinq registres de procès-verbaux de délibérations conservés aux archives de l'École des Beaux-Arts. D'autres documents relatifs aux rapports avec le préfet de la Haute-Garonne et le Ministre de l'Instruction publique sont aux archives départementales. Nous allons les étudier et nous commencerons par examiner ce qui a été fait pour la reconstitution de trois établissements que la ville avait particulièrement à cœur : la bibliothèque, le musée et le jardin des plantes.

Les deux grandes bibliothèques du collège royal et du clergé confiées aux soins du bureau étaient deux dépôts anciens et intacts passés des mains de leurs propriétaires au domaine de la ville. Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure ils se trouvèrent enrichis des livres provenant des confiscations révolutionnaires. La part des fonds des particuliers ne dut pas être considérable, car les plus importants, ceux des magistrats parlementaires, après la mort sur l'échafaud de leurs possesseurs durent être restitués à leurs familles avec les autres meubles en vertu des lois du Directoire qui portaient renonciation du gouvernement aux biens des condamnés. Mais il y avait à Toulouse d'autres bibliothèques importantes, celles des couvents et particulièrement celle des Cordeliers, léguée par M. de Donneville, et celle des Doctrinaires de Saint-Rome, donnée par M. de Bertier, évêque de Rieux, et dont on a perdu la trace. Il eût été assez naturel de les réunir aux établissements du même genre dont la ville était devenue dépositaire. Quoi qu'il en soit, le bureau chercha à en rendre plus aisé et plus pratique l'usage. Des catalogues furent commencés par les deux bibliothécaires alors en fonctions, M. Martin Saint-Romain et M. Jammes; mais ils marchèrent lentement et ne furent point terminés, faute surtout, paraît-il,

Digitized by Google

de personnel suffisant pour les aider. On envisage déjà le projet de réunir les deux bibliothèques, mais il est ajourné jusqu'au jour où un local assez vaste leur sera attribué ce qui ne sera réalisé qu'au bout d'un demi-siècle[1]. Toutefois les deux bibliothèques sont très fréquentées par le public.

Le musée, dont la destination se liait naturellement avec celle de l'école, fut aussi l'une des premières préoccupations du bureau. Formé dès le début de la Révolution et composé peu à peu de tous les objets enlevés aux églises, aux couvents et même aux collections particulières, il était d'abord demeuré dans un grand désordre qui n'en permettait guère l'usage. Le sculpteur Lucas, qui en fut le premier conservateur, en fit un premier classement et en publia un catalogue dans l'une des dernières années du siècle. Après sa mort, en vertu d'un arrêté du Ministre de l'Intérieur portant que la direction du musée serait donnée à l'un des professeurs présenté par ses collègues, M. Jacquemin fut nommé par le préfet conservateur. M. Dumège lui fut adjoint peu de temps après en qualité de conservateur des antiques et du moyen âge[2]. Alors se fit le travail d'achèvement et l'exposition des tableaux : dès lors aussi commença la lutte contre l'humidité de la salle dont on avait pu constater l'effet, lutte qui devait se continuer sans relâche mais sans succès et qui est aujourd'hui considérée comme vaine, et les restaurations qui se faisaient peu à peu chaque année. Alors aussi, grâce à l'activité de M. Dumège, fut rassemblée cette grande collection de sculpture antique et médiévale dans des conditions d'autant meilleures qu'il n'y avait encore dans le Midi aucun dépôt de ce genre. Ces circonstances favorables étaient d'ailleurs comprises du bureau qui, déjà en 1810, invitait M. Dumège à faire des recherches pour rassembler dans tout le Midi des monuments antiques et lui allouait des fonds à cet effet[3].

Le jardin des plantes appelait d'autant plus l'attention du

1. 1re Reg. délib., p. 85-86
2. 1er Reg. dél., p. 30.
3. 1er Reg. dél., p. 42, p. 46-47.

Digitized by Google

bureau que sa situation était devenue très précaire et que de plus grands espaces étaient indispensables pour le reconstituer d'une manière convenable. L'ancienne Académie des sciences possédait un jardin botanique composé d'environ 3.600 espèces dans lequel plusieurs de ses membres donnèrent des leçons gratuites aux élèves de l'École de médecine. Les autorités de la Révolution interrompirent le cours de ces leçons et compromirent l'existence même du jardin en comprenant parmi les ventes de biens nationaux le sol où se trouvaient les plantes. Quelques amis de la science s'entremirent pour le sauver et obtinrent de la ville un autre terrain pris dans l'enclos des Carmes déchaussés, au faubourg Saint-Michel. On se borna d'abord à y transporter la collection des plantes et à construire auprès d'elles quelques abris provisoires. Mais la vue des vastes terrains attenants et encore sans aucune destination prévue ouvrit des perspectives grandioses à l'imagination des membres du bureau. Il ne s'agissait plus d'un modeste instrument de travail; on accueillit l'idée d'un grand établissement de culture scientifique, organe d'instruction et d'expériences pour l'agriculture, d'acclimatation pour les végétaux exotiques. Il devait devenir le dépôt central de toutes les plantes des Pyrénées, l'étape d'éducation obligée pour toutes les plantes transplantées d'ailleurs, le foyer de toutes les études végétales relatives aux progrès de la médecine et de l'économie rurale. Il ne s'agissait de rien moins que d'en faire le trait d'union entre les grands établissements de ce genre qu'on possédait en France.

Mais ce sont les membres du bureau qu'il faut entendre célébrer dans un de leurs rapports les grandeurs futures de leur rêve, qu'ils voient déjà réalisé.

« Le jardin des plantes se trouve former un point intermédiaire entre le jardin des plantes de Paris et le jardin de naturalisation de Marseille autant par sa position topographique que par sa température. Il peut donc se promettre d'assurer la naturalisation des plantes étrangères que les navigateurs apportent ou adressent dans cette dernière ville pour être acclimatées avant d'être transportées à Paris;

Digitized by Google

un établissement qui peut assurer le succès des soins des directeurs du jardin de Marseille offre de trop grands avantages aux progrès de la science pour que, s'il n'existait pas, on ne dût s'empresser de le former. Nous avons le bonheur de le posséder : il ne s'agit que de lui donner des encouragements et le jardin des plantes deviendra un jardin de naturalisation intermédiaire. »

Le rapport, à côté de ce tableau si flatteur d'un brillant avenir, insiste sur la nécessité de sacrifices pécuniaires pour l'amélioration de l'état réel du moment et préparer le jardin à la haute fortune qu'on lui destinait. Il demande des fonds pour la construction de serres chaudes, faute desquelles des plantes précieuses périssent tous les jours, et le devis des constructions et travaux divers indipensables pour mettre l'établissement à la hauteur de son rôle s'élève déjà au total de 49.000 francs.

La nouvelle du prochain passage de Napoléon à Toulouse donna un élan nouveau à l'expression de ces espérances. La connaissance, d'ailleurs très bien fondée, des bonnes dispositions des souverains, l'annonce des faveurs projetées de l'Empereur pour la ville, la notoriété du goût personnel de l'Impératrice pour les fleurs étaient autant d'occasions encourageantes que le bureau des sciences et des arts ne pouvait manquer de faire tourner au profit de ses projets sur le jardin des plantes. Aussi se montra-t-il très empressé à compléter à cet égard toutes ses études antérieures. Il établit des plans nouveaux, un tracé général du jardin fait par le professeur Pomian, donna par avance à cette œuvre transformée le titre de jardin de l'Impératrice et sollicita, par l'entremise du préfet, une audience de cette nouvelle protectrice pour lui présenter ces travaux et lui demander son agrément. La présentation eut lieu en effet ; l'Impératrice mit beaucoup de complaisance à se laisser conduire à son domaine et de bonne grâce à en louer les dispositions et à agréer l'hommage qu'on lui fit d'une collection des fleurs des Pyrénées faite à son intention. Elle promit en retour une collection des fleurs de la Malmaison et les membres du bureau purent dès lors croire que, sous ce tout-puissant patronage, leurs ambitions les plus hautes au-

Digitized by Google

raient désormais quelques chances de se trouver réalisées.

Cependant l'avenir devait tromper ces espérances. Mais, si l'on doit reconnaître que cette grandeur un instant entrevue et si désirée est demeurée à l'état de rêve, il ne faut pas mépriser les résultats encore très appréciables qu'ont donnés les réalités de l'histoire. Malgré les difficultés de ses débuts et l'insuffisance de ses ressources le jardin parvint à surmonter les obstacles qui arrêtaient son développement; et s'il ne devint pas l'institution de caractère national et de haute application scientifique qu'on voulait en faire, il se montra du moins capable de remplir le rôle régional que lui destinait sa situation naturelle et de rendre dans cet ordre de fonctions tous les services qu'on pouvait normalement en attendre. Si l'on ne donna pas suite aux grandes entreprises d'acclimatation, on parvint à réaliser de sérieux succès applicables aux besoins locaux. On propagea de bonnes méthodes pour la culture des espèces arborescentes et fourragères. On établit la suite complète des plantes pyrénéennes, grâce aux travaux et aux voyages du jardinier en chef Fondère, couronnement de la carrière de cet intelligent et dévoué serviteur qui, suivant le témoignage de M. Picot de Lapeyrouse, avait sauvé pendant les mauvais jours l'ancienne collection botanique et avait engagé sa propre fortune pour l'entretenir. D'autre part, l'excellent enseignement d'une série d'illustres professeurs, la création du Muséum d'histoire naturelle, ajoutèrent au prestige scientifique du jardin, et on peut dire que les avantages positifs sont de nature à ne pas laisser de regrets pour la perte d'espérances plus brillantes, mais quelque peu téméraires.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN COIN DU PAYS DE FOIX

Au dix-huitième siècle.

PAR M. GROS.

Il s'agit du village de Serres, près de Foix. Pour en évoquer la physionomie, il faudrait disposer de correspondances, de relations écrites ou de ces livres de raison d'autrefois, où étaient consignés avec régularité, en dehors des dépenses de ménage et du prix des denrées, les événements survenus dans la famille et les faits importants qui s'étaient passés dans la localité.

Hélas! nous n'avons rien de tout cela pour Serres!

Nos sources d'information se réduisent à quelques registres paroissiaux possédés par la mairie et aux actes déposés dans les archives des notaires de Foix ou dans les archives départementales de l'Ariège.

Si restreintes qu'elles soient, les indications qu'il a été possible de recueillir permettent cependant d'aboutir à des déductions et à des conclusions qui peuvent, je crois, offrir un certain intérêt.

Lorsque, il y a une quinzaine d'années, je m'efforçai d'établir les origines du Conventionnel Lakanal, — le grand homme de Serres, — j'examinai de près les registres de « baptêmes, mariages et sépultures » de la paroisse, qui dépendait alors, comme aujourd'hui, du diocèse de Pamiers.

Ces registres sont au nombre de trois. Le premier s'ouvre au début de l'année 1747; le dernier s'arrête à la fin de 1792,

Digitized by Google

quand l'état civil, enlevé au clergé, fut confié aux municipalités.

Conformément aux instructions du Roi du 9 avril 1736, ces registres furent cotés et paraphés, d'abord par Ribauto, « lieutenant particulier assesseur en la sénéchaussée et siège présidial de Pamiers »; — plus tard par Palmade de Fraxine Saint-Paul, et, à partir de 1778, par « Jean-Baptiste de Marquié Cussol, écuyer, seigneur de Roquefort, conseiller du Roi, juge-mage, lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Pamiers ».

Dès janvier 1747, les actes sont inscrits par Adrien Beauvoir, prêtre, curé de Serres et de Bénac. Il y note la naissance d'Antoine Delcassé, dont le père était « *brassier* », et de plusieurs Lacanal : Jean, dont le père était forgeur; Marguerite, fille de Paul Lacanal et sœur aînée du futur Conventionnel; puis le mariage de Jean-Baptiste Lacanal; sur les quatre témoins, deux ont signé : Bertrand Lacanal, cloutier, et Pujol.

L'année 1748 est vide. Sans doute, le curé Beauvoir, très âgé, n'a pu tenir les registres. Il meurt le 7 janvier 1749, « âgé d'environ 80 ans », dit son successeur.

Celui-ci, Bernard Font, né à Ax-les-Thermes en 1723, est un personnage très connu. Nommé évêque constitutionnel de l'Ariège en 1791, il mourut à Foix en 1800. Auparavant, il avait exercé pendant plus de quarante ans ses fonctions comme curé de Serres et de Bénac. Il s'intéressa à la famille Lacanal, dont les quatre fils arrivèrent à des situations assez élevées. L'aîné, Jean-Baptiste, fut avocat au Parlement de Paris; le second, Jérôme, doctrinaire, devint professeur de physique; le troisième, Jean, fut chirurgien, et le dernier, Joseph, doctrinaire, lui aussi, fut un des vicaires épiscopaux de Font avant d'entrer à la Convention.

Pendant plus de quarante ans, la plupart des actes de baptêmes, mariages et sépultures portent la signature du curé Font; cependant, à partir de 1774, il est assez souvent suppléé par son vicaire Landry.

Le tableau ci-après donne la statistique de ces actes pen-

Digitized by Google

dant une période de quarante années, — du 1er janvier 1750 au 31 décembre 1789.

Statistiques de l'état civil de Serres, de 1750 à 1790.

ANNÉES	BAPTÊMES		MARIAGES	SÉPULTURES		Signature des parrains et marraines.	OBSERVATIONS
	H	F		H	F		
1750	11	5	6	6	1	//	
1751	23	14	10	4	5	//	
1752	10	9	2	16	7	//	
1753	11	1	0	12	16	//	
1754	24	15	11	6	8	//	
1755	17	20	7	6	5	//	
1756	24	20	12	7	7	1	
1757	26	18	8	6	4	//	
1758	22	17	9	8	2	//	
1759	20	28	3	11	5	2	
1760	20	28	6	18	11	2	
1761	23	14	8	6	7	2	
1762	25	20	8	7	6	2	
1763	28	26	7	5	13	//	
1764	22	17	6	11	5	1	
1765	22	22	5	8	5	3	
1766	22	20	7	6	6	//	
1767	27	7	5	6	5	//	
1768	22	19	11	13	6	//	
1769	16	21	11	5	7	//	
1770	25	13	6	4	9	2	
1771	26	19	5	11	6	1	
1772	13	15	6	5	10	//	
1773	22	22	8	18	14	1	
1774	16	20	8	15	19	2	
1775	21	18	1	11	19	7	
1776	17	20	6	12	6	6	
1777	14	16	8	13	11	4	
1778	13	9	5	6	6	1	
1779	17	15	5	21	22	3	
1780	14	28	9	13	15	8	
1781	10	16	9	8	12	3	
1782	17	29	8	17	15	4	
1783	13	13	8	7	9	1	
1784	26	17	10	7	17	//	
1785	22	21	10	7	18	3	
1786	21	16	14	27	14	//	
1787	28	23	9	17	15	1	
1788	26	19	17	9	19	2	
1789	33	20	14	14	14	2	
	809	710	308	409	401	64 (1)	(1) Les 64 signatures de parrains ont été données par 32 hommes.
	1.519			810			

Digitized by Google

A quelles conclusions d'ordre démographique, social et moral les indications contenues dans ce tableau, complétées par quelques autres données, nous conduisent-elles? Bien entendu, ces renseignements, qui ne se rapportent qu'à une ou deux paroisses, ne peuvent avoir une portée générale. Les bases sur lesquelles ils reposent n'offrent pas une certitude absolue. Quoique assez bien tenus, les actes dressés par le curé Font sont loin d'avoir la précision qu'on exige de nos jours. Tous ne sont pas d'une lecture facile; la brièveté de certains entraîne des erreurs; prénoms, dates de naissance, indications de domicile ou de degrés de parenté font parfois défaut. En outre, à partir de 1758, les actes de l'état civil de la petite paroisse de Bénac sont enregistrés à Serres; auparavant, Jean Lacanal, — parent de Paul Lacanal, — vicaire de Font, paraît avoir résidé à Bénac et s'être occupé exclusivement de cette paroisse; après lui, le nouveau vicaire, Landry, reste à Serres; parmi les actes de l'état civil qu'il a enregistrés, il n'est guère possible de déterminer ceux qui appartiennent à l'une ou à l'autre des deux paroisses.

Examinons d'abord les naissances. Il ne paraît pas y avoir eu de non-catholiques à Serres. Les naissances se confondent donc avec les baptêmes. De 1750 à 1769, il y eut 756 naissances (415 garçons et 341 filles) et de 1770 à 1789 inclus, 763 (394 garçons et 369 filles), soit en tout 1.519 enfants. Il naît, dans la première période, 74 garçons de plus que de filles, et seulement 25 de plus dans la deuxième période. Bien que supérieur, dans l'ensemble, de 99 à celui des filles, le nombre des naissances de garçons va donc en diminuant de 1750 à 1789.

Un de nos confrères, opérant non sur une ou deux communes, mais sur le pays entier, a constaté que cette diminution s'était accentuée au cours du dix-neuvième siècle et que, finalement, le nombre des filles surpassait celui des garçons.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les conséquences diverses de cette progression du sexe féminin.

Selon les époques, le nombre des mariages a varié de 0 en 1753 à 17 en 1788. Il y en eut 142 dans la première période et

Digitized by Google

166 dans la seconde, — soit 6 en moyenne par an. Les années qui précèdent la Révolution sont celles où l'on se marie le plus (10 unions en 1784, 10 en 1785, 14 en 1786, 9 en 1787, 17 en 1788 et 14 en 1789). Il semble bien que pendant les dernières années de l'ancien régime, en attendant la grande crise, la « douceur de vivre », que goûtaient les classes élevées, fut ressentie dans une certaine mesure par le reste de la population.

Pendant la période de 1750 à 1769, il y eut 298 décès, et 512 pendant la période suivante. L'écart est considérable. La moyenne annuelle des décès a été de 16: minimum 7 en 1750; maxima les plus élevés : 28 en 1753, dont 19 pendant le seul mois de janvier (pour la plupart des hommes de 20 à 30 ans), 29 en 1760, 32 en 1773, 34 en 1774, 41 en 1786, dont beaucoup d'enfants, et 43 en 1779). L'élévation des décès pendant la dernière période est certainement due à des maladies épidémiques analogues à celles dont nos générations ont pu constater les ravages.

La proportion des décès par sexes a été très différente dans les deux périodes. La première a compté 167 décès d'hommes et 131 de femmes; la seconde 249 d'hommes et 270 de femmes, — soit au total 409 hommes et 401 femmes, ce qui fait un nombre à peu près égal pour chaque sexe.

Le total des décès est de 810; si on le déduit des 1.519 naissances, on obtient un gain de 709 (moyenne annuelle : 30 naissances et 16 décès).

L'accroissement de la population de ce petit coin du pays de Foix eût été rapide sans l'habituelle émigration des montagnards vers la plaine.

A vrai dire, cependant, si une partie de la paroisse est stérile et d'accès pénible, les bords de la petite rivière de l'Arget sont fertiles et la population y était assez dense. Le terrain, très morcelé, était entre les mains de nombreux propriétaires; en outre, sur les bords de l'Arget, prospéraient des « forgeurs », des cloutiers, des meuniers.

Population laborieuse, du sein de laquelle certains émergent et arrivent à l'aisance. Le type en est Paul Lacanal. Né vers 1700, il épousa, sans doute en 1745, Marguerite Baurès, alors

Digitized by Google

âgée de 21 ans. Le ménage habite le hameau du Pujet, où existe encore sa petite maison. En 1747, lors de la naissance de sa fille Marguerite, l'aînée de ses cinq enfants, Paul Lacanal est qualifié de « brassier »; bientôt après on le trouve « forgeur ». Il cumule. Il travaille ferme, à la forge, au petit bien qui s'arrondit fréquemment d'un lopin. Chez les notaires de Foix (Pagès, Séguier, Dumas, Ribat) et aux archives départementales, on retrouve la trace de ses prêts, achats, transactions, enregistrements. C'est sa femme qui, à plusieurs reprises, stipule pour le mari absent, et paraît avoir été fort entendue en affaires. Dans l'une des dernières qu'elle traite, Lacanal n'est plus qualifié de brassier ou de forgeur, mais de « négociant ». L'ascension est marquée.

La femme meurt en 1766, à 42 ans; le mari lui survit jusqu'en 1777.

Au partage de la succession (septembre 1782), les biens de Paul Lacanal sont évalués à 11.450 livres, ce qui avant la guerre équivalait certainement à 30 ou 35.000 francs, et correspondrait aujourd'hui à une centaine de mille francs. On s'explique dès lors que le petit brassier ait pu réaliser le rêve de la plupart des parents : laisser à leurs enfants une situation meilleure que la leur.

Voici, avec leur valeur estimative lors du partage de 1782, l'énumération des biens que se partagèrent les quatre fils :

1°	Une maison et jardin au Pujet, estimée.....	900 livres
2°	Un pré à la Coupière.....	2.500 —
3°	Un champ et pré appelé la Fageole.....	1.100 —
4°	Le pré du Barbier.....	200 —
5°	Jardin, champ et verger, sous le Pujet.....	1.000 —
6°	Pièce de terre labourée attenant à la maison du Pujet.....	900 —
7°	Le champ du Peyrou.....	800 —
8°	Le pré appelé les Pradets.....	760 —
9°	Le champ de la Prade.....	350 —
10°	La pièce appelée la Mouilhère, de Cambié.....	200 —
11°	Autre pièce appelée la Castagnarède.....	160 —
12°	La métairie de Canteperdrix avec ses bâtiments, prés et bois, « terres cultes et incultes ».....	1.750 —
	A reporter.....	5.555 livres

Digitized by Google

Report.....	5.555 livres
13° Le pré de las Rivès.....	500 —
14° Deux petits prés de Larouille et Laréole.....	250 —
15° Une garrigue à Dornac (hameau de Serres)	80 —
Total.....	11.450 livre

Actuellement, les actes de l'état civil sont établis d'après des formules officielles dont il est interdit de s'écarter. Jadis, on s'octroyait une liberté plus grande. Il n'était pas rare de retrouver en marge des actes de mariage, de baptême et d'inhumation, des récits d'incidents, des anecdotes ou des réflexions qui décelaient l'état d'esprit et la moralité de la population.

Malheureusement, le curé Font se permet rarement ces licences. Nous sommes donc peu renseignés sur ce point.

Cependant, l'abondance des surnoms que renferment les actes de l'état civil indique bien, en même temps que la nécessité de distinguer les personnes ayant le même patronyme, la tendance malicieuse à traduire en termes imagés leur caractère et surtout leurs défauts physiques et moraux.

Voici quelques-uns des surnoms féminins :

La Poulidatte, Peluflarde, la Gascoune, Carfouillette, la Moune, la Nourrice, la Boulotte, la Mouttote, la Poussoye, la Gendarme, la Barraquesse, la Gazette, la Miquèle, la Roquine, Frapaline, la Bourtole, la Bouichoune, la Favourite, etc.

Plus riche et plus variée est la nomenclature masculine :

Le Galant, Pourroflat, Toto, Rougé, Roubi, Boujarrou, Cigale, le Bessouil, Frapali, le Bouèmi, Bouratelle, le Contrat, Marfuga, Callaoué, le Carabin, le Ticheyre, Repouchou, Bigouda, Gabachot, les Carras, Tarragne, Meneille, Maudit, Mourels, Basset, Matouril, Clavay, Carfouillet, Bourtouli, Poumarol, Peluflard, Léveillé, Nachou, France, Conduite, Mandron, Courpourat, Capita, Massugua, etc., etc.

En ce qui concerne la moralité, quelques indications relatives aux enfants naturels peuvent être fournies par les registres.

De 1750 à 1758, on ne signale qu'une naissance d'enfant naturel, ou plutôt, comme le dit le curé Font, d'un enfant dont les parents, *fiancés*, se marient trois semaines après l'événement ;

Digitized by Google

puis un enfant naturel en 1760, 2 en 1763, 2 en 1764, 1 en 1765, 1 en 1766, 1 en 1767, 1 en 1770, 1 en 1774, 2 en 1775, 1 en 1776, 1 en 1777, 1 en 1778, 3 en 1780, 2 en 1781, 4 en 1782, 1 en 1783, 1 en 1784, 2 en 1785, 2 en 1786, 2 en 1787, 4 en 1788, 2 en 1789. En mettant l'enfant né en 1758 au nombre des enfants naturels, ce qui est peut-être excessif, on arrive à 9 pour la période de 1750 à 1769, et à 30 pour la période de 1770 à 1789. La progression est assez forte de la première période à la seconde et témoigne de quelque relâchement dans les mœurs. Notons, toutefois, que 39 naissances d'enfants naturels sur un total de 1.519, — soit un enfant naturel sur 40, — n'est pas le signe d'une dépravation excessive.

La question si débattue de l'instruction populaire s'éclaire notablement par l'examen des registres tenus par le curé Font.

En 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755, ni mariés, ni parrains, ni marraines n'ont su signer. De 1756 à 1761, une seule signature est donnée, celle de Peybernès, qui a signé sept fois comme parrain. A partir de 1762, où Paul Lacanal a signé deux fois, le nombre des signataires nouveaux s'accroît légèrement : 1 en 1764, 3 en 1765, 2 en 1770 (dont 1 presque illisible), 1 en 1771, 1 en 1773. En somme, de 1750 à 1773, 10 personnes seulement ont signé comme parrains; à partir de 1774, légère augmentation : on en compte 25 nouveaux jusqu'en 1792, ce qui est l'indice certain du progrès de l'instruction pendant les quarante années qui ont précédé la Révolution.

Les familles Pujol, Bonnefont, Peybernès, Portet et Lacanal[1] ayant chacune plusieurs branches, figurent parmi les plus instruites de Serres.

Chose curieuse : pas une seule femme n'a signé comme marraine. Paul Lacanal lui-même, quelque peu instruit et qui a si bien fait élever ses quatre fils, a laissé sa fille Marguerite, l'aînée de la famille, dans l'ignorance. Pas plus que

1. Telle était l'orthographe du nom de Lacanal. Lorsque Joseph fut élu à la Convention, pour bien marquer la rupture entre ses frères restés royalistes et lui, il remplaça le *c* de son nom par un *k* et signa désormais *Lakanal*.

Digitized by Google

sa mère, elle n'a su lire et écrire. Marraine à quinze ans de son frère Joseph, le futur Conventionnel, elle a déclaré ne savoir signer. Il est donc probable que Serres n'a pas eu d'école de filles sous l'ancien régime.

Remarquons, en outre, que si, aujourd'hui, les hommes de loi et les médecins résident surtout dans les agglomérations d'une certaine importance, au dix-huitième siècle ils s'installent fréquemment dans de simples villages. Ainsi, Balmajou, hameau de Serres, possédait en 1758 le chirurgien Dangla, originaire du Fousseret, en même temps que Jérôme Peybernès était chirurgien à Serres; en 1773, nous trouvons dans cette paroisse un autre chirurgien, Laberty; et, en 1783, Jean Lacanal, frère du Conventionnel, s'installe en la même qualité dans son village natal. Il y était encore en 1810, concurremment avec l'officier de santé Peybernès.

Ainsi existait, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, à côté de la masse en grande partie ignorante, un petit groupe d'hommes instruits, à qui appartenait l'influence.

S'il n'était pas imprudent de généraliser, on serait en droit d'affirmer que, alors, dans les villages de moyenne importance, il y avait un grand écart entre le gros de la population et l'élite cultivée, tandis que, à l'heure présente, on constate une plus grande uniformité dans le demi-savoir. On pourrait disserter longtemps sur les avantages et les inconvénients de ces deux régimes au point de vue de l'intérêt général. Mais cela nous conduirait bien loin.

Notre but est d'ailleurs plus modeste. Il consiste simplement à tirer des quelques éléments dont nous disposons, des déductions vraisemblables et de projeter ainsi quelques lueurs sur la vie d'un village pyrénéen à la veille de la Révolution.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE DIPLÔME DE JULES-CÉSAR SCALIGER

PAR LE Dr L. DE SANTI.

Jules-César Scaliger, qui a exercé la médecine à Agen pendant 34 ans (1524-1558), qui peut-être aiguilla Rabelais vers la médecine et qui a été considéré par ses fanatiques comme le plus grand médecin depuis Hippocrate[1], était-il docteur ou bachelier en médecine? était-il maître ès arts? fût-il jamais gradué?

On sait que son fils Joseph a publié, dans la *Confutatio fabulæ Burdonum*[2], un diplôme de l'Université de Padoue, du 22 juillet 1519, qui confère à « *Julius Cæsar Bordonus, filius egregii viri dñi Benedicti, civis Veronensis* », le grade de maître ou docteur ès arts. Mais Joseph argue ce diplôme de faux.

Pour débrouiller cette question, il faut préalablement dire quelques mots des Scaliger, de leurs prétentions et de l'extraordinaire carrière de Jules-César.

Les Scaliger sont incontestablement des Esclavons, issus des confins de la Carniole et de la Croatie, mais matinés de Souabes. Je ne sais si le fameux fief de *Burden* a jamais existé, mais il est certain que leur nom était *Scalisch*; Joseph le reconnaît lui-même[3] et Scioppius a parfaitement raison de dire que

1. Voir Moreri, à l'art. *Lescale.*

2. Page 245 de la seconde édition (Leyde, 1617), à laquelle se rapportent les références de cet article.

3. SCALIGERANA, au mot *Scaliger.* « Ceux qui ont escrit de nos ancestres, nous appellent en Pologne, *Scalischi* ». Il nous dit ailleurs que son père parlait l'esclavon (SCALIGERANA, au mot *Burdonius*), que sa grand'-mère Véronique Lodron, qu'il a transformée en Bérénice, était origi-

Digitized by Google

Paul Scalichius, dont Joseph refusait de reconnaître la parenté, était son cousin[1].

Comme les mercenaires qu'on appela plus tard Estradiots et Cravates, ils furent de père en fils à la solde de l'Autriche et sortirent un peu de leur obscurité. Le père de Jules-César, Benoît ou Bénédict, que Scioppius prétend fils d'une laveuse de vaisselle, se trouva à Vérone avec les troupes impériales, quand cette ville passa au pouvoir de Maximilien et, si l'on en croit Joseph, il en aurait eu le gouvernement. Il y épousa une fille noble du pays, Veronica Lodrone, fille d'un Souabe, Pâris Lodron, que les Scaliger ont baptisé le grand Comte Pâris.

Est-ce Benoît qui, comme on parlait beaucoup des Scaliger, chassés de Vérone et proscrits par les Vénitiens, s'avisa que le nom de Scalisch ressemblait à celui de Scaliger et se bâtit une généalogie en conséquence? — C'est possible; mais Joseph nous dit qu'il était sans ambition.

Quoi qu'il en soit, Jules-César[2] naquit à Riva, à la pointe septentrionale du lac de Garde, le 27 avril 1484. Il passa sa première enfance, dit-il, chez son grand-père, au manoir de Lodron, mais il n'avait pas encore 12 ans quand il fut expédié en Autriche et placé parmi les pages ou les cadets de Maximilien; il y reçut quelque éducation; mais il est plus probable qu'il fit son apprentissage militaire *(tirocinium)* auprès de son oncle Boniface, un rude soldat, favori de Maximilien, qui le garda en Croatie, le fit batailler contre les

naire de Souabe ou de Styrie et qu'elle avait signé ses Heures, « *cum quibusdam litteris germanicis pessimè designatis* » *(Confutatio,* pp. 293-328).

1. Gasp. Scioppius : *Scaliger hypobolimæus.* Elenchus 234, p. 107. Scalichius Cette parenté est si bien admise par Moreri que l'article de Scaligeait se trouve sous le nom de *Paul de Lescale.* Celui-ci d'ailleurs partagéait les prétentions princières des Scaliger, car ses œuvres ont été publiées à Cologne, en 1570 et 1571, sous ce titre significatif : « *Pauli, principis de la Scala et Hungariæ, marchionis Veronæ et domini Creutzburgi Prussiæ, Miscellanea,* et *Loci communes theologici.* Coloniæ ex officina typogr. Theodori Graminœi », in-4°.

2. Il est vraisemblable que son nom de baptême était tout simplement Paul (*Confutatio,* p. 328).

Digitized by Google

Turcs et le mena même jusque dans les Provinces-Unies. Entre temps, les méchants Vénitiens, qui avaient repris Vérone et rasé le château de Riva, rasèrent encore le château de Lodron, de telle sorte qu'on n'aurait pu trouver homme plus pauvre au monde[1].

Son père, qui paraît avoir déjà fait l'expédition de Naples avec Charles VIII (1495), s'était compromis dans de louches tractations avec le roi Louis XII et avait perdu la faveur de Maximilien, de telle sorte qu'à la bataille de Ravenne (11 avril 1512), on trouve le père et ses deux fils, Titus et Jules-César, en modeste équipage dans les rangs impériaux. Benoît et Titus y furent tués. Il est vraisemblable qu'ils servaient dans la bande de lansquenets du prince d'Anhalt, qui, en dépit des ordres de Maximilien, combattit avec nous et dont presque tous les capitaines, Jacob Feremus, Philippe de Fribourg, Fabiano, etc., se firent tuer[2].

Jules-César quitta alors le Service de l'Empereur; il avait 28 ans. Ce serait à ce moment et pendant sept années, de 1512 à 1519, qu'il se serait livré à l'étude des lettres, non pas à Padoue, dit Joseph, mais à Bologne et à Ferrare, et sous le nom de *Burden*, parce que, si près de la Vénétie, le nom de Scaliger était trop dangereux à porter. Il était alors si gueux qu'il lui eût été difficile de payer ses frais de scolarité et il dut, pour vivre, s'attacher à des étudiants plus riches, les Scalenchi et les Plosciatci, peut-être même demander des ressources à son talent de chirurgien-barbier. Il fut un instant entretenu par le duc de Ferrare et par M. de Vins, en Savoie.

Cependant la bataille de Marignan (1515) avait donné aux Français l'Italie du Nord. Las de sa misère, Jules-César s'en-

1. Sur sa pauvreté, voir une anecdote rapportée par Tanneguy le Fèvre, dans ses additions aux *Scaligerana prima*, au mot *Barbaries*.

2. Les Italiens, dans cette aventure et malgré leurs attaches avec Venise, combattirent en majorité avec nous. Guido Rangone et Baldassare Signorelli y furent fait prisonniers et le meilleur des Condottieri de l'époque, Jean-Paul Baglione, y laissa son fils Malatesta, saignant de vingt blessures. La violence du combat, contre l'élite des troupes espagnoles, fut telle que, sur les 50 hommes d'armes de Malatesta, 47 furent tués ou pris à ses côtés.

Digitized by Google

tendit avec le vice-roi Lautrec, qui lui donna une commission pour former un corps franc. Il en prit le commandement et quitta les études.

C'est avec cette compagnie qu'il fit, en 1520, son coup de main sur les finances et sur la maîtresse du duc de Savoie. Le charlatan que désigne Joseph, dans la Vie de son père[1], est le franciscain Thomas Illyricus, qui revenait de Toulouse, où il avait prêché en 1519 avec tant de succès. Aux renseignements donnés par Florimond de Raymond, par Lafaille, par Dumège, par Tamizey de Larroque, par l'abbé Daux, etc, on peut ajouter qu'il rapportait de Toulouse 4.000 écus « au moyen desquels il prétendait acheter un chapeau de cardinal ». Tout le pécule de Scaliger vient de là.

De 1520 à 1524 il parcourut l'Italie jusqu'en Sicile, et les Côtes de l'Adriatique jusqu'en Grèce et en Macédoine, guerroyant pour le compte des Français, jusqu'au jour où il fut recueilli au château de Vinnuovo[2], chez les La Rovère, gros seigneurs du parti français.

En 1524 il arrivait à Agen, à la suite de l'évêque Antoine de la Rovère[3], dont il était à la fois l'ami, le médecin et le capi-

1. *Epistola de vetustate gentis Scaligeræ*. Édit. 1594, p. 39. On la désigne indifféremment sous ce titre ou sous celui de *Jul. Cæs. Scaligeri Vita*, qu'elle porte aussi, ou encore sous la qualification de *Lettre à Douza*, parce qu'elle est adressée à Janus Douza.

2. *Vicus novus*. Cette résidence, voisine de Turin, a prêté aux plus extraordinaires divagations. Mais la branche des La Rovère à laquelle appartenaient Antoine, Jean-François (archevêque de Turin) et Jérôme (évêque de Toulon), portait le nom de *Vinnuovo*.

3. Marc-Antoine de la Rovère était à peine âgé de 24 ans quand il prit possession, le 13 avril 1521, de l'évêché d'Agen. Ad. Magen (Documents sur Jules-César Scaliger. Agen, 1873, p. 24, note) en a conclu que c'est l'époque où Scaliger arriva à Agen, mais c'est une erreur. Léonard de la Rovère, dit le cardinal d'Agen, mort à Rome le 27 septembre 1520, avait résigné cet évêché dès 1518 à son neveu Antoine; mais celui-ci dut attendre l'âge de 24 ans pour en prendre possession. Il n'y résida que six ans, à divers intervalles, et mourut à Turin en 1533. L'évêché, jusqu'à cette date et même jusqu'en 1550, c'est-à-dire à l'arrivée de Bandello, fut administré par son vicaire-général, Jean Valeri. C'est vraisemblablement dans un de ses voyages qu'Antoine de la Rovère amena Scaliger. Joseph s'est également trompé en fixant cette année à 1526. L'acte de naturalisation de Jules-César (mars 1528) est formel à ce

Digitized by Google

taine d'armes. On sait qu'il n'en sortit plus. Il s'y établit d'abord comme pédagogue, puis comme médecin, s'y fit naturaliser en 1528, y épousa une fille de bonne famille, Andiette de la Roque-Lobéjac, qui lui donna quinze enfants, y fut reçu bourgeois, puis Consul, et y mourut le vendredi 28 octobre 1558.

Quel nom portait-il à son arrivée en France?

Si l'on en croit ses contemporains italiens, Lelio Gregorio Giraldi, Antonio Riccoboni et Melchiore Guilandino, il s'appelait *Burdone* ou *Burdoni*, *Bordone* ou *Bordoni*. -- C'est un mensonge, dit Joseph, qu'exaspérait ce nom de *Burdo* (mulet)[1], il s'appelait *da Burden*, du fief de Burden, en Carniole; et il ajoute, avec assez de mauvaise foi : « Sans l'opuscule de Giraldi il n'y eût jamais eu de Bourdons. »

Malheureusement ce ne sont pas seulement les ennemis de Joseph, les Scribani et les Scioppius, ce sont aussi les amis et les camarades d'étude de son père qui l'ont connu sous le nom de Bordone. Giraldi même était son ami; il l'avait familièrement connu chez les Rangone. Mais le témoignage d'Augustin Nipho, dont Jules-César se vante à plusieurs reprises dans ses *Exercitationes*, d'avoir été le disciple, est autrement probant. Joseph s'est bien gardé de nous le dire, mais le renseignement nous a été transmis par le meilleur de ses amis, J. A. de Thou (*Historia de vita sua, anno* 1573).

D'autre part, l'acte de naturalisation de Jules-César, décou-

sujet; il dit que *Jules-César de Lescalle, des Bordonis* s'est fixé à Agen « depuis quatre ans en ça ou environ ».

1. De là la si jolie paraphrase du Livre des Rois, que Scioppius a mise en épigraphe à son *Scaliger hypobolimæus* : « *Obsecro, concede mihi servo tuo ut tollam onus duorum burdonum de terra.* » Ces deux mulets sont les Scaliger, père et fils. Cependant ils voulaient que leur berceau fût l'Italie. Voir à ce sujet les vers « *Barbarus haud ego sum* », dans les additions du *Scaligerana* (au mot *Barbaries*) et la *Confutatio*, p. 304. En ce qui concerne le nom de Jules-César, il est curieux de signaler que plusieurs Italiens le prirent alors en venant en France, comme s'ils voulaient de nouveau conquérir ce pays; tel Vanini qui changea son prénom de Lucilio en celui de Jules-César. On sait d'ailleurs qu'on appelait Jules II « le pape Jules-César »; tous les Jules ajoutèrent à leur nom celui de César.

Digitized by Google

vert par Baluze au cabinet des titres[1], ne laisse aucun doute. Il est daté du mois de mars 1528 et est établi au nom de « Jules-César de Lescalle des Bordonis[2] ». La question est donc limpide; il se disait *des Bordoni* ou *Bordone*. Quant au nom de Lescalle *(della Scala)*, c'était le second ou troisième avatar de celui de Scalisch. Bordoni ne tarda pas d'ailleurs à être rejeté comme une vieille défroque et, par une adaptation latine assez risquée de celui de Lescalle, Jules-César prit, ou reprit, avec le nom de *Scaliger*, ses prétentions à la principauté de Vérone et à la parenté des rois de France et des empereurs d'Allemagne.

A beau mentir qui vient de loin, dit le proverbe. Une enquête à cette époque était chose impossible et la protection de l'évêque couvrait tout. La Renaissance donnait d'ailleurs à l'Italie un lustre tel, qu'elle jetait la terre de France en pâture aux Italiens[3].

Jules-César Scaliger se mit donc à exercer la médecine à Agen et il y réussit si bien, grâce à sa faconde, à son immense savoir et à son incontestable valeur comme médecin, qu'il s'y fit une grosse réputation. Il ouvrit même, dans cette ville où la médecine était particulièrement florissante, une sorte d'académie où, dit Joseph, de nombreux disciples sont venus s'abreuver à la science médicale de son père. Mais son exécrable caractère, son orgueil, sa jalousie, ses violences, sa plume envenimée le brouillèrent bientôt avec tout le monde. Ses

1. Bayle l'a reproduit dans son dictionnaire, à l'article Vérone, note A.

2. L'enquête de 1538 nous apprend qu'on ne le connaissait à Agen, comme médecin, que sous les noms de *maistre July*, *maistre Jules* ou *maistre Julien-César*.

3. Je trouve dans la seule maison d'Antoine de la Rovère, sans parler de Scaliger et de son impérieuse maîtresse, Constance Rangone, sœur de Guido Rangone, femme de César Fregose et mère des futurs évêques d'Agen, Hector et Janus Fregose (c'est elle que Scaliger a célébrée sous le nom de *Thaumantia*), les chanoines de la cathédrale d'Agen, Plociasco et Tagliaborgo, le vicaire général Jean Valeri, l'intendant du château de Monbran Antoine Tampa, le dominicain Mathieu Bandello, qui fut plus tard évêque d'Agen, et les nobles Véronais Nicolas Salerna et Torelli, soit une douzaine d'Italiens. Il est vrai que Marc-Antoine de la Rovère fut toute sa vie à l'état de demi-imbécillité.

Digitized by Google

confrères en particulier, ses élèves, ses amis, ses concitoyens, sa maîtresse et jusqu'à ses visiteurs de passage devinrent ses ennemis. Jean Schyron et Rabelais, comme nous l'avons dit, en surent quelque chose[1].

Comment, avec les inimitiés qu'il suscitait, put-il se livrer à cet exercice?

Car la pratique de la médecine était à cette époque réglementée, et même sévèrement réglementée en France. On a vu que Rabelais dut, à plus de 40 ans, s'y faire graduer.

L'Université de Toulouse avait été organisée par les papes sur le type des universités italiennes; c'est pourquoi elle peut, à ce point de vue, nous fournir des indications.

La Faculté des Arts y comportait trois enseignements et en quelque sorte trois organismes distincts, la grammaire, la logique ou philosophie et la médecine. « C'était à la fois, dit Aug. Molinier, un Lycée, une Faculté des lettres et une École de médecine ». Celle-ci ne s'en détacha qu'au dix-septième siècle, tandis qu'elle était depuis longtemps émancipée à Paris et à Montpellier. Or, chacun de ces groupes donnait des grades à trois degrés : bachelier, licencié et maître. La licence, comme aujourd'hui, n'était recherchée que par ceux qui se destinaient à l'enseignement. Quant à la maîtrise, c'était l'équivalent du doctorat, mais un doctorat un peu inférieur, dans lequel les maîtres en médecine occupaient le premier rang; ainsi, dans l'ordre des préséances, les maîtres en médecine venaient immédiatement après les docteurs en droit et passaient avant les maîtres de logique; les maîtres de grammaire venaient les derniers. Du reste, les maîtres en médecine portèrent bientôt le titre de docteur.

Mais le baccalauréat médical, quoique ce fût le seul titre de beaucoup de médecins, était moins, dans le principe, une introduction à l'exercice qu'à l'enseignement. Un bref du pape Clément V, du 27 avril 1306, confirmé par la bulle de Jean XXII du 3 septembre 1329, interdisait même l'exercice de la médecine aux simples bacheliers : « *non permittas, nisi*

1. *Revue du XVII^e Siècle*, 1921, t. VIII, fasc. I.

Digitized by Google

qui in dicta arte licenciati existant », et ce ne fut qu'à partir de Charles VI que tous les gradués : bacheliers, licenciés et docteurs, purent exercer librement[1].

L'obligation d'un diplôme était donc stricte. Jules-César Scaliger avait-il ce diplôme?

— Son fils Joseph élude la question[2]. Il eut cependant en sa possession ce diplôme de l'Université de Padoue, du 22 juillet 1519, qu'il a publié dans la *Confutatio* et qui décerne à « Jules-César Bordone, fils de Benoît, citoyen de Vérone », le grade de maître ès arts. Mais il jure ses grands dieux que ce diplôme est un faux et qu'il a été criminellement fabriqué à Padoue par deux coquins, Antoine Riccoboni « le porc de Rovigo » et Melchior Guilandini « le semi-moscovite », pour faire croire que lui, Joseph, ne descend aucunement d'une famille princière, mais s'appelle tout court Burdo ou Bordone.

Comment donc ce diplôme est-il venu entre ses mains? — C'est ce qu'il n'explique pas. Et si l'on songe, d'un côté, que la pièce est demeurée inconnue à ses pires ennemis, même à Scioppius, qui n'eût pas manqué de l'insérer dans son *Scaliger hypobolimæus*, et, de l'autre, que les gens qu'il accuse sont, l'un, le premier professeur d'éloquence grecque et latine, l'autre, le directeur du Jardin botanique de Padoue, c'est-à-dire des hommes éminents, morts tous deux depuis longtemps, voilà qui devient suspect.

La question d'ailleurs, abstraction faite de la vanité de Scaliger, vaut la peine d'être examinée et discutée, ne fût-ce que pour établir la moralité des savants de cette époque. Donnons donc la parole à Joseph.

1. Ordonnance du 3 août 1390, défendant à tous autres qu'aux gradués d'exercer la médecine. — Lettres patentes du 4 août 1404, interdisant l'exercice de la médecine et de la chirurgie à tous autres qu'aux gradués. Nouvelle ordonnance du 19 juillet 1411, défendant d'exercer à quiconque n'a pas été examiné par l'Université, etc.

2. Joseph en effet n'a jamais attribué aucun titre universitaire à son père; mais celui-ci écrivait en 1531 aux élèves du collège du Plessis : « *ego qui ab incunabulis istas Parisiorum illustres atque admirabiles Academias semper parentum loco habui* », de telle sorte qu'on pourrait l'en croire sorti. Or il n'est, de sa vie, jamais allé à Paris.

Digitized by Google

Il a, dans trois lettres, à Casaubon (7 juillet 1605), à Jean de Laet (1er janvier 1606) et au vieux Jean Casel (18 août 1607), exposé sa version de l'affaire, sans dire mot de la manière dont ces renseignements lui étaient venus. On peut donc croire qu'il s'est lui-même imaginé ce scenario sur des racontars de ses élèves ou de ses amis, venus d'Italie. Voici, dans toute sa crudité, ce qu'il racontait à Casellius[1] :

J'en ai reçu cependant une dernière de vous (une lettre), qui a été remise par je ne sais qui à l'un de nos domestiques. J'avais ce jour-là précisément à dîner quelques amis, auxquels j'ai cru pouvoir la communiquer et en faire la lecture. Je la leur ai donc lue. Elle arrivait si opportunément que, comme un fait exprès, on l'eût pu croire écrite pour la circonstance, car, en attendant le dîner, notre conversation s'était égarée sur ce dont elle fait l'objet. On eût dit qu'elle était commandée à jour et heure fixes. Mais nous avons été plus abondants que votre lettre. Elle ne nomme en effet que ce cochon de Riccoboni, tandis que nous passions en revue les autres *Furies*[2] qui, concentrant leurs ressources et leurs efforts, ont conjuré de me faire passer pour un faux Scaliger.

« Je n'avais même jamais entendu prononcer ce nom de Riccoboni avant que des gens qui l'avaient connu à Padoue et qui sont encore vivants m'eussent documenté sur le personnage. Comme ils le traitaient de quidam, de sot, de porc et d'autres choses encore que je ne veux pas dire, comme ils se moquaient à grands éclats d'un misérable livre qu'il avait écrit sur l'Université de Padoue, c'est alors que son existence me fut révélée. A peu près vers la même époque, d'autres, qui revenaient d'Italie et qui décoraient l'homme du même nom et des mêmes qualités[3],

---

1. Cette lettre à Casellius, d'Helmstadt, est la 273e du recueil d'Heinsius (Leyde, 1627). Scaliger l'a écrite sous le coup de l'exaspération que lui causait la prochaine apparition du livre de Scioppius, qui s'imprimait alors à Mayence, dont il avait pu se procurer les bonnes feuilles et que d'ailleurs les catalogues de la foire de Francfort annonçaient depuis le mois de juin 1606 (Lettre à Casaubon n° 121). C'est le premier jet de sa colère et un résumé très exact de la *Confutatio*, dont le plan et le programme sont déjà arrêtés dans son esprit; mais la *Confutatio* est plus habile parce que moins passionnée. Scaliger se mettait d'autant plus en frais avec Casellius qu'il savait celui-ci avoir des obligations à Scioppius. La *Confutatio* donne les réponses de Casellius avant et après cette lettre (pp. 411 et 414).

2. Scaliger joue sur le mot *fures*, parce que le père de Scioppius avait été poursuivi pour vol et que lui-même était accusé d'avoir dérobé des notes à Gifanius.

3. Riccoboni, que Joseph n'appelle jamais autrement que *le cochon de Rovigo* ou, plus simplement, le *cochon*, était un homme de mérite,

Digitized by Google

me rapportaient qu'il était jaloux qu'on osât se dire survivant des Scaliger, comme si la chose ne lui importât pas moins qu'à ceux (les Vénitiens) qui étaient intéressés à faire croire à l'extinction de tous les Scaliger.

« Il arriva certain jour que Melchior Guilandin[1], un baladin barbare, se plaignit au Cochon que je l'eusse maltraité dans mon *Festus* et que j'eusse aussi dit quelque chose de son livre *de Papyro*. Il en était si vexé que sa douleur semblait ne pouvoir s'apaiser que par la vengeance, et véritablement il était dans un état à lui demander des armes. Le moment ne pouvait être plus opportun, ni la réclamation portée à un homme mieux disposé. Le Cochon ne le fit pas languir; il se fit apporter l'opuscule de Lelio Giraldi *de Poetis recentioribus*, où se lit « Jules-César Scaliger, auparavant appelé Burdoni ». Cela lui suffit. Qui est Burdoni ne saurait être Scaliger; de telle sorte que, si le petit livre de Giraldi n'eût pas existé, du même coup il n'y avait plus de Bourdons[2]. Mais ce n'est pas tout que de prendre à un poète un argument, il faut le traduire en grimace; il ne suffit pas d'inventer une fable, il faut la mettre en scène. On fit donc la farce de fabriquer un diplôme de l'Université de Padoue, par lequel *Julius Cæsar Burdonius, fils de Benedictus Burdonius de Vérone*, était promu docteur en médecine[3]. Voilà Scaliger changé en Burdoni, comme dans le livre des Métamorphoses Œsacus en Mergus.

« Si les malins eussent su que Jules-César Scaliger portait le surnom de *de Burden*, et non de *Burdoni* et que, comme je l'ai dit autrefois, c'est

---

mais un Épi urien. Goutteux au point que ses jambes refusaient de le porter, il avait continué à s'adonner à la bonne chère et au vin de Vicence jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1599. Comme il mourut d'une affection de la vessie, il se peut que ce qualificatif de *porc* soit d'origine italienne et ne soit pas entièrement, sous la plume de Joseph, une aménité littéraire. Il a beaucoup écrit sur Aristote et il laissait une Histoire de l'Université de Padoue, *Historiæ de gymnasio Patavino Libri VI*.

1. C'était un Pru sien, né à Königsberg, que Marino Cavallo avait ramassé, mourant de faim, à Rome et qu'il avait amené à Venise. Matthiole, avec lequel il eut des démêlés retentissants, l'appelle *Girlandinus*. Il avait d'ailleurs beaucoup voya é et était rès savant en histoire naturelle; aussi, à la mort de Fallope, avait-il été nommé directeur du Jardin des Plantes de Padoue. Il était mort depuis 1589. Son traité sur le papier, *Commentarium de papyro*, n'est qu'une paraphrase de quelques chapitres de Pline le naturaliste.

2. Scaliger est-il ici de bonne foi? est-il admissible qu'il n'ait pas connu l'acte de naturalisation de son père?

3. Il y a dans cette assertion une double inexactitude. Le diplôme est au nom de Jules-César Bordone *(Bordonus)* et non pas Burdoni *(Burdonius)*. En outre le grade conféré est celui de maître ès arts et non de docteur en médecine. Joseph, qui reprend si sévèrement les inexactitudes des autres, ne surveille pas toujours les siennes. La *Confutatio* rétablit d'ailleurs les faits.

Digitized by Google

par une coquille qu'il a été imprimé dans Lelio *Burdonius* pour *Burdenius*[1], ils eussent imaginé quelque autre mensonge plus impudent encore, ou bien ils eussent, faute de pouvoir mentir, abandonné leur absurde entreprise. Mais la supercherie avait été montée par ces abominables bipèdes avant que j'eusse publié ma lettre sur ma famille[2], et, comme j'ai, à la fin de celle-ci, rapporté la phrase de Lelio Giraldi, j'ai averti le lecteur du mensonge qui se cachait sous le nom de Burdoni. »

Nous avons déjà liquidé cette question des Burdo.

Dans la *Confutatio*, publiée un an plus tard[3], comme dans les *Scaligerana*[4], Joseph est beaucoup moins affirmatif à l'égard de Riccoboni et de Guilandin. Il admet que le diplôme peut avoir été truqué, et sa thèse est maintenant que, s'il n'est pas faux, il ne saurait viser son père. C'est ce qu'il s'efforcera de démontrer.

1. Sa manœuvre est de laisser croire que Giraldi aurait écrit *Burdenius* (de Burden) et que c'est par le changement d'une lettre que l'imprimeur aurait mis *Burdonius* (Burdoni). Le malheur est que le texte de Giraldi porte *Burdo*, qu'on peut difficilement confondre avec *Burdenius*.

2. C'est la Lettre à Douza, à la suite de laquelle est rapporté (page 118) le passage de Giraldi *(De poetis nostri temporis)*. Mais ici encore il est à côté de la vérité, car à ce moment il ne signalait point de coquille. Giraldi écrit : « *Julius Scaliger, qui prius Burdonis cognomine fuit Veronensis, etc.* », et Joseph marque simplement en note : « *Non Burdo, sed a Burden cognominabatur.* »

3. La *Confutatio fabulæ Burdonum* parut en effet, avec quelques pièces contre Scioppius, en 1608 (sous la date 1609), quelques mois avant la mort de Scaliger. C'est la réponse au *Scaliger hypobolimæus*. Elle est attribuée, sur le titre, au fils de Conrad Rittershusius, Jean, alors étudiant en droit, qui est censé y défendre son maître; en réalité elle est de Joseph ou plutôt c'est une œuvre collective, écrite sous la dictée de Joseph par tous ses amis, Heinsius, Rutgersius, les Rittershusius, etc. On s'en aperçoit au style et à la latinité, très supérieurs à ceux de Scaliger, mais elle est aussi fatigante, par le jeu des mots Bourdes, Bourdons et Mulets *(burdones)*, que les libelles des Jésuites et de Scioppius.

4. *Scaligerana*, aux mots *Burdonius*, *Guillandin*, *Riccobonus*, *Scaliger*, etc.

Digitized by Google

Voyons maintenant ce diplôme.

DIPLOMA ACADEMIÆ PATAVINÆ

Pro magisterio artium consequendo.

In Christi nomine. Amen. Universis et siñglis prœsens hoc doctoratus privilegium inspecturis et legi audituris Nicolaus Bononia, Decretorum doctor, Canonicus Scodrensis et Rector parochialis Ecclesiœ Sancti Mathœi de Padua atque in Ecclesia Paduana per revereñ in Xpo patrem et D. D. Paulum Zabarella, Dei et Apostolicœ sedis gratia Archiepiscopum Parieñ, Sacrœ theologiœ Doctorem et, in prœfata Eccl. Paduana, Rmi in Xpo patris et D. D. Marci, tituli Stœ Mariœ in via lata S. R. F. Diaconis Cardinalis, Cornelii et prœfatœ Padñ ecclẽ perpetui administratoris, Comitisque Sacceñs, dignissimi et antiquissimi ac celeberrimi Studii Paduani Apostolici Cancellarii meritissimi, suffraganeum locumtenentem et Vicarium gñalem substitutus, Salutem in eo qui est omnium vera Salus. — Studiorum labor meretur ut, his, qui suis quasi a cunabulis vitam suam Scholasticis exhibuere disciplinis, debita virtutum prœmia tribuantur et, post laboris palmam, emeriti doctoratus honore et magisterii dignitate decorentur, ut sic, digna et hilari remuneratione gaudentes, bene agendi posteris exemplum prœbeant et sequelam; fit apud nos istud, sed cum grandi severitate. Nulli quippe hœc dignitas doctorea conceditur nisi prius time certaverit et, velut aurum in fornace, fuerit comprobatus. Significamus itaque vobis et harum serie fidem facimus Quod, die dato prœsentium, Nos Nicolaus, Vicarius antedictus, auctoritate, prœfato D. Epõ Paduano et sua pontificali dignitate competente, tam et antiqua et approbata consuetudine studii prælibati, quam vigore privilegiorum felicis recordationis Dominorum Urbani quarti, Clementis Sixti et Eugenii quarti, Summorum Pontificum, qua fungimur in hac parte, in assistentia magnifici domini Petri de Terno, Universitatis Artistarum Ultramontanorum et Citramontanorum florentissimi studii Paduani Rectoris meritissimi, per venerandum Collegium artium et Medicinœ doctorum ejusdem Studii, fecimus egregium ac prœstantem virum Dominum Julium Cœsarem Bordonum, filium egregii viri Dñi Benedicti civis Veronensis, qui in Studio Paduano in artium scientia pluribus annis insudavit, atque ita profecit ut se dignum laurea corona, nobis per infranominatos promotores ejusdem prœsentatum in artibus, punctis ei, ut moris est, prœassignatis, coram nobis diligenter et rigorose examinari. Et quia, in examine hujusmodi sua puncta recitando et argumenta dubia et quaslibet oppositiones sibi factas seriatim replicando et clare solvendo, tam bene, laudabiliter et excellenter se habuit atque gessit, ut ab omnibus Doctoribus prædicti Collegii, ibi consistentibus, unanimiter et concorditer ac eorum nemine penitus discrepante, idoneus et sufficiens in Artibus extiterit judicatus, sicut ex eorum votis secreto in scrutinio nobis in scriptis porrectis constitit evidenter : Nos, prœfatam sequentes consuetudinem

Digitized by Google

et formam privilegiorum studii sæpedicti, consideratis scientia, facundia, modo legendi, moribus et virtutibus quibus eum Altissimus illustravit, prout in dicto suo privato et rigoroso examine in facto visibiliter demonstravit, de consiliis omnium Doctorum prædicti Collegii ibidem existentium et instantium, pro tribunali sedentes, eumdem D. Julium Cæsarem in Dei nomine approbavimus et licentiavimus, pronuntiantes et declarantes eum esse habilem, idoneum et sufficientem ad habendum, tractandum et exercendum officium et honorem Doctoratus in artibus, ipsumque continuo artium doctorem fecimus solemniter et creavimus, ac facimus ac creamus, per præsentes, tribuentes ei, tanquam idoneo, sufficienti et hac promotione digno, Cathedram ascendendi magistralem et insignia doctoratus in artibus a promotoribus suis petendi et recipiendi, ac iisdem promotoribus ea illi impendendi, licentiam liberam et facultatem; insuper eidem plenam concedentes potestatem et auctoritatem ut de cætero libere possit in artium sapientia legere, repetere, docere, disputare, glossare, practicare, interpretari quæstiones, terminare, Scholas regere, omnibusque et singulis gaudere et uti privilegiis, prærogativis, exemptionibus, immunitatibus, libertatibus, concessionibus, honoribus, favoribus ac indultis aliis quibuslibet, quocumque nomine censeantur, quibus Romanæ Curiæ Pavienses, Oxonienses, Bononienses et Salmatinenses Studiorum Doctores et Magistri, ex quibus Apostolicis et Imperialibus, seu aliis Ecclesiasticis vel temporalibus concessionibus aut indultis aliis, gaudent et utuntur, uti et gaudere possunt et poterunt in futurum, juxta continentiam, vim, formam et tenorem privilegiorum Apostolicorum a memoratis olim Pontificibus summis præfato Studio Patavino concessorum. — Et illico excellens artium et medicinæ doctor D. Nicolaus de Janua, civis Paduæ, promotor ejus, pro se ac vice et nominibus excellentissimorum Medicinæ doctorum et civium Paduæ, scilicet D. magistri Bernardi Speroni, D. Ludovici Carensii et D. Hieronymi Ragolini, atque D. Caroli de Janua, promotorum suorum memoratorum, D. Julium Cæsarem, petentem et acceptantem, consuetis ornamentis Doctoralibus ibidem insignavit solemniter et decoravit, tribuitque librum Philosophiæ sapientiæ, primo clausum deinde apertum : biretum doctorale capiti ejus imposuit, ac ipsum annulo aureo subarravit, pacisque osculum ei cum benedictione magistrali tribuit. Sic itaque cum summa laude et honore plurimo præfatus excellentissimus D. Julius Cæsar Bordonus ad apicem doctoratus Philosophiæ sapientiæ ascendit. — In quorum fidem et testimonium has nostras patentes privilegii litteras fieri et præfati Reverendissimi D. Cardinalis pontificialis sigilli jussimus appensione communiri. — Datum et actum Paduæ, in Episcopali palatio in loco solito examinum, præsentibus artium egregiis Scholaribus, videlicet D. Juliano Marostico, filio D. Johannis Donati, civis Tarvesini; D. Paulo Carrario, filio Antonii, civis Paduæ; D. Micaele Panserii, filio D. Jo. Baptistæ, civis Paduæ; D. Micaele Panserii, filio D. Jo. Baptistæ, civis Mantuæ; et D. Angelo Maria de Albertis, filio D. Theodori, civis Vicentiæ, testibus ad hæc habitis, currente anno Dominicæ Nativitatis M. D. XVIIII, indictione septima, die vero Mercurii, XXII mensis Julii, Pontificatus autem Sanctissimi domini nostri D. Leonis PP X° anno septimo.

Digitized by Google

Ego, Nicolaus Bononia, Decretorum doctor, canonicus Scodrensis et Vicarius, ut Supra.

Et ego, presbyter Jacobus Rotta, notarius et Episcopalis curiœ Paduœ Cancellarius, rogatus interfui et mandato subscripsi.

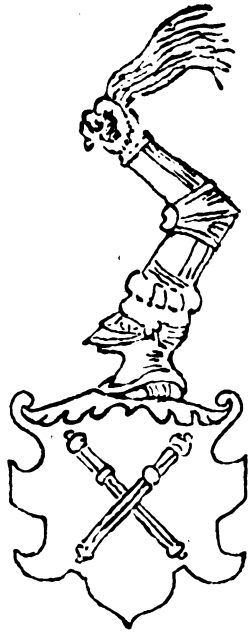

NOTES DE JOSEPH SCALIGER

—

Capilli isti sunt flavi.

Brachium istud est coloris ferrei.

Duo baculi (Bordonos Itali, Hispani, Galli vocant) colore turquino, hoc est cyaneo.

Spatium est luteum sive Callainon, aliquantum rubrum supra baculos. Reliquum partim Callainum, partim Cyaneum.

Telle est la pièce.

Est-ce bien, comme s'écrie Joseph, un faux, une noire supercherie, longuement machinée, pour ridiculiser son père et tourner en dérision ses prétentions nobiliaires?

— Ce n'est pas l'impression qu'elle donne. On y constate (et Joseph est trop intelligent pour que cela lui échappe[1]), que trop de choses s'y rapportent à son père et sont, sinon véridiques, au moins trop vraisemblables, pour que la pensée ne vienne pas que les histoires de Guilandin et de Riccoboni pourraient bien être des commérages, des contes d'écoliers, rapportés d'Italie par des gens qui voulaient et savaient faire plaisir à Joseph.

1. Voir *Confutatio*, p. 267.

Digitized by Google

Celui-ci en est donc réduit à ergoter sur deux points accessoires :

1° Le diplôme pourrait convenir, dit-il, à un certain Julius Burdo, médecin de Padoue, dont Scioppius a exhumé une Épigramme[1] parmi les pièces liminaires d'un ouvrage publié en 1515 par un docteur en théologie de Tarvis, Antoine de Fantis[2]; mais, tandis que le diplôme est de 1519, le Burdo de l'épigramme, assure-t-il, était déjà médecin en 1515;

2° C'est le grade de Maître ès arts, et non celui de Docteur en médecine, que le diplôme attribue à son père[3]. Mais il avait alors 35 ans révolus, et à qui fera-t-on croire qu'un grade (maître ès arts) que l'on obtient généralement avant 18 ans, n'ait pu être obtenu par Jules-César qu'en 1519?

Et sur ces pitoyables raisons, il conclut qu'il ne faut donner à ce diplôme aucune créance!

Quant aux objections de détail, bien que Joseph soit, contre son habitude, enclin à ne pas leur attacher d'importance, elles sont multiples et il est nécessaire de les examiner de près.

En ce qui concerne l'âge de son père, il est vrai que l'enseignement de la Faculté des Arts commençait de très bonne heure, parfois avant 10 ans, de telle sorte qu'on arrivait très jeune

1. *Scaliger hypobolimæus*, f° 112 v°. Ce morceau a pour titre : *Julii Burdonis Patavini, liberalium disciplinarum cultoris, ad lectorem Epigramma.* Où donc Joseph a-t-il pris que ce Bourdon, dont il raille impitoyablement la poésie, était un médecin? rien ne l'indique. Le texte dit au contraire « amateur de belles lettres », et c'est là-dessus cependant qu'il base toute son argumentation! (*Confut.*, p. 237 et suiv.)

2. Je pense que *Fantis* est une mauvaise lecture pour *Santis*. La référence de Scioppius est : *Tabula generalis ac Mare magnum Scoticæ subtilitatis... ab excellentissimo doctore Antonio de Fantis, Tarvisino, primario ejus inventore ac Scoticæ disciplinæ illustratore. Patavii, typis Gregorii*, 1515.

3. Comme nous l'avons dit dans un autre travail, le diplôme de maître ès arts ne conférait aucun droit à l'exercice de la médecine; mais, par un abus et une tolérance générale, sous prétexte de familiarité avec Hippocrate et Galien, les maîtres ès arts se mêlaient souvent de médecine. Ainsi, l'Inquisiteur de la Foi et prieur des Dominicains de Toulouse, Esprit Rotier, faisant le panégyrique de son prédécesseur Raymond de Gossin, écrivait en 1549 : « *Gyrum illud disciplinarum quem græci Encyclopediam vocant totum absolverat, nec medendi artem ignorabat.* »

Digitized by Google

à être bachelier. Mais Joseph, comme son père, ont fréquemment insisté sur les difficultés des débuts de Jules-César, sur sa pauvreté et sur l'époque tardive à laquelle il avait pu se mettre aux études. Jusqu'en 1512, c'est-à-dire à l'âge de 29 ans, il n'avait cessé de porter les armes, avait parcouru les Pays-Bas, les Alpes, l'Autriche, l'Italie, etc.; comment donc eût-il pu commencer de bonne heure l'étude des lettres? La phrase de Joseph, « il fallait qu'il fût bien hébété, bien épais et lourd d'esprit, le malheureux recru de fatigues qui n'arrivait à décrocher qu'à 36 ans un grade que, dans toutes les universités de l'Europe, on obtient toujours à 18 ans » ne prouve que sa mauvaise foi.

En ce qui concerne les personnages désignés par le diplôme, il conteste que l'*egregius vir dominus Benedictus, civis Veronensis*, puisse être son grand-père parce que, dit-il, il n'habitait pas Vérone et était d'ailleurs mort depuis la bataille de Ravenne. Mais le diplôme ne le dit nullement vivant en 1519 et Joseph oublie un peu trop qu'il nous a conté lui-même[1] que Benoît Scaliger avait rempli la charge de gouverneur de Vérone, quelques années auparavant.

Il conteste surtout que son père puisse être le Jules-César Bordone du diplôme, parce qu'il n'a point fait ses études à Padoue et qu'on ne saurait trouver son nom sur les matricules de cette université, parce qu'enfin il n'a pas été étudiant en médecine et ne s'est jamais appelé Bordone. Nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser de cette dernière allégation.

Pour les séjours de Jules César, à Bologne, à Ferrare, à Vérone et à Padoue, il faut accepter, sans espoir de les contrôler, les renseignements de Joseph et les réminiscences de son père; il en faut toutefois retenir l'aveu qu'il aurait fait à Padoue une visite clandestine de très courte durée : « *Nec Patavii fuit, nisi forte per diem, et clam*[2]. »

Mais Joseph oublie vraiment un peu trop en 1600 ce qu'il a écrit en 1594. Ainsi il discourt longuement dans les *Scali-*

1. Lettre à Douza, p. 32.
2. *Scaligerana*, au mot *Guilandin*.

Digitized by Google

gerana[1] sur ce sobriquet de *Toso da Burden* que, dit-il, ses camarades auraient donné à son père à l'Université, et il l'explique en ce qu'il avait l'habitude de porter ses cheveux ras « à la mode esclavonnique ». Or il avait donné, dans sa Lettre à Douza, une toute autre interprétation : « *Quemadmodum in Italia, quod solus strictim tonderet, tonsus vocatus fuit, ita in Aquitaniam solus barbatus venit*[2]. »

Certainement s'il y avait *tonsus esset*, il n'y avait pas d'équivoque; on pourrait même croire que *tonderet* est une coquille pour *tonderetur*, mais en réalité cela signifie « qu'il rasait de près[3] ». L'aveu est imprudent. Que Jules-César en effet ait cherché, dans sa misère d'étudiant pauvre, à tirer parti de son talent de barbier, cela ne saurait être pour lui que très honorable[4]; mais pour un descendant des Hunyades et des princes de Vérone, c'était singulièrement humiliant. Aussi Joseph s'est-il efforcé de réparer sa maladresse.

En bonne foi on ne saurait arguer de ces critiques que le diplôme ne s'applique pas à Jules-César. Voyons maintenant les invraisemblances de la pièce.

Elles sont de deux ordres. Les unes sautent aux yeux, les autres sont des arguties ridicules, sur lesquelles Scaliger s'étend avec complaisance. Nous commencerons par ces dernières.

Paul Zabarella, dit-il, est désigné sur le diplôme comme archevêque de Parium[5], tandis qu'il est donné par un histo-

1. *Scaligerana*, aux mots *Burdonius* et *Scaliger*.

2. Lettre à Douza, p. 49.

3. On trouvera dans la *Confutatio* une troisième interprétation, que Scaliger fait fournir par Jean Rittershusius, c'est qu'à Bologne et à Padoue, *Toso* est un diminutif populaire comme *boy* ou *garçon*, qui se donne aux écoliers, de telle sorte que *Toso da Burden* voudrait dire « le garçon de Burden ». On choisira entre ces diverses explications, celle de 1594, celle de 1600 et celle de 1608. Il est vrai que les Jésuites en ont donné une quatrième : c'est qu'il avait porté la tonsure. Je ne saurais partager l'avis de Ch. Nisard, qui pense que, par *strictim tonderet*, Joseph a voulu dire que son père « était une bonne lame ».

4. Jules-César en a fait d'ailleurs l'aveu dans quelques vers des *Apiculæ*, où il nous dit qu'à Bologne il avait recueilli un de ses camarades, blessé à Ravenne, et qu'il le soignait chez lui. Voir : *Poemata*, t. I, p. 30.

5. Parium, en Asie-Mineure, sur l'Hellespont.

Digitized by Google

rien de Padoue, Scardeoni[1], comme évêque d'Argos; mais il peut avoir porté ces deux titres. Le siège d'Argos, en Achaïe, était en effet un évêché, au lieu que celui de Parium était un archevêché; mais tous deux étaient *in partibus infidelium*, de telle sorte qu'ils constituaient des titres sans bénéfice et que leurs titulaires eux-mêmes ne savaient en quoi ils consistaient[2].

De même le cardinal Marc Cornaro (le Cornelius du diplôme) s'y trouve cardinal-diacre au titre de *Santa Maria in via lata*, tandis qu'Onufrio le met cardinal-diacre au titre de *Santa Maria nova* et, plus tard, de *Santa Maria in porticu*. Or, si Scaliger fut remonté aux sources, il eût vu que Cornaro, dont il n'était pas éloigné de se croire le parent, avait porté ces trois titres. Promu en 1500 cardinal-diacre au titre de *Santa Maria nova*, il avait reçu, l'année suivante, à la mort du cardinal Zeno, celui de *santa Maria in porticu*; mais en 1512 il avait été nommé cardinal-prêtre au titre de *Santa Maria in via lata*, qu'il conserva comme cardinal-évêque en 1519 et qu'il portait en conséquence à la date du diplôme. La pièce est donc exacte.

Mêmes chipotages à propos des noms du promoteur Nicolas de Janua, qui s'appelait en réalité Nicolao Passora, *de Genua*, c'est-à-dire Nicolas de Gênes; de Bernard Speroni, que Scardeoni nomme Bernardino; de Louis Carensio, surnommé Tosetti, dont le véritable nom était Lodovico Carresio, etc. Tout cela ne prouve qu'une chose. C'est que tous les personnages du diplôme sont authentiques et, chose amusante, c'est Scaliger lui-même qui le démontre.

1. Bernardin Scardeoni (ou mieux *le Scardone*, car *Scardona* était l'ancien évêché de Zara) était un chanoine de Padoue qui a laissé un ouvrage, *de Antiquitate urbis Patavinæ*, auquel Scioppius et Scaliger ont fait de nombreux emprunts.

2. Les Zabarella étaient une famille illustre de Padoue, qui a fourni, au quinzième et au seizième siècles, un cardinal, nombre de prélats et des professeurs. Aucun de ceux que nous connaissons ne correspond à celui du diplôme. Je ne connais pas davantage le chanoine de Scutari, Nicolas Bologna (Bononia).

Digitized by Google

En revanche la pièce contient des choses d'une évidente anomalie.

C'est d'abord le texte même du diplôme. Il concorde si peu avec la formule protocolaire et invariable des actes de ce genre; il s'éloigne tellement du style courant des chancelleries universitaires que Joseph a raison de dire que « sur tant de milliers de diplômes sortis des universités, personne n'en a jamais vu un pareil ».

En outre, et c'est là ce qui le stigmatise, il porte comme authentification finale, non pas le sceau de l'Université de Padoue, ni le seing annoncé du cardinal Cornaro, mais un blason de belle fantaisie, tel qu'il s'en faisait beaucoup au commencement du seizième siècle, à savoir les armes parlantes du récipiendaire, deux bourdons en sautoir sur champ de gueules.

Joseph glisse sur cette curiosité héraldique et peut-être non sans raison, si l'on se rappelle ce qu'il a dit et répété des talents artistiques de son père. N'avait-il pas laissé, outre vingt portefeuilles de plantes, supérieurement dessinées et coloriées[1], outre son médaillon de cire, admirablement ressemblant[2], des témoignages de son art sur les vitraux des châteaux de Nonnio et de Vinnuovo, chez les Plosciasci et les la Rovère? Lors même que les dames de la Rovère perdaient aux échecs quelque discrétion avec lui, il se plaisait à leur faire broder ses armes sur ses mouchoirs; Andiette de la Roque, dit Joseph, a longtemps conservé une de ces broderies[3].

Il est bien à craindre qu'avec ce talent ce soit Jules-César lui-même, alors Burden ou Bordone, qui ait composé ces armoiries. L'écu de fantaisie[4] et le bras armé qui surmonte le cimier, avec son faisceau de cheveux blonds (je m'imagine plus volontiers que c'est de la flamme), ne sont pas pour infir-

1. *Scaligerana*, au mot *Scaliger*, et *Confutatio*, p. 214.

2. *Confutatio*, ibid. Il aurait même, nous dit Joseph, vécu dans une grande familiarité avec Albert Dürer, qui aurait fait cent fois son portrait et ceux de son père et de son oncle. *Confut.*, pp. 299-316-339.

3. *Confutatio*, p. 306.

4. L'écu du blason italien est elliptique et n'est pas chantourné.

Digitized by Google

mer cette hypothèse, si l'on songe à l'imagination martiale du personnage.

Et puis enfin subsiste l'adage *Quære cui prodest.* A qui, sauf à Jules-César, pouvait servir cette pièce en 1519? Son fils nous dit qu'il s'est rendu une fois secrètement à Padoue et qu'il n'y a séjourné que quelques heures, « un seul jour ». Si cette course avait eu pour objet une visite intéressée à la chancellerie épiscopale, cela expliquerait bien des obscurités et il n'en faudrait pas être autrement surpris. Ces indélicatesses étaient assez dans les mœurs ou les habitudes du siècle et la moralité de Scaliger à ce moment, moitié soudard, moitié carabin, n'était point telle qu'on doive repousser ce soupçon avec horreur. Probablement d'ailleurs, c'est à Agen que la pièce a vu le jour et c'est ce qui explique ses étrangetés.

Joseph en effet n'a jamais voulu dire d'où il tenait ce diplôme. Le seul renseignement qu'il fournisse à ce sujet se trouve dans une lettre à Casaubon, du 7 juillet 1605, où il dit de Guilandin : « Il répandit cela dans le public et, par là, de nombreux exemplaires, *quorum ego nullum habeo*, en ont circulé en Europe[1] ». Ce serait donc seulement après l'apparition de l'*Amphitheatrum honoris* et après le mois de juillet 1605 qu'il aurait eu la curiosité de se procurer une pièce dont il avait entendu parler depuis si longtemps (Guilandin était mort depuis 16 ans et Riccoboni depuis 5)? C'est bien surprenant chez un homme si soigneux de la gloire paternelle; et comment savait-il déjà que le diplôme était faux? Comment aussi Scioppius, qui habitait Padoue, a-t-il ignoré cette pièce? Tout cela est bien suspect.

En résumé, s'il y avait à tirer une conclusion de ce problème, on serait tenté de croire que Jules-César Scaliger n'a été gradué d'aucune faculté de médecine, française ni italienne; qu'il n'était pas même maître ès arts; qu'il exerçait illégalement la médecine et que, si le diplôme de Padoue est un faux, comme le dit Joseph, c'est un faux fabriqué pour et par son père, à Agen même.

1. Lettre 108 de recueil d'Heinsius. Édit. 1627, p. 288.

Digitized by Google

Cette affaire illumine la moralité de Jules-César Scaliger et justifie la clairvoyance de Rabelais quand, dans sa lettre à Érasme, il jugeait son ancien maître : « Il peut avoir quelque valeur en médecine, mais en définitive ce n'est qu'un homme sans conscience, ἄθεος[1] et le pire qui fut jamais ».

1. Dans le langage de l'époque, Athéisme est souvent synonyme de Luthéranisme et, comme nous savons aujourd'hui à n'en pas douter, par les inquisitions faites à Agen en 1538 (O. Fallières et Durengues, *Enquête sur les commencements du protestantisme en Agenais*, Agen, 1913), que Scaliger, avant cette époque, ne cachait ni ses liaisons avec les novateurs, ni ses sympathies pour les doctrines luthériennes, on pourrait croire que Rabelais le traite de luthérien. Mais la propagande réformiste à Agen est postérieure au séjour de maître François dans cette ville. Je crois donc qu'il a voulu dire par *Athée*, un homme sans conscience, sans probité, un calomniateur.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA VRAIE LANGUE D'OC

L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE LANGUE D'OC

PAR M. F. DE GÉLIS.

Il y a huit ou neuf cents ans, dans presque toutes les régions de l'Europe occidentale préalablement soumises à la domination romaine, on parlait le *roman*, c'est-à-dire une langue où les mots, d'origine latine pour la plupart, étaient mélangés aux termes des idiomes primitifs[1]. Il y avait autant de *romans* que de populations différentes et le voyageur qui parcourait la France, des bords de la Somme à ceux de la Garonne, se trouvait, à chacune de ses étapes, entrer dans un monde nouveau.

Pour se reconnaître en cette tour de Babel, les savants en *us* usèrent du latin et les poètes méridionaux d'un langage à eux, qui prit vraisemblablement naissance en Limousin et qu'on a, faute de désignation plus claire et plus précise, appelé l'*Occitan*[2].

1. **Ligure, Ibère, Celte**, Germain, Arabe, etc.

2. « Les limites de la langue d'Oc sont fixées aujourd'hui par une ligne qui, partant du confluent de la Garonne et de la Dordogne, remonte vers le Nord, en laissant à gauche Angoulême, passe entre Confolens et l'Isle-Jourdain (Vienne), tourne ensuite vers l'Est, passe entre Aygurande et Guéret, descend vers Roanne, laisse à gauche Saint-Étienne, coupe le Rhône au-dessous de Lyon, descend au-dessous de Grenoble et va rejoindre la frontière italienne où elle se confond, à peu près avec la frontière politique jusqu'à la Méditerranée. Les dialectes parlés dans la plus grande partie du Dauphiné, de la Savoie, du Val d'Aoste, la Franche-Comté et la Suisse romande se rattachent à la langue d'Oïl par certains traits, à la langue d'Oc par certains autres. » (Anglade, *Grammaire de l'ancien provençal*, p. 3.)

Digitized by Google

Grâce à l'Occitan on communiqua sans difficulté d'Auvergne en Catalogne et d'Aquitaine en Italie, mais comment cette langue, née en pleine anarchie verbale, nous apparaît-elle, dès que les vieux Troubadours commencent à s'en servir, pleine d'élégance, de saveur et d'harmonie? C'est ce que les plus savants philologues n'ont pas encore bien su nous expliquer. Toujours est-il que trois siècles à peine après sa naissance elle était morte. La langue d'Oïl, sa rivale, l'avait tuée.

Le grand œuvre de l'unification française, commencé au moyen âge par les guerriers de Philippe-Auguste, s'achève au seizième siècle par les tabellions de François Ier. Le Père des Lettres décide, dans son édit de Villers-Cotterets (10 août 1539), que la langue administrative et officielle sera désormais le *français*. Le « français », c'est-à-dire le parler de l'Ile-de-France que les poètes de cour ont mis à la mode et fait adopter.

La réforme nouvelle, favorisée par la centralisation du pouvoir, le développement des théories humanistes, les progrès de l'imprimerie, eut un plein succès. On traita désormais de « patois » — ou pour parler comme Voltaire — de « gothique » tout ce qui portait le cachet de la province et gardait l'empreinte du vieux temps.

Cependant le peuple avait conservé le vocabulaire indispensable à sa vie, à ses transactions, à ses coutumes, à ses besoins. Dans les rues, à la ferme, à l'atelier, en famille, qu'aurait-il gagné à raffiner ses expressions et à « parler Vaugelas »?

Molière, dont le souvenir vient de s'évoquer sous ma plume, fut un des rares lettrés du Grand siècle qui goûtèrent le sel de nos dialectes provinciaux. Il les avait entendus au cours de ses tournées provinciales, il en avait, avec son flair d'observateur et d'artiste, retenu quelques passages, quelques phrases typiques, auxquelles la Lucette et la Nérine de *M. de Pourceaugnac* furent chargées de nous initier.

La Fontaine eut des curiosités semblables; on se rappelle le dicton savoureux qui termine sa fable du *Loup, la Mère et l'Enfant* :

Biaux chires Leups, n'écoutez mie
Mère tenchant chen fieux qui crie.

Digitized by Google

Mais ces grands esprits firent exception. En dehors d'eux, il faut aller au peuple, au vrai peuple, à celui que Montaigne conseillait d'aller entendre parler aux Halles[1] et Malherbe au Port aux Foins[2], pour retrouver la langue ancestrale dans toute sa verdeur et son originalité. Cette observation a son importance : elle nous servira tout à l'heure à combattre la prétention de ceux qui voudraient faire d'une langue essentiellement populaire, une langue orgueilleuse, une langue académique, une langue pédante et gourmée.

Les interprètes des traditions populaires, qu'ils s'appellent Ader, Gaillard, Goudouli, Garros, Larade, La Bellaudière, Saboly, Peyrot, qu'ils soient de Languedoc, de Gascogne, de Provence ou d'Auvergne, ont droit à notre estime, à notre gratitude, à notre admiration. En dépit de Richelieu, en dépit de Boileau, ils ont prouvé qu'on pouvait être *honnête homme* et parler la langue de son pays. Aucun d'eux n'est fade, aucun d'eux n'est emprunté; tous sentent bon le terroir et vivent de leur vie propre. C'est d'eux, c'est de la rayonnante période qui va de Louis XII à Louis XIV, en passant par Henri IV, bien plus que de la nébuleuse époque des Troubadours, que date l'éclosion du génie méridional français.

Malheureusement, la langue d'Oc ne s'associa pas, comme celle d'Oïl, à cet effort de la pensée. Autant elle était pure, autant elle était expressive, autant elle était belle au temps où les peuples du nord et du midi de la Loire se combattaient ou s'ignoraient, autant elle devint pauvre, hésitante et bâtarde quand ils se fondirent, se pénétrèrent et s'unirent entre eux. Dès la fin du quatorzième siècle elle est entrée en décadence et c'est en vain que les *Sept Troubadours de Toulouse* essaient de la relever. Leur tentative arrive trop tard et ne peut abou-

1. *Essais*, I, 25.

2. Racan, *Vie de Malherbe*. On pourrait encore citer l'opinion de La Ramée : « Le peuple, dit-il dans sa *Grammaire*, est souverain seigneur de sa langue et la tient comme un fief de franc-alleu et n'en doit recognoissance à aulcun seigneur; l'escolle de ceste doctrine n'est point ès auditoires des professeurs hébreux, grecs et latins en l'Université de Paris, mais aux Halles, en Grève, à la place Maubert. »

Digitized by Google

tir à un résultat sérieux. Après trente ans de discussions pénibles et de laborieuses recherches, leurs disciples rédigent les *Lois d'Amour* qui revisent la grammaire, codifient la syntaxe, réglementent l'art d'écrire en prose et en vers, mais ne ressuscitent pas le génie. Les nouveaux poètes n'ont, d'ailleurs, avec les anciens aucune affinité d'idée; la féodalité, ses mœurs, sa littérature, disparaissent au moment qu'eux-mêmes commencent à se montrer; c'est une société nouvelle qui se fonde, avec de nouvelles lois.

***

Le patois et les patoisants.

Alors que la langue des Troubadours, la langue courtoise, la langue aristocratique et féodale se mourait, naissait une autre langue, populaire, celle-ci, vulgaire même si l'on veut, mais saine, vigoureuse, robuste, et surtout admirablement adaptée aux coutumes de la société nouvelle, aux mœurs du peuple et de la bourgeoisie. Elle grandissait, se fortifiait, se développait sous l'effort des « patoisants » du quinzième et du seizième siècles, s'épanouissait enfin merveilleusement avec Goudouli.

Celui-ci ne fut pas le rural d'instruction primaire et négligée qu'on s'imagine trop souvent. Son père et son grand-père étaient chirurgiens, ce qui suppose quelques connaissances premières; lui-même fut élevé avec soin et fit, au sortir du collège, ses études de Droit. Les maîtres dont il suit les leçons, les hauts personnages qui le protègent et l'admettent en leur société, constituent une élite dont il saura, quand il sera nécessaire, prendre le ton. Si, d'instinct, il va au peuple, c'est que ce peuple parle la langue naïve, mais imagée, colorée, expressive, harmonieuse et sonore qui convient à son talent et favorise sa poésie.

Sans parler du poète — Dieu sait, pourtant, tout ce que nous aurions à dire sur un homme dont la verve est féconde, autant que l'imagination, — occupons-nous du linguiste. Dès

Digitized by Google

la préface de son livre, il se pose en champion de la langue d'Oc et se déclare prêt à la défendre contre les indifférents, les ingrats, les ignorants et les sots :

« *Sion quitis dan les que dounon del nas à la lengo moundino, tant per nou se poude pas emprigoundi dedins la couneissenço de sa gracio, coumo per nous fa creire qu'elis an troubat la fao à la coco de la suffisenço... Nouirigat de Toulouso, me play de manteni soun langatge bel et capable de derrambulha touto sorto de councepcius*[1]. »

Un peu plus loin, il appelle notre attention sur tout un choix d'expressions typiques qui, sans lui, nous auraient peut-être échappé :

« *Garats aci de mouts del pays que biben de lours rendos : gof, pec, lec, crauc, ranc, brusc, ganguiè, perot, ranguil, royre, chiuchiu, foulsina, rampoyno, requinca, chambouta, chapouta, carrinca, miracouca, ajouata, chotum-botum, espalabissa, à tustos et bustos, à malos endeberos, part milanto d'autres que déjà se soun enginats dins nostre petit passotens*[2]. »

Et fièrement, il conclut : « *Asso sio dit de fregado countro les trufandiès en fabou de la lengo Moundino, Toulousano, Toulousenco, que nous a flourit de sous flouretos per fa le Ramelet, que cerco qui, per destric, et foro d'afas, le bolgo beze de bouri èl*[3]. »

Après ces déclarations, on ne saurait admettre, comme quel-

1. Soyons quittes avec ceux qui donnent du nez à la *langue moundine*, tant pour ne se pouvoir pas enfoncer dans la connaissance de sa grâce, que pour nous faire croire qu'ils ont trouvé la fève dans le gâteau de la suffisance... Nourri de Toulouse, il me plait de maintenir son langage beau et capable de coordonner toutes sortes d'idées.

2. Voici des mots du pays qui vivent de leurs rentes (qui ne doivent rien aux langues étrangères) : *gof, pec, lec, crauc, ranc, brusc, ganguiè, perot, ranguil, rayre, chichiu, foulsina, rampoyno, requisca, chambouta, chapouta, carrinca, miracouca, ajouata, chotum-botum, espalabissa, à tustos et bustos, à malos endeberos*, et mille autres qui sont déjà agencés dans notre petit passe-temps.

3. Ceci soit dit en passant contre les moqueurs, en faveur de la langue moundine, toulousaine, toulousante, qui nous a fleuri de ses fleurettes pour faire le *Ramelet*, que cherche celui qui, pour se divertir et libre de tout tracas, le veut voir d'un bon œil.

Digitized by Google

ques-uns l'ont fait, que Goudouli ait ignoré la technique de la langue qu'il parlait. Non seulement il a étudié dans ses racines et son essence le dialecte toulousain, mais il a voulu connaître et comparer ceux des régions limitrophes. Il nous le prouve par cette amusante requête qu'il rédige en patois gascon et fait adresser par un plaideur du faubourg Saint-Cyprien à son avocat : « *Moussur, hèts m'uo requesto, coumo soulio hè un houmenot deou noste pays, que dab quate mots de Pelissoun nous cambobirabo touts abec depens*[1]. »

A la fin de sa *Prumièro floureto*, l'auteur du *Ramelet* rassemble tout un lot d'expressions rares que la langue d'Oc a héritées de la latine et de la grecque et s'écrie : « *Escribans aujols, de qui l'esprit coumoul de raros inbencius ten tant de plaço per toutis les camis de la scienço, que defeciblomen on pot passa per un sutgèt coumu sense bous tusta, placio bous agrada que, de la forço de qualqu'uno de bostros autoritats, yeu piège nostro flaquièro. Atal*[2]. »

Tout cela est d'un studieux, d'un curieux, d'un chercheur, d'un érudit, et l'épithète de « patoisant », qu'on voudrait rendre méprisante, n'est plus qu'élogieuse quand elle s'applique à cet écrivain doué d'autant de science que de talent.

Il est certain que Goudouli a contribué à embellir, à anoblir la langue populaire de son temps, mais il faut convenir aussi que, dans son effort un peu désordonné, il a manqué de méthode, de précision, d'autorité. Au lieu de poser tout d'abord les règles orthographiques, comme le fera plus tard Mistral, il se montre absolument dédaigneux de la forme des mots. Il écrit tantôt *jour* et tantôt *joun*; tantôt *sur* et tantôt *sus*; tantôt *gran* et tantôt *grand*; tantôt *yeu*, tantôt *yeou* et tantôt *you*. Il emploie *flous* pour *flors*; *cour* pour *court*; *sou* pour *soun;*

1. Monsieur, faites-moi une requête comme savait les faire un petit homme de notre pays qui, avec quatre mots de Pélisson, nous mettait tous en déroute, et avec dépens.

2. Écrivains anciens, dont l'esprit rempli d'idées rares, occûpe tant de place sur tous les chemins de la science, que difficilement peut-on toucher à un sujet connu sans vous rencontrer, qu'il vous plaise me prêter la force de quelques-uns de vos exemples pour étayer ma faiblesse. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

fao pour *fabo*; *pensaon* pour *pensabon*; il orthographie *leou*, *poou*, *taleau*; en un mot il tombe dans la fâcheuse erreur de ceux qui, pour avoir voulu « écrire comme on prononce », sont entraînés à une graphie bizarre, illogique et compliquée. Il fait bon marché de l'étymologie, ajoute une *h* à *oustal*, enlève une *n* à *infer (ifer)*, abuse souvent des élisions, comme par exemple lorsqu'il dit *à l'Alo* pour *à la Hallo*[1]. Les gallicismes ne manquent pas : on pourrait citer « *laquay* », « *picoufèo* », « *ana ays estudis* », « *metre en joc* », etc.

On pourrait lui reprocher ses négligences de style, lui dire qu'il a répété deux fois le mot *you* à la même place :

> *You* podi fourrupa dous poutets à plaze,
> *You* farè ta gintet que duraran tres houros;

l'accuser d'abuser des diminutifs qui reviennent jusqu'à quatre fois dans le quatrain :

> Jantis *pastourelets* que déjouts las *oumbretos*
> Sentets apazima le calimas del jour,
> Tant que les *auzelets*, per saluda l'Amour,
> Uflon le gargaillol de milo *cansounetos*;

mais il nous répondrait, s'il pouvait nous répondre, que ces diminutifs sont précisément ce qui donne de la grâce à son style, de la sonorité à son verbe, du charme à sa poésie. Nous sommes séduits par les trouvailles que nous faisons à chaque page du *Ramelet* :

> « Quand Amour qu'èro plus en-lá,
> Ben doussomen coumo qui pano[2]. »

> « Aquel que te beyra pulèau,
> Per de carbou prendra la nèau[3]. »

> « Triste coumo un capou jouts un crumel[4] »,
> « Fredouna del mour[5]. »

---

1. *Ramelet*, édit. Noulet, p. 24.
2. Quand l'Amour qui était plus loin — vient doucement comme un voleur.
3. Celui qui d'abord te verra — prendra la neige pour du charbon.
4. Triste comme un chapon en cage.
5. Jouer du museau, en parlant des brebis qui broutent.

Digitized by Google

et nous trouvons tant d'esprit, de gaieté, de fantaisie, de qualités diverses, dans notre cher poète toulousain, que nous ne voyons plus ses défauts.

***

Nécessité d'une réforme.

Malgré tout, les patoisants — Goudouli, tout le premier — usent d'une langue trop déformée, trop inconsistante, trop inégale, pour qu'on puisse songer à les imiter. Chacun d'eux nous fournirait une série d'exemples disparates, contradictoires, presque toujours fautifs, entre lesquels on serait très embarrassé de faire un choix.

D'autre part, les Troubadours, les premiers artisans du langage d'Oc, ont contre eux une grammaire désuète où des formes différentes affectées au singulier et au pluriel des substantifs, des signes particuliers réservés au sujet et à l'attribut du verbe, bouleversent toutes nos idées modernes sur la syntaxe.

Dans ces conjonctures que faire? quel était le rôle des poètes régionalistes contemporains? La formule célèbre « Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques » avait de quoi les tenter; ils l'adoptèrent d'enthousiasme et se firent fort d'exprimer avec les mots du douzième siècle assemblés à la moderne, toute la science et la psychologie du vingtième. Nous verrons tout à l'heure si ce séduisant programme ne s'est pas heurté à des difficultés imprévues? Si les Néo-Occitaniens n'ont pas été trahis par un langage dont les éléments étaient devenus insuffisants et le vocabulaire désuet? Si de la simple restauration qu'ils voulaient faire, ils n'ont pas été amenés à une création véritable où verbes, substantifs, adjectifs, déclinaisons, conjugaisons, syntaxe, tout a été remis sur l'enclume et soumis à un assemblage nouveau? Quoi qu'il en soit, ce grand et généreux effort nous donne la mesure de ceux qu'on

Digitized by Google

a surnommés les *Précurseurs du Félibrige* et dont il convient de parler ici.

La nécessité d'une réforme avait été entrevue dans quelques publications qui précédèrent de très loin l'*Armana*, organe définitif du parti. Citons en particulier le *Bouquet prouvençaou*, imprimé à Marseille sous la Restauration, le *Tambourinaire*, qui date de l'époque romantique, et la *Bouillabaisso* publiée de 1841 à 1846 avec le concours d'Aubanel, Bellot, Bourrelly, Crousillat, Désanat, Diouloufet, Dupuy, Garcin, Gaut, Laidet, Moquin-Tandon, Pélabon, Poncy, Raybaud, Thouron, Truchet et quelques autres dont la bonne volonté était évidente, mais les mérites très divers et les efforts mal coordonnés.

Les résultats furent plus sensibles dans *Li Prouvençalo*, d'Avignon, où Roumanille avait su grouper autour de lui, outre Aubanel et Crousillat, déjà nommés, Glaup [1], Mathieu, Mistral et quelques poètes de vrai talent. Le professeur Saint-René Taillandier, appelé par son autorité d'historien, d'archéologue et de philologue à rédiger l'introduction de ce recueil, disait : « Le culte du passé se réveille, des érudits que le patriotisme inspire ressuscitent les langues éteintes; là où les vieux idiomes ne sont pas morts ils reprennent une nouvelle vie et se débarrassent de la rouille des siècles; chaque province, chaque tribu, chaque famille humaine évoque religieusement les traditions d'autrefois, et, des lacs de la Suède aux montagnes du Tyrol, des sapins de la Bohême aux chênes de la Bretagne, partout s'élève une mélodie nationale. »

Les *Roumavagi*, c'est-à-dire les congrès de la Renaissance provençale, tenus à Arles en 1852 et à Aix en 1853, furent plus significatifs encore et plus féconds en résultats. Les organisateurs de la fête s'inspirent de la convocation célèbre des Mainteneurs de 1324 et déclarent : « Nous voudrions réunir les auteurs et les poètes aujourd'hui dispersés, habiles à *trouver* et à composer dans la langue romano-provençale, pour que tous les talents et tous les dialectes se fassent entendre. Nous

1. Pseudonyme de Paul Giéra que nous allons retrouver parmi les *Sept* de Font-Ségugne.

Digitized by Google

avons écrit sur la bannière du *Roumavagi* : *Liberté pour chacun de parler comme il sait et de chanter comme il lui plaît, car nous savons qu'à chaque oiseau son nid est beau, et notre langage, comme celui des petits oiseaux et des Grecs, a des ramages de toutes sortes*[1]. »

A vrai dire, les Félibres du Roumavagi s'illusionnaient un peu. Plus nous avancerons dans leur histoire, plus nous constaterons que « la liberté pour chacun de parler comme il sait et de chanter comme il lui plaît » subit des restrictions. La réglementation très libérale du début fait place à des obligations sévères, et les dialectes, ces fameux dialectes que l'on comparait en 1852 au langage des Grecs et au ramage des oiseaux, sont de plus en plus délaissés. On ne les tolère que par grâce dans les concours, on les traite de « patois », on tend à les unifier tous dans une langue factice qui n'est d'aucun pays, d'aucune époque, d'aucun caractère, et finira, si l'on n'y prend garde, par ensevelir dans un même linceul les mots, les idées, les souvenirs et les traditions.

Mais revenons à la Renaissance provençale et surtout à celui qui, malgré son jeune âge, en est l'âme et le porte-flambeau. Il s'appelle Mistral. Dans ses Mémoires[2] il raconte la pré-histoire du Félibrige et consacre aux *Provençales* un souvenir ému :

« Les morceaux les plus nombreux, nous dit-il, étaient de Roumanille, alors en pleine production et duquel Sainte-Beuve avait salué les *Crèches* comme « dignes de Klopstock ». Théodore Aubanel, dans ses vingt-deux ans, donnait là, lui aussi, ses premiers coups de maître : le 9 *Thermidor*, *les Faucheurs*, *A la Toussaint*. Moi, enfin, enflammé de la plus belle ardeur, j'y allais de mes dix pièces, *Amertume*, *Le Mistral*,

1. « Voudriam acampar leis Poètas esparpaillats que *trobount* et cantount dins la lenguo roumano-prouvençalo, per que leis ingiens et leis paroulits de chaque endrech venguessount l'y ramajar ensèn. Aven escrich sur la bandiero dou *Roumavàgi* : *Liberta per cadun de l'y parlar coumo li plait, car saben qu'en chaque aucèu soun nis es bèu, et nouestre langagi, coumo aquèu deis aucelouns et deis gregous a de ramagis de touto marqo.* »

2. *Memori e Raconte*, chap. x.

Digitized by Google

Une Course de taureaux, etc., et d'un *Bonjour à tous* qui disait, pour noter notre point de départ :

Nous trouvâmes dans les berges,
Revêtue d'un méchant haillon,
La langue provençale.
En allant paître les brebis,
La chaleur avait bruni sa peau;
La pauvre n'avait que ses longs cheveux
Pour couvrir ses épaules.

Et voilà que de jeunes hommes
En vaguant par là,
De la voir si belle
Se sentirent émus.
Qu'ils soient donc les bienvenus,
Car ils l'ont dûment vêtue
Comme une demoiselle [1].

Tout le programme des Précurseurs tient en ces deux couplets: de la langue provençale misérable, errante, abandonnée, couverte de haillons, il s'agit de faire une demoiselle qu'on promènera par toute la terre, vêtue de riches étoffes et parée des joyaux étincelants qui conviennent à sa beauté. L'idée séduit l'âme enthousiaste du jeune Mistral. « A cette heure, nous dit-il, j'avais mes vingt et un ans. Le pied sur le seuil du Mas paternel, les yeux vers les Alpilles, en moi et de moi-même je pris la résolution : premièrement, de relever, de raviver en Provence le sentiment de la race que je voyais s'annihiler sous

1. Atrouverian dedin li jas
Cuberto d'un mari pedas
La lengo prouvençalo.
En anèn paisce lou troupèu,
La cau avié bruni sa pèu;
La pauro avié que si lon pèu
Per tapa sis espalo.

E de juvenome, vaqui,
En varaian aperaqui,
De la veire tan bello
Se sentiguèron esmougu.
Que siegon doun li benvengu,
Car l'an vestido a soun degu,
Coumo uno dameisello.

Digitized by Google

l'éducation fausse et sentimentale de toutes les écoles; secondement, de provoquer cette résurrection par la restauration de la langue naturelle et historique du pays à laquelle ces écoles font une guerre à mort; troisièmement, de rendre la vogue au provençal par l'influx et la flamme de la divine poésie.

« Tout cela, vaguement bourdonnait en mon âme, mais je le sentais comme je vous dis. Et plein de ce remous, de ce bouillonnement de sève provençale qui me gonflait le cœur, libre d'inclination envers toute maîtrise ou toute influence littéraire, fort de l'indépendance qui me donnait des ailes, assuré que plus rien ne viendrait me déranger, un soir, par les semailles, à la vue des laboureurs qui suivaient en chantant la charrue dans la raie, j'entamai, gloire à Dieu, le premier chant de *Mireille*. »

Mireille est, en effet, la réalisation subite et merveilleuse du rêve caressé par les Félibres. *Mireille* est l'application des théories que nous avons vu germer lentement dans l'esprit des Précurseurs et qui vont prendre tout à coup forme et figure dans la réunion du 21 mai 1854. Ce jour-là, Mistral, Aubanel, Brunet, Mathieu, Roumanille et Tavan sont assemblés chez Giéra. Le castel de Font-Ségugne leur offre son hospitalité, discrète, et c'est dans une réunion tout intime que les grandes questions littéraires sont posées, discutées et résolues. Quelques jours plus tard l'*Armana prouvençau* porta les décisions prises à la connaissance du public.

***

La graphie et la phonétique occitanes.

Le problème orthographique était de tous le plus urgent. Il datait du jour où l'on avait voulu fixer sur le parchemin cette vieille langue des Troubadours, promenée, chantée, rapsodiée pendant deux ou trois siècles à travers toute l'Europe méridionale, sans avoir jamais été écrite. Les scribes du quatorzième, du quinzième, du seizième siècles étaient survenus;

Digitized by Google

enragés d'écrire, ils avaient, au gré de leur imagination ou de leur fantaisie, groupé les lettres de l'alphabet pour représenter les sons; mais comme, malgré l'unité remarquable de la langue occitane, sa musique n'était pas la même suivant qu'elle partait d'un gosier limousin, auvergnat, provençal ou gascon, on voit à quelle diversité de textes on était arrivé! Rien ne sert, d'ailleurs, d'écrire un mot de telle ou telle façon si l'on ne s'entend pas sur la façon de le prononcer. La phonétique était donc ici la grande affaire, bien plus encore que l'étymologie.

« Écrire comme on prononce » fut la règle adoptée par les premiers poètes méridionaux. Les Félibres du *Roumavagi* eux-mêmes n'étaient pas hostiles à cette idée, puisqu'ils réclamaient pour chacun la liberté de « parler comme il sait et de chanter comme il lui plaît ». Malheureusement ce système entraina à une graphie bizarre et maladroite dont M. Ripert, dans son remarquable ouvrage de la *Renaissance provençale*[1], nous donne cet exemple, emprunté au poète Bellot :

Muso,.....
Escricouren oou public en jargoun prouvençau;
Inspiro-mi des vers que siegoun plen de saou [2].

On pouvait trouver plus simple et surtout plus élégant. Nous allons voir comment les réformateurs convinrent de remplacer cette répétition fatigante de syllabes par une simple diphtongue dont nous indiquerons plus loin la prononciation. Mais donnons d'abord les règles générales, qui peuvent se ramener à trois :

1° Respecter autant que possible la graphie ancienne, mais exprimer les changements survenus dans la prononciation par des changements analogues dans l'orthographe;

2° Simplifier cette orthographe par la suppression des lettres parasites.

1. Paris-Champion, Aix-Dragon, 1917, p. 450 et suiv.
2. Bellot, *Obros*, Marseille, 1841, p. 29.

Digitized by Google

3° La compléter par un système particulier d'accentuation[1].

Ceci dit, passons en revue les principales lettres de l'alphabet, suivant qu'elles font partie des voyelles ou des consonnes, qu'elles sont isolées ou réunies par deux ou par trois.

VOYELLES.

L'*a* final est considéré aujourd'hui par les Félibres novateurs comme la désignation exclusive du féminin et doit être substitué à l'*o* en cette qualité. Nous faisons toutes nos réserves sur une règle qui ne tend à rien moins qu'à fondre nos dialectes en un parler factice dont l'utilité est contestable, l'euphonie douteuse, et que le peuple ne comprendra jamais. Nous y reviendrons dans le chapitre des *dialectes*.

L'*e* non accentué correspond à l'*é* ou *e* fermé français. Exemple : *la fedo*, la brebis. L'*è* correspond à l'*e* ouvert : la *bartabèlo*, le verrou.

L'*i* correspond à l'*ï* français et se sépare de la voyelle voisine sans qu'il soit nécessaire de le surmonter d'un tréma : *lou bailet*, le valet. Nous reviendrons sur cette règle quand nous traiterons des diphtongues.

o sans accent donne à peu près le son *ou* français, c'est l'*o* fermé[2]. *ô* donne le son *o* français, c'est l'*o* ouvert. On écrivait autrefois *Tolose*, mais on prononçait *Toulouse*; *Godolin* avait ses deux *o* fermés, on prononçait *Goudoulin* et comme l'*n* finale tombait par apocope, on avait *Goudouli*, qui était et doit rester, malgré ce qu'en dit Noulet, le vocable usuel et populaire de notre grand poète toulousain.

u correspond à *u* français et se prononce de la même manière. Il n'a le son d'*ou* qu'en diphtongue : *àugir*, entendre; *belèu*,

1. Dans tout ce qui va suivre on s'inspirera des principes que Ronjat a résumés dans sa brochure : L'*Ourtougrafi prouvençalo*, Avignon, 1908, et l'on tiendra compte aussi de quelques innovations présentées par les Néo-Félibres.

2. C'est le son de *ou* dans *amour* (cf. Anglade, *Grammaire provençale*, p. 20).

Digitized by Google

peut-être; *Barthelemiu*, Barthélemy; *biôu*, bœuf, se prononcent *aougir*, *béleou*, *Barthélémiou* et *bioou*.

y ne s'emploie que dans la désinence *tye*, particulière au dialecte gascon.

Consonnes.

Le *b* étymologique, comme dans *el sab*, il sait, doit être conservé. A côté de cette règle, adoptée par les Félibres, il est certains usages, comme la substitution du *b* au *v* qui méritent d'être respectés dans la graphie, si l'on veut particulariser le dialecte. Mais les Rhodaniens n'admettent pas cette distinction; ils veulent forcer les Languedociens, les Gascons, les Aquitains, à dire comme eux : *javo*, *parlavo*, etc.

c devant une voyelle a le son de *c* dur, et devant l'*i* le son de *s* dure, comme en français. *ç* n'est pas usité.

d et *f* correspondent à *d* et *f* français, mais ils ne sont jamais redoublés.

g et *j* ont, d'une façon générale, la prononciation française, sauf devant *e* ou *i*, où la prononciation particulière au dialecte intervient. C'est ainsi que le mot *mainaje*, enfant, se prononcera *mainatje*, *mainatche*, *mainatze*, suivant qu'il sera dit par un Avignonais, un Toulousain ou un Albigeois. Les Néo-Félibres n'admettent le changement orthographique que pour les Gascons ou les Béarnais; ceux-là disent *mainatye*. Nous croyons cette règle trop étroite et nous nous demandons comment un lecteur non averti saura qu'il faut dire *ratja* ou *ratza* quand il ne lira que *raja* sur son texte?

h aspirée n'est admise que dans le dialecte gascon, où elle tient lieu de *f*. On y dit *la henno*, la femme, pour *la fenno*. Quand *h* précède *l*, il lui donne le son mouillé : *la molhè*, l'épouse, se prononce *la mollè*. Quand l'*h* suit le *g* comme dans *plangh*, complainte, il a le son de l'*ñ* espagnole, surmontée du tilde.

k n'existe pas en occitan.

l ne donne lieu à aucune remarque importante, sauf dans le cas de *lh* dont nous avons parlé.

Digitized by Google

m et *n* sont employées tantôt comme consonnes simples, tantôt comme consonnes doubles, comme en français. La question de savoir s'il faut conserver ou supprimer l'*n* finale dans les mots *pan*, *man*, etc., où elle ne se prononce pas, est encore à l'étude; les premiers Félibres étaient pour la suppression, mais chez les modernes, l'avis contraire semble avoir prévalu. Les poètes font remarquer que, devant une voyelle, cette consonne est souvent fort utile pour éviter un hiatus.

p est souvent substitué à *b* par les Languedociens : *pople* pour *poble*; *capaple* pour *capable*, etc. *Ph* est inusité et remplacé par *f* : *fisico*, pour *physico*, physique.

r final, dans l'infinitif des verbes ne se prononce pas, mais beaucoup demandent à le conserver dans l'écriture, pour les raisons énoncées plus haut. On dirait ainsi *vese*, voir, et l'on écrirait *veser*.

L'*s* n'est jamais redoublée et les Néo-Félibres lui dénient le son sifflant. Dans le parler lauraguais l'*s* finale, suivie d'une consonne, prend le son de *i*. On écrit *tres cents*, trois cents, mais on prononce *trei cents*.

t toujours dur, d'après les Félibres, doit être remplacé par un *c* quand on veut lui donner un son sifflant. Ainsi *patient*, patient, devrait s'écrire *pacient*. Mais cette règle, qui fait bon marché de l'étymologie latine, n'a, il faut bien le dire, ni raison d'être, ni utilité.

Nous avons dit pourquoi nous n'admettions pas l'obligation de toujours employer *v* au lieu de *b*; toute lettre qui caractérise un dialecte a sa signification propre et doit être respectée[1].

1. « Quant à appliquer aux divers dialectes occitaniens modernes la graphie des troubadours, dit M. Anglade dans sa *Grammaire provençale*, p. 23, c'est une autre question : ce n'est pas le lieu de la discuter ici. On pourrait garder *lh* qui est excellent pour l mouillée; *nh* est moins bon que le français *gn*, auquel tout le monde est habitué. *L'orthographe des parlers occitaniens modernes doit, à cause de la variété de ces dialectes, présenter quelque souplesse. Une unité linguistique obtenue au moyen d'une orthographe trop archaïsante n'est qu'une unité factice et trompeuse. Seul un compromis entre la graphie ancienne et l'orthographe moderne nous paraît viable.* »

Digitized by Google

x généralement inusité en occitan est remplacé, suivant le dialecte, par l'un des groupes *cc*, *tc*, ou *tz*.

z s'emploie comme en français. Quand le *z* est suivi d'une consonne, il subit, dans la prononciation, une loi analogue à celle que nous avons donnée pour l'*s*. Ainsi, on dira, en lauraguais : *seguissem-me*, suivez-moi, au lieu de *seguissetz-me*.

Diphtongues et triphtongues.

Les diphtongues dont la prononciation diffère en langue d'oc et en langue d'oïl sont : *ai*, *au*, *ei*, *eu*, *oi*, *ou*, *ue*, *ui*, *ie*, *uy*. Les deux voyelles se prononcent, mais le son est très accentué sur la première et très atténué sur la deuxième. De plus, l'*u* se prononce *ou*. Exemple : *maire*, mère; *veire*, voir; *nou*, neuf, etc.[1].

Cette règle s'applique aux triphtongues, comme *suàu*, suave; *ièu*, moi; *biôu*, bœuf, *niue*, nuit, et diphtongues ou triphtongues ne comptent jamais que pour une syllabe, en poésie.

Lettres groupées.

Les plus importants de ces groupes sont *ch*, *tch*, *tz*, *ye*. Chacun d'eux appartient à un dialecte ou sous-dialecte différent. On n'obtient, en leur substituant le *j* ou le *g*, comme le proposent les Néo-Félibres, qu'une solution imparfaite du problème graphique.

Apostrophe.

On fait en langue occitane, et surtout en poésie, un fréquent usage de l'apostrophe. Il indique une élision, comme dans : *aco's* pour *aco es*, cela est. Parfois l'élision s'indique d'elle-même : on écrit *coumo el*, comme lui, et l'on prononce *coum'el*.

1. Quelquefois la diphtongue *au* est représentée dans l'ancienne littérature d'Oc par *ao* : *paraolos* (Anglade, *Gram. prov.*, p. 20).

Digitized by Google

Accent tonique.

Nous avons indiqué l'utilité de l'accent pour donner aux diphtongues leur musique véritable; nous pourrions en dire autant des mots, des phrases et du discours tout entier. La règle est ici dictée par l'oreille, il serait vain de chercher à la formuler pour chaque cas particulier, et mieux vaut, croyons-nous, ne la point formuler du tout que de s'exposer à la trouver contredite en une foule d'exceptions. Notons seulement que la connaissance de l'accent tonique est indispensable aux poètes, les rimes masculines ne se distinguant, bien souvent, des rimes féminines que par la position qu'occupe l'accent dans le mot terminal du vers. En voici un exemple tiré de Goudouli :

Aquesto letro de boutado
D'aci belèu fourec pourtado
Lafero, l'an quin que sio,
Quan la sasou rebestissio[1].

L'*o* est rime féminine dans *boutado* et *pourtado*, qui ont leur accent tonique sur l'antépénultième, et rime masculine dans *sio* et *rebestissio*, qui ont la leur sur la pénultième.

A ces règles orthographiques, il convient d'ajouter le programme linguistique formulé en trois articles par M. de Tourtoulon :

1° Remplacer les formes francimandes comme *glouàro*, *istouèro*, *pèro*, *mèro*, etc , par les vraies formes languedociennes : *glorio*, *istorio*, *paire*, *maire*, etc.;

2° Choisir, entre deux synonymes ou deux tournures également correctes, le mot ou la tournure qui conserve le mieux à la langue méridionale son relief et sa couleur;

3° Créer, pour l'expression d'un certain nombre d'idées nouvelles, des termes qui n'existent pas dans le langage populaire et, pour cela, prendre, soit dans la langue des Trouba-

1. Cette lettre fantaisiste — D'ici fut portée — Là-bas, l'an quel qu'il soit — Quand la saison revenait. (Goudouli, édit. Noulet, p. 28.)

Digitized by Google

dours, soit dans un autre dialecte, soit même dans une autre langue romane, des radicaux que l'on modifiera logiquement d'après les lois qui ont présidé à la formation du dialecte employé.

Dans ce programme, tout est acceptable, sauf la fin du dernier alinéa. Comment un radical, inconnu des Troubadours, pourrait-il se trouver dans « un autre dialecte ou une autre langue romane »? Qu'est-ce que M. de Tourtoulon appelle « autre langue romane »? Et que viennent faire, dans cette création de mots, les «lois qui ont présidé à la formation du dialecte »? Dans l'impossiblité de comprendre ce rébus, nous proposons d'y substituer la rédaction suivante : « Emprunter à la langue mère de tous les dialectes romans, c'est-à-dire au latin, les radicaux nécessaires à la formation des mots nouveaux et les compléter ensuite suivant les règles habituelles de la morphologie. » Ainsi a-t-on fait en langue d'oïl pour *télégraphe*, *téléphone*, *automobile*, *avion*, et toutes les inventions jusqu'alors innommées.

***

Les dialectes.

L'épuration de la langue d'Oc, pour utile et nécessaire qu'elle soit, ne saurait s'effectuer aux dépens du dialecte. Sans dialecte, la langue n'a ni racines, ni sève, ni forme, ni couleur, ni rien de ce qui fait la vie. C'est une langue artificielle, une langue factice, une langue conventionnelle destinée à mourir bientôt.

« Le dialecte, dit Littré, est le parler d'une contrée, d'un pays étendu, ne différant des parlers voisins que par des changements peu considérables qui n'empêchent pas que de dialecte à dialecte on ne se comprenne, et comportant une complète étude littéraire. »

A cette définition, le savant lexicologue ajoute : « Tant que dans un pays il ne se forme pas de centre, et autour de ce centre une langue commune qui soit la seule écrite et litté-

Digitized by Google

raire, les parlers différents se nomment dialectes. On voit par là qu'il est tout à fait erroné de dire que les dialectes sont dérivés de la langue générale. Le fait est que la langue générale, qui n'est qu'un des dialectes, arrivé par une circonstance quelconque à la préséance, est, à ce titre, postérieure aux dialectes. Aussi, quand cette langue générale se forme, les dialectes déchoient et ils deviennent des patois, c'est-à-dire des parlers locaux dans lesquels les choses littéraires importantes ne sont plus traitées. Avant le quatorzième siècle, il n'y avait point en France de parler prédominant, il y avait des dialectes, et aucun de ces dialectes ne se subordonnait à l'autre. Après le quatorzième siècle, il se forma une langue littéraire et écrite, et les dialectes devinrent des patois. »

Littré a raison s'il ne veut parler que de la langue d'Oïl. Le jour où le parler de l'Ile-de-France s'est étendu à tout le royaume, les dialectes berrichon, picard, angevin, tourangeau, morvandiot, etc., n'ont plus subsisté qu'à l'état de patois. Mais pareil phénomène ne s'est pas encore produit pour la langue d'Oc et rien ne nous indique qu'il se produira ultérieurement. Mistral, malgré l'immense succès de sa réforme, n'a jamais demandé aux poètes languedociens, catalans, gascons, auvergnats, d'abandonner leur langue maternelle au profit du provençal, et jamais eu la naïveté de croire que tous les peuples d'Occitanie arriveraient un jour à la même manière d'écrire et de parler.

Lorsque le trente-deuxième congrès pour l'avancement des sciences tint ses assises à Toulouse en 1911, M. Anglade, professeur de philologie romane à la Faculté des Lettres, résuma très nettement la question de l'unification de la langue d'Oc en disant : « Arriverons-nous, un jour ou l'autre, à retrouver, malgré nos dialectes très divers, une certaine unité linguistique? La langue littéraire y parviendra peut-être, et encore cette unité sera-t-elle tout à fait relative, mais les dialectes méridionaux sont maintenant trop différents les uns des autres pour que cette unité devienne une réalité[1]. »

1. Dans sa *Grammaire provençale* (Paris, Klincksieck, 1921), p. 5,

Digitized by Google

Ne nous plaignons pas de cette restriction; la connaissance des dialectes locaux a de quoi nous dédommager, à elle seule, de toute culture plus générale. Qui pourra dire à l'érudit, au chercheur, au curieux, combien sa terre natale, la terre qu'il croit le mieux connaître, renferme encore de trésors cachés? Le savant Darmesteter avait rêvé de provoquer, dans toutes les régions de France, une série d'enquêtes qu'il se réservait de coordonner ensuite, et dont l'instructive et lumineuse synthèse devait alimenter tous les travaux philologiques de l'avenir. C'est ce que Mistral a fait pour la Provence avec son *Tresor dou Felibrige* et ce que Piat a voulu faire avec son *Dictionnaire Franco-Occitanien*; mais l'œuvre de l'un étant circonscrite à une province, et le travail de l'autre se réduisant à une simple compilation, le souhait du célèbre linguiste n'est pas encore réalisé. Que de recherches utiles, que de trouvailles précieuses restent à faire dans ces coins ignorés de nos provinces que les brocanteurs parisiens dévalisent tous les jours, mais qui n'ont pas encore livré tous leurs secrets!

Parmi les écrivains qui comprirent le mieux l'influence des dialectes, on ne trouve guère à citer, au dix-septième siècle, que La Fontaine, Molière, et peut-être Fénelon; mais cent ans plus tôt les amateurs de langage provincial étaient encore nombreux. Entre tous, il faut citer Rabelais. Les chapitres du *Pantagruel* sont remplis des citations curieuses que le célèbre humaniste avait recueillies dans ses voyages en Gascogne et en Languedoc. On en trouve d'autres dans Bonaventure des Périers, Peletier du Mans, Pasquier, Tabourot des Accords, de la Noue, Bouchot, et plus encore dans Marot, Montaigne, Montluc, Brantôme, Agrippa d'Aubigné, c'est-à-dire chez ceux qui pouvaient, rien qu'avec leurs souvenirs d'enfance, évoquer les vieux mots du pays. Montaigne, impatient de combler avec ses propres ressources les lacunes d'une langue encore incomplète, s'écriait : « Où le français ne peut

M. Anglade déclare : « L'unité linguistique, autre qu'une simple unité orthographique, paraît aujourd'hui une chimère. »

Digitized by Google

aller, que le gascon y arrive! », et, tranquillement, il se mettait à parler comme on parlait en Périgord, son pays. Le dialecte de Condom et de Nérac eut son heure de gloire et faillit envahir la France au temps où les compagnons d'Henri IV se rallièrent autour de son panache blanc. Bien avant cette date, les murs du Louvre avaient retenti des harangues sonores que les Galiot, les Lautrec, les Montluc, adressaient à leurs soldats. Au sortir du Conseil royal, où il avait emporté d'assaut la permission de livrer bataille, l'auteur des *Commentaires* répondait aux jeunes seigneurs empressés à le questionner : « *Hares y harem au pics et patacs*[1] ! » Avec sept mots gascons il s'était montré plus éloquent, plus entraînant, plus persuasif, qu'avec tout un discours français.

Le cachet de la race se retrouve toujours dans le dialecte et ce que je viens de dire du gascon s'applique, dans un autre sens, à l'auvergnat. En 1909, le poète Vermenouze envoya, au concours des Jeux Floraux, tout un lot de poésies, écrites d'abord dans le pur dialecte local et traduites ensuite dans un langage plus raffiné. En voici deux strophes, première manière :

Lou fil del rei poussèt la pouorto mau toucado
Del biel cosau mèiral que perdio sos porets,
E li troubèt, ol mièt de crabos e d'orets,
De bacos è de braus, so fomilho orrucado.

Olondet lou cobrun, les bedèls è lours maires,
Lou coboli, les biôus bonoruts è les braus,
E, l'ogulhado en mo, gitèt pes posturaus
Tout oquetchis bestiaus fourègès è bromaires[2].

1. « A présent, nous nous y ferons d'estoc et de taille. » (Cf. *Commentaires*, t. I, p. 255, rapporté par Lanusse dans : *De l'influence du dialecte gascon sur la langue française*, p. 5.

2. Le fils du roi poussa la porte mal barrée. — Du logis ancestral qui perdait ses murailles, — Il y trouva, parmi des chèvres, des béliers, — Des vaches et des bœufs, sa famille abritée.

Il chassa le bétail : chèvres, vaches et veaux, — Gent chevaline, bœufs et taureaux encornés, — Et, l'aiguillon en main, il conduisit aux prés — Ces animaux intrus, sauvages et bruyants. (*Recueil des Jeux Floraux* de 1909, pp. 62 et suiv. Traduction de l'auteur.)

Digitized by Google

La seconde version nous donne :

Lou filh del rei poussèt la pôrto màu tancado
Del vielh casàu marràl que perdia sas parets,
E li troubèt, al mièch de càbros è d'arets
De vàcos e de braus, sa familho arrucado.

'Alandet lou cabrun, les vedels è lours màires,
Lou cabalin, les biôus bonoruts è les braus,
E, l'agulhado en ma, gitet pels pasturaus
Tout aquelses bestiàus fourèges è bramaires.

La légèreté, que la poésie vient d'acquérir, est au détriment de son caractère. On n'entend plus, comme tout à l'heure, les pas lourds de l'Auvergnat résonnant sur la dalle, on ne sent plus le choc brutal de son pesant bâton ferré.

Les *o* changés en *a* sont en partie cause de cette impression, et ceci m'amène à parler de l'une des règles félibréennes auxquelles je ne puis — toujours dans l'intérêt du dialecte — donner mon approbation. Un exemple suffira : reprenons le premier quatrain du sonnet de Goudouli précédemment cité :

Hier, tant que le Caus, le Chot et la Cabeco
Trataon à l'escur de lours menuts afas,
Et que la tristo Nèit, per moustra sous lugras,
Del gran Calel del cèl amagabo la mèco...

En appliquant la règle de l'*a*, nous aurons :

Hier, tant que le Caus, le Chot e la *Cabeca*
Trataon à l'escur de lours menuts afas,
Et que la *trista* Nèit, per moustra sous lugras,
Del gran Calel del cèl *amagaba* la *mèca*...

Qu'a-t-on gagné à ce changement? La poésie en est-elle plus attrayante, plus claire, plus sonore, plus harmonieuse, plus douce? Rien de tout cela. La répétition de ces quatre finales en *a* ne fait que nuire à la musique des vers et leur donner une fatigante monotonie. Nous avons obtenu un semblant d'archaïsme et cet avantage est médiocre. Ce sont les trous de ver qu'un ébéniste ajoute à son bahut pour faire

Digitized by Google

croire qu'il est ancien; son mérite est le même, il n'a que la satisfaction — si c'en est une — d'avoir triché.

L'exemple de Vermenouze me servira encore pour la règle du *b* changé en *v*. Dans sa deuxième version, le poète met *vielh* pour *biel* et *vacos* pour *bacos*; quelle plus-value donne-t-il à sa poésie?

Aurait-il gagné davantage à ce qu'un article fut substitué à un autre? *Li biôus*, au lieu de *les biôus*? Très heureusement, il s'est gardé de cette mode inutile, et nous l'en félicitons.

Conservons nos dialectes! C'est en eux que nous retrouverons ces nuances infiniment variées qui caractérisent nos provinces et leurs populations. Nous saurons, rien qu'en prêtant l'oreille, si nous sommes dans le doux Albigeois, les âpres Cévennes, la grasse Limagne, la pétulante Gascogne ou l'ardent Roussillon. N'est-ce donc rien, que tout cela? C'est, en tout cas, ce que la langue la plus savamment fabriquée ne nous donnera jamais.

***

Conclusions.

En terminant son beau livre de la *Renaissance provençale*, M. Ripert se recueille un moment et se demande si l'œuvre que tant de poètes ont patiemment édifiée, courageusement défendue, éloquemment soutenue, leur survivra longtemps? « Son avenir, nous dit-il, nous est inconnu, et si pour moi j'ai l'impression d'assister à un splendide crépuscule quand je contemple ces chefs-d'œuvre d'une langue malgré tout déclinante, je ne veux point attrister par des considérations pessimistes les dernières lignes de cet ouvrage. Renaissance provençale, ai-je dit après bien d'autres, en tête de cette histoire; oui, renaissance, si l'on songe à ces siècles d'oubli et de somnolence, mais renaissance littéraire, bien plutôt que linguistique. Car, à regarder l'avenir, cette littérature dont l'essor n'est pas soutenu par celui de la langue où elle est

Digitized by Google

écrite, cette littérature renaît-elle pour vivre longtemps encore ou pour s'éteindre bientôt[1] ? »

Cette perspective est trop attristante pour que nous nous y arrêtions. Nous avons confiance que la langue d'Oc gardera toujours le prestige qu'elle a si heureusement retrouvé, mais à condition que beaucoup de modération, de sagesse et de vraie science viendront tempérer le zèle irréfléchi des novateurs trop ardents. Mistral avait accompli le miracle de la Renaissance provençale grâce à une *épuration* dont tous les amis de la langue d'Oc se réjouissaient. Quelques-uns de ses continuateurs, esprits plus aventureux, plus inquiets, ont voulu ajouter à cette excellente réforme celle de l'*unification*. Cette unification, nous l'avons dit, nous le répétons une dernière fois, serait la confusion de nos dialectes, la perte de notre génie local, la mort de nos traditions. Dans les chapitres qui précèdent, nous avons exposé les transformations de la langue d'Oc au cours des quatre derniers siècles, nous avons expliqué que parmi les écrivains qui s'étaient attachés à la faire revivre, les uns, les *Patoisants*, n'avaient obéi qu'à leur instinct poétique, tandis que les autres, les *Romanisants*, avaient posé les bases d'une réforme méthodique et s'étaient imposés une discipline sévère pour en assurer le succès. La *vraie langue d'Oc* doit s'inspirer de ceux-ci et de ceux-là; prendre aux premiers leur esprit traditionnel, aux seconds leurs règles graphiques.

Il est temps de conclure; les trois paragraphes qui vont suivre résument, je crois, le problème et donnent la solution :

1° *La langue d'Oc moderne doit-elle être celle du douzième siècle* ?

Non! D'abord parce que les mots qui exprimaient la vie et les usages anciens ont en partie changé de signification[2], ensuite parce que la langue des Troubadours, avec ses règles désuètes et sa syntaxe surannée, avec ses mots dont beaucoup changent de forme au pluriel[3] et prennent ou rejettent l'*s*

1. *La Renaissance provençale*, p. 547.
2. Exemple *Leys d'Amors*, où le mot *Amors* a perdu son sens archaïque.
3. *Lo trobaire, li trobadors.*

Digitized by Google

finale suivant qu'ils sont sujets ou compléments, ne serait plus de mise aujourd'hui;

2° *Doit-elle être le patois des seizième, dix-septième, dix-huitième, ou dix-neuvième siècles?*

Non plus. Le patois, dès le seizième siècle, subit des altérations et des déformations qui l'avilissent. Plus tard, et de plus en plus, il est infesté de gallicismes. Enfin, la graphie des patoisants est bizarre, illogique, compliquée, bien souvent incompréhensible;

3° *Que sera donc la langue d'Oc moderne?*

Une langue *intermédiaire*, assez rapprochée du roman pour y puiser ses radicaux et s'imprégner d'étymologie latine, assez rapprochée du patois pour qu'on y retrouve le dialecte.

Et je terminerai par cet aphorisme qui résume tout : ÉPURONS, N'UNIFIONS PAS.

Digitized by Google

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

PAR M. JULES CHALANDE

(*Suite.*)

228. — L'ORATOIRE DES PÉNITENTS GRIS.

(Rue du Musée, nº 7.)

La chapelle des Pénitents-Gris de la rue du Musée ne date que du siècle dernier.

Cette confrérie fut fondée peu de temps après celle des Pénitents-Noirs, par vingt-quatre habitants de Toulouse, qui se réunirent à cet effet, le 11 avril 1577, dans le cloître des Dominicains. Le 6 mai de la même année, ils obtinrent, pour leurs assemblées, l'église Saint-Martin, aujourd'hui disparue, qui se trouvait dans la petite rue Sainte-Ursule, au-devant de la porte de l'ancienne Poste ; au mois de septembre ils achetèrent trois petites maisons dans la rue des Lois, près le collège de l'Esquile et le 19 septembre 1578, ils adressaient une requête au cardinal d'Armagnac, archevêque de Toulouse, pour qu'il leur fût permis de bâtir une chapelle[1]. Ils obtinrent l'autorisation et commencèrent la construction ; le 13 juin 1608, ils présentèrent une autre requête aux Capitouls, afin d'obtenir la cession gratuite, pour l'agrandissement de leur église, d'un peu de terrain sur la rue qui porta depuis et a conservé le nom d

1. A. M. — Inventaire des Archives de 1776, p. 586.

Digitized by Google

rue des Pénitents-Gris, et, en 1609, les travaux étant terminés, l'église fut bénite le 4 juin.

A l'époque de la Révolution, leur confrérie fut dispersée et l'église, saisie comme bien national, fut vendue et démolie.

Cependant, en 1822, la confrérie se reconstitua. Les nouveaux pénitents se réunirent d'abord à l'église Saint-Pierre, puis ils achetèrent, en 1826, dans la rue du Musée, l'ancienne maison du capitoul *Guillaume de Jessé*, qui porte aujourd'hui le n° 7, et la transformèrent en chapelle ; à cette fin, le Conseil municipal leur concéda, à titre de prêt, huit colonnes de marbre, provenant d'anciennes églises désaffectées.

C'est alors qu'on plaça, au-dessus de la porte, le petit bas-relief qu'on y voit encore, représentant le crucifiement, dernière épave de l'ancienne chapelle de 1608, qui paraît être cependant une œuvre antérieure au XVI^e^ s. [1], et dut provenir jadis d'un autre monument. De l'ancienne demeure il ne reste que le portail, avec ses deux consoles du XVII^e^ s. et un blason martelé, probablement celui de Guillaume de Jessé.

Après 1848, les Pénitents-Gris cessèrent de se réunir et leur chapelle devint un oratoire.

229. — Le Couvent des Augustins.

(Rue du Musée.)

De l'ancien monastère des Augustins il ne nous reste aujourd'hui que bien peu de choses ; une église défigurée, un petit cloître modernisé, le grand cloître aux cent soixante-seize colonnes et ses chapelles latérales du côté est, qui n'ont plus que leurs belles voûtes, et les sveltes piliers qui les soutiennent.

Grâce, on doit le dire, à la tenace intervention de Dumège, ce grand cloître, une merveille de l'art gothique, a été respecté;

1. Un bas-relief à peu près semblable, mais un peu plus petit, représentant aussi le crucifiement, se trouve dans la cour de la maison qui porte le n° 32 de la rue des Lois.

Digitized by Google

il a conservé, malgré le Musée lapidaire qui l'encombre, son aspect moyenâgeux, et, dans le calme silencieux de ses allées désertes, ombragées par les vertes frondaisons, on serait tenté d'évoquer la vision des ombres sépulcrales de ses anciens religieux, errants sous les découpures de ses ogives trilobées.

Les *Ermites de Saint-Augustin*, ou *Religieux Augustins*, qu'on désigna au XVII^e^ s. *les Grands Augustins*, pour les distinguer des Augustins deschaussés ou Petits Augustins, qui s'établirent, en 1652, à la place Saint-Georges, avaient anciennement, vers 1268, leur monastère hors la ville, près de la Porte-Matabiau. Un testament d'octobre 1275, d'un certain *Bernard Bruno*, porte un legs fait à ces religieux « *Fratibus sancti Augustini, Tholose*[1] ».

En 1310, par rescrit daté du 28 janvier, du monastère de Bonnefont, en Comminges, le pape Clément V les autorisa à abandonner leur couvent, et à en construire un autre en ville[2]. L'évêque de Toulouse, Gaillard de Pressac, chargé de l'exécution de cette bulle, les installa dans la paroisse de Saint-Etienne, suivant procès-verbal du 28 octobre 1310, dans la maison d'un certain Bernard Faure « *Bernardi Fabri* », située à l'angle de la rue du Musée « *carreria petra brevaria* », et de la rue des Arts[3], mais le chapitre de la cathédrale s'opposa à la construction du monastère, le trouvant trop rapproché; le conflit fut porté devant le Pape et se termina seulement, en décembre 1326, par une transaction. Le chapitre de Saint-Etienne se désistait de son opposition, vendait aux Augustins, pour la somme de 3.500 florins, trois maisons qu'il possédait à côté du lieu où ils avaient commencé leur construction, et se réservait la moitié de la cire et des draps provenant des sépultures; les religieux, de leur côté, s'obligeaient à payer annuellement, le jour de la Toussaint, au chapitre de Saint-

1. A. D. — H. Dominicains, 88, Testament Bernard Bruno 1275.
2. A. D. — Augustins, liasse 166.
3. « Cui domui ab una parte est via publica vocata petra brevaria, quâ itur a D. S^to^ Stephano versus Payras, et ex aliâ parte carreria publica quâ itur de Monte-Aygone ad crucem Baranhoni» — A. D.— Augustins, liasse 166.

Digitized by Google

Etienne « deux florins d'or, bon et pur de Florence ». En 1341, les constructions étaient terminées.

Le grand incendie du 7 mai 1463, qui consuma les trois quarts de la ville, détruisit presque tout le monastère; la flèche du clocher fut abattue et l'on dut reconstruire l'église qui fut de nouveau consacrée le 30 juin 1504. Quarante-six ans plus tard, le 14 septembre 1550, le clocher eut encore un étage et demi de démoli par un coup de foudre [1].

Le couvent, aujourd'hui réduit à son église et ses deux cloîtres, avec les trois chapelles latérales, occupait jadis la plus grande partie du grand quadrilatère formé par l'ancienne rue de la Véronique (rue des Tourneurs), la rue Peyras (rue du Musée), la rue des Augustins (rue des Arts), et la rue de la Colombe, aujourd'hui absorbée par les constructions du côté sud de la rue de Metz.

En lisière le long de ces rues, sauf sur le côté de l'église et du petit cloître, le monastère était bordé par de petits immeubles appartenant à des particuliers ou à la communauté, qui les donnait en location à des artisans. La grande entrée se trouvait sur le sol de la maison, n° 42 de la rue des Tourneurs, construite à l'alignement au commencement du siècle dernier, et, entre les n^{os} 30 et 32, démolis pour le percement de la rue de Metz, s'ouvrait une longue ruelle qui séparait les dépendances du couvent des immeubles en bordure sur la rue de la Colombe, et aboutissait vers le grand cloître, à peu près au-devant du grand escalier actuel du Musée. Un peu plus loin, une autre courte ruelle, suivant la même direction, allait aboutir à la rue des Augustins (rue des Arts).

L'Église.— L'église, dont la grande porte ouest fut masquée

1. Le *P. Simplicien Saint-Martin*, prieur des Augustins en 1615, professeur royal et doyen de la Faculté de théologie de Toulouse, a écrit l'*Histoire du Monastère de Saint-Augustin* (Boude, 1653), et l'on possède, aux Archives départementales et à la Bibliothèque de la ville, un plan monumental du couvent, gravé par J. Séguenot, en 1652. — Les nombreuses notices publiées sur ce couvent, sauf celle de Catel, ont toutes été tirées de ces deux documents.

Digitized by Google

par la construction du petit cloître, n'a conservé de son ancien aspect que les hautes arcades ogivales encadrant des fenêtres du plus pur gothique, aujourd'hui murées, et surmontées du chemin de ronde, percé *d'oculus*, qui n'a pas été continué sur les deux dernières travées.

L'intérieur a été complètement remanié et défiguré, en 1832-1833, pour l'installation de la galerie des tableaux [1]; les quatorze chapelles latérales, décorées de peintures et de sculptures par le P. Augustin *Ambroise Frédeau* [2], en 1640-1655, ainsi que les piliers qui les séparaient ont disparu, et les arcs d'ogives de l'élégante voûte gothique ont été masqués par une banale voûte cintrée à la Philibert Delorme. Le sol de l'église a été rehaussé pour éviter l'humidité, et, sur l'emplacement du chœur, ont été établis des gradins pour donner accès à la nouvelle porte de Musée, aujourd'hui condamnée, qu'on ouvrit sur la rue des Arts.

A l'extérieur, du côté du petit cloître, la rosace flamboyante a été aveuglée et la statue de Saint-Augustin, qui surmontait le pignon, a disparu ; du côté de la rue des Arts, l'abside a été détruite et remplacée par une vulgaire construction carrée, sans style, percée d'un portail inachevé. C'est un monument perdu pour l'histoire de l'art.

Le Clocher. — Le clocher, octogonal, présente sur deux faces de sa base quadrangulaire les armes d'un personnage encore inconnu « *fascé de trois pièces, au chef chargé de trois coquilles* ». Découronné par le coup de foudre de 1550, il a conservé sa belle ceinture de fenêtres géminées, construction particulière au pays toulousain, dite « *ogive toulousaine* », dont le clocher des Jacobins fut le prototype, mais il a été dépossédé, au profit de l'église Saint-Étienne, de sa fameuse

1. Esquié a donné la date de 1830, Brémond 1833 et Rachou 1834. — La mutilation de ce monument a été ordonnée par délibération du Conseil du 6 novembre 1831 ; par celle du 12 novembre 1832, on décida que la nouvelle voûte édifiée serait recouverte de lames de cuivre et par celle du 14 avril, qu'elle serait couverte de plomb.

2. Maillot : Mém. Acad. des Sciences, 1827, f° 80.

Digitized by Google

cloche, coulée par le maître fondeur Poncet, dans la première moitié du XVI^e s., «l'Augustine» dont les notes graves se firent entendre dans les moments tragiques de nos guerres civiles.

LE GRAND CLOÎTRE. — Le grand cloître, d'une superficie de 321 mètres carrés, formé de quatre avenues de vingt arcades trilobées à six redans soutenues par des colonnes de marbres géminées, aux chapiteaux ornés de sculptures variées à l'infini, est un des plus beaux de ceux que l'art gothique nous a laissés dans le Midi. Lors de sa dernière restauration, on lui a redonné sa physionomie première, en le débarrassant des galeries supérieures dont on l'avait surchargé en 1619, et qui n'avait rien d'esthétique.

Sur le côté est du cloître, trois salles aux sveltes piliers de marbre gris ont été conservées; la sacristie, adossée au clocher et contiguë à l'église, dont la voûte est soutenue par un seul pilier; la chapelle de Notre-Dame de Pitié, aux voûtes plus élevées, supportées par deux piliers et des arcs aux multiples moulures à arêtes mousses; et la salle capitulaire, lieu de sépulture des religieux, dont les deux piliers supportent de belles voûtes avec liernes et tiercerons.

Ces trois salles, jadis séparées, ont été réunies en 1827 par l'ouverture des murs de refend, et les chapelles des deux dernières, en saillie du côté de la rue des Arts, ont été détruites. C'est dans une des trois chapelles de Notre-Dame de Pitié que se trouvait la sépulture du docteur régent Blaise Auriol[1].

Sur le côté sud du cloître était la chapelle de l'*Ecce homo*, qui a été détruite.

LE PETIT CLOÎTRE.— Le petit cloître, qui a l'aspect d'un *patio* espagnol, date de 1626-1627, mais il a été défiguré par la restauration de 1835; les douze peintures murales représentant l'histoire de David, œuvre du religieux Augustin *Du Chesne*, ont été détruites; les douze bustes de saints en

1. La sépulture de la célèbre *Paule de Viguier* (la Belle-Paule) se trouvait dans une des chapelles de la grande église.

Digitized by Google

« marbre broyé et estuc » ont été remplacés par des bustes modernes en terre cuite, œuvre de Salamon, et c'est alors qu'on encastra dans la muraille, au-dessus des arcades, les bas-reliefs en céramique, œuvre sans doute de Virebent. Deux de ces bas-reliefs sont des moulages des tympans supérieurs qui ornèrent au XVIII^e s. les extrémités de la galerie de l'hôtel Bérenguier Maynier, construction Burnet[1]. Il ne reste plus de l'ancienne ornementation sculpturale que les consoles de pierre des bustes, qui ont été refaites en 1904, et les meneaux des fenêtres.

LE RÉFECTOIRE.—Le grand réfectoire du couvent, jadis adossé au côté ouest du grand cloître, un des plus vastes réfectoires connu, et qui avait résisté pendant plus de quatre siècles à l'usure des temps, a été démoli lors du percement de la rue Alsace, pour faire place à la lourde construction du nouveau Musée, qui donne déjà des inquiétudes et menace ruine, quoique n'ayant pas encore trente-cinq années d'existence.

La destruction de ce monument ne s'imposait pas ; il se trouvait à cinq mètres en arrière de l'alignement, et cette imposante et svelte salle gothique de sept travées, supportées par six arcs ogives en briques peintes et éclairée par des fenêtres flamboyantes, présentait un spécimen complet des anciennes décorations du moyen âge, qu'on ne retrouve plus ; sa disparition a été une perte irréparable.

Ce réfectoire rappelait aussi de nombreux souvenirs historiques. C'est là, entre autres, que se réunirent, en 1440, 1565, 1592 et 1658, les assemblées des Etats du Languedoc ; c'est aussi dans cette salle que fut donné, en 1790, le banquet offert aux députés de la Haute-Garonne, qui avaient assisté à la fête de la Fédération. Quelques années après, elle était transformée

1. D'après le catalogue du Musée (Rachou, 1912, p. XXXII) ces bas-reliefs seraient : « des moulages de bas-reliefs de la Renaissance ». Malgré la haute compétence que l'auteur doit avoir en cette matière, nous y reconnaissons une œuvre indéniable de l'époque de Louis XVI, et non de la Renaissance.

Digitized by Google

en écurie, et conserva cette nouvelle affectation jusqu'au jour de sa démolition.

***

En 1789, en vertu de la délibération de l'Assemblée Constituante du 2 novembre[1], décrétant que « tous les biens du clergé étaient mis à la disposition de la nation », le monastère des Augustins devint propriété nationale.

En 1791, le décret du 29 août ayant réglé les circonscriptions des paroisses, l'église et le couvent des Augustins furent affectés à une nouvelle paroisse qui eut une existence éphémère sous le vocable de Saint-Augustin[2].

En 1793, le réfectoire et certaines dépendances du monastère furent vendues à Suzanne Azimon, veuve Verdier, qui y établit un affenage, et le restant fut consacré à la création du *Muséum du Midi de la République*. Enfin, en 1806, les Écoles de dessin, qui étaient alors dans les locaux de l'Hôtel de Ville, furent transférées dans les salles annexes du Musée, rue des Arts, et y restèrent jusqu'au 14 octobre 1895, jour de l'inauguration de la nouvelle Ecole des Beaux-Arts, dans l'ancienne Manufacture des Tabacs, quai de la Daurade.

230. — Le Musée des Augustins.

En 1775, le Comte d'Angeville conçut le projet de créer, à Paris, un « Muséum » pour réunir les antiquités et objets d'art, mais son projet ne fut pas mis en exécution, et ce n'est qu'en 1793 que l'Assemblée Constituante, par décret du 27 juillet, ordonna la création du « Muséum de la République », dont l'inauguration eut lieu, le 8 novembre, au Palais des Tuileries.

C'est à l'initiative privée et à l'Académie de peinture et

1. Rachou : Catalogue du Musée de 1912 (p. xxv) donne le 2 novembre 1790, et Roschach : Catalogue du Musée de 1865 (p. xvii), donne 29 prairial an III (11 juin 1795). Ces deux dates sont erronées.
2. A. M. GG1. *Culte*, t. I, p. 211.

Digitized by Google

sculpture de Toulouse, que l'on doit la première mise en œuvre de formation d'un Musée en France. Cette Académie, sur la demande faite par l'un de ses membres, *François Bertrand*, en 1791, devançant le décret de la Convention, décidait dans sa séance du 30 décembre 1792, de nommer une commission, dont Vigan et les frères Lucas firent partie, à l'effet de réunir dans un local les antiquités de la région, et le 22 frimaire an II (12 décembre 1793), le Conseil départemental autorisait la création du *Muséum du Midi de la République.*

L'église des Cordeliers, tout d'abord désignée comme local, fut abandonnée et remplacée par l'église des Augustins, et le 10 fructidor an III (27 août 1795), on inaugurait le *Musée provisoire*, ouvert le 30 thermidor (17 août).

Deux premières éditions du Catalogue du Muséum avaient déjà paru (an III et an IV), lorsqu'en brumaire an V (octobre-novembre 1796), on fut obligé de fermer le Musée, « pour distraire un grand nombre d'objets, pour les rendre à des créanciers légitimes », mais quelques mois après il était ouvert de nouveau, et le 3e catalogue revisé (an V) paraissait, contenant 370 numéros pour les peintures et dessins, et 93 pour les antiquités.

Bientôt, sous la vigoureuse impulsion de Dumège, envoyé dès 1802 à la recherche des antiquités, et nommé en 1811 membre de la direction, le Musée s'enrichit rapidement; la grande église étant devenue insuffisante, on lui adjoignit le grand cloître, la salle capitulaire, la chapelle de Notre-Dame de Pitié et la sacristie, qu'on ouvrit au public le 7 juin 1828.

Depuis, les richesses du Musée n'ont fait que s'accroître, ce qui a nécessité la création en 1891 du Musée Saint-Raymond, comme annexe, et la construction du nouveau bâtiment en bordure sur la rue Alsace, entrepris en 1880 et terminé en 1901, d'après les plans de Viollet-le-Duc et Darcy, sur l'emplacement du Grand Réfectoire, qui avait été vendu le 15 avril 1793, 28.600 livres à la veuve Verdier (Suzanne Azimon), et que la ville racheta 100.000 francs.

Comme il est de coutume constante à Toulouse, la construction, qui devait s'étendre jusqu'à la rue de la Colombe, n'était

Digitized by Google

pas encore achevée, que le plan général était modifié en 1884, par le projet de percement de la rue de Metz prolongée, et le nouvel édifice subissait une amputation de 17 mètres de façade.

231. — Rue des Changes.

La rue des Changes formait autrefois deux parties distinctes qui reçurent des désignations différentes, tout en conservant le nom de *Grand'rue* qui s'appliquait à la longue voie s'étendant du Salin à la Porterie (place du Capitole), et qui fut changé sur le tableau du 6 floréal en *Rue de la Liberté.*

La partie entre la rue des Marchands et la rue Malcousinat dépendait des Capitoulats de la Pierre (côté est) et du Pont-Vieux (côté ouest); c'était au XIVe s. la *rue de la Pierre* « car. de *Petro* » (1388) ou la *car. des Ferratiers*, « *car ferrateriorum* » (1365), désignation qui s'appliquait principalement à la rue de la Trinité. Au XVIe s., on l'appelait la *rue des Bonnetiers*, *la Grand'rue droite*, ou la Grand'rue de la Pierre (c. 1550), et au XVIe généralement *rue de la Pierre*, ou *rue de la Peyre.* Après la Révolution et jusqu'en 1830, ce fut la *rue de la Halle au blé.*

La seconde partie, entre la rue Malcousinat et le carrefour des rues Temponières et Peyras, qu'on appelait encore au siècle dernier « *les quatre coins des Changes* », dépendait du Capitoulat de la Pierre (côté est) et de celui de la Daurade (côté ouest). On la désigna dès le quatorzième siècle, la *rue des Changes*, « *car. Campsorum* » (1324); *Car. dels Cambis* au XVe. Comme son nom l'indique, ce fut, avant comme après les deux grands incendies de 1408 et de 1463, le quartier des changeurs ou banquiers, qui étaient en même temps des marchands, et dont bon nombre entrèrent au Capitoulat.

L'incendie de février 1408 détruisit toutes les maisons du quartier des Changes et de la Halle de la Pierre[1]; celui du 7 mai 1463 embrasa toute la ville[2].

1. A. M. — AA. 8, n° 85 et AA. 46, n° 56.
2. A. D. — E. Toulouse 574 (voir *supra* notice, n° 136).

Digitized by Google

Le percement de la rue de Metz a enlevé trois immeubles sur le côté ouest, les nos 7, 9 et 11; le no 7 actuel a été reconstruit sur une partie de l'ancien immeuble et les anciens nos 13, 15, 17 et 19 entre la nouvelle voie et la rue Malcousinat sont devenus les nos 9, 11, 13 et 15.

Le no 15 nous rappelera le nom d'une célébrité toulousaine, Colombe du Lys, peintre de l'Hôtel de Ville, très peu connu, mais dont on a beaucoup parlé.

De nombreuses maisons dans cette rue méritent d'attirer l'attention, quoique pour certaines rien à l'extérieur ne révèle les vestiges du passé qu'elles renferment.

Signalons sur le côté ouest : La façade en pans de bois, partie gothique, partie Renaissance de la maison Boscredon au no 17; celle du no 19, style gothique, qui cache l'élégante tour de Brucelles, une des plus hautes et des plus ornées de notre ville; au no 21, dans la cour, une tour d'angle Renaissance, fort basse; au no 27, l'élégante façade Renaissance Henri IV, du capitoul Comère, et dans la maison en arrière de celle-là, dominée par la massive tour des Vinhas, la jolie tourelle gothique des Delcros-Lancefoc, qu'on peut voir des cours des nos 25 et 27; au no 29, une sévère façade Louis XIII, armée de quatre clefs caractéristiques de l'époque, avec porte d'entrée aux vantaux intéressants, donnant accès à la cour, où une façade originale masque un escalier de charpente à rampes droites; au no 39, la belle façade Louis XVI, avec ses balcons en fer forgé en partie cachés par des enseignes commerciales. Enfin, les banales façades en corondage du XVIe s., des nos 1, 3, 11, 13, 23, 25, 31, 33, 35, 37 et 41; celles des nos 31 et 33 présentant sous les montants des fenêtres des socles Renaissance, et celle du no 41 masquant sur la rue Temponières une ancienne construction gothique. Aux nos 1 et 3, le corondage a été recouvert de moulages en stuc, œuvre sans doute de Virebent.

Sur le côté est : Au no 16, la pittoresque cour Renaissance aux curieuses boiseries, dont la façade sur la rue a été défigurée en 1804; au no 20, l'Hôtel Delpech, cour et tour Renaissance et arrière-cour, gothique remanié; au no 22, dans la cour, un

Digitized by Google

élégant escalier à rampes droites et galeries en charpentes, et au n° 30, la délicieuse niche d'angle des Prohenques, du plus pur gothique, conservée dans la reconstruction du XIXe s. — Sur ce côté, une seule façade en corondage au n° 18. Les nos 15, 16, 17, 19, 20, 22, 27, 30 et 31 feront l'objet de notices séparées.

Parmi les propriétaires de cette rue signalons :

Sur le côté ouest[1] : au n° 3, en 1550, le notaire *Pierre Astorgi* (ou *Astorg*), et en 1571, *Pierre Astorgi*, marchand.

Au n° 5, vers 1620, noble *Simon d'Albaret*, écuyer; en 1625, *Antoine Cau*, marchand bonnetier, et vers 1670 son fils *Raymond Cau*, bourgeois, capitoul en 1672-73.

Au n° 7 (maison reconstruite à l'alignement), en 1571, *Jean Polier*, docteur et avocat, marié à *Dlle Françoise de Bourgade*; en 1582, *Michel de Vinhaulx*, marchand, co-seigneur de Noeilles, capitoul en 1582-83, puis son frère *Jacques de Vinhaulx*, marchand; en 1597, sire *Géraud de Larroque*, marchand, capitoul en 1603-4; vers 1650, noble *Richard Dejean*, bourgeois, baron de Launac, capitoul en 1653-54, 1671-72 et 1682-83, dont nous avons le portrait par Antoine Durand sur la miniature des Annales de 1654; en 1712, son fils, noble *Richard Dejean*, écuyer, seigneur de Menvilla et Menvillette, et en 1754, noble *Jean-Baptiste Borrel*, bourgeois, capitoul en 1752, marié à *Dlle Thérèze Désazars*.

A l'ancien n° 9, disparu, absorbé par le percement de la rue de Metz: en 1550, le Président au Parlement *Antoine de Malras*, dont les immeubles contigus, en façade sur la rue Secourieux (rue des Marchands) furent vendus aux Jésuites pour la construction de la Maison Professe; en 1576, le capitoul *Michel de Vinhaulx*, que nous avons trouvé déjà au n° 7; en 1596, son fils *Hugues de Vignaux*, co-seigneur de Noeilles; vers 1650, *Jacques de Catalan* ou *Catelan*, président au Parlement en 1648, mort en 1696, puis son fils du même prénom *Jacques de Catelan*, conseiller en 1710, président en 1731, mort en 1766, qui vendit l'immeuble en 1731; et, en 1747, le capitoul *Jean-Baptiste Borrel*, propriétaire du n° 7.

A l'ancien n° 11, emporté aussi par la rue de Metz : en 1550, le président *Antoine de Malras*, puis ses héritiers; en 1624, Messire *Antoine de Sénis*, trésorier général de France en la généralité de Limoges; en 1643, noble *Jean de Ceaux*, bourgeois, capitoul en 1645, dont le portrait par Antoine Durand se trouve au Musée Saint-Raymond, sur la miniature de 1645 arrachée aux Annales; en 1654, *Jean de Soleilhavolp*, marchand, capitoul en 1651-52 et 1652-53, dont le portrait se trouve sur la miniature des Annales de 1652 et le blason dans la cour Henri IV, et en 1679, son fils *Étienne-Noël Soleilhavolp*, écuyer, capitoul en 1691.

Au n° 9 (ancien n° 13), dans la première moitié du XVIe s., *Pierre de*

1. N° 1 à 15. — A. M.— Cad. Pont-Vieux, 2e m., 1550, 1571 et 1679.

Digitized by Google

Saint-Loup, capitoul en 1501-2 et 1513-14; en 1737, noble *Jean Lavaud*, capitoul en 1730 et prieur de la Bourse en 1731.

Au n° 11 (ancien n° 15), en 1550, *Jean de Boysson*, seigneur de Beauteville, le propriétaire des n°s 13 et 15 de la rue Malcousinat, et de la tour qui porte son nom; en 1571, *Raymond Durand*, bourgeois, capitoul en 1563-64; vers 1679, *Pierre Poisson*, avocat, et en 1720 son fils *Jean de Poisson*, avocat au Parlement, capitoul en 1732, chef du Consistoire en 1736 et 1737.

Au n° 21[1] (jusqu'en 1564, issue de l'Hôtel Boysson-Cheverry, de la rue Malcousinat), en 1565, *Jean Esclassan*, marchand, marié à *Marie de La Bordes*; vers 1590, *Bernard Desplats*, marchand, marié à *D^lle Jeanne Dampmartin*; après sa mort en 1594, son fils, du même prénom, *Bernard Desplats*, maître des Ports et Passages, et baron de Gragnague, qui possédait dans la rue des Tourneurs l'Hôtel dit de Palaminy; en 1649, *Pons-François Purpan*, docteur régent de la Faculté de Médecine, et en 1679, *Gabriel Bely*, marchand, capitoul en 1687.

Au n° 23 (maison détruite par l'incendie de 1463; non reconstruite encore en 1478; terrain appartenant alors à *Jean Ducros* ou *Delcros*, marchand, capitoul en 1468-69 et à son frère) : en 1549 (maison reconstruite), sire *Arnaud de Brucelles*, le capitoul de 1534-35, propriétaire de la Tour du n° 19; en 1571, noble *Jean Bolé*, bourgeois, capitoul en 1547-48 et 1571-72; vers 1600, *Jean Dambes* ou *d'Ambes*, conseiller au Parlement, de 1573 à 1610, décédé en 1626, et enterré aux Cordeliers, qui avait épousé *D^le Marie de Varès*; en 1637, *François Dambes*, avocat, référendaire en la Chancellerie.

Au n° 25, en 1515, *Symon de Lancefoc*, le capitoul de 1519-20, propriétaire du grand immeuble de la rue de la Bourse (n° 15, Hôtel de Nupces); en 1534, *Bernard Seré*, marchand, capitoul en 1557-58 et 1558-59; en 1646, *D^lle Marie de Potier*, veuve de *Jean de Baynaguet*, receveur du Domaine du roi; en 1650, *Jacques Calas*, marchand (peut-être l'aïeul de Pierre Calas); vers 1660, *François d'Aldéguier*, seigneur et baron de Blagnac; en 1662, *Étienne Besset*, bourgeois, marié à *D^lle Marie de Liziers*, capitoul en 1644-45, dont nous avons le portrait par Antoine Durand, sur la miniature de 1645 arrachée aux Annales (au Musée Saint-Raymond); en 1726, *Jean de Poisson*, le capitoul de 1732, propriétaire du n° 11.

Au n° 29, grand immeuble des seigneurs de Montmaur : en 1478, *Peyre de Boysson*, qui louait la boutique sur la rue à *Guilhem Arnaud de la Bordura*; au commencement du XVI^e s., *Iluc de Boysson*, seigneur de Montmaur, capitoul en 1523-24, puis *Jean de Boysson*, seigneur de Varaignes; en 1551, *Géraud Doulhon*, marchand, capitoul en 1547-48, dont les annalistes ont fait : *Douillon*, et Dumège « *Olhon* »; en 1569, son fils *Jean Doulhon*, marchand, et, en 1597, *Jean Calvet*, marchand, capitoul en 1603-4. En 1600, l'immeuble fut réuni au n° 31, qui avait une issue rue Temponières (n° 14).

Au n° 33, en 1478, *Jean Lagaya-Maria*, ou *Laguaimarie*, capitoul en

---

1. N^os 17 à 41. — Cad. Saint-Pierre-Saint-Martin, 1458. — Cad. Daurade, 8^e m., 1478; 23^e m., 1550, 1571; 21^e m., 1679.

Digitized by Google

1459-60; en 1590, sire *François du Jarry*, marchand, père ou grand-père du capitoul de 1658-59; en 1602, *Jean Suplicy*, marchand, marié à *Dlle Claire de Rougier*, puis son fils *Pierre-Jean Suplicy*, bourgeois, capitoul en 1666-67; en 1757, *Germain de Suplicy*, baron de Masas, et *Jean-François de Suplicy*, avocat.

Au nº 35, en 1478, *Jean David*, marchand, capitoul en 1480-81, et en 1678, *Bertrand Vialar*, avocat au Parlement, capitoul en 1678-79.

Au nº 37, en 1606, *Bernard Viguery*, marchand, et en 1641, son gendre *Pierre de Larrue*, conseiller au Présidial, marié à *Dlle Gabrielle de Viguery*.

Au nº 39, en 1539, *Pierre Faldade*, bourgeois, capitoul en 1544-45 (auparavant locataire en la maison Cheverry, nº 21); en 1679, noble *Jean Couderc*, bourgeois, capitoul en 1667-68; au commencement du XVIIIe s., *Jean Soulié*, avocat au Parlement, marié à *Dlle Jeanne de Couderc*; en 1747, *Joseph-Raymond Soulié*, lieutenant au siège Présidial; en 1749, *Jacques Duprat*, marchand, marié à *Dlle Marie-Thérèze Descat*; en 1715, leur fille *Dame Raymonde-Françoise Duprat*, épouse de Me *Antoine Ducasse*, ancien conseiller au Sénéchal. — Cet immeuble a été légué aux Hospices, en 1881, par Mme Delfès, veuve Lignières.

Au nº 41, en 1458, *Peyre de Montfort*, marchand, et en 1549, noble *Ramond de Montfort*; en 1571, le marchand *Guillaume Noguier*, peut-être un descendant de la famille de l'historien de Toulouse, Antoine Noguier.

Sur le côté est, entre les places de la Trinité et Esquirol[1], les immeubles ont été reconstruits à la fin du siècle dernier; le nº 2 qui avait issue sur la rue des Sarralhiers (place de la Trinité, nº 3) et appartenait en 1477 au notaire *Jean Rainaud*, passa par donation, dans la première moitié du XVIe s., à la *Table du Corps de Dieu*, de l'église Saint-Étienne, jusqu'en 1728; il fut alors vendu à *Géraud Désazars*, marchand.

Le nº 4 qui appartenait vers 1477 à *Guilhem-Arnaud de Belbèze*, capitoul en 1453-54 et 1463-64[2], passa à la *Table du Purgatoire* de la Daurade, jusqu'en 1704; il fut alors acheté par le même *Géraud Désazars*.

Au nº 6 formant l'angle (voir place Esquirol, nos 1 et 3), il y avait une belle tour gothique, qui fut démolie vers la fin du siècle dernier.

Entre l'ancienne ruelle Saint-Géraud, aujourd'hui place Esquirol, et la rue Peyras, on trouvait[3] :

Au nº 8 (place Esquirol, nº 2), en 1477, *Jammes* ou *Jean de Nos*, écuyer, seigneur de Vigoulet, capitoul en 1476-77, 1483-84 et 1484-85; en 1512, *Jean de Nos*, marchand; en 1540, *Pierre Delpech*, marchand, sieur de Maurisses, capitoul en 1554-55, 1555-56 et 1562-63, qui possédait le nº 20 de la même rue; en 1570, *François Delpech*, bourgeois, capitoul en 1567-68; en 1639, *Bertrand Bernardou*, marchand, par achat à *Paul de Tiffy*, doc-

1. Nos 2 à 6. — A. M. — Cad. La Pierre, 9e m. 1477, 1550, 1571; 8e m. 1679.

2. La Liste des Capitouls de 1463-64 est encore inédite.

3. Nos 8 à 30. — A. M. — Cad. La Pierre, 6e m. 1477; 5e m. 1550; 6e m. 1571, 1679.

Digitized by Google

teur et avocat à la Cour, et en 1648, *Jean Bernardou* (fils de Bertrand), bourgeois, capitoul en 1663-64.

Au nº 10 (autrefois deux immeubles), en 1598, *Pierre Tiffy*, marchand, marié en 1596 à *Dlle Jeanne de Laran*, puis son fils *Raymond Tiffy*, avocat à la Cour, marié en 1600 à *Dlle Anthoinette Dabatia*, et en 1633, *Jean Libéros* (Jean *Déliberos*, des Annalistes), capitoul en 1640.

Au nº 12, en 1409, la famille Bosredon; en 1477, l'aubergiste *Jean del Box-Redon*; en 1488, *Jean* et *Antoine de Bos-Redon*; en 1505, leurs héritiers; en 1512, *Jacmes de Bosredon*; en 1550, noble *Arnaud de Brucelles*, bourgeois, capitoul en 1534-35; en 1571, noble *Jean Astorg*, bourgeois, capitoul en 1566-67, qui possédait le nº 16; vers 1578, son fils *François d'Astorg*, marié à *Isabeau de Garaud*; en 1598, *Jean Espie*, docteur et avocat à la Cour; en 1635, *Bernard Tabarly*, marchand, puis son fils du même prénom *Bernard Tabarly*, avocat.

Au nº 14, en 1588, *Gervais Duvergier*, banquier, capitoul en 1583-84; en 1773, *Jean-Arnaud Pijon*, avocat au Parlement, imprimeur du roi, capitoul de 1775 à 1778, et en 1808, *Bernard Pijon*.

Au nº 18, en 1548, *Jean de Nollet*, marchand, capitoul en 1500-1, marié à *Catherine Assolent*; vers 1679, noble *Pierre de Pompignan*, et en 1731, noble *Joseph d'Olive*, substitut du Procureur général, marié en 1723 à *Dlle Marie d'Albis*.

Au nº 24, en 1477, l'apothicaire *Bernard Caussat*, et à partir de 1530, les mêmes propriétaires que le nº 26.

Au nº 26 (autrefois deux maisons qui contournaient les nos 28 et 30 et avaient façade rue Peyras, nº 8) : en 1477, *Jean David*, marchand, capitoul en 1480-81; en 1505, *Pierre David*; en 1530, *Mons. David*, chanoine de Saint-Sernin; en 1550, après un long procès en la Cour du Sénéchal, avec le syndic des Hôpitaux, noble *Jacques Dessus*, marchand, seigneur de Dieupental, capitoul en 1542-43, 1549-50 et 1550-51, dont le portrait par Serves Cornoailles se trouve sur la miniature des Annales de 1542; en 1577 (la maison de la rue des Changes seule), autre *Jacques Dessus*; en 1581, ses héritiers[1], puis en 1629, *Guillaume Dessus*, marchand; vers 1679, *François Carrière*, secrétaire du roi; en 1687, noble *Pierre-Paul de Carrière*, écuyer, conseiller du roi, maison et couronne de France, et en 1721, *Jean-Gabriel de Bertrand*, conseiller-secrétaire du roi aux finances.

---

1. Les héritiers de Jacques Dessus étaient :

Dlle Jeanne Dessus, veuve de François Bérat, seigneur de Merville.
Dlle Adrienne Dessus, veuve de Pierre d'Olivier, sieur de Menilhe.
Dlle Géraude Dessus, veuve de noble Jean de Gamoy, capitoul 1562-63.
Dlle Jeanne Dessus, veuve de Michel de La Haye, docteur et avocat.
Dlle Adrienne de Boyer, femme de François Ricardy.

Digitized by Google

232. — La Maison de Colombe du Lys.

(Rue des Changes, n° 15.)

La maison n° 15, de la rue des Changes, dont la correcte mais banale façade du XVIIIe s. forme l'angle de la rue Malcousinat, ne présente rien d'intéressant, mais rappelle le nom d'une de nos célébrités artistiques toulousaine, Colombe du Lys, peintre d'un bien médiocre talent, dont on ne connaît ni le prénom, ni le lieu et la date de la naissance et de la mort, mais dont on a beaucoup parlé, pour répéter toujours la même légende, « qu'il descendait de la famille de Jeanne d'Arc, et que ses ennemis voulurent lui contester le titre de noble qu'il prenait au bas de ses tableaux, disant qu'il avait dérogé en embrassant la profession de peintre; qu'il sollicita alors et obtint un arrêt du conseil qui le maintint au nombre des gentilshommes, et qui, de plus, l'invita à continuer son art, comme compatible avec la plus haute noblesse ».

D'après tous les auteurs, il aurait été élève de Chalette. — Ce qui indiquerait que l'élève n'a guère profité des leçons du maître. — Et les anciens catalogues du Musée mentionnent trois de ses toiles, qui aujourd'hui n'y sont plus : « le Baptême de Jésus-Christ » a échoué à l'église Saint-Étienne, où l'on peut juger de son peu de valeur, les deux autres ont disparu[1].

Roschach a cependant apporté incidemment une nouvelle note, mais avec une précision plutôt malheureuse; Colombe du Lys aurait été nommé avec un certain Denis Parant, peintre de l'Hôtel de Ville en 1645, et ces deux artistes auraient fait la miniature du Livre des Annales de cette année, représentant l'élévation des reliques de Saint Edmond[2]. Or, Colombe du Lys et *Denis Perrault* (et non Parant), qui furent nommés

1. Le « Couronnement d'épines » qui passa à l'église Saint-Pierre et « La Flagellation » ont disparu.

2. Roschach : les Douze livres de l'Histoire, 1887, p. 417.

Digitized by Google

peintres de l'Hôtel de Ville pour l'année capitulaire 1643-44 (et non 1645), aux gages de 500 livres, comme leur prédécesseur J. Chalette[1], représentèrent sur la miniature du Livre des Annales les capitouls en exercice[2], et non l'Élévation des reliques de Saint Edmond. Ce dernier sujet fut exécuté en un grand tableau, pour les galeries de la Maison-Commune, et leur fut payé en sus de leurs gages, 400 livres[3], par les capitouls de 1643-44.

Les capitouls de 1645 en entrant en charge destituèrent tous les fonctionnaires nommés par leurs prédécesseurs; Denis Pérault et Colombe du Lys furent du nombre, et c'est le nouveau peintre de l'Hôtel de Ville, Antoine Durand[4], qui exécuta la miniature de 1645, qui se trouve aujourd'hui au Musée Saint-Raymond.

Ajoutons qu'on a confondu en un seul et même individu le père et le fils, qui furent peintres tous les deux. Le père, peintre de l'Hôtel de Ville en 1644, prénommé sur les registres paroissiaux *François* Colombe du Lys, marié à *Marie Dandré*[5], mourut avant 1679, et dut faire quelque peu fortune, malgré son médiocre talent, car il acheta la maison du capitoul Bessery de la rue des Changes.

En 1679, cet immeuble passa à sa veuve et, peu de temps après, à son fils le peintre *N. Colombe du Lys*[6], qui le vendit en 1722 au marchand *Bertrand Campmartin*.

Auparavant, cette maison avait appartenu vers 1585 aux deux marchands associés *Guillaume Duborn*, capitoul en 1593-95, et *Jean de Lardat*, capitoul en 1589-90, marié en

---

1. A. M. CC. 1407, Pièces à l'appui des comptes, 16 octobre 1644.

2. A. M. CC. 1407, Pièces à l'appui des comptes, 3 pièces justificatives, octobre et novembre, 1644.

3. A. M. CC. 1407, Pièces à l'appui des comptes, 2 pièces justificatives, juin 1645.

4. A. M. — Comptes 1645, payement 700 livres, f° 318.

5. A. M. — Registre Saint-Étienne. Décès de deux de ses enfants, 19 septembre 1649 et 28 août 1651.

6. A. M. — Cad. Pont-Vieux, 1679, 2e m., art. 7.

Digitized by Google

1599 à *D^lle Jeanne de Lacroix*, et passa vers 1643 à *Pierre Bessery*, capitoul en 1642-43[1].

233. — La Maison du Capitoul Bosredon.

(Rue des Changes, n° 17.)

La maison des Bosredon (Boscredon ou Boxredon), qui doit dater du XV^e s., comme l'indique son style, fut édifiée en façade sur l'étroite ruelle de Pélières (aujourd'hui rue Malcousinat), sans doute par *Jean de Bosredon*, capitoul en 1421, qui acheta l'immeuble en 1419. Les Bosredon possédaient déjà depuis 1409 la maison en face[2], dans la rue des Changes (n° 12) qui appartint en 1477 à l'aubergiste Jean del Box-redon.

Sur la rue des Changes, vers la fin du XV^e s. ou le commencement du XVI^e, on plaqua une seconde construction contre celle de la rue Malcousinat; là, au rez-de-chaussée, deux robustes piliers carrés en pierres de taille soutinrent deux étages en corondage. Sur le pilier formant l'angle, on distingue encore, quoique très effacés, deux monogrammes du Christ, type du commencement du XVI^e s., un sur chaque face, et l'on reconnaît, sur les madriers extérieurs de la charpente et plus particulièrement à la base des montants, les moulures caractéristiques de l'époque gothique.

Cette construction fut probablement édifiée par *Antoine* Bosredon, capitoul en 1504-5, qui prit l'immeuble en charge en 1498. En 1478, selon le registre de pagellation de cette année, il n'y avait sur cet emplacement que deux petites boutiques, dont l'une était louée au changeur *Bernard Pradère*[3], qui acheta vers 1483 au capitoul Jean de Campagne la maison à côté, qui devint en 1527 l'Hôtel d'Arnaud de Brucelles.

Plus tard, sans doute en 1539, lorsque l'immeuble passa à un

1. A. M. — Cad. Pont-Vieux 1571, 2^e m., art. 7.
2. A. D. — Liasse E. 573, fragment de plan cadastral.
3. A. M. — Cad. 1478, Daurade, 8^e m., art. 15, f° 20.

Digitized by Google

autre *Antoine Bosredon*, capitoul en 1543-44 et 1551-52, cette construction fut surélevée d'un étage, qui porte les premières empreintes de la Renaissance. Ce dernier morceau est un type unique dans notre ville, tandis que les deux étages inférieurs ne sont que la répétition de la façade de la maison voisine du capitoul Jean de Campagne (Hôtel Arnaud de Brucelles).

La haute façade du XV^e^ s. sur la rue Malcousinat a conservé, sur les côtés, d'étroites fenêtres dont les modillons représentent des animaux fantastiques, des têtes humaines, des bustes et un enfant couché. Au rez-de-chaussée, les baies sont solidement défendues par d'épais barreaux de fer forgé et, au 4^e^ étage, la construction est couronnée par une rangée de mirandes qui présentent presque à la hauteur des accoudoirs, dans les intervalles des arceaux, de volumineux corbeaux destinés à recevoir un auvent.

Au rez-de-chaussée de cette première construction, l'intérieur avait été respecté jusqu'aux dernières années du siècle passé, mais il n'en reste plus rien aujourd'hui; les deux solides voûtes à liernes séparées par un arc doubleau qui formaient l'arrière-boutique, où le changeur pouvait entasser ses trésors à l'abri des voleurs et des incendies, ont été détruites sans utilité appréciable.

La décoration de cette salle était assez originale, les nervures des voûtes retombaient sur des colonnes engagées dans la muraille, avec des têtes d'anges comme chapiteaux, et le gros arc doubleau s'appuyait sur des colonnes demi-cylindriques et ornées d'enfants nus allongés, dos à dos d'un côté, et tête à tête de l'autre.

En 1419, les Bosredon acquirent l'immeuble; ce fut sans nul doute *Jean de Bosredon*, le capitoul de 1421. Il passa dans la suite à *Ramond de Bosredon*[1], qui le possédait encore en 1458, puis à *Jean de Bosredon*, capitoul en 1472-73 et à son frère qui en étaient propriétaires en 1478. En 1498, il appartenait à

1. A. M. — Cad. Saint-Pierre-Saint-Martin 1458, f° 145; cad. Daurade 1478, 8^e^ m., art. 15; 1550, 23^e^ m., art. 13; 1571, 23^e^ m., art. 14; 1679, 21^e^ m., art. 12; et Taille de 1498 à 1571.

Digitized by Google

Antoine de Bosredon, capitoul en 1504-5, passa en 1534 à *Georges de Bosredon*, puis en 1539 à autre *Antoine de Bosredon* capitoul en 1543-44 et 1551-52, qui l'habitait comme locataire depuis 1534.

Ce dernier, marchand et seigneur de Roquetaillade, avait épousé D^lle^ *Anthoinette Imberti*, fille du capitoul Pons Imbert. En 1552, reconnu coupable de concussion, il prit la fuite et fut jugé et condamné par contumace, par ses propres collègues du Capitoulat, à être dégradé publiquement et à l'amende de 3.000 livres, mais son immeuble était déjà vendu à un marchand, le sieur *Guichard Gaches*, qui le prit en charge dès 1551.

Dans la suite, il passa successivement, toujours à des marchands : en 1555, à *Antoine Gaches*; vers 1563, à *Jean Bérard*; en 1565, à ses héritiers; en 1584, à *Raymond La Nauze*, puis à *Antoine Mengaud*, capitoul en 1665-66; vers 1679, à la veuve de ce dernier, D^lle^ *Guillemette de Poisson*; en 1695, à son gendre *Pierre de Rey*, capitoul en 1691; et en 1757, à *François Gounon*.

234. — La Tour de Brucelles.

(Rue des Changes, n° 19.)

L'élégante tour du capitoul Arnauld de Brucelles qui, dans l'étroite cour où elle est enserrée, semble percer le ciel, est masquée sur la rue par une curieuse façade en pans de bois, qui rappelle l'époque gothique par les quelques sculptures des boiseries saillantes.

Cette façade a sans doute été élevée par *Jean de Campagne*, le capitoul de 1462-63, après l'incendie du 7 mai 1463, ou par *Bernard Pradelle* (ou *Pradère*), vers 1483.

En 1527, l'immeuble fut acheté par *Arnauld de Brucelles*, le capitoul de 1534-35, qui dut faire construire les bâtiments de la cour intérieure et la tour, à la veille de son entrée au capitoulat, vers 1532-33, comme l'indique l'élévation subite de la cote de la taille pour l'exercice 1533-34. Louis de Malafosse

Digitized by Google

l'a datée de 1544, sans en indiquer le motif, et cette date, qui ne repose sur rien, a été rééditée depuis, sans contrôle et sans nouvelles recherches[1].

Chaque monument que la Renaissance toulousaine nous a laissé se présente comme un essai, un tâtonnement de cet art nouveau qui révolutionna l'architectonique au XVI^e^ s. Le logis d'Arnauld de Brucelles n'est pas un des moindres comme originalité de conception; l'exiguïté de l'immeuble ne se prêtait pas à toutes les fantaisies imaginatives de l'époque, cependant l'architecte sut tirer parti de cet espace restreint et prodigua en hauteur ce qu'il ne pouvait étaler en largeur.

La surélévation de la tour, de 7 mètres au-dessus du corps de logis que le pignon de la tourelle domine de 4 mètres, n'eut d'autre utilité que de pouvoir livrer au ciseau du sculpteur un plus grand nombre de motifs d'ornementation.

Cette tour octogone a 24^m^80 de hauteur et 28^m^80 jusqu'au pignon de la tourelle; c'est une des plus hautes de notre ville. La vis d'escalier a 86 marches et 15^m^75 de hauteur, et la vis de la tourelle 51 marches et 9^m^ de hauteur.

Au-dessus de la porte, six fenêtres en plein cintre, accostées chacune de deux colonnes supportant l'entablement, se superposent selon l'ordonnance classique, et, sur les corniches, des bustes à mi-corps très saillants se penchent dans le vide, pour être mieux vus du bas de la tour. Les quatre baies de la tourelle présentent les mêmes dispositions, mais de dimensions plus réduites. La porte, du même style, basse comme toutes celles de cette époque, est flanquée de deux pilastres au lieu de colonnes, et son arc est mouluré. Sur la clef de l'arc se détache le blason d'Arnauld de Brucelles « *d'Azur à un vol d'argent; au chef chargé de trois étoiles d'or* ». A l'intérieur, au rez-de-chaussée, une niche à luminaire est pratiquée dans le mur.

Tandis que toutes ces ornementations révèlent le pur style

1. Lahondès, *Bulletin de la Société Archéologique*, 22 février 1908, p. 271 : « Arnaud de Brucelles fut capitoul en 1544; c'est à ce moment qu'il s'empresse d'ériger sa tourelle. » — Le dernier ouvrage de cet auteur : *Monuments de Toulouse*, 1920, p. 384, réédite la même erreur. A. de Brucelles, cependant, fut capitoul en 1534-35 et non en 1544.

Digitized by Google

de la Renaissance du temps de François Ier, la balustrade ajourée de la terrasse, soutenue par de faux machicoulis, a conservé les lignes flamboyantes de l'époque gothique.

La vis de pierre est surmontée d'une voûte à huit nervures; avant d'arriver au dernier palier, à la 80e marche s'ouvre la porte de la tourelle qui donne accès à la chambre supérieure pareillement voûtée, et à la terrasse; le linteau de cette porte présentait jadis un monogramme du Christ, aujourd'hui presque effacé.

Les fenêtres des deux corps de logis, cantonnées de petites colonnettes aux angles, et flanquées de gros pilastres cannelés, ont malheureusement perdu leurs croisillons, et leurs linteaux de pierre ont été remplacés par de grossières poutres, sauf à l'étage supérieur.

Sur le côté sud de la cour, trois courtes galeries, dont deux sont recouvertes de grands arcs de pierre à caissons richement sculptés, relient le corps en façade sur la rue à l'escalier de la tour; les allèges ornées de faux balustres et le plafond à caisson de la première galerie sont de vrais modèles de grâce et d'élégance. Ce petit coin de logis est un pur chef-d'œuvre.

Les Brucelles figurent quatre fois dans les Annales capitulaires. *Jean de Brucelles* fut capitoul en 1434-35, nous avons son portrait et ses armes sur la miniature des Annales manuscrites de 1435; *Barthelémy de Brucelles* fut capitoul en 1448-49 et 1465-66; son portrait se trouve sur la miniature de 1448, arrachée aux Annales (collection Béguillet), reproduite par Nodier et Taylor; enfin, *Arnauld de Brucelles* fut capitoul en 1534-35.

En 1458, *Jean de Campagne*, le capitoul de 1462, dont Lafaille a fait « Jean de Champagne », possédait l'immeuble de la rue des Changes et l'habitait[1]; en 1478 il le possédait encore, mais ne l'habitait plus.

1. Mossen Johan de Campanha, dit que l'hostal en que démore en la carª dels Cambis es sie e que se confronto am Moss. Ram. de Bosredon de dos part, et am moss Boysson » (A. M. — Cad. Saint-Pierre-Saint-Martin, 1458, art. 1, fº 145).

Digitized by Google

Peu avant 1483[1], l'immeuble devint la propriété de *Bernard Pradelle* ou *Pradère*, changeur, qui le garda jusqu'à sa mort (entre 1520 et 1524) et, en 1525, il appartenait à ses héritiers, qui le vendirent en 1527 à *Arnauld de Brucelles*, le capitoul de 1534-35.

En 1555, après sa mort, l'hôtel passa d'abord indivis à ses héritiers, *Jean Brucelles*, chanoine, *Pierre Brucelles*, docteur, et *Amadieu Brucelles*, marchand, puis en toute propriété à ce dernier. Le 23 décembre 1577, il passait, par décret de la Cour, à *Michel de Vignaux*, marchand, co-seigneur de Noeilles, qui fut capitoul en 1582-83, et qui le vendit, en 1599, aux deux frères *Pierre Boysset* et *Guillaume Boysset*, tous deux avocats à la Cour. Cette vente dut être faite avec faculté de rachat, c'est-à-dire en forme d'emprunt, car, peu après, il en redevenait propriétaire, et après sa mort son frère héritier, *Hugues de Vignaux*, co-seigneur de Noeilles, le vendait en 1612 à *Daniel Lombardy*, marchand, capitoul en 1625-26, dont nous avons le portrait par Jean Chalette, sur la miniature des Annales de 1626.

Vers 1678, l'immeuble passa à ses héritiers, qui le vendirent, le 8 janvier 1699, à *Jean-Laurens Lespine*, marchand; il resta dans cette famille plus d'un siècle, et après la Révolution il leur appartenait encore. Vers 1808, on y trouve *Dlle Magdelaine Lespine*.

235. — L'Hôtel du capitoul Géraud Comère.

(Rue des Changes, nº 27.)

L'étroite façade style Renaissance Henri IV-Louis XIII, de la rue des Changes, nº 27, présente dans une riche alliance de briques et de pierres, très ornementale, deux étages d'élégantes

1. A. M. — Registre des tailles Daurade de 1460 à 1571. — Cad. Saint-Pierre-Saint-Martin, 1458, art. 1. — Cad. Daurade, 1478, 8e m., art. 14; 1550, 23e m., art. 12; 1571, 23e m., art. 13; 1679, 21e m., art. 11.

Digitized by Google

fenêtres à croisillons, chargées de sculptures. Au-dessous des montants des fenêtres du 1er étage, des écussons frustes semblent n'avoir jamais reçu les quatre blasons qu'ils étaient destinés à porter.

On remarque, dans la rue Saint-Rome, au nº 3, une façade à peu près semblable, mais plus large, dont les encadrements des fenêtres ont des profils plus accentués. Ces deux hôtels appartenaient aux deux frères Comère, et furent édifiés au début du XVIIe s.[1] Celui de la rue des Changes, vers 1618, par *Géraud Comère*[2], capitoul en 1613-14, et celui de la rue Saint-Rome, vers 1616, par *Pierre Comère*, capitoul en 1623-24. Une autre maison de la rue Malaret, construite vers 1620, et disparue depuis le percement de la rue de Metz prolongée, présentait des fenêtres à croisillons semblables.

Les deux frères Comère, marchands, associés, achetèrent en 1606 (acte de Poisson, notaire, 21 janvier) « au syndic de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, du bout du Pont de San-Subra » deux immeubles contigus; l'un en façade sur la rue des Changes (aujourd'hui nº 27), l'autre en arrière, qui n'avait sur cette rue que l'entrée d'un étroit couloir de 6 pans ½ (1m46), et s'étendait en façade sur la rue Temponières (nº 10) avec issue rue Malcousinat (nº 5). C'est dans cet immeuble que se trouve l'ancienne Tour des Vinhas[3].

En 1617, les deux frères se séparèrent, et, en vertu de la stipulation d'un acte du 21 novembre 1610 (Rulhières, notaire), Géraud resta seul propriétaire le 15 décembre 1617; c'est alors qu'il fit élever l'élégante façade qui nous reste encore et qui est répétée en arrière sur la cour. Pierre Comère, qui avait acheté, le 8 janvier 1616, l'immeuble de la rue Saint-Rome, n'y transporta son commerce qu'après sa reconstruction, le 15 décembre 1617.

1. J. Chalande : Les deux hôtels des Comère (*Bull. Soc. archéologique*, 1912, p. 284).

2. Cet hôtel a été attribué, par Lahondès, à J. de Molinéry, qui possédait seulement les deux immeubles nos 29 et 31 (*Express du Midi*, 10 novembre 1907).

3. A. M. — Cad. Daurade, 1571, 23e m., art. 9 et 8.

Digitized by Google

Géraud Comère épousa, le 23 septembre 1602, *Dlle Bartholomine d'Abbatia* ou *Dabatia*, fut capitoul en 1613-14, et mourut avant 1621. L'hôtel passa, après la mort de sa veuve, à *Antoine de Gargas*, conseiller au Parlement de 1674 à 1685; en 1695, à *Jean Bermont*, marchand, capitoul en 1692 et 1703 et prieur de la Bourse en 1706 et 1711; vers 1720, à *Pierre Méric de Montgazin*, conseiller au Parlement de 1706 à 1759, puis à *Guillaume Méric de Montgazin*, conseiller de 1739 à 1790[1]. Après la Révolution, l'immeuble appartenait encore à ses héritiers.

Avant l'achat des frères Comère, le vaste immeuble avait appartenu en totalité ou en partie : En 1458, à *Guilhem de Saint-Antonin*[2], marchand; en 1478, à *Pierre de Lancefoc*, changeur, capitoul en 1480-81 et 1488-89; vers 1483, à *François de Robiane*, ou *Robiana*, capitoul en 1485-86; vers 1525, aux *Boysson*, seigneurs de Montmaur; en 1542, à *Arnaud Polier*, marchand, dont la rue Malcousinat avait déjà sans doute retenu le nom (rue de Polières); en 1551, à Sire *Guichard Delpech*, marchand, et en 1563, à *Pierre Aldias*, marchand.

236. — La Tour des Delcros-Lancefoc.

(Rue des Changes, nos 27 et 31.)

En arrière de la jolie façade Renaissance Henri IV-Louis XIII de la rue des Changes, no 27, se dresse une tour gothique octogonale, couronnée par des machicoulis aveugles et une terrasse, et flanquée d'une tourelle, terminée par un élégant chou-frisé du plus pur gothique flamboyant.

Quatre étages de fenêtres éclairaient, jadis, la vis de pierre,

1. A. M. — Cad. Daurade, 1679, 21e m., art. 7.
2. A. M. — Cad. Saint-Pierre-Saint-Martin, 1458, art. 3. — Cad. Daurade, 1478, 8e m., art. 3, 9 et 10; 1550, 23e m., art. 8.

Digitized by Google

supprimée plus tard pour faire place à un escalier en colimaçon, qui a été détruit, à son tour, à la base, pour établir de petites chambres. La voûte terminale est divisée par huit nervures, dont les culots portent, comme la clef de voûte, des écussons aux armes des Lancefoc, avec des supports variés, sauvages, lions, griffons, etc. Au dehors, les quatre fenêtres présentent aussi, de chaque côté, sur les retombées des larmiers des écussons accouplés deux à deux; mais là ce sont les armes des Delcros et des Lancefoc.

Les Delcros portaient : « *D'azur à deux crosses adossées d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois fleurs de lis d'argent*[1] ». et les Lancefoc « *D'or à un feu de gueules ombré de sable, traversé d'une lance de chevalier en bande*[2] ». Jusqu'à ce jour, les armoiries des Lancefoc avaient seules été signalées sur ces fenêtres[3] : 1° Par Malafosse, en 1894, qui décrivant « La Tour des Lancefoc *que l'on voit du n° 40* de la rue des Changes », précise : « Chacune de ces fenêtres est flanquée de quatre écussons *aux armes des Lancefoc, sculptés deux à deux* sur les retombées d'un sévère larmier. » 2° Par Lahondès, qui copie d'abord simplement Malafosse en 1907 et qui ensuite en interpose le texte dans son dernier ouvrage *Les Monuments de Toulouse* (1920, p. 359) où il dit : « La Tour des Lancefoc avec leurs armes parlantes, une lance dans une flamme, *et la balustrade des derniers temps gothiques*, rue des *Changes n° 40.*

Or cette tour n'a pas de balustrade, et n'a jamais eu qu'un accoudoir de brique, non ajouré et sans style.

Malafosse a attribué la construction de cette tour à Pierre de Lancefoc, capitoul en 1480-1513[4]. Ce *Pierre de Lancefoc*, capitoul en 1480-81 et 1488-90, mort avant 1503, qu'il ne faut pas confondre avec celui de 1513[5], posséda l'immeuble de 1483 à 1498, mais la tour était déjà édifiée; c'est *Jean Lan-*

1. A. M. — Miniature des Annales manuscrites de 1442.
2. A. M. — *Ibid.*, 1630-31.
3. Malafosse : *Mém. Société Arch.*, t. XV, p. 113. — Lahondès : *Bull. Société Arch.*, 1894, p. 67.
4. J. de Lahondès a précisé : construite en 1513.
5. Dans les listes capitulaires données par Lafaille, et qui, depuis, ont

Digitized by Google

cefoc, marchand, qui ne fut pas capitoul, et qui avait épousé *Dame Jeanne Delcros*, qui la fit construire, comme l'indique le double blason et le registre de pagellation de 1478, qui porte : « Dona Johana Delcros, torrière[1], moulhe de Sire Jehan Lancefoc, marchand, a aqui métis una plassa que l'intrados a XII pans devers carrière et darrè ez large et grand local[2] ».

Cette tour, à laquelle on accède aujourd'hui par la rue Temponières, nº 10 (immeuble de la Tour des Vinhas), est visible des cours des nºs 25 et 27 et du haut de la Tour des Boysson. Elle faisait jadis partie d'un grand immeuble qui s'ouvrait dans la rue des Changes, par l'étroite façade en corondage du nº 31, et s'étendit au XVIe s. jusqu'à la rue Temponières (nº 12).

En 1600, cet immeuble fut réuni au nº 29, qui en fut séparé après la Révolution, et, en 1695, le corps de logis de la rue Temponières passa à un autre propriétaire[3].

L'immeuble passa, vers 1483, à *Pierre de Lancefoc*, changeur, capitoul en 1480-81 et 1488-89; en 1503, à ses héritiers; en 1515, à *Pierre de Lancefoc*, marchand, capitoul en 1513-14; en 1534, à autre *Pierre de Lancefoc*, bourgeois, capitoul en 1541-42, 1549-50 et 1550-51; en 1565, à *Pierre de Lancefoc*, receveur; en 1570, à *Pierre de Lancefoc*, marchand; en 1579, à *Antoine de Chazotte*, avocat; en 1600 à *Dame Germaine de Nogerolles*, Dame de Labastide, veuve de *N. Durand*, et son fils, noble *Antoine Durand*, seigneur de La Bastide, docteur

toujours été copiées sans contrôle, des erreurs se sont glissées au sujet des Lancefoc. En voici la liste rectifiée :

Pierre de Lancefoc, cap., 1480-81 et 1488-89, Daurade.
Pierre de Lancefoc, — 1506-7, Dalbade.
Pierre de Lancefoc, — 1513-14, Daurade.
Simon de Lancefoc, — 1519-20, Daurade.
Jean de Lancefoc, — 1536-37, Pont-Vieux.
Pierre de Lancefoc, — 1541-42, 1549-50, 1550-51, Daurade.
Pierre-Antoine de Lancefoc, cap., 1619-20, 1628-29, 1631, La Pierre.

L'un de ces *Pierre Lancefoc*, capitoul, était l'oncle maternel de la célèbre *Paule de Viguier* (la Belle Paule). Voir *supra*, notice nº 117.

1. « *Torrière* » = Dite la tourière, c'est-à-dire celle qui possède la tour.
2. A. M. — Cad., 1471, Daurade, 8e m., art. 6.
3. A. M. — Cad. Daurade, 1478, 8e m., art. 6, 7 et 9; 1550 et 1571, 23e m., art. 6 et 7; 1679, 21e m., art. 6, et registres des tailles.

Digitized by Google

et avocat à la Cour, qui le vendirent, la même année, à Sire *Jean Calvet*, marchand, capitoul en 1603-4, lequel avait acheté, en 1597, l'immeuble nº 29; en 1608, à *Jean Daynier*, marchand; vers 1678, à *Dame Marguerite de Coti*, femme de *Jean Molineri*, baron de Murels; en 1695, à *Jean Delvolvé*, marchand, co-seigneur de Colomiers, capitoul en 1692, prieur de la Bourse en 1698, dont nous avons le portrait, par André Lèbre, sur la miniature de 1692, arrachée aux Annales (Musée Saint-Raymond); en 1722, à *Claude Amieux*, l'aîné, frère du capitoul de 1712; vers 1740, à *Joseph Trubelle*, ancien prieur de la Bourse de 1737, et, en 1783, à l'apothicaire N. Roger.

237. — L'Hôtel des capitouls Jean Astorg et Saint-Germain.

(Rue des Changes, nº 16.)

La façade de l'hôtel de la rue des Changes nº 16 a été pitoyablement défigurée, en 1804, par les héritiers du capitoul Raignac, qui firent enlever les croisillons des fenêtres et crépir les briques flamboyantes; dans la suite, un affreux badigeon a noyé, sous une couche de peinture, les larges pilastres des montants des fenêtres.

Restaurée dans le goût de l'époque, ce serait une des plus belles façades du style Henri IV de notre ville, comme la cour de l'immeuble est une des plus pittoresques et des plus curieuses que le vandalisme toulousain a respecté.

Cette cour a conservé intacts ses deux grands escaliers tournants, en charpente, dont l'un est en quelque sorte suspendu en l'air, le noyau extérieur ne s'appuyant pas sur le sol; construction hardie, dont le solide assemblage a résisté depuis plus de trois siècles, ainsi que ses trois étages de galeries de bois, aux sveltes balustres moulurés comme ceux des escaliers. Ces galeries ont été malheureusement, dans un but utilitaire, encombrées à chaque étage par des cabinets.

Toutes les fenêtres des façades est et sud ont encore leurs

Digitized by Google

croisillons, qui rappellent ceux des fenêtres de l'Hôtel d'Assézat; celles de la façade est présentent, sur les côtés des linteaux, des crossettes que l'on retrouve avec un développement plus exagéré à l'hôtel Delpech (1513-1535), à l'hôtel Mansencal (1527-1547) et dans quatre fenêtres de l'hôtel Bérenguier-Maynier, construction Burnet (1547); disposition qui fut abandonnée et remplacée par de simples brisures des moulures, à l'hôtel d'Assézat (1555). Ces crossettes et les montants des cadres s'appuient sur des tronçons de pilastres, singulière conception, d'un effet plutôt désagréable, qu'on retrouve aux fenêtres de la cour de la maison Delpech (rue des Changes, nº 10) et à l'hôtel Du May, ainsi que dans l'escalier de la Tour d'Assézat, comme support des chapiteaux des arcs.

A la façade sud, qui a été construite postérieurement à la façade est, les montants de pierre des fenêtres ont été remplacés par de simples assises de briques, sans doute dans un but d'économie. Sur ce côté, deux portes basses présentent chacune sur leur linteau un volumineux cartouche entouré d'imitation de cuirs enroulés, d'une assez riche ornementation; celui de la porte servant de communication avec l'arrière-cour laisse voir encore, dans son écusson, les traces d'un monogramme du Christ; dans l'autre, l'écusson est resté fruste, ou a contenu, jadis, un blason, martelé à l'époque de la Révolution.

La façade ouest a été complètement défigurée et déshonorée par de maigres balcons de service.

Dans l'arrière-cour, un autre escalier en charpente, fort délabré, dessert, par des galeries, la grande bâtisse couronnée par des mirandes qui se voient de la place Esquirol; là, quelques fenêtres à croisillons, d'une grande simplicité, ont été aveuglées, l'une d'elles présente, sous les crossettes du linteau, deux masques de profil, grimaçants, tirant la langue, qui rappellent ceux des fenêtres de la cour de la rue de la Pomme, nº 5, et qu'on retrouve sur la porte de Jean Aleman, dite de Bachelier, au jardin des Plantes, et à la porte de l'Esquile.

Dans le couloir d'entrée, quatre volumineuses consoles de pierre soutenaient, jadis, deux cheminées monumentales du

Digitized by Google

premier étage, aujourd'hui disparues; deux consoles semblables se trouvent également dans le couloir de la seconde cour.

Cet hôtel a été classé par Malafosse, d'abord style Henri III-Henri IV, puis style Henri IV-Louis XIII; nous n'hésitons pas à adopter le premier classement. Sa construction a été attribuée, par ce même auteur et par Lahondès[1], à « M. de Saint-Germain, trésorier général, capitoul en 1590 », comme le porte la plaque indicatrice du Syndicat d'initiative.

Disons, tout d'abord, que de deux personnages on a fait un seul et même individu; le trésorier général *Guillaume de Saint-Germain*[2], marié à *Dlle Izabeau de Garaud* en 1609, et qui ne fut jamais propriétaire de cet hôtel, était le fils de *Guillaume de Saint-Germain*, marchand, capitoul en 1589-90 et 1598-99, décédé peu avant, le 12 mars 1608, qui acquit l'immeuble le 18 décembre 1602, à la suite de son mariage avec *Dlle Françoise d'Astorg*, la fille de *Jean d'Astorg*, capitoul en 1566-67, mort peu avant, le 7 mai 1578[3].

Est-ce le capitoul Guillaume de Saint-Germain qui fit construire l'hôtel, ou son beau-père, Jean Astorg? — Nous n'avons trouvé aucun document qui puisse trancher la question, mais tout porte à croire que ce fut ce dernier. L'un et l'autre furent propriétaires, aux mêmes dates, de la maison de la rue Cujas, nº 7, dont la cour présente des boiseries même style, et dont la façade fut reconstruite en 1612[4].

L'immeuble de la rue des Changes appartenait[5], en 1477, à *Jean Ducros* ou *Delcros*, marchand, qui fut capitoul en 1469-70; en 1488, à *Guillaume Delcros*, marchand; en 1532, à *Jean Delcros*, marchand, et passa, entre 1550 et 1570, probablement

1. J. de Lahondès : *Bull. Société Archéologique*, 1908, p. 275.

2. Le trésorier général Guillaume de Saint-Germain habitait une maison de la rue Malcousinat-Vieil, dont il avait hérité de son père (voir *supra*, notice 216).

3. Voir preuves : J. Chalande, La maison du capitoul Saint-Germain, *Bull. de la Société Archéologique*, 12 mars 1912, p. 319.

4. Voir *supra* : notice nº 214.

5. A. M. — Cad. La Pierre, 6e m., 1477, art. 10; 1550, art. 6; 1571 et 1679, art. 7.

Digitized by Google

vers 1566, à Noble *Jean Astorg*, bourgeois, capitoul en 1566-67, marié à *Jeanne de Lagarrigue*, sa veuve, en 1578; en 1578, à son fils, *François d'Astorg*, marié à *Dlle Marie Durand*, et, le 11 décembre 1602, à *Guillaume de Saint-Germain*, marchand, le capitoul, par transaction avec la veuve Marie Durand. Après la mort de Guillaume de Saint-Germain, le capitoul, l'hôtel passa par héritage à sa veuve, *Françoise d'Astorg*, et, en 1646, *Dame Isabeau de Garaud*, veuve de Guillaume de Saint-Germain, le trésorier général, ayant hérité de cette dernière, le vendit à Noble *Antoine Figuier*, bourgeois (marié à *Dlle Marie de Taberlin*), capitoul en 1629-30 et 1650-51, dont nous avons le portrait sur deux miniatures des Annales, celle de 1630, par J. Chalette, et celle de 1651, par Antoine Durand.

Vers 1670 il passa à *Raymond de Cassagnol*, avocat au Parlement, capitoul en 1667-68, qui le vendit, en 1691, à *Laurent de Sède*, co-seigneur de Colomiers, bourgeois, capitoul la même année; en 1729 (acte du 29 septembre), *Dame Marie de Sède*, épouse de *François-Jérôme* de Vignes-Colomiers, seigneur du dit lieu et conseiller au Parlement (1706-1745), qui l'avait acquis en constitution de dot, le vendit à *Pierre-Joseph Raignac*, prieur de la Bourse en 1725 et capitoul en 1734. Après la Révolution (1808), il appartenait encore aux héritiers de ce dernier.

238. — L'Hôtel Delpech.

(Rue des Changes, nº 20.)

L'hôtel des Delpech ne présente, sur la rue, qu'une vulgaire façade moderne, mais l'intérieur de l'immeuble réserve des surprises.

Construit entre 1513 et 1535 par Pierre Delpech, capitoul, en 1534-35, à la veille de l'efflorescence de la Renaissance, il passa, en 1548, à son fils, de même prénom, le fougueux ligueur, également capitoul, qui prit une part si active à la

Digitized by Google

guerre de religion qui ensanglanta les rues de notre ville en 1562, et c'est alors que l'hôtel fut complètement remanié dans le goût de la nouvelle révolution architecturale.

De cet hôtel, encore maintes fois remanié depuis, il nous reste, dans la première cour, la tour qui mesure 18 mètres de hauteur au niveau de l'accoudoir de la terrasse, et 23^{m} 50 au sommet du pignon de la tourelle.

Cette tour octogonale, couronnée de machicoulis aveugles, est percée de quatre fenêtres aux filetages gothiques, sans croisillons, dont les larmiers sont ornés de figurines grimaçantes, et qui éclairent la vis de pierre de soixante-quinze marches, terminée par une voûte à huit nervures, dont la clef a été refaite. A la 70^{e} marche, s'ouvre la porte de la vis de vingt-six marches de la tourelle qui donne accès à la terrasse.

La porte d'entrée de la tour, reconstruite plus tard dans le goût de la Renaissance Italienne, est chargée, sur son fronton triangulaire, d'une plaque de marbre noir portant le monogramme du Christ I. H. S., avec l'A. M. de la Vierge.

Sur le côté sud de la cour, la vis d'escalier est reliée au corps de logis en façade sur la rue par deux étages de galeries soutenues par deux grands arcs en anse de panier, qui s'appuient sur de robustes colonnes rondes.

Contrairement à la coutume du XVI^{e} s., ces galeries ne sont pas ouvertes et sont éclairées seulement par des fenêtres basses à meneaux verticaux, sans croisillons.

Les autres fenêtres de la cour, d'un style Renaissance sans goût et mal compris, ont les meneaux à colonnettes, superposées de leurs croisillons, extrêmement grêles, tandis que leurs cadres, pleins de lourdeur, présentent des crossettes au développement exagéré comme à l'hôtel Mansencal, avec des pilastres tronqués pour supports, comme on en retrouve encore à l'hôtel d'Assézat. Les accoudoirs de toutes ces fenêtres sont chargés de sentences pieuses.

Dans la seconde cour on trouve, au rez-de-chaussée, entre deux fenêtres du plus pur gothique, et reliant leurs filetages, un admirable cul-de-lampe de la première Renaissance, sur lequel un amour et un hercule soutiennent le blason des Del-

Digitized by Google

pech, « de gueule au chevron d'or, accompagné en chef de deux soleils d'or, et en pointe d'un pélican dans sa pitié d'argent ». Tout l'ensemble de cet ouvrage a été exécuté assurément d'un seul jet, sans additions ni reprises, et on ne peut y reconnaître une adjonction tardive de la Renaissance, comme l'a supposé Malafosse (*Mém. Société Arch.*, t. XV).

Les fenêtres des deux étages supérieurs présentent un type spécial, unique dans notre ville; ce sont de hautes baies, n'ayant jamais eu de croisillons, et entourées du traditionnel larmier gothique, tandis que leurs filetages, sans pénétration, s'appuient à la base seulement sur de légères moulures du même style.

En somme, la première construction, du capitoul de 1534, dont il nous reste la tour et la façade de la seconde cour, se présente comme un essai d'une belle conception, un tâtonnement, de la dernière époque gothique, avant la première efflorescence de la Renaissance, et la seconde construction, élevée par le capitoul, de 1554-1560, dont il nous reste la première cour et la porte de la tour, appartient aux premières productions encore indécises et peu étudiées de la Renaissance.

Dans la seconde cour se trouvait le puits avec la ferronnerie surmontée du pélican des Delpech, signalé par Daly; ferronnerie qui fut vendue à un brocanteur, vers 1873, par les D^lles^ Campels, héritières de M. de Saint-Léonard.

C'est dans cette maison que l'architecte Vitry découvrit l'aqueduc romain qui est mentionné sur le plan de Jouvin de Rochefort. Le radier de cet aqueduc se trouvait à 10 mètres au-dessous du sol.

Dans son étendue comme dans ses constructions l'immeuble des Delpech, ou *del Puech*, a subi de nombreuses modifications depuis le xv^e^ s. En 1477 deux maisons occupaient l'emplacement de la façade actuelle du n° 20; elles appartenaient, l'une à un sieur *Jean Beudet*, l'autre à *Pierre Valette*, marchand, capitoul en 1465 et 1475. Vers 1488, Pierre Valette acquit, d'un côté de son immeuble, la maison de Jean Beudet, et, de l'autre, « une place de maison » (aujourd'hui n° 22) qui appartenait auparavant à *Maître Bernard Solasque*; en 1505,

Digitized by Google

ces trois immeubles réunis passèrent à *Jacmes Valette*, marchand, capitoul en 1498.

Entre 1513 et 1529, *Pierre Delpech*, marchand, capitoul en 1534-35, que les annalistes portent sous le nom de *Jean Desplats*, acquit l'immeuble de Jacques Valette et l'agrandit considérablement en arrière; il s'étendait alors sur une superficie de 481 cannes 5 p. (1560 mètres carrés), jusqu'à l'église Saint-Géraud (aujourd'hui place Esquirol, n° 10) et avait une issue de 1 canne 2 pans (2m25) sur la rue Peyras, en face de l'Hostellerie de Saint-Jean.

C'est à cette époque que Delpech dut faire construire son hôtel, qui passa, vers 1540, à ses héritiers, et, en 1548, à autre *Pierre Delpech*, sieur de Maurisses, marchand, capitoul en 1554-55, 1555-56 et 1562-63, lequel, par des achats successifs, agrandit encore la superficie de l'immeuble, qui eut alors 684 cannes (2.216 m. c.).

Après sa mort, l'immeuble passa, en 1573, à son fils, *Noble Guillaume Delpech*, Sr de Maurisses, qui vendit, en 1577, la maison n° 22 au marchand *Antoine Serre*, et, en 1580, le grand immeuble à un autre marchand, *Pierre Saurine*, qui possédait déjà le n° 14 actuel de la rue Peyras.

Dans la suite, l'immeuble passa successivement, vers 1630, à *Guillaume de Rességuier*, conseiller et lieutenant près la sénéchaussée; en 1634, à *Guillaume Cottin*, bourgeois, capitoul en 1629-30, dont le portrait se trouve sur la miniature de Chalette, des Annales de 1630, puis à sa veuve, *Dlle Elise de Martin*; en 1684, à *Olivier Bertrand*, banquier, capitoul en 1683-84, et, en 1704, au fils de ce dernier, *Jean-Gabriel Bertrand*, seigneur et comte de Brassac, banquier comme son père, qui joignit à son immeuble, cette même année, celui du n° 14 de la rue Peyras, que sa mère avait acheté en 1697[1].

Après la Révolution ces deux immeubles réunis passèrent à *M. de Saint-Léonard*, puis à ses héritières les Dlles Campels, qui les vendirent vers 1873 à la famille Laurent, propriétaire actuel.

1. A. M. — Cad., 6e m., 1477, art. 7; 1550, art. 4; 1571 et 1679, art. 5.

Digitized by Google

239. — La Maison du capitoul Labonne.

(Rue des Changes, n° 22.)

Cette maison, avec sa banale façade reconstruite au siècle dernier, n'a rien de remarquable au dehors, cependant la cour mérite d'attirer l'attention par son large escalier à rampes droites, aux balustres de bois, et ses trois étages de galeries, du même style caractéristique de l'époque de Louis XIII, qui mettent en communication les deux corps de logis, et qui s'arrondissent agréablement en saillie au devant des portes des appartements, à chaque étage.

Jusqu'en 1577, cette maison fit partie du grand immeuble des Delpech (n° 20), qui avait issue rue Peyras (n° 14), et s'étendait jusqu'à l'église Saint-Pierre-Saint-Géraud, aujourd'hui immeuble n° 10 de la place Esquirol.

En 1627 la maison fut achetée et reconstruite par Noble *Pierre Labonne*[1], marchand, capitoul en 1634-35 et 1649-50, qui avait épousé *Dlle Marie du Born*, fille du capitoul de 1604-5; son portrait, par Antoine Durand, se trouve sur la miniature des Annales de 1650. Vers 1662, elle passa, par héritage, à son fils *noble Jacques Labonne*, avocat, capitoul en 1696, chef du Consistoire en 1717.

En 1753, elle fut achetée par *Jacques Desparces* (ou Desparbes), négociant, co-seigneur de Colomiers, capitoul en 1771, et après la Révolution elle appartenait à un sieur *Jean Mercier*.

240. — La Maison des Prohenques.

(Rue des Changes, n° 30.)

La maison, reconstruite au siècle dernier, qui forme l'angle de la rue Peyras, et où a été conservée l'élégante niche gothi-

1. A. M. — Cad. La Pierre, 6e m., 1550, art. 4; 1571, art. 5; 1679, art. 4.

Digitized by Google

que abritant une statue de saint Jacques, n'était pas encore édifiée en 1477, il y avait là une « place de maison », probablement depuis l'incendie de 1463. Peu après 1477, le terrain appartenait à *Jean Prohenques*[1]; en 1488, la maison était construite et appartenait à *Pierre Prohenques*, chevalier, à qui doit être due la niche gothique qui a été attribuée, par Malafosse, au capitoul du même prénom, et, par Lahondès, à Pierre Delpech, qui n'a jamais possédé cet immeuble.

En 1512, la maison passa à *Pierre Prohenques*, marchand, capitoul en 1514-15, qui testa le 12 février 1527 et fut inhumé aux Augustins. Après sa mort, elle passa, en 1544, à *Jean Prohenques*, marchand, puis aux héritiers de ce dernier, en 1548, et, vers 1571, à autre *Jean de Prohenques*, capitoul en 1576-77, mort vers 1592-1593. Vers 1679, elle devint la propriété de *Bernard Rabaudy*, viguier de Toulouse de 1652 à 1699, et, en 1748, l'immeuble fut divisé, et une partie constitua le n° 28 actuel[2].

Les Prohenques, famille de marchands et d'aubergistes, firent de très grosses fortunes, contractèrent des alliances avec les plus illustres familles toulousaines, et sept d'entre eux figurèrent dans le Parlement[3].

1. A. M. — Cad. La Pierre, 6e m., art. 1; et registres des tailles, 5e dizaine.

2. A. M. — Cad. La Pierre, 6e m., 1550, 1571 et 1679, art. 1.

3. Michel Prohenques, Cons. au Parl., 1558-1589, marié à Jacquette de Roguier. — Michel Prohenques, Cons. au Parl., 1594-1627, marié à Gabrielle de Vézian. — Gabriel Prohenques, Cons. au Parl., 1627, marié à Antoinette de Camminade. — Antoine de Prohenques, Cons. au Parl., 1627-1642, marié à Marthe-Bourguine de Carrière. — Guillaume de Prohenques, Cons. au Parl., 1634-1661, marié à Marguerite de Combes. — Jean de Prohenques, Cons. au Parl., 1661-1676. — Guillaume de Prohenques, Cons. au Parl., 1672-1719.

Digitized by Google

LA

CONTRIBUTION DES ARTISTES TOULOUSAINS

A L'ART FRANÇAIS DU XIXe SIÈCLE

PAR M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD

(*Suite*[1]).

VALENCIENNES

(1750-1819)

Après avoir parlé de Gros et d'Ingres, nous devons leur adjoindre un de leurs contemporains qui appartient à Toulouse tout à la fois par ses origines familiales et par son éducation professionnelle. Valenciennes était seulement plus âgé qu'eux et les avait précédés dans la notoriété artistique. Lorsqu'ils débutaient, il avait déjà inauguré pour la peinture du paysage une réforme analogue à celle de Vien pour la peinture historique et il avait remis en honneur un genre que le goût dominant du classique humain aurait pu faire abandonner. Son mérite à cet égard est d'autant plus digne de remarque qu'il n'avait pas eu de précurseur à Toulouse, où était surtout pratiquée la peinture historique et religieuse.

Il semble, pourtant, que la région toulousaine était appelée à produire de nombreux peintres paysagistes, avec sa vallée

1. Voir les *Mémoires de l'Académie*, 11e série, tomes VII et VIII, années 1919 et 1920.

Digitized by Google

de la Garonne si pleine de « ramiers » ensoleillés, sa forêt prochaine de Bouconne et ses halliers touffus, le voisinage des petites et des grandes Pyrénées, où se combinent les plaines, les coteaux et les montagnes sous les ciels les plus variés, dans le merveilleux ensemble de ses prairies, de ses eaux courantes, de ses bouquets d'arbres, et, plus haut, de ses pentes abruptes, de ses cimes neigeuses, de ses torrents tumultueux s'épanchant en nombreuses cascades. Et puis, il y avait encore, non loin de Toulouse, les gorges du Tarn et les « causses » de l'Aveyron, si curieux et si particuliers. Mais les anciens peintres toulousains se sont surtout préoccupés de l'être humain. Ils ne se sont intéressés que tardivement, et accessoirement, à l'étude de la terre, de sa flore et de sa faune.

Cependant, dès le temps de l'École byzantine, les sculpteurs toulousains nous ont laissé des chapiteaux où sont représentées des chasses mouvementées à travers une végétation luxuriante qui témoignent de leur goût pour les animaux et pour les frondaisons habilement stylisées. Au moyen âge, il en fut de même; mais c'est seulement vers le quinzième siècle que les peintres s'appliquent à la représentation exacte du paysage, ainsi qu'on peut en juger par certaines miniatures des *Annales* de Toulouse, conservées au donjon de l'Hôtel de ville. A la même époque, on voit les frères Van Eyck (1350-1440) mettre pour la première fois des horizons dans leurs œuvres et donner ainsi au paysage une importance plus considérable. Les Flamands, et surtout les Hollandais, amoureux de leur terroir natal, deviennent des paysagistes supérieurs à ceux de tous les autres pays. C'est dans l'œuvre de Van Goyen (1596-1656) qu'on voit apparaître vraiment le paysage. Il fut, en effet, le premier à rendre avec un sentiment exact le caractère particulier de son pays d'origine. A première vue, il s'agissait d'un sol plat et monotone. Mais la terre, l'eau et les nuages s'y mêlent en se complétant mutuellement et y offrent des harmonies variées qui intéressent l'œil et finissent par le charmer. Si les accidents de terrain viennent parfois rompre les calmes horizons, ce n'est jamais de façon à nuire à l'ensemble. Et les arbres, qui sont une des principales individualités du

Digitized by Google

paysage, y prennent naturellement la place importante qui leur est due. Aussi a-t-on remarqué qu'en général ce ne sont pas les pays dits « pittoresques », ceux où abondent les points de vue cités par les guides, ni les régions montagneuses, malgré la variété et la beauté de leurs sites, qui ont vu naître les grandes écoles paysagistes.

Les peintres hollandais ne se sont pas bornés à la représentation de la nature de leur pays natal. Ils sont allés chercher des inspirations dans des contrées parfois très éloignées, et, notamment, en Norvège et en Italie : d'où trois classes de paysage bien distinctes dans l'École hollandaise, caractérisées par les œuvres des peintres qui ont pris pour modèles les Pays-Bas, la Norvège ou l'Italie. Il est de mode aujourd'hui de déprécier les italianisants, comme Berghem (1620-1683), qui fut un des peintres paysagistes les plus réputés de son temps, tandis que les peintres de la même époque qui ont le plus aimé et le mieux rendu la Hollande, tels que Ruysdaël (1630-1682) et Hobbéma (1638-1709), ont été longtemps dédaignés par leurs compatriotes.

En Italie, Titien (1477-1576) est le premier qui ait donné de l'importance au paysage dans les tableaux d'histoire. Il a ainsi ajouté à ses personnages plus de vie et de caractère en les accompagnant d'arbres, de rochers et de fonds dans les sujets religieux comme dans les scènes mythologiques. Nicolas Poussin (1594-1665) s'en est inspiré; et quoique ses tableaux laissent à désirer sous le rapport du coloris, il l'a surpassé par l'accord qu'il a su mettre entre le style des personnages représentés et celui du paysage qui les encadre. Personne ne s'est élevé plus haut dans cette question du rapport d'un sujet déterminé avec son milieu.

Lorsque Nicolas Poussin vint à Rome en 1624, pour s'y perfectionner, la peinture italienne était profondément divisée. Des écoles jalouses se disputaient la prééminence. D'un côté, la postérité du Caravage (1569-1609) se plaisait à outrer les ombres, à peindre des effets de jour et de nuit, tels que Le Guerchin (1599-1666), Valentin (1590-1634), Ribera (1588-1656), Manfredi (1580-1667). D'autre part, c'était Le Guide (1575-1642) et

Digitized by Google

L'Albane (1578-1660), qui avaient rapporté de chez le peintre flamand Denis Calvaert (1491-1546), un des fondateurs de la seconde école bolonaise, le goût de la suavité, de l'harmonie et de la grâce. Plus loin s'agitaient Lanfranc (1580-1647) et Pierre de Cortone (1596-1669), inaugurant la peinture théâtrale avec de vastes ordonnances facilement conçues et prestement exécutées. A l'écart, se tenait Le Dominiquin (1581-1611), élève, comme Le Guide et L'Albane, de Denis Calvaert, peintre lourd, mais consciencieux, robuste et puissant, qui ne voulait rien céder à la mode du jour ni aux pratiques de ses rivaux et qui s'en tenait aux maitres de la première Renaissance, dont il rappelait la sincérité simple et naïve. Nicolas Poussin arriva tout juste pour faire pencher la balance en faveur du Dominiquin, et il opéra une forte réaction contre l'École de Caravage en gagnant à son esthétique Stella (1596-1652), Valentin (1590-1634), et surtout Claude Lorrain (1600-1682). Ce qui séduisit Nicolas Poussin, c'est l'antique. Ne voulant s'en tenir à aucune école, fût-ce celles de Michel-Ange ou de Raphaël, ne se fiant à aucun atelier, il courut droit aux sources et il les trouva dans la campagne romaine, toute peuplée de vieilles statues. Là, en effet, plutôt que dans les villes, dans les jardins, dans les vignes, près des fontaines, à travers les feuillages, au milieu des reflets changeants de la lumière, les statues de marbre ou de pierre prenaient une valeur toute particulière dans leurs attitudes, tantôt pleines de force, tantôt remplies de grâce. Elles semblaient même s'animer aux rayons du soleil ou dans la pénombre du crépuscule. Et, pendant qu'il exécutait de magnifiques tableaux d'histoire comme la *Mort de Germanicus*, la *Prise de Jérusalem par Titus*, l'*Enlèvement des Sabines*, Nicolas Poussin s'étudiait à peindre la campagne romaine, et il en profitait pour rendre d'autant plus intéressants ses tableaux de *Moïse exposé sur le Nil* et de *Moïse sauvé des eaux* avec leurs rives pittoresques et leurs arbres vigoureux servant de repoussoir à des lointains où resplendissent dans la lumière des villes immenses avec leurs palais, leurs tours, leurs innombrables fabriques.

Digitized by Google

La nature, chez Nicolas Poussin, est vue dans toute sa grandeur, dans toute sa noblesse. C'est une nature que les Dieux de l'Olympe ont habitée, et que le peintre a reproduite avec ses poétiques souvenirs et une pénétrante intuition. Il ne se contente pas de la campagne telle qu'elle est. Il se sert de ses aspects pour nous rappeler les leçons de l'histoire et les enseignements de la philosophie. Tout y est réel, le terrain, les eaux, le feuillé, l'air, les habitations, les fabriques, les palais. Mais l'ensemble y est présenté d'une façon si noble qu'il en prend une tournure héroïque. Et les personnages viennent ajouter à la magnificence du paysage, qu'ils soient historiques, comme Diogène jetant son écuelle à la vue d'un paysan qui boit dans le creux de sa main, ou bien mythologiques comme cette ronde joyeuse où dansent, confondues et avinées, toutes les divinités rustiques. Il en est surtout ainsi du tableau qui représente *l'Arcadie*, où s'est épanchée la mélancolie de sa grande âme, quoique l'Arcadie soit le séjour du bonheur, et que la vie s'y confonde avec l'amour. En effet, les bergers ont découvert, sous un bouquet d'arbres, un tombeau où se lit en une inscription à demi-effacée : *Et in Arcadiâ ego!* « Et moi aussi, je vivais en Arcadie! » A cette voix sortie de la tombe et rappelée sur la pierre, tous les visages se sont émus, l'amour s'est assombri, la joie a expiré. Une jeune femme, nonchalamment appuyée sur l'épaule d'un jeune homme, demeure interdite et pensive; elle semble prêter l'oreille à l'avertissement du décédé. L'idée de la mort s'est aussi emparée de l'esprit du jeune homme qui est accoudé sur le tombeau, la tête inclinée. Dans le lointain s'élèvent, sur des rochers arides, des arbres roux faisant pressentir l'hiver. Des monticules s'aperçoivent à l'horizon, allant se perdre vers la mer lointaine, à peine sensible, laissant une impression de noblesse et de mélancolie jusque sur les objets inanimés. Mais, tout en peignant des paysages majestueux, tout en demandant à la nature ce qu'elle avait de plus grand et de plus noble, tout en ne laissant pas la campagne parler d'elle-même et en se servant de ses aspects pour nous rappeler les antiques leçons de l'histoire, les graves enseignements de la philosophie, les

Digitized by Google

poétiques créations de la mythologie, les destinées finales de l'humanité, Nicolas Poussin n'a pas cessé de nous la montrer dans sa réalité. C'est qu'il se préoccupait avant tout de la vérité des choses. On le voyait souvent sortir de son atelier avec ses cartons sous le bras et s'égarer dans les vignes des environs de Rome pour se pénétrer des accidents de la lumière, étudier la frondaison spéciale du chêne et son écorce rugueuse, le balancement du marronnier aux formes arrondies, les larges feuilles du platane. Il étudiait en quelque lieu qu'il se trouvât; même lorsqu'il marchait dans les rues, il observait toutes les actions des personnes qu'il voyait; et, s'il en découvrait quelqu'une de digne de remarque, il s'empressait de la consigner sur un cahier de notes qu'il portait exprès sur lui. Vignoul de Marville raconte dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature* qu'un jour il le rencontra dessinant sur les bords du Tibre tout ce qui invitait ses crayons. Il le vit aussi rapporter dans son mouchoir des cailloux, des mousses et des fleurs; et, comme il lui demandait par quelle voie il était arrivé à la perfection de ses paysages, Poussin lui répondit : « Je n'ai rien négligé. » C'est le pendant du mot de Newton : « En y pensant toujours. »

L'esthétique établie par Nicolas Poussin pour le paysage fut également pratiquée par Claude Gelée, dit « le Lorrain » (1600-1682). Il excellait en effet dans la composition de ces édifices élégants ou grandioses, qui mêlent sans disparité le travail de l'homme aux beautés inconscientes de la nature. Mais il avait surtout le sentiment de la nature, et il la rendait dans ses harmonies et dans ses splendeurs d'une façon plus exacte et plus lumineuse que ne faisait Nicolas Poussin. Aussi le considère-t-on comme le plus grand paysagiste de tous les temps et de tous les pays. Quoiqu'il ait passé presque toute sa vie en Italie, il a eu de nombreux imitateurs en France. Les plus remarquables sont Pierre Patel (1605-1676) et son fils Pierre-Antoine Patel (1648-1707), Frédéric Moucheron (1633-1686), Sébastien Bourdon (1616-1675), Jacques Rousseau (1630-1693), qui est probablement l'auteur des paysages de la galerie d'Hercule à l'hôtel Lambert. Quant à

Digitized by Google

Gaspard Dughet, dit « le Guaspre » (1613-1675), il se rattache plutôt à Nicolas Poussin, son beau-frère et son maître.

Mais, peu à peu, les peintres paysagistes abandonnent la tradition de Nicolas Poussin et de Claude Lorrain, et les artistes du dix-huitième siècle, tels que Watteau (1684-1721), Lancret (1690-1743), Pater (1695-1736), Boucher (1704-1770), Fragonard (1737-1816), dénaturent à plaisir la réalité et imaginent des paysages appropriés aux petits sujets coquets et libertins éclos dans leur esprit. Diderot disait de Boucher : « Je vous défie de trouver dans toute une campagne un brin d'herbe de ses paysages. » Cependant, Lantara (1739-1778), Hubert Robert (1733-1808), Joseph Vernet (1714-1789) restent fidèles à la vérité; mais ils ne savent pas toujours se préserver d'une certaine emphase.

Seul, Joseph Vernet fut imité à Toulouse par Vallaërt; mais autant Vernet était exact dans ses vues de ports, poétique dans ses clairs de lune, émouvant dans ses tempêtes, plein de verve dans les petites figures qu'il mettait en ses tableaux, autant Vallaërt se contentait de son imagination pour peindre de verve ses paysages, ses marines et même ses personnages. Pillement avait un pinceau plus personnel; mais sa peinture facile convenait à des trumeaux largement brossés plutôt qu'à des tableaux étudiés d'après nature. Jean Briant (mort en 1799), fut peut-être plus véridique; malheureusement son œuvre est entièrement perdue : nous ne la connaissons que d'après les dires de ses élèves, tel qu'Ingres qui se félicitait de ses enseignements. Valenciennes devait les surpasser tous et inaugurer en France la réforme de la peinture du paysage en s'inspirant de la tradition du Poussin. Il y fut aidé par la réforme qu'à leur tour Vien et David préconisèrent pour la peinture des tableaux d'histoire.

Digitized by Google

Les origines de Valenciennes et son éducation professionnelle.

Il résulte du Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Étienne (folio 98, v°) que Pierre-Henri Valenciennes est né à Toulouse le 6 décembre 1750. Il était fils de Pierre Valenciennes, maître perruquier, et de Marguerite Abel. Il eut pour parrain Pierre Daussigny, perruquier, et pour marraine sa grand'mère Henriette Levefaude, épouse de Jean Abel, qui a signé l'acte de baptême avec une écriture très imparfaite et avec une désignation toute patoisante : « Henriette Lebefave », tandis que le père et le parrain ont signé leur nom d'une écriture très régulière, et même plus correcte que celle du vicaire Double qui a rédigé l'acte de baptême : ce qui semble indiquer une éducation développée. En outre, le père écrit son nom : « Devalenciennes » (en un seul mot), et ce nom, comme celui du parrain « Daussigny », ne paraissent pas d'origine languedocienne.

Pierre Valenciennes destinait son fils à l'étude de la musique. Mais, à son insu, Henri Valenciennes suivait en même temps les cours de l'École de l'Académie royale de Peinture, Sculpture et Architecture.

En ce moment, cette École était très florissante. Organisée par Guillaume Cammas, peintre de l'Hôtel de ville, peu après la mort (en 1735) d'Antoine Rivalz, dont il était l'élève, subventionnée par le Conseil de ville, patronnée par plusieurs membres zélés de l'Académie, tels que Guillaume de Mondran et Marcassus de Puymaurin, protégée par le comte de Caylus, le comte Riquet de Caraman et les principales autorités civiles, religieuses et militaires de la Province, elle avait acquis une grande réputation, et elle la méritait. Ses professeurs se faisaient distinguer par leurs enseignements. C'étaient, notamment, le chevalier Rivalz pour la peinture, François Lucas pour la sculpture et Labat de Savignac pour l'architecture. Elle comptait de nombreux élèves dont quelques-uns commen-

Digitized by Google

çaient à se faire connaître très avantageusement, tels que François Lagrenée (1724-1805), qui devait devenir directeur de l'École de Rome en 1781, et être appelé « l'Albane français »; Laurent Dabos, qui obtint des marques de distinction des principaux souverains de l'Europe et auquel ont doit le célèbre tableau de *Louis XVI écrivant son testament*, tableau fait au Temple pendant la captivité de la famille royale, et le *Portrait de Louis XVII* exécuté d'après nature; Bouton, dont les portraits en miniature étaient recherchés pour toutes les têtes couronnées de la seconde moitié du dix-huitième siècle. En 1766, trois élèves de l'École s'étaient fait simultanément remarquer en obtenant les plus grands prix : Raymond au concours de Paris, où il devint membre de l'Institut; Arnal au concours de Madrid, où il se fixa et acquit une grande réputation; et Gamelin au concours de Rome, qu'il quitta pour se fixer à Carcassonne. Valenciennes brûlait du désir de suivre leur exemple. Mais il n'avait pas les moyens de quitter Toulouse pour aller se perfectionner à Paris. Quoique peu riche, Guillaume de Mondran lui fournit quelques subsides et le fit entrer dans l'atelier du peintre Doyen (1726-1806), alors très en vogue. Valenciennes s'y trouvait notamment en 1778, ainsi qu'en témoigne le Livret du Salon de Toulouse de cette année (nº 162), portant cette mention : « anciennement élève de l'Académie, actuellement élève de M. Doyen, professeur à Paris. »

Doyen est considéré encore aujourd'hui comme un des plus vigoureux talents de l'École française. Bien que son éducation se fût faite à l'atelier de Carle Vanloo et à une époque où régnait le maniérisme en peinture comme dans tous les autres arts, son tempérament de peintre robuste et énergique l'avait porté naturellement à se passionner pour la peinture italienne et à prendre pour modèles les maîtres dont le génie se rapprochait le plus du sien : Michel-Ange, Jules Romain, Pierre de Cortone, Annibal Carrache, dont il avait adopté le style grandiose. Il s'était surtout révélé tout entier au Salon de 1767 avec le *Miracle des Ardents*, destiné à l'église Saint-Roch et qui devait inspirer Gros pour ses *Pestiférés de Jaffa*. Il y ajouta une page magnifique en 1773 avec la *Mort de*

Digitized by Google

saint Louis, exécutée pour l'École militaire et possédée aujourd'hui par l'église Saint-Eustache.

Valenciennes s'inspira de son talent élevé et correct. Il devint un de ses meilleurs élèves. Mais, par un phénomène singulier, que rien ne faisait pressentir dans ses modes d'éducation première, il se consacra surtout au paysage en y associant les sujets historiques et mythologiques dans lesquels excellait son maître de prédilection. Il se mit à peindre des tableaux où la nature, tout en restant vraisemblable, prenait une poésie et une grandeur particulières dignes des Dieux de l'Olympe ou des héros de l'histoire ancienne qu'il y faisait figurer, ainsi qu'en témoignent les œuvres qu'il envoya au Salon de Toulouse de 1778 : *Paysage où l'on voit des Baigneuses avec un concert de Faunes sur l'eau* (nº 162 du Livret) et un *Narcisse, épris de sa propre beauté, se mirant dans une fontaine*, appartenant à M. Dubourg, conseiller au Parlement, (nº 188 du Livret).

C'est dans ces sentiments qu'en 1782 Valenciennes se rendit en Italie pour s'y perfectionner. Il ne faisait que se conformer à un usage universel, à une loi encore plus impérative de son temps que de nos jours. Tout homme qui, à cette époque, aspirait au titre de peintre devait, sous peine de voir son talent perpétuellement mis en question, consacrer quelques années à un séjour à Rome — le reste, Florence, Naples et Venise comptant généralement assez peu. A quelque genre qu'on se destinât, et les premières études achevées, on se mettait en route pour aller prendre une sorte de brevet qu'on revenait ensuite exploiter dans son pays d'origine.

Les découvertes faites à Pompéi et l'*Histoire de l'Art chez les Anciens* par Winckelmann remplirent Valenciennes d'enthousiasme. Plus que jamais, il ne vit la Nature qu'en « l'élevant au-dessus d'elle-même de façon à porter dans l'âme des sensations profondes et délicieuses ». Nous sommes renseignés à cet égard non seulement par ses tableaux, tous consacrés au « Paysage historique » ou « héroïque », comme on disait alors, mais encore par un gros volume qu'il publia en l'an IV (1800) et qu'il intitula : *Élémens de Perspective pratique à*

Digitized by Google

l'usage des Artistes (373 pages), suivis de *Réflexions et Conseils à un Élève sur la Peinture, et particulièrement sur le genre de Paysage* (267 pages), en tout 642 pages petit in-4°.

Cet ouvrage devait obtenir le plus grand succès au point de vue pratique comme au point de vue théorique.

En effet, dans sa première partie, il complétait et éclairait tout ce qui avait été dit jusque là sur la perspective, retrouvée ou réinventée à l'époque de la Renaissance par les maîtres italiens qui florissaient au seizième siècle, tels que Brunelleschi, Masaccio, Paolo Ucello et Pietro della Francesca. Sans doute, ce n'est qu'à l'illustre géomètre Monge, s'appuyant sur la géométrie descriptive dont il avait fait un corps de science, que l'on doit la démonstration rigoureuse de la perspective, car les livres d'Albert Dürer, de Jean Cousin, de Peruzzi, de Vignole et de Dubreuil, et celui de Desargues, mis en lumière par Abraham Bosse, ne contenaient guère que des résultats affirmés. Mais Valenciennes eut le grand mérite d'en exposer clairement les principes, de les simplifier et de les rendre faciles à apprendre.

Son succès ne devait pas être moindre en ce qui concernait ses théories sur la peinture et particulièrement sur le paysage.

Les théories esthétiques de Valenciennes.

Dans la dernière partie de son livre, Valenciennes rend hommage au talent de Claude Lorrain et à celui de Guaspre, beau-frère de Nicolas Poussin, qui, tous deux, ont copié la Nature avec choix; mais il leur reproche d'avoir fait des œuvres qui ne parlent pas à l'imagination et qui se bornent à faire admirer « des paysages où l'on désireroit posséder une habitation, parce qu'elle seroit située en belle vue, qu'on y respireroit la fraîcheur au moment de midi, qu'on pourroit s'y promener sous les bords ombragés d'une rivière ou s'enfoncer dans l'épaisseur des bois pour se livrer aux rêveries du sentiment. » Or, ce sont là des sensations tout intimes et qui ne se propagent pas au delà de nous. Quelque charmants qu'ils soient,

Digitized by Google

ces paysages ne peuvent être que l'habitation des pâtres et des bergers modernes. Ce n'est pas là que Tityre viendrait disputer le prix du chant aux autres bergers que Virgile lui donne pour rivaux. Et il n'y a pas dans les tableaux de Claude Lorrain ou de Guaspre « un seul arbre où l'imagination puisse soupçonner une hamadryade, pas une fontaine d'où elle voie sortir une nayade : les dieux, les demi-dieux, les nymphes, les satyres, les héros même sont étrangers à ces beaux sites qui ne nous peignent pas les lieux de leur naissance ou de leur demeure ». C'est pourquoi Valenciennes préférait à la manière de Claude Lorrain et de Guaspre la manière de Nicolas Poussin, d'Annibal Carrache, du Titien, du Dominiquin et de quelques autres « qui ont fait ce que Homère, Virgile, Théocrite et tous les poètes fameux eussent fait s'ils avaient peint avec des couleurs...» « Ces peintres, ajoute-t-il, se sont pénétrés de la lecture de ces poètes sublimes; ils les ont médités; et, en fermant les yeux, ils ont vu cette Nature idéale, cette Nature parée des richesses de l'imagination, et que le seul génie peut concevoir et représenter. En agissant ainsi, ils ont imité les Anciens qui semblent avoir exclu les hommes du séjour de la terre pour y faire habiter la Divinité; ils ont rapproché l'homme des Dieux et ils l'ont transporté dans le séjour qu'ils habitent ». Cette manière de voir et d'étudier la Nature est autrement difficile que celle qu'ont pratiquée les Winantz, les Karl Du Jardin, les Berghem, les Ruysdaël. Les Hollandais ont assurément mieux peint un cheval, une vache ou un arbre que Nicolas Poussin quand il peignit les chevaux de Castor et Pollux, les bœufs traçant des sillons dans les riches plaines de la Sicile, ou même un arbre qu'ils faisaient grand, majestueux, bien portant et se plaisant dans le terrain où il était planté, sans blessure, sans excroissance, avec une écorce saine et entière attestant sa vigueur et sa force. Mais la vérité, même pittoresque, n'est pas suffisamment intéressante. L'artiste ne saurait se borner au froid portrait de la Nature insignifiante et inanimée. Il faut qu'il la peigne parlant à l'âme, ayant une action sentimentale, une expression déterminée qui se communique facilement à tout homme sensible. « Quelle différence d'un

Digitized by Google

tableau représentant une vache et quelques moutons paissant dans la prairie à celui des funérailles de Phocion, d'un paysage des bords de la Meuse à celui des bergers d'Arcadie, d'un temps pluvieux de Ruisdaël au déluge du Poussin! Les premiers sont peints avec le sentiment de la couleur et les autres avec la couleur du sentiment. »

Tels sont les principes que professait Valenciennes et qui l'ont toujours dirigé dans sa carrière artistique. Il regrettait seulement de n'avoir pas su en profiter comme il l'aurait désiré. Et cet aveu, tout méritoire qu'il est par sa modestie, n'est que l'expression de la vérité. A l'exemple de Nicolas Poussin, il s'était mis à choisir les plus beaux points de vue, les plus beaux arbres, et, comme s'il redoutait qu'ils fussent trop prosaïques, il voulait idéaliser ses paysages en supprimant tout détail vulgaire, toute figure commune et tous ces accidents que l'ingénuité d'un Wynants ou d'un Karl Du Jardin, par exemple, avaient trouvés pleins de saveur. Malheureusement, il ne sut pas imiter la manière large du Poussin. Il est habile; mais sa science est étroite, affectée, trop visible. Ses groupements sont laborieux, conventionnels, sans vie. Sa lumière est factice et ses ombres n'ont rien de mystérieux. Il se met trop entre la nature réelle et celle qu'il veut imaginer. De plus, ses toiles manquent de variété. Elles sont présentées à une époque et à une heure qui semblent trop souvent les mêmes. On y chercherait en vain des paysages lumineux, rayonnant de clarté sous un ciel qui les réchauffe. On n'y retrouve pas davantage les ciels orageux de Joseph Vernet. Il ne s'est nullement essayé à peindre l'herbe printanière, drue et vive sous des arbres fleuris, ou les feuillages intenses et frissonnants du plein été avec leurs riches gammes des verts enchevêtrés et la pamoison du sol torride dans la fournaise. Il ne s'est pas préoccupé des paysages d'automne avec leurs fins ciels d'arrière-saison et les frémissements d'or, de pourpre et de cuivre qui les caractérisent. Son art n'est pas nuancé : il ne cherche pas à accorder les finesses de tons avec les sonorités des couleurs intenses. Tout préoccupé de ne produire que des paysages majestueux et bien ordonnés, solidement étudiés et conscien-

Digitized by Google

cieusement exécutés, ses peintures n'ont rien d'intime, de gracieux, de pathétique. Elles ne sauraient par suite satisfaire complètement nos yeux et émouvoir notre sensibilité. On y voit le travail; on n'y retrouve pas la nature prise sur le vif. Sans doute, il y a de la noblesse dans les lignes de ses paysages; mais cette noblesse est artificielle. Sa plasticité est sèche. Son exécution est précise jusqu'à la maigreur.

Le genre que Valenciennes a professé et pratiqué a aujourd'hui perdu toute faveur et est considéré comme faux. « Quand on veut peindre un paysage, a dit Charles Blanc à propos de Nicolas Poussin, il est dangereux d'y introduire une action trop intéressante, car alors le paysage en lui-même perd tout l'intérêt qui s'attache à l'action, et le but du peintre se trouve manqué. Lorsque Poussin fait entrer dans ses paysages des figures historiques ou des hommes agités de passions, c'est que l'action de ses figures était pour lui le principal et le paysage l'accesssoire. S'il avait voulu nous faire admirer les beautés de la campagne ou son talent à les peindre, il se fût bien gardé, je crois, d'y mettre des personnages fortement intrigués. On y rencontrerait tout au plus, pour rappeler le propre de l'homme, quelque laboureur à son sillon ou quelque cavalier cheminant dans son manteau. »

Il y a pourtant bien des considérations à faire valoir en faveur de l'opinion contraire. Si on admire avec raison les peintures de la Chapelle Sixtine par Michel-Ange ou la *Transfiguration* par Raphaël, pourquoi n'admirerait-on pas au même titre les *Bergers d'Arcadie*, le *Diogène* du Louvre ou le *Polyphème* de l'Ermitage? Pourquoi proscrirait-on un paysage ne laissant rien à désirer au point de vue du site, des arbres, des eaux, du ciel, si on y ajoute des figures historiques, ou héroïques, ou même mythologiques? N'y sont-elles pas souvent mieux à leur place que les silhouettes banales ou triviales introduites par les peintres hollandais dans leurs paysages?

On est allé jusqu'à objecter le peu de succès qu'ont obtenu la plupart des artistes qui ont abordé le même genre. Sans doute ce genre est difficile et ne souffre pas la médiocrité. Mais la difficulté d'y réusssir et l'insuffisance de ceux qui l'ont

Digitized by Google

pratiqué doivent-ils le condamner? C'est comme si l'on blâmait Homère d'avoir fait l'*Iliade* ou Corneille d'avoir fait le *Cid*, parce que leurs imitateurs n'ont pu les égaler, et, par suite, si l'on voulait proscrire désormais l'épopée ou la tragédie.

Ce que l'on peut regretter, c'est qu'un pareil genre exclusivement pratiqué soit susceptible de détourner les paysagistes de peindre bien des sites qui auraient dû tenter leurs pinceaux. Telle est, en effet, la cause qui a fait que Valenciennes n'a consacré aucun de ses tableaux soit à Toulouse, soit aux Pyrénées. Cependant, il était loin de mépriser les sites toulousains ou pyrénéens. Nous en trouvons la preuve dans les *Conseils* qu'il donnait à ses élèves pour former leur éducation artistique : « Vous irez séjourner quelque temps à Toulouse, sur les bords de la Garonne, leur dit-il. Cette ville, par les chaussées qui retiennent les eaux du fleuve, par ses avenues, ses murs flanqués de tours, ses portes et la construction de ses bâtiments, se rapproche du bon style de l'Italie. Ses environs ont une physionomie particulière qui fait croire que Sébastien Bourdon avait étudié le paysage dans ce pays, qui se termine très pittoresquement par les monts Pyrénées. C'est principalement dans les montagnes que vous devez aller étudier la Nature et peindre ses sublimes mouvements. »

Mais, à toutes ces beautés naturelles des Pyrénées comme des Alpes, Valenciennes préférait celles de l'Italie, et, en particulier, celles des environs de Rome, « où la chaleur du climat imprime à toutes les productions végétales un ton de vigueur qu'on ne trouve pas dans les pays septentrionaux : les terrains, ajoute-t-il, ont une couleur plus chaude, les rochers se détachent avec force, les verts y sont plus foncés et plus variés, les ciels plus azurés et les nuages plus animés et plus colorés; aussi les paysages faits par les peintres italiens ont-ils la prééminence sur tous les autres. C'est dans la patrie des Titien, des Salvator, des Both, des Locatelli, etc., que les artistes français et flamands ont été puiser cette chaleur de composition et cette pureté de style qu'on ne trouve pas ailleurs. C'est là que le Poussin, le Guaspre, le Lorrain, Vernet, etc., ont

Digitized by Google

fait leurs meilleurs tableaux, et l'on ne s'est que trop aperçu de la différence avec ceux qu'ils ont peints quand ils ont été de retour dans leur pays. L'inimitable Poussin le sentoit bien, lui qui retournoit en Italie, disoit-il, pour regagner dans la Peinture ce qu'il avoit perdu pendant son séjour en France, et qui, à son arrivée à Rome, alloit embrasser avec transport les colonnes de la Rotonde ».

Il est certain que, malgré le peu de charme de ses tableaux sous le rapport du coloris, Nicolas Poussin a été un maître admirable par l'accord parfait qu'il a su mettre entre le style des personnages représentés et celui du paysage qui les entoure Personne ne s'est élevé plus haut dans la question du rapport d'un sujet déterminé avec son milieu. Malheureusement, le nom de Poussin a été pris pour drapeau par une foule de pédants sans valeur qui l'ont interprété et commenté de tant de façons qu'on ne peut le citer aujourd'hui sans avoir l'air de préconiser une doctrine surannée. Et, si vous demandez à un peintre contemporain en quoi consiste le paysage historique, il vous répondra sans hésiter que c'est un genre ennuyeux et conventionnel qui consiste à faire des arbres en carton, des terrains en bois et des nuages en pierre, tout cela étant disposé d'une manière théâtrale et en vue de faire valoir quelques figures bien raides, empruntées à un vase étrusque ou à un bas-relief romain.

Cette définition du paysage historique est évidemment exagérée. Nicolas Poussin aurait été sans doute fort étonné qu'on pût juger ainsi ses tableaux, après les avoir analysés et disséqués à la façon des Réalistes ou des Impressionnistes. Il ne serait pas moins surpris que sa conception personnelle ait pu être transformée en une loi qui s'est imposée à plusieurs générations de peintres et que nous trouvons ainsi formulée dans le *Dictionnaire des arts de peinture et de sculpture* : « Tout est grand dans le style héroïque; les sites sont pittoresques et romantiques; les fabriques sont imposantes et majestueuses. Ces fabriques sont des temples, des pyramides, des obélisques, d'antiques sculptures, de riches fontaines; les accessoires sont des statues, des autels; la nature offre des cascades, des cata-

Digitized by Google

ractes, des arbres qui menacent les nues. Elle n'est point telle qu'elle se montre familièrement à nos regards; elle a réuni, pour le manifester à l'artiste, dans ses songes sublimes, des parures qui lui appartiennent, mais qu'elle a coutume de séparer. »

Telle était la théorie classique, en matière de paysage, que Valenciennes avait préconisée et qu'il avait pratiquée. Il avait ainsi conquis la faveur publique, et il était devenu le chef de l'École des paysagistes français. Son contemporain, Landon, disait de lui : « Il a le talent d'imprimer à toutes ses compositions un caractère noble, sage, mélancolique, qui rappelle les beaux sites de la Grèce et de l'Italie. Ses détails sont riches et d'un bon choix. On doit à ce maître habile non seulement des tableaux d'un style grandiose et vraiment poétique, mais encore beaucoup d'artistes dignes de marcher sur ses traces. Depuis son retour en France, l'art de peindre la paysage s'est ennobli, on pourrait dire régénéré. Nul ne posséda mieux toutes les parties de ce genre : talent de composition, heureux choix de sujets, dessin correct, entente savante des lignes, ordonnance pittoresque, tact fin pour saisir le caractère de chaque objet, belles combinaisons d'effets, enfin tout ce qui forme la poésie de l'art.» « Si l'on examine attentivement, ajoute Landon, les principaux ouvrages de Valenciennes, on sent qu'il avait conçu le paysage à la manière des grands peintres, et qu'il tendait à élever ce genre presque à la dignité du genre historique. Ses tableaux n'en diffèrent que par le choix des traits de la vie des personnages fameux, s'accomplissant au sein des campagnes, en présence d'un petit nombre de spectateurs, ou bien dans des retraites profondes, au lieu de les montrer sur le grand théâtre des batailles, dans les camps, ou dans les endroits publics des villes dont ils furent la gloire. »

Digitized by Google

L'œuvre de Valenciennes.

L'œuvre de Valenciennes est considérable.

Nous avons déjà cité les tableaux qu'il avait envoyés au Salon de Toulouse en 1778.

Il avait été agréé à l'Académie royale de Peinture de Paris le 31 mars 1787 et reçu académicien le 28 juillet suivant avec un paysage représentant *Cicéron faisant abattre en Sicile les arbres qui cachaient le tombeau d'Archimède.* Ce tableau est aujourd'hui au Musée du Louvre. Il est vraiment remarquable par sa composition, comme par son exécution. Le site est grandiose et pittoresque. Il consiste en une vaste plaine, dominée par une série de montagnes se poursuivant à l'horizon. Quant à l'épisode de Cicéron faisant abattre les arbres qui cachaient le tombeau d'Archimède, il n'occupe qu'un petit espace et ne nuit en rien à l'ensemble du paysage.

On connaît, en outre, de Valenciennes les tableaux suivants : *L'ancienne ville d'Agrigente;* — un *Paysage de l'ancienne Grèce; — un Paysage au fond duquel on aperçoit une ville antique avec, sur le devant, deux femmes offrant des fleurs aux nayades d'une fontaine.*

Il exposa au Salon de 1789 : *Œdipe trouvé par le berger; Pyrrhus apercevant Philoctète dans son antre à l'île de Lemnos;* un *Paysage* peint sur bois dans le genre antique avec une entrée de ville bâtie sur des rochers et la mer dans le fond; un *Paysage de sites montueux*, avec, sur le devant, des jeunes femmes qui puisent de l'eau à une fontaine.

Au Salon de 1791 : une *Vue de Grèce* avec des jeunes filles qui sacrifient leurs cheveux à Diane au bord d'un fleuve; une *Vue d'Italie;* un *Paysage* représentant une vue de Colone; un *Paysage* dans lequel ont voit Ulysse implorant l'assistance de Nausicaa, fille d'Alcinoüs.

Au Salon de 1793 : *Narcisse se mirant dans l'eau;* un *Paysage* où se voit Biblis changée en fontaine.

Au Salon de 1795 : un *Paysage* où l'on voit Énée et Didon

Digitized by Google

obligés par l'orage de se réfugier dans une grotte; un *Paysage* avec Daphnis au moment où il voit Chloé pour la première fois dans le bain; un *Paysage* avec Argus et Mercure; un *Sacrifice à Diane*, au clair de lune; *Pyrame et Thisbé* au clair de lune; une *Vue d'Italie.*

Au Salon de 1796: *Le mont Athos* dans la Thrace, taillé en statue d'Alexandre qui tient une ville dans sa main droite et, de l'autre, verse un fleuve dans la mer; *Psyché, cherchant l'Amour*, rencontre un vieillard qui l'aide à passer un ravin pour la conduire dans sa grotte; plusieurs vues d'Italie.

Au Salon de 1798 : *Une jeune fille;* une *Députation de villes grecques au temple de Delphes ; L'Amour jouant à Colin-Maillard avec les Grâces*; *Matinée* dans les environs de Rome; *deux vues d'Italie*, l'une à l'effet de calme, l'autre à celui d'orage.

Au Salon de 1800 : Un *Paysage*, vue d'Italie avec figures; un *Paysage*, site d'Italie.

Au Salon de 1801 : deux *Paysages.*

Au Salon de 1802 : plusieurs *Paysages.*

Au Salon de 1804 : un *Paysage* représentant l'ancienne ville de Trézène et ses environs; un *Paysage* représentant une partie de la vallée de Tempé et la danse de Thésée; un *Coup de vent;* une *Matinée* avec un vent de brouillard; un *Paysage* représentant l'ancien jeu de l'outre; un *Monastère hospitalier* dans les montagnes.

Au Salon de 1806 : une *Forêt solitaire;* une *Fontaine d'eau minérale;* une *Jeune fille dans une forêt* apercevant son nom écrit sur un arbre; plusieurs autres Paysages.

Au Salon de 1810, qui était celui où fut décerné le prix décennal de la peinture, Valenciennes présenta de nouveau son *Coup de vent* avec un autre Paysage.

Au Salon de 1814, *Éruption du Vésuve*, l'an 79 de Jésus-Christ, sous le règne de Titus.

Enfin, au Salon de 1819, figura un *Paysage historique* représentant Mithridate, que Valenciennes avait terminé peu avant sa mort.

Le Musée de Toulouse ne possède qu'un tableau de Valen-

Digitized by Google

ciennes; et c'est, assurément, un de ceux que l'on peut le plus critiquer comme genre et comme exécution. Il représente Bélisaire aveugle et mendiant, rencontré sur une grande voie publique par des soldats romains. Leur chef, reconnaissant son ancien général, est descendu de son cheval pour l'offrir à Bélisaire afin de continuer sa route. Un grand arbre s'élève contre une colonne milliaire. Le paysage est traversé par une rivière, au delà de laquelle on aperçoit une vallée boisée que longe une chaine de montagnes. Un village occupe la gauche du tableau et s'étend jusqu'au centre de la composition. Le tableau est signé : *P. H. Valenciennes, l'an VII^e de la R.*

Comme l'on peut en juger par l'énumération des nombreux tableaux qu'il a exposés pendant trente ans aux Salons de Paris, Valenciennes a été un peintre fécond. Son imagination a été grande et sa connaissance de l'antiquité très développée. Chacune de ses œuvres témoigne d'un esprit élevé et d'une étude consciencieuse. Son mérite n'est pas douteux. Ce que l'on peut seulement lui reprocher, c'est d'avoir négligé les véritables beautés de la nature pour leur substituer de majestueuses conceptions théoriques, où il visait à être éloquent à la façon de David, plutôt que lyrique à la façon de Gros et naturaliste à la façon d'Ingres. Il a ainsi restreint le répertoire de ses sensations artistiques et il a négligé ce qui fait le charme des paysagistes contemporains ne se préoccupant que de la nature et la rendant avec sincérité à toutes les heures du jour, dans toutes les saisons de l'année, même au printemps avec ses couleurs épanouies et ses verts intenses et en tous lieux, à Montmartre, à Barbizon et à Ville-d'Avray comme dans les Alpes ou en Italie.

De son vivant, Valenciennes a eu plusieurs émules dans son genre. Il a également formé de nombreux élèves parmi lesquels Michallon (1796-1822), mort prématurément à l'âge de 26 ans après avoir remporté en 1817 le prix spécial qui venait d'être fondé pour le *Paysage historique* et qui donnait droit à la pension de Rome, et François-Victor Bertin (1775-1842) dans l'atelier duquel se sont formés Corot (1796-1865) et un grand

Digitized by Google

nombre des artistes qui ont renouvelé la peinture du paysage en France dans une toute autre manière que celle de Valenciennes et celle de Bertin lui-même.

La réaction contre l'esthétique de Valenciennes.

Deux ans après la fondation du prix spécial pour le *Paysage historique* qu'il avait inspiré par ses œuvres et par ses écrits, Valenciennes mourait à Paris le 16 février 1819. Son école continua à prospérer. Ses enseignements étaient restés si réputés qu'en 1820 paraissait une seconde édition de ses *Élémens de perspective pratique*. Mais une réaction ne tarda pas à se produire contre son École, à la suite de la réaction contre l'École de Vien et de David.

Pendant son séjour en Angleterre, Géricault (1791-1824) avait été vivement impressionné par les maîtres de l'École anglaise, tels que Gainsborough (1727-1798), Old Crome (1769-1821) et Constable (1776-1837), qui aimaient la nature avec passion et qui la rendaient avec sincérité et avec puissance. A son retour en France, il chercha à les imiter et révéla leur manière aux jeunes artistes. Constable, notamment, obtint au Salon de Paris, en 1824, un succès considérable et la France montra à l'Angleterre, qui le méconnaissait encore, quel grand paysagiste elle possédait. Les tenants du Paysage historique protestèrent, et l'un des critiques du Salon de 1824 écrivait : « Que deviendrait l'art de paysagiste, si, toujours trop timide, il n'osait s'élancer dans le domaine de l'Histoire? quelles seraient la poésie, ou bien les hautes inspirations qui pourraient l'enflammer ou le soutenir dans son exécution? Toujours des arbres, des arbrisseaux, de l'air, de l'espace, des plans? que m'importent toutes ces choses si, toujours froid, il ne fait réfléter sur ces objets quelques sentiments de la nature vivante et animée, s'il ne leur prête tour à tour la tristesse ou la sérénité, la violence ou le calme? »

Ces sentiments furent surtout ceux de l'École de Toulouse.

Digitized by Google

Nous en trouvons la preuve dans le Rapport du Jury de l'Exposition toulousaine de 1827, ainsi conçu : C'est de l'Académie royale de Peinture, de Sculpture et d'Architecture de Toulouse, « de ce foyer d'enseignement des beaux-arts, que sortirent l'architecte Raymond, savant et digne imitateur de Palladio, et le peintre Valenciennes, honneur de notre école, qui sut si bien ennoblir l'art du paysage. Nul, en effet, ne posséda mieux que Valenciennes les secrets de toutes les parties de ce genre de la peinture : talent de composition, heureux choix des sites, dessin correct, entente savante des lignes, ordonnance pittoresque, tact fin pour rendre la caractère de chaque objet d'art, belles combinaisons, charmes des bocages et des rives fleuries, imposante sévérité des forêts, Valenciennes posséda si bien toute la poésie de la nature qu'il éleva le genre qu'il avait embrassé à la dignité de la peinture historique et qu'il fut placé au rang honorable de chef de l'école moderne des Paysagistes ».

Mais à Paris, il en était autrement qu'à Toulouse. Déjà, *sous* l'Empire, certains peintres comme Bruandet (mort en 1803) *et* surtout Georges Michel (1767-1847), ne prenaient pour guide que la nature. Bruandet vivait « en sanglier » dans la forêt de Fontainebleau et s'efforçait de la peindre telle qu'il la voyait. Quant à Georges Michel, il se contentait des terrains et du ciel de Montmartre, alors en pleine campagne, et il disait : « Celui qui ne peut peindre toute sa vie sur quatre lieues d'espace n'est qu'un maladroit. » Mais c'étaient là des tentatives, plutôt que des essais décisifs, car la campagne de Montmartre était peu séduisante, et la peinture de Georges Michel était lourde et sans éclat.

La rénovation du paysage en France ne se fit véritablement qu'avec Paul Huet, Corot et Théodore Rousseau.

Paul Huet (1809-1863) n'avait pas attendu l'exemple de Constable pour réagir contre l'École académique, ainsi qu'en avait témoigné son exposition particulière de 1822. Dès cette époque, il avait inauguré le « romantisme » du paysage; mais son romantisme était consciencieux et pondéré, ennemi de tout charlatanisme. La nature était son inspiratrice exclusive.

Digitized by Google

Cependant, il ne la copiait pas sans examen. Il choisissait au contraire ses sites, et il les composait même afin de la rendre plus belle et de lui donner une vérité plus générale.

Corot (1796-1865) y ajouta une poésie naïve et délicate, une lumière douce qui, enveloppant les êtres et les choses, va se perdre dans l'infini de l'horizon. Il a été ainsi amené à introduire tout naturellement, suivant ses expressions, « de petites nymphes dans les bois de Ville-d'Avray ». Il a rendu la vie au paysage historique; mais combien ce paysage est différent par son sentiment délicat de celui de Valenciennes, ainsi qu'on peut le voir avec l'*Étoile du matin* faisant partie du Musée de Toulouse depuis l'Exposition de 1864!

Bientôt après arrive la pléiade des peintres dits « de Fontainebleau », qui débute avec Théodore Rousseau (1812-1868). Elle ne comprend que la nature telle qu'elle est, et elle n'entend l'exprimer que suivant l'émotion qu'elle inspire à chacun.

Désormais, c'en est fait complètement du paysage historique comme l'a compris Valenciennes et même du paysage poétique tel que l'a pratiqué Corot. Les derniers coups lui sont portés par Courbet (1819-1877) en son manifeste de 1848 où il déclare ne s'attacher qu'à la représentation immédiate de la nature et faire triompher l'art « réaliste », c'est-à-dire l'art « matérialiste, athée et révolutionnaire » qui devait être, selon lui, « l'art démocratique, vraiment populaire ». Singulière manière d'honorer le peuple, que d'affirmer que, plus un art sera dépouillé d'idéal, plus il sera étroit et grossier, et plus il sera digne de lui plaire! Très heureusement, les paysagistes toulousains ne se sont pas laissés séduire par les théories esthético-politiques et sociales du peintre d'Ornans, démenties d'ailleurs par ses meilleures œuvres, telles que le *Combat des cerfs*, la *Remise des chevreuils* et le *Ruisseau du Puits-noir*, aujourd'hui au Louvre. Et s'il en est, comme Henri Martin, qui pratiquent « l'impressionnisme », suite du « réalisme », c'est-à-dire la représentation sur la toile non de la réalité, mais de l'impression qu'on en ressent à première vue, et la négation de la forme au profit des « masses dont la lumière seule circonscrit les limites et accuse les saillies », comme dans ses

Digitized by Google

Faucheurs décorant une des salles de l'Hôtel de ville de Toulouse et ses *Moissonneuses* exposés au Salon de Paris en 1920, il n'a pas du moins oublié tout idéal et toute poésie, et il l'a parallèlement montré dans les tableaux qui ornent la salle des Fêtes au Capitole et qui représentent le *Bois sacré* et *Clémence Isaure apparaissant aux Sept Troubadours*. Par son souci de la composition, par la recherche subtile de l'idée et du symbole, par le sentiment élevé et poétique dont il a fait preuve, par l'harmonie absolue des personnages et de la nature, il a rajeuni tous les préceptes de la peinture classique en donnant à la composition plus de vérité pittoresque et à la couleur plus de vivacité et de charme. Mais Valenciennes aurait-il apprécié tant de « vérisme » donné à la représentation de la nature en même temps que tant de mysticisme et tant de « symbolisme » appliqués à son interprétation? Cela paraît douteux avec ses préventions contre le médiévisme français et son fétichisme pour l'Antiquité grecque et latine.

Dans tous les cas, il n'aurait jamais accepté la suppression qui a été faite, en 1868, du grand prix qu'il avait si fort contribué à faire établir en 1817 pour le *Paysage historique* et qui donnait droit à la pension de Rome à la villa Médicis. Mais, aujourd'hui, on va plus loin encore. Certains « Modernistes » du vingtième siècle n'hésitent pas à demander la suppression complète de la villa Médicis tant pour les peintres et les sculpteurs que pour les musiciens, sous prétexte qu'elle ne favorise dans l'art que le métier. Sans doute, le métier ne peut suffire à tout. Pour devenir un grand artiste, soit peintre, soit sculpteur, soit musicien, il faut aussi, selon le mot de Taine, être « une personne ». Le métier n'en a pas moins une importance extrême, et il est bon de le rappeler sans cesse aux techniciens trop portés à l'oublier. D'autre part, un artiste vraiment digne de ce nom n'a jamais fini son apprentissage. Il poursuit encore ses études même lorsqu'il est passé maître. La plaisanterie « futuriste », la négation du passé, la phobie des Musées ne méritent pas d'être prises au sérieux, pas plus que la haine des « Gothicistes » intempérants contre l'Antiquité et la Renaissance. Réfléchir, méditer, travailler pendant

Digitized by Google

trois ans parmi les merveilles de l'art, de la nature, de l'activité humaine, comme le voulait Valenciennes et comme l'a fait Ingres, est-il un sort plus enviable pour un jeune artiste et meilleure préparation à une carrière féconde, surtout quand la villa Médicis a pour directeur un intellectuel de culture générale qui non seulement peut faire apprécier les Arts et l'Italie, mais encore, par ses connaissances philosophiques, historiques et esthétiques, peut éveiller l'esprit de ses élèves et être pour eux un animateur et un guide?...

Digitized by Google

Digitized by Google

DESTRUCTION PAR EXPLOSION

DE

DEUX FABRIQUES DE MÉLINITE

pendant la guerre,

PAR M. HÉRISSON-LAPARRE.

En 1914, la mélinite qui seule, ou en mélange avec la crésylite pour les chargements en explosif fondu, était presque exclusivement employée pour les projectiles de l'artillerie, était fabriquée par les quatre poudreries nationales d'Esquerdes, le Bouchet, Vonges et Saint-Chamas. Deux établissements particuliers, sis à Saint-Fons, près de Lyon, fournissaient un faible appoint. Le premier, connu sous le nom d'usine Picard, avait été le berceau de la fabrication de la mélinite (acide picrique ou trinitrophénol) et de la crésylite (trinitro-métacrésol), dont elle avait fourni de grandes quantités, pendant la période d'organisation de la fabrication dans les poudreries nationales. Tombée aux mains de l'A. G. F. A. F. de Berlin, elle continuait à produire sur le pied de 250 kilos par jour, en grande partie pour l'Allemagne, où la fabrication de l'acide picrique avait été frappée d'interdiction, à la suite d'un très grave accident survenu à Griesheim. La seconde fabrique de Saint-Fons, appartenant à la Société Brante, produisait une demi-tonne par jour pour les amorces et détonateurs de mines. Tandis que l'usine Picard et les poudreries nationales travaillaient en terrines mobiles en grès montées sur wagonnets, à la charge de 25 kilos de phénol par opération,

Digitized by Google

on opérait, chez Brante, en terrines fixes en fonte garnies de briques inattaquables aux acides, cimentées au masticamiante silicate de soude; la charge en phénol variait de 50 à 100 kilos, par opération.

A l'ouverture des hostilités, la fabrication des explosifs fut suspendue, les approvisionnements étant estimés largement suffisants. Cette erreur d'appréciation, qui serait inconcevable si elle n'avait été partagée par l'Allemagne, convaincue, elle aussi, que la guerre ne pouvait être que de courte durée, faillit avoir, pour la France, des conséquences désastreuses. La situation de notre pays, en ce moment, était réellement angoissante. Il fallait reconstituer le personnel ouvrier en partie mobilisé, remettre d'urgence en marche les installations existantes, les développer rapidement dans des proportions jusqu'alors insoupçonnées, créer sans retard des usines nouvelles, leur constituer des cadres. A ces difficultés s'ajoutaient celles tenant aux matières premières. Le phénol et le crésol venaient d'Allemagne et d'Angleterre. Celle-ci défendait jalousement son stock pour son artillerie, et les approvisionnements de la France étaient si faibles qu'ils n'entraient pas en ligne de compte. On ne pouvait compter que sur bien peu d'importations; on ne put guère tirer en moyenne d'Amérique et d'Angleterre qu'une vingtaine de tonnes par jour. On ne pouvait raisonnablement tabler que sur le phénol synthétique fabriqué en France par la seule Société des Usines chimiques du Rhône, sur le pied infime de une tonne journalière. Grâce à l'énergique impulsion de M. Millerand, ministre de la guerre, cette Société, dont l'effort patriotique doit être signalé, procéda avec tant d'activité au développement de ses installations qu'elle arriva à porter, dans un temps relativement très court, sa production à plus de 130 tonnes. La Société d'Alais et la Camargue à Salindres, M. Poulenc à Loriol, MM. Freysse et Bütterlin à la Rochelle, dont le procédé très élégant, adopté par l'Italie, méritait peut-être plus d'attention, enfin la poudrerie d'Oissel, travaillant d'après le procédé des Usines du Rhône, apportèrent successivement leur appoint, de telle sorte que la France put disposer de 230 tonnes par jour de

Digitized by Google

phénol synthétique, résultat d'autant plus remarquable qu'il dépassait de beaucoup la production des autres puissances alliées. Quant au crésol, les ressources restèrent limitées à quelques tonnes. Heureusement, on put sans difficulté substituer, pour le chargement des obus en explosif fondu, à la crésylite trop rare le dinitrophénol, obtenu par saponification du dinitrochlorobenzène. Bref, on arriva à satisfaire plus que largement à tous les besoins de l'artillerie française et même venir en aide à nos alliés.

Pour traiter de telles quantités de phénol (250 tonnes en tenant compte des importations), fabriquer le dinitrophénol entrant dans les chargements en fondu, dont l'emploi s'étendait sans cesse, et les autres explosifs destinés eux aussi au chargement des projectiles de l'artillerie, entre autres le trinitrotolicène ou tolite et la dinitronaphtaline, il fallait développer les poudreries et procéder à de nouvelles et très importantes installations. M. Millerand jugea nécessaire de recourir à des mesures quelque peu révolutionnaires. Il donna des pouvoirs spéciaux à l'Inspecteur général, à qui incombait cette tâche, si lourde que beaucoup la jugeaient irréalisable. Il le dégagea des entraves de la bureaucratie et lui permit de faire librement appel aux initiatives. Grâce à cette décision, que ses successeurs surent maintenir avec fermeté, il fut possible de porter les fabrications d'explosifs à un chiffre toujours supérieur aux disponibilités en obus. En outre, grâce à l'étude attentive des procédés de fabrication, on arriva rapidement à les améliorer, au point que, par l'accroissement du rendement et la réduction de la main-d'œuvre, due surtout à la généralisation de l'emploi des terrines fixes du type Brante amélioré, qui permirent de fabriquer jusqu'à 1.000 kilos de mélinite par opération, le prix de revient s'abaissa au-dessous de celui obtenu avant la guerre, compte tenu, bien entendu, des variations de la valeur des matières premières et du prix de la main-d'œuvre, sur lesquels on était sans action possible.

Les fabriques de l'État comprenaient d'abord celles existant en 1914, sauf Esquerdes, évacué après l'abandon de Lille,

Digitized by Google

savoir : Vonges, Saint-Chamas, le Bouchet, considérablement agrandies; puis les poudreries nouvelles de Bassens, Sorgues, Saint-Fons et Oissel.

L'industrie privée travaillait dans de nombreuses usines, dont les principales étaient : les Salins de Giraud, Saint-Martin de Crau, Venissieux, Feyzin, la Pallice, Massy-Palaiseau, Paimbœuf, sans oublier la fabrique Brante, de Saint-Fons, la plus ancienne de toutes, qui avait porté sa fabrication à 6 tonnes.

L'ensemble, État et industrie privée, pouvait donner 500 tonnes de mélinite par jour, tandis qu'avant la guerre la production ne dépassait pas 25 tonnes.

Officiellement, la fabrication de la mélinite était considérée comme à peu près sans danger. Sauf d'assez nombreux incendies, on n'avait pas eu d'accidents graves à constater, depuis l'explosion d'Esquerdes, vieille d'une trentaine d'années et dont la cause avait été nettement trouvée dans la présence du picrate de plomb. Proscrire le plomb avait été jugé suffisant et, de fait, cette mesure avait semblé efficace. On avait bien signalé les dangers du picrate de chaux, dû à l'attaque, longtemps méconnue, du plâtre par l'acide picrique; les Anglais avaient attribué à la formation de ce sel des explosions succédant à des incendies, mais comme les mêmes Anglais n'attachaient pas grande importance à la présence du plomb à l'état libre, dont les dangers étaient certains, on était porté à attribuer peu de crédit à leur opinion sur les causes réelles des explosions de mélinite. A ceux qui insistaient sur la formation du picrate de chaux, on répondait que certains plâtres étaient attaqués parce qu'ils renfermaient du carbonate. Outre que c'est le cas général pour le plâtre employé dans les constructions, il était facile de vérifier, comme on finit par s'y résoudre, que le sulfate de chaux pur était lui-même transformé en picrate.

En fait, on ne se résignait pas à modifier une opinion aussi commode que celle professée par la science officielle : la mélinite brûle, mais sa combustion ne saurait se transformer en explosion. Et, cependant, à n'envisager que le picrate de

Digitized by Google

plomb, n'était-il pas reconnu par Koehler que la combustion de l'acide picrique, en présence de bois, pouvait réduire en sulfure le sulfate de plomb que l'explosif doit à l'acide sulfurique qui entre dans sa fabrication et que le picrate de plomb, si justement redouté, pouvait aisément prendre naissance par l'action de l'acide picrique sur le sulfure? Tout restait inutile; il fallut l'explosion de la Pallice pour faire admettre que la mélinite pouvait exploser dans d'autres conditions.

Et les incendies eux-mêmes, assez fréquents, surtout dans les séchoirs, on persistait à leur trouver des causes fortuites, alors que des expériences communiquées dès 1894 auraient dû porter la lumière sur leur origine, à peu près unique. C'est, en effet, en 1914 que je constatais qu'en présence d'une petite quantité d'eau l'acide picrique réagit très violemment sur le fer et sur le zinc, et aussi sur leurs dérivés. La réaction a toute l'apparence de celle bien connue sous le nom de volcan de Lémery. La masse devient fluide, la température atteignant le point de fusion de l'explosif. Le produit de la réaction est formé essentiellement de picramate, très inflammable par frottement; on y constate, en outre, la présence en petite quantité d'un corps qui explose quand il est porté au-dessus de 100 degrés et qui paraît être un nitrosophénate. Une réaction incomplète, avec, par exemple, une petite quantité de métal inégalement répartie, suffit pour transformer le mode de combustion de la mélinite, qui brûle, alors, sans fumée, avec des décrépitements et des accélérations bien suggestifs sur les conséquences possibles d'un incendie dans une masse ainsi contaminée.

Une réaction analogue se constate avec l'aluminium, mais elle est toujours retardée de quelques heures, tandis qu'elle se produit instantanément, comme avec le fer et le zinc, si l'eau renferme des traces d'un chlorure alcalin ou alcalino-terreux.

Qu'une réaction aussi violente et aussi facile à provoquer soit restée méconnue pendant plus de vingt ans, cela peut sembler inexplicable, mais c'est un fait et un fait d'autant plus fâcheux que cette obstination a coûté fort cher. Au cours même de la guerre il a fallu des accidents répétés, accidents

Digitized by Google

bien douloureux puisqu'ils ont entraîné des morts tragiques, pour convaincre définitivement les techniciens du danger très réel et très grave que la bureaucratie avait si longtemps considéré comme inexistant et contestait encore.

D'après elle, le plomb étant proscrit de la fabrication, on ne devait pas redouter d'explosion au cours de la fabrication et de l'emmagasinement de la mélinite.

La catastrophe de la Pallice vint très fâcheusement donner un éclatant démenti à cet olympien optimisme.

Explosion de la Pallice.

La fabrique de mélinite de la Pallice avait été établie par MM. Vaudier et Desprès, industriels venus du nord de la France, sur des terrains sis à proximité de la rade.

Montée en terrines mobiles, sous l'inspiration de M. Rogemond, chimiste de l'usine Picard, où il avait acquis une grande pratique de la mélinite, la fabrication était assez bien comprise; mais sous l'influence des idées officielles sur l'innocuité des incendies de mélinite, on avait tellement rapproché les bâtiments que la transmission d'une explosion éventuelle paraissait à peu près inévitable. N'ayant pas été consulté sur les projets de MM. Vaudier et Desprès, je ne pus que conseiller quelques mesures de sécurité, entre autres la construction de murs pare-feux, et signaler la nécessité de limiter au minimum l'approvisionnement en explosif fabriqué, en simplifiant autant que possible les formalités de la réception, qu'il était pourtant nécessaire de maintenir, dans les conditions d'avant-guerre, comme pour tous les explosifs, en vue d'en assurer la parfaite qualité.

L'explosion, dont le sinistre bilan se résume ainsi : destruction à peu près totale des installations, près de deux cents morts et de deux cents blessés, dégâts considérables aux usines et à la ville dans un rayon de plus d'un kilomètre, se produisit dans les conditions suivantes :

Un incendie éclate, le matin, dans un broyeur placé dans

Digitized by Google

une annexe de l'atelier de tamisage; cet incendie, qui aurait pu être aisément enrayé avec quelques seaux d'eau, ayant été négligé, gagne le tamisage, où il prend rapidement une grande extension. M. Lemoult, très distingué professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Lille, chef de fabrication, alerte les pompiers et combat énergiquement l'incendie, avec l'aide des équipes de secours des établissements du voisinage. La lutte se prolonge pendant plusieurs heures; on croit enfin avoir triomphé, les flammes s'abaissent, les fumées diminuent, on est plein d'espoir, quand tout à coup survient une première explosion, suivie presque immédatement de deux autres plus importantes encore (cette diminution des flammes au moment où l'explosion est imminente a été souvent constatée); l'atelier de tamisage, celui d'emballage, le magasin d'explosif fabriqué, le séchoir le plus voisin du tamisage, sont détruits; sur leurs emplacements se sont ouverts de vastes cratères. Les autres bâtiments brûlent sans exploser. Le poste militaire a disparu avec tout son personnel; des sentinelles on ne retrouve que des fusils brisés ou des baïonnettes tordues; le bâtiment des bureaux est démoli, la téléphoniste y est retrouvée avec son appareil enfoncé dans l'estomac. Dans le voisinage, de nombreux bâtiments s'effondrent, les dégâts s'étendent jusqu'à l'intérieur de la ville. Quant au personnel de la fabrique présent sur les lieux, aux équipes accourues pour combattre l'incendie, la moitié a succombé et bien rares sont les cadavres que l'on peut identifier. Les restes des autres victimes s'amoncellent en une boue noirâtre, où il est impossible de discerner autre chose que d'informes débris. M. Lemoult et ses collaborateurs ont payé de leur vie une fatale erreur d'appréciation. Leur courageux dévouement restera, à juste titre, un des plus douloureux et aussi des plus héroïques souvenirs de cette terrible époque.

L'émotion soulevée par la catastrophe de la Pallice, à laquelle n'avaient échappé indemnes qu'un seul chimiste et deux ouvriers de l'équipe de service à l'usine, fut, on le conçoit, considérable. Elle déjouait les idées généralement admises; ses causes ne tardèrent pas à m'apparaître avec évidence,

Digitized by Google

j'estimai qu'il y avait lieu de l'attribuer à la formation de picrate de chaux, au cours de l'incendie. Les bâtiments avaient été, en effet, édifiés sur un remblai formé de blocs de calcaire provenant du dérochement de l'avant-port. Ces blocs laissaient entre eux des intervalles vides. L'aire du tamisage étant simplement constituée par un plancher posé sur du mâchefer a fini par être détruite par le feu, la mélinite fondue a coulé à travers le mâchefer et a pénétré dans les interstices du remblai, où elle a continué de brûler en transformant le calcaire d'abord en chaux vive puis en picrate qui, fortement chauffé, a fini par détoner en entraînant l'explosion de toute la mélinite du bâtiment et des alentours, explosion qui s'est transmise aux bâtiments voisins qui n'étaient pas protégés par des murs de garde. Cette explication se trouvait corroborée par la découverte, sur place, de chaux vive provenant de la décomposition des moellons calcaires des murailles de l'atelier de tamisage. Allant contre les idées reçues elle fut jugée prématurée. J'obtins alors que l'étude de l'accident de la Pallice fût confiée à une Commission spéciale, qui, après de longues recherches, finit par adopter dans leur intégralité mes conclusions premières. Il lui fallut, du reste, un an pour aboutir à cette capitulation. Mais nous n'avions pas perdu un moment pour appliquer les mesures de préservation que nous estimions indispensables et dont la mise en application suffit pour éviter dans les établissements soumis à notre contrôle des accidents de cette nature.

Massy-Palaiseau.

L'explosion de Massy-Palaiseau, postérieure à celle de la Pallice, a été, elle aussi, consécutive à un incendie qui aurait pu être évité si l'on n'avait pas systématiquement négligé les dangers maintes fois signalés des picramates et, notamment, du pricramate de fer.

Cette fabrique, installée par M. Loyer, docteur ès sciences, dans une vieille usine, où il préparait avant la guerre des produits chimiques, marchait en terrines fixes en lave de Volvic

Digitized by Google

à la charge de 50 à 250 kilos de phénol. M. Carré, chimiste distingué, conduisait avec intelligence la fabrication. A l'ancien bâtiment étaient venus peu à peu s'ajouter des ateliers supplémentaires : séchoirs, tamisage, emballage, magasins à mélinite. Tout cela était assez mal agencé, mais on avait dû se hâter, sans plan d'ensemble préalable, et satisfaire, au fur et à mesure des besoins, aux développements successifs de la production. La fabrique de Massy-Palaiseau échappait dans une large mesure à notre contrôle, en raison de sa proximité des bureaux de Paris, qui avaient fait partager à MM. Loyer et Carré leur confiance tenace, même après l'explosion de la Pallice, dont l'origine était alors contestée, dans l'innocuité des incendies de mélinite. Les germes d'un incendie y étaient multipliés, surtout dans le vieux bâtiment où de nombreuses essoreuses voisinaient avec des voies ferrées intérieures. La confiance dans cette innocuité était restée telle que, quand il avait fallu construire récemment un nouveau magasin pour l'explosif fabriqué, on avait cru pouvoir, sans crainte, le placer tout à proximité de la gare, sans prendre aucune précaution contre l'explosion de ce magasin. En vain l'attention avait été appelée sur les dangers des picramates, en vain la démonstration avait été faite de la facilité avec laquelle le fer agissait sur l'acide picrique et donnait naissance à un corps éminemment inflammable par frottement et susceptible de détoner par la chaleur.

Or c'est à la présence du produit de cette réaction que doit être incontestablement attribué l'incendie par lequel débuta l'explosion de Massy-Palaiseau, le feu ayant jailli dans l'atelier d'essorage sous les pieds du contremaître de cet atelier, par friction sur les rails de la voie ferrée de service. L'incendie aurait pu être maîtrisé à son début, mais il gelait à pierre fendre; les bouches d'eau ne fonctionnèrent pas et on ne songea pas à se servir des eaux-mères qui, elles, n'étaient pas glacées. Le personnel était, du reste, fort réduit, la fabrique se trouvant en chômage partiel en raison du repos hebdomadaire. M. Loyer, voyant l'inutilité de ses efforts et craignant les conséquences d'une explosion dont il commençait à redouter l'éventualité,

Digitized by Google

en raison de l'allure de plus en plus menaçante du sinistre, prit le sage parti d'ordonner l'évacuation. Quelques instants après le grand bâtiment sautait en couvrant tout le périmètre de la fabrique de débris incandescents, qui mirent le feu de tous côtés. La plupart des ateliers brûlèrent simplement; le grand magasin sauta en creusant un profond cratère, la gare voisine ne subissant par miracle que des dégâts peu sérieux; enfin une explosion se produisit, tout à la fin du sinistre, dans l'emballage. Les dégâts furent considérables dans le voisinage. Il y eut fort peu de victimes, grâce à la sage précaution prise par M. Loyer de faire évacuer les lieux quand il estima l'incendie impossible à maîtriser.

La cause première de l'incendie étant clairement établie par la déclaration du contremaître de l'atelier d'essorage, restaient à expliquer les explosions successives. Pour le grand bâtiment on peut invoquer le picramate de fer et le nitrosophénate qui l'accompagne, ou le picrate de chaux, dont la production est admissible, vu la nature de la construction en matériaux calcaires. Pour le grand magasin qui a sauté, tandis que le petit a simplement brûlé, la solution doit être cherchée dans les particularités qui les distinguaient entre eux. Si le mode de construction était en général identique, on pouvait toutefois y relever quelques différences.

Tandis que l'aire du grand magasin était en terre, le petit était planchéié. En outre, dans le premier, on avait ajouté une herse d'inondation en tuyaux percés de trous et suspendus sous la couverture. La gelée ne permit pas de faire marcher ce secours. La couverture s'étant effondrée, les tuyaux tombèrent sur le sol où on les retrouva, en partie fondus. On peut supposer, soit que le sol très calcaire a contribué à la formation de picrate de chaux, soit que la mélinite en fusion pénétrant dans les tuyaux et s'y trouvant en vase clos par suite de leur déformation a, par suite de la chaleur, fait explosion en entraînant la détonation de l'explosif non encore brûlé. Cette explosion ne s'est produite que vers la fin de l'incendie du bâtiment, car sur plus de la moitié de son emplacement la place des fûts était marquée par les cercles en fer restés en place.

Digitized by Google

Quant à l'emballage, où se faisait également ce jour-là le tamisage, c'est le dernier fût atteint par le feu qui a seul explosé. Les autres ont brûlé très régulièrement. Or, le dernier fût placé sous le tamis était tout voisin d'une porte-manteau où les ouvrières déposaient leurs vêtements de ville quand, comme c'était le cas, la réduction des équipes ne nécessitait pas l'ouverture du vestiaire. Il est probable que l'explosion de cet unique fût doit être attribuée au plomb qui sert souvent à raidir les parements des vêtements féminins. L'enquête a prouvé que cette explication n'avait rien d'invraisemblable.

Ainsi donc, les deux catastrophes de la Pallice et de Massy-Palaiseau, mettant à néant l'optimisme administratif, venaient confirmer sans conteste les appréhensions averties des techniciens qui avaient, jusqu'alors infructueusement, signalé les dangers de la fabrication.

Heureusement la liberté d'action, due à l'initiative prévoyante et éclairée de l'Administration, avait permis l'application des mesures préventives qui suffirent à assurer la sécurité dans les établissements de l'Etat et, plus tard, dans ceux de l'industrie privée, que deux catastrophes successives avaient convaincu, un peu tard, de la nécessité des précautions qui lui avaient été, sans relâche, signalées comme indispensables.

Ces mesures étaient si simples et d'une application si aisée que l'on ne peut s'étonner vraiment que d'une chose, c'est qu'il ait fallu la dure leçon de l'expérience pour convaincre la bureaucratie de leur absolue nécessité. Qu'on en juge :

Protéger par des goudronnages les enduits en plâtre et en mortier des bâtiments.

Substituer au plâtre des plafonds le carton d'amiante ou même, à son défaut, le fibro-ciment, peu sensible à l'attaque de l'acide picrique.

Supprimer les voies ferrées à l'intérieur et devant les bâtiments; leur substituer des voies en bois, d'une efficacité reconnue.

Supprimer à l'intérieur le zinc et autant que possible le fer et la fonte.

Dans les bâtiments, les séchoirs en particulier, où on ne

Digitized by Google

peut éviter le présence de ces derniers métaux, les recouvrir d'enduits non métalliques, soigneusement entretenus.

Multiplier les secours d'eau pour permettre de combattre efficacement tout incendie, dès le début.

Exercer soigneusement le personnel, par des alertes fréquentes, à leur emploi efficace.

Protéger par des traverses ou des murs pare-feux les bâtiments, de façon à éviter la propagation des explosions, toujours à redouter, malgré toutes les précautions prises.

Dans la fabrication de la mélinite et des autres explosifs employés au chargement des projectiles l'essentiel est, en somme, d'éviter un incendie; s'il vient à éclater, malgré les précautions prises, il faut le combattre dès son début, avec des moyens d'action suffisants, préparés par avance et familiers au personnel, entraîné à leur mise en œuvre par des alertes fréquentes. Enfin, et c'est le plus difficile, il faut savoir juger du moment où la lutte, devenue sans espoir, ne peut plus aboutir qu'à un inutile sacrifice de vies humaines. C'est affaire de coup d'œil et de décision. Toute considération d'amour-propre serait ici criminelle. Le personnel ne marchande pas son dévouement; il est, sans réserve, dans la main de celui qui le mène au combat et en qui il a placé sa confiance parce qu'il le voit chaque jour partager ses dangers.

C'est, pour celui qui a la charge de sauvegarder l'existence menacée des braves gens qui l'entourent, un grave problème de conscience dont seuls peuvent sentir l'amertume ceux qui ont eu à assumer une si lourde responsabilité. Cette responsabilité, il faut savoir la prendre et la prendre à temps. Éviter un désastre, réussir la retraite, quand elle est reconnue nécessaire, c'est encore une victoire.

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1922 ET 1923.

PRIX GAUSSAIL

Pour se conformer aux intentions de Mme veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.*

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1922; ceux de l'ordre littéraire, en 1923.

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie[1].

PRIX OZENNE

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1922; ceux de l'ordre littéraire, en 1923.

1. Ces termes excluent les œuvres où l'imagination domine : poèmes, romans, drames, etc., et les travaux juridiques d'un caractère purement pratique.

Digitized by Google

PRIX D. CLOS

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien Président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné en 1925.

PRIX MAURY

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Que les travaux soient imprimés ou manuscrits, ils seront exclus du concours s'ils ont déjà été récompensés par une autre Société.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

PRIX MAUREL

Par testament en date du 20 février 1915, M. le Dr Edouard Maurel, professeur honoraire à la Faculté de Médecine, correspondant de l'Académie de Médecine, ancien Président et ancien Trésorier perpétuel de l'Académie, a fondé un prix qui sera décerné tous les cinq ans au meilleur travail présenté sur une question d'hygiène publique ou privée, imprimé ou manuscrit et fait depuis le dernier concours.

La date à laquelle ce prix sera attribué pour la première fois et les conditions du Concours seront précisées ultérieurement.

Digitized by Google

MÉDAILLES

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement :

1° Aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix et les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique au mois de décembre.

VII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

VIII. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1920-1921.

Séance du 18 novembre 1920. — M. PASQUIER, Président sortant, rappelle brièvement les principaux faits de la précédente année académique. Il exprime les félicitations de la Compagnie à ceux de ses membres auxquels ont été récemment conférées des distinctions : MM. Leclainche, Associé correspondant, promu Commandeur de la Légion d'honneur; le comte Begouën, Camichel, Guy et Marsan, Associés ordinaires; Mathias, Associé correspondant, Secrétaire perpétuel honoraire; Brevié et Mengaud, Correspondants, nommés Chevaliers de la Légion d'honneur; M. Lala, promu Officier du Mérite agricole.

Des félicitations sont également adressées à M. Thouverez, Associé ordinaire, dont le fils, médecin militaire, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Après avoir à nouveau remercié l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait de l'appeler, pendant deux ans, à présider ses travaux, M. Pasquier procède à l'installation des membres du Bureau désignés aux dernières élections : MM. ABELOUS, *Président*; CARTAILHAC, *Directeur*, et ALOY, *Secrétaire-adjoint*.

M. le Doyen ABELOUS dit à l'Académie toute sa gratitude et celle de ses confrères du nouveau Bureau. Il s'efforcera, avec le concours de M. le Secrétaire perpétuel, de maintenir les traditions de la Compagnie et il l'invite à reprendre ses travaux.

Communication est donnée d'une lettre dans laquelle M. Leclerc du Sablon, Trésorier perpétuel, qui a quitté Toulouse, déclare se démettre de ses fonctions et demande à passer dans le cadre des Associés correspondants.

L'Académie fait droit à cette requête, en exprimant tout le regret qu'elle éprouve de voir notre Confrère s'éloigner, et en priant

Digitized by Google

M. le Secrétaire perpétuel de lui dire le souvenir reconnaissant qu'elle gardera de son dévouement aux intérêts de la Compagnie.

Conformément aux précédents de 1886 et 1918, l'Académie décide de conférer à M. Signorel, Économe, le pouvoir et le soin d'exercer la charge de Trésorier jusqu'à ce qu'il puisse être procédé, aux élections prochaines, à la désignation du Trésorier perpétuel.

L'Académie consent à échanger ses *Mémoires* contre le *Bulletin* publié par le Comité d'Études historiques et scientifiques du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, dont le siège est à Dakar.

Ouvrages offerts : *Les Monuments de Toulouse*, par M. de Lahondès; *Joseph Bressolles, sa vie et ses travaux*, éloge lu à l'Académie de Législation par M. Declareuil. — *Éloge de Joseph Bressolles*, prononcé à l'Académie des Jeux Floraux par M. Henri Duméril. — *Allocution prononcée aux obsèques de M. Philippe Lauzun, Président de la Société archéologique du Gers*, et *Notice historique sur le collège de Gascogne, l'Université et le Lycée d'Auch* (1540), par M. Cazac, Correspondant; *Le origini de Salammbô, studio sul realismo storico di G. Flaubert*, par Luigi Fosedo Benedetto et *Orazio lirico*, par Giorgio Pasquali.

L'Académie fixe l'ouverture de ses séances à cinq heures.

Séance du 25 novembre 1920. — M. Chalande fait connaître que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient d'autoriser le déplacement du bas-relief du quinzième siècle représentant la vache héraldique de Béarn et encastré à Alan (canton d'Aurignac, arrondissement de Saint-Gaudens) dans le tympan de la porte de l'ancien palais des évêques de Comminges.

Cette mesure cause dans la région une émotion dont la presse se fait l'écho. En 1912, quand, une première fois, il fut question d'enlever ce monument, la population s'est livrée à des manifestations qu'elle paraît prête à renouveler au cas où une nouvelle tentative se produirait.

La décision actuelle est en contradiction avec l'arrêt de classement pris en 1912, pour assurer la conservation du bas-relief à la place qu'il occupe depuis quatre siècles.

A la suite de cette communication, l'Académie émet le vœu suivant, rédigé par M. Pasquier :

« Considérant qu'il importe de laisser dans le pays où il a été

Digitized by Google

élevé un monument signalé comme un spécimen de l'art dans la région, au Moyen âge, et rappelant des souvenirs de l'histoire du Comminges;

« Considérant qu'il convient, en outre, de ne pas autoriser le déplacement du bas-relief d'Alan pour ne pas créer un précédent qui serait invoqué comme exemple en des circonstances analogues;

« L'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres,

« Émet le vœu :

« Que le bas-relief de la vache héraldique de Béarn, à Alan, ne « soit pas déplacé et qu'en conséquence l'arrêté autorisant le « déplacement soit rapporté. »

Ouvrage offert : *Comment la France s'est formée*, par M. Depeyre.

M. Signorel fait une communication sur : *La Loi dans ses rapports avec la Justice absolue et la Constitution.* (Imprimée p. 39.)

Séance du 2 décembre 1920. — M. Lécaillon donne lecture de son *Rapport général sur les Concours de 1920.* Ce Rapport est adopté; les attributions de prix, telles qu'elles ont été établies par la Commission des Concours et communiquées à l'Académie dans sa séance du 3 juin 1920, deviennent définitives.

M. l'abbé Contrasty, curé de Saint-Pierre, à Toulouse, est élu Correspondant dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Juppont fait une communication sur : *Les anomalies de la pesanteur et les mouvements de la terre.*

Pour calculer l'accélération de la pesanteur aux différents points de la surface de la Terre, les équations de l'Association géodésique internationale admettent que l'ellipsoïde terrestre tourne autour de son petit axe, animé d'une translation uniforme.

Très sensiblement vraie, pendant la durée d'une expérience, cette hypothèse suppose que l'axe de la Terre est immobile.

L'observation la contredit.

Les écarts constatés entre la mesure expérimentale et les prévisions du calcul ont reçu le nom d'*anomalie* de la pesanteur. Il est généralement admis que l'effet astronomique cherché restera noyé dans les manifestations d'instabilité de la croûte terrestre (Hatt.).

M. Juppont estime que l'entraînement du système solaire vers l'apex permet d'expliquer ces prétendues anomalies. Il propose

Digitized by Google

un ensemble d'observations simultanées du fil à plomb et du pendule, à diverses latitudes, mais en tenant compte du jour et de l'heure de l'expérience. Ces observations fourniraient les variations de grandeur et de direction des composantes horizontales et verticales de la pesanteur au cours d'une année en des lieux différents. Leur rapprochement permettrait de démontrer la rotation ainsi que la translation de la Terre et de calculer la direction de l'apex.

Les variations de l'entraînement apexial ne sont pas négligeables :

Aux environs de l'équinoxe de printemps, la Terre s'avance vers l'apex à la vitesse de 46 kilomètres par seconde, alors qu'à l'automne elle s'en éloigne à raison de 5 kilomètres par seconde, et qu'au voisinage des solstices, sa vitesse vers l'apex est celle de l'entraînement du Soleil, soit environ 20 kilomètres par seconde, dans une direction qui, à midi solaire, au solstice d'hiver, passe sensiblement par le centre de la Terre et le 33e degré de latitude nord.

Les accélérations qui résultent de ce changement d'allure de notre planète sont de l'ordre de l'attraction solaire, c'est-à-dire supérieures aux deux millièmes de l'attraction de la Terre. Elles sont mesurables.

Elles expliquent les marées équinoxiales aussi bien que l'insuffisance de la théorie des marées, qui, d'après M. Poincaré, ne prévoit, dans la Méditerranée, que le tiers des hauteurs observées. La rotation journalière de ces accélérations, par rapport à la force centrifuge terrestre, permet de comprendre les marées diurnes aussi bien que la formation et la rotation des lignes cotidales de Harris, ainsi que la position de leurs points amphidromiques.

En un mot, pour supprimer les anomalies du calcul, M. Juppont propose d'introduire le rôle du temps dans les formules du système de Potsdam, d'où il est exclu, sans doute parce qu'il ne figure pas dans la loi de Newton.

Séance du 9 décembre 1920. — M. Pasquier lit le discours qu'il se propose de prononcer à la séance publique.

M. Cartailhac fait une communication intitulée : *Les Boschimans de l'Afrique sud-tropicale auraient-ils occupé jadis le midi de la Gaule et l'Ibérie?*

Séance publique du dimanche 12 décembre 1920. — L'Académie tient, pour la première fois depuis 1913, une séance solennelle.

Digitized by Google

M. PASQUIER, Président sortant, prononce un discours sur *La reconstitution d'un pays dévasté au XIII^e siècle dans la région de Mirepoix.* (Imprimé p. 15.)

M. ABELOUS, Président en exercice, lit l'*Éloge du D^r Édouard Maurel.* (Imprimé p. 7 du tome VIII de la XI^e série, 1920.)

M. LÉCAILLON donne lecture du *Rapport général sur les Concours de 1920.*

Les récompenses suivantes sont décernées :

PRIX GAUSSAIL

Prix de 500 francs. — **M. Huc**, professeur de l'enseignement technique, à Mazamet. — Mémoire inédit intitulé : *Les engrais mazamétains.*

Médaille de 100 francs. — **M. Albert Chauliac**, à Bruguières (Haute-Garonne). — Mémoire inédit intitulé : *Étude élémentaire des courbes planes du troisième degré.*

PRIX OZENNE

Prix de 300 francs, partagé entre : **M. le D^r Philippe Bellocq**, à Toulouse. — Ouvrage imprimé intitulé : *Contribution à l'étude anatomique de l'oreille interne osseuse chez l'homme adulte ;*

Et **M. le D^r René Jeannel**, à Toulouse. — Ouvrage imprimé intitulé : *Voyage de Ch. Alluaud et R. Jeannel en Afrique orientale (1911-1912). Résultats scientifiques : Insectes hémiptères. — III. Henicocephalidae et Reduviidae.*

Mention honorable. — **M. le D^r Étienne Levrat**, à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *Essai sur la puériculture.*

PRIX D. CLOS

Prix de 300 francs. — **M. Henri Gaussen**, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *Étude de géographie botanique dans les environs de Foix.*

PRIX MAURY

Prix de 1.000 francs, partagé entre : **M. René Baillaud**, astronome, à Nice. — Mémoire inédit intitulé : *La flexion en distance polaire des instruments méridiens ;*

Et **M. Gaston Astre**, assistant au Muséum de Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *Biologie des mollusques des lieux désertiques tempérés.*

Médaille d'argent. — **M. Eugène Aubinel**, chef de bureau à la Préfecture de la Haute-Garonne, à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *L'influence allemande en Turquie et en Orient. — Le commerce et la politique.*

Digitized by Google

Séance du 16 décembre 1920. — Ouvrages offerts : *Le retour du courant de traction dans un réseau à courant alternatif monophasé.* — *L'utilisation d'une usine de traction pendant la guerre* (1914-1919). — *Les troubles provoqués par la traction électrique dans les transmissions télégraphiques et téléphoniques*, par M. J. Lhériaud. — *Recherches géologiques dans la région cantabrique*, par M. Mengaud, Correspondant de l'Académie. — *Une famille française au XIX^e siècle : Les Pagès et les Bordes-Pagès. Contribution à l'étude des mœurs bourgeoises*, par M. Ageorges.

Des félicitations sont adressées à M. Lécrivain, nommé Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

M. Lécaillon fait une communication sur : *La variabilité de l'espèce chez le bombyx du mûrier.*

L'étude de la variabilité des espèces animales ou végétales présente une grande importance scientifique. Elle est en effet susceptible de conduire à la solution de grands problèmes biologiques qui s'imposent depuis longtemps à l'attention de l'homme. L'espèce est-elle fixe ou est-elle variable ? Si elle est variable, dans quelle mesure peut-elle changer ? Et quels sont les mécanismes des variations qu'elle peut subir ?

On constate qu'aujourd'hui il existe de très nombreuses races de bombyx du mûrier, différant entre elles par la distribution des taches pigmentaires chez les larves, la couleur des cocons, le nombre des mues que subissent les vers, le nombre de générations qu'elles possèdent chaque année, et par d'autres caractères. Ces faits prouvent la variabilité et en indiquent l'étendue dans les circonstances actuelles.

Si l'on note la date d'éclosion des différents œufs provenant d'une même femelle, on constate qu'elle varie beaucoup, même si ces œufs sont maintenus tous dans des conditions identiques de milieu. Ce fait est dû à ce que chaque œuf fécondé diffère plus ou moins de chacun des autres œufs provenant du même couple.

Dans les races univoltines, certains œufs éclosent dix à douze jours après la ponte, alors que les autres éclosent dix mois après celle-ci. Or, on constate que leur constitution chimique est différente de celle des autres œufs, fait qui se manifeste pendant la période de formation de l'œuf dans l'ovaire du bombyx. Et l'observation montre qu'il faut en effet distinguer deux sortes d'œufs chez les bombyx du mûrier : les œufs d'été et les œufs d'hiver. Ces œufs diffèrent par leur constitution chimique et par la rapidité

Digitized by Google

du développement embryonnaire qui s'y produit après la ponte.

L'étude des croisements que l'on peut effectuer entre races différentes conduit aussi à cette conclusion que les divers éléments reproducteurs, produits par un même couple, ne sont pas identiques mais peuvent différer notablement. Des individus spéciaux apparaissent alors parfois par saut brusque et sont très distincts des autres.

On peut attribuer la cause de toutes ces variations au fait que, pendant le développement des œufs dans l'ovaire et des spermatozoïdes dans les organes reproducteurs mâles, des différences s'introduisent dans la composition chimique de ces cellules reproductrices. Quand il s'agit de bombyx placés dans des conditions de milieu très différentes, ces variations dans la composition chimique des éléments reproducteurs s'expliquent par la répercussion directe des conditions de milieu sur les cellules germinatives. Quand il s'agit des ovules d'une même femelle ou des spermatozoïdes d'un même mâle, les dites différences tiennent à ce que, chez un individu donné, les diverses cellules reproductrices ne sont jamais toutes non plus dans des conditions identiques pendant la longue durée des transformations qu'elles éprouvent depuis le moment de leur apparition jusqu'à celui de leur maturation complète. A un moment quelconque, on reconnaît en effet que le stade de développement de ces cellules n'est pas le même pour toutes.

Séance du 6 janvier 1921. — L'Académie décide d'échanger à l'avenir ses *Mémoires* contre les publications de l'Académie d'Abo (Finlande).

M. le Comte Begouën et M. Cartailhac rendent compte de la cérémonie d'inauguration de l'Institut international de Paléontologie humaine, fondé à Paris par le Prince de Monaco et offert par lui à l'État français.

L'Académie adresse à M. Cartailhac de très vives félicitations pour le magnifique éloge qu'il a prononcé, au cours de cette solennité, des fondateurs de la préhistoire.

M. de Gélis fait sa communication annoncée sur : *La vraie langue d'Oc. — L'ancienne et la nouvelle langue d'Oc.* (Imprimée p. 115.)

L'Académie désigne pour la représenter, avec M. Duméril, Secrétaire perpétuel, au Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, M. le Baron Desazars de Montgaillard,

Digitized by Google

qui, en cas d'empêchement, pourra être suppléé par M. Signorel, Trésorier.

Séance du 13 janvier 1921. — Ouvrage offert : *Un coup d'œil sur l'art religieux d'aujourd'hui*, par M. Thiébault-Sisson.

M. Buhl lit l'*Éloge de M. Lattès.* (Imprimé p. 1.)

Séance du 20 janvier 1921. — Ouvrage offert : *Une traduction française du* Περὶ ἐνεργείας δαιμόνων *de Michel Psellos* (*Revue des Études grecques*, janvier-mars 1921), par M. Émile Renauld, ancien membre de l'Académie.

M. le Dr Geschwind fait une communication sur : *L'organisation du Service de Santé dans la région de Toulouse, pendant la première année de la grande guerre.* (Imprimée p. 23.)

Séance du 27 janvier 1921. — M. le Baron Desazars de Montgailhard, continuant la lecture de son étude intitulée : *Contribution des artistes toulousains à l'art français du XIXe siècle*, fait une communication sur : *Henri Valenciennes.* (Imprimée p. 177.)

Séance du 3 février 1921. — M. Chalande, continuant son *Histoire des Rues de Toulouse*, fait une communication sur : *Le Quartier des Changes.* (Imprimée p. 141.)

M. J. Lhériaud, Ingénieur principal de la traction aux chemins de fer du Midi, est élu correspondant.

Séance du 10 février 1921. — MM. Pasquier et Calmette sont désignés pour représenter l'Académie à la cérémonie du centenaire de l'École des Chartes.

M. Lamotte fait une communication sur : *Les sources de nos hypothèses scientifiques.*

Séance du 17 février 1921.— M. de Santi fait une communication sur : *Sébastien de Paulo* (1606-1679).

Il fait, à propos de la biographie de cet étrange personnage, petit-neveu du Grand-Maître de Malte, une curieuse étude de mœurs sur la noblesse provinciale pendant le second tiers du dix-septième siècle; époque de transition dont Mme de Sévigné fut le peintre fidèle et qui conserve, dans l'aurore du grand siècle, une rudesse et un amoralité savoureuses.

Digitized by Google

Sébastien de Paulo débute, à 16 ans, par un brigandage qui lui vaut, avec ses frères, une sévère condamnation du Parlement. Deux ans après, condamnation capitale pour meurtre. Il y échappe par des moyens ingénieux, mais bientôt après est condamné à mort pour la seconde fois, comme faux monnayeur. Il se range alors, acquiert la charge honorifique de maitre d'hôtel et conseiller du Roi, se marie, thésaurise, fait de l'usure et s'enrichit aux dépens de ses amis. Il meurt enfin à Toulouse, honoré sinon respecté, et trouve sa sépulture aux Grands Carmes, dans la chapelle des Paulo.

Séance du 24 février 1921. — M. CHALANDE, continuant son *Histoire des Rues de Toulouse*, fait une communication sur : *Le Quartier des Changes* (suite). (Imprimée p. 141.)

Séance du 3 mars 1921. — L'Académie, joignant ses protestations à celles de la Société Archéologique du Midi de la France et de la Société *Les Toulousains de Toulouse* contre le projet, qui a été formé, d'édifier des arènes pour courses de taureaux sur l'emplacement des anciennes arènes romaines de Toulouse, près de Blagnac, déclare que « ce qui reste de ces arènes échappe à toute possibilité de restauration et qu'une tentative dans ce sens et, à plus forte raison, une reconstruction de ce monument, ne sauraient aboutir qu'à la profanation du plus important témoin de l'ère romaine, à Toulouse ».

M. le Dr GESCHWIND fait une communication sur : *Nos connaissances du Centre de l'Afrique au XVIe siècle*, d'après la magnifique collection d'atlas de cette époque que possède la Bibliothèque de la Ville de Toulouse.

Il montre que l'énorme tache blanche, intitulée « pays inconnus », que présentaient nos atlas, il n'y a guère plus d'un demi-siècle, n'existait pas sur les cartes d'Orteluis, de Mercator, de Blaeu et des autres géographes, surtout hollandais, d'il y a trois siècles et demi et, qu'au contraire, on y trouve une représentation générale de l'Afrique, ainsi que le détail de ses grands lacs d'où sort le Nil, de ses grands fleuves, de ses montagnes, avec la description de ses peuplades et de ses productions que ne repudierait pas notre géographie actuelle.

En continuant de compulser ces vieux atlas, M. Geschwind a cherché ce qu'ils disent de deux régions qui l'intéressent particulièrement : l'Alsace et Toulouse.

Digitized by Google

« L'Alsace, dit Mercator, est un pays dont la fertilité en toutes choses, notamment en grains et en vin, est si grande qu'il peut être appelé le cellier nourricier *(cella penuaria et nutrix)* des pays voisins. »

Pour Toulouse, nos géographes hollandais se contentent pendant longtemps d'en citer simplement le nom et il faut arriver vers le milieu du dix-septième siècle pour être un peu édifié.

C'est dans la splendide seconde édition du *Theatrum mundi*, de Blaeu, avec ses quatre grands in-folio si luxueusement typographiés, illustrés et reliés, que nous trouvons, après la citation des vers bien connus d'Ausone, consacrés à Toulouse, une courte description, d'une exactitude d'ailleurs relative, de l'étendue de la ville : « car, est-il dit, il y a peu de villes en France plus grandes et possible qu'elle ne cède qu'à la seule ville de Paris », de deux de ses églises, la Daurade et Saint-Quintin, du Capitole placé au lieu qu'on appelle l'Inquisition, du Château bâti en rond qui s'y trouve et de sa fort célèbre Université consacrée surtout à l'étude du droit.

Tout cela est bien maigre, mais il faut considérer que ces géographes hollandais étaient bien loin, avec des communications peu faciles, et pouvaient bien par conséquent ne pas connaître tous les attraits que possédait déjà Toulouse à cette époque.

Séance du 10 mars 1921. — M. CALMETTE fait une communication sur : *Louis XI et l'Angleterre : Le rapprochement anglo-bourguignon.*

Cette communication fait suite à une communication antérieure intitulée : *Les premières combinaisons.* Elle montre les efforts de Louis XI, à partir de 1463, pour arriver à un accord avec le roi d'Angleterre, Édouard IV d'York. Mais celui-ci échappe à son influence. L'avènement de Charles le Téméraire, comme duc de Bourgogne, aggrave la situation. Un jeu de dissimulation de la part des deux rois couvre l'évolution par laquelle se réalise la conjonction des deux adversaires de la royauté française. Une négociation matrimoniale s'engage : Charles le Téméraire, malgré Louis XI et malgré le comte de Warwick, épouse la sœur du souverain anglais, Marguerite d'York, et, par là, un défi est lancé au roi de France. Le rapprochement anglo-bourguignon crée au génie de Louis XI l'obligation d'une réplique et ouvre par conséquent une nouvelle phase dans l'histoire des relations franco-anglaises au quinzième siècle.

Digitized by Google

Séance du 17 mars 1921. — Ouvrage offert : *Las Leys d'Amors*, manuscrit de l'Académie des Jeux Floraux, publié par M. Joseph Anglade, Associé ordinaire.

M. Barrière-Flavy fait une communication sur : *Le Duel en Languedoc au XVII^e^ siècle.*

Après un rapide exposé sur les combats singuliers à la fin du seizième siècle et sous le règne de Henri IV, M. Barrière-Flavy étudie le duel dans ses rapports avec la législation et la jurisprudence sous l'ancien régime; la législation avec les ordonnances, édits et déclarations des rois de France, notamment Louis XIII et Louis XIV; la jurisprudence avec les arrêts inédits de la Chambre Tournelle du Parlement de Toulouse. A titre documentaire et anecdotique, il cite, avec plus ou moins de détails, selon l'importance qu'ils présentent, un grand nombre de duels qui eurent lieu dans le courant du dix-septième siècle, dans les diverses régions du Languedoc, en Albigeois, en Quercy, en Rouergue, à Montpellier, à Toulouse, en Gascogne, etc...

Séance du 7 avril 1921. — L'Académie décide de maintenir à cinq heures l'ouverture de ses séances hebdomadaires.

M. Gros fait une communication sur : *Un coin du Pays de Foix au XVIII^e^ siècle.* (Imprimée p. 83.)

Séance du 14 avril 1921. — Ouvrage offert : *La vraie langue d'Oc*, par M. de Gélis, Associé ordinaire.

M. Hérisson-Laparre lit la première partie d'une communication sur : *La synthèse de l'ammoniaque.* (La synthèse directe. Le procédé Haber à Oppau.)

Séance du 21 avril 1921. — Des félicitations sont exprimées à M. Mangaud, Correspondant, auquel vient d'être décerné, par la Société géologique de France, le Prix Fontanes.

L'Académie décide de mettre à la disposition de M. Cartailhac, pour l'exposition qu'il organise à l'occasion du centenaire de la mort de l'Empereur, les médailles de l'époque napoléonienne qu'elle possède.

M. Hérisson-Laparre termine sa communication sur : *La synthèse de l'ammoniaque.* (La synthèse indirecte. Conclusions.)

M. Hérisson-Laparre expose l'état de la question de la fixation

Digitized by Google

à l'état d'ammoniaque, de l'azote de l'air. Il passe en revue les divers procédés de synthèse directe (Haber, Claude, Duparc, etc.), puis ceux de synthèse indirecte (nitrures, cyanures, cyanamide). De la comparaison entre les deux procédés Haber-Claude, il semble résulter que le premier, si remarquable soit-il, serait d'une installation bien difficile en France. Parfaitement adapté aux particularités propres à son pays d'origine, il cadre peu avec le caractère français, mal disposé à la discipline passive qu'exige son fonctionnement. G. Claude est parvenu à perfectionner d'une façon remarquable les principaux points de la synthèse. Dans ces conditions, il serait prématuré de consacrer le procédé Haber, dont la supériorité est plus que douteuse. Du reste, d'autres procédés de synthèse directe, celui de Duparc, par exemple, sont à l'étude; les procédés de synthèse indirecte, déjà entrés dans la pratique industrielle, peuvent offrir des avantages particuliers à la France. Il conviendrait donc, si tant est qu'il paraisse utile de fixer la valeur respective des méthodes diverses de synthèse, de procéder à leur étude générale. Il n'y a aucune nécessité de hâter cette étude, car les installations de guerre (carbure, cyanamide, ammoniaque, acide nitrique) doivent suffire pour assurer les besoins de l'agriculture, de la défense nationale. Remises à des industriels probes, expérimentés, ces installations permettront, au moins temporairement, de fournir les engrais azotés à des conditions avantageuses; on assurera, en même temps, sans bourse délier, l'entretien, en état de marche, des organisations nécessaires à la défense nationale.

Séance du 28 avril 1921. — L'Académie exprime ses félicitations les plus chaleureuses à M. Pasquier, Associé ordinaire, ancien Président, qui vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

M. DE SANTI fait une communication sur : *Le diplôme de Jules-César Scaliger.* (Imprimée p. 93.)

Séance du 12 mai 1921. — M. ABELOUS fait une communication sur : *La Sécrétine hormone excitatrice de la désassimilation.*

Séance du 19 mai 1921. — L'Académie désigne les délégués qui la représenteront dans le cortège organisé pour célébrer le sixième centenaire de la mort de Dante.

M. LHÉRIAUD fait une communication sur : *L'électrification des réseaux du Midi.* 1re partie : *Electrification de la ligne de Cerdagne (1909-1910), Villefranche-de-Conflent-Bourg-Madame.*

Digitized by Google

M. Charles Hall GRANDGENT, Professeur à l'Université Harvard, à Cambridge (États-Unis d'Amérique), est élu Correspondant dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Séance du 26 mai 1921. — Des félicitations sont adressées à M. Gros, dont l'un des fils vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

M. THOUVEREZ fait une communication intitulée : *Sur les berceaux.*

L'Académie approuve le compte de l'exercice 1920 et le projet de budget pour 1921, présentés par M. Signorel, Trésorier.

Séance du 3 juin 1921. — M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD fait une communication sur : *Un traité d'éducation par un humaniste du XVI^e siècle.*

Il entretient l'Académie du cardinal Jacques Sadolet, né à Modène en 1477, évêque de Carpentras en 1517, et de son traité d'éducation : *De liberis recte instituendis.* Il commence par rappeler les origines du prélat, son éducation soignée, son instruction très développée, son caractère aussi élevé que plein de bienveillance. Il le montre devenant successivement le secrétaire de trois Papes : Léon X, Clément VII et Paul III, familier de tous les humanistes et de tous les artistes que possédait l'Italie de son temps, particulièrement apprécié de François I^er, de Charles-Quint et de Georges de Saxe.

Pendant qu'il était retiré dans son évêché de Carpentras, Sadolet écrivit son traité d'éducation pour les enfants de Guillaume du Bellay de Langey, gouverneur du Piémont pour le roi de France, François I^er, et frère du célèbre évêque de Paris, Jean du Bellay. Ce traité, imprimé à Venise en 1533 et à Paris la même année, fut peu après réimprimé à Lyon en 1535. Dans la suite, il a été l'objet de plusieurs autres éditions : il était encore réputé au dix-huitième siècle, ainsi qu'en témoigne une édition datée de Venise, 1745.

Dans ce traité, Sadolet commence par s'étonner que, de son temps, l'autorité publique ne se soit pas préoccupée de l'éducation des enfants alors qu'ils sont, dit-il, l'unique base sur laquelle reposent principalement les bonnes mœurs des citoyens et le salut de l'État. Puis, il prend l'enfant à sa naissance et le suit jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, recommandant son allaitement par la

Digitized by Google

mère, indiquant les devoirs des parents envers lui, les mœurs de la famille, la conduite du père, le choix des professeurs, les arts qu'on doit enseigner aux enfants et ceux qu'il faut rejeter.

Avant de publier son traité, Sadolet le communiqua à des amis pour leur demander leur avis; et tous furent unanimes à le trouver parfait, notamment le fameux Réginald Poole, dit « Polus », et Bembo. Il est, en effet, très remarquable à tous égards, quoiqu'il soit écrit en vue d'une éducation spéciale pour des enfants d'une classe sociale élevée. De plus, Sadolet s'adressait à son neveu, Paul Sadolet, qu'il destinait à la prêtrise et qui devait être son successeur à l'évêché de Carpentras. Il ne faut donc pas s'étonner des idées un peu ascétiques qu'il a préconisées pour l'éducation des adolescents. A la fois humaniste et profondément chrétien, il ne prisait que l'éducation basée sur les écrits philosophiques de Cicéron et sur les préceptes catholiques de saint Paul. Dans ce premier tiers du seizième siècle, si troublé par le schisme de Luther et qui devait l'être encore davantage dans la suite avec Calvin, en ce milieu romain des Papes, si peu conforme à la doctrine évangélique, il restait encore des hommes essentiellement fidèles à la tradition apostolique par leurs sentiments, par les habitudes de leur vie, par leurs enseignements. Jacques Sadolet fut par excellence le modèle de ces hommes et de ces éducateurs.

Les Commissions des Concours communiquent leurs Rapports sur les ouvrages présentés.

M. Anglade est désigné comme Rapporteur général.

Séance du 19 juin 1921. — M. Tessier fait une communication sur : *L'orientation de la mission de propagande des idées forestières, confiée à l'Administration des Eaux et Forêts.*

Séance du 26 juin 1921. — Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus :

Président	MM.	Abelous.
Directeur		Cartailhac.
Secrétaire-adjoint		Aloy.
Trésorier perpétuel		Signorel.

Sont nommés, pour remplacer les membres sortants du Comité de Librairie et d'Impression, MM. Camichel, Tessier et de Gélis;

Digitized by Google

et, pour remplacer les membres sortants du Comité économique, MM. Gros (à la place de M. Signorel), Versepuy, Lécaillon et Barrière-Flavy.

M. le Président désigne M. Gros comme Économe.

M. Geschwind fait une communication sur : *Des documents anglais trouvés par les Français à Pékin, sous le second Empire.*

Il rappelle et résume ce qu'a écrit le comte d'Hérisson en 1885 dans le *Journal d'un officier d'ordonnance* et en 1886 dans le *Journal d'un interprète en Chine* sur *la falsification du traité de Tien-Tsin en* 1858 *par le plénipotentiaire anglais lord Elgin.* Le traité n'ayant pas été exécuté, l'armée anglo-française marcha sur Pékin et, après la bataille de Palikao, s'empara du palais d'été de l'empereur et le pilla. Dans ce pillage furent retrouvés les textes du traité, et le général Cousin-Montauban dut constater que le texte remis aux Chinois par lord Elgin ne concordait pas avec celui que ce dernier avait arrêté, d'un commun accord avec le plénipotentiaire français, le baron Gros. Le texte anglais stipulait des avantages spéciaux (indemnités, concessions territoriales, etc.) au profit de l'Angleterre seule; dans une lettre explicative, lord Elgin disait en substance : « Ne vous inquiétez pas des Français; donnez-leur quelques satisfactions morales au sujet de leur religion. Nous faisons notre affaire de leur adhésion aux conditions que nous vous demandons, car ce sont *des mercenaires à notre solde.* » La preuve de cette duplicité de lord Elgin fut envoyée à Napoléon III auquel la remit le commandant Campenon, mais l'Empereur n'en fit aucun cas, car il était toujours plein de ménagements pour l'Entente Cordiale; c'est sous cette étiquette qu'il avait déjà mis son armée au service de l'Angleterre en Crimée, aussi bien qu'en Chine et ailleurs.

Séance du 23 juin 1921. — M. de Santi communique l'*Éloge de M. Garrigou,* qui sera lu dans la séance publique annuelle et publié dans le tome X de la onzième série des *Mémoires.*

M. Henri Mérimée, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse et Directeur-adjoint de l'Institut français d'Espagne, est élu Correspondant dans la Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Séance du 30 juin 1921. — M. Hérisson-Laparre fait une communication intitulée : *Destruction par explosion de deux fabriques de mélinite pendant la guerre.* (Imprimée p. 203.)

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Bienfaiteurs de l'Académie VI
État des Membres de l'Académie VII
Éloge de Samuel Lattès, par M. A. Buhl 1
Reconstitution d'un pays dévasté, au treizième siècle, dans la région de Foix, par M. F. Pasquier 15
L'organisation du Service de Santé dans la Région de Toulouse pendant la première année de la grande guerre, par M. le Dr Geschwind 23
La Loi dans ses rapports avec la Justice absolue et la Constitution par M. Jean Signorel 39
L'École des Beaux-Arts de Toulouse après la Révolution, par M. Saint-Raymond 65
Un coin du Pays de Foix au dix-huitième siècle, par M. Gros. 83
Le Diplôme de Jules-César Scaliger, par M. le Dr de Santi.... 93
La vraie Langue d'Oc. L'ancienne et la nouvelle Langue d'Oc, par M. de Gélis 115
Histoire des rues de Toulouse *(suite)*, par M. Jules Chalande... 141
La Contribution des artistes toulousains à l'art français du dix-neuvième siècle, par M. le Baron Desazars de Montgailhard *(suite)* 177
Destruction, par explosion, de deux fabriques de mélinite pendant la guerre, par M. Hérisson-Laparre 203

Programme des Prix pour les années 1922-1923 215

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1920-1921 219

Les anomalies de la pesanteur et les mouvements de la terre, par M. Juppont 221
La variabilité de l'espèce chez le bombyx du mûrier, par M. Lécaillon 224
Sébastien de Paulo (1606-1679), par M. le Dr de Santi 226
Nos connaissances du centre de l'Afrique au seizième siècle, par M. le Dr Geschwind 227
Louis XI et l'Angleterre : Le rapprochement anglo-bourguignon, par M. Calmette 228
Le duel en Languedoc au dix-septième siècle, par M. Barrière-Flavy 229
La synthèse de l'ammoniaque, par M. Hérisson-Laparre 229
Un traité d'éducation par un humaniste du seizième siècle, par M. le Baron Desazars de Montgailhard 231
Documents anglais trouvés par les Français à Pékin, sous le Second Empire, par M. le Dr Geschwind 233

Toulouse. — Les Frères Douladoure, imprimeurs, rue Saint-Rome, 39. — 3676

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME X

TOULOUSE

LES FRÈRES DOULADOURE

IMPRIMEURS

39, RUE SAINT-RÔME, 39

1922

SEP 27 192

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

Digitized by Google

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME X

TOULOUSE
LES FRÈRES DOULADOURE
IMPRIMEURS
39, RUE SAINT-ROME, 39
—
1922

Digitized by Google

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don, en 1739, d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1739).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, Secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), Abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ÉTATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'École de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Émilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de Commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

MAUREL (le Dr Edouard), professeur à la Faculté de Médecine, correspondant de l'Académie de Médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (20 février 1915).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE

Digitized by Google

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Abelous (Émile), ✱, ❶ I., *Président.*
M. de Gélis (François), ✱, *Directeur.*
M. Duméril (Henri), ❶ I., *Secrétaire perpétuel.*
M. Mathias (Émile), ✱, ❶ I., *Secrétaire perpétuel honoraire.*
M. Aloy (J.), ❶ I, *Secrétaire adjoint.*
M. Signorel (Jean), ❶ I., *Trésorier perpétuel.*
M. Chalande (Jules), ❶ I., *Bibliothécaire.*

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

1881-1908. M. Baillaud (Benjamin), C. ✱, ❶ I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, ancien associé ordinaire, à Paris.

1917. M. Arnaudé (Auguste), C. ✱, membre de l'Institut, conseiller-maître à la Cour des Comptes, rue de Fleurus, 36, à Paris, 6e.

M. Léger (Louis), O. ✱, ❶ I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Boulainvilliers, 43, à Paris, 16e.

M. Thomas (Antoine), O. ✱, ❶ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, ancien associé ordinaire, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

1919. M. le Général Guillaumat, G. C. ✱, ✠, ❶ I., Inspecteur général d'armée, boulevard Pereire, 209, à Paris, 17e.

1903-1921. M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ❶ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Toulouse, à La Vialle, par Vénéjan (Gard).

Digitized by Google

ASSOCIÉS HONORAIRES ÉTRANGERS

1915. M. Siret (Louis), d'Anvers, ingénieur, directeur des mines, Cuevas de Vera, Almería, Espagne.

1919. M. Bolivar (Ignacio), directeur du Musée des sciences naturelles, professeur à l'Université centrale, Martinez-Campos, 33, Madrid.

1922. M. Pittard (Eugène), professeur d'anthropologie à l'Université de Genève.

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.
M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES

1873-1920. M. Joulin (Léon), O. ✱, ✪ I., rue d'Entraygues, 81, à Tours.

1885-1908. M. Frébault (Aristide), ✱, ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, Moulins-Engilbert (Nièvre).

1886-1897. M. Moquin-Tandon (Gaston), ✱, ✪ I., professeur honoraire à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1887-1908. M. Parant (Victor), ✪ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 17.

1892-1922. M. Caralp (Joseph), ✪ I., professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue des Trente-Six-Ponts, 44.

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques et physiques.

1885. M. Abadie-Dutemps (Ernest), ingénieur des arts et manufactures, rue Ingres, 21.

1893. M. Cosserat (Eugène), ✪ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1896. M. Marie (Théodore), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

Digitized by Google

1901. M. JUPPONT (Pierre), ✪ I., ingénieur des arts et manufactures, allées Jean-Jaurès, 67.

1904. M. CAMICHEL (Charles), ✱, ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Maignac, 24.

1905. M. VERSEPUY (Jules), ✪ A., ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1908. M. SAINT-BLANCAT (Dominique), ✪ I., astronome adjoint à l'Observatoire, rue du Dix-Avril, 66.

1912. M. BUHL (Adolphe), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1913. M. BABOULET (Louis), ✱, inspecteur général adjoint des postes et des télégraphes, rue Pérignon, 16, Paris, 7e.

1919. M. LAMOTTE (Marcel), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Récollets, 50.

DEUXIÈME SECTION. — Chimie, Sciences naturelles, Médecine.

1885. M. SABATIER (Paul), C. ✱, ✪ I., O. ❀, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. FABRE (Charles), ✪ I., ❀, professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1901. M. GESCHWIND (Henri), C. ✱, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1908. M. ABELOUS (Émile), ✱, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, doyen de la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1909. M. GIRAN (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

1909. M. PRUNET (Adolphe), ✱, ✪ I., O. ❀, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

1910. M. GIRARD (Jules), ✱, ✪ A., ❀, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à l'École vétérinaire, allées Jean-Jaurès, 55.

1910. M. HÉRISSON-LAPARRE (Émile), C. ✱, inspecteur général des poudres et salpêtres (cadre de réserve), rue de Metz, 25.

1914. M. TESSIER (Louis-Ferdinand), ✱, O. ❀, conservateur des eaux et forêts, rue Peyras, 13.

1914. M. CHALANDE (Jules), ✪ I., rue des Paradoux, 28.

1914 M. JACOB (Charles), ✪ A., professeur à la Faculté des sciences, allée des Demoiselles, 34

Digitized by Google

1920. M. Aloy J.), ✪ I, correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 30.

1920. M. Lécaillon (A.), ✪ I., ❀, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, 1, rue Mondran.

1922. M Dide (Maurice), ✱, ❀, ✪ I., ❀, directeur-médecin en chef de l'Asile de Braqueville, petite rue Sainte-Ursule, 7.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. Duméril (Henri), ✪ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Lapierre (Eugène), ✪ I., bibliothécaire honoraire de la Ville, rue des Fleurs, 18.

1890. M. Lécrivain (Charles), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1890. M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef honoraire de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1894. M. le baron Desazars de Montgailhard (Marie-Louis), ✠, rue des Fleurs, 13.

1899. M. Pasquier (Félix), ✱, ✪ I., archiviste en chef honoraire du Département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1901. M. de Santi (Louis), O. ✱, médecin principal de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, rue Deville, 11.

1907. M. l'abbé Maisonneuve (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. Marsan (Jules), ✱, ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 74.

1908. M. Barrière-Flavy (Casimir), ✪ I., boulevard d'Arcole, 14.

1910. M. Saint-Raymond (Edmond), rue des Paradoux, 51.

1910. M. Thouverez (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. de Gélis (François), ✱, ancien officier, rue Croix-Baragnon, 10.

1913. M. Calmette (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue Bayard, 60.

1914. M. le comte Begouen (Henri), ✱, ✪ A., O. ❀, C. ✠, rue Vélane, 16.

1915. M. Gros (Jean), ✪ I., inspecteur primaire, rue de la Concorde, 35.

1917. M. Galabert (François), ✪ A., archiviste et bibliothécaire de la Ville, rue Gravelotte, 32.

Digitized by Google

1918. M. ANGLADE (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 50.

1920. M. SIGNOREL (Jean), ✪ I., ✠, juge d'instruction, allée Saint-Michel, 3.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1922. M. JUPPONT.
— M. GESCHWIND.
— M. LÉGRIVAIN.

1921. M. CAMICHEL.
— M. TESSIER.
— M. DE GÉLIS.

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1922. M. MARIE.
— M. FABRE.
— M. CALMETTE.

1921. M. VERSEPUY.
— M. LÉCAILLON.
— M. BARRIÈRE-FLAVY.

ÉCONOME

M. FABRE.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES

1889-1895. M. D'ARDENNE DE TIZAC (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. MAILLET (Edmond), ✻, ✪ I., ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'École des ponts et chaussées, examinateur des élèves à l'École polytechnique, rue de Fontenay, 11, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

1896-1904. M. LE VAVASSEUR (Raymond), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, rue Pierre-Corneille, 125.

1896-1910. M. MATHIAS (Émile), ✻, ✪ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 10.

Digitized by Google

1897-1910. M. Roule (Louis), O. ✱, ✪ I., ⛁, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris, 5e.

1907-1914. M. Labat (Alfred), ✱, O. ⛁, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'École vétérinaire de Toulouse, rue Léon-de-Malleville, 4, à Montauban.

1908-1912. M. Leclainche (E.), C. ✱, O. ⛁, ✪ A., membre de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, rue José-Maria de Hérédia, 18, à Paris.

1909-1914. M. Drach (Jules), ✪ I., professeur à la Sorbonne, square Lagarde, 3, à Paris.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1890-1896. M. Fabreguettes (P.), C. ✱, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris, 2e.

1903-1917. M. Dumas (François), ✱, ✪ I., recteur de l'Académie de Bordeaux.

1920-1922. M. Guy (Henry), ✱, ✪ I., recteur de l'Académie de Grenoble.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1888. M. Bel (Jules), ✪ A., botaniste, conservateur du Musée Thomas, à Gaillac (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henry), ✱, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, square du Champ-de-Mars, 4, Paris, 15e.

1898. M. Reeb (E.), pharmacien, ✪ A., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1908. M. Comère (Joseph), ✪ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

Digitized by Google

1910. M. Baylac (J.), ✱, ❶ I., professeur à la Faculté de médecine, administrateur des hospices, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1910. M. Bardier (E.), ✱, ❶ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Étienne, 10, à Toulouse.

1910. M. Fauvel (Pierre), professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, à Angers.

1910. M. Dop (Paul), ❶ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1910. M. Mengaud (Louis), ✱, ❶ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

1916. M. Ader (Clément), C. ✱, Villa Labourdette, à Muret (Haute-Garonne).

1919. M. Pérès (Joseph), professeur à la Faculté des sciences d'Aix-Marseille.

1920. M. Brevié (Jules), ✱, ❶ A.. ✠, administrateur en chef de 1re classe des colonies, à Dakar (Sénégal).

1921. M. Lheriaud (Joseph), ingénieur principal de la traction, chef du 2e arrondissement de la Compagnie des chemins de fer du Midi, place Dupuy, 22, à Toulouse.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, Agen.

1879. M. de Dubor (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Tocqueville, 13, à Paris.

1881. M. Chevalier (Ulysse), O. ✱, ❶ I., membre de l'Institut, chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. Tardieu (Ambroise), officier et chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Royat (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

1885. M. Espérandieu (E.-J.), ✱, ✠, ❶ I., membre de l'Institut, commandant à l'état-major général, avenue Victor-Hugo, 208, à Clamart (Seine).

1887 M. Soucaille (Antonin), ❶ I., secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Diderot, 2, à Béziers (Hérault).

1891. M. Cazac (Henry-Pierre), ❶ I., C. ✠, O. ✠, ✱, ✠, associé étranger de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, proviseur honoraire de l'Académie de Toulouse, rue Sainte-Ursule, 16.

1911. M. Privat (Édouard), ✱, ❶ I., archiviste paléographe, éditeur, rue des Arts, 14, à Toulouse.

1917. M. Lespinasse (Pierre), ❶ A., substitut du Procureur de la République, rue André-Délieux, 17, à Toulouse.

1918. M. Schrader (Franz), O. ✱, professeur à l'École d'anthropologie, ancien Président de la Société de géographie, rue de Verneuil, 32, à Paris, 7e

1918. M. Cazalis de Fondouce (P.), président de la Société archéologique de Montpellier, Le Rey, Saint-André de Majencoules (Gard).

1919. M. Berger (Pierre), ❶ I., ✠, professeur à la Faculté des lettres, cours Maréchal-Galliéni, 49, à Bordeaux.

1919. M. Martin (Henri), ❶ A., archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, à Toulouse.

1920. M. Dupuy (Paul), ❶ I., rue d'Alsace-Lorraine, 3, à Toulouse.

1920. M. l'Abbé Contrasty (Jean), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre, rue Valade, 23, à Toulouse.

1921. M. Mérimée (Henri), ❶ I., G. O. ✠, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, directeur-adjoint de l'Institut français d'Espagne.

1921. M. Tournier (Henry), à Mazamet (Tarn).

1922. M. Douin (Georges), ✱, lieutenant de vaisseau, contrôleur de la navigation de la Compagnie Maritime du Canal de Suez, à Ismaïlia.

1922. M. Feuillerat (Albert), ❶ I., professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, Boulevard de Metz, 81, à Rennes.

Digitized by Google

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

1897. M. Cabreira (Antonio), ✱, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Taipas, à Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. Da Costa Ferreira, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, à Belem, Lisbonne.

1909. M. le chevalier de Lindheim, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

1922. M. Martinez Vargas (Andres), doyen de la Faculté de médecine de Barcelone.

1922. M Pi Suñer (Augusto), professeur à la Faculté de médecine de Barcelone, Traversera, 96-98 (Junto Muntaner).

1922. M. Zupantchich (Richard), professeur de mathématiques à l'Université de Ljubljana.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur Giovanni di Casamichela, Corso Francia, 9, à Turin.

1921. M. Grandgent (Charles-Hall), commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université Harvard; 107, Walker-Street, Cambridge, Massachusetts, U. S. A.

1922. M. Skok (Pierre), professeur à l'Université de Zagreb, Jurjevska, Zagreb.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

AU 30 NOVEMBRE 1922

ASSOCIÉS ORDINAIRES

M. CARTAILHAC (Émile), O. ✱, ✪ I., C. ✠, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée Saint-Raymond.

M. TOURNEUX (Frédéric), ✱, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ÉLOGE

DE

M. LE PROFESSEUR GARRIGOU

PAR LE Dr L. DE SANTI.

MESSIEURS,

En 1872, frais émoulu des bancs du Lycée, j'entrai comme préparateur au laboratoire de M. le docteur Garrigou. Il m'a beaucoup appris en matière de chimie. C'est lui qui m'a introduit dans cette *Société d'Histoire naturelle de Toulouse* dont nous étions il y a quelques jours à peine, Cartailhac et moi, les derniers représentants. Nos vies divergentes se sont plus tard rejointes en cette Académie où ma fidèle amitié l'a suivi jusqu'à sa dernière heure; cela vous explique pourquoi j'ai réclamé l'honneur de vous parler de lui.

Je me rappellerai toujours l'enchantement et l'émotion dont je fus saisi quand je pénétrai dans cette maison de la rue Valade, qu'il venait de transformer en un vaste et merveilleux *studio*. Le sous-sol, foré de galeries et de caves pour la distillation, y mettait en communication les pavillons du rez-de-chaussée qui formaient l'ouvroir; l'eau et le gaz y circulaient; des éviers à trombes liquides, établies sur puits profonds, en évacuaient

Digitized by Google

les résidus; partout des hottes, sous lesquelles les becs de Bunsen, les grilles et les bains de sable évaporaient le contenu d'immenses capsules; de merveilleuses balances dans la pièce des pesées; ici le cabinet de physique avec sa forte machine électrique, sa pompe d'Alvergniat et son spectroscope dont la flamme ne s'éteignait jamais; là le local des manipulations, avec ses creusets et ses fours de terre réfractaire; au centre enfin un clair laboratoire dont le revêtement de carreaux vernissés rehaussait la gaité. Se doute-t-on de ce que tout cela était prodigieux, il y a un demi-siècle? Et je ne parle pas de la richesse d'instrumentation, de la variété et de la précision des techniques. Qu'il me suffise de rappeler que M. Garrigou faisait construire spécialement ses thermomètres par Walferdin et qu'il usait, pour ses évaporations, de colossales capsules en platine dont le prix serait aujourd'hui fabuleux (1).

Dans ce microcosme, un homme mince et grêle, à la bouche souriante, aux yeux noirs et ardents, à la chevelure en coup de vent, s'agitait sans trêve ni repos, chaussé de pantoufles de lisière.

Encore se plaignait-il à la nuit, que la journée eut été trop courte. Nous fûmes amis, et, peu à peu s'ouvrit pour moi cette âme d'artiste et de pèlerin passionné de la science.

Artiste, il l'était dans l'âme et les vieux toulousains gardent le souvenir des auditions musicales dont, le dimanche, avec le concours d'Honoré Capoul et de Jules Bibent, M. et Mme Garrigou donnaient le régal intime.

Amoureux de la science, il l'était au point que nulle manifestation de l'intelligence ne lui fut étrangère. Son inlassable curiosité, sa soif de connaître l'ont fait s'enivrer aux coupes les plus diverses; comme Prométhée il eût ravi le feu du Ciel et, sans une hésitation, sans un regret, il a donné sa fortune, toute sa fortune, — car il n'a jamais monnayé son labeur et il est mort très pauvre, — à la réalisation de ses rêves de beauté, de savoir et de perfection.

En ce siècle et à cette heure de choses pratiques, cela est

(1) Voir note 1.

Digitized by Google

très beau, très noble. Oh! je sais bien, les critiques ne lui ont pas manqué. On a raillé son idéalisme et sa fécondité; on l'a qualifié d'impulsif; on l'a dit un savant incomplet; on lui reproche encore des objectifs multiples et inégaux; on insinue qu'il a péché par l'observation ou le raisonnement... Qu'importe! Il a travaillé de bonne foi et il a produit. — Est-ce que le geste fécondant du semeur vous inspire l'inquiétude sur le grain qui lèvera? — Non certes; car il y a plus de richesse au monde pour un grain qui germe que pour mille qui n'ont pas été répandus. Les idées vivent de lutte, aussi bien que les espèces, et leur sélection s'opère spontanément dans le conflit universel; ce qui est bon y triomphe au détriment de ce qui est mauvais. Seule la stérilité est douloureuse. C'est pourquoi j'aime les vers narquois du poète :

> Que l'on fasse après tout un enfant blond ou brun,
> Pulmonique ou bossu, borgne ou paralytique,
> C'est déjà fort joli quand on en a fait un.

J'en veux rester, Messieurs, à cette impression, sans me soucier ici des querelles, des imprudences, ni des erreurs. C'est le côté par lequel je voudrais que vécût dans votre souvenir le savant aimable et l'homme de bonté, de droiture et de générosité que vous avez connu.

Joseph-Louis-Félix Garrigou naquit à Tarascon (Ariège) le 17 septembre 1835, mais il fit toutes ses études à Toulouse. Bachelier ès-sciences en 1854, il entra aussitôt comme élève à l'École de médecine de Toulouse et, de 1857 à 1860, acheva à Paris ses études médicales sous la direction de Bouillaud. Des chagrins intimes, ses amitiés avec les professeurs Rames et Filhol et sa passion du sol natal le jetèrent alors dans les investigations régionales qui devaient prendre toute sa vie.

Voici en quels termes il retraçait lui-même, en 1903, sa formation intellectuelle : « Fils d'un homme qui voua sa vie aux études historiques sur l'Ariège et dont l'existence fut consacrée à un labeur littéraire constant de 1830 à 1893 (1), j'eus

(1) Adolphe Garrigou, l'auteur de tant de travaux remarquables sur le pays de Foix, a été membre correspondant de notre Compagnie.

Digitized by Google

sous les yeux dès mon enfance l'exemple du travail et l'amour de la science. Mes goûts étant tournés vers l'histoire naturelle, dès l'âge de douze ans un de mes oncles, médecin inspecteur des Eaux d'Ussat (1), sut captiver mon esprit et m'intéresser à l'hydrologie, en me parlant de toutes les curiosités mises à découvert par les galeries de captage des Eaux, dans lesquelles j'avais souvent vu pénétrer M. l'ingénieur Jules François, la boussole à la main. Avant d'avoir terminé mes classes, j'avais acquis quelques notions de géologie et, lorsque je commençai mes études médicales, je menai de front, en vue de mes goûts pour l'hydrologie, la géologie, la chimie et la médecine... Je n'entrerai, continue-t-il, dans aucun détail sur ma vie scientifique. Je dirai seulement que mes études ayant été très variées, je me suis trouvé en mesure, pendant une longue carrière, de 1860 à 1903, de m'occuper de nombreuses questions scientifiques se rapportant à la médecine, à la géologie, à la chimie, à l'hydrologie, et qui me permettaient de trouver un repos cérébral relatif dans la variété de mes travaux, en même temps que ces recherches m'amenaient à une philosophie de la science mieux assise que si mes études se fussent confinées dans un seul ordre de recherches. C'est là l'explication de la variété de mes publications... »

Prodigieuses de nombre et de diversité sont en effet ces publications. Il en comptait 548 imprimées dès 1903; il en a encore produit 200 environ jusqu'à sa mort, et combien d'études, de rapports, de travaux manuscrits! Sa seule correspondance scientifique, enregistrée, occupe 120 volumes de 500 pages. Notez qu'il a fondé et dirigé, avec Duhourcau, la *Revue d'hydrologie et de climatologie pyrénéennes* et, avec Julien Sacaze, la *Revue des Pyrénées*, dont la mort de son collaborateur lui a seul laissé le poids.

Je résume sa carrière : Fixé à Toulouse pendant l'hiver, dans les Pyrénées pendant l'été, il a passé de la sorte huit saisons à Ax et vingt-huit à Luchon. En 1863 il était nommé correspondant et en 1891 associé ordinaire de notre Compagnie; chargé

(1) Le docteur Vergé.

Digitized by Google

depuis 1891 du Cours d'hydrologie à la Faculté de médecine, Officier de l'instruction publique en 1900, Chevalier de la Légion d'honneur en 1913, il est mort à Toulouse, à 85 ans, le 18 mars 1920.

Dans cet intervalle il fondait encore, en 1886, à Biarritz, les *Congrès d'hydrologie et de climatologie*; en 1889, avec Sacaze, l'*Association pyrénéenne* et, en 1894, à Luchon, le *Syndicat des Stations thermales des Pyrénées*, car sa pensée revenait toujours à ses chères montagnes. Mais en même temps, que d'études et de recherches variées, qu'il est impossible d'énumérer ! Je signale en passant ses vues originales sur la *Métalloscopie*, dont il assimilait les effets à ceux des sources métallifères et, avant de vous parler du chimiste et de l'hydrologue, il faut dire quelques mots de sa contribution à la paléontologie.

M. Garrigou avait puisé à Paris, dans les leçons du Muséum, le goût des études préhistoriques. Membre des Sociétés Géologique de France et d'Anthropologie de Paris, il apporta ce goût à la Société d'Histoire naturelle de Toulouse où il put lui donner, dans le commerce de Noulet, de Lartet, de Trutat, de Félix Régnault, de Cartailhac, une ample satisfaction ; il s'appliqua aussitôt à fouiller le sol pyrénéen. Les grottes d'Ussat, de Lherm, de Massat, de Niaux, etc. lui fournirent d'amples moissons dont il tira des Mémoires d'inégale valeur. Son meilleur ouvrage est, à ce point de vue, « *L'homme fossile des cavernes de Lombrives et de Lherm* (Ariège) » qu'il publia en 1862 avec Rames et Henri Filhol. L'année suivante il prenait part au célèbre Congrès d'Abbeville. Mais ses recherches personnelles, jointes au Cabinet de son père, lui avaient permis de rassembler une énorme collection d'archéologie, de minéralogie, de paléontologie et d'anthropologie, plus de dix mille pièces, assure-t-il, dont, avec sa générosité ordinaire et « afin d'obliger le département à créer un Musée historique local, pour empêcher les déprédations commises dans les cavernes de l'Ariège par les commerçants en objets historiques », il fit don à la ville de Foix. Non seulement le Musée en est sorti, Musée chétif à la vérité, mais encore la *Société Ariégeoise des Sciences*,

Digitized by Google

Lettres et arts, qui lui garde un si pieux souvenir et dont son père, Adolphe Garrigou, demeura le président d'honneur.

M. Garrigou a été surtout un chimiste.

Élève de Filhol, dont le *Traité des Eaux des Pyrénées* avait paru en 1852, sa rencontre avec l'ingénieur Louis Martin développa et orienta plus spécialement vers l'étude des Eaux minérales sa passion native. Le premier résultat en fut ce livre sur les *Eaux sulfureuses d'Ax* (1862) qui s'ouvre par une fervente dédicace à M. le professeur Filhol et qui, malgré ses digressions historiques et archéologiques, est, pour son époque, le meilleur ouvrage de l'hydrologie pyrénéenne.

Mais la chimie, ou plutôt l'analyse chimique appliquée aux Eaux minérales, était en France très en retard sur les méthodes de laboratoire pratiquées en Allemagne. L'enseignement officiel, représenté à Toulouse par Filhol et à l'École des Mines par M. Carnot, ancien élève d'Élie de Beaumont, ne dépassait guère la pratique de Berzelius et les analyses, sommaires au point de vue qualitatif, de Filhol, d'Ossian Henry et de Wilm, étaient acceptées comme des dogmes.

Notre collègue se passionna pour cette réforme et je peux dire qu'avec la foi d'un croyant et la ferveur d'un apôtre, il y consacra sa vie. Il transforma, comme je l'ai dit, son laboratoire jusqu'à en faire un modèle d'installation technique et scientifique, une sorte de palais féérique de la Chimie. Opérant sur des mètres cubes d'eau, par précipitation ou évaporation, il appliqua les méthodes de Frésénius et de Bunzen, inconnues ou dédaignées en France, à l'analyse des résidus. Ni peines ni dépenses n'ont compté pour lui dans ce travail; les installations et les recherches les plus coûteuses, les procédés et les tours de main les plus précis y ont été appliqués : évaporation et filtration dans le vide, lavages à la benzine, à l'éther et au chloroforme, dialyse, spectroscopie, vapeurs phosphorées, méthode des flammes, etc. C'est ainsi qu'il est arrivé à créer la formule d'analyses dont il a donné le tableau synthétique au Congrès de Grenoble, en 1902.

Bien entendu cela l'avait brouillé avec Filhol. Il serait stérile

Digitized by Google

de réveiller ici les polémiques dans lesquelles, pendant dix ans, se sont égarés ces deux hommes de valeur. Peut-être avaient-ils tous deux raison; tous deux eurent tort aux yeux de l'opinion. (1)

Du moins, pendant trente ans de l'activité la plus féconde, à partir de 1874, M. Garrigou a-t-il produit un grand nombre d'analyses, Aulus, Luchon, Capvern, les Eaux-Bonnes, Saint-Boès, Barèges, Cauterets, La Bourboule, Saint-Nectaire, etc., qui sont devenues classiques. Le résultat en fut de démontrer la présence d'une foule de métaux et parfois de métaux toxiques dans les Eaux, ce qui confirmait l'hypothèse d'Élie de Beaumont sur l'identité de formation des filons métalliques et des sources minérales, mais ce qui modifiait toute la thérapeutique hydrologique.

Ce fut un beau tapage. Les ennemis de M. Garrigou et, il faut le dire, la science officielle, protestèrent contre ces nouveautés. « Un tollé général de la part de toute une catégorie de chimistes en renom se manifesta, rappelait plus tard notre collègue. On soupçonna même la bonne foi de mes analyses. On chuchota que, si j'avais retrouvé tous ces métaux dans l'eau, c'était que moi ou d'autres les y avaient ajoutés. (2) » Tandis en effet qu'à l'Académie de Médecine le chimiste Lefort s'indignait contre l'idée seule de concevoir du mercure à Saint-Nectaire ou à Cauterets, la *Gazette des Eaux* recevait des couplets anonymes « passablement tournés » qui valaient à Melliès, le préparateur de Filhol, une sévère réplique de Germond de Lavigne.

La réparation fut tardive, mais elle fut complète. Déjà, dans son enseignement à la Faculté et dans une série de communications à l'Académie des Sciences, Armand Gautier avait rendu au chimiste toulousain la justice qui lui était due, quand en 1899, le professeur Albert Robin, président de la Société d'hydrologie médicale de Paris et rapporteur de la Commission des Eaux minérales, donna lecture à l'Académie de Médecine

(1) La correspondance de MM. Filhol et Garrigou est conservée aux archives de la ville. Voir la note 2.

(2) Leçon d'ouverture du Cours d'hydrologie, 1901.

Digitized by Google

de son rapport sur « *l'œuvre de Garrigou en analyse chimique hydrologique* ». Il y concluait en ces termes : « Repousser les données nouvelles apportées par un savant, peut-être enthousiaste, mais en tout cas convaincu, a été une mauvaise doctrine. Et il est certain qu'on doit aujourd'hui rendre une justice tardive à un homme qui a rendu, — tout le monde le reconnaîtra plus tard — un immense service à l'analyse hydrologique, qui, jusqu'à lui, se traînait dans des chemins sans issue et pouvait être considérée comme encore dans l'enfance. » L'Académie effaça, par la mise *hors-concours* du Maître toulousain, ses premières aberrations. Deux ans après, au VI^e^ Congrès international d'hydrologie, à Grenoble, notre Collègue était nommé rapporteur général. C'était le triomphe après la victoire.

Son activité d'ailleurs ne s'est pas bornée à l'analyse des Eaux minérales ; d'intéressantes études d'hygiène et de chimie agricole, des analyses de toute sorte sont issues de son laboratoire et j'ai souvenir de fort belles recherches qu'il y a faites sur la composition et la constitution des aciers de l'Ariège, dans lesquels il démontra, l'un des premiers, la présence de métaux étrangers et de métalloïdes, cuivre, manganèse, arsenic, chrome, etc. Je signale enfin ses recherches sur la *concentration des vins*, à laquelle il donnait un but patriotique.

Mais ce qui vaudra toujours à M. Garrigou la reconnaissance de son pays et, on peut le dire, de la Médecine française, c'est sa création, à la Faculté de Toulouse, du *Cours* et du *Laboratoire d'hydrologie médicale*, son œuvre bien-aimée, devenue aujourd'hui l'*Institut d'hydrologie*. Seule l'Italie possédait à cette époque un enseignement de cet ordre; mais, comme le disait notre Collègue, « l'honneur hydrologique pyrénéen était engagé depuis plus de cent cinquante ans et il fallait maintenir sur notre région thermale l'attention des médecins (1) ».

C'est en 1891, à l'organisation de la nouvelle Faculté, qu'il obtint, soutenu par l'administration départementale tout entière et appuyé par Albert Robin et Armand Gautier, cette chaire où il devait fidèlement, mais avec une émotion touchante

(1) Leçon d'ouverture du Cours d'hydrologie. 1897.

Digitized by Google.

et toujours renouvelée, professer jusqu'à sa mort. Il y a été, pendant trente ans, le chef d'école, le guide, l'ami de la génération médicale actuelle, de telle sorte que je ne peux m'empêcher de lui appliquer les paroles de Scaliger : « *Ex ea, plurimi celebres medici, tanquam de jugi fonte, scaturierunt per universam Galliam, hac illac sparsi* ».

Je ne dirai rien de ce cours, que complétaient annuellement des excursions pyrénéennes aux sources thermales et un enseignement irrégulier donné à Luchon sous le nom d'*Ecole d'Hydrologie des Pyrénées.* (1) M. Garrigou a dispersé ses doctrines en des articles innombrables et les a résumées en un volume hâtif (2), qui n'est que l'ébauche première du *Traité complet d'hydrologie* qu'il méditait et qu'il a laissé en manuscrit. (3) Mais ses vues originales, sur la radio-activité des sources, sur l'état colloïdal et sur le rôle d'oxydases naturelles des métaux qu'elles charrient, sont postérieures à ce volume.

Multiples ont été les récompenses de cet immense labeur : Grande Médaille d'or de l'Académie de Médecine en 1895, Médaille d'or en 1913, prix Wilde à l'Institut en 1916, prix Buignet à l'Académie de Médecine en 1917.

Mais de cette science qu'il avait tant aimée, M. Garrigou devait être le martyr.

Il s'était grisé, dans ses dernières années, de l'étude des rayons cathodiques, du radium et de leurs applications thérapeutiques et je crois bien que les restes de sa fortune sont passés à ses installations radiographiques. Mais il avait en outre transporté chez lui et il conservait dans un tiroir du bureau où il travaillait, la provision de radium du laboratoire de la Faculté. Cela, nous l'ignorions autour de lui. Dès l'année

(1) Le projet de cette école, dont M. Garrigou avait à ses frais élevé les locaux en 1883, vient d'être repris de nos jours. Il est juste d'en reporter l'honneur à son inspirateur.

(2) *Synthèse hydrologique. Thérapeutique et Clinique thermale des Pyrénées.* Paris. Rueff, 1896, in-8° dédié à Albert Robin.

(3) Cet ouvrage, qui n'a jamais pu être édité, à été refait quatre fois. M. Garrigou l'énonçait en 1882 : « *Monographie générale des Eaux des Pyrénées*, ouvrage en sept volumes et deux atlas ». (*Titres et travaux.* Gauthier-Villars), il l'avait réduit en 1903 à trois volumes.

Digitized by Google

1915 sa santé commença à s'altérer gravement : artério-sclérose, surmenage et épuisement cérébral, pensait-on. On soupçonna même, en raison d'une légère albuminurie, un commencement de mal de Bright. Cependant sa faiblesse augmentait sans accentuation des phénomènes rénaux; il maigrissait, s'étiolait, ses membres inférieurs se paralysaient peu à peu et la déchéance dont il se rendait compte le torturait affreusement. Ce fut un hasard qui fit découvrir la source des émanations qui le tuaient lentement. Le radium fut éloigné, la paralysie retrocéda; mais l'âge avait affaibli sa capacité de réaction, l'atteinte avait été trop profonde, l'intoxication trop prolongée, l'usure trop meurtrière; il ne se rétablit jamais complètement; il lutta, traîna pendant trente mois encore, grâce à l'admirable dévouement de sa compagne, et s'éteignit doucement. Ne pensez-vous pas, Messieurs, que son nom doive être inscrit au martyrologe de la science?

Pour moi, qui eus la bonne fortune d'avoir, au début de ma carrière, l'exemple de sa vie fièvreuse, pour moi qui ai connu sa bonté et sa simplicité, qui ai partagé son inquiète curiosité et ses enthousiasmes juvéniles, qui ai aimé enfin son désintéressement et sa noble fierté, si j'ai gardé quelque parcelle du feu sacré, c'est à lui que je la dois et je suis heureux d'en porter ici le témoignage. Je répèterai donc les mots pieux que je lui disais en attachant sur sa poitrine la Croix de la Légion d'honneur et qui jamais ne s'appliquèrent à l'impuissance ni à l'envie :

ille potens sui
Lætusque deget, cui licet in diem
Dixisse Vixi!

Digitized by Google

NOTES

I. — Je dois à notre éminent confrère M. Abadie-Dutemps une note sur quelques appareils remarquables du laboratoire de M. Garrigou : tels, une machine pneumatique à rotation continue, de Deleuil, avec corps de pompe en cristal et piston métallique, pour obtenir rapidement le vide sur de grands espaces; la pompe à mercure grand modèle, d'Alvergniat; une trompe à mercure, système Sprengel, pour les vides extrêmes; un natromètre de Champion, dont l'installation seule coûta deux mille francs; un héliostat, de Silbermann, pour le grand spectroscope; une énorme capsule et un alambic en platine, etc. La grande balance de Collot, ultra-sensible, a été acquise par le laboratoire de l'Institut Électrotechnique de Toulouse.

II. — Les démêlés de MM. Filhol et Garrigou ont pris naissance à l'Exposition de 1867, à propos d'*objets fossiles* que le premier avait exposés sous son nom et dont le second revendiquait la découverte. A la réclamation de son élève, M. Filhol fit répondre, huit mois après, par son préparateur à la Faculté des sciences, M. Melliès. Non seulement celui-ci, qui se disait « le marmiton » du cours de chimie, manquait de l'autorité et de la courtoisie nécessaires, mais encore il était, comme professeur à l'École des Arts et inspecteur de l'éclairage de la ville, à la discrétion de Filhol, alors adjoint et plus tard maire de Toulouse. Son intervention, qui entraîna un moment à sa suite la *Société d'Histoire naturelle*, fut déplorable; elle motiva une démission retentissante de Noël Joly et ce sévère rappel aux convenances : « *A M. Édouard Filhol. Lettre du Dr Garrigou.* Paris, Martinet, in-8° 1868. » Mais, comme on le pense, la querelle n'avait pas tardé à glisser sur le terrain de la chimie, pure ou appliquée. Elle défraya pendant dix ans toute la presse médicale. C'est là que Filhol déclarait nettement que, n'ayant pas trouvé l'arsenic et les métaux rares dans les Eaux qu'il avait examinées, les déterminations de Garrigou étaient inexactes, et il ajoutait : « Quand il s'agit d'une analyse complète, les causes d'erreur qu'entraîne cette manière de procéder (l'analyse sur de grands volumes) l'emportent sur les avantages qu'au premier abord on pourrait en espérer ». (*Bull. de l'Acad. de Médecine*, 1876, p. 1166). Deux rares brochures ont résumé cette polémique, dans laquelle M. Garrigou sut, malgré l'amertume, garder la correction et la mesure : « *Conseils à M. le Dr Garrigou* », avec le sous-titre : « *La science du Dr Garrigou* », par J. Melliès. Toulouse, 1874; et « *Mémoire relatif aux sources thermales...* », par le Dr F. Garrigou. Toulouse, 1887.

Digitized by Google

Digitized by Google

Eugène HALLBERG

(1839-1921).

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE DE M. EUGÈNE HALLBERG

PAR M. J. CROUZEL.

Le confrère vénéré dont vous m'avez chargé de rappeler la carrière et de retracer l'image était au milieu de nous le dernier représentant d'une génération de professeurs de lettres que leurs successeurs ne doivent ni oublier ni méconnaître. Ils étaient nés à une époque où régnait encore quelque stabilité dans les programmes d'enseignements et dans l'organisation universitaire — programmes et organisation assurément très perfectibles d'ailleurs — et où les pouvoirs publics se préoccupaient plus d'améliorations de détail que de réformes d'ensemble. Quand ils arrivèrent à l'âge d'hommes, après 1851, tout avait été remis en question, modifié, parfois bouleversé, et jusqu'à la fin de leur carrière ils ne devaient plus cesser de voir se renouveler périodiquement, dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement supérieur, des changements en sens divers, diversement appréciés par le public et par eux-mêmes, qu'ils accueillaient avec plus ou moins de faveur, acceptaient avec plus ou moins de résignation, toujours disciplinés, cherchant à tirer le meilleur parti des programmes et des élèves. En avançant dans la carrière ils devenaient quelque peu sceptiques sur l'efficacité profonde des révolutions pédagogiques; ils avaient vu trop souvent donner comme nouvelles des idées jadis abandonnées,

Digitized by Google

et la pratique avait trop souvent démenti ou déçu leurs appréhensions ou leurs espoirs. Généralement c'est à leurs premières amours qu'ils revenaient s'ils les avaient jamais quittées, je veux dire au culte des classiques, des classiques anciens, cela va sans dire, des latins surtout — car les hellénistes ont toujours été rares — des classiques français du dix-septième et du dix-huitième siècle, et même de ces romantiques qu'adolescents ils avaient lus en cachette dans leurs pupitres, devenus classiques à leur tour dans le sens large du mot. Quelques-uns, assez rares — car l'étude des littératures modernes n'était pas encore en honneur lors de leur jeunesse — y joignaient Dante ou Cervantès, Shakespeare ou Gœthe.

Il y avait dans ce commerce de quoi les consoler des changements sans cesse opérés sur le terrain pédagogique.

Mais coupons court à ce préambule qui menacerait de s'allonger outre mesure, et abordons sans plus tarder notre sujet.

Louis-Eugène Hallberg naquit à Sickingen le 27 mars 1839. Il descendait d'une famille d'origine suédoise, probablement passée en Allemagne à la suite de Gustave-Adolphe. Son père, docteur en philosophie de l'Université de Tübingen, avait quitté de bonne heure le Würtemberg pour raisons politiques. Il entra dans l'Université de France, se fit naturaliser, enseigna dans divers lycées et mourut en 1872 professeur honoraire au Lycée d'Agen. Le jeune Eugène le suivit d'abord dans les différentes étapes de sa carrière et notamment au Lycée de Nîmes (1849-1855) où il fut l'élève de Gaston Boissier; de là il passa à Paris, à l'Institution Massin et au Lycée Charlemagne. Il aimait à rappeler qu'il était dans ces établissements de ceux qu'on dénommait *bêtes à concours*. Le concours général était alors comme le couronnement de l'édifice des études secondaires. En 1856, notre rhétoricien y obtenait un prix et trois accessits; en 1857, comme vétéran, trois prix. En 1858, il passait en logique, comme on disait alors, et se voyait décerner un prix et deux accessits; la même année il était admis avec le numéro 2 à

Digitized by Google

l'École normale supérieure. Le premier était Ollé-Laprune, et, parmi ses autres camarades de promotion, je citerai Huvelin qui, depuis, entré dans les ordres, devait assister Littré dans ses derniers jours, et Emmanuel des Essarts, le poète parnassien, futur doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand. Il ne devait pas cesser d'entretenir avec eux les rapports d'une cordiale amitié. Je ne puis ici rapporter toutes les anecdotes qu'il contait sur son séjour à l'École. Il y eut, entre autres maîtres, Chassang, l'érudit historien du *Roman dans l'Antiquité*. Celui-ci donnait un jour à ses élèves comme sujet de devoir le commentaire d'une fable de La Fontaine, à leur choix. Ces espiègles de vingt ans lui apportèrent tous une composition sur *Le Lion et l'Ane Chassant*. Le goût du calembour, faut-il l'avouer? demeura jusqu'à la fin l'une des faiblesses de notre confrère.

En 1861 il était agrégé des lettres, et la rentrée d'octobre l'installait dans la chaire de rhétorique au Lycée de Cahors où il resta deux ans. Ce court séjour dans le Lot eut une influence décisive sur toute son existence ultérieure. En 1862 il épousait celle avec laquelle il devait vivre soixante ans sans que jamais la bonne harmonie de ce ménage modèle fût troublée. Son union avec Mlle Claire Vernhes l'attachait au Lot par le double lien de l'intérêt et des affections de famille. Combien de ses collègues et de ses confrères ont été reçus par lui à Albas, dans cette charmante vallée du Lot, rendue encore plus riante par le contraste entre les rives verdoyantes de la rivière tortueuse, le rocher noir et abrupt, couronné par l'église, qui y plonge sa base, et les coteaux brûlés, rocailleux, l'enserrant et la dominant de toutes parts! C'est un pays de bon vin, dont les habitants sont parfois plus méridionaux d'allures que bien des populations demeurant plus au Sud. Hallberg qui, jusque là, comme beaucoup de fils de fonctionnaires, n'avait pas eu de petite patrie, adopta le Lot en cette qualité : il ne le quittait qu'à regret, y revenait toujours avec un nouveau plaisir, et y restait le plus longtemps possible. Quand un premier avancement l'appela à Saint-Étienne, en 1864, il

Digitized by Google

n'y demeura que quelques mois et se fit nommer à Bordeaux où il professa la troisième, puis la seconde, jusqu'en 1872.

C'est là qu'il fit ses thèses de doctorat ès-lettres. Le sujet de l'une était purement classique : *De Trogo Pompeio.* C'est une brochure de 54 pages où l'auteur essaie de discerner dans l'Abrégé de Justin ce qui appartient en propre à l'œuvre perdue de Trogue Pompée. En même temps qu'il se livrait à cette recherche délicate, quelque peu conjecturale, le jeune professeur éditait, avec notes, les *Historiae Philippicae* telles qu'elles nous sont parvenues.

Autrement importante était la thèse française : *Wieland, Etude littéraire suivie d'analyses et de morceaux choisis de cet auteur, traduits pour la première fois en français.* M. Andler écrivait en 1915 : « Hallberg sut faire tenir en un volume un travail d'ensemble sur Wieland (1869) que les travaux allemands ont dépassé par la minutie des recherches, mais qu'ils n'ont pas encore remplacé » (1).

L'auteur indiquait en ces termes les motifs de son choix et le but de son travail : « Wieland représente et résume les tendances d'une des époques les plus florissantes, malgré tout, de la littérature allemande, et ce n'est pas pour rien que ses compatriotes l'ont surnommé leur Voltaire. Disciple fervent des Grecs et des Français, imitateur, parfois des Anglais, des Italiens et des Espagnols, il a voulu cependant être Allemand, et il y a réussi, à moins de révoquer en doute le témoignage de Gœthe et des plus illustres écrivains de son temps. Dégager la part d'imitation et la part d'originalité qui se trouve dans ses œuvres, tel est le but que nous avons poursuivi dans ce travail, au point de vue littéraire et historique » (2). Et ailleurs : « Wieland a résumé en lui toutes les évolutions des intelligences allemandes (dans la seconde moitié du dix-huitième siècle). Comme sa patrie elle-même, il a passé, par des transitions quelquefois brusques et incompréhensibles, du domaine de la foi et de l'enthousiasme à celui de la raison

(1) *Les Etudes germaniques*, dans *La Science française*, t. II, p. 296.
(2) *Introduction*, p. VIII.

Digitized by Google

et du scepticisme, jusqu'au jour où il a pu se reposer dans une croyance philosophique, bien vague encore et contradictoire en somme, mais qui suffisait à son esprit comme à celui de ses contemporains » (1). La conclusion est des plus favorables à l'auteur d'*Obéron*, chez qui Hallberg excuse, peut-être trop aisément, le goût des tableaux ou des récits ultra-légers, dans le genre cher à La Fontaine et, après lui, à nos plus grands écrivains du dix-huitième siècle. « Pour nous autres, Français, écrit-il en terminant, le génie de Wieland a quelque chose de particulièrement sympathique... on l'a souvent comparé à Voltaire, et nous croyons que le surnom de Voltaire allemand lui convient à plus d'un titre, mais nous croyons aussi qu'il avait plus de cœur, plus d'âme que l'écrivain français, de même qu'il avait moins de ce que l'on appelle communément de l'esprit... Il mérite une mention non moins honorable dans l'histoire du développement intellectuel de l'humanité par les efforts constants qu'il fit pour affranchir l'intelligence de toutes les servitudes qui pesaient sur elle, tout en observant dans cette lutte contre les vieilles idées une modération aussi louable qu'elle est rare, et en préconisant cette sagesse vraiment humaine dont les leçons peuvent servir à tous les peuples. Ce qui lui a manqué, c'est précisément l'excès de certaines qualités : il les avait presque toutes dans une mesure moyenne, et c'est par cette admirable harmonie qu'il mérite d'être classé parmi les esprits originaux » (2).

Hallberg était désormais tout désigné pour occuper une chaire de littérature étrangère dans une Faculté des Lettres. A cette époque, sauf à la Sorbonne, un seul maître était considéré comme suffisant pour enseigner toutes les littératures modernes autres que la française, sous l'étiquette collective de *littérature étrangère*, au singulier, et je ne jurerai pas que parfois cette littérature ne fût pas étrangère au professeur lui-même, lequel, philosophe, historien ou latiniste,

(1) Pp. 22-23.
(2) P. 386.

Digitized by Google

ne lisait couramment aucune langue vivante autre que sa langue maternelle (1).

En attendant, sans négliger l'allemand, notre confrère n'oubliait pas qu'il enseignait les humanités classiques et employait ses loisirs à traduire des *Morceaux choisis* de Platon qui furent publiés en 1871.

Un moment il avait espéré être appelé à la Faculté de Bordeaux : un de ses collègues, un peu plus ancien, M. de Tréverret, obtint la place vacante, et ce fut à Dijon qu'Hallberg fit ses débuts dans l'enseignement supérieur, à la rentrée de 1872. Il succédait à Diez, enlevé par une mort prématurée. Dijon est une ville hospitalière, accueillante autant qu'intelligente, mais elle est bien loin du Lot, et la boussole du jeune maître ne cessa pendant environ sept ans de se tourner vers le Sud. Ce n'est pas qu'il n'eût retrouvé ou contracté dans la cité bourguignonne de solides amitiés. Il y vécut en contact presque journalier avec des collègues, anciens camarades d'école, comme Henri Joly et Petit de Julleville, dont le premier, membre de l'Académie des Sciences morales, déploie toujours la même activité dans l'étude des questions sociales (2). Le 5 juillet 1876, l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon lui ouvrait ses portes, et le Président, Henri Chevreul, ancien magistrat et fin lettré, fils du grand chimiste, l'accueillait par un bref et élogieux résumé de ses travaux. La liste de ceux-ci s'accroissait tous les jours. L'éditeur Delalain avait confié à Hallberg le soin d'éditer à l'usage des établissements d'enseignement les principaux classiques allemands. Comme ce prudent libraire craignait que les collaborateurs par lui choisis ne lui fissent défaut et qu'il tenait à conserver dans sa collection une unité au moins

(1) Ajoutons, pour être juste, qu'une fois assis dans leur chaire les débutants dans l'enseignement des littératures modernes se mettaient le plus souvent consciencieusement à l'œuvre, et il en est qui devinrent des spécialistes distingués.

(2) C'est lui qui a écrit, sur son ancien *cube*, la notice insérée dans l'*Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole normale*, 1922; j'aurais certainement fait plus d'un emprunt à ces pages si elles avaient paru plus tôt.

Digitized by Google

nominale, il avait imposé à chacun un pseudonyme : sur la couverture des livres allemands Hallberg s'appelait H. Grimm; sur celle des auteurs anglais Elwall était dénommé E. Sedley; Deltour en publiant les Grecs et les Latins se transformait en Turnèbe. Plus tard les noms véritables furent révélés. De 1873 à 1876 avaient paru seize petits volumes comprenant chacun le texte complet ou partiel d'une œuvre allemande, précédé d'une notice biographique et littéraire. Plus tard devaient paraître d'autres volumes, ceux-là avec notes explicatives et critiques, parfois suivis de thèmes d'imitation. Le total devait s'élever à deux douzaines environ. Ajoutons une traduction française du *Laocoon* de Lessing, livre d'une importance capitale dans l'histoire de l'esthétique moderne. — Mais, à cette époque, en dehors de ses occupations professionnelles, une œuvre de plus longue haleine occupait notre confrère. Il s'agissait d'une *Histoire des littératures étrangères* destinée à faire partie d'une collection entreprise par Alphonse Lemerre. De cette *Histoire* qui devait comprendre quatre volumes, deux seulement ont été publiés, consacrés aux littératures du Nord; les tomes III et IV, traitant des littératures du Midi, ont été écrits, mais ne virent pas le jour. Pourquoi cette collection, si coquette d'aspect, imprimée en caractères elzéviriens, dont il a été fait des tirages de luxe, à laquelle maints littérateurs et historiens connus apportèrent leur contribution, n'a-t-elle pas réussi à obtenir la faveur des étudiants et du public? C'est surtout sans doute à cause de l'exécution typographique : les caractères employés, notamment pour les passages cités ou traduits, sont tellement menus qu'un professeur soucieux de ménager la vue de ses élèves ne pouvait vraiment les leur recommander. Mais quelle mine de renseignements précieux dans ces pages trop compactes!

Cependant, en 1879, se produisait à Toulouse un incident qui souleva un certain émoi dans le monde universitaire, incident qu'a rapporté notre regretté confrère E. Cartailhac dans son *Éloge de Gustave d'Hugues* à l'Académie des Jeux Floraux. Le professeur d'Hugues avait encouru le déplaisir

Digitized by Google

du Ministre de l'Instruction publique pour un article du *Correspondant* sur l'éducation féminine. Par une mesure exceptionnelle, d'une légalité qui eût été contestable si les intéressés n'y eussent donné leur adhésion, Jules Ferry opéra une permutation entre les professeurs de littérature étrangère de Dijon et de Toulouse. Cette décision comblait les vœux d'Hallberg, toujours désireux de revenir dans le Sud-Ouest; comme, bien qu'à regret, son collègue l'accepta, il vint prendre possession d'une chaire qu'il devait occuper trente ans.

Les Toulousains ont gardé le souvenir de ses cours sans prétention, causeries familières d'où ni la diversité et la difficulté des sujets, ni l'abondance de la documentation n'excluaient la clarté de l'exposition. Sa langue et sa méthode avaient toutes les qualités que nous aimons à regarder comme particulièrement françaises.

Dans ses conférences, il inaugura à la Faculté des Lettres l'enseignement systématique de la langue allemande : à Dijon déjà il avait expliqué des textes et corrigé des devoirs pour les aspirants au certificat d'aptitude et à l'agrégation. Combien d'élèves et de correspondants, puissamment aidés par lui dans leur travail personnel, lui durent une bonne part de leur succès dans ces concours (1)! Sa bienveillance était inépuisable comme sa facilité. Il semait à profusion, tant dans les revues pédagogiques ou littéraires que dans les recueils académiques, des articles, tombés d'une plume toujours alerte, dont la seule énumération tiendrait ici trop de place. Je ne retiens à titre d'exemple qu'un discours, prononcé le 16 décembre 1886 à la séance de rentrée des Facultés des Sciences et des Lettres, où il expose ses idées sur la question toujours si discutée de la place relative qu'il convient d'assigner aux langues anciennes et aux langues modernes dans les études secondaires. Ne nous étonnons pas que le lauréat du concours général, devenu professeur de littérature allemande, ait préco-

(1) Longtemps demeuré seul pour accomplir une tâche assez lourde, il eut, à partir de 1898, un auxiliaire aussi compétent que dévoué en M. Loiseau, destiné à devenir son successeur et l'un des maîtres les plus estimés de l'Université de Toulouse.

Digitized by Google

nisé le moyen terme toujours cher aux sages, trop souvent dédaigné de la multitude et des spécialistes. « Aujourd'hui, disait-il, si nous lisons certains écrits retentissants, si nous écoutons certaines voix autorisées, cet allemand et cet anglais, si humbles, si méprisés il y a peu de temps, devraient former la base de l'éducation nationale, chasser honteusement le grec et le latin et dominer avec orgueil tout le système de nos études. Eh bien! si l'on nous faisait l'honneur de nous consulter à cet égard, beaucoup de mes collègues et moi-même nous répondrions au nom des langues vivantes qu'elles ne réclament « ni cet excès d'honneur ni cette indignité ». Nous voulons notre place au soleil, nous nous croyons appelés à rendre de grands services, mais à côté, au milieu même des études classiques, et non en dehors ou au-dessus, comme le voudraient les esprits impatients et exclusifs... » Il mettait en garde ses auditeurs contre les excès opposés de la xénophobie et de la xénomanie, si l'on me permet ces expressions, et il concluait : « Nous pourrons établir des comparaisons fructueuses et vraiment rationnelles entre les grands écrivains de l'antiquité classique et ceux des littératures modernes, au lieu d'opposer sans cesse entre eux, comme nous le fait faire notre ignorance, des génies que la diversité de leurs origines et de leurs manifestations n'empêche point d'être frères, pour la plus grande gloire et le plus grand profit de l'humanité. Alors enfin, nous aurons le droit de revenir avec un nouveau plaisir et une légitime fierté à nos classiques français; comme le voyageur qui, après avoir visité cent climats et cent peuples divers, vient s'asseoir avec bonheur, sur ses vieux jours, au foyer paternel, dans un de ces riants vallons des Pyrénées ou sur les bords enchantés de la Loire, chacun de nos visiteurs de littératures étrangères sera heureux de retrouver son vieux Corneille, son La Fontaine, son Voltaire, son Victor Hugo, et, pour avoir mieux connu l'Angleterre ou l'Allemagne, il n'en aimera que mieux son beau pays et son doux parler de France » (1). Il semblait

(1) *Revue de l'enseignement des langues vivantes*, t. IV, pp. 24 et suiv.

Digitized by Google

ainsi prédire sa propre destinée : il devait, au demeurant, revenir encore plus loin en arrière, et ceux qui ont vécu dans son intimité durant les dernières années de son existence savent que les réminiscences de Virgile et d'Horace étaient encore plus fréquentes sur ses lèvres que celles de nos grands siècles littéraires.

Noublions pas que, presque aussitôt après son arrivée, Hallberg avait reçu ses lettres de grande naturalisation à Toulouse en devenant associé ordinaire de notre Académie (1880). Il la présida en 1895-96 et 1896-97. L'Académie des Jeux Floraux l'élut mainteneur en 1889; il y remplaçait M. Villeneuve, conseiller à la Cour d'appel et traducteur en vers des poètes latins. Son *Remerciement* fut un discours sur le *Rôle de la Poésie dans l'Education.* « Tout le monde ne peut pas être poète, disait-il en terminant, mais tous nous pouvons, nous devons demander à la poésie — et surtout dans les temps de notre jeunesse — les consolations et les vertus dont elle est l'auguste dispensatrice. » Quant à lui, il ne se contentait pas de lire et de goûter les poètes : il écrivait volontiers en vers : vers de société et d'occasion en général, compliments, toasts et épithalames, souvent jetés d'un crayon facile sur une page de carnet ou derrière un menu. La courtoisie et l'enjouement présidaient à ces effusions rimées, en même temps qu'un classicisme sévère en fait de versification. Car jusqu'au dernier jour il resta sous ce rapport un classique impénitent. L'Académie des Jeux Floraux s'est parfois piquée d'être accueillante aux innovations quand elles ne portaient que sur la forme : notre confrère ne la suivait qu'à regret; il n'admettait ni pour lui ni pour les autres les licences contemporaines et ce qu'il considérait comme le débraillé du vers. Il était à peine moins rigoureux que le Colonel Perrossier dont notre confrère M. de Gélis faisait naguère un portrait fort fidèle, et il s'est toujours refusé à aller plus loin que Victor Hugo. C'est en alexandrins coulants, sonores autant que corrects, et d'un entrain tout juvénile que, présidant la distribution des prix du Lycée de Cahors le 12 juillet 1918, il s'adressait aux élèves et à leurs parents.

Digitized by Google

Beaucoup d'entre vous se rappellent avec quelle régularité il s'acquittait de ses tributs académiques, avec quel pieux empressement il rendait aux confrères disparus l'hommage que je rends aujourd'hui à sa mémoire (1). Devenu professeur honoraire en 1909, associé libre de notre Compagnie en 1910, il cessa d'avoir à Toulouse sa résidence ordinaire; les examens du baccalauréat, auxquels il continua de siéger, l'y rappelaient régulièrement, sans parler des affections de famille. L'Université et les Sociétés littéraires de Toulouse lui restaient également chères; il ne laissait échapper aucune occasion de leur témoigner sa sympathie reconnaissante, et ç'a été une véritable joie pour lui quand en 1920 vous lui avez offert un jeton de vermeil pour commémorer le quarantième anniversaire de son admission parmi nous.

Mais j'anticipe. Nous ne devons pas oublier non plus — d'autres l'ont fait peut-être — qu'il fut un des fondateurs de l'enseignement secondaire des jeunes filles dans notre ville, le premier promoteur des cours de la rue Baour-Lormian qui précédèrent la création du Lycée de la rue Royale, aujourd'hui rue Gatien-Arnoult. Il professa également quelques années un cours de langue allemande à l'École vétérinaire : cette fonction lui valut la croix du Mérite agricole (1889). Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1895.

A plusieurs reprises il eut la tentation de porter son activité sur le terrain politique : il y fut moins heureux. Des candidatures aux conseils municipaux de Bordeaux (1871), d'Albas, de Toulouse (1896), une candidature sénatoriale dans le Lot (1891), toujours avec des programmes modérés, eurent le même insuccès. Il ne paraît pas qu'il possédât les qualités ou les défauts requis pour réussir auprès des électeurs. Je me garderai de l'en louer ou de l'en blâmer.

D'ambition personnelle, il n'en avait guère : jamais il ne chercha à quitter notre Faculté pour la Sorbonne : il refusa, malgré des propositions venues de haut, de se porter candidat aux fonctions d'inspecteur général de l'enseignement des

(1) *Eloges* de MM. Delavigne, Deschamps, A. Duméril, Hamel, etc.

Digitized by Google

langues vivantes lors du décès de B. Lévy. A bien des égards pourtant elles lui eussent convenu comme il leur eût convenu lui-même : il joignait à l'étendue de ses connaissances une santé que n'effrayaient pas les voyages, un parfait équilibre nerveux et une courtoisie qui n'eût jamais affecté des allures dictatoriales.

S'il m'écoutait, il m'en voudrait de ne pas dire quelques mots de ses convictions religieuses. Les noms de quelques-uns de ses camarades d'école avec lesquels il resta en relations suivies vous ont déjà indiqué en quel sens allaient les sympathies de bon nombre d'universitaires de sa génération. Venu au catholicisme sans y avoir été disposé par son éducation, y ayant été amené peut-être d'abord par les circonstances, il s'y ancra toujours davantage et trouva dans une foi devenue robuste une inaltérable sérénité que ne troublait plus le spectacle d'un mal nécessairement éphémère parce que terrestre. Son libéralisme républicain se teinta même d'aspirations théocratiques d'ailleurs indécises. Une traduction en vers français de la liturgie de la messe, une vie de sainte Mathilde, plusieurs fois rééditée et qui eut les honneurs de la traduction en allemand et en italien, restent les monuments littéraires de sa pieuse activité. Piété ne voulait pas dire pour lui ascétisme. S'il repoussait l'idée du droit à la joie, il n'avait pas davantage l'idée de priver les autres ou lui-même des joies permises : éminemment sociable, il ne croyait ni au devoir de l'austérité ni à l'austérité du devoir. J'ai dit qu'il affectionna Horace jusqu'au dernier jour : c'est que l'ami de Mécène prônait la modération en tout, ne s'étonnant de rien, s'efforçant de jouir de tout sans dépendre de rien.

Il était l'obligeance même. Jamais il ne recula devant une démarche, fût-elle hasardeuse ou pénible, pour servir un ami ou secourir une infortune. Un des meilleurs titres à sa sympathie était de se présenter à quelque examen. Les candidats qu'il a contribué à faire ajourner ne l'avaient certes pas volé! La bonhomie était chez lui le signe et la parure de la bienveillance.

Digitized by Google

Les événements de 1914 devaient mettre son optimisme à une rude épreuve : il voyait la France attaquée et meurtrie par une Allemagne caporalisée et prussianisée, bien différente de celle que lui avaient fait connaître les maîtres de la littérature germanique de la fin du dix-huitième siècle et les gracieux poètes de la *Deutsche Lyrik*. Déjà, en 1872, rééditant son *Wieland*, il avait donné à cet ouvrage une nouvelle préface, jugée nécessaire après le traité de Francfort. Cette fois la France était encore plus horriblement meurtrie. Il vécut assez pour voir l'heureuse issue de la lutte gigantesque et le triomphe du Droit outragé. Après quatre années d'anxiété il retrouvait sa famille au complet : son plus jeune gendre et cinq de ses petits-fils avaient servi dans les armées de terre ou de mer : ils rapportaient trois croix de la Légion d'honneur et je ne sais combien de citations.

Une longue vieillesse ressemble parfois à un châtiment, ou tout au moins à la plus pénible des épreuves. Pour lui ce fut vraiment une récompense. Il ne survécut ni à sa compagne des bons et des mauvais jours, ni à aucun de ses enfants ou petits-enfants; la plupart d'entre eux l'entouraient quant il s'éteignit le 15 septembre 1921 après quelques jours d'une maladie presque sans souffrance. Si dans les dernières années ses yeux myopes s'étaient encore affaiblis, si son pas, jadis toujours rapide, était devenu plus hésitant, sa vivacité d'esprit, son entrain n'avaient subi aucune atteinte. Au début du mois avait été baptisé son onzième arrière-petit-fils, et cette occasion avait été pour lui un ultime sujet de joie. Ce fut dans la pittoresque demeure du Peyrou, près de Luzech, sur une hauteur baignée par le Lot et en dominant la merveilleuse boucle, qu'il rendit le dernier soupir. Un long cortège de parents et d'amis, conduit par ses gendres (1), l'accompagna au cimetière d'Albas le 18 septembre. On était en pleines vacances, et Albas communique difficilement avec le reste du monde. Notre Académie et la Faculté des Lettres

(1) M. Verne, ancien Préfet, ancien Trésorier-Payeur général, M. Rémond, Inspecteur honoraire d'Académie, et le Commandant Keller.

Digitized by Google

n'avaient aux funérailles qu'un seul représentant; des liens trop étroits unissaient celui-ci à notre confrère pour qu'il pût prendre la parole sur la tombe encore ouverte. Ce fut le directeur de l'école publique, M. Lafon, qui, en excellents termes, adressa le suprême adieu à son vieil ami. Il rappela brièvement sa carrière universitaire et, surtout, il se fit l'interprète des regrets de ses concitoyens, rappelant tout ce qu'Eugène Hallberg avait fait pour entretenir la vie sociale et intellectuelle de sa petite patrie d'adoption. La presse de Toulouse se fit l'écho de ces regrets (1). Puissé-je avoir comme il convient exprimé les nôtres (2)!

(1) *Express du Midi*, 20 septembre 1921; *Télégramme*, 21 septembre; *Bulletin paroissial de Saint-Exupère*, novembre, etc.

(2) Depuis que les lignes ci-dessus ont été lues à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, M. Thouverez a prononcé, à la séance publique de l'Académie des Jeux Floraux du 11 juin 1922, un éloquent Éloge de son ancien collègue : je dois le remercier ici au nom de la famille et des amis de notre confrère. — Outre les livres et articles par lui publiés, Hallberg a laissé, de son écriture toujours ferme et nette, nombre de manuscrits sur des sujets de morale et de littérature, et un journal où il a pendant bien des années consigné tous les détails de son existence. Un jour peut-être ses petits-fils, dont deux — M. le Docteur Jean Verne, lauréat de l'Institut, et M. Georges Douin, lieutenant de vaisseau, notre correspondant — se sont déjà fait connaître dans le monde de la science et celui de l'histoire, ou son neveu, M. Edmond Duméril, professeur agrégé d'allemand, nous donneront ce qui est d'un intérêt général dans ces volumineux documents.

Digitized by Google

QUELQUES POÈTES DES JEUX FLORAUX

AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

PAR M. DE GÉLIS.

Une phase très importante de l'histoire des Jeux Floraux est celle de l'Humanisme. A partir du règne de Francois I^er^, le *Gai Savoir* devient le *Collège de l'Art et Science de Rhétorique*, c'est-à-dire quelque chose de plus savant, de plus solennel, de plus académique et, pour tout dire, de plus pédant. Le *français* se substitue au *roman*; la *Ballade* et le *Chant royal* prennent la place du *Vers*, du *Sirventès*, de la *Danse* et de la *Chanson*.

Les grandes découvertes de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième offrent à l'imagination des poètes la mine encore inexplorée des sujets scientifiques. Ceux qui concourent pour les fleurs du 3 mai subissent cette influence, mais trahis par leur inexpérience, ils confondent la chimie avec l'alchimie, l'astronomie avec l'astrologie, la science des nombres avec la cabale, la physique avec la magie et la sorcellerie.

La langue nouvelle, ce *français* que le roi vient de prescrire (1) et que les poètes de Cour ont mis à la mode, est pour eux, une autre source de difficultés. Inhabiles à exprimer leurs idées dans le parler d'Oïl dont ils n'ont pas la pratique, ils émaillent

(1) Édit de 1539.

Digitized by Google

leurs phrases de gasconismes et, sous l'abondance des citations grecques et latines, on ne distingue plus rien de leur personnalité.

Ajoutons que la Ballade et le Chant royal sont les genres très difficiles qu'on leur impose, et qu'ils doivent obligatoirement insérer dans l'*envoi* une invocation à Dieu, à la Vierge ou aux Saints.

De ces prescriptions rigoureuses et souvent contradictoires, de cette versification pénible, opposée comme une entrave aux élans de l'imagination, de ces dénouements mystiques juxtaposés aux drames sensuels de la Fable et de la mythologie, de cet occultisme et de cet empirisme ridicules substitués à la science expérimentale et raisonnée, que pouvait-il résulter? Le *Livre Rouge* (1), qui reproduit toutes les poésies couronnées de 1513 à 1641, nous prouve, hélas! combien fut indigente et plate la production littéraire qui se poursuivit presque sans interruption pendant un siècle et demi.

Cependant on aurait tort de juger sur ces œuvres de jeunesse tous ceux qui les ont signées. Une fois délivrés des préjugés d'école et libres de renouveler leurs procédés, beaucoup trouvèrent assez de ressources en eux-mêmes pour devenir bons poètes, historiens fidèles, dramaturges inventifs, orateurs éloquents. C'est de ceux-là que je voudrais m'occuper ici. Leur évolution intellectuelle, leur formation littéraire, l'autorité, la notoriété qu'ils acquièrent sous la triple influence de l'expérience, du travail et du milieu, seront pour nous autant de phénomènes intéressants à suivre, de leçons utiles à méditer.

(1) Archives des Jeux Floraux.

Digitized by Google

ÉTIENNE DOLET

Commençons par Dolet. En 1530, il est arrivé à Toulouse pour y faire son droit (1). Il n'a que vingt-deux ans, mais de brillantes études commencées à Orléans, sa ville natale, continuées à Paris, poursuivies plus tard à Venise et à Padoue, (2) le mettent au rang des plus instruits. A Toulouse, il s'est lié avec Jean Voulté, Jean de Boysson, Arnaud du Ferrier, Jacques du Faur, Jean Daffis, Pierre Bunel, Jean de Coras, l'évêque de Pins, le président de Minut, tous humanistes fervents. C'est vraisemblablement sur leurs conseils, à tout le moins sous leurs auspices, qu'il se décide à prendre part au concours des Jeux Floraux (3). Quelques mainteneurs, partisans des idées nouvelles, comme Jean de Boysson, tiendront compte de la recommandation; quelques autres, au contraire, en prendront ombrage, et parmi ceux-ci, du Pont de Drusac, lieutenant du Sénéchal et Blaise d'Auriol, régent de l'Université (4). Une grave lacune du *Livre Rouge* nous empêche de connaître le détail des examens et des concours entre les années 1519 et 1535, mais nous savons, par les aveux de Dolet lui-même,

(1) La lettre que Dolet écrivait à Guillaume Budé le X^e^ des Calendes de mai de 1532 : « ... *juri civili multo minus duos annos continuos impendimus...* » fixerait son arrivée à Toulouse à la reprise des études scolaires de 1530, c'est-à-dire au mois d'octobre de cette même année.

(2) Venise avait fondé des bibliothèques d'une grande richesse, capables de fournir aux érudits des documents précieux. Padoue, de son côté, avait acquis, dès la fin du seizième siècle, une réputation justifiée par le choix de ses professeurs et le nombre de ses étudiants. Au nombre de ceux-ci furent du Ferrier, du Faur, Daffis, Bunel, Michel de l'Hôpital et Jean de Boysson.

(3) Peut-être en 1531, comme le croit le D^r^ de Santi qui a très judicieusement étudié la question dans son travail sur l'Université de Toulouse (*Mém. de l'Ac. des Sciences de Toulouse*, 1906) peut-être seulement en 1532; aucun document ne nous permet d'en fixer absolument la date. M. C. Dawson, qui a traité la question dans « *Toulouse in the Renaïssance* », Columbia University Press, 1921, opine pour 1534, pp. 142 et suiv.

(4) Tous deux étaient de fervents scoliastes et les ennemis jurés des humanistes.

Digitized by Google

par les lettres et par les témoignages de ses contemporains, qu'il n'obtint aucune des fleurs qu'il ambitionnait. Cet échec dut être d'autant plus mortifiant pour lui qu'il avait mis tout en œuvre pour réussir et se croyait moralement assuré du succès. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à lire la poésie qu'il intitule : *Ad Phœbi opem implorandum, quibus usus est Doletus dum in publico quodam litterario certamine versu contenderet.*(1) Les Muses, déclare-t-il, sont descendues de l'Hélicon pour lui tendre la main, il cède à leurs instances, il se livre à elles et supplie Apollon de lui prêter son assistance dans le combat poétique qu'il va livrer à ses rivaux :

... Ex voto Phœbus si carminis orsum
Sponte mihi fundat, facili certamine palmam
Nunc referam? ingeniique mei conamine victa
Docta cohors juvenum, speram laude triumphi
Num me exornatum Aonia spectabit in arce?
Adsint tantum animo, nostris conatibus adsint
Diique deæque omnes, quorum sub nomine regnat
Doctorumque decus atque illustris gloria vatum
Gutture me pleno victorem præco crepabit!

Le poème intitulé : « *Elegiacum recitatum a Doleto in eodem certamine. De laudibus judicum certaminis* » est conçu dans les mêmes idées. Le lyrisme y déborde et nous ne saurions en faire un grief personnel à Dolet, mais dans les louanges qu'il adresse à ses juges futurs, peut-être aurait-il pu mettre un peu plus de retenue et de modération :

Annua solenni redeunt spectacula pugnæ
Miscerisque suo Pallas ab arce jubet.
.....
Nescio quos stimulos nostris conatibus addit
Censoris virtus lance probenda gravis.
Ergo agendum, quicquid docuit nos artis Apollo,
Audiat hæc gravibus cincta corona viris.
Quas Veneri quondam Paridis sententia primas
Detulit, hoc cœtu docta Minerva tenet.
Hic sola, hic regnat Pallas virtusque decora;
Vatibus hæc tantum laudis aperta via est. (2).

(1) *Stephani Doleti orationes duæ in Tholosam*, livre II des poésies, n° XIII.

(2) *Loc. cit.*, lib. II, carmen XIV.

Digitized by Google

Sous le titre : « *Ad Musam. Quod carmen a Doleto lusum est secunda certaminis die* (1) » les mêmes préoccupations reparaissent :

Musa, incerto operi adspira;
Nobis penè voratum
Jam medium est iter, ei age,
Vires collige fessas,
Alutemque mihi fer opem,
Nunc fer Musa opem, anhelo. (2).

Dolet nous déclare avoir composé dans les mêmes circonstances le poème : « *Ad puellas Tholosæ ; quod in eodem certamine recitatum est* » (3) et celui qui a pour titre : « *Ad Musam. quod carmen ultimum fuit à Doleto cantatum in certamine.* » Mais cette fois, il se montre moins sûr de lui et paraît même, vers la fin du morceau, avoir eu le pressentiment de sa défaite :

Jam mea musa satis
Factum sit : ad sanctos spectus
Ique, reje que pedem,
Et nuntia musis suum
Carmine me vario
Lusisse vatem.....
.....
Sed quod gravi spe decus
Si mihi non liceat
Hinc referre, quandoque
Dent meliora Dei
Et lenius flet sors bona (4).

En dépit des titres et des sous-titres qu'on vient de voir, nous ne croyons pas que les poésies latines de Dolet aient jamais été acceptées comme *pièces de concours* proprement dites. Des trois cents et quelques poèmes transcrits sur le *Livre Rouge*, pas un seul n'est en latin, pas un seul n'affecte les formes précitées; il est donc inadmissible que le poète humaniste ait, à lui seul, bénéficié d'une semblable exception. Mais

(1) Le concours des Jeux Floraux durait deux jours, quelquefois trois.
(2) *Loc. cit.* lib. II, Carmen XV.
(3) *Loc. cit.* Carmen XVI.
(4) *Loc. cit.* Carmen XIX.

Digitized by Google

peut-être fut-il autorisé — comme bien d'autres dont nous pourrions donner les noms — à joindre à la ballade ou au chant royal de rigueur, quelques productions de sa façon. Celles-ci n'étaient point inscrites sur le procès-verbal officiel, mais les juges du concours les lisaient au moment de l'examen et s'en servaient pour asseoir leur opinion.

Quoi qu'il en soit, nous allons voir notre auteur passer brusquement de la plus extrême confiance au plus violent dépit, et manifester dans ses lettres, dans ses discours et dans ses poésies, un mécontentement farouche auquel il ne nous avait pas habitués jusqu'ici.

Ces documents, à vrai dire, ne sont pas datés avec assez de précision, (1) les termes en sont trop vagues, trop généraux, pour nous permettre des déductions certaines, mais l'échec des Jeux Floraux dut, avec toutes les difficultés qu'il éprouva vers la même époque, contribuer à aigrir l'esprit de Dolet.

Ses *Orationes duæ in Tholosam* sont remplies d'invectives contre une ville qu'il se plaisait naguère à reconnaître comme le berceau des gens sages et vertueux. Il traite à tout instant de « barbare » une société coupable de complaisance pour ses rivaux et, pour lui-même pleine d'ingratitude, d'injustice et de cruauté : « Ergo me deprimere conaberis ? Quœ te à tenebris in lucem adduxi ? Quœ tibi artium quicquid habes contuli ?... »

Ses épigrammes en vers lui sont dictées par les mêmes idées de haine et de rancune et peuvent se résumer en ces deux distiques :

Ergo Tholosa literatis tam est parum
Amica quam lupus gregi
Ovium, canisque leporibus, vel igni aqua,
Pullisve vultur implumibus.

Il n'est pas seul à se plaindre; ses amis font chorus avec lui, et le mainteneur Jean de Boysson (2) rejette sur les Capitouls,

(1) Les lettres ne sont habituellement datées que par Ides ou par Calendes, à la façon latine, sans indication d'année.

(2) Jean de Boysson, qu'on appelait alors *Boyssoneus* ou *Boysonné*, fut docteur régent à l'Université de Toulouse et mainteneur des Jeux Floraux. Célèbre par son savoir, il fit une propagande active en faveur

Digitized by Google

ennemis déclarés de tous les intellectuels (1), l'odieux d'une pareille injustice :

Quand j'ay pensé, je treuve bien estrange
Vouloir juger des couleurs sans y veoir;
Celuy qui a toujours manyé fange
Veuille de l'or le jugement avoir. (2)
Qu'un ignorant cognoisse du savoir
Ou qu'un marchant (3) juge de l'esglantine (4)
Qui ne sait rien en langue latine,
Juge des faictz de Virgile et d'Ovide,
Celuy me semble à l'homme qui chemine
En lieu non seur et l'aveugle le guide. (5)

La lutte entre les humanistes et le parti rétrograde des Jeux Floraux n'en était pas à ses débuts. Déjà Voulté (6), qui se prétendait, comme Dolet, victime de cette compagnie, avait lancé contre elle, sous le vocable complaisant de Clémence Isaure, l'épigramme que voici :

O Clementia, te quœnam dementia cœpit
Heredem ingratam constituisse domum?
Recta fuit forsan sed non tua facta voluntas,
Munera ni demens hœc tua nullus habet.
Ut quondam victa est cœco sub judice Pallas,
Sic minor est Ludis docta Minerva tuis. (7)

---

des idées humanistes et fut lié avec Dolet, Alciat, Voulté, Marot, Rabelais, Michel de l'Hospital, Arnaud du Ferrier, du Pac, d'Albenas, Jacques du Faur, Jean de Coras, Jean d'Affis, Jean de Pins et les principaux lettrés de son temps. Ses tendances luthériennes le firent condamner par le parlement de Toulouse en 1534. Plus tard, il obtint sa grâce, devint conseiller au parlement de Chambéry et mourut en 1559.

(1) Trois capitouls, qu'on appelait les *Capitouls-bailes*, étaient adjoints aux Mainteneurs pour juger les candidats du 3 mai.

(2) Allusion aux fleurs d'or et d'argent que l'on donnait en prix.

(3) Beaucoup de Capitouls étaient marchands et dédaignés par les humanistes.

(4) Ce passage semble indiquer que l'Églantine fut le prix plus spécialement visé par Dolet.

(5) Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 836, 1re centurie, 26e dixain.

(6) Voulté, que les humanistes appelaient *Vulteius* et dont le nom véritable semble avoir été *Visagier*, était né à Reims au commencement du seizième siècle. Il fut protégé par François Ier, professa les belles lettres à Toulouse et mourut en 1542, assassiné croit-on, par un de ses adversaires politiques et religieux. On a de lui : *Epigrammata, libri* III; *Inscriptionum libri II* et *Xeniorum libellus.*

(7) *Epigrammatum*, lib. II, Lyon, 1537.

Digitized by Google

Dolet n'avait fait, on le voit, que s'associer aux humanistes militants de son époque, mais il y avait mis toute la violence, l'âpreté, l'insistance qui étaient dans sa nature et qui devaient, quatorze ans plus tard, le mener au pilori.

En 1533, il fut, à la suite de ses démêlés avec l'Université de Toulouse et l'officialité diocésaine, jeté en prison. Bientôt, après, il fut relâché sur les instances du premier président de Minut, mais pour se voir à tout jamais expulsé de Toulouse et de son Université. Il prit alors le chemin de Lyon, où il arriva le 1er août. A partir de cette date, sa vie appartient à l'histoire et nous savons à la suite de quelles péripéties cet homme qui n'avait cessé de se quereller, de se battre (1) et de se faire condamner tantôt par la juridiction civile, tantôt pas la juridiction ecclésiastique, fut enfin exécuté en plein Paris le 3 août 1546.

Aucun autre poète, si ce n'est Fabre d'Églantine, n'a laissé dans l'histoire des Jeux Floraux un souvenir aussi tragique.

PIERRE TRASSABOT. (2)

En 1539, Pierre Trassabot, (2) étudiant toulousain, gagna la fleur du Souci avec un chant royal dont le refrain : « Que vye humaine a icy tousjours guerre » contenait à la fois la morale et la conclusion. Au plus fort des batailles que se livraient un peu partout les armées de François Ier et de Charles-Quint, la guerre était évidemment un sujet d'actualité. Personne n'est surpris qu'un écrivain contemporain s'en empare, mais on s'étonne qu'ayant à choisir entre les auteurs du fléau et ses

(1) A la suite d'une violente querelle, il avait tué le peintre Compaing.
(2) *Alias* : Trassebot.

Digitized by Google

victimes, il s'en prenne exclusivement à celles-ci. Ce sont gens, à l'entendre, qui manquent de patience et de résignation.

Au temps que Mars en guerre se poussoit
Et que souldartz faisoient grand'insollence,
Maint pauvre homme en ploroit et gémissoit
Que ne pouvoit pâtir leur violence;
Et sans cop nul d'espée, picque ou lance,
L'un se mettoit à crier ou tancer,
L'autre de peur qu'on le vint offencer
Alloit de cœur Dieu pour la paix requerre,
Sans toutefois aucunement penser
Que vye humaine a icy tousjours guerre.

Pour avoir manqué de cette douce et très nécessaire philosophie, beaucoup d'entre eux furent déçus :

Faicte la paix, mainct povre se pensoit
Que guerre plus ne luy feisse nuysance,
Et néantmoins depuis il apperçoit
Maincte une guerre, ennuy et desplaisance,
Car plusieurs maulx s'en viennent en présence;
Mesmes charté (1) les povres gens presser
Et vient par faim leur vif tainct effacer,
Voyre sans fin les combat et aterre,
Quy vont criant, se sentant trop vexer,
Que vye humaine a icy tousjours guerre.

L'envoi est, comme il fallait s'y attendre, la conclusion et la synthèse des idées exposées dans les couplets :

Bref, s'on veult tout notter et compasser
On ne sçauroit par ce monde passer
Sans guerre avoir; qui veut le contre il erre,
Car, dist Job en se voyant deschasser,
Que vye humaine a icy tousjours guerre.

Ces lieux communs enchâssés dans de mauvais vers donnent une faible idée du concours de 1539 et des candidats qui s'y disputèrent les prix. Cependant, Trassabot fut estimé de ses compatriotes. Quand il mourut, Jean de Boysson, son ami, ne

(1) *Charté* pour *cherté.*

Digitized by Google

lui consacra pas moins de quatre épitaphes. Dans la première, il nous révèle un Trassabot de génie, dont la science artistique était paraît-il aussi remarquable que la science poétique :

Trassabotus erat poeta magnus
Et magnus quoque pictor, et peritus.
Ipse idem arte in utraque si quis alter,
Quid miramur eum esse nunc sepultum?
Audendi fuit œqua si potestas
Semper, quia libet artis utriusque
Professoribus; an necis potestas
Pictori atque poetæ erit negata?
Omne potest poeta. Cur non
Hic audere potest mori? Hinc abire?
Huic an non licet evolare cœlum?

La seconde épitaphe, non moins dithyrambique que la première, compare le talent du défunt à ceux d'Horace, de Zeuxis, d'Apelles et de Parrhasius :

Artem poeticam qui Horati transtulit
Rithmisque fecit Gallicis illam loqui
Selvæ dicatam præsuli doctissimo,
Clementiæ qui fœmine tam nobilis
Ornaverat ludos, suisque versibus
Hos fecerat celebriores, floribus
Donatus omnibus, tribusque floridis
Clarus triumphis; regis à negotiis
Et litibus qui olim fuit; quique artibus
Infructus extitit bonis, Parrhasio
Zeuxi aut Apelli comparandus pingere
Et sculpere sciens perprobe Trassabotus,
In hoc loco est sepultus, heu nimis esto!

La troisième, continuant l'hyperbole, fait du peintre toulousain l'émule de Phidias et d'Apollon :

Artis te geminæ facient monumenta manere
Nec metuenda tibi censeo damna necis
Pictura celeber celeberque es carmine vates,
Artis Apollinæ Phidiacœque sciens
Nomen habes clarum donecque toreumata vivent.
Carminaque et rithmi tu quoque vives simul.

Digitized by Google

La quatrième enfin réunit dans un distique plein d'emphase les personnalités assez disparates de Trassabot, d'Apelles et de Marot :

Conditur hoc tumulo Petrus Trassabotus, Apelles
Alter, quique Marot versibus alter erat.

Sur ce poète si vanté par ses contemporains nous n'avons aujourd'hui que des renseignements très sommaires. Né au commencement du seizième siècle, il fit ses études à Toulouse, gagna trois prix aux Jeux Floraux, fut nommé Maître en 1539, prononça cette même année et la suivante l'*Oraison de Dame Clémence*, après quoi il n'est plus question de lui sur nos registres. Son chant royal sur la guerre est la seule poésie qu'il nous ait laissée. Pour que Jean de Boysson ait pu faire son éloge funèbre à une date que l'on peut fixer entre 1545 et 1550 il faut qu'il soit mort prématurément. C'est l'opinion de Dumège, qui lui consacre, dans sa *Biographie toulousaine*, une notice dont nous ne garantissons pas l'exactitude absolue : « Les arts, nous dit-il, venaient de renaître par les soins de François Ier; Trassabot abandonna l'étude du code et la carrière diplomatique pour se livrer à leurs douces inspirations. Il peignit plusieurs fresques qui subsistent encore en partie et on lui attribue celle qui décore la coupole de l'église Saint-Saturnin. Il travailla aux sculptures de l'Hôtel de Bernuy et fit quelques bas-reliefs remarquables. Nicolas Bachelier estima les talents de Trassabot qui fut aussi l'ami du jurisconsulte Boyssonné, du poète Marot et d'Étienne Dolet. Des travaux multipliés consumèrent le flambeau de sa vie : il mourut pauvre et jeune encore ».

Dumège ne s'en tient pas là : il désigne Trassabot comme rapporteur d'une requête que les dames de Toulouse auraient adressée aux Mainteneurs et aux Capitouls du temps, à l'effet d'être admises au concours des Jeux Floraux. Ici, nous sommes en pleine fantaisie. Noulet a démontré le vrai caractère de ce libelle, dû, sans doute, à l'humeur joyeuse d'un contemporain de Rabelais. Seul, l'auteur de la *Biographie toulousaine*, heu-

Digitized by Google

reux de voir paraître dans ce factum le nom de Clémence Isaure dont il poursuivait avec obstination le fantôme fugitif, crut, ou fit semblant de croire, à son authenticité.

PIERRE DU CÈDRE

Encore un lauréat dont la vie nous est peu connue. Nous savons seulement qu'il obtint un Souci au concours de 1541 et fut proclamé Maître ès-jeux à la même date, ce qui suppose deux fleurs gagnées antérieurement. En 1545, il figure sur la liste des Capitouls avec le titre de syndic; seize ans plus tard on le retrouve à l'Hôtel de Ville en compagnie de sept collègues entièrement dévoués, comme lui-même, au parti protestant (1). Le Parlement qui les redoute, casse leur élection le 13 mai 1562, c'est-à-dire quatre jours avant la terrible bataille, qui fit couler dans Toulouse des ruisseaux de sang. A partir de cette date, du Cèdre n'est plus mêlé aux troubles politiques et religieux à titre officiel, ce qui ne l'empêche pas d'y jouer un rôle personnel très actif, si nous en croyons les historiens contemporains. (2)

Son œuvre littéraire est la seule qui nous intéresse. La première manifestation que nous en ayons est le chant royal présenté en 1541 aux Jeux Floraux et qui a pour titre : *De l'excellence de la poésie.* La première strophe tient lieu de prologue et d'exposition :

Mortel engin n'a la capacité
De poésie exalter l'excellence,
Et s'il le cuyde (3) en grand'témérité,
Déclarera à tous son insollance;
Car nous lisons aux souverains autheurs
Que les Hébreux en furent zélateurs ;

(1) MM. Mandinelli, Hunaut de Lanta, d'Assézat, Dareau, de Ganelon, Pastoreau et Vignes.
(2) Voir notamment Gaches et Bosquet.
(3) S'il le pense.

Digitized by Google

Les Grecs l'ont eue en admiration
Et les latins en vénération.
En elle gist un grand contentement
Que cueur humain en ce monde soubhaite,
Tant qu'on ne peut voyr soubz le firmament
Laurier sans feuille et sans loz bon poète. (1)

Dans le même style emphatique l'auteur énumère les poètes fameux de l'Antiquité. Moïse, Job, David, Orphée, Musée Linus, Platon, nous apparaissent rayonnants de gloire; Homère, Virgile, Ovide, Lucrèce ont leur tour, puis les Sybilles, puis enfin la race entière de ceux que la Muse inspire et que les rois, les princes et les grands de la terre ne dédaignent pas de couronner :

Oultre ce qu'est cy dessus récité,
Tout vray poète a ceste influance
Et par fureur de l'esprit concité
Dont il compose en divine afluance.
Princes, ducs, roys et grandz modérateurs
De poésye ont esté protecteurs,
Et si l'on trouve en elle fiction
En mainct lieu, c'est en intention
Qu'entendu soit le tout morallement,
Car à ces fins la poésye est faicte.
Brief (2) ne sçaurions trouver aulcunement
Laurier sans feuille et sans loz bon poète.

L'envoi, que l'auteur appelle « épilogue » résume toute la pièce en six vers dont le prosaïsme n'est pas moins affligeant que celui des couplets :

Considérant sa noble invention,
Son origine et décoration,
L'utilité jointe à l'esbattement,
De l'honorer est chose très honneste,
Veu qu'on ne peult trouver finablement
Laurier sans feuille et sans loz bon poète.

---

(1) On remarquera la forme de ce chant royal, avec des strophes de douze vers chacune. C'est le seul exemple que nous en ayons dans le *Livre Rouge.*

(2) *Brief* pour *bref* ne compte jamais que pour un pied chez nos poètes floraux du seizième siècle.

Digitized by Google

Tout cela n'est point pour nous séduire et nous n'aurions qu'une assez médiocre idée du poète du Cèdre sans le livre des *Ordenansas*, qu'il composa treize ou quatorze ans plus tard et qui fait aujourd'hui sa réputation. Le vrai titre de ce petit ouvrage, imprimé en 1555 par Jacques Colomiès à Toulouse, est : *Las Ordenansas et coustumas del Libre Blanc, observadas de tota anciantetat, compausadas per las sabias femnas de Tolosa, et regidas en forma deguda per lor secretary.* (1) Les exemplaires en étaient devenus très rares, aucun catalogue n'en faisait plus mention, lorsque Brunet, en 1834, eut la chance de s'en procurer un en Angleterre, dans une vente publique. Il en donne la description minutieuse dans son *Manuel du libraire*, édition de 1843 (2).

A Toulouse, Desbarreaux-Bernard décrivait à son tour le précieux volume dans l'*Annuaire de l'Académie des Sciences de* 1874-75, et le Docteur Noulet en donna deux réimpressions, l'une en 1846, l'autre en 1878.

Il s'agit d'une assemblée générale des matrones de Toulouse, réunies pour discuter et rédiger le code des usages locaux. Dans cet imposant cénacle, les sages-femmes sont en grande majorité. Au seizième siècle, leur corporation était nombreuse et leur profession lucrative au point de faire honte à notre époque dégénérée. On les comptait par douzaines dans chaque quartier. Et comme, en dehors de leurs aptitudes professionnelles, ces dames s'entendaient à merveille aux soins du ménage et pos-

(1) *Les ordonnances et coutumes du Livre Blanc, recueillies de toute antiquité, composées par les sages-femmes de Toulouse, et rédigées en bonne forme par leur secrétaire.*

On trouvait sous la même reliure :

1° *Las Nompareilhas Receptas per far las femnas tindentas, risentas, plasentas, polidas et bellas, et mais per las far pla cantar et caminar honestamen et per compas;*

2° *La Requeste faicte et baillée par les Dames de la Ville de Tolose aux messieurs Maistres et Mainteneurs de la Gaye Science de Rhétorique, au moys de May, auquel moys par les dits Seigneurs se adjugent les Fleurs d'or et d'argent aux mieux disans, tendent à ce qu'elles feussent reçues à gaigner le dit pris.*

(2) T. III, p. 124.

Digitized by Google

sédaient le secret de toutes les bonnes recettes, on accueillait avec empressement leurs conseils et leurs avis.

Les *Ordonnances* furent, pour le Midi de la France, ce qu'avaient été les *Evangiles de Quenouilles* (1) pour les provinces du Nord et la Belgique. Cet amusant badinage, dont Fouquart de Cambrai, Antoine du Val, Jean d'Arras furent vraisemblablement les premiers auteurs, eut, à la fin du quinzième siècle et dans le courant du seizième des imitateurs nombreux. Parmi ceux-ci, Pierre du Cèdre. Il ne fait pas qu'imiter, il copie; des passages entiers sont empruntés aux modèles flamands. Reconnaissons lui pourtant le mérite du cadre et de l'exposition. Toulouse, avec ses rues, ses faubourgs, ses vieux usages et la physionomie de ses habitants, revit tout entière dans sa description. L'allusion au *Livre Blanc*, registre vénérable qui contient les franchises et coutumes de la ville, est ingénieuse et bien faite pour piquer la curiosité. L'auteur réussit enfin par une prosodie facile et l'emploi très habile de la langue d'Oc à donner une saveur particulière à son récit.

Tel quel, son livre est un document précieux pour l'histoire et la philologie. L'exorde en est à la fois pompeux et ironique :

Ensieguen las grandas coustumas
Escriutas per diversas plumas;
Coma on deu far filhols et festas
Ordenadas per las sabias testas
Das (2) habitantas d'esta villa. (3)

Suivent les noms et adresses des matrones les plus connues,

(1) Les auteurs y racontent les très divers et souvent très libres propos par lesquels les fileuses du pays de Flandre ont coutume d'égayer leurs veillées.

(2) Le texte porte *las*, version qui nous paraît défectueuse.

(3) S'en suivent les grandes coutumes écrites par diverses plumes; — comment on doit faire les baptêmes et les fêtes — ordonnés par les doctes esprits — des habitantes de cette ville.

Digitized by Google

et cette évocation du vieux Toulouse est aussi instructive que pittoresque. Nous voyons apparaître :

La Sebellia que fa les gans
Dé la carriera de Regans;
Dona Martineta, pastissièra,
Dona Esperona et la Rixens,
Dona Margoy, dona Micens,
.....
Dona Naudina et dona Lysa
Qu'avia esposatz tretze maritz... (1)

Ici, un trait de satire que nous ne pouvons reproduire ; la langue du seizième siècle s'apparente plus que la nôtre au latin et, comme lui, brave l'honnêteté.

Notons au passage :

La Francesa de Santas Carbas
Tant grassa que fa quatre barbas. (2)

Odde de Triors nous fait remarquer dans ses *Joyeuses Recherches* (3), que « quatre barbas » ne veut pas dire « quatre barbes mais un quadruple menton. Cette expression sera reprise dans le même sens par Goudouli.

Voici nos commères assises en cercle sur leurs corbeilles renversées. C'est une habitude qu'elles ont prise dans les foires et les marchés. Elles parlent d'abord toutes à la fois et personne ne s'entend.

Mais à la fin, per lo conseilh
De la conolha et del vertheil, (4)

le tumulte s'apaise et la séance peut commencer.

(1) La Sibille qui fabrique des gants — dans la rue des Regans; — Dame Martine, pâtissière, — Dame Eperonne et la Rixens, — Dame Margot, dame Micens... — Dame Naudine et dame Lise — qui a épousé treize maris.

(2) La Françoise de Saintes Scarbes — si grasse qu'elle a quatre mentons.

(3) Édit. Noulet, p. 36.

(4) Mais à la fin par le conseil — de la quenouille et du verteil.

Digitized by Google

La quenouille est l'instrument des fileuses, tout le monde le sait, mais le « verteil » est moins connu. C'est une sorte de peson que l'ouvrière ajuste à l'extrémité de sa quenouille, pour faire contrepoids au paquet de chanvre enroulé à l'autre bout. Dans les Flandres, on l'appelle « vertoile ». (1).

C'est sur la question des préséances que l'on commence à discuter. La hiérarchie est en grand honneur à l'époque où nous sommes, et dans Toulouse, ville parlementaire où le protocole est rigoureux, le rang social de la femme dépend essentiellement de la fonction du mari :

.....
.....en filhotatges
Iran devant las apparentas,
Las grans damas et Presidentas,
Après vendran las Conseilheras
En Parlament et las Graffieras,
Las honorablas Secretarias,
D'ambe las Referendarias,
Caduna segon lor estat. (2)

Les femmes des juges, des huissiers, des procureurs, celles des docteurs en lois, en lettres ou en médecine, les avocates, les licenciées, les bachelières, sont soigneusement cataloguées d'après les titres de leurs époux.

La toilette féminine est soumise à des lois du même genre : le chaperon de velours ou de soie n'est permis qu'aux femmes de qualité, les petites bourgeoises et les marchandes doivent se contenter du bonnet. Encore faut-il distinguer entre la coiffe de dentelles et le foulard qu'on jette négligemment sur les cheveux. (3)

(1) *Les Evangiles de quenouilles*, loc. cit.

(2) Dans les baptêmes — les parentes iront devant — avec les grandes dames et les Présidentes — ensuite viendront les Conseillères — du Parlement et les Greffières, — les honorables Secrétaires. — avec les Référendaires, — chacune suivant sa condition.

(3) Un édit somptuaire avait paru en 1550 et les Capitouls avaient pris un arrêté conforme.

Digitized by Google

La conversation est codifiée comme le reste; les termes qu'on y emploie ne sont point indifférents. Ainsi, on donnera du « madame » à la femme d'un « monseigneur », tandis qu'on dira « mademoiselle » à la compagne d'un simple « monsieur ».

Il y a des instructions détaillées pour les veuves, pour les femmes enceintes et pour celles qui nourrissent. Celles-ci ne se doivent mettre ni argent ni clefs sur la poitrine,à peine de perdre leur lait. Pareille mésaventure arriverait à celles qui verseraient à boire à une nourrice étrangère. Mais pour elles-mêmes les bonnes rasades ne sont point interdites; on se souvient que Gargamelle, la mère de Gargantua, se soumettait à ce régime avec succès.

Le livre des *Ordonnances* continue ainsi, avec un mélange curieux de formules, de traditions et de superstitions dont les chercheurs sauront faire leur profit.

Il y a des constatations humiliantes :

Si vous ausetz l'ase brama,
Quand dessus el qu'aulcun y monta,
Be poudetz pla dire sens honta,
Qu'aquel deu estre filh de puta.(1)

Il en est d'autres instructives :

Quand femna mal de cap aura,
Ou pauc ou prou le nas y sangna,
Segon l'avis de la Suzanna
El es senhal que es prens de filha. (2)

Dans le chapitre des « recettes » on en trouve de pratiques,

(1) Si vous entendez un âne braire, quand quelqu'un lui monte dessus — vous pouvez bien dire sans vergogne — qu'il doit être fils de p...

(2) Quand une femme aura mal de tête — et que peu ou prou le nez lui saignera — c'est, au dire de la Suzanne — signe qu'elle est grosse d'une fille.

Digitized by Google

de fantaisistes, d'ironiques, suivant que l'esprit du poète s'est tourné de tel ou tel côté :

Femnas que volen estre bellas,
Coma aperta à lors maniéras,
Passaran dejoux tres banièras,
Le darrier jorn de las Letanias;
Ou dels peloux de las castaignas
Se fretaran un pauc la cara;
Aquo es causa que no es pas cara,
No pot costar que l'aissagea. (1).

Les jours de la semaine, les phases de la lune, les mois et les saisons, ont une influence décisive sur la marche des affaires et la réussite des projets. Si bien qu'on se demande, au milieu de tant de préoccupations diverses, comment nos bons aïeux pouvaient arriver à vivre sans trop de soucis.

Des pratiques superstitieuses d'autrefois, plus d'une est arrivée jusqu'à nous. A quelques lieues de Toulouse on retrouve encore celle-ci :

Una filha que vol sçave
Le nom de son futur marit,
Et per vese s'avia esperit,
Le premier fiel que filara,
Davan sa porta boutara
Tout à travers de la carrièra;
Et peys, qu'espie la maniéra,
D'aquel que premier passara;
Car son marit atal sera,
Coma es escriut en nostra dreict;
Se marque le fiel del pe dreyct
Del nom d'aquel se nomara. (2)

---

(1) Les femmes qui veulent être belles — comme il appartient à leur condition, — passeront sous trois bannières — le dernier jour des litanies; — ou bien, de la pelure d'une châtaigne — elles se frotteront un peu la peau; — ce n'est pas chose qui coûte cher, — il n'en coûte que de l'essayer.

(2) Une fille qui veut savoir — le nom de son futur mari, — et la nature de son esprit, — le premier fil qu'elle filera, — qu'elle le mette devant sa porte, — en travers de la rue — et qu'ensuite elle observe la marche — du premier qui passera; — car son mari sera semblable à lui — comme il est écrit dans notre code; — s'il marche sur le fil avec le pied droit, — elle portera son nom.

Digitized by Google

Au bout de vingt cinq pages d'avis, de préceptes, de proverbes, de dictons, l'auteur s'arrête en nous disant :

Or, messenhors, tout arrestat,
El y a belcop d'autres articles;
Per los veser caldria besicles,
Mais per no vous rompre lo cap,
No voly plus descriure cap.
.....
Trop maty me caldria levar
Si de tout le volia acavar. (1)

La réflexion est sage, écoutons-la. Mais avant de fermer le livre, il nous faut lire la petite poésie qui lui sert de conclusion:

D'avoir produict et mis en chant publique
Un tel propos, mainctz me vouldront reprendre,
Car je debvoys, en quelque autre pratique
Exercite ma muse foyble et tendre;
De l'avoir faict je me puys défendre.
Remémorant plusieurs qui par effaict
En telz propos, autant que moy ont faict.

C'est, comme on voit, un acrostiche, où le nom de Ducèdre est fidèlement reproduit par les premières lettres de chaque vers. Cette façon de se faire connaître est tout à fait dans la note humaniste; les poètes de la Renaissance l'ont souvent employée. Cependant le Dr Noulet ne s'en contente pas, il émet des doutes sur la personnalité de l'auteur et nous dit :

« Le *Livre Rouge* donne à du Cèdre le nom de *Maître en la gaie Science de Rhétorique*; or, pour avoir droit à ce titre, il fallait qu'il eût préalablement remporté les prix de l'Églantine et de la Violette, ce qui fait remonter à quelques années plus haut ses premiers succès académiques. Ces diverses dates et la haute position sociale que du Cèdre occupait à Toulouse en 1555, année de l'impression des *Ordonnances*, indiquent suffisamment que le syndic de la Province, ayant été déjà syndic de

(1) Or, messieurs, tout bien compté, — il y a beaucoup d'autres articles; — pour les voir il faudrait des lunettes — mais pour ne point vous rompre la tête — je ne veux pas en dire davantage... — Il me faudrait me lever trop matin — si je voulais tout achever en une fois.

Digitized by Google

la ville et trois fois lauréat du Collège de poésie, était parvenu à un âge mûr, sinon avancé, qui ne lui permettait pas d'attacher son nom à une œuvre légère, digne d'avoir exercé la verve sans retenue d'un étudiant.

« J'ajouterai, à l'appui de cette manière de voir, le propre témoignage de l'auteur des *Ordonnances*, déclarant avoir en un tel propos *exercité sa muse foyble et tendre*, et donnant pour excuses son jeune âge et les exemples qu'il avait suivis.

« Pour avoir le droit d'attribuer à du Cèdre les *Ordonnances*, il faudrait supposer qu'ayant été composées dans sa jeunesse, elles n'auraient été que tardivement livrées au public, ou bien que l'édition de 1555 n'est que la réédition d'une impression antérieure. Or, le titre est : *Imprimadas nouvellament à Tolosa.* De plus, certains passages font allusion à l'édit somptuaire de 1550 qui défendait aux femmes de bacheliers, procureurs, etc. de porter le chaperon de velours, ce qui empêche de faire remonter au delà de cette date la composition du livret. »

Ces réflexions en appellent d'autres que voici :

Pierre du Cèdre passe maître ès-jeux en 1541, c'est-à-dire, selon toutes probabilités, aux environs de sa vingt-cinquième année. Quatorze ans plus tard, quand il fait paraître les *Ordonnances* il touche à la quarantaine. Est-ce vraiment l'âge canonique auquel toute production légère est interdite aux écrivains? A pareil compte, Marot, Rabelais, des Perriers, du Fail et bien d'autres seraient dignes de réprobation!

D'autre part, les fonctions de Capitoul et de Syndic n'étaient pas si hautes et si importantes qu'il fallût les réserver aux hommes les plus âgés. Nous trouverions bien des exemples du contraire dans l'histoire toulousaine.

Remarquons enfin que dans l'acrostiche qu'on vient de lire, l'adjectif « tendre » qualifie la muse et non le poète, comme Noulet l'a prétendu.

Pour toutes ces raisons, nous croyons que l'on ne doit pas refuser à du Cèdre les honneurs de la paternité. Sa gloire de poète n'y gagnera rien, peut-être, mais ses droits d'auteur seront respectés.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES RÉGIMES ALIMENTAIRES

PAR LE Dr GESCHWIND.

Depuis plus d'un demi-siècle que je m'occupe de médecine (ma thèse de doctorat date du 27 décembre 1867!) combien en ai-je vu passer de ces régimes, soit normaux à l'état de santé, soit spéciaux pour l'état de maladie. Et combien différents et parfois contradictoires! Dans le régime normal, que de variations dans le nombre et la composition des repas, dans la façon de manger, dans ce qu'on a appelé la *technique du repas*, c'est-à-dire la conduite générale à tenir avant, pendant et après le repas en dehors de l'ingurgitation proprement dite des aliments : faut-il, par exemple, se préparer à manger, en abandonnant, au préalable, tout travail physique violent, toute préoccupation intellectuelle? Faut-il éviter, pendant le repas, une lecture absorbante ou une conversation soutenue; puis, après le repas, faut-il faire la sieste ou bien se promener? Le vieux dicton de nos pères : « Après le repas le feu ou le pas », s'accordait assez, sur ce point, avec un des aphorismes de l'École de Salerne : *Post cœnam stabis, aut passus mille meabis.*

Il est vrai qu'un autre de ces préceptes donnait un peu moins de latitude au sortir de la table : « Post *prandium* sta, post *cœnam* ambula. »

Le régime doit-il être carné ou végétarien? et dans quelle mesure? Et, comme toutes ces règles sont sujettes à variations ou même à contradictions! Et combien davantage, quand il s'agit du régime des maladies, de la goutte ou de sa cousine

Digitized by Google

germaine la gravelle, de l'albuminurie et des différents œdèmes, de la phosphaturie, des affections cardiaques et de l'artério-sclérose, des maladies de l'estomac avec l'hyper ou l'hypochlorhydrie, de cette entérite dont la dénomination, à allure scientifique, a, depuis quelque temps, tant de succès, même dans le peuple et est si mal appliquée d'ailleurs; dans l'anémie, le rachitisme, la tuberculose et ses prédispositions ou ses imminences, dans les maladies de la peau ; que sais-je encore? Il me suffit de vous les énumérer pour rappeler à votre mémoire des avalanches de prescriptions alimentaires plus ou moins fantaisistes, en vogue pendant un certain temps, où elles eurent leurs croyants, leurs fanatiques et souvent même leurs martyrs.

Je me souviens qu'à mes débuts d'étudiant, à Strasbourg, on avait entrepris de traiter la syphilis par la diète exagérée. On appelait ça la « *cura famis* ». Etait-ce pour donner au mercure, dont on abusait, surtout par les frictions (et que d'ailleurs on ne pouvait guère doser sous cette forme), une activité plus considérable? Quoiqu'il en soit, les cliniques spéciales regorgeaient d'accidents syphilitiques ou mercuriels, comme on n'en trouve plus souvent aujourd'hui.

N'avons-nous pas vu, plus récemment, la *pomme de terre*, si réprouvée dans le régime des diabétiques, remise en honneur et une cure « parmentière » préconisée chez ces malades.

Et la *croûte du pain*, recommandée de préférence à la mie; voici que d'autres savants viennent prétendre qu'elle contient, à poids égal, plus du funeste amidon, générateur de sucre, que cette mie, chère aux mauvaises dentures.

Et que d'autres régimes paradoxaux offerts à ces malheureux fabricants de sucre! Celui de Bouchardat, celui de Cantani, le régime gras, le régime alcoolisé, le régime de Noorden; les uns exaltent le lait, d'autres, comme Dongkin, le condamnent absolument.

Et tous les pains spéciaux : de gluten, d'Heudebert, d'aleurone, d'amandes, de son, les breakfast d'Huntley et Palmer, etc., qui contiennent presqu'autant d'amidon que le pain ordinaire et sont généralement plus lourds et plus

Digitized by Google

mal digérés. Et, au fond, quelle est la valeur de toutes ces restrictions? En ne fournissant pas à l'organisme malade les éléments de ce sucre qui, trouvé dans les urines, n'est qu'un symptôme de la maladie, nous permettant de déceler et de mesurer celle-ci, ne nous donnons-nous pas simplement l'illusion de chercher à la guérir?

Et les avatars de la *tomate*, réhabilitée après tant de sévères condamnations.

Et les *jaunes d'œuf*, si proscrits jusqu'à ces derniers temps dans la lithiase biliaire pour leur richesse en cholesterine! Maintenant, après les recherches de Doyon et Dufourt, vérifiant celles de Naunyn, lesquelles basent surtout la lithiase sur l'infection de la vésicule, la prohibition des aliments riches en cholesterine n'est plus justifiée et le régime est changé. Jusqu'à quand?

Quant au *régime lacté* pur : En 1897, Chrétien résumait la diététique des albuminuries par ce dilemme brutal : « Le lait ou la mort. » L'expérience clinique et les observations de Teissier montrèrent qu'on pouvait remplacer la diète lactée par un régime mixte. Et plus récemment, Widal et Achard ont indiqué que le lait agit surtout par sa pauvreté relative de sel, ce qui en fait un aliment de déchloruration et que le régime mixte peut remplir la même indication.

D'après Œrtel, Lewald, Lowenmayer, et d'autres teutons, les *œufs* réhabilités chez les biliaires peuvent occuper une place importante dans le régime des *brightiques*, de même que chez ceux-ci la viande n'a pas l'action essentiellement nuisible qu'on lui avait attribuée, mais à petites doses, très fraîche et sans sel, elle est bien tolérée, ainsi que le beurre.

Et les régimes *des obèses* : quelle variété! Ils reposent tous soit sur la diminution des recettes de l'économie, soit sur l'augmentation de ses dépenses, parfois sur les deux à la fois. Quelle passion pour les suivre, surtout chez les femmes amoureuses de leur ligne. Je ne citerai que les plus connus, ceux de Dancel et d'Œrtel, avec leur fameux régime sec, qui ne présente que des résultats très transitoires et peut même offrir des dangers, de Saint-Germain, de Debove, d'Ebstein,

Digitized by Google

de Schveninger, cher à Bismarck, de Kisch, de Dujardin-Beaumetz, de Bouchard, de Mathieu, de Katell, de Harvey-Banting, de Noorden de Pfeiffer, ainsi que celui de notre collègue regretté, le professeur Maurel. Comme l'obésité n'est pas une maladie, mais un syndrôme relevant de causes multiples, on comprend facilement que certains régimes de réduction réussissent dans quelques types d'obésité, alors que des régimes non prohibitifs associés à d'autres médications, donnent, dans d'autres cas, de merveilleux résultats. Mais que de graves écueils, surtout quand il s'agit de régimes où la restriction alimentaire s'associe à des dépenses considérables amenées par des exercices violents. J'ai parfois constaté dans des cas pareils des désordres cardiaques irrémédiables ayant même amené des fins prématurées.

Quant au régime opposé, celui de *la macilence*, des maigres qui veulent engraisser, il n'est pas étonnant qu'il puisse être aussi paradoxal que celui de l'obésité. La maigreur, comme l'obésité, tient à tant de causes. D'abord il y a des maigres héréditaires et qui le restent quelle que soit leur alimentation. Il y a des maigreurs tenant à des défauts d'hygiène, à des intoxications, à des maladies infectieuses, des affections des organes digestifs ou cardio-vasculaires ou des glandes endocrines. On a vu des pertes de poids rapides et considérables, survenues, brusquement, pendant la guerre, et résultant plus encore des préoccupations morales et de la fatigue physique générale que des privations alimentaires. Et ces chutes brusques de poids sont restées définitives chez beaucoup de sujets.

S'il est relativement facile de faire engraisser un convalescent de maladie aiguë, il est parfois impossible de faire prendre du poids à un maigre constitutionnel ou héréditaire.

Aussi ne faut-il pas trop s'étonner de voir que bien des traitements échouent quand un régime qui est quelquefois le même qu'on a conseillé à une femme pour maigrir, réussit chez une autre pour la faire engraisser. Et à quoi tiennent enfin toutes ces divergences, toutes ces incertitudes?

Ne semble-t-il pas qu'on a ajouté beaucoup trop d'importance à cette CHIMIATRIE dérivée de Gallien, opposée à la

Digitized by Google

saine doctrine d'observations d'Hippocrate et qui tend d'ailleurs à disparaître de nos théories et de notre pratique où elle a régné si longtemps.

On a trop longtemps admis que les substances éliminées par les urines dérivaient toutes de l'usure de l'organisme et pouvaient servir à la mesurer. Ainsi on avait pensé que l'azote urinaire total représentait la destruction régulière des substances azotées, que le phosphore, le soufre, le chlore des urines dérivaient de la désassimilation cellulaire. L'alimentation devait, dès lors, apporter une quantité équivalente de matériaux nutritifs en compensation.

Et *alors la chimie entrait en ligne.* L'analyse chimique indiquait le déchet du corps en hydrates de carbone, en azote, en corps gras, etc., et cette même analyse voulait trouver, dans une compensation chimique identique des aliments, la réparation nécessaire. Tout cela se calculait généralement en calories. L'on fixait, comme principe, que l'adulte moyen avait sensiblement besoin d'une ration de 2.400 calories et on lui en ingurgitait le montant. C'était bien simple...

Mais, même en admettant cette prédominance, ce règne de la chimie, les résultats donnés par ces analyses chimiques, ne varient-ils pas? N'ont-ils pas varié constamment depuis que la chimie existe? Ces analyses ont-elles toujours pu indiquer *tout* ce que renfermaient les déchets du corps et *tout* ce que fournissaient les aliments chargés de les réparer?

Tout cela s'est bien modifié avec le temps, avec la découverte de corps nouveaux, de phénomènes précédemment ignorés, en un mot avec les progrès même de cette science que nos collègues qui en sont les prêtres, seront les premiers à célébrer.

En ne considérant par exemple, qu'un petit coin de la question, que, médecin d'une station thermale, j'ai été bien à même d'envisager, pendant combien d'années n'a-t-on pas expliqué l'action des eaux minérales par leur seule composition chimique connue alors, et cependant, on sentait là un « quid ignotum » qu'on essayait d'élucider d'une façon quelconque, en faisant intervenir, par exemple, l'action d'une

Digitized by Google

barégine, plus ou moins inerte, quand c'était à Barèges que l'on constatait une différence considérable entre l'effet des eaux prises sur place et l'action de celles fabriquées avec tous les éléments que la chimie du moment parvenait à y déceler.

Et maintenant l'opinion n'est-elle pas en train de se modifier singulièrement sur cette question si complexe?

Déjà Claude Bernard écrivait : « Les phénomènes nutritifs sont loin d'être aussi simples qu'on a voulu le dire et ne se bornent pas à l'absorption directe des matières alimentaires. »

On s'accorde généralement à reconnaître, par exemple, que la constitution du corps est relativement fixe, que l'usure cellulaire est minime et que les aliments peuvent dégager l'énergie dans le corps sans faire partie de sa structure, comme le charbon introduit dans une foyer dégage de la chaleur sans avoir fait partie de la structure de ce foyer, pour employer une comparaison connue.

L'organisme d'un adulte sain, en équilibre de poids, soumis à une alimentation adéquate à ses besoins, se comporte comme un transformateur d'énergie : il ne gagne rien ni ne perd rien. C'est ce qu'a indiqué Berthelot, quand il a écrit : « L'entretien de la vie ne consomme aucune énergie qui soit propre à la vie. »

Cet équilibre nutritif, les régimes alimentaires ont pour but, à l'état physiologique, de le maintenir et, à l'état pathologique, de le rétablir.

Mais que nous voici loin des simples données des analyses chimiques du passé, même quand nous voulons nous borner aux régimes de l'état de santé.

Et à quelle difficulté ne se heurte-t-on pas avec les acquisitions nouvelles de la science comme, par exemple, quand on tient compte des études faites sur les *Vitamines*, ces substances spéciales qui semblent absolument nécessaires à l'homme et aux animaux, en dehors de leurs aliments classés, pour la croissance du jeune sujet et pour l'équilibre de l'adulte. L'étude de leur rôle, faite depuis quelques années, a révolutionné la question alimentaire.

Digitized by Google

Elle montre l'importance, dans la ration, de certains aliments dont l'usage semblait jusqu'à présent purement empirique et elle nous fait comprendre l'influence néfaste des aliments strictement stérilisés, de l'usage exclusif des conserves alimentaires par exemple. Et ne doit-on pas songer, à ce sujet, aux graves inconvénients que peut présenter, pour l'alimentation des jeunes enfants, le lait privé de l'activité de ces vitamines reconnus si nécessaires à leur croissance quand, au lieu d'une simple pasteurisation à 70°-75°, il est porté à la stérilisation complète.

Ces vitamines qu'on trouve surtout dans le son du riz, le lait, la levure de bière, le jaune d'œuf, les fruits, tels qu'oranges, citrons, pêches, raisins, agiraient spécialement, paraît-il, sur ces glandes à secrétion interne sur lesquelles l'attention s'est si vivement portée depuis quelque temps.

Et quand au lieu d'un *régime normal*, il s'agit d'établir le régime d'une *maladie déterminée*, comme la tâche apparaît encore plus ardue!

Car il n'existe pas de maladie déterminée, mais des malades réagissant vis-à-vis d'un même processus morbide d'une façon bien différente et, logiquement, on devrait établir pour chaque malade le régime qui lui convient.

Et, au fond, il en est de même, bien qu'à un moindre degré, pour l'homme sain quand il s'agit de son régime alimentaire normal. Les idiosyncrasies existent bien dans les deux cas.

Et alors, n'en arrivons-nous pas à ce *scepticisme critique*, qui n'est pas le funeste scepticisme médical absolu, pyrrhonien, la négation complète de la science, si bien exposé par un de nos lauréats de l'an dernier mais un scepticisme basé sur l'observation de faits précis dont notre collègue, le professeur Aloy a fait ressortir les bons côtés.

Nous voyons poindre maintenant le fil susceptible de nous guider dans notre recherche des régimes alimentaires, la question qui nous occupe.

Oui, s'il n'est pas moins vrai que certaines lois générales subsistent et que, pourvu qu'elles soient suivies avec pru-

Digitized by Google

dence, elles sont utiles à connaître, rappelons-nous qu'il faut toujours donner tort à la théorie en faveur de la pratique, quand elles ne concordent pas.

C'est un grand principe général qu'il ne faut jamais oublier dans l'étude des régimes, dans le problème de l'alimentation. Sydenham l'avait fort bien édicté quand il disait : « Il faut attacher plus d'importance aux préférences et aux sensations du malade qu'aux règles souvent trompeuses et douteuses de l'art médical. Le médecin peut donner des indications utiles pour l'établissement du régime, le malade seul peut en fournir les bases rationnelles. »

Le médecin doit uniquement servir de guide. Rien n'est plus dangereux que les généralisations hâtives de données scientifiques souvent incomplètes et, bien souvent, le médecin, en prescrivant à tort des régimes théoriques, a fait plus de mal à ses malades qu'en les laissant à leur libre initiative.

J'irai même plus loin; j'estime que *tout homme tant soit peu observateur de soi, doit établir lui-même son régime alimentaire.* Pourquoi serions-nous moins bien doués, à ce point de vue, que nos collègues physiques, les autres animaux, bien que nous ayions, paraît-il, quelques prérogatives sur eux, comme celle de boire sans soif?

L'animal sait choisir ses aliments, il recherche ceux qui lui conviennent et évite ceux qui peuvent lui nuire. Des expériences récentes sur un chien à fistule gastrique ont même montré que la simple vue d'un aliment de son goût augmentait, chez ce chien, la valeur de son suc gastrique en quantité comme en qualité et qu'un aliment déplaisant produisait l'effet contraire.

Cet *instinct*, pour employer le terme consacré, rentre dans l'ensemble de ces défenses de l'organisme que lui a accordées la nature et dont je vous ai entretenus il y a quelques années.

Serait-il supérieur à notre intelligence ou celle-ci ne servirait-elle qu'à fausser notre instinct à nous?

Mais ne voyons-nous pas que cet instinct se manifeste chez nous par nos goûts personnels pour certains aliments,

Digitized by Google

par la satisfaction qu'ils nous donnent, par le plaisir qui accompagne tous les actes que nécessitent, chez l'animal, la conservation et la propagation de l'espèce, par la repulsion pour les aliments qui ne nous conviennent pas, ainsi que par le dégoût souvent irrémédiable que nous éprouvons même pour ceux qui nous ont plu jadis, quand nous en avons abusé un jour.

Et alors la conclusion de tout ceci n'est-elle pas évidente? C'est que chacun, comme je viens de l'indiquer, se fasse son régime en suivant ses goûts, son appétit en profitant de son expérience, de son observation de soi; telle chose passe bien, telle autre passe mal.

Il pourra tenir compte d'ailleurs, jusqu'à un certain point, des indications de son médecin du moment. Ces indications actuelles, Armand Gauthier les a assez bien résumées comme il suit :

1° Ne pas demander à l'alimentation plus que le nécessaire déterminé par la satisfaction de l'appétit non artificiellement surexcité.

2° Régler la quantité et le choix des aliments de telle sorte qu'il n'en résulte, après le repas, ni digestion laborieuse et lourde, ni somnolence, ni incapacité de travail physique et intellectuel;

3° Ne pas exclure en principe la viande de l'alimentation c'est un aliment facile à digérer; mais n'en user que modérément et en tempérer toujours l'usage par celui des légumes herbacés.

4° Boire à sa soif mais en n'ingérant pas de trop grandes quantités de liquide à la fois. Boire du vin avec modération.

En principe, il est bon de diviser la ration quotidienne en plusieurs repas, trois au moins; mais ceux-ci ne doivent pas être équivalents comme quantité et comme composition qualitative.

Un même régime ne convient pas à tous les organismes. Certains se trouvent bien de repas multiples, d'autres de régimes restreints : tel sujet supporte mal l'absence ou la

Digitized by Google

réduction trop forte de l'aliment carné; pour tel autre, la restriction de viande est nécessaire.

Si d'une façon générale, il semble qu'il soit préférable de manger moins le soir par suite du manque d'exercice après le repas, il ne faut pas cependant abuser du régime restreint du soir. S'il convient aux sujets d'un certain âge fournissant un exercice très modéré, selon l'ancien adage de Salerne *ut sis nocte levis, sit tibi cœna brevis*, il paraît contre indiqué chez l'adolescent et chez l'adulte se livrant à un travail fatigant.

Ce serait une erreur, dans ces cas, de supprimer la viande si elle est bien tolérée. Et le repas du soir sans viande, comme le régime à l'eau, au lait, aux eaux minérales, sans trace de vin ne paraît être qu'une mode passagère comme toutes les modes.

Le repas du soir est pour beaucoup de personnes le principal, spécialement quand elles sont occupées et n'ont que peu de temps vers midi. L'adulte travaillant peut et doit s'alimenter le soir avec de la viande et boire du vin quand son appétit et son goût personnel l'y portent.

Toutefois, et on ne saurait assez le répéter, la *sobriété* doit être la règle générale de l'alimentation. *Pone gulœ metas*, dit encore la sagesse des nations, *ut sit tibi longior ætas*. Cette sobriété, qui ne l'a plus pratiquée et prescrite, que notre éminent collègue le professeur Maurel. Il y mettait peut-être même une certaine exagération qu'explique d'ailleurs fort bien le milieu des pays tropicaux où il a si longtemps vécu et exercé et c'est cette sobriété qui certainement a contribué à lui permettre d'atteindre un âge avancé en conservant toute son activité corporelle et intellectuelle.

Mais j'ai assez abusé de votre bienveillante patience, d'autant plus que je n'ai été qu'un simple collecteur de tout ce que je viens de vous exposer, sans aucune prétention d'avoir trouvé ou de vous apprendre quelque chose.

Si cet aperçu sur les régimes alimentaires heurte quelques idées généralement admises, il a l'avantage d'être loin des prescriptions draconiennes du Dr Sangrado et les conseils

Digitized by Google

que je vous soumets sont d'autant plus faciles à suivre qu'ils peuvent presque se résumer dans le bon plaisir de chacun. S'y conformera-t-on malgré cette latitude? Espérons-le, sans trop y compter, car il faudra pour cela bien s'observer soi-même, prendre des décisions et surtout les exécuter, chose si rare par le temps qui court.

Et peut-être préférera-t-on suivre tout simplement la mode du jour, ou l'avis d'un camarade, d'une connaissance quelconque, celui de gens rencontrés en visite, au café ou dans un tram, s'en remettre à sa cuisinière ou même ne pas s'en occuper du tout et se laisser aller au petit bonheur.

Video meliora proboque, deteriora sequor,

a dit le poète. Et Ovide connaissait bien le cœur humain.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CRISE FINANCIÈRE
SOUS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR M. GROS.

La crise financière dans laquelle s'est débattue la Révolution française pendant une dizaine d'années, jusqu'au Consulat, a quelque chose de dramatique.

Elle s'éclaire et nous la comprenons mieux si nous la comparons à celle que traverse notre pays depuis 1914. Il est possible, dès lors, d'en tirer des leçons non dépourvues d'intérêt.

Etat des finances en 1789. — La situation financière, en 1789, était des plus critiques. Les dépenses prévues pour l'année étaient de 530 millions, et on comptait seulement sur 475 millions de recettes, — d'où un déficit officiel de 55 millions, que les initiés estimaient être beaucoup plus élevé. (Rappelons que les nombres de 1789 doivent être triplés, si nous voulons avoir leur valeur de 1914.)

La moitié des recettes prévues était absorbée par la dette publique. Déjà très lourde au milieu du dix-huitième siècle, elle s'était encore accrue de 1.140 millions sous le règne de Louis XVI, par suite des prodigalités, du gaspillage et surtout des dépenses qu'avait coûté la guerre d'Amérique.

L'opinion publique, si puissante alors, soutenait de toutes ses forces l'Assemblée constituante, dont elle attendait le salut. En 1790, au contraire, la situation s'aggrava. A la dette de 2.339 millions de rentes perpétuelles ou viagères, vinrent s'ajouter : 1° la dette du clergé, que l'État avait

Digitized by Google

prise à sa charge, lorsqu'il s'était approprié ses biens, — soit 149 millions; 2° le remboursement des offices et des charges supprimés dans la magistrature, l'armée, les finances, la maison du roi, soit 1.191 millions; 3° enfin 562 millions d'emprunts à terme. On arrive ainsi au total formidable de 4.242 millions. Les intérêts de cette dette (emprunts à terme non compris), à 6,50 % en moyenne, s'élevaient à 232 millions. C'était une charge écrasante pour le budget.

Le nouveau régime n'était pas au bout de ses déceptions. Sagement, la Constituante avait décidé que les impôts continueraient à être perçus jusqu'à l'établissement des nouvelles contributions. Mais le peuple était impatient. Il refusa de payer l'odieuse gabelle, les aides, les droits de douane, les droits sur le tabac, etc. Par suite, en 1790, le déficit atteignit 350 millions. Il fallait aviser.

Les Assignats. — Le 2 novembre 1789, les biens du clergé avaient été mis à la disposition de la nation, — à qui appartenaient aussi les biens de la Couronne. L'Assemblée avait ordonné d'aliéner une partie de ces biens pour une somme de 400 millions, institué une Caisse pour centraliser le produit de ces ventes et créé des Assignats (19 décembre 1789) sur cette Caisse, jusqu'à concurrence du montant des biens à aliéner. Ces premiers assignats n'avaient pas cours forcé et portaient intérêt. Mais, quelques mois plus tard, l'Assemblée donna cours forcé aux 400 millions d'assignats. Le *papier-monnaie* était né.

Les biens mis à la disposition de l'État étaient estimés 3 milliards. Necker aurait voulu qu'on se préoccupât de payer les dépenses extraordinaires et d'éteindre la dette publique.

Grisée par le trésor qu'elle a sous la main, l'Assemblée cherche surtout, en créant davantage d'assignats, à multiplier les moyens d'échange et à faciliter la vente des biens nationaux en vue d'attacher à la Révolution leurs possesseurs.

Le numéraire est rare : pourquoi ne pas le remplacer par les assignats? En septembre-octobre 1790, on décide d'en émettre 800 millions et, peu de temps après, 600 autres millions

Digitized by Google

(juin 1791), soit, en y comprenant la première émission, 1.800 millions en pleine paix. A son tour, l'Assemblée législative en émet 900 millions. Il n'est donc pas surprenant que la Convention, en lutte contre presque toute l'Europe, y ait eu recours largement.

Chaque mois, on constate l'excédent des dépenses et on puise dans la Caisse la quantité d'assignats nécessaire. 400 ouvriers sont occupés à cette besogne; ils sont tellement surmenés que, parfois, ils menacent de faire grève. Sous le Directoire, le ministre des Finances, Faypoult, se plaint que la fabrication soit moins rapide que la dépense. On l'accélère donc. Les ouvriers imprimeurs sont réquisitionnés; leur nombre est porté de 400 à 800; en cas de refus d'obéissance, ils sont mis en arrestation.

Si, aux 2.700 millions émis par la Constituante et l'Assemblée législative, on ajoute les 7.278 millions de la Convention et les 37.500 millions du Directoire, on arrive au chiffre énorme de 48 milliards.

Pour faire face aux dépenses prodigieuses qu'exigeait la guerre, on n'avait que les assignats; ils représentaient le suprême et unique moyen de salut. Mais l'abus que l'on en fit devait fatalement amener leur dépréciation.

Si le papier-monnaie se maintint presque au pair en 1790, 1791 et même 1792, sa chute fut rapide en 1794 et 1795, et il descendit presque à 0 en 1796.

En d'autres termes, un assignat de 100 livres, qui valait 96 francs en janvier 1790, 72 francs en janvier 1792, 40 francs en janvier 1794, tombait à 18 francs en janvier 1795 et n'était plus accepté que pour 0 fr. 54 en janvier 1796 et à 0 fr. 29 — un peu moins de 6 sols — au 22 février 1796.

Et cependant, l'État continuait à payer avec ces 100 francs au pair ses créanciers, ses fonctionnaires et ses retraités, dont le sort, on le conçoit, était de plus en plus précaire!

Pour enrayer la baisse des assignats, qui faisait enchérir de façon extraordinaire les vivres et les marchandises, toutes sortes de moyens furent employés : interdiction de la vente des pièces d'or ou d'argent, sous peine de 6 ans de fers; même

Digitized by Google

peine pour qui proposerait des prix différents selon que le paiement s'effectuerait en monnaie ou en assignats; menace de 3 ans de détention pour refus d'assignats, et 20 ans de fers en cas de récidive. Plus rigoureux encore, le décret du 5 septembre 1793 punissait de *mort*, avec confiscation des biens, non seulement le refus des assignats, mais le fait d'avoir « tenu des discours tendant à les discréditer »; le dénonciateur recevait une récompense de 100 livres.

La faillite. — Malgré la perspective de ces pénalités terribles, la baisse continuait. Dans les derniers jours de la Convention, le député Vernier disait : « ... Le discrédit total de nos assignats est inévitable; la fabrication ne peut égaler nos dépenses journalières. Elle ne s'élève qu'à 60 ou 70 millions par jour, et nous dépensons de 80 à 90 millions ». Il considérait la chute des assignats comme une catastrophe de nature à frapper la République au cœur et se demandait s'il ne serait pas possible d'en atténuer la gravité en liquidant la moitié du papier en circulation. Le public perdrait la moitié du montant des assignats; mais, ajoutait Vernier, « tout le monde serait bien content de toucher la moitié de la valeur de 1790 ».

Peu de temps après, les assignats étaient cotés au-dessous de 1 %. Leur règne était fini. Le Directoire fit briser solennellement, sur la place Vendôme, la planche aux assignats (19 février 1796). On les remplaça par les mandats territoriaux, à raison de 30 capitaux pour un. L'émission de 2,400 millions de ce nouveau papier fut mal accueillie. Il débuta à 18 %, descendit à 5 % et, finalement, tomba à 1 %.

Alors, considérant que les assignats et les mandats étaient à peu près sans valeur, inutiles aux transactions commerciales et propres seulement à favoriser la spéculation, le Directoire annula tous les assignats et mandats en circulation, — soit environ 35 milliards (loi du 16 pluviose an V, - 4 février 1797). A partir du 21 mars 1797, le papier-monnaie cessa d'exister légalement.

Cette faillite eut des conséquences graves. Le crédit de l'État, qui violait ses engagements, était fortement atteint.

Digitized by Google

D'autre part, les créanciers de l'État, les pensionnés et les fonctionnaires furent en partie ruinés ou réduits à un sort misérable.

Les rentiers et le tiers consolidé. — En août 1793, Cambon, membre du Comité des finances, avait créé le Grand-Livre de la Dette publique, qui fusionnait les dettes de l'ancien régime avec celles de la Révolution. Les titres inscrits au Grand-Livre étaient taxés au principal de la contribution foncière et frappés de la retenue du cinquième.

Déjà lésés par le paiement en assignats qui leur faisait perdre 20, 50, 70 et, en dernier lieu, jusqu'à 95 % de leurs coupons, les rentiers subissaient encore un impôt de 20 % sur la rente.

Ils réclamaient que, au moins, on les payât en numéraire, puisque les marchands n'acceptaient pas le papier-monnaie. Mais le service des rentes et pensions exigeait 250 millions par an. Le Directoire ne disposait pas de cette somme. Il décida seulement qu'un acompte du quart de la rente serait soldé dorénavant en monnaie métallique (loi du 21 septembre 1796).

On ne le fit même pas, et on continua à payer le quatrième quart comme les trois autres, en papier.

Une déception bien plus grande les attendait. Non seulement leur rente ne serait pas payée en numéraire, mais les deux tiers de cette rente allaient être supprimés par la loi du 30 septembre 1797 (9 vendémiaire an VI), connue sous le nom de *loi du tiers consolidé*, qui raie du Grand-Livre les deux tiers des rentes; ces deux tiers devaient être remboursés en bons dits des deux tiers mobilisés, qui étaient sans valeur.

On ne maintenait au Grand-Livre que le tiers du montant de chaque inscription, exempt de toute retenue présente ou future. Malgré cet avantage, le tiers consolidé ne fut coté tout d'abord qu'à 20 %, perdant ainsi 80 % de sa valeur et même un peu plus l'année suivante. Quant aux bons des deux tiers, ils ne dépassèrent pas 2,50 % de leur valeur nominale et tombèrent à 1 %. Le Consulat les retira de la

Digitized by Google

circulation et les échangea contre des rentes perpétuelles à raison de la 400e partie de leur capital : 2.000 francs de ces bons donnaient droit à 5 francs de rente.

Bien avant la loi du tiers consolidé, il fut question, au Conseil des Cinq-Cents, du sort des malheureux rentiers. On parla de payer leurs arrérages en numéraire. « Les créanciers accueillirent avec stupeur cette nouvelle, qui aurait dû les combler de joie, tant ils étaient certains de ne plus rien recevoir si une mesure aussi irréalisable venait à être votée (1). » Ils supplièrent qu'on les payât en papier (vendémiaire an VIII). Ce qui se fit jusqu'en 1801.

Avant la loi du tiers consolidé, le montant des rentes perpétuelles inscrites était de 120 millions; après la liquidation, il ne fut plus que de 44; 76 millions étaient donc à peu près complètement annulés, ce qui, à 5%, représentait un capital de 1.522 millions.

L'opération était avantageuse financièrement, mais elle produisit un effet moral d'autant plus désastreux, que la Constituante avait affirmé à deux reprises que, la dette publique étant sacrée, les créanciers de l'État étaient « sous la garde de l'honneur et de la loyauté française » !

Les Pensionnés. — Déjà, sous l'ancien régime, des pensions de retraite étaient accordées à l'armée et à quelques catégories de fonctionnaires. En 1789, la dépense s'élevait à 32 millions, dont 25 pour l'armée et pour quelques services civils et 7 pour des gratifications et dons gracieux.

Les pensions proprement dites étaient incessibles et insaisissables; les arrérages non réclamés étaient prescrits au bout de trois ans. On exigeait 50 ans d'âge au moins et 30 ans de services pour obtenir une pension; le maximum était fixé à 10.000 livres.

La loi du 22 août 1790, qui les réorganisait, avait pour principe que la pension n'est pas un droit et qu'elle est réservée

(1) R. Stourm : *Les Finances de l'Ancien Régime et de la Révolution*, 1885, II, 337.

Digitized by Google

aux fonctionnaires ne possédant pas des moyens suffisants d'existence.

Les titres de pension en usage devaient être supprimés et remplacés par de nouveaux titres. Portant sur 30.000 dossiers, le travail était forcément très long.

En attendant qu'ils fussent établis, on se borna d'abord à accorder des secours provisoires aux septuagénaires; on les étendit ensuite, mais très réduits, aux autres titulaires de pensions pour l'année 1790. Ils furent continués les années suivantes. Mais ces secours, faibles et payés en assignats dont la baisse était constante, ne permettaient pas de vivre.

Au milieu de l'an IV, les plaintes des malheureux pensionnés furent si pressantes que, à Paris, on dut leur distribuer des subsistances prélevées sur le produit de la contribution en nature, admise par la Convention et le Directoire. Puis, la loi du 19 septembre 1796 décida que le quart de la pension serait payé en numéraire. Un an plus tard, les pensions se trouvaient englobées dans la liquidation générale de la dette publique : les deux tiers des arrérages furent supprimés; un tiers seulement survécut, comme pour les rentes perpétuelles (loi du 30 septembre 1797).

Ainsi, rentes viagères et pensions furent réduites de 30 à 40 millions annuels environ, soit, au denier 10, un capital de 400 millions, rayé d'un trait de plume; ce capital, ajouté aux 1.522 millions afférent aux rentes perpétuelles, formait un total de plus de 1.900 millions. (1)

Les fonctionnaires. — La loi du 1er mai 1791 avait établi une hiérarchie administrative avec une échelle bien étudiée de traitements. Le paiement en assignats bouleversa cet ordre et rendit très pénible la vie matérielle des fonctionnaires. Nombreuses furent les défections. On essaya de les empêcher par le système des réquisitions; on réquisitionna notamment

(1) Le rétablissement des brevets de pension fut terminé en 1801. Alors seulement cessèrent les allocations provisoires; désormais le paiement des pensions s'opéra régulièrement.

Digitized by Google

les employés des douanes. A eux aussi, l'État dut distribuer des rations de pain et de viande, ainsi que cela se pratique aujourd'hui dans la Russie soviétique, où les traitements sont payés un tiers en papier et deux tiers en nature.

A la fin de l'an IV, il fut prescrit de payer en numéraire les employés des douanes. Ils ne purent d'ailleurs pas rendre les services qu'on attendait d'eux. Tant que les droits furent acquittés en assignats dépréciés, les produits étrangers pénétrèrent aisément en France et écrasèrent le peu d'industrie qui restait, jusqu'au jour où le Directoire exigea le paiement des droits de douane en numéraire.

Le sort des autres fonctionnaires ne fut pas meilleur. Les Comités de surveillance et les Sociétés populaires les tenaient à l'œil. Obligés de subir des scrutins épuratoires, ils se voyaient parfois retirer ou refuser le certificat de civisme nécessaire. Ils étaient payés de façon très irrégulière. Ceux du Ministère des Finances réclamaient leur traitement en retard de trois mois; d'autres attendaient six mois et même davantage.

— « Vous êtes informés, dit Dupont de Nemours au Conseil des Cinq-Cents, que depuis trois ou quatre mois, aucun fonctionnaire public, ni à Paris, ni dans les départements, n'a été payé... ». (1)

L'armée et la marine souffraient aussi de ces longs retards, allant parfois jusqu'à six ou sept mois, tant pour les officiers que pour les hommes de troupe.

Dans certaines administrations, la moitié des appointements était acquittée en blé, l'autre moitié en mandats territoriaux sans valeur. Réduits à la misère, quelques-uns se laissaient aller à l'agiotage, s'associaient aux fournisseurs, obtenaient des marchés sous des noms d'emprunt.

Presque à la veille du Consulat, on essaya d'améliorer leur situation. Le Directoire appliqua une échelle des traitements, salaires et remises, allant de 600 francs à 4.000 francs, avec des retenues de 5, 10, 15, 20 et même 25 %, selon les catégories (loi du 19 juillet 1799).

(1) Séance du 13 juillet 1797.

Digitized by Google

Les finances et la crise morale. — Nous avons, nous aussi, des quantités considérables de papier-monnaie et nous avons pris l'habitude de compter par milliards comme il y a 125 ans. La hausse extraordinaire du coût de la vie et le bouleversement des fortunes ne nous sont pas inconnus, et la désorganisation sociale et morale qui a suivi la guerre de 1914-1918 nous fait invinciblement songer à la période analogue de la Révolution.

Ce fut l'époque de la frénésie du plaisir, des trafics louches, des marchés scandaleux, des dilapidations énormes. Malgré la pénurie du Trésor, certains trouvent le moyen d'y puiser. Des ordonnances de paiement, des « visas d'urgence », des « lettres de crédit » sont accordés à des entrepreneurs ou à des compagnies, qui obtiennent des caisses de l'État les sommes qui viennent d'y être versées.

On paie même des fournitures qui ne furent jamais faites. En 1800, le Ministre des Finances constate que « des coupes de bois d'une valeur de plusieurs millions avaient été déléguées depuis trois ans par le Directoire à un fournisseur de la Marine, sans que celui-ci ait jamais rien livré. En revanche, il avait exploité à son profit toutes les coupes, au point que l'Administration des Domaines n'en trouva plus à sequestrer (1) ».

Aussi, constate Dupont de Nemours, « les fournisseurs sont aujourd'hui les gens les plus riches de la nation ».

Le scandale fut si grand que le Conseil des Cinq-Cents invita le Directoire à créer une *Commission des dilapidations*, chargée de l'examen des « divers marchés ou traités faits par les Administrations civiles et militaires, les ministres, les ordonnateurs, les compagnies et les individus qui les ont passés, les sommes données en avances ou pour solde, etc. » (14 messidor an VII).

Les Budgets de la Révolution. — Il n'a pas été possible de récapituler l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses

(1) R. Stourm, II, 350.

Digitized by Google

ordinaires et extraordinaires des exercices de 1790 à 1799. L'accumulation de l'arriéré, le chevauchement des exercices les uns sur les autres, la variété des valeurs à des taux différents, en assignats ou en numéraire, rendent impossible une évaluation quelque peu précise.

L'ex-conventionnel Ramel, devenu ministre des Finances (du 14 février 1796 au 30 juillet 1799), déclare n'être parvenu qu'après « 18 mois de la correspondance la plus active », à établir la situation des contributions directes au 1er vendémiaire an VI.

Beaucoup plus difficile, ou même irréalisable, était la fixation des dépenses. Dupont de Nemours, chargé d'apurer les comptes de la Convention constata que beaucoup de papiers manquaient, que la plupart des autres n'étaient pas en règle et que les pièces justificatives faisaient souvent défaut.

D'autre part, le tribun Ganil déclare qu'il ne lui a pas été possible « de découvrir quelles sommes furent recouvrées en l'an VII ».

Ce désordre, dû à l'invasion de notre territoire et aux soulèvements d'une partie de la France contre la Convention et le Directoire, et aussi à la négligence ou à l'incapacité de certains administrateurs, dissimule parfois, on le conçoit, des malversations.

Pendant cette longue période, il n'y eut jamais de véritable budget. Il faut en rechercher une des causes dans la création du papier-monnaie. On s'inquiétait peu de trouver les recettes nécessaires pour faire face aux dépenses. Chaque mois, on se rendait compte des dépenses effectuées, et on faisait la balance au moyen de prélèvements sur la réserve des assignats. A quoi bon, dès lors, s'inquiéter d'établir des exercices financiers?

On ne discute donc pas les budgets; on ne rend pas compte des sommes dépensées. Aucun bilan n'est fourni.

Certains cependant le déplorent. Dans son rapport du 7 thermidor an II, le député Cochon dit aux Comités de la Convention : « ... Souvent vous avez gémi du désordre qui règne dans cette partie et vous avez été alarmés des dilapidations

Digitized by Google

et des dépenses vraiment effrayantes qui en ont été la suite... ».

Absorbé par le souci de la défense nationale, qui prime tout, le Comité de salut public néglige la gestion financière.

Il se fait attribuer par la Convention, le 2 août 1793, une somme de 50 millions, que fournira la Trésorerie générale, et auxquels 12 autres millions seront ajoutés en l'an III. Il s'agissait, bien entendu, de fonds secrets de propagande et d'espionnage, dont un gouvernement ne peut se passer, surtout en temps de guerre.

Des sommes colossales étaient nécessaires pour sauver la patrie. D'après l'historien allemand Sybel (1), la guerre absorbait de 180 à 200 millions par mois, et les achats de grains pour nourrir le peuple de 100 à 120 millions.

Outre les ressources ordinaires, très limitées, il est vrai, puisque le service relatif à la perception de l'impôt était désorganisé et que la plupart des contribuables s'abstenaient de le payer, de très puissantes ressources extraordinaires furent dévorées :

1° Les biens du clergé et de la couronne : 3 milliards.

2° Ceux des émigrés et des condamnés : 2 milliards et demi (la loi du 21 prairial an III abolit la confiscation des biens des condamnés; celle du 22 fructidor an III abolit les confiscations prononcées contre les prêtres réfractaires);

3° Les mobiliers des condamnés et des émigrés, ainsi que l'argenterie des églises : 250 millions.

Au total, 5 milliards 250 millions.

Il y avait encore les cloches enlevées aux églises, dont on espérait tirer 180 millions; mais la main-d'œuvre et l'achat à chers deniers du cuivre à mêler au bronze des cloches pour en faire de la monnaie de billon, rendirent l'opération onéreuse; au lieu d'un gain, on eut un déficit de 5 ou 6 millions.

En outre, de toutes parts s'élevaient des plaintes contre l'abus des réquisitions des armées de l'intérieur. Par suite des besoins et aussi de l'absence de contrôle, les sommes ainsi arrachées n'auraient pas été inférieures à 1.500 millions.

(1) *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, 1876, III.

Digitized by Google

Les impôts. — Il fallait absolument trouver des ressources nouvelles. La Révolution ayant supprimé les impôts indirects, auxquels elle était hostile, on aurait pu s'adresser aux contributions directes, en particulier à l'impôt foncier. Les économistes proclamaient depuis trente ans que la terre était la source essentielle de toute richesse et que, seule elle devait, à l'exclusion du commerce et de l'industrie, alimenter le budget.

La Constituante avait en effet décidé que l'impôt serait perçu sur le revenu net de la propriété foncière. Mais les rôles de cette contribution, confiés aux officiers municipaux, dont beaucoup étaient ignorants, ne furent pas dressés; par suite, l'impôt ne fut perçu presque nulle part. Un membre du Conseil des Cinq-Cents dit : « On ne peut se dissimuler que, depuis quelques années, on a voulu s'habituer à ne plus payer d'impôts ». Si bien que, en l'an IV, la propriété foncière était redevable à l'État de plus de 13 milliards en assignats, environ 300 millions en numéraire.

Le ministre Ramel comprit qu'il était nécessaire de confier les rôles à des agents directs du Gouvernement; la création des contrôleurs en 1799 et celle des percepteurs en 1804 réalisa cette importante amélioration.

Les ressources nécessaires furent cherchées ailleurs. La monarchie avait établi la taxe du 20^{me}, qui frappait en principe toutes les branches de revenus, mais qui, dans la pratique, n'atteignait que les revenus fonciers.

Dès le début de 1793, on agite la question de l'impôt sur le revenu. Le 18 mars, la Convention décrète que, pour atteindre une proportion plus exacte des charges que chaque citoyen doit supporter en raison de ses facultés, il sera établi « un impôt *gradué* et *progressif* sur le luxe et les richesses, tant foncières que mobilières ».

En conséquence, les citoyens déclareront chaque partie de leurs revenus (les diverses cédules), même les fonds gardés en caisse ou en portefeuille; des Commissions vérifieront ces déclarations et modifieront d'office celles qui leur sembleront inexactes (sept. 1793).

Digitized by Google

Cet impôt ne paraît guère avoir été appliqué en 1793; mais il fut repris en 1797. Écartant les principes de la loi de 1791, en vertu desquels l'impôt devait être assis sur les signes extérieurs du revenu, tels que le prix du loyer des maisons, les voitures, les chevaux, les domestiques, etc., la loi du 1er août 1797 établissait un impôt personnel « directement assis sur les facultés individuelles, comme les anciennes tailles d'industrie et la capitation ». Un jury d'équité devait évaluer dans chaque circonscription les revenus et indiquer le montant de la taxe de chaque contribuable.

Cette taxe comprenait une contribution personnelle variant de 1 fr. 50 à 120 livres, et une contribution mobilière calculée en raison des revenus de chaque contribuable, déduction faite des charges.

L'impôt sur le revenu fonctionna pendant une année. Puis, un brusque retour en arrière se produisit. On revint à la contribution personnelle de 3 journées de travail, complétée par une contribution mobilière répartie au marc le franc de la valeur du loyer d'habitation.

L'impôt sur le revenu disparaissait pour plus d'un siècle.

Les emprunts forcés et progressifs. — En 1789, un emprunt libre de 30 millions, émis à 4,50 %, avait échoué. Un autre de 80 millions à 5 % réussit à moitié (il donna 47 millions). Une contribution patriotique du quart du revenu produisit 45 millions, tandis qu'on en attendait 500. On se rabattit sur les assignats.

Mais Cambon entendait recourir également à l'emprunt. Le 27 avril 1793, il s'exprimait ainsi : « Je voudrais que la Convention ouvrit un emprunt civique d'un milliard, qui serait rempli par les riches et les indifférents... — Tu es riche, ajoutait-il, tu as une opinion qui nous occasionne des dépenses; je veux t'enchaîner malgré toi à la Révolution; je veux que tu prêtes ta fortune à la République! ». — La proposition fut votée aux acclamations de l'Assemblée.

Le décret du 3 septembre 1793 limite le revenu nécessaire

Digitized by Google

à 1.000 livres pour les célibataires, 1.500 pour les gens mariés, plus 1.000 livres pour leur femme, chacun de leurs enfants et chacun des ascendants, parents, vieillards et enfants des défenseurs de la patrie à leur charge. Tout ce qui dépasse les revenus ainsi réservés à la famille est taxé de 10 % à 50 % de 1.000 à 9.000 livres. La taxe est progressive : 1.000 liv. de revenus taxés paient 100 liv.; 1.500 paient 200 liv.; 4.000 paient 1.000 liv.; 6.000 paient 2.100 liv.; 8.000 paient 3.600 liv.; 9.000 paient 4.500 liv., soit la moitié. Au-dessus de 9.000 liv. la taxe sera, outre les 4.500 liv. dues pour 9.000 liv., de la totalité de l'excédent; ainsi 20.000 livres paieront 14.500 liv.

On ignore ce que donna cet emprunt forcé sur les riches : peu, sans doute, car les conditions étaient vraiment draconiennes.

Moins sévères étaient celles que fixa le Directoire pour l'emprunt forcé et progressif (loi du 19 frimaire an IV-10 décembre 1795). L'emprunt, qui était de 600 millions ne portait pas sur les seuls riches, mais sur les *citoyens aisés*, qu'on estimait être un million, et qui formaient le « quart le plus imposé et le plus imposable de chaque département ». Ces citoyens étaient répartis en 16 classes, taxées de 50 livres à 6.000 livres. Mais la taxe devait être fournie en numéraire, malgré l'objection que la quantité d'or et d'argent circulant en France, diminuée par les achats faits à l'étranger (payables en numéraire) ne devait guère dépasser 300 millions.

L'emprunt ne donna que 13 millions en numéraire ou en matière d'or et d'argent, mais il fit rentrer près de 7 milliards de papier.

Un troisième emprunt forcé fut décrété le 28 juin 1799, quelques mois avant la chute du Directoire. On demandait seulement 100 millions et on s'adressait encore aux citoyens aisés : étaient considérés comme tels ceux qui payaient plus de 300 livres de contribution foncière ou de 100 livres de cote mobilière. (Loi du 19 thermidor an VII-6 août 1799). L'échelle de la taxe allait des trois dixièmes aux trois quarts du revenu, — et même à la totalité du revenu des anciens nobles et des fournisseurs.

Digitized by Google

L'emprunt de 1799 rapporta 7 ou 8 millions, dont 3 en numéraire. Le régime n'inspirait plus confiance. On avait le pressentiment de sa prochaine disparition. Il sombra bientôt après.

Conclusion. — En résumé, on ne peut qu'être frappé des ruineuses dépenses qu'entraîne la guerre, même victorieuse. Non seulement, la monnaie métallique devient vite insuffisante, mais, malgré toutes les objurgations, tous les appels au patriotisme, elle se cache pour ne reparaître qu'une fois le calme revenu. Force est donc de recourir au papier-monnaie, que l'on peut créer à volonté : de là les incessantes émissions d'assignats et leur chute inéluctable.

La dépréciation de la monnaie fiduciaire atteignit profondément les différentes classes de la population et même, dans une certaine mesure, les défenseurs de la patrie. Fait plus grave, l'énormité des sacrifices nécessaires amena l'État à spolier des catégories de citoyens et à donner le triste exemple du manquement à la parole solennellement engagée.

Devant la complexité de sa tâche, l'État ne put ni empêcher le gaspillage et les dilapidations, ni prévenir la crise morale qui suit les grandes tourmentes et que caractérisent l'amour effréné du plaisir et l'oubli de tous les devoirs individuels et sociaux.

Il nourrit les armées et le peuple par des réquisitions, par la loi du maximum, par les emprunts forcés et surtout par la vente des biens nationaux, et il maintint par la terreur le moral, d'ailleurs élevé, de la nation.

L'indépendance nationale était sauvegardée et la vieille Gaule atteignait sa limite naturelle à l'est, le Rhin.

Mais le pays avait souffert. Il ne pardonna pas aux hommes qui l'avaient gouverné d'une poigne dure. Il conserva une haine profonde de la misère, des spoliations, des assignats et de la banqueroute. Néanmoins, l'absence de scrupules de ses gouvernants, du Directoire surtout, eut d'heureuses conséquences. L'annulation de 45 milliards d'assignats déblaya le terrain. La monnaie sortit de ses cachettes. On se remit

Digitized by Google

au travail, dans l'ordre, la paix et l'union imposés par le Consulat. Le dix-neuvième siècle, un moment ralenti dans son évolution par les guerres impériales, reprit son essor et connut une ère de prospérité à peu près constante de 1815 à 1914.

Les analogies entre le passé et le présent sont nombreuses. Pendant et après la grande Guerre, nous avons assisté à la danse des milliards, mobilisés pour la liberté et l'indépendance nationale.

Tous les sacrifices ont été consentis pour obtenir la victoire. La nation entière y a collaboré. L'esprit public a été maintenu, moins par la terreur que par la persuasion, par le souci de venir largement en aide à l'arrière, ainsi que par la répartition et la taxation des produits nécessaires à la vie. L'emploi de moyens rigoureux était peu compatible avec l'adoucissement général des mœurs.

Est-ce à dire que les gaspillages aient été évités et que la victoire ait marqué le signal du retour au travail, à l'ordre et à la moralité ? Personne n'oserait l'affirmer, car il est visible que le pays n'a pas encore repris son équilibre.

Que nous réserve l'avenir ? Il est imprudent de prophétiser. Deux faits semblent pourtant pouvoir être mis en lumière :

1° La confiance dans le crédit. On crée le crédit en y croyant, en le voulant. Certes, nous n'ignorons pas que l'État ne pourrait pas rembourser en un clin d'œil notre formidable dette de 330 milliards. Nous savons aussi que l'exiger serait déclancher la terrible catastrophe que nous voulons éviter. L'horreur du papier-monnaie s'est fort atténuée. On se passe à peu près complètement, et sans trop de mal, de numéraire métallique; l'or apparaît moins désirable : c'est un résultat heureux.

2° Jadis, chaque nation vivait surtout pour elle-même. On se rend mieux compte aujourd'hui que les peuples sont solidaires; que nous dépendons de nos voisins, même de nos ennemis, comme ils dépendent de nous. Cette idée fait son chemin. Cette sorte d'internationalisme de bon aloi s'impose à nous. Si les maux innombrables causés par l'interminable

Digitized by Google

guerre qui a mis aux prises vingt nations peuvent être guéris, ce ne sera pas par des efforts isolés, mais par l'entente de tous les peuples. On le pressent déjà à propos du projet d'emprunt international. Et la formation de la Société des Nations, dont le rôle peut être immense, contribuera certainement à résoudre la crise financière, qui sans cela, semble être insoluble.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA
PROTOHISTOIRE DE LA FRANCE DU SUD
ET DE
LA PÉNINSULE HISPANIQUE
D'APRÈS LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES RÉCENTES

PAR M. LÉON JOULIN.

Nous avons l'honneur de communiquer à l'Académie un mémoire sur « *La protohistoire de la France du Sud et de la Péninsule hispanique* » qui lui permettra d'apprécier l'importance de nos découvertes dans la région de Toulouse pour la solution de questions encore discutées, qui intéressent le haut passé des deux contrées, et, en particulier, celle des origines de Toulouse posée depuis le seizième siècle.

Le point de départ de ces études a été la découverte que nous avons faite, en 1900, d'une grande nécropole préromaine dans un faubourg de Toulouse. Nous avons été ainsi conduit à reprendre les recherches sur les origines de notre ville qui avaient successivement occupé les érudits et les historiens aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles, sans donner une solution satisfaisante. A la fin du dernier siècle on admettait, d'après quelques textes grecs et latins, que Toulouse avait été fondée au troisième siècle av. J.-C. par les Volkes Tectosages, qui dominaient la région. D'après les noms de quelques localités du Sud-Ouest de la Gaule, les Volkes avaient été précédés dans la contrée par les Ibères, venus du Nord de l'Espagne. On avait cessé, du reste, d'attribuer aux

Digitized by Google

Tectosages de Toulouse l'expédition dans la péninsule des Balkans, qui avait abouti au pillage du temple de Delphes, rapporté avec détails par d'anciens auteurs.

Nos recherches à Toulouse, poursuivies dans l'oppidum voisin appelé Vieille-Toulouse, avaient montré que, du sixième siècle av. J.-C. à la domination romaine, la ville des bords du fleuve et l'oppidum étaient habités par des populations de civilisation celtique, si l'on en jugeait par les sépultures et les mobiliers funéraires. Toutefois, tandis que la première période de cette civilisation, le Hallstatt, était représentée par ses éléments caractéristiques, non seulement à Toulouse, mais dans toute la région comprise entre Albi et les Pyrénées Centrales, celle de la Tène offrait des différences quand on la comparait aux stations de la Gaule de l'Est. On y trouvait, en effet, avec des poteries indigènes et des bijoux de formes celtiques, des produits importés et, en particulier, des poteries attiques et italo-grecques et celles qui devaient bientôt être appelées ibéro-grecques. Or, en 1900, il n'avait encore été trouvé en France que quelques tessons de poteries grecques.

Ces premières observations montraient que les deux agglomérations toulousaines s'étaient développées du sixième siècle av. J.-C. à la domination romaine, sous la civilisation celtique, avec une industrie plus ou moins mélangée, à partir du quatrième siècle, d'éléments étrangers. Les Volkes Tectosages, tribu celtique de la rive droite du Rhin, avaient donc trouvé leur civilisation en s'établissant dans le pays au troisième siècle av. J.-C., et les découvertes de Toulouse confirmaient le texte d'Hérodote, qui, au milieu du cinquième siècle av. J.-C., attribuait aux Celtes la domination de toute l'Europe Occidentale. Il fallait toutefois démontrer qu'il en était ainsi dans les autres régions de la Gaule du Sud et dans la Péninsule, et c'est ce qui nous a engagé à reprendre, aussitôt que les circonstances l'ont permis, l'étude d'ensemble des découvertes archéologiques des deux contrées dans l'espérance d'apporter de nouvelles contributions à la protohistoire de cette partie du monde barbare.

En 1906, la protohistoire des deux contrées se présentait

Digitized by Google

de la manière suivante. Les historiens, interprétant le texte d'Hérodote, rapportaient au milieu du cinquième siècle l'invasion des Celtes dans la Gaule du Sud et la Péninsule; ils laissaient ainsi de côté un texte d'Hécatée d'après lequel cette invasion était déjà faite à la fin du sixième siècle. D'autre part, des indications toponymiques et quelques vers d'Avienus leur faisaient admettre que les Ibères avaient précédé les Celtes dans le Sud de la Gaule. De leur côté, les archéologues qui, tout d'abord, plaçaient au sixième siècle les établissements hallstattiens des deux contrées, comme dans les autres parties du domaine celtique, avaient fini par appuyer les historiens en disant que la civilisation de Hallstatt avait eu une longue survivance dans la Gaule du Sud et dans la Péninsule, et que la période de la Tène y était à peine représentée.

Ces conclusions ne s'accordaient pas avec les faits observés à Toulouse, et c'est après avoir visité les principales stations de la Gaule du Sud et du Nord de la Péninsule, qu'éclairé par les découvertes récentes de Marseille, de Narbonne, d'Ampurias et de Numance, nous avons tracé la protohistoire des deux contrées dont nous donnons ici le résumé.

Au septième siècle av. J.-C., des peuples Ligures sont répandus, depuis longtemps, dans la Gaule du Sud, et les Ibères dans la Péninsule. Les découvertes archéologiques actuelles indiquent que ces deux races différentes ont la même civilisation, celle du Bronze de l'Europe Centrale et Occidentale. Dès le onzième siècle av. J.-C., les Phéniciens commercent avec le littoral méditerranéen des deux contrées, où les Grecs les suivent au huitième siècle. En contact avec les Ligures de la Gaule du Sud, sur les bords du Plateau central et des Cévennes Méridionales, se trouvent au septième siècle les Celtes, armés du fer, qui dominent déjà les Ligures du Nord et du Centre de la Gaule.

Hérodote raconte qu'au septième siècle les Phocéens sont accueillis avec empressement dans l'état puissant de la Tartesside, qui s'étend, d'une mer à l'autre, dans les riches régions du Guadalquivir et de la plaine d'Alicante. Les

Digitized by Google

Ioniens ont bien certainement révélé aux indigènes les principaux éléments de leur civilisation, l'usage et la fabrication du fer, des motifs de décoration des objets de luxe, et des sujets d'œuvres plastiques, quelques-uns empruntés à l'art Oriental. Les Ibères ont aussitôt imité la céramique peinte des diverses cités helléniques et décoré leurs vases de motifs des premières séries grecques.

Au cours du sixième siècle, de grands événements politiques se produisent dans les deux contrées. Les Carthaginois, qui ont succédé aux Tyriens dans le commerce avec le Sud de la Péninsule, se sont emparés de l'état de Tartesse, et y ont établi des colonies sur le littoral et jusque sur les rives du Guadalquivir. D'autre part, les Celtes de la Gaule du Centre ont envahi la Gaule du Sud et la Péninsule ; mais ils ont été arrêtés par les Carthaginois sur le cours moyen du Tage ou du Guadiana. Les premiers effets de l'invasion celtique ont été la soumission des Ligures et des Ibères, et la substitution de la civilisation de Hallstatt à celle du Bronze.

Les découvertes archéologiques prouvent que les Carthaginois n'ont pas modifié la civilisation plus ou moins hellénisée de la Tartesside, et qu'il en a été de même de la domination celtique pour les stations du littoral immédiat de la Méditerranée, voisines des colonies grecques successivement fondées. Il en est résulté que, dans la région d'Alicante-Murcie et dans d'autres parties du Sud de la Péninsule, les influences de l'art gréco-oriental et de l'art grec archaïque et classique se sont manifestées dans la décoration des édifices et de nombreuses œuvres plastiques, presque toutes attribuées à des tailleurs d'image indigènes par des défauts d'anatomie et une exécution rudimentaire. Si l'on excepte quelques bustes, le sentiment artistique n'apparaît dans aucune de ces œuvres. Quant à la céramique ornée, les Ibères ne pouvant pas imiter les scènes à personnages mythologiques des poteries attiques, continuent à décorer les vases des motifs des premières séries helléniques. Au début du quatrième siècle, la céramique italo-grecque, qui a remplacé les poteries attiques, ne provoque

Digitized by Google

pas d'imitation des indigènes. Enfin, c'est au plus tard au cinquième siècle que commence dans le Sud de la Péninsule, la fabrication d'armes et d'instruments en fer imités des types grecs ou d'invention ibérique.

Les Celtes, de leur côté, se sont montrés de puissants civilisateurs dans les contrées qu'ils dominent, en créant de nombreux établissements de toute nature, où ils réunissent des populations jusqu'alors disséminées. La civilisation de Hallstatt se conserve intacte dans tous ses éléments au sixième siècle ; mais, à partir de la seconde moitié du cinquième siècle, où elle se modifie dans les autres parties du domaine celtique avec les formes de la Tène, cette dernière civilisation subit de plus en plus l'influence des colonies helléniques du littoral méditerranéen et celle des régions hellénisées du Sud de la Péninsule. Cette influence se manifeste, principalement dans la Péninsule, par l'imitation des installations des villes grecques, la décoration des habitations, l'adoption d'armes imitées de celles des Grecs ou d'invention ibérique, et, dans la céramique, par des vases peints de motifs des anciennes séries helléniques.

Ce n'est pas seulement dans l'industrie que les Celtes ont été civilisateurs. Ils ont confédéré, peut-être avant le quatrième siècle, toutes les tribus gauloises des Pyrénées au Rhin, et formé les groupements celtibérien et lusitanien mentionnés par les textes à partir du troisième siècle. Cette race si bien douée a, en outre, manifesté la puissance de son génie politique, en s'unissant intimement aux Ibères dont elle a adopté la langue et de nombreux éléments de la civilisation.

Nous nous arrêtons à la dernière partie du troisième siècle où commencent les évènements historiques, qui ont imposé aux deux contrées la civilisation gréco-latine. La puissance de Rome, après les guerres puniques et la conquête de l'Orient méditerranéen, pouvait seule détruire, au prix de longues luttes, le sentiment de l'indépendance nationale développé par les Celtes dans la Péninsule et dans la Gaule.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

LA RÉDACTION LIBRE

PAR M. HENRI DUMÉRIL.

Quand, dans l'enseignement des langues vivantes, fut instaurée comme méthode officielle et unique la méthode directe, excluant tout rapprochement entre le français et l'idiome étranger, il était naturel que la composition libre en allemand, anglais, etc. occupât une place prépondérante parmi les exercices écrits et fût même considérée comme un but en soi aussi bien que comme le meilleur moyen de contrôle de l'enseignement à la fin des études secondaires. « Dans la seconde période..., on se propose comme but de mettre l'élève en état de comprendre les livres et les publications diverses imprimées dans la langue étrangère et d'exprimer lui-même sa pensée par écrit... La culture littéraire proprement dite sera toujours subordonnée à l'usage de la langue, soit parlée, soit écrite, qui reste la fin principale de tout l'enseignement... », ainsi s'exprimaient les instructions officielles. L'épreuve écrite de langues vivantes, pour la première partie du baccalauréat *Latin-Langues vivantes* et *Sciences-Langues vivantes* consistait en une composition anglaise, allemande, etc. (narration, description, lettre). Une matière, indiquant le plan et fournissant les principales idées du sujet à traiter était fournie aux candidats : ceux-ci ne pouvaient se servir que d'un dictionnaire exclusivement en langue étrangère (décret du 31 mai 1902). Il y eut bien quelques

Digitized by Google

modifications apportées aux dispositions primitives : ainsi la matière, qui d'abord devait être dictée en français, dut par la suite être rédigée en langue étrangère; mais la rédaction libre restait la seule épreuve admise à l'examen. Ni le thème, dont le nom seul, semblait-il, était odieux aux ennemis irréconciliables de la méthode comparative, ni la version même, moins abhorrée, pourtant suspecte, n'y trouvaient place. J'ai pris jadis la défense de ces exercices quand peu de voix s'élevaient en leur faveur. Depuis, après maints débats, le vent a tourné; la réaction s'est produite; le rythme qui préside aux destinées de la pédagogie comme de toutes choses humaines a rappelé d'exil la traduction bannie du baccalauréat. C'est justice. La rédaction libre a été bannie à son tour. Je le regrette. Je voudrais exposer brièvement et aussi impartialement que possible les reproches adressés à cette épreuve et les réponses de ses apologistes. Notons, pour souligner l'importance prise par cette question aux yeux des professionnels, que dans nos établissements d'enseignement secondaire tout exercice qui n'est pas représenté à l'examen est invariablement négligé, souvent même absolument abandonné, par l'immense majorité des élèves. — Nous pouvons le déplorer. Tel, qu'il serait très utile de pratiquer au courant des études, n'est qu'un médiocre moyen de contrôle ou *vice versa*. Mais, en fait, les deux choses sont presque invariablement liées.

Je n'examinerai pas longuement un premier ordre de critiques dont la composition en langue moderne a été l'objet quoiqu'il n'ait pas peu contribué à jeter sur elle le discrédit. Il s'agit du caractère un peu puéril des sujets recommandés par les instructions officielles, sujets de certificat d'études primaires. Il y avait trop d'écart entre le sujet de la composition française, littéraire, historique ou moral, et celui de la composition en langue moderne où l'on semblait craindre que le candidat eût à chercher des idées et où il devait être guidé pas à pas par sa matière. Un adolescent intelligent n'aime pas à être traité en petit garçon. Il eût été facile, semble-t-il, d'obvier au défaut signalé : mais où s'arrêter?

Digitized by Google

Aussitôt que les sujets sortaient des limites tracées, les résultats étaient souvent décourageants, non pas seulement chez les cancres — là ils le sont toujours, — mais chez les élèves médiocres ou moyens qui constituent en somme la majorité des classes; ils n'avaient pas été préparés à des développements d'un genre un peu élevé; c'est le vocabulaire dit usuel parce qu'il est celui des objets usuels, qu'on leur avait surtout enseigné. D'ailleurs les examinateurs, s'ils ont le droit de critiquer les programmes et d'en réclamer la modification, ont le devoir, parfois oublié à tort, de s'y conformer.

Une seconde critique, d'un caractère général, que l'on adresse à la composition originale, c'est la facilité qu'elle donne au candidat pour éluder les difficultés, notamment les difficultés grammaticales. Maître de choisir ses mots et ses tournures, pour peu qu'il soit adroit, il peut avec un très mince bagage faire encore passable figure. Combien ai-je vu de copies où les propositions principales étaient presque seules employées, où l'élève avait visiblement craint de s'engager dans des constructions interrogatives, relatives, conjonctives, mais auxquelles, grâce à cette prudence, mère d'une correction suffisante, il eût été excessif de donner une note au-dessous de la moyenne? Pour mon compte je n'ose pas être aussi rigoureux. Il y a quelques années, feuilletant un paquet de compositions corrigées par un de mes collègues et laissées sur la table de notre salle de délibération, je voyais sur un grand nombre l'observation : « Pas d'idiotismes! » Elle reparaissait comme un des plus importants éléments d'appréciation défavorable. Je me garde bien de critiquer les notes attribuées; elles l'étaient sans doute très justement. J'hésite seulement à reconnaître à la présence et au nombre des idiotismes la valeur d'un critérium. On peut parler ou écrire d'une manière correcte et intelligible, même suffisamment élégante, presque sans idiotismes. Pour être dit savoir une langue, il faut en comprendre les principaux idiotismes, et c'est la version qui prouvera le mieux cette connaissance, mais il n'est pas nécessaire de les employer. Si nous devons

Digitized by Google

savoir gré à l'élève de s'en servir à propos, avons-nous le droit de les exiger?

Autre reproche, maintes fois formulé. « En apparence, ainsi s'exprimait naguère M. Albert-Petit, rien de plus probant. En réalité beaucoup de candidats s'en tirent par des développements *omnibus*, des lieux communs appris par cœur, qu'ils plaquent effrontément ou naïvement dans le sujet quel qu'il soit. Par exemple on glissera une description des sports d'hiver alors qu'il est question des charmes de l'été sous prétexte de contraste. Le jury pourrait évidemment réagir, mais c'est un peu embarrassant et en fait la muscade passe dix-neuf fois sur vingt. » (*Revue hebdomadaire*, 21 février 1920, pp. 402-403). — Citons à ce propos un passage du général anglais Sir George Aston : « Tout mon avenir, raconte-t-il, dépendait d'un examen de français qui comportait une dissertation. Le répétiteur que je consultai me dit que mes chances de succès étaient minces. Un soir je réussis à composer deux pages *d'insignifiances* qu'un ami complaisant traduisit en français pour moi. Je les appris par cœur et puis allai trouver de nouveau le répétiteur. Il me mit à l'épreuve avec deux sujets : *le général Boulanger* et *l'admission des femmes dans les commissions scolaires*, deux sujets alors à l'ordre du jour. En changeant quelques mots seulement le même développement servit pour tous deux. Je puis encore m'en rappeler quelques passages : il commençait ainsi : « Malheureusement « je me suis peu occupé de cette question, et je crois qu'il me « sera difficile de la traiter d'une manière convenable. A mon « avis le premier point que nous ayons à considérer, c'est « de déterminer si, etc., etc. » A l'examen le sujet proposé fut *l'esprit de corps*. Je mis à profit le même développement et passai haut la main. » (*Jargon in the Great War, Nineteenth Century...*, mars 1918, p. 603). Le ciel me garde de mettre en doute la véracité de ce récit; mais l'exagération est, dit-on, le mensonge des honnêtes gens, et probablement Sir George Aston candidat savait plus de français qu'il ne l'avoue. N'importe; le danger du cliché est réel; il existe de par la nature même de l'épreuve. Il a jadis contribué dans une

Digitized by Google

certaine mesure à faire supprimer le discours latin au baccalauréat. Je conserve encore dans mes archives d'examinateur un petit cahier cartonné, saisi sur un candidat, où se trouvent des séries d'exordes et de péroraisons à l'usage des guerriers, des suppliants, des consolateurs, des lettrés, avec divers éloges du courage, de la clémence, du patriotisme, de la littérature, etc. Ces passe-partout ont été remplacés pour la rédaction en langue moderne par des descriptions des saisons, de la montagne, des jeux de plein air, de la classe, ou l'analyse d'un livre favori que l'élève n'a peut-être jamais ouvert. — En dehors de ces morceaux appris d'avance, c'était la plus plate banalité qui régnait, parfois la plus affligeante ignorance ou la plus étonnante fantaisie. Ajoutons, pour être justes, que nous avions aussi de temps en temps d'heureuses surprises. Aucune méthode, aucune épreuve ne supprimera les différences provenant de l'inégalité des aptitudes, des milieux, des caractères, aussi bien que des maîtres.

C'est surtout au point de vue de l'examen, comme moyen de contrôle, que l'exercice de la rédaction libre a été critiqué; mais il l'a été aussi à celui de l'enseignement. « C'est chose très difficile à enseigner, écrit un pédagogue anglais, M. H. Chaytor, pour bien des raisons. Je ne vois pas comment la pratique d'une telle composition peut être d'une grande utilité à moins que le travail de chaque élève ne puisse être corrigé sous ses yeux, et dans une classe de quelque importance l'enseignement individuel est impossible. Les traductions d'un morceau déterminé peuvent être corrigées chez lui par le professeur et rendues ensuite; il donnera lui-même un corrigé qui pratiquement lèvera toutes les difficultés. Mais les compositions libres peuvent traiter le sujet à divers points de vue; l'élève doit savoir pourquoi sa manière de le traiter et de s'exprimer est mauvaise, et non simplement qu'elle est mauvaise. La chose est d'autant plus nécessaire que l'élève moyen qui s'essaie à la composition originale la considère comme un exercice facile et pense avoir satisfait à toutes les exigences quand il a rempli une page de banalités exprimées dans le style le plus plat... » (*Modern Language*

Digitized by Google

Teaching, mars 1909, p. 47). Et M. Edmond Candler, dans son livre *The Paraphrase of Poetry*, prononce : « *L'essay* est une sorte de composition si lâche, si invertébrée, qu'on ne peut guère attendre du maître autre chose que quelques vagues généralisations sur les défauts particuliers à chaque élève. » — « Comment préparer utilement une épreuve de contours si imprécis, une épreuve qui se plie à tout, non parce qu'elle est souple, mais parce qu'elle est flasque? » écrivait en 1908 M. L. W. Cart *(Revue de l'ens. des l. viv.*, février, p. 490).

Tels sont, sommairement exposés, les arguments le plus souvent énoncés contre la rédaction libre. Pour moi, sans en méconnaître la portée, je regrettais surtout le monopole qu'une méthode exclusive lui avait attribué à l'examen sanction des études secondaires; je lui en voulais d'avoir éliminé le thème et la version, exercices non moins profitables et moyens de contrôle plus efficaces.

Mais n'a-t-on pas péché par excès contraire en la bannissant complètement du baccalauréat? Serons-nous toujours condamnés à verser à droite ou à gauche? Quand verrons-nous la fin de ces revirements soudains, de ces modifications perpétuelles, qui ne sont pas toujours de simples modifications de détail, mais de vraies révolutions — tempêtes dans des verres d'eau — décourageantes pour les professeurs soucieux de leur tâche, dangereuses pour l'avenir de notre enseignement?

Avec une prudence avisée, les inconvénients signalés plus haut ne pourraient-ils pas être atténués dans une large mesure? La facilité d'écrire sans trop de gaucherie dans une langue étrangère vaut la peine que nous tâchions de l'inculquer aux élèves. Ne nous exagérons pas l'importance de cette facilité pour ceux qui ne se destinent pas aux examens et concours de l'enseignement supérieur ou de certaines professions spéciales. Dans le commerce international par exemple la faculté de traduire suffit le plus souvent; chacun des correspondants écrit dans sa langue; la précision y gagne, les malentendus sont plus rares. Néanmoins n'est-il pas

Digitized by Google

souhaitable que l'adolescent s'habitue à manier l'idiome qu'il apprend sans être trop ridicule? Le thème a des avantages, mais il invite au gallicisme. Et puis, si comme but en elle-même, la composition originale n'offre pas une utilité de premier ordre à la plupart des élèves, elle est pour les autres exercices un auxiliaire utile, un complément très appréciable, plus efficace que beaucoup d'entre eux pour habituer à penser dans l'idiome étranger.

Le cliché, en lui-même, ne m'effraie pas outre mesure. Si l'on a affaire à un cancre, rien de plus facile que de le reconnaître; si le candidat est intelligent, s'il sait coudre habilement ce qu'il a préparé d'avance à ce qu'il est obligé d'improviser, je n'y vois pas grand mal. Je me félicite même peut-être de ce que, stimulé par la perspective d'une utilisation immédiate, il ait appris par cœur une quinzaine ou une vingtaine de morceaux corrects, renfermant une certaine quantité de mots et de locutions utiles. Ce que je redoute, ce n'est pas le cliché appris, c'est le cliché copié; ce sont les notes apportées à l'examen, consultées et reproduites subrepticement. Et nous touchons là à un des problèmes les plus difficiles à résoudre : Comment empêcher les fraudes, tant dans les classes qu'au baccalauréat? fraudes qui sont devenues presque aussi nombreuses dans les salles de composition que dans les salles de vote? J'aurais trop à dire sur ce sujet qui dépasse de beaucoup le cadre de ce modeste essai.

Ne médisons pas trop surtout de ces recueils d'idiotismes, d'expressions, *d'élégances*, que jadis tout élève laborieux faisait à son usage quand l'art d'écrire en latin était en honneur et qu'on relisait la veille des compositions pour s'en servir au besoin. Nous apprenions ainsi bien des choses que l'élève d'aujourd'hui ignore généralement. Ce qui était bon pour le latin est bon pour les langues modernes, et l'on ne saurait trop s'élever contre l'habitude, si répandue, d'opposer les langues dites mortes aux langues dites vivantes. Ces dernières, il est vrai, se parlent, quoique on ne les apprenne pas toujours pour les parler : nous avons donc à tenir compte

Digitized by Google

en ce qui les concerne de la prononciation et de la facilité d'élocution : c'est une difficulté de plus, non des moindres, dans l'enseignement. Est-ce une raison pour abandonner des procédés reconnus utiles pour l'étude du latin? Ceux d'entre nous dont la vie a dépassé un demi-siècle se rappellent sans doute à quels résultats pouvait arriver un élève studieux par la suite savamment graduée des thèmes et des versions, des vers, des narrations, des discours et des dissertations en langue latine. A la fin des études le latin, dont le vocabulaire et la grammaire avaient été tant de fois piochés et retournés, pouvait-il être qualifié de langue morte, puisque nous arrivions à penser directement dans cet idiome?

Des bouches autorisées nous ont bien dit : la rédaction libre n'est pas bannie des classes si elle est exclue du baccalauréat. En principe peut-être. Mais n'avons-nous pas constaté déjà que l'examen est, aux yeux d'un grand nombre, le but et la mesure des études? Tout ce qui ne figure pas au programme est considéré comme négligeable. De ce fait, soit dit en passant, tirent argument, en sens contraire, et les partisans et les adversaires du baccalauréat. Les uns croient que la suppression d'une telle épreuve porterait aux études le dernier coup, les autres qu'elle les rendrait désintéressées. Question trop vaste et trop délicate pour être traitée ici.

En guise de conclusion, permettez-moi de reproduire un vœu que j'ai formulé naguère dans les *Langues modernes*, *Bulletin de l'Association des Professeurs de Langues vivantes de l'Enseignement public* :

« Une expérience presque quotidienne montre que trop d'élèves négligent les exercices qui ne sont pas représentés aux examens de fin d'études par une composition écrite. — D'autre part, il est presque impossible de demander aux candidats autant de compositions qu'il y a de genres d'exercices pratiqués dans les classes.

« Le problème soulevé par ces deux propositions est-il insoluble? Nullement. Il suffit que les élèves de nos établissements secondaires sachent qu'ils *pourront* être appelés à

Digitized by Google

faire telle ou telle composition. Que dans chaque Faculté, après clôture du registre d'inscription, le sort désigne le genre d'épreuve écrite qui leur sera imposé : version, rédaction libre, thème d'imitation, commentaire d'un texte, etc. L'épée de Damoclès suspendue jusqu'au dernier moment sur leur tête ne leur permettra de considérer aucune sorte de composition comme négligeable.

« Le procédé n'est pas nouveau. Assez longtemps c'est le sort qui a décidé au baccalauréat, ne comportant alors qu'une seule série d'épreuves, si la composition littéraire serait latine ou française. Ce régime a pris fin en 1864; à cette époque on a rendu obligatoires à la fois le discours latin et la dissertation française. »

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

PAR M. JULES CHALANDE

(*Suite.*)

241. — LA GRANDE VOIE DU PAYS CASTRAIS.

Dès le haut Moyen âge, les rues de la Daurade, Cujas, Temponières, Peyras, Cantegril et Boulbonne, formèrent le grand chemin de communication entre l'ancienne église de la Daurade et celle qui précéda l'église Saint-Étienne. Cette longue voie, presque en ligne droite, qui n'est devenue tortueuse que par les empiétements des propriétaires dans le bas Moyen âge et les rectifications d'alignement au siècle dernier, dut se créer à une époque où les constructions encore assez rares dans cette région lui permirent de franchir la cité sans être obligée de contourner des propriétés ou des obstacles sérieux.

Plus tard, lorsqu'au XII^e^ s. on construisit le Pont de la Daurade, et que le Pont-Vieux, sans cesse ruiné par les inondations, fut peu à peu délaissé, cette voie, en se bifurquant par la rue d'Astorg, relia les routes des Pyrénées de la rive gauche de la Garonne avec la route du pays Castrais, et devint une des plus fréquentées de la cité.

Sur tout son parcours s'établirent de nombreuses auberges pour retenir les voyageurs au passage, et, sur ses flancs, se développèrent des quartiers de négoce; d'un côté, le quartier des Puits-Clos et, de l'autre, celui de la Pierre, qui lui était antérieur, se trouvant à proximité de l'ancienne voie qui reliait

Digitized by Google

la route du pays Castrais au Pont-Vieux (rues Saint-Étienne, Croix-Baragnon, de la Trinité, des Marchands, du Pont et Descente de la Halle). La prépondérance de ce dernier quartier sur celui des Puits-Clos s'accentua par la construction, en 1203, de la Halle, sur la place de la Pierre-Saint-Géraud.

242. — Rue Temponières.

La rue Temponières appartenait au Capitoulat de la Daurade, mais nous la joignons ici à celui de la Pierre, son histoire étant intimement liée à celle des rues des Changes et Peyras.

Selon l'invention de Brémond, dont certains de nos historiens du Vieux Toulouse se sont fait l'écho, son nom lui viendrait du Roman languedocien « se tampouna » (faire bombance), et pour fortifier cette version, on a ajouté que dans cette rue se trouvaient de nombreuses auberges, où l'on allait faire bombance, tandis que dans la rue Malcousinat il n'y avait que les auberges de moindre renom, où l'on faisait de la mauvaise cuisine.

Cette légende malgré son absurdité, comme l'étymologie donnée aux noms des rues Malcousinat et des Poutiroux, a séduit les fervents de notre vieille langue romane toulousaine, ou du moins ceux qui préfèrent accepter une mauvaise explication plutôt que de faire des recherches. S'ils avaient pris la peine de consulter les vieux cadastres et les registres des tailles, ils auraient constaté que du XV^e^ au XVIII^e^ s., les auberges étaient concentrées dans le quartier des Puits-Clos et dans les rues Peyras et du Musée, tandis qu'il n'y en avait aucune dans les rues Temponières et Malcousinat.

Sans vouloir préciser l'origine de ce nom, nous ferons remarquer que les anciens actes mentionnant cette rue, ne portent pas rue Temponières, mais rue *de* Temponières « *car. de temponeriis* » (texte latin de 1313), « *car. de Temponnieras* » (texte roman, cad. 1458), ce qui indique qu'il devait venir du nom d'un individu. Dans la suite le préfixe *de* a disparu, comme pour la rue des payroliers, « car. des Payrolieras » qui est

Digitized by Google

devenue la rue Peyrolières, et la rue des Argentiers, rue Argentières.

A la fin du XVIIIe s. elle prit le nom de *rue Gourmande* (1791), qu'elle conserva pendant une quarantaine d'années, mais qu'elle ne devait pas davantage aux auberges toujours absentes; peut-être lui venait-il des pâtissiers et rôtisseurs qui s'y étaient établis depuis un demi-siècle seulement et dont le nombre, pendant la seconde moitié du XVIIIe s., varia de 3 à 6 selon les époques; nombre relativement très élevé pour une petite rue comme celle-là. Le tableau du 6 floréal la baptisa *rue Coterie.*

Cette rue était autrefois très étroite; deux véhicules s'y croisaient fort difficilement, malgré l'absence de trottoirs, mais par délibération du Conseil du 31 mars 1851, on mit en exécution l'alignement arrêté en 1831, et en quelques années toutes les façades du côté Nord (sauf celles des deux premières maisons) furent reconstruites, ainsi que les nos 12 et 14 du côté Sud. Déjà en 1836 l'entrée de la rue avait été élargie par la nouvelle construction de l'Hôtel de la Bourse. La maison qui forme l'angle des quatre coins des Changes (no 15) fut édifiée en 1854 sur les plans de Vitry.

Sur le côté Sud, il ne reste des anciennes constructions que les façades du no 8, du XVIIIe s.; du no 10, du XVIIe, et du no 16, maison en corondage du XVe ou XVIe s. qui forme l'angle de la rue des Changes et cache une ancienne construction gothique au rez-de-chaussée.

C'est vers l'angle de la place de la Bourse, sur l'emplacement de l'Hôtel de la Bourse actuel que se trouvait jadis la fameuse Tour de Najac qui servit de citadelle en 1562 aux conjurés huguenots.

Au no 2, Hôtel du Capitoul Ricardy, un escalier remarquable, mais ignoré de nos historiens du Vieux Toulouse, mérite d'être visité; à chaque palier les montants sont ornés de nombreux sujets de sculpture variés, parmi lesquels, le blason du capitoul avec la date de la construction 1609 (voir notice no 243).

Un peu plus loin au no 10, au fond de l'immeuble et faisant

Digitized by Google

presque corps avec la Tour Boysson de la rue Malcousinat, et la Tour Delcros-Lancefoc de la rue des Changes, se dresse la haute tour du XIII^e s. dite Tour des Vinhas (voir notice n° 244).

Enfin au n° 12, on peut voir dans l'angle de la cour un puits Renaissance, sans ornementation, avec margelle de pierre et armature en fer forgé, et dans l'arrière-cour (derrière le n° 29 de la rue des Changes), au rez-de-chaussée, des fenêtres gothiques dont une seulement est intacte.

Sur le côté Nord, au n° 7, se trouve l'entrée de l'hôtel de la Belle-Paule (voir notice 245).

La population de la rue Temponières toujours très mélangée, varia selon les époques, mais le côté Nord fut toujours occupé par des artisans. Les principaux propriétaires qui figurent sur les cadastres étaient :

Sur le côté Nord (1) : au n° 1, en 1608, *Hugues Cantuer*, marchand et, en 1662, son gendre *Dominique Mulatier*, docteur en médecine, marié à *D^lle Marire de Cantuer.*

Au n° 3, en 1698, *François Havard de Lamazoire*, seigneur de Punge, écuyer, capitoul en 1687-88.

Au n° 7, en 1637, *Adrian Lamanière*, trésorier et bedeau de l'Université; vers 1740, *Joseph-Luc Vaysse de Saint-Hilaire*, seigneur de Saint-Hilaire, Villeneuve, Lacase et Lavernose, conseiller au Parlement en 1740, conseiller honoraire en 1782.

Sur le sol de cet immeuble était l'issue de la maison n° 10 de la rue Tripière, qui appartenait au commencement du XVI^e siècle aux Baynaguet entre 1571 et 1606 à *Paule de Viguier* (la Belle Paule) et de 1606 à 1623 à *Guillaume de Jessé.*

Sur le côté Sud (2) : au n° 2, en 1458, le notaire *Jean Riviera* et, en 1571, *Antoine de Fénis*, trésorier général.

Au n° 6, en 1458, le notaire *Nicolau Pausier*; vers 1540 *Bertrand Mandinelly*; en 1571, *Guillaume Mandinelly*, marchand et, vers 1650, *Bernard Rabaudy*, viguier de Toulouse de 1652 à 1699.

Au n° 10 (immeuble de la Tour de Vinhas), en 1458, le notaire *Jean de Leyssat*, probablement le capitoul de 1471-72 et 1491-92; vers 1500, *Arnaud Polier*; vers 1670, *Antoine de Gargas*, conseiller au Parlement de 1674 à 1685; en 1695, *Jean de Bermond*, marchand, capitoul de 1692-93 et 1703 et Prieur de la Bourse en 1706 et 1711; en 1767, *Guillaume de Méric Mongazin*, conseiller au Parlement en 1729, comme héritier de *Marie de Bermond de Mongazin*, sa mère.

---

(1) A. M. — Cad. Daurade, 7^e m. 1478; 22^e m. 1550, 1571; 20^e m. 1679.

(2) A. M. — Cad. Saint-Pierre-Saint-Martin, 1458; cad. Daurade 8^e m. 1478; 23^e m. 1549, 1571; 21^e m. 1679.

Digitized by Google

Au n° 12, en 1571, *Pierre Lancefoc*, marchand; en 1606, *Jean Calvet*, marchand, capitoul en 1603-4; en 1679, Dame *Marguerite de Coti*, femme de *Jean Monnéri*, baron de Murel; en 1706, *Marc Robert*, marchand, associé à *Guillaume Bonnafous*, capitoul en 1718, député de la Bourse en 1724-1725, marié à *Dlle Gabrielle de Masalenc.*

Au n° 14, en 1458, *Peyre de Montfort*; en 1549, noble *Ramond de Montford*, et, en 1571, *Guillaume Nognier*, marchand.

243. — L'Hotel du Capitoul François Ricardy.

(Rue Temponières, n° 2.)

L'hôtel du Capitoul Ricardy, n'a plus sur la rue qu'une grande porte cochère; la façade et la partie supérieure au couloir dépendent de la construction de l'Hôtel de la Bourse.

L'immeuble intérieur appartient à toutes les époques, mais une grande partie a été reconstruite ainsi que l'escalier par François Ricardy en 1606-1609.

L'escalier à rampe droite est remarquable et présente un type très caractéristique du style dit Henri IV; le mur de refend qui soutient les marches de pierre se termine à chaque palier par un pilier alterné de pierre et de brique, dont chaque pierre est ornée sur ses trois faces de sujets de sculptures variés : lunes, croissants, soleils, étoiles, masques et figures géométriques. Au sommet du pilier du 1er étage (2me pilier) se trouve le blason des Ricardy, « *au palmier de sinople, une cane brochant sur le fût de l'arbre et nageant sur une onde, accostée de plantes aquatiques fleuries d'une fleur en quarte feuille* », accompagné de la date de la construction 1609.

Ce blason se trouvait aussi jadis, dans la cour du Capitole, galerie Nord, série supérieure, mais lors de la restauration de 1873 Roschach lui a substitué le sceau du Capitoulat du Pont-Vieux, agrémenté de hachures fantaisistes qui n'ont jamais existé. On le voyait également au-dessus de la grande porte de l'ancien Collège des Jésuites (Lycée), rue Lakanal, où il fut martelé en 1793.

L'hôtel avait autrefois façade dans la rue de la Bourse n° 18; ce n'est qu'en 1625 que le corps de logis sur cette rue en fut séparé.

Digitized by Google

En 1458 (1), l'immeuble appartenait à *Bertrand de Bruget* (2), licencié en droit, capitoul en 1469-70. Il passa en 1497 à sa veuve et en 1528 à *Ramond Sarravère*, marchand, capitoul en 1539-40, qui est peint par Serves Cornouaille, sur la miniature des Annales de 1540. En 1606 les héritiers de Sarravère le vendirent à *François Ricardy*, marchand, capitoul en 1604-5, marié à *D^lle Marguerite de Matias*, qui fit reconstruire l'hôtel.

En 1625 le corps de logis sur la rue de la Bourse passa à son fils du même prénom, *François Ricardy*, qu'il ne faut pas confondre avec le capitoul de 1672, et en 1696 l'immeuble ayant issue dans la rue Temponières fut acheté par *D^lle Gabrielle-Bernarde de Besset*, veuve de *Pierre de Prat* (ou *Du Prat*), le capitoul de 1656-57.

Dans la suite il passa en 1728 à *Bernard Lormande*, bourgeois, et en 1765 à *D^lle Marie Bonnafous*, femme de *Joseph Duclos de Bouillas*, le fils de *Jean Duclos*, baron de Las, capitoul en 1748. Après la Révolution, il appartenait à leur fils *Antoine Duclos de Bouillas*.

244. — La Tour des Vinhas.

(Rue Temponières, n° 10.)

En arrière de la façade du n° 10 de la rue Temponières, élevée dans la seconde moitié du XVII^e s.; au fond d'un dédale de cours et de magasins, se dresse la haute bâtisse de la Tour des Vinhas; tour découverte par Malafosse (3), qui l'a attribuée avec de sérieuses raisons aux Vinhas, famille capitulaire, et que Lahondès (4) a confondue avec la Tour de Najac.

Cette solide construction carrée, n'a plus l'aspect de ce que

(1) A. M. — Cad. 1458, Saint-Pierre-Saint-Martin, f° 164; cad. Daurade 1478, 21^e m. art. 22 et 35; 1549, 23^e m. art. 21; 1571, 23^e m. art. 22; 1679, 21^e m. art. 24; et Registres des tailles.

(2) Bertrand de Bruget, selon le cadastre; Bernard de Burget, selon Dumège; Bernard de Bourquet, selon Lafaille.

(3) *Mém. Société archéologique*, t. XV, 1896, p. 106.

(4) *Express du Midi*, 30 août 1908.

Digitized by Google

nous appelons aujourd'hui une tour, les quatre étages ayant été remaniés et la terrasse de jadis transformée au XVIIe s. en un étage de mirande; cependant la salle du rez-de-chaussée et la tourelle de la vis d'escalier révèlent l'ancienneté de l'édifice qui date du XIIIe s., et peuvent donner une idée de ces tours aux maisons fortes que Simon de Montfort fit démolir après s'être rendu maître de la ville, et qui valurent à Toulouse l'épithète de *Turrita Tolosa.*

La salle du rez-de-chaussée, aujourd'hui divisée par un plancher, est couverte d'une voûte gothique soutenue par des arcs ogives de briques carrées, sans moulures, comme ceux de la Tour Mauran et de la nef de Saint-Étienne. La clef de voûte porte le blason des Vinhas (1) qu'on retrouve sur les miniatures des Annales de 1411 et 1434 « *De gueules au château fort crénelé, flanqué de deux tours, ouvertures de champs, accompagné en pointe de trois fasces ondées de sinople* (2) ».

La tourelle hexagonale, que couronne une terrasse et de faux machicoulis, est en grande partie masquée par des constructions et n'apparaît complètement dégagée qu'au-dessus de l'ancienne plate-forme de la tour, où se termine sa vis couverte par une voûte à huit arêtes dont les retombées reposent sur des culots aux moulures caractéristiques du XIIIe s. De la plate-forme on accède sur la petite terrasse de la tourelle par un escalier droit, appuyé à un mur rampant..

Ce qui caractérise surtout l'époque de la construction, c'est l'étroite vis d'escalier entièrement en briques, comme les deux vis de l'Église Saint-Étienne, des côtés de la tribune du portail d'entrée; l'une conduisant à cette tribune, l'autre au clocher.

Les Vinhas, changeurs ou banquiers, entrèrent au Capitoulat en 1306, et figurent 26 fois dans les Annales capitulaires; 15 fois durant le XIVe s., 10 fois dans le XVe et une dernière fois en 1513. Cependant dans la seconde moitié du XVe s. ils

(1) En ces dernières années, un vandale a choisi précisément le centre de ce blason pour y accrocher le support d'un bec de gaz.

(2) Sur la miniature de 1434, le peintre de l'Hôtel-de-Ville a interverti les émaux en pointe « de sinople à trois fasces ondées de gueules ».

Digitized by Google

n'étaient plus propriétaires de l'immeuble; les livres de pagellation de 1458 et de 1478 ne les mentionnent plus.

245. — L'Hotel de la Belle-Paule.

(Rue Temponières, n° 7. — Rue Tripière, n° 10.)

Cet hôtel dont il ne nous reste sur la rue Tripière, ancienne rue del Tombarel, qu'une banale façade sans caractères, a conservé cependant sa belle cour intérieure, assez spacieuse (10^{m} sur 14^{m}), dont les façades sont percées d'ouvertures ou de fenêtres à croisillons, aux sculptures caractéristiques de la Renaissance-Henri III, malheureusement en partie mutilées ou cachées par des aménagements modernes.

L'hôtel avait issue comme aujourd'hui au n° 7 de la rue Temponières, mais ne dut jamais avoir sur l'une ou l'autre rue de façades monumentales. Au XVI^{e} s. les hôtels devaient être des maisons fortes, aux portes solidement verrouillées et aux rares fenêtres du rez-de-chaussée fortement barricadées; les décorations sculpturales ne s'étalaient guère que dans les cours, comme aux hôtels Bernuy de la rue Gambetta et de la rue de la Pomme, n° 5, et aux hôtels d'Assézat, Manzencal, Ulmo et autres.

L'immeuble appartenait, dans la première moitié du XVI^{e}s., à *François de Baynaguet*, le capitoul de 1521-22 (noble François de Baynaguet, bourgeois, c'est-à-dire marchand); en 1550, il appartenait à ses héritiers et passa peu après à son petit neveu *Pierre de Baynaguet*, contrôleur, dont nos historiens ont fait le Sire de Baynagnet, conseiller au Parlement, qui dut faire reconstruire l'hôtel, comme l'indique le style de la construction et l'augmentation de superficie de l'immeuble donné par le nouveau cadastre de 1571, où il est encore porté propriétaire.

Pierre de Baynaguet fut le premier mari de *Paule de Viguier* mais ne survécut pas longtemps à cette union, et la Belle Paule convola en seconde noce avec son cousin *Philippe de La Roche*, seigneur et baron de Fontenille, capitaine de 50 hommes d'armes, qui la laissa bientôt veuve pour la seconde fois.

Digitized by Google

Après la mort de Pierre de Baynaguet, Paule de Viguier hérita de l'hôtel, et dut y vivre avec son second mari, car elle n'hérita de l'immeuble du Salin que longtemps après la mort de celui-ci.

En 1605, elle vendit l'hôtel de la rue Tripière à Me Guillaume de Jessé, secrétaire du roi et audiencier en la chancellerie; l'acte du 23 mai 1605, porte : « *Vendu par Dame Paule de Viguier*, veuve douairière de feu M. Philippe de La Roche ».

Dans la suite l'hôtel passa en 1623 à *M. Pierre Laras* conseiller magistrat Présidial, puis à *M. de Varès*, conseiller au Sénéchal. Il appartient aujourd'hui à M. le Vicomte C. de Becdelièvre.

Avant sa reconstruction par Pierre de Baynaguet, l'immeuble de François de Baynaguet le capitoul de 1521-22 devait être une belle construction gothique du XIVe s., comme nous le laisse supposer la grande cave aux deux voûtes ogivales et croisées d'ogive, séparées par un solide arc doubleau, qui se trouve sous le corps de logis de la rue Tripière; sur le côté Nord, une seconde cave à la voûte en plein cintre, de l'époque de la Renaissance, a été ajoutée lorsque Pierre de Baynaguet fit reconstruire l'hôtel.

Sur le côté Nord de la cave, une tour peu élevée, ne dépassant pas ou fort peu les autres constructions, renfermait jadis la vis de bois de l'escalier.

246. — Rue Peyras.

Le nom de rue Peyras, anciennement *Payras*, « *car. de Payranis* » (1295) « *car. Petra Brevaria* » (1310) dont la base étymologique « pierre », provient d'une origine inconnue, s'appliquait au bon vieux temps à toute l'étendue de nos rues Peyras et du Musée, actuelles. Au XVIIe s. ce fut comme la rue du Musée la « *rue Peyras dite des Grands Augustins* ». Notre rue Peyras actuelle n'a donc jamais changé de nom depuis son origine; le tableau du 6 floréal lui donna bien celui de *rue du Musée*, mais ce nom ne subsista que pour la partie qui longeait le

Digitized by Google

couvent des Augustins. Le plan de Tavernier de 1631, porte *R. des Vois*, sans doute par erreur du graveur.

Cette rue rappelle le souvenir de plusieurs auberges célèbres : *l'Hostellerie de Saint-Jean*, au nº 13; *le Logis des 3 Roys*, au nº 18, et plus loin à l'entrée de la rue du Musée, au nº 3, l'Hostellerie du Château de Milan.

Il y eut toujours, dès le XVe s., deux auberges portant concurremment la même enseigne des « 3 Roys », et tenues par des « hostes » différents; une seule cependant laissa un souvenir tenace, c'est celle de la rue Sainte-Ursule (nº 9), qui donna son nom à cette rue, pendant plus de deux siècles. Celle de la rue Peyras est restée inconnue de nos historiens du Vieux Toulouse; elle est cependant mentionnée sur le registre de pagellation dès 1477 (1), et c'est sans doute de l'altération de son nom que provient la désignation de *R. des Vois* pour R. des Rois, qui figure sur le plan Tavernier.

Au XVIe s. les Prohenques possédaient plusieurs maisons dans cette rue; le nº 2 à l'angle de la rue des Changes, qui a conservé sa délicate niche gothique, et qui fut le berceau de cette famille; le nº 13 où était l'hostellerie de Saint-Jean, et les nos 15 et 16. Le nº 3 de la rue du Musée « Hostellerie du Château de Milan, leur appartenait également.

Vers la fin du XVIIe s. et au commencement du XVIIIe, on retrouvait dans cette rue au nº 22 des descendants de l'illustre famille des Ysalquier; ce nom s'est transformé depuis par altération en celui de Isalier, dont nous avons encore des représentants dans notre ville, et de nos jours, il y a encore des Izalquier, au village de Tauriac (Tarn).

Les maisons nos 1, 3, 6 et 7, construites après le grand incendie de 1463, ont conservé leurs façades en corondage. On remarque au nº 4 une étroite construction Louis XVI, d'une bonne facture, dont les encadrements des fenêtres ont été imités en plein bois sur la façade en corondage du nº 6; au nº 14 la belle façade style Louis XIV de l'Hôtel Druilhet, élevée sans

(1) « A. Peyras, venen de la maïson de M. Gragnague et montant am Cambis à man gauche ont es le lotgis des Très Reys. — A. M. cad. 1477 La Pierre, fº 108.

Digitized by Google

doute, ainsi que celle de la seconde cour, sur les plans de Jean-Pierre Rivalz ou tout au moins, copiée sur la façade de la cour de l'hôtel Saint-Jean (Prieuré de Malte, 1665-1685) que l'on doit à cet architecte; au nº 13, la magistrale cour de l'Hôtel Tiffy qui avant sa reconstruction était au XVIe s., l'*Hostellerie de Saint-Jean*; au nº 22, la seconde cour de l'ancien Hôtel des Desplats, seigneur de Gragnague, de la rue des Tourneurs, avec ses rangées de galeries qui rappellent celles de l'Hôtel Pastoureau (r. Pharaon nº 52); enfin signalons au nº 10 l'élégante façade du siècle dernier de Virebent, avec ses fenêtres accostées de colonnes et flanquées de hauts pilastres.

A l'entrée de la rue se dresse la Tour du Capitoul Sarta qui dépend plus particulièrement de la rue Saint-Rome.

La population de cette rue fut toujours très mélangée, on y trouvait comme propriétaires :

Sur le côté Nord : au nº 1 *bis* (1), en 1679, l'avocat *Jean Muret*.

Au nº 3, façade en corondage de la première moitié du XVIe s., de *Bernard La Forcade*; en 1571, *Pierre Du Vergier*, capitoul en 1543-44, dont Lafaille a fait « *Pierre Duberger* »; en 1679, *Pierre Azéma*, greffier au Sénéchal et, en 1721, Dame *Marie d'Azéma*, veuve de *Jean de Viguerie* conseiller au Parlement de 1680 à 1712.

Au nº 5, en 1549, le notaire *Bernard de Conte*, marié à *Donne Peyronne La Marque*, et, en 1679, *Guillaume Tissié*, avocat.

Au nº 7, en 1550, *Arnaud Guilhem de Vignaux*, barbier, c'est-à-dire, chirurgien; en 1571, *Pierre de Vignault*, bourgeois, capitoul en 1570-71, 1576-77, 1585-86 et 1591-92, marié à *Dlle Cérène Delpech*; en 1676, *François Salmitret*, capitoul en 1655-56, puis *Guilhem Dufas de Vignaux*, avocat, capitoul en 1654-55, et, en 1784, *Jean-Baptiste Duffas de Sarrecave*.

Au nº 15 (2), en 1549, *Michel Prahenques*, docteur, et vers 1650, *Pierre de Baynaguet*, avocat à la Cour, sieur de La Busquières.

Au nº 17, en 1571, *Bertrand Mandement*, marchand, capitoul en 1578-79; en 1623, *Jacques Jarlandy*, bourgeois, capitoul en 1617-18 et 1635-36, et, en 1679, *Pierre Jarlandy*.

Au nº 19, en 1601, *Pierre Dalazard*, greffier au Sénéchal- en 1611, *Ramond Faure*, docteur et avocat, juge de Lézat et, en 1679, *Durand Reste*, procureur au Parlement.

Sur le côté Sud (3), au nº 6 (4), vers 1645, *François Cathelan*, écuyer. et, en 1679, *François Estinayre*, apothicaire.

---

(1) Nos 1 à 7. — A. M. Cad. La Pierre, 3e m. 1549, 1571, 1679.
(2) Nos 9 à 19. — A. M. Cad. La Pierre, 4e m. 1549, 1571, 1679.
(3) Nos 2 à 26. — A. M. Cad. La Pierre, 6e m. 1477, 1549, 1571 et 1679.
(4) Pour les nos 2 et 4, voir rue des Changes nos 30 et 26.

Digitized by Google

Au nº 8 (réuni au nº 10), réuni jusqu'en 1577 au nº 26 de la rue des Changes; en 1577, *François d'Aigua*; en 1592, *Gervais Duvergier*, bourgeois, capitoul en 1583-84 et 1592-93, puis *Jean Du Vergier*, conseiller au Sénéchal; en 1629, *Michel Du Vergier*, docteur et avocat à la Cour, marié à *Dlle Anne de Ségla*; en 1679. *Antoine Du Vergier*, docteur régent et, en 1684, *François-Joseph Sauveterre* seigneur de Lafage, avocat, capitoul en 1675-76.

Au nº 10, en 1650, *Raymond Cau*, marchand, capitoul en 1672-73.

Au nº 12, en 1549, *Jean Daygua* ou *d'Aygua*, docteur en droit, capitoul en 1517-18, marié à noble Dame *Johanne de Davit* et, en 1634, *Michel Du Vergier*, ci-dessus.

Au nº 16, en 1549, Dame *Caussade Prohenques*, religieuse de Sainte-Claire du Salin; en 1581, *Mme Antoinette de Lare*, veuve de *Jean d'Esclassan* « l'hoste des 3 Roys », mariée en seconde noce à sire *Jean Lombrail*.

Au nº 18 (réuni au nº 16), en 1477, *Logis des 3 Roys*, tenu par *Arnaud Guilhem de la Bordière* « hoste »; en 1550, *Jean de Teula*, conseiller au Parlement de 1535-1550 dont le portrait se trouve sur le manuscrit des Parlementaires (foe 107-108); en 1571, *Jean d'Esclassan*, marchand et « hoste des 3 Roys »; vers 1640, *Jean Falguière*, docteur et avocat à la Cour, et son frère *Arnaud Falquière*, écuyer; vers 1646, *Dlle Françoise de Cornac* veuve de noble *Jean Chabiron*, écuyer. En 1695, la maison fut réunie au grand immeuble des Caulet, rue des Tourneurs, nº 45, par *Guillaume de Caulet*, seigneur et baron de Gragnague et Tournefeuille, conseiller au Parlement en 1674, président de 1687 à 1714, marié à *Dlle Anne de Noel* et, en 1744, la moitié de l'immeuble de la rue Peyras fut vendue à noble *Jean de Fraisse*, secrétaire du roi, marié à Dame *Marianne Samondie*.

Au nº 20, en 1549, *Jean Guisot*, bachelier; en 1571, *Antoine Despie* ou *d'Espie*, marchand, capitoul en 1585- 86; en 1597, son fils *François Despie*, marchand, capitoul en 1618-19, 1640-41 et 1648-49, dont le portrait par Antoine Durand se trouve sur la miniature des Annales de 1649, et le blason dans la cour Henri IV; en 1679, *Jean Martinis*, conseiller au Sénéchal; en 1741, *Adrien Imbert*, marchand; en 1766, *Jean-Baptiste Brunié*, bourgeois et, sous le premier Empire, le notaire *Jean-Marie Flotard*.

Au nº 22, anciennement réuni au grand immeuble des Desplats et Caulet, en 1668, *Jean Isalguier*, marié à *Dlle Gabrielle de Cazeaux*; en 1679, *Dlle Françoise d'Isalguier*; en 1712, *Jean Izalguier*, prêtre prébendier du chapitre de Saint-Étienne; en 1728, *Dlle Jeanne de Cazeaux*, veuve de *Jean Souliac*, procureur au Parlement; vers 1753, *Jean Julien*, bourgeois et, en 1755, le sculpteur *Louis Capela*.

Au nº 24 les mêmes propriétaires du grand immeuble des Desplats-Caulets.

Digitized by Google

247. — L'Hotel des Duclos de Bouillas.

(Ancien Hôtel Tiffy — rue Peyras, nº 13.)

L'Hôtel de la rue Peyras, nº 13, présente sur la rue une grande et morne façade qui n'est agrémentée que par son portail monumental que festonne une corniche cintrée à denticules, et par la belle ferronnerie du XVIIe s., qui surmonte les lourds battants de la porte cochère. En franchissant le haut passage voûté, on pénètre dans une vaste cour où l'on peut remarquer, tranchant sur la brique rouge, trois têtes de lions de pierre blanche, anciennes gargouilles du XVIe s., qui ont été utilisées comme ornement.

C'est là que se trouvait au XVIe s. « *l'Hostellerie de Saint-Jean* », tenue par *Pierre Prohenques*, marchand, fils de *Pierre Prohenques*, le capitoul de 1514-15. Au-dessus de la porte pendait l'image de saint Jean, une des 16 enseignes privilégiées par l'ordonnance du 1er avril 1541, et, dans la grande cour aujourd'hui si calme, se pressaient bruyamment les lourds véhicules qui venaient y apporter les voyageurs du pays Castrais. L'hôtellerie cependant n'occupait pas la totalité de l'immeuble actuel, une partie contiguë au nº 11 et en lisière sur la rue des Puits-Clos appartenait à *Jean Du Sol*, bourgeois, capitoul en 1536-37.

L'immeuble de l'hôtellerie passa en 1577 à *François Taboet* (1), docteur et avocat à la cour, et en 1580 à *Bertrand de Mandement*, bourgeois, capitoul en 1578-79, qui en vendit une partie en 1649 à *Dlle Marie de Labost*, veuve de *Jean de Tilhol*, docteur et avocat, capitoul en 1629-30, dont nous avons le portrait par Jean Chalette, sur la miniature des Annales de 1630.

Vers 1670 tout l'ensemble de ces immeubles fut acheté par l'avocat au Parlement *Paul de Tiffy*, capitoul en 1673-74, et revendu par sa veuve Dame *Jeanne de Saintoire*, en 1696

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 4e m. 1549, art. 4, 5 et 6; 1571, art. 4 et 5; 1679, art. 4.

Digitized by Google

(acte du 21 juin), à noble *Pierre Colomès* ou *Colomiès*, capitoul en 1687, et son neveu *Jean Pierre Colomès*, marchands associés, auxquels succédèrent en 1728 *Jean Pierre Colomès*, secrétaire du roi et baron de La Réole, puis *Joseph Colomès de La Réole*, qui revendit l'hôtel par acte du 27 mai 1746, au prix de 35.600 livres à noble *Barthélémy Duclos*, baron de Las (1), fils de *Jean Duclos*, seigneur et baron de Las, capitoul en 1748. Entre 1750 et 1759, *Barthélémy Duclos* vendit la moitié de l'immeuble à son frère *Joseph Duclos de Bouillas*, pour la somme de 17.800 livres.

L'Hôtel a été apparemment construit, vers la fin du XVII^e^ s. par *Paul de Tiffy*, ou par les Colomès, et complètement remanié au XVIII^e^ par les Duclos.

248. — L'Hotel Druilhet.

(Rue Peyras, n° 14.)

L'Hôtel de la rue Peyras, n° 14, présente le type, peu commun dans notre ville, des constructions style Louis XIV, et fut édifié, selon toute probabilité, entre 1666 et 1679, par noble *Joseph Druilhet*, écuyer, sur les plans de J. P. Rivalz.

La façade d'aspect sévère, couronnée par une corniche festonnée de trois arcades en anse de panier, présente de hautes fenêtres encadrées de montants de briques en bossage. La grande porte cochère donne accès à une première cour, remaniée au XVIII^e^ s., où une galerie avec balustrade en fer forgé, supportée par de fortes consoles de pierre feuillagées, qui ont conservé le style de la Renaissance, longe l'immeuble voisin, pour relier le corps de logis sur la rue, avec le second corps entre cour et jardin.

La façade de ce second corps sur le jardin, avec sa corniche triplement cintrée, et denticulée, rappelle la façade Ouest de la cour de l'Hôtel Saint-Jean, édifiée entre 1665 et 1685 sur les

(1) Moncassin, notaire, 1746, f° 233. — Archives de M. Duclos de Bouillas.

Digitized by Google

plans de J. P. Rivalz. Elle procéde de la même idée et du même style; c'est une conception heureuse, qui cependant a trouvé peu d'imitateurs. La ferronnerie du balcon est aussi remarquable et date le monument qui appartient à la fin du XVII^e siècle.

On a cru devoir attribuer sa construction au banquier Gabriel Bertrand (1), qui en devint propriétaire en 1704, comme héritier de sa mère, qui l'avait acheté à *François-Joseph Druilhet* en 1697; or, en étudiant le cadastre, on remarque qu'en 1704, il hérita aussi de son père le capitoul *Olivier Bertrand*, du grand immeuble des Delpech, qui enserrait l'hôtel Druilhet, et en gêna considérablement la construction. Si l'hôtel avait été édifié à ce moment, possédant les deux immeubles il aurait pu lui donner l'extension désirable sur le côté Ouest, tandis que Druilhet dut se contenter de l'espace restreint qu'il possédait.

En 1550, avant la construction de l'hôtel, l'immeuble appartenait à noble Dame *Johanne de Davit* (2), femme de *Jean Daygua* ou *d'Eygua*, professeur en droit, capitoul en 1517-18, qui possédait la maison de la rue Pharaon n° 21, où l'on voit encore la tour gothique de Noël Rolle. En 1571, il passa au marchand *Claude Lacoux*, et, en 1580, à un autre marchand, *Pierre Saurin*, qui possédait aussi l'immeuble attenant par derrière, en façade sur la rue des Changes n° 20 (hôtel Delpech). En 1644, il fut acheté par *Alexis Druilhet*, conseiller du roi en ses conseils et premier président à Bordeaux; enfin, en 1666, *François-Joseph Druilhet*, écuyer, marié à *D^lle Marguerite d'Agret*, en prenait possession par contrat de 1654.

Après sa construction, l'hôtel passa vers 1670 à *Jean Druilhet*, avocat, puis à autre *François-Joseph Druilhet*, qui le vendit en 1697 à *D^lle Marguerite de Viguier*, femme d'*Olivier Bertrand*, bourgeois, capitoul en 1683-84, qui possédait déjà depuis 1684, l'immeuble attenant des Delpech, en façade sur la rue des

(1) Lahondès : *Express du Midi*, 23 août 1908. — « Elle fut construite par le banquier Gabriel Bertrand, qui l'avait achetée en 1697 à l'avocat Nicolas Druilhet ».

(2) A. M — Cad. La Pierre, 6^e m. 1549, art. 18; 1571, art. 33 et 5; 1679, art. 42.

Digitized by Google

Changes (nº 20). En 1704, son fils *Jean-Gabriel Bertrand*, banquier, héritait des deux immeubles, qui passèrent dans la première moitié du XIXe s. à M. de Saint-Léonard, et en ces dernières années à la marquise de Campelle.

249. — Le quartier des Puits-Clos.

Le quartier des Puits-Clos aurait pu s'appeler d'une manière plus générale, le quartier des puits; il y avait bien jadis des puits publics sur presque toutes les places et carrefours, mais tous ceux de ce quartier étaient désignés par des noms particuliers, qui furent retenus par les rues où parties des rues où ils se trouvaient.

Il y avait le *Puits-Clos*, à l'angle de la petite rue Saint-Rome et de la rue Baronie; *le Puits-Verdet* sur la place Saint-Pantaléon actuelle; le *Puits de la Cadène* (de la Chaîne), à l'angle des rues de la Pomme et de la Baruthe; le *Puits-Vert*, au carrefour de de la rue de ce nom; le *Puits des* 2 *carres*, à la rencontre des rues de la Pomme et Fourbastard; le *Puits des* 3 *carres*, dans la rue de la Pomme à l'entrée de la rue des Arts; le *Puits des Augustins*, dans la rue du Musée, près du chevet de l'Église; et le *Puits des* 4 *carres*, au carrefour des rues Cantegril et Boulbonne.

Ce quartier aux petites rues, courtes, étroites et tortueuses, était habité principalement par des marchands et des aubergistes; au siècle dernier il a été aéré par quelques alignements de maisons et la création de la place des Puits-Clos.

250. — Rue du Puits-Vert.

La rue du Puits-Vert ne possède ce nom que depuis le premier Empire et sans qu'on puisse déterminer d'une manière précise quel en a été l'origine, tout porte à croire qu'il lui est venu de son puits dont l'armature devait être peinte en vert.

Digitized by Google

Non loin de là, la rue des Puits-Clos, entre la rue Fourbastard et la place Saint-Pantaléon, a porté aussi au XVI^e s. le nom de rue du Puits-Vert ou du Puits-Verdet; à la même époque il y avait aussi une autre rue du Puits-Verdet à Montoulieu (rue Montoulieu-Saint-Jacques.)

Sa première dénomination fut au XV^e s. *rue Pisse-Aucque* (pisse-oie), dont l'origine nous est inconnue, et qui devint par déformation à la fin du XVI^e s., *rue Pisselauque.* Une rue de Saint-Cyprien à porté et porte encore ce nom, la rue Guilleméry ou Pisselauque.

A la fin du XVII^e s. la partie de cette rue entre la rue des Puits-Clos et la rue Baronie, tout en conservant son ancien nom, prit plus particulièrement celui de *rue des Asnes*, qu'on voit apparaître pour la première fois sur le plan de Jouvin de Rochefort, et qui lui venait des ânes que les gens du gardiage venant en ville, les jours de marchés, attachaient dans cette ruelle. Rappelons encore que plusieurs rues ont porté ce même nom; la rue du Castel, une ruelle près de la place Lucas, et la ruelle des *Azes* actuelle, près du Palais.

A l'époque de la Révolution, le tableau du 6 floréal changea le nom de *rue des Asnes* en *R. des Officieux* et celui *de Pisselauque* en *R. Favorable.*

Toutes les maisons de cette rue, sauf les n^os^ 2, 4, 5 et 9, avaient façades ou issues sur les rues voisines. On y trouvait comme principaux propriétaires (1) :

Au n° 5, en 1549, noble *Guillaume de Cos*, l'aîné, bourgeois (famille capitulaire) et, en 1744 *Fréjaville Touturelle*, avocat au Parlement.

Au n° 9, vers 1600, *Antoine d'Albenque*, bourgeois, capitoul en 1652-53.

Au n° 2, en 1550, *Pierre du Verger*, bourgeois, capitoul en 1542-43; en 1571, *Jean Astorg*, capitoul en 1566-67; vers 1679, *Léonard Brivasac*, marchand, capitoul en 1647-48 et, en 1728, le notaire *Guillaume Savy.*

Au n° 4, en 1571, La Table du Purgatoire de l'église Saint-Rome.

(1) A. M. — Cad. La Pierre 1549, 1571, 1679. — N^os^ 1 à 5, 1^er^ m.; n^os^ 7 et 9, 2^e^ m.; n^os^ 2 et 4, 3^e^ m.; n^os^ 6 à 10, 4^e^ m.

Digitized by Google

251. — Rue des Puits-Clos.

Le nom de rue des Puits-Clos, apparaît dès les premières années du XIVe s., « *carraria Putei clausi* » (1301) des textes latins; *car. dels Poutx claux* (c. 1458); cette dénomination peut lui venir de quelques puits qui avaient été comblés (1), mais l'origine exacte en est aussi inconnue que celle de rue du Puits-du-Vert, pour l'ancienne rue Pisselauque, ou de Puits-Verdet, pour la rue de la Barutte actuelle, ce qui a permis à Brémond de publier à ce sujet quelques inepties.

La rue des Puits-Clos entrecoupée par 3 carrefours, était en quelque sorte divisée en 3 parties qui tout en conservant toujours le nom de rue des Puits-Clos furent diversement désignées sur les cadastres; pour la partie entre la rue Peyras et la rue du Puits-Vert, on trouve au XVIe s. : *rue dicte de la Banquette* (c. 1550), et généralement « petite ruelle tirant de Peyras aux Puys-Claux », ou encore « *ruelle de Pisselauque* (c. 1679); entre la rue du Puits-Vert et la Petite rue Saint-Rome « *rue des Puys-Claux*, ou rue des Puits-Clos; de ce point à la place Saint-Pantaléon « *car. del four bastard* » (c. 1478), « *rue du Four-Bastard aultrement dit du Puys-verdet*», *rue du Puits-verdet*, *rue des Puits-claux* (c. 1550-1571); *rue des Puits clos* et *rue du Puits verdet* (c. 1679). Sur le tableau du 6 floréal, ce fut pour toute son étendue la *Rue Concorde*.

La *Place des Puits-Clos*, qui n'était autrefois qu'un étroit carrefour « quadrivium Putei clausi » (1337), n'existe que depuis le siècle dernier; elle a été créée aux dépens de deux maisons qui ont été démolies. Là, en face de la petite rue Saint-Rome, se trouvait probablement jadis un ancien puits comblé; le

(1) Nous signalerons aux amateurs de recherches étymologiques, le notaire *Pous Claustra*, qui en 1478, avait sa maison dans la rue de la Pomme, non loin de la rue des Puits-Clos, mais ce n'est pas à ce tabellion qu'on doit attribuer le nom de cette rue, qu'elle avait déjà depuis près de deux siècles.

Digitized by Google

cadastre désigne l'immeuble qui porte aujourd'hui le nº 13, « maison au devant du mollon *du* Puys Claux ».

Entre la petite rue Saint-Rome et la place Saint-Pantaléon, tout le côté Ouest de la rue ne présentait encore vers 1478 que des « places de maisons »; l'incendie du 7 mai 1463 avait tout emporté sur ce point.

C'est aux Puits-Clos, qu'était établi autrefois le *Poids de l'Huile*, qui fut transféré par ordonnance du 13 février 1531, dans une maison joignant l'Hôtel-de-Ville.

La population de cette rue fut toujours composée en grande partie par des marchands; les principaux propriétaires étaient :

Sur le côté Ouest, au numéro 7 (1) (maison des Cominihan, incendiée le 12 février 1579 et reconstruite par *Mathieu de Cominihan*, payeur des gages de Messieurs de la Cour); en 1604, *Jean Fondeyres* ou *Fonderie*, receveur des rentes constituées, marié à *Dlle Catherine de Pégurier*.

Au nº 13 (2), en 1550 (étable et jardin), *Jean Carrière d'Aufrery*, conseiller au Parlement, qui avait hôtels, rue des Filatiers (nos 18, 20 et 22), et place Saintes-Carbes (nº 5); en 1571, *Durand Carrière*, puis *Jean Carrière-Double*, docteur et avocat à la Cour, qui vendit en 1612 à *Jean Aurébal*, maître-cartier; en 1622, le fils de ce dernier *Forton Aurébal*, marchand, capitoul en 1631-32, marié à *Dlle Catherine de Palosse*, et dont le portrait surmontant son blason (3), peint par Jean Chalette, se trouve sur la miniature des Annales de 1632; en 1643 *Arnaud Lapauze*, marchand et monnayeur en la monnaie de Toulouse.

Au nº 15, en 1550, *Etienne Carrière*, marchand, frère de Jean le conseiller, et en 1571, *Christophe Carrière*, écuyer.

Au nº 17, en 1478, maison nouvellement bâtie, *Jacques Lebrun* (4), ou *Bruni*, capitoul en 1470-71; en 1737, *Dominique Bernabet* ou *Bernadet*, marchand et, en 1773, son fils *Dominique Bernabet*, avocat au Parlement.

Sur le côté Est, au nº 8 (façade rue Baronie, nº 11) (5), en 1571, *Antoine Macé*, docteur et avocat, capitoul en 1543 44.

Au nº 14 *bis* (ancien nº 14 de la rue des Puits Clos) (6), en 1651,

(1) A. M. — Cad. La Pierre 1550, 1571, 1679, 1er m.

(2) A. M. — Cad. Saint-Étienne 1478 et 1550, 5e m.; 1571 et 1679, 3e m.

(3) Roschach, dans « Les 12 livres de l'Histoire », a attribué au capitoul *Malard*, le blason et par suite le portrait d'Aurébal, et le blason et portrait d'Aurébal, au capitoul *Duplex*.

(4) Le Musée des Toulousains de Toulouse possède deux portraits sur toiles, copies du XVIIIe s. de deux membres de cette famille : *Jacques Lebrun*, jurisconsulte, capitoul en 1526, et *Guillaume Lebrun*, juge mage de Toulouse en 1468 (don de M. A. Puis).

(5) A. M. — Cad. La Pierre 1550, 1571, 1679, 2me m.

(6) A. M. — Cad. La Pierre 1550, 1571, 1679, 5me m.

Digitized by Google

Jean Dupont procureur au Sénéchal, capitoul en 1636-37 et 1657-58, marié à *Dlle N. de Falcon* et, vers 1670, autre *Jean Dupont*, bourgeois, capitoul en 1674-75, marié à *Dlle Marie d'Azemar.*

252. — Petite rue Saint-Rome.

La petite rue Saint-Rome s'appelait au xve s. la *rue de Reneville* ou *de Reynzville*, « *car. de Renovilla* » (roman c. 1477) désignation dont l'origine nous est inconnue, mais qui devait lui venir assurément d'un propriétaire du lieu. Vers la fin du xvie s., ce nom commença à tomber en désuétude, ce fut alors *le coin Saint-Rome dit de Reneville* (c. 1571), changé sur le tableau du 6 floréal en *Rue Félicité*, et au xixe s., la *Petite rue Saint-Rome.*

Par erreur du graveur, le Plan Tavernier de 1631 porte « Puis-cols » pour rue des Puits-Clos, et celui de Jouvin de Rochefort « *rue des Coffriers* », qu'on ne retrouve sur aucun acte de l'époque.

Presque tout le côté Nord de cette rue dépendait de l'établissement des Religieux de Saint-Rome, qui avaient leur église dans la rue de ce nom, au nº 26; on voit encore dans la cour du nº 3, la grande façade de la bibliothèque de leur couvent, avec son vaste escalier de bois à rampe droite. Le large portail sur la rue, qui y donne accès, était et est encore une des issues d'un long et tortueux passage qui aboutit à la rue Baour-Lormian. Toutes les autres maisons avaient façades ou issues dans les rues avoisinantes, une seule est intéressante, c'est le nº 4.

253. — La Tour de Pierre Séguy.

(Hôtel du Capitoul Jean Bolé — Petite rue Saint-Rome, nº 4.)

Dans la cour de l'immeuble nº 4, de la Petite rue Saint-Rome se dresse une haute tour gothique, découronnée et couverte d'un toit en tuiles canal, qui renferme une vis de pierre de 67 marches, éclairée par 5 étages de fenêtres aux larmiers à

Digitized by Google

talons courbes; à la hauteur de la 61e marche, s'ouvre la porte de la tourelle qui donne accès à deux salles supérieures, et jadis à la terrasse disparue.

La voûte terminale de la vis est divisée par 9 arêtes, dont 3 ont été détruites, et qui reposent sur des culots à sujets variés; la clef de voûte est fruste. Remarquons encore deux niches à luminaire, très simples, et des boiseries de portes gothiques qui ont été conservées au rez-de-chaussée et à la porte de la tourelle.

La porte extérieure de la tour, en anse de panier, est surmontée d'un blason martelé, encadré dans une accolade à fleuron très aigu, flanquée de deux maigres pinacles.

A côté de la tourelle deux fenêtres de l'ancien hôtel ont été conservées, mais ont perdu leurs croisillons. C'est là tout ce qui reste de l'ancien logis que possédait en 1477, le marchand *Pierre Séguy* (1).

Vers 1549, la capitoul Jean Bolé acheta pour la construction de son futur hôtel (Rue Saint-Rome n° 14), la vieille *Halle de la Poissonnerie*, ou *Halle des Bancs-Majous*, qui venait d'être désaffectée et l'immeuble Séguy attenant, dont il ne conserva guère que la tour gothique. Les nouvelles constructions s'étendirent jusqu'au grand portail actuel de cet immeuble, où l'on voit encore dans la cour, sur le côté Nord, les arcades cintrées styles Renaissance-Henri II, qui sont en partie masquées par d'autres bâtisses.

Malafosse avec sa prudence ordinaire, n'a donné pour cette tour, ni date de construction, ni nom de constructeur. « Là, dit-il, vivait Raymond Ségui, seigneur de Chaussas, capitoul en 1527 » (2), mais ses commentateurs, amplifiant son texte ont donné naissance à la rédaction de la plaque indicatrice du syndicat d'initiative « Hôtel Raymond Séguy, capitoul en 1527, gothique remanié ». Or, apparemment, comme l'indique le cadastre de 1477, c'est *Pierre Séguy*, qui fit construire le logis dont il ne reste que la tour, et c'est assurément le capi-

(1) A. M. — Cad. 1477, La Pierre, 1er m., art. 15.
(2) Malafosse : *Mém. Soc. Arch.*, t. XV, p. 115.

Digitized by Google

toul Jean Bolé, qui fit édifier entre 1540 et 1562, l'hôtel qui a remplacé l'ancienne demeure des Séguy (1). Il n'y a donc pas un « hôtel Raymond Séguy, gothique remanié », mais : la Tour gothique de *Pierre Séguy*, et l'Hôtel Renaissance-Henri II, de *Jean Bolé.*

En suivant les cadastres et les registres des tailles, on trouve comme propriétaires de cet immeuble, successivement : en 1477 *Pierre Séguy*, marchand; de 1489 à 1506, ses héritiers; de 1512 à 1521 *Ramond Séguy*, et son frère *Danis Séguy*, marchands; de 1530 à 1537 *Ramond Séguy*, borgès (bourgeois); de 1538 à 1544 ses héritiers; en 1548, sire *Pierre Séguy*, marchand, et, sur le cadastre de 1549 *Pierre Séguy*, seigneur de Chaussas.

Quel était ce Ramond Séguy, bourgeois ? Était-ce le capitoul de 1527-28, ou son fils? — Lafaille, Du Rosoy, Froidefont et Dumège, portent en l'année 1527 *Guillaume de Séguy*, seigneur du Chaussas, Capitoul, et le registre des délibérations des Archives, qui ne peut être mis en doute, porte également « Guillaume », mais Lafaille dans sa liste alphabétique des Capitouls donne « Raymond ». D'autre part dans le recueil des Pièces à l'appui des comptes de cette année, il existe un document intéressant « Ramond Séguy, capitoul », ambassadeur auprès du roi; il faut donc croire qu'il avait deux prénoms.

Entre 1549 et 1562, le capitoul *Jean Bolé* acheta l'immeuble et en 1562, le nouvel hôtel était déjà construit; on sait par la chronique de Jean Bosquet, que le 14 mai 1562, un certain Jaccin, venu au secours des Huguenots, fut tué par un coup de mousquet tiré de cette maison de Jean Bolé.

L'immeuble passa dans la suite (2) : En 1619, à *Germain de Lézat*, et *Pierre Massonié*, marchands associés; ce dernier, capitoul en 1618-19, marié à *Dlle Marie de Malgast*; en 1654, à *Pierre Louis Lombrail*, sieur de la Salvetat, conseiller au Parlement de 1644 à 1663, marié à *Dlle Gabrielle de Nupces*; en 1674, à *Pierre de Lombrail*, conseiller 1674-1710; en 1711, à *Joseph-Gabriel de Lombrail*, écuyer; en 1731,

(1) J. Chalande : *Bul. Soc. Arch.*, 27 février 1912, p. 298.

(2) A. M. — Cad. La Pierre, premier moulon, 1549, art. 7; 1571, art. 3; 1679, art. 4.

Digitized by Google

à *Pierre-François Du May*, prêtre, chanoine de l'Église Saint-Sernin, et, en 1734, à *Jean-François Forest*, libraire, capitoul en 1741.

Après la Révolution il appartenait encore à cette famille, sauf un petit lot de 27 c. 5 p. (89mc) qui avait été vendu à *Dominique Dastugue de Mun*, écuyer, capitoul en 1754.

254. — Rue Baronie.

La rue Baronie, s'appelait au XVe s. le « *canton de la Baronique* » (c. 1478), première déformation de *Varonique* pour *Véronique*, le B et le V étant employés autrefois indifféremment l'un pour l'autre; elle était désignée ainsi comme continuation de la rue des Tourneurs, dans laquelle se trouvait l'auberge de la Véronique qui lui avait laissé son nom.

Au XVIe s. ce fut la *rue de Huc-Vidal* ou *rue Huc-Vidal* (c. 1550-1571) désignation qui lui venait sans doute d'un habitant qui ne devait pas être propriétaire, les cadastres n'en faisant pas mention, et qu'elle conserva jusqu'au premier Empire, quoique le plan de la fin du XVIIe s. de Jouvin de Rochefort porte encore « rue de la Baronie », et que le tableau du 6 floréal l'ait baptisée *Rue Vigilance*. Vers 1808 elle prit le nom de *rue Baronie*, que lui a conservé la plaque indicatrice.

Cette nouvelle désignation fut sans doute une dernière déformation de Véronique, Varonique, Baronique, en Baronie, à moins qu'elle ne vienne des tourneurs, fabricant de barreaux de chaises; ce qui est peu probable.

Cette rue considérablement élargie par les nouveaux alignements du siècle dernier, n'était jadis qu'une étroite ruelle; toutes les façades ont été reconstruites, il ne nous reste des anciennes constructions que les immeubles nº 12 et 14; ce dernier en corondage.

Le nº 12 a conservé dans sa partie avancée, plusieurs de ses fenêtres à croisillons Renaissance, rappelant celles de l'Hôtel d'Assézat, ainsi que des voûtes avec la croisée d'ogive, au rez-de-chaussée, constructions du milieu du XVIe s., de l'ancien logis du capitoul, *Pierre Ducos*, et, dans la partie en retrait, étroite façade du XVIIIe s., de *Bernard de Sapte*, sa belle fenê-

Digitized by Google

tre Louis XVI, avec son balcon en fer forgé et tôle repoussée, au-dessus de la porte cochère dont la boiserie est de la même époque; à l'intérieur, son grand escalier à rampe droite a gardé intacte sa belle ferronnerie.

C'est au nº 4 que se trouvait au XVIe s. les vastes locaux de « *l'hostellerie du Chasteau de Milan* » dont l'enseigne pendait dans la rue Peyras (r. du Musée), beaucoup plus fréquentée, au-dessus d'une étroite porte cochère, ménagée au nº 3, qui devint dans la suite, par la réunion des deux autres immeubles, la façade principale de l'hôtel où nous avons trouvé, en parcourant cette rue, deux célébrités toulousaines, l'historien Guillaume Catel et la poète Galbert de Campistron (voir notice nº 227).

Parmi les principaux propriétaires de cette rue, on trouvait :

Sur le côté Ouest : au nº 5 (1), en 1695 *Antoine Bermond*, suivant les finances; en 1778, *Jean-Joseph Merlé*, bourgeois, et, en 1786, *Pierre Auriol Boutaric*, bourgeois. (Signalons aussi en passant, en 1787, un Mtre de danse, *Louis Larrieu*; les maîtres de danse étaient assez nombreux à cette époque).

Au nº 11 (2), maison ayant façade rue des Puits-Clos, nº 8; en 1571, *Antoine Macé*, docteur et avocat, capitoul en 1563-64, et, en 1778, le marchand libraire *Jean-François Robert*.

Sur le côté Est; aux nos 6 et 8 (3), autrefois réunis; vers 1572, *Pierre de Vinhaux* ou *Vignaux*, bourgeois, capitoul en 1570-71, 1576-77, 1585-86, et 1591-92, marié à *Dlle Cérène Delpech*, qui possédait aussi l'ancien Hôtel Boysson, rue Malcousinat, nº 11, où il fit sculpter ses armoiries qui subsistent encore sur la cheminée du rez-de-chaussée; en 1608, *Simon Bayard*, marchand et en 1647 son fils, noble *François Bayard*, écuyer.

Au nº 8, en 1767, *Gabriel-Louis Pijon*, bourgeois.

Au nº 10, en 1550, le Mtre de la Monnaie *Gironis de Mazedon*; en 1571, *Durand Blandinières*, marchand, capitoul en 1574-75, mort pendant l'exercice de son capitoulat, puis son fils, général des finances; en 1644, *Raymond de Fabas*, docteur et avocat à la Cour; vers 1650, *Pierre Blandinières*, avocat, seigneur de Fortic, capitoul en 1669-70, et chef de Consistoire en 1693; en 1652, *Jean Albo*, marchand, capitoul en 1658-59 et 1675-76; en 1751, *Théodore Resplandy*, avocat au Parlement et, en 1777 Dame *Marie-Anne Resplandy*, femme de *Louis Lantar*, conseiller aux Requêtes.

---

(1) Nos 1 à 5. — A. M. Cad. La Pierre, 4e m. 1549, 1571, 1679.
(2 Nº 11. — A. M. Cad. La Pierre, 2me m 1549, 1571, 1679.
(3) Nos 2 à 14. — A. M. La Pierre, 5e m. 1549, 1571, 1679.

Digitized by Google

Au nº 12, deux immeubles réunis en 1778; au premier, en retrait, où se trouve la porte cochère et la fenêtre Louis XVI; en 1571, *Antoine Artail* licencier; en 1516, *Arnauld de Lauret*, marchand; en 1617, *Bernard Dazinières*, marchand; en 1679, son fils *Bernard Dazinières*, marchand, seigneur de Monjoirs et, en 1732, *Antoine de Tirany*, avocat, lieutenant criminel au Sénéchal, capitoul en 1716. Au second immeuble qui avance sur la rue, et où sont les voûtes avec la croisée d'ogive; en 1550, noble *Pierre Du Cos* ou *Ducos*, bourgeois, marchand, capitoul en 1545-46 et 1564-65; en 1571, son fils *Jean Ducos*, marchand; vers 1600, *Ramond Dorgueil*, puis noble *Joseph Dorgueil*, écuyer et, en 1679 *Antoine-Joseph Dorgueil*, avocat au Parlement. — En 1778, messire *Henri-Marie Bernard de Sapte*, clerc tonsuré, réunit les deux immeubles et fit construire la façade où se trouve la fenêtre Louis XVI, et le grand escalier à rampe droite avec sa belle ferronnerie.

Au nº 14, maison en corondage; en 1550, Sire *Forton de Fargues*, marchand, capitoul en 1552-53 et 1553-54, dont le portrait se trouve sur la miniature des Annales de 1552; vers 1572, son gendre *Jean Massonnier*, bourgeois, capitoul en 1597-98, marié à *Dlle Marguerite de Fargues*; en 1644, le marchand *Jean Mouret*, puis, en 1673, sa veuve Dame *Antoinette Duprat*, et, en 1734, *Arnaud Pijon*, cadet, marchand.

255. — Rue Fourbastard.

La rue Fourbastard, ou plutôt, *rue du Four-Bastard*, « *car. Furni Bastardi* » des textes latins du XIVe s., doit son nom au four public qui se trouvait dans l'immeuble qui porte aujourd'hui le nº 3, et depuis le XIVe s. elle a toujours conservé le même nom qu'elle n'abandonna que pendant la Révolution pour prendre sur le tableau du 6 floréal celui de *rue Lycurgue*.

Cette rue a été éventrée par la rue Alsace qui l'a coupée en deux tronçons, dans lesquels il ne reste de construction anciennes que le nº 2 du XVIIIe s. et les maisons en corondage du XVIe, nos 19, 20 et 22.

Au nº 19, on remarque sur la clef d'arc d'une porte basse, un monogramme du Christ, encadré dans des enroulements de cuirs, que fit sculpter sans doute le capitoul *Arnaud de Lort*, vers la fin du XVIe s. L'ouvrage de J. de Lahondès, sur les monuments de Toulouse (1920), donne page 360, figure 203, un bon dessin de ce monogramme, sous la rubrique : *Logis del Fau* (rue de la Bourse nº 20), et page 361, un P. S. rectifie cette première

Digitized by Google

erreur par une seconde, en l'attribuant à la clef de voûte supérieure de la Tour de la rue Mage nº 20.

Ces deux erreurs ne doivent pas être attribuées à J. de Lahondès; elles sont imputables à... celui qui a remanié l'ouvrage.

C'est au nº 2 que se trouvait en 1550 l'*auberge à l'enseigne de Saint-Pierre*, une des 16 auberges privilégiées, tenue alors par Jammes Ramond, dit Lasbordes, et qui fut transférée vers 1571 à côté de la Porte Montgaillard.

Vers la fin du XVIIIe s. le nº 4 devint la propriété de l'architecte *S. P. Virebent*, directeur des travaux de la ville et membre de l'Académie des sciences, dont le fils essaya de créer un art nouveau dans notre ville, en décorant les façades des maisons, de moulages en terre cuite empruntés aux œuvres de nos sculpteurs de la Renaissance; essai qui n'a pas été suivi et qui cependant avait donné des résultats appréciables.

Sur le côté Sud, entre les maisons nos 22 et 24, il y avait jadis une impasse appelée le *Canton du Four-Bastard* (c. 1550) puis le *canton de Lavelanet* ou *canton de Saint-Polycarpe* (c. 1571), la ruelle fermée (c. 1679) et au XVIIIe s. le *cul de sac de Saint-Polycarpe* (1). Sur le sol de cette impasse on a élevé une construction le siècle dernier.

Au XVIe s. la rue Fourbastard était habitée principalement par les marchands d'huile « *Ugnières* ou *Hunières* », et des porteurs d'huile.

Parmi les propriétaires notables de cette rue, on trouvait :

Sur le côté Nord, au nº 3 (maison du *Four-bastard*) (2), en 1478, le marchand *Jacques Lebrun*, dont Dumège a fait le juge mage de ce nom; en 1550, *Dominique Filholi*, docteur, capitoul en 1532-33 dont le portrait se trouve sur la miniature des Annales de 1533; et, en 1591, *Guillaume d'Aigueplats*, bourgeois, qui fut nommé capitoul en 1591, en remplacement de *Pierre Chanut* (3), décédé en cours d'exercice.

Au nº 5, en 1610 *Jean Dujaric*, receveur pour le roi, des amendes de la Cour du Parlement et, en 1755, *François-Raymond David de Baudrigue*, écuyer, capitoul en 1747 et 1765.

---

(1) A. M. 2035, ordonnance de Voirie 1755.

(2) Nos 1 à 23, Cad. Saint-Étienne, 7e m. 1478 et 1550; 8e m. 1571 et 1679.

(3) Dumège transforme son nom en « Pierre Canut ».

Digitized by Google

Au n° 7 (reconstruit au siècle dernier), en 1571, *Gervais de Nohault*, capitoul en 1559-60 et 1560-61, dont le père avait été garçon apothicaire dans la boutique du père de Nicolas Guerrier le capitoul, et qui maria le 8 janvier 1573, sa fille *D^lle Domenge de Nohault* à *Raymond Pessoles* le capitoul de 1577-78; vers 1728, le docteur en médecine *Pierre Dupuy*; en 1730, *Jean-Jacques de Fortic*, capitoul en 1714 et 1719; en 1756, *Jean-Louis Pasquerie*, conseiller au Présidial et, en 1769, noble *Jérôme Boussac*, écuyer.

Au n° 15 (emporté par la rue Alsace), vers 1679, *Jacques Roux*, secrétaire de l'Université, puis *D^lles Anne* et *Jeanne de Roux*, sœurs; cette dernière mariée à *Vincent Margastaud*, le capitoul de 1682, 1698 et 1714; en 1713, Bernard Barnabé Thouron (1), docteur en médecine de l'Hôtel-Dieu-Saint-Jacques.

Au n° 19 (maison qui porte le monogramme du Christ), en 1550, *Arnaud de Lort*, marchand, capitoul en 1548-49; vers 1600, *Jean Pomies*, conseiller au Sénéchal et, en 1663, son héritier *Pierre Azéma*, avocat, capitoul en 1679-80.

Sur le côté Sud : au n° 2 *Auberge à l'enseigne de Saint-Pierre* en 1550) (2), en 1622, *Jean Guérin*, contrôleur général du taillon et, en 1675, *Jean de Saint-Laurens*, trésorier de France en la généralité de Montauban.

Au n° 4, en 1550, *Jean de Nolet*, le fils du capitoul de 1500-1, qui fit achever l'Hôtel de Pins (rue des Chapeliers); vers 1580, *Guillaume de La Barrière*, conseiller au Parlement 1580-1593, puis *Blanchet de La Barrière*, marchand associé à *Guillaume Philippou*; en 1634, le Président au Parlement *François-Etienne de Garaud*, sieur de Donneville, qui avait son hôtel rue Tolosane, n° 8; vers 1679, *François Davizard*, écuyer, capitoul en 1676-77, puis noble *Louis Davizard*, qui vendit l'immeuble en 1695 à *Jean Gaillard*, professeur de médecine; en 1743, noble *Joseph Daram*; en 1778, *Henri-Marie-Bernard de Sapte*, clerc tonsuré et, vers 1788, l'architecte *Joseph Pascal Virebent*, directeur des travaux de la Ville et membre de l'Académie des Sciences.

Au n° 6 (nouvelle construction du Crédit Lyonnais) (3), en 1550, le marchand *Pierre de Lort*, probablement le frère du capitoul; en 1606, *Jehan Guilhialmy*, procureur au Sénéchal; en 1643, son fils *Pierre Guilhermy*, docteur et avocat à la Cour; en 1695, le gendre de ce dernier, *Joseph-Etienne de Turle*, écuyer, capitoul en 1699, marié à *D^lle Marguerite de Guilhermy*, qui veuve en 1721 vendit l'immeuble à *Jean-Joseph Samedies*, professeur de médecine à l'Université, marié à Dame *Marguerite de Serre*, et, en 1764, Dame *Marie de Samedies*, épouse de noble *François de Mauret de Monvie*.

Au n° 8, en 1550, le notaire *Bernard de Cruce*; en 1644, *Raymond*

---

(1) En 1698, Jean-François Thouron, docteur en médecine, syndic des Pénitents bleus, publia l'histoire de cette confrérie.

(2) N^os 2 à 28. — A. M. Cad. La Pierre, 5^e m. 1550, 1571 et 1679.

(3) Les constructeurs du Crédit Lyonnais ont remplacé les n^os 6, 8 et 10.

Digitized by Google

de Fabars, docteur et avocat à la Cour; vers 1650, *Pierre de Blandinière*, avocat, seigneur de Fortic, capitoul en 1669-70, chef du Consistoire en 1693; en 1652, le marchand *Jean Albo*, capitoul en 1658-59 et 1675-76; en 1763, le peintre *Jean Labarthe*.

Au n° 10, vers 1679, *Pierre de Gillède*, écuyer, avocat au Parlement, capitoul en 1670-71, chef du Consistoire en 1677-78, 1678-79 et 1690; en 1729, *Joseph de Confort*, avocat au Parlement; en 1734, noble *Pierre de Vidal*, écuyer et, en 1763, *Jean-Pierre Magy*, docteur en théologie, obituaire de Vignonet.

Au n° 12 (1), peu avant 1619, *Bernard Laborde*, docteur et avocat à la Cour; en 1619, *Pierre Tailhasson*, avocat au Parlement et, en 1773, le peintre *Jean Martres*.

Au n° 14, en 1640, *Guilhem Mellet*, docteur et avocat à la Cour et, vers 1679, *Guillaume de Pujol*, trésorier de France.

Au n° 24 (maison faisant jadis angle sur le cul-de-sac de Saint-Polycarpe), vers 1600, *Arnaud Brie*, assesseur de la Maison de Ville, puis *Charles de Laqueille de Brie*, avocat; en 1678, *Pierre de Lagorrée*, écuyer, avocat à la Cour, banquier en cour de Rome, marié à *D^lle Anne de Percin* et capitoul en 1655-56, dont le portrait par Antoine Durand se trouve sur la miniature des Annales de 1655, et dont le blason, jadis sculpté dans la Cour Henri IV, n'a pas été restitué lors de la restauration de 1873; en 1754, noble *Antoine-Bruno-Bernard de Guibert Rénery*, co-seigneur de Quint et Flourens.

A la maison suivante, réunie en 1633 au n° 24, en 1617, *Sébastien d'Espagne* ou *de Pagne*, docteur et avocat, substitut du Procureur général au siège de Gimont, marié à *D^lle Marguerite de Lassus* et, vers 1679, noble Louis d'Espagne, écuyer.

Au n° 26, vers 1644, *Pierre de Sainte-Colombe*, procureur au Sénéchal; vers 1679, sa veuve *D^lle Marie de Ducros*, et dans la suite *Louis de Richardot*, capitaine au régiment de la marine et chevalier de Saint-Louis, marié à *D^lle Henriette de Boussac*.

256. — Rue des Arts.

La rue des Arts, coupée aujourd'hui par la rue de Metz, a été formée de deux anciennes rues, celle des Augustins, qui allait du carrefour de la Croix-Baragnon, à la rue Cantegril, et celle des Estagnères vieilles, qui de la rue Cantegril se continuait par la rue de la Pomme jusqu'à la rue Fourbastard.

La rue des *Estagnères-viels*, ou *Estagnères-vieilles*, ou *des Vieux Estagniers*, du XVI^e s., c'est-à-dire, rue où se trouvaient

(1) Les n^os 12, 14 et 16 ont été emportés par la rue Alsace.

Digitized by Google

anciennement les étameurs, fondeurs d'étain, (estagniers), s'appelait au XIVe s., la *rue du Puits des deux carres*, « *car Putei duarum facierum* » (1327) « *car. del pots des dos caras* » (roman 1371) parce qu'il y avait au carrefour de la rue Fourbastard, un puits à la rencontre de deux rues; on trouve aussi sur quelques actes *rue du Puits des* 3 *carres* (1539).

La *rue des Augustins*, qui prit ce nom quand les religieux Grands Augustins eurent établi leur monastère à l'angle de la rue du Musée, ancienne rue Peyras (1310-1326), s'appelait dès le début du XVIe s., la « *car. dels Banoyes* », « *car. Baneriorum* » nom qui se conserva conjointement avec celui de rue des Augustins, jusqu'au milieu du XVIIe s., et qu'on a voulu traduire par rue des Banniers ou des Vanniers.

Au XVIe et XVIIe s., elle porta également, simultanément avec la rue Saint-Étienne le nom de rue Croix-Baragnon.

Sur le tableau du 6 floréal, la rue des Augustins fut désignée *Rue Le Niveau*, comme la rue des Estagnères-Vieils, mais elle n'abandonna le nom de ces religieux que pour prendre celui de *rue du Grand-Soleil* (1796) qui lui venait de l'hôtellerie de ce nom, qui se trouvait sur l'emplacement de l'ancien nº 12, maison qui fait l'angle de la rue de Metz, et, quelques années plus tard, elle devenait officiellement la *Rue des Arts*, quand l'École de dessin (École des Arts), y fut installée (1806)

Sur le côté Ouest, entre la rue de Metz et la rue du Musée, toutes les anciennes constructions ont disparu depuis une quinzaine d'années, pour faire place au Jardin du Musée; seul l'ancien Couvent des Grands Augustins dresse encore au milieu des lamentables débris des murs de ses chapelles détruites, son vieux clocher découronné par la foudre et l'incendie et dépouillé depuis un siècle de sa célèbre cloche « l'Augustine » dont les notes sonores retentirent si souvent dans les dramatiques moments de nos guerres civiles, comme dans les grands jours d'allégresse; à côté une vulgaire et morne construction carrée sans style, percée d'une porte inachevée et condamnée, a remplacé en 1831 l'ancienne abside de son église.

Dans le reste de la rue, deux maisons en corondage du XVIe s., nos 1 et 26, ont résisté à l'usure des temps; le XVIIe s., nous a

Digitized by Google

laissé l'Hôtel Dupuy-Montaut au nº 10, avec son portail monumental surmonté d'un blason flustre, timbré d'un casque; du XVIIIe, il nous reste les façades nos 3, 5, 9, 2, 4, 6, 8 et 28, avec leurs balcons en fer forgé de l'époque, et du premier Empire, deux façades au style sévére du temps, nos 7 et 16, ont été conservées. Toutes les autres constructions datent de la fin du siècle dernier ou du nouveau.

Cette rue rappelle de nombreux souvenirs du passé; c'est au nº 7 (Hôtel Baichère) que les *Lanternistes* nouvellement reconstitués en 1670, vinrent se réunir dans les brillants salons du trésorier général, M. de Nolet; auparavant, en 1667, ce fut dans l'Hôtel Mansencal, que leur donna asile M. de Donneville (Jean-Georges de Garaud-Duranti, seigneur de Donneville), qui abandonna en 1670 cette riche demeure pour se retirer dans l'hôtel de son père de la rue Tolosane.

L'ancien logis de Nolet existe encore dans l'arrière corps de maison; la façade style Louis XIIIe est presque intacte et sur le côté, une galerie latérale aux volumineuses consoles de pierre a été conservée, ainsi que la partie supérieure d'une tourelle. Le corps de logis sur la rue a été construit sous le premier Empire.

C'est au nº 12 que se trouvait encore il y a une trentaine d'années l'*Hôtellerie du Grand Soleil*, qui était au XVIIe s. une des 16 auberges à enseigne privilégiée, et qui laissa plus tard son nom à la rue. C'est dans cette hotellerie que l'Empereur d'Autriche Joseph II descendit en 1777.

A l'ancien nº 14, enlevé par la rue de Metz, se trouvait au XVe s. « *l'Hôtellerie del Capel rouge* » (du chapeau rouge), qui fut détruite par un incendie vers 1460 : « *l'hostataria cramada del capel rouge* », dit le cadastre de 1477.

Au nº 16, Hôtel Ramel, ancienne poste aux chevaux, qui fut transférée en 1865 au Boulevard Strasbourg nº 10, se trouvait au XVe s. *l'Hôtellerie de l'Ave-Maria*, où s'intallèrent en 1628 les *Dames d'Andouin*, que Dumège a confondues avec les Dames noires et logées rue d'Astorg.

La Congrégation des *Dames d'Andouin*, instituée pour l'entretien de 12 veuves qui devaient se consacrer à la vie des

Digitized by Google

pauvres, fut fondée en 1628 par Mme d'Andouin (Magdelaine de Bretagnan), qui donna tous ses biens, y compris cet immeuble pour la nouvelle institution. Pendant un certain temps, ces veuves servirent à l'Hôtel-Dieu, puis elles se bornèrent à l'instruction des jeunes filles. En 1705, la congrégation avait cessé d'exister et l'immeuble fut aliéné en plusieurs lots par baux emphytéotiques.

En 1865, M. A. Ramel légua l'hôtel aux hospices civils de Toulouse; une plaque de marbre rappelle ce legs.

C'est au nº 22 que s'installa en 1855 la Caisse d'Épargne et de Prévoyance, qui était auparavant rue Boulbonne nº 16, et qui fut transférée en 1867 au nº 2 de la rue Cantegril.

La Recette générale dont les bureaux sont au nº 16 depuis 1901, avait autrefois (1891-1901) son siège rue Malaret, nº 39.

Enfin signalons au nº 15, la première maison en béton armé, construite dans notre ville, en 1911, par l'architecte Calbairac.

Cette rue nous rappelle encore les noms de *Bachelier* et du *Général Dupuy*.

La population de ce quartier fut toujours très mélangée, la plupart des grands immeubles avaient issues dans la rue Boulbonne et de petits locaux loués à des artisans.

La rue des Arts dépendait de deux capitoulats, le côté Est du Capitoulat de Saint-Étienne et le côté Ouest de celui de la Pierre. Les principaux propriétaires notables étaient :

Sur le côté Ouest, au nº 5 (1), vers 1530, *Jean Brusaud (Brusaut, Brusault, Bruzault* ou *Baysauld)*, bourgeois, capitoul en 1531-32; en 1571, son fils *Jean Brusaut*, bourgeois, marié à *Dlle Jeanne de Prat*, capitoul en 1567-68 et 1576-77; en 1604, *Antoine Rotond*, ancien greffier de la Foraine, dont le fils fut capitoul; en 1636, *Dlle Françoise de Puymisson*, veuve de *Barthélemy de Saint-Vié*, magistrat présidial et, en 1659, *François d'André*, avocat au Parlement.

Au nº 7, vers 1525, *Michel de Pira*, conseiller au Parlement 1523-1544; en 1570, *Jean de Pira*, docteur; en 1670, *M. de Nolet*, trésorier général, membre de la Société des *Lanternistes*; vers 1760, *Jean-Denis-Pons-Alexandre De Long*, conseiller en 1760, conseiller honoraire 1784-1789 et, en 1773, *Jean Bernadou de Salmanac*, conseiller au Présidial.

Au nº 9, en 1550, *Jean Gilibert*, receveur, et pour une partie, *Jean Chandron*, bourgeois; en 1571, *Pierre Gilibert*, docteur, marié (26 avril

(1) Nos 5 à 9. — A. M. Cad. La Pierre, 10e m. 1549, 1571; 9e m. 1679.

Digitized by Google

1568) à *Dlle Claire de La Roche*; en 1574, *Hiérosme de La Roche*, docteur régent de l'Université; en 1592, *Antoine de La Roche*, et sa sœur *Madelaine de La Roche*, mariée à *Jean de Labatut*; en 1594, *Pierre Duclos*, docteur et avocat à la Cour, et, en 1623, *Clément de Long-Garac*, conseiller 1620-1655, marié à *Dlle* Jeanne de Garac.

Sur le côté Est, au n° 2 (1), vers 1470, Mtre *Peyre lo Moulinier*, notaire, en 1550 son fils *Sans Molinier*, notaire; en 1638, *Antoine Lambert* dit Lagaillarde, me cordonnier, bi-saïeul de la femme de *Guillaume Cammas*; en 1652, son fils *Pierre Lambert*; en 1714, *Joseph Lambert*, me cordonnier; en 1755, *Dlle Guilhemette de Jougla-Schtiében*, comtesse de la Lippe et, en 1774, *Antoine Campmas*, notaire, qui le possédait encore en 1812.

Au n° 4, en 1550, *Jean de Luco*, docteur et conseiller au Sénéchal, capitoul en 1547-48; en 1570, son fils *Vincent de Luc*, conseiller à la Cour, marié à *Dlle Anne de Garaud*, qui étant veuve vendit en 1596 à *Dlle Jeanne de Bachelier*, veuve de *Jean de Valats* ou *Balats*, fille de *Dominique Bachelier* et petite-fille du célèbre *Nicolas Bachelier*; en 1622, *Pierre Cathelan*, me chirurgien; en 1646, *Pierre Molinier*, procureur; vers 1679, *Bernard Molinier*, avocat; en 1734, *Dlle Marthe de Périgord*, femme de noble *Joseph de Roubin*, ancien capitaine du régiment de Normandie; en 1771, *Jean-Baptistes Périgord*, bourgeois et, en 1776, *Dlle Marie Durègne*, veuve de *Jean-Charles-Catherine de Campaigno*, trésorier de France.

Au n° 6, en 1477, noble *Jean de Nogaret*, seigneur de Gragnague; en 1571, noble *Etienne de Nogaret*, seigneur de Roqueserières; en 1640, *Exupère Fabien*, apothicaire; en 1660, noble *Pierre de Roquier*, Sr de Castelfort et, en 1678, *Dominique Faure*, notaire.

Au n° 8 (maison ayant issue rue Boulbonne, n° 13), en 1477, *Jean del Berguier*, président en Normandie; en 1550, *Jacques de Clausa*, docteur, fils de *Jean de Clausa*, conseiller au Parlement 1506-1521; en 1571, sa fille *Dlle Briette de Clausa*, veuve de *Jean Doulhon*, marchand, puis *Jacques de Lagnes-Junius*, second mari de la susdite; en 1648, *Dlle Marie de Percin*, veuve de *Jean de Lagnes-Junius*, conseiller au Parlement en 1576 et, vers 1678, *Valentin de Lagnes-Junius*, conseiller 1644-1688, marié à Dame *Françoise de Toulouse de Saint-Martin*.

A l'ancien n° 12 (Hôtellerie du Grand-Soleil), en 1550, *Jacques Escudier* notaire; en 1571, son fils *François Escudier*, marchand; vers 1600, *Michel de Prohenque*, conseiller au Parlement 1594-1627, marié à *Dlle Gabrielle de Vezian*; vers 1678, *Guillaume de Prohenque*, écuyer; en 1693, *Michel de Prohenque*, docteur et avocat, et son frère *Pierre de Prohenque*, écolier; en 1768, *Dumont*, aubergiste à l'enseigne du Grand-Soleil.

A l'ancien n° 14, absorbé par la rue de Metz, vers 1460 « *l'hostalaria del capel rouge* » (du chapeau rouge) détruite par un incendie; en 1570, *Jean de Raymond*, conseiller au Parlement 1556-1589; marié à *Dlle N. de Borgeaise-Beauville*; en 1679, *Georges de Mervilla*, trésorier

(1) Nos 2 à 22. — A. M. Cad. Saint-Étienne, 18e m. 1477; 24e m. 1550; 25e m. 1571, 1679.

Digitized by Google

général de France et, en 1777, *Guillaume Boubée*, avocat au Parlement.

Au n° 12 actuel (maison reconstruite en 1910), en 1478, *Loys Aymard* ou Eymard, seigneur de Tournefeuille; en 1571, *Julia Pascal*, marchand, puis sa fille *D^lle Germaine Pascalle*, femme de noble *Géraud de Vayre*, m^tre des Ports et passages, qui vendit en 1602 aux Religieux du Couvent de Notre-Dame de Boulbonne.

Au n° 14, en 1478, Noble *Jean de Nogaret*, seigneur de Gragnague.

Au n° 16 et 18, en 1478, *Pierre Roquette*, seigneur d'Auzeille, Gréfeille et Magrens, baron de Beauville et Auriac, capitoul en 1466-67 et 1487-88, décédé en 1504, maison en location à « *l'Hostalaria de l'Ave Maria* » tenue par *Jean Daniel* Hoste.

Les trois immeubles 14, 16 et 18 réunis, en 1550, *Durand de Sarta*, conseiller au Parlement 1524-1537; vers 1572, *Madelaine de Bretagnan* (M^me d'Andouin); en 1628, *Les Dames d'Andouin*; en 1786, *Louis Pérès*, avocat agréé à l'Université. Au XIX^e s., *A. Ramel* (Poste aux Chevaux); légué en 1864 aux hospices.

Au n° 22, en 1571, la Confrérie de la *Table de Saint-Jacques de Saint-Étienne*; en 1605, *Jean Labatut*, maître chirurgien, et, vers 1630, *Pierre d'Yzarni*, seigneur de Gargas, marié à *D^lle Jeanne de Rabaudy*, capitoul en 1629-30, dont le portrait, par J. Chalette, se trouve sur la miniature des Annales de 1630.

Au n° 24 (1), maison reconstruite vers 1890, vers 1655, *Guillaume de Brassac*, avocat et notaire, capitoul en 1665-66.

Au n° 26, en 1550, *Jean Damoisel*, imprimeur; vers 1670, *Antoine Prieur*, avocat, et, en 1777, *Joseph Fraysse*, avocat à la Bourse.

Au n° 28, en 1571, *Jean Saulieri*, notaire; en 1649, *Raymond Amiel*, avocat à la cour, et, en 1728, *Jean Dubousquet*, écuyer, capitoul en 1713,

Au n° 32, maison reconstruite en 1914, en 1767 (13 juin), *Jean Dupuy*, maître boulanger, père du général *Dominique Dupuy*, né en 1764; achat contracté le 20 novembre 1755 (Troete, notaire).

257. — La Maison des Duranti.

(Rue des Arts, 17, et Rue du Musée, 11 *bis*. — Reconstruction du XX^e s.)

Dans les premières années de ce siècle, un hôtel, qui ne manque pas d'élégance, a remplacé la maison de la famille du Président Duranti; mais le souvenir de cette grande figure de notre magistrature parlementaire du XVI^e s. est trop

(1) N^os 24 à 34. — A. M. Cad. Saint-Étienne, 22^e m. 1550; 23^e m. 1571, 1679.

Digitized by Google

vivace dans notre cité, pour négliger de parler de la demeure familiale, restée ignorée jusqu'à ce jour, où il vécut pendant près de 45 ans, et qu'il ne quitta que quelques années avant les événements tragiques qui mirent fin à ses jours.

Si tous nos historiens ont relaté avec un grand luxe de détails et de commentaires le massacre de Duranti et les faits qui se rattachent à son rôle politique, en revanche ils n'ont recherché ni de qui il était fils, ni la généalogie de sa famille, ni le lieu où il passa sa vie; on s'est contenté de lui attribuer un hôtel, construit sur le sol d'un immeuble qu'il habita quelques années seulement avant sa mort, dans la rue qui porte aujourd'hui son nom.

Son hôtel, détruit en ces dernières années, se trouvait sur l'emplacement de la nouvelle construction n° 17 de la rue des Arts, ancienne rue des Estagnères vieilles, et allait rejoindre en arrière un autre immeuble reconstruit également depuis peu, rue du Musée n° 11 *bis*. Celui de la rue des Arts fut acquis entre 1536 et 1538, par son père, *Antoine Durand* ou *Duranti*, conseiller au Parlement en 1521, mort entre le 4 juillet et le 15 novembre 1540, qui habitait auparavant (1525), comme locataire, la maison d'un sieur Terreny, qui fut démolie pour la création de la Place du Pont.

De son mariage avec *D^lle Jeanne de Cazallis*, Antoine Duranti eut sept enfants, tous cités dans son testament du 4 juillet 1540(1), dont cinq garçons : *Jean*, étudiant en théologie en 1540; *François*, bachelier en 1540; *Martin*, docteur et avocat en 1551; *Tristan*, docteur et avocat, syndic de la Province de Languedoc, marié en 1566 à *D^lle Anne de Fabri*, et *Jean-Etienne*, le futur président au Parlement, âgé de six ans en 1540; et deux filles, *Catherine* et *Marguerite*, qui épousa en 1571 *Etienne de Bonnald*, conseiller au Parlement 1544-1585.

Après sa mort, l'hôtel passa indivis à ses héritiers, et fut occupé par sa veuve; vers 1551 il passa à ses deux fils *Martin*

(1) Arch. not. Raymond Pegureii, not. — J. Villain : *La France moderne*, t. I, pp. 1342-43.

Digitized by Google

et *Jean* (1), et vers 1562-1563 à *Jean-Etienne Duranti*, qui réunit à l'immeuble de son père, de la rue des Arts, celui des héritiers de *Tristan Soustre* le capitoul de 1515-16, de la rue du Musée, n° 11 *bis*.

Jean-Étienne Duranti, né en 1534 (2), et sans nul doute dans la maison de Terreny, de la place du Pont, dut passer sa jeunesse dans la maison de la rue des Arts, qu'il habita au moins jusqu'en 1582 (3), avocat au Parlement avant 1562, capitoul en 1563-64, procureur général en 1568, premier président en 1581, il fut nommé mainteneur des Jeux Floraux en 1571 et épousa en première noce en 1563 *Catherine de Daffis*, et en seconde noce en 1572 Rose de Caulet.

De son premier mariage il eut *Marie de Duranti*, qui épousa le conseiller au Parlement *Simon de Garaud*.

On sait dans quelles circonstances tragiques il fut massacré par la populace, le 11 février 1589; son corps, après avoir été traîné dans les rues, jusqu'à la place Saint-Georges, où on le pendit à un gibet, fut enterré secrètement le lendemain aux Cordeliers.

Son buste, qui était autrefois dans l'ancienne salle des Illustres, a été réintégré dans la nouvelle salle, et sa statue, par le sculpteur toulousain *Salamon*, se trouve dans la salle des Pas-perdus du Palais de Justice. Le portrait de son père, Antoine Duranti, se trouve dans le manuscrit des Parlementaires du Musée Saint-Raymond.

Après la mort de *Rose de Caulet* (1611), l'immeuble passa à *Jacques de Caulet*, le conseiller au Parlement de 1634, qui vendit le corps d'habitation en façade sur la rue des Arts, par acte du 29 juin 1648, à l'avocat *Pierre David*, lequel le revendit le 23 décembre de la même année à *Jean Granger*, juge de la baronnie de Fronton; dans la suite il passa, en 1701, à *Jean de*

(1) Les registres des tailles de 1544 à 1551 et de 1559-1563, manquent.

(2) D'après le testament de son père, il avait 6 ans le 15 juillet 1540.

(3) Les registres de 1583 à 1620 manquent, et le cadastre de 1571 porte seulement en marge, pour l'hôtel de la rue Duranti, « J. E. Durand, tient », sans date.

Digitized by Google

Trenqualie, conseiller au Sénéchal, et en 1783, à *Jacques de Nicol*, écuyer, avocat, inspecteur de la manufacture de Tabac et capitoul en 1763, qui l'acheta pour son fils *Jacques-François-Martin Nicol* (1).

258. — L'Hôtel Dupuy-Montaut.

(Rue des Arts, nº 10.)

L'Hôtel nº 10 de la rue des Arts, avec sa façade étroite et sobre, n'a rien de bien fastueux; seul son portail monumental, qui a conservé ses boiseries sculptées de la fin du XVIIe s., et dont la clef d'arc porte un blason fruste surmonté d'un casque, indique une riche demeure. L'ensemble des détails de la façade, montants des fenêtres, balustres du second étage, balcons en fer forgé du premier, clefs en ferronnerie (les plus élégantes peut-être de notre ville), sculptures des vantaux de la porte, tout révèle le style peu défini, dit Louis XIV; comme aussi la seconde porte en ferronnerie et l'escalier sur le côté de la cour; escalier à rampe droite sur arc de pierre.

Au fond de la cour, quelques vestiges restent de l'ancienne construction du début du XVIIe s. : un puits en niche et une fenêtre à double croisillons.

L'immeuble appartenait, dès le XVe s., à la famille *Garrigia*, *Garrigue* ou *Lagarrigue* (2); en 1478 c'était *Yzarn de La Garrigia*, docteur official de Cahors; en 1550, *Jean de Garrigia*, licencié, et en 1571 *Jean de Garrigia*, avocat, peut-être le même. Vers 1677, il passa à *André Dupuy*, Sr de Montaut,

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 5e m. 1549, art. 22; 1571, art. 21; 1679, art. 17.

(2) A. M. — Cad. Saint-Étienne, 18e m. 1477, art. 42; 24e m. 1550, art. 45; 25e m. 1571, art. 43; 25e m. 1679, art. 28.

Digitized by Google

plus connu sous le nom de *Dupuy-Montaut*, qui vint s'y fixer en 1678.

André Dupuy-Montaut, conseiller au Parlement de 1654 à 1681, marié à *Dame Marie de Richard*, eut une existence un peu vagabonde, avant de venir se fixer dans son hôtel de la rue des Augustins d'où la mort l'arracha trois ans après. Les registres du Parlement nous le donnent habitant en 1654, près la Sénéchaussée, en 1656, à Nazareth, en 1658, aux Couteliers, en 1664, aux Carmes, en 1665, à Castres, en 1666, à Saintes Carbes, en 1671, à Castelnaudary, en 1672, rue Tolosane, en 1676, aux Couteliers, et, enfin, de 1678 à 1681 rue des Arts.

En 1709, l'hôtel fut acheté par *Antoine de Vignes*, écuyer, capitoul en 1708.

259. — La Croix-Baragnon.

La Croix-Baragnon, aujourd'hui disparue, et qui se trouvait jadis au carrefour de la rue qui a conservé son nom et des rues Tolosane, Saint-Étienne et des Arts, a donné lieu à une légende née au XVIII^e^ s., qui a été et sera longtemps encore colportée et acceptée comme vraie, quoique ne reposant sur aucun fondement.

Un certain Baragnon ayant retenu un de ses amis le soir à dîner, celui-ci en se retirant aurait été assassiné dans la rue, et les voisins ayant entendu crier « Baragnon mé tue » pour « Baragnon on me tue », on aurait cru que ce Baragnon avait attiré son ami dans un guet-apens, et on l'aurait condamné à mort. Les vrais assassins ayant été découverts quelques jours après, mais trop tard, on aurait élevé en ce lieu une croix expiatoire.

Les légendes sont comme les mots historiques, vraies ou fausses, elles peignent une époque ou un individu, c'est ce qui fait leur fortune.

Digitized by Google

Cette croix portait une inscription relatant qu'elle avait été érigée en 1378, mais à cette époque elle dut être seulement refaite, car elle est mentionnée déjà dans une ordonnance de 1180, du comte de Toulouse Raymond V, sur l'écoulement des eaux « *Aque de plano Roaicensium currant versus claustrum sancti Stephani et ad Crucem Baranhonis* (1) ». En 1752, comme elle gênait la circulation, elle fut déplacée, comme toutes les autres croix des places publiques (2) et plaquée contre une des maisons voisines; plus tard elle disparut, probablement à l'époque de la Révolution.

Catel suppose qu'elle fut érigée par un des membres de la famille Baragnon, ce qui est fort possible : « Je ne doute pas, dit-il, qu'elle n'aye esté faicte aux dépens d'un nommé Baragnon, car c'était une ancienne et riche maison de Toulouse; j'ai remarqué que Pons Baragnon fonda en l'an 1191, une maison pour les ladres (3) (lépreux) ». Ajoutons que les membres de cette famille figurent huit fois au Capitoulat, de 1214 à 1287.

En ces dernières années, la légende du XVIII^e^ s. ayant été réfutée, une nouvelle est née, qui n'a d'autre base que la supposition de Catel amplifiée et donnée comme une certitude : « Le riche bourgeois Pons Baragnon a fait élever cette croix, à la fin du XII^e^ s., dans la rue qu'il habitait et qui a conservé son nom » (4). Or, aucun acte n'indique que les Baragnon aient habité ce quartier, et le nom que prit au XIV^e^ s. l'ancienne rue des Fargues, lui vint de la Croix, et non de la famille Baragnon, car c'eut été alors la rue de Baragnon, et non la rue Croix-Baragnon.

Auprès de la Croix se trouvait un puits qui, étant tombé en ruines jusqu'au ras du sol, fut réédifié en 1671 (5), et rasé de nouveau en 1752 (6).

(1) A. M. — AA-1, cartulaire du Bourg, XIX.
(2) P. Barthès, avril 1752; manuscrit de la Bibliothèque.
(3) Catel : *Mémoires du Languedoc*, p. 190.
(4) Lahondès, *Express du Midi*, 7 mars 1909.
(5) A. M. — CC.144. Pièces à l'appui des Comptes, 5 mai 1671.
(6) P. Barthès, avril 1752; manuscrit de la Bibliothèque.

Digitized by Google

260. — Rue Croix-Baragnon.

Au XIIe s. la rue Croix-Baragnon, comme toutes les rues de notre ville, n'avait pas de nom, le quartier était désigné « *à la Croix-Baragnon* », « *ad crucem Baranhonis* » (1180), désignation qui s'étendait également aux commencements des rues Saint-Étienne, Tolosane et des Arts, et qui lui venait de la Croix qui avait été érigée au carrefour de ces rues; plus tard et jusqu'au jour où des plaques indicatrices ont consacré et fixé les noms des rues, les rues Croix-Baragnon et Saint-Étienne ont été confondues sous une même appellation.

Au XIVe s. apparaissent simultanément les noms de *rue Croix-Baragnon* et *rue des Fargues* (1360-1362) « *car. Crucis Baranhonis* », « *car. de Fargis* », des textes latins; en roman *car. de las Fargas*, *car d'en Fargas* (c. 1458), *car. de las Fargues* ou *de la Crotz Baranhon* (c. 1478), dénomination qui lui serait venue, dit-on, des forges qui se seraient établies dans cette rue, mais les registres des tailles qui mentionnent tous les artisans locataires ne citent aucun forgeron dans ce quartier; ce nom devait lui venir, comme l'indique le préfixe « d'en » (car. d'en Fargas), d'un habitant du lieu; la famille de Fargis ou Forgis a figuré quatre fois au Capitoulat de 1287 à 1312, et nous rappellerons qu'au XVIe s. une *Dlle Jeanne de La Fargues* épousa le conseiller Bernard Caze (Rue Bouquières, no 9).

Au XVIe s. survint une troisième désignation « *rue Roys* » (par déformation de Roaix), qui n'excluait pas les premières et qui était aussi appliquée à la rue Bouquières.

On trouve souvent sur les textes *Varanhon* pour Baragnon, le V et le B s'employant autrefois indifféremment; c'est ce qui a fait croire que les Varagne et les Baragnon étaient une seule et même famille; ce furent cependant deux familles capitulaires bien distinctes, et en 1219 il y eut simultanément dans le Conseil Capitulaire *Arnaud de Varagne* et *Raymond Baragnon.*

Digitized by Google

A l'époque de la Révolution, le Directoire du Département s'étant installé (20 juillet 1791) dans le ci-devant Hôtel du premier Président, la rue Croix-Baragnon devint la *rue du Département*, malgré le nouveau nom imposé *Rue Démocratique*, qui ne figura que sur le tableau du 6 floréal.

Enfin en 1806, à l'instigation du Journal de Toulouse (13 février 1806), les rues Croix-Baragnon et Saint-Étienne reçurent en commémoration de l'historien du Languedoc le nom de *rue Catel*, qui fut bientôt oublié.

Les premières maisons du côté Nord de cette rue formaient un des côtés de la place Rouaix, qui a disparu emporté par le percement de la rue Alsace, là, se trouvait l'hôtel des Prohenques, qui avait appartenu aux Daffis et aux Rudelle; un peu plus loin au n° 6, était l'hôtel Fumel qui devint l'Archevêché, aujourd'hui Hôtel de la Chambre de Commerce, et au n° 10, l'hôtel Saint-Jory, reconstruit au XVIII^e^ s. par les Castellane, et plus connu sous le nom de son dernier propriétaire, le Marquis de Campaigno.

Sur le côté Sud, il nous reste, au n° 15, la plus ancienne et la plus remarquable maison de Toulouse, la *Maison gothique*, qu'on devrait appeler plutôt la *Maison Romano-gothique*, la seule construction civile qui nous reste de l'époque de transition et au n° 17, dans la cour, se dresse la tour des Bonnefoy, type de gothique flamboyant de la dernière époque, également unique dans notre ville. Ces quatre derniers hôtels feront l'objet de notices séparées.

C'est au n° 9, au fond de la cour, que se trouvait au XVI^e^ s. le jeu de paume des Goyrans, et au n° 11 habitait sous le second Empire, le poète *Louis Vestrepain*, qui tenait là sa boutique de bottier; en 1840 il tenait boutique au n° 61 de la rue de la Pomme, et en 1855 au n° 30, cependant c'est au n° 66, que par les soins de la Société des Toulousains de Toulouse, une plaque commémorative a été placée indiquant que ce fut là qu'il écrivit « *Las espigos de la lengo moundino* ». Sa statue en stuc, déjà en très mauvais état, œuvre d'Antonin Mercié, qui se trouve dans le square du Musée, fut inaugurée le 9 août 1898 par les « Cadets de Gascogne », de Montmartre.

Digitized by Google

Le XVIII^e s. nous a laissé, dans cette rue, des balcons en fer forgé aux n^os 3, 7, 9, 13, 17 et 21, et une imposte en ferronnerie au n° 17, et, le XVI^e s. une maison en corondage, celle formant l'angle de la rue des Arts, qui porte encore les traces des saillies des étages retranchés selon l'ordonnance de 1550.

Cette rue abritait peu d'artisans et fut toujours habitée par de riches familles de capitouls ou de parlementaires; du XVI^e s. à la Révolution nous y trouvons comme propriétaires 16 capitouls et 13 conseillers ou présidents, et malgré son éloignement du Palais, les registres du Parlement nous révèlent de 1650 à 1759, 32 conseillers qui l'habitaient comme locataires; c'est la seule rue de notre ville qui nous ait fourni un pareil contingent.

Parmi les propriétaires notables on trouvait :

Sur le côté Sud : au n° 9 (1), maison du *Jeu de Paume*, en 1477, *Arnaud*, seigneur de Goyrans, chevalier, capitoul en 1471-72, sous le nom d'*Arnaud de Goyrans*; en 1549, *Jean Savarens*, seigneur de Goyrans, capitoul en 1509-10 et 1525-26 sous le nom de *Savarin de Goyrans*; en 1571, *François de Goyrans*, écuyer, seigneur de Goyrans, capitoul en 1565-66, tenancier du Jeu de Paume; en 1623, *Jean Rougier de Touges Noaillan*, capitoul en 1622-23 (*Jean Touge de Rougier Noaillan*, capitoul en 1623, des Annalistes), dont le portrait se trouve sur le grand tableau de Chalette de 1623, au Musée, et qui avait épousé *D^lle Jeanne de Pyra*.

En 1623, l'immeuble fut divisé, Rougier garda l'arrière-corps où se trouvait le Jeu de Paume, avec le grand portail comme entrée sur la rue (portail actuel), et le corps de devant en façade passa à noble *Henri de Tournemire*, écuyer, puis à *Jean Michel de Tournemire*, écuyer capitoul en 1668-69, qui le donna en constitution de dot à sa fille, *Marguerite de Tournemire*, par contrat de mariage du 5 juillet 1689 avec *Jean de Martin*, écuyer, capitoul en 1700; ce dernier le vendit par acte du 4 mars 1701 à *Jacques de Martin*, receveur et contrôleur général de la ferme du domaine du Roy, au Parlement de Toulouse.

Le corps de logis du Jeu de Paume passa en 1672 à noble *Jean-Joseph de Cominihan*, contrôleur des décimes et subventions du Clergé en la généralité de Bordeaux, en vertu de son mariage avec *D^lle Marguerite de Turle*, qui l'apporta en constitution de dot par contrat du 23 février 1672 (Dominique Espiau, notaire). Mariage du 29 février (Saint-Étienne).

Au n° 11, en 1571, le « marchand paulmier » *Jean Vidal*, qui était venu s'installer à côté du Jeu de Paume; en 1619, *D^lle Marguerite de La Salle*, veuve du capitoul *Jacques Du Born*, puis son fils *Jean Du Born*, avocat, qui vendit en 1659 à *D^lle Marie Du Born*, veuve de *Pierre de Labonne*, marchand, capitoul en 1634-35 et 1649-50. C'est dans cette maison que le poète *Vestrepain* tenait sa boutique de bottier en 1862.

Au n° 13, en 1550, le docteur *Antoine Carpentery*; vers 1560, *Guillaume*

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 11^e m., 1477, 1549, 1571; 10^e m., 1679.

Digitized by Google

Born huissier; en 1605, son fils *Jacques Du Born*, docteur et avocat, capitoul en 1604-5 (déjà cité au n° 11), et, en 1619, sa veuve *Marguerite de La Salle*. En 1740, l'immeuble fut vendu par noble *Jean-François Du Born*, et sa femme *D^lle Anne de Villais*, à la *Société des Frères Tailleurs* de la Taille de Thoulouse. A l'époque de la Révolution l'immeuble fut saisi comme bien national, et estimé 30.000 livres.

Au n° 21, en 1550, *Bertrand de Fonte*, licencié et, en 1571, son fils *Bernard de Lafont*, capitoul en 1577-78, 1584-85, 1592-93, marié à *D^lle Bourguine de Loupes*; vers 1679, M. *N. de Mondran*, dont les registres ne nous révèlent pas le prénom.

Sur le côté Nord, (1) entre la rue des Tourneurs et le Palais de l'Archevêché, aujourd'hui Hôtel de la Chambre de Commerce, il y avait autrefois 11 maisons qui ont disparu et dont les 6 premières étaient en façade sur la place Rouaix; la 6^me, vaste hôtel des Daffis et des Prohenques, a été emportée par la rue Alsace, ainsi que les deux suivantes; les trois autres se trouvaient sur le sol du jardin de l'Archevêché.

La 6^me maison, grand immeuble de plus de 1.300^mq, appartenait, en 1549, à *Jean Daffis*, conseiller au Parlement en 1536, Président en 1556, premier Président en 1563, mort en 1581, marié à *D^lle Catherine de Tornoer* (ou Tournier), et passa après sa mort à son fils *Guillaume Daffis*, conseiller en 1568, Président en 1575, avocat général en 1582, puis 1^er président à Bordeaux 1586-1610, marié à *D^lle Lucrèce Desplas*, qui la vendit par acte du 9 février 1599 à son beau-frère *Hugues de Rudelle* (2), conseiller 1570-1617, marié à *D^lle Marie de Daffis*, lequel prit l'immeuble en charge en 1610. Vers 1634, l'hôtel passa à la famille Prohenques; nous y trouvons (3), en 1654, *Guillaume de Prohenques* conseiller 1634-1661, marié à *D^lle Marthe de Carrière*; en 1661, *Jean de Prohenques*, conseiller 1661-1675, marié à *Dame Marguerite de Combes*, et, en 1672, autre *Guillaume de Prohenques*, conseiller 1672-1719.

La 8^me (petite maison de 33^mq) appartenait, en 1549, à *Antoine Rahou* solliciteur, probablement le père de *Pierre Rahou* le capitoul; en 1631, à *Bernard Tournier*, ancien trésorier de la ville et, vers 1670, à *Jean-François de Tournier*, le conseiller qui avait son hôtel rue des Couteliers (n° 46).

Les 3 petites maisons suivantes qui furent vendues à la ville en 1770 par l'avocat au Parlement *Raynaud Hyacinthe Labouille*, pour l'agrandissement qui ne se fit jamais, de l'hôtel du 1^er Président (aujourd'hui

---

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 10^e m., 1549; 9^e m., 1571 et 1679.

(2) Le portrait de Hugues de Rudelle se trouve dans le manuscrit des Parlementaires, f° 215.

(3) Département des Chambres du Parlement, manuscrit de la Bibliothèque.

Digitized by Google

Hôtel de la Chambre de Commerce) furent réunies au commencement du XVIIe s. par les Rudelle; nous y trouvons en 1610 *Hugues de Rudelle*, le gendre de Daffis; en 1624, son fils *Guillaume de Rudelle*, conseiller au Parlement en 1617, président de 1617 à 1642; en 1667, *Jean de Rudelle*, autre fils de Hugues, chanoine et grand chantre de l'Église Saint-Étienne, et en 1708, *Dame Madelaine de Rudelle*, veuve de *Guillaume Chabiran*, écuyer, seigneur de Saint-Orens et Gameville.

Au nº 8 on trouvait, en 1550, le licencié *Jean de Layga*; en 1571, *François de Senaux*, conseiller au Parlement 1570-1596, marié à Dlle N. d'Olive; en 1641, *Jean-Antoine de Lagorrée*, abbé et seigneur de Bauzelle; en 1708, *Henri de Burta*, conseiller 1684-1726, puis *Dame Thérèse de Burta*, veuve du président *Joseph de Caulet*, qui vendit en 1744 à *Jacques Caulet*, chanoine de l'Église Saint-Sernin.

Au nº 12, en 1477, *Arnaud Raymond de Goyrans* et, en 1550, le notaire *Jean Mercadier*.

261. — L'Hotel de la Chambre de Commerce.

(Rue Croix-Baragnon, nº 6.)

(Hôtel du 1er Président 1770-1790. — Hôtel du Directoire du Département 1791-1799. — Palais Archiépiscopal 1802-1906. — Hôtel de la Chambre de Commerce 1913.)

L'ancien Archevêché de la rue Croix-Baragnon a, depuis 1913 un propriétaire, la Chambre de Commerce, qui possède des droits de propriété irréfutables, mais pendant plus d'un siècle, depuis la Révolution, propriétaire et occupant, la ville et l'État, avaient perdu toutes notions de leurs droits respectifs. Ils ont toujours ignoré quel était le véritable propriétaire, et l'ignorent même encore; ce n'est qu'en 1872 que pour la première fois et sans aucun titre, nous voyons l'État faire acte de propriété en revendiquant ses droits d'exproprié, pour une parcelle absorbée par la rue Alsace, et la ville acquiescer sans murmurer, et faire acte de délaissement, en payant une indemnité à l'État (1). Trente huit ans après, la ville à la suite d'une enquête (2), renonçait à toutes revendications, et aban-

(1) Indemnité de 12.320 francs, pour 154mq de terrain bâti, comprenant les écuries de l'Hôtel de l'Archevêché. — Délibération du 9 février 1872; Ébelot, maire. — A. D. — O. Toulouse, 156.

(2) Dans une remarquable étude historique, faite, en 1910, sur l'Hôtel

Digitized by Google

donnait aveuglément le bien communal à l'État, qui depuis l'a cédé au département, au prix de 170.000 francs, en vue de sa retrocession à la Chambre de Commerce, pour le même prix.

ORIGINE. — Au XIV^e s., les terrains sur lesquels se trouvent une partie de l'hôtel et plusieurs immeubles voisins, appartenaient au Capitoul *Raymond de Puybusque* (1); on sait que les de Puybusque, une des plus anciennes familles de notre ville, ont siégé quarante-neuf fois au Capitoulat; six fois au XIV^e s., vingt-cinq fois au XV^e et dix-huit fois au XVI^e.

Au XVI^e s. (2), deux hôtels occupaient l'emplacement du monument actuel; le plus grand de 2058 m. q. environ, appartenait à *Jean de Saint-Jean*, seigneur de Ségoufiel, capitoul en 1510-11, qui le possédait encore en 1550; il passa peu avant 1570 à *Jean-Paul de Saint-Jean*, baron de Ségoufiel, seigneur de Mons, président au Parlement de 1574 à 1586, marié en 1564 à *D^lle Jeanne d'Aygua*, puis à son frère *Pierre Odet de Saint-Jean*, sieur de Mons, marié en 1569 à *D^lle Catherine de Bonald*, conseiller au grand conseil de 1569 à 1584, et président au Parlement de 1587 à 1598.

Au XVII^e s., il passa à la famille Ciron, dont (3), vers 1650, *Jean Baptiste de Ciron*, seigneur de Cramoux, président à mortier de 1654 à 1683, marié à *D^lle Diane de Maussac*, puis *Jacques Philippe de Ciron*, seigneur et baron de Cramoux, conseiller en 1674, président de 1692 à 1724, et son fils *Innocent-François de Ciron de Cramoux*, conseiller de 1718 à 1725.

---

du 1^er Président et les circonstances de son acquisition (*Mém. de la Société Archéologique*, t. XVII, 1914), M. Galabert, l'érudit archiviste de la Ville, a exposé les résultats de cette enquête dont les conclusions, basées sur une appréciation des conditions du premier achat de l'Hôtel de Fumel, par la ville, en ne tenant compte que de l'origine des fonds, ressortent comme très discutables. — La plupart des notes que nous donnons plus loin, relatives à cet achat, ont déjà été données avec un plus grand luxe de détails dans cette étude.

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 1477, 10^e m., art. 22 à 27.

(2) A. M. — Cad. La Pierre, 1550, 10^e m., art. 23; 1571, 9^e m., art. 27; 1679, 9^e m., art. 28.

(3) Département des Chambres du Parlement : man. de la Bibliothèque.

Digitized by Google

En 1742, l'immeuble fut vendu par *D^lle Marie de Ciron* (sœur d'Innocent), femme de *François-Paul de Solages*, seigneur de Salvagnac, et leur fils, au prix de 35.500 livres, à *François de Roux*, marquis de Sainte-Colombe, président au Parlement en 1695 et conseiller d'honneur en 1740, qui le légua à son fils *Sylvestre-Jean-François de Roux*, marquis de Puyvert, conseiller en 1734, président aux Requêtes en 1739 et président à mortier en 1743, mort en 1781.

Le second immeuble (1) de 450 m. q. environ de superficie, appartenait en 1477 à *Jean de Villanove* ou *Villeneuve*, seigneur de Saint-Jory, capitoul en 1445-46; en 1549 au seigneur de Montlaur; vers 1553 à *Guillaume Boyer*, ancien avocat au Parlement de Toulouse, conseiller au Parlement de Bordeaux en 1545 et 1546, président à Toulouse de 1553 à 1573; en 1620, à *Pierre de Lagôrrée*, prêtre et docteur en Théologie, prieur de Lescure, et en 1641 à *Jean-Antoine de Lagorrée*, abbé et seigneur de Bauzelle. En 1742, il fut vendu par *Marie de Ciron*, son mari de *Solages* et leur fils à *Sylvestre-Jean-François de Roux*, marquis de Puyvert, qui réunit les deux immeubles et les prit en charge en 1746.

Dans la suite les deux immeubles passèrent au Comte *Joseph de Fumel* « maréchal des camps et armées du roy, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de la province de Lionnois, commandant dans les provinces d'Agenois et Condomois », qui les possédait en 1769.

Hotel du 1er Président. — En 1769, sur injonction du roi, au plutôt du Comte de Saint-Florentin (ministre de la maison du roi), la ville fut mise en demeure de fournir un logement « fixe et décent » aux premiers présidents du Parlement (2), et l'hôtel de Fumel, estimé 120.000 livres, qui était le seul à vendre en ce moment, lui fut indiqué, pour servir à perpétuité à cet effet. Le prix d'achat devait être remboursé à la

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 10e m., 1477, art. 29; 1549, art. 24; 9e m., 1571, art. 21; 1679, art. 29.

(2) A. M. — AA.47, nº 48, lettre du 10 mars 1769.

Digitized by Google

ville en six annuités, et elle serait tenue de pourvoir aux réparations et à l'ameublement (1).

Ce remboursement serait prélevé sur le fonds « *que sa Majesté destine chaque année au soulagement des villes et communautés de Languedoc, pour les mettre en état d'entreprendre des ouvrages utiles... et dont elle dispose à sa volonté, sans la participation des Etats de Languedoc* ».

Les Capitouls récalcitrèrent, mais se soumirent, et le 13 décembre 1769, avant que la ville ait contracté l'achat et même décidé le choix de l'hôtel à acheter, le conseil ordonnait un premier payement de 20.000 livres. Le texte de cette ordonnance est à retenir : « Ordonne en outre sa Majesté que sur la somme de 563.666 livres, par elle *destinée aux indemnités*, il sera prélevé une somme de 20.000 livres au profit de la ville de Toulouse, *pour l'aider dans la dépense dont elle a été chargée* par S. M., pour procurer un logement au sieur Premier Président du Parlement de Toulouse, en acquérant un hôtel convenable à cet effet, la dite somme de 20.000 livres, pour la première partie de celle *que S. M. jugera à propos d'accorder à la ville*, lorsque ladite acquisition sera faite et que la dépense totale que la communauté aura été obligée de faire pour cet objet aura été constatée » (2).

Le trésorier de l'Hôtel-de-Ville reçut ces 20.000 livres, et inscrivit sur son registre « : *Recette, à cause du don accordé par le Roy pour l'achat d'une maison pour le 1er Président...* ».

Le 20 avril 1770 le Conseil de la Bourgeoisie décida d'acheter l'hôtel Fumel 85.000 livres, et pour l'agrandir (ce qui ne se fit jamais) l'immeuble de Labouille 16.000 livres. Les frais des deux actes, passés le 20 juin 1770 s'élevèrent à 2.247 *l.* 19 s. 8 d. et les réparations à 45.605 *l.* 4 s., soit, au total, 148.853 *l.* 3 s. 1 d., qui furent remboursés à la ville par annuités, ainsi qu'il avait été convenu.

(1) A. M. — AA. n° 47, n° 59, lettre du 17 mars et n° 60 lettre du 25 avril.

(2) A. M. — Délibérations, 9 février 1770, f° 32e et 10 août 1770, f° 35e.

Digitized by Google

Par ce qui précède, on voit que la question de propriété se trouvait tranchée irréfutablement en faveur de la ville; celle-ci *avait acheté pour son propre compte, en toute propriété*, avec ses charges et profits, l'immeuble Fumel, *grâce à un don* du roi, prélevé sur le fonds « *destiné aux indemnités* » et « *au soulagement des villes et communautés, pour les mettre en état d'entreprendre des ouvrages utiles* », et afin de l'aider à fournir un logement « fixe et décent » aux premiers Présidents présents et futurs

Cependant, l'enquête qui a déterminé la ville en ces dernières années, à renoncer à revendiquer ses droits de propriété, envisageant seulement et dans un sens restreint, l'origine des fonds, provenant d'un don de roi, a donné au contraire, comme conclusion, que c'était l'État qui était propriétaire.

En 1779 surgit une première difficulté, dont la solution confirma le droit exclusif de propriété de la Ville.

Le marquis de Grammont, qui possédait la directe sur une partie de ces immeubles, réclama « que la Ville lui fournisse un homme vivant, mourant et confisquant, à raison de l'acquisition des maisons Fumel et Labouille, ou qu'elle traite avec lui à raison de l'indemnité due pour l'amortissement des droits de seigneurie », (1) alléguant que le Roi « *a entendu que la ville fit l'acquisition pour son propre compte, et son intention n'a été que de lui donner un secours pour l'aider à supporter cette dépense* » (2).

La ville ne chercha pas à se dérober à cette nouvelle charge imprévue, qu'elle aurait pu rejeter sur l'État, si le roi avait fait acte de propriétaire, et que ce dernier aurait liquidé s'il avait voulu conserver quelques droits de propriété; elle offrit donc à M. de Grammont de lui verser une indemnité, mais seulement pour la partie dont il possédait la directe, et strictement en conformité du dispositif de l'Édit de février 1713, réglant les acquisitions faites pour l'usage public, pour l'embellissement des villes ou pour le service du roi, et le marquis

(1) A. M. — Délibération du 16 septembre 1779, XLVII, f° 115.
(2) A. M. — DD., pièces non classées (Cf. Galabert).

Digitized by Google

de Grammont fut obligé de se contenter de cette indemnité qui fut réglée à 1.200 livres.

Le 8 novembre 1770, le premier Président de Niquet, fit son entrée à Toulouse et descendit dans son hôtel particulier de la rue d'Astorg (nº 3) et le 13, après son installation au Palais il offrait un souper dans l'ancien hôtel de Fumel (1).

En 1790 (7-30 septembre), le Parlement ayant été supprimé, l'immeuble resta momentanément sans emploi. Deux premiers Présidents seulement avaient séjourné dans l'hôtel de la première Présidence; *Joseph de Niquet*, nommé en 1770, et démissionnaire en 1787, et *Emmanuel de Cambon*, nommé en 1787; leur prédécesseur *Drouyn de Vaudeuil*, qui avait été l'instigateur de l'acquisition, avait donné sa démission en 1770, avant d'y entrer.

Hotel du Directoire du département. — Au moment de la Révolution, l'immeuble devenant vacant, par la suppression du Parlement, la ville propriétaire loua l'hôtel au *Directoire du Département* pour le prix de 3.000 livres par an, et les granges et écuries au Sieur Babar, pour 160 livres. Le bail fut passé le 20 juillet 1791 et l'installation du Directoire se fit le 1er août.

En 1792, la ville vendit une partie des glaces de l'hôtel, et en 1793, celles qui restaient.

En 1798, l'administration départementale se trouvant trop à l'étroit, résolut de s'installer dans l'ancien Archevêché, désafecté; le transfert eut lieu en novembre 1799, et le bail n'étant pas achevé, les clefs furent alors remises au receveur des domaines nationaux. L'État s'improvisait ainsi propriétaire, sans titre et sans savoir pourquoi; le Préfet cependant fit faire des recherches sur la validité de cet acte, mais elles restèrent infructueuses.

Palais archiépiscopal. — En 1802, lors de la réorganisation du culte, l'ancien hôtel du premier Président fut

(1) Pierre Barthès, novembre 1770. — Manuscrit de la Bibliothèque.

Digitized by Google

affecté au logement du nouvel archevêque *Primat*, et l'arrêté du 29 germinal an X (19 avril 1802) portait :

ART. 4. — « La maison *ayant appartenu à la ville* de Toulouse, et destinée au logement du premier Président, est affectée à celui de l'Archevêque de Toulouse ».

ART. 5. — « Le Directeur des domaines *en fera la remise* au *Maire de Toulouse*, qui prendra de suite les mesures nécessaires pour les réparations... » etc.

Dans cet arrêté, on voit un doute sur la propriété : « *Ayant appartenu à la Ville* », mais on restitue cette propriété à la Ville; « *remise au Maire de Toulouse* », en lui laissant la charge des réparations comme propriétaire.

Peu de temps après, l'archevêque ayant fait faire de sa propre autorité, une chapelle dans l'hôtel, en demanda le remboursement (418 s.) au Préfet qui refusa de payer, ainsi que le Maire.

Enfin en 1808, par le Décret du 27 juillet, Napoléon étant à Toulouse, *affecta définitivement*, l'hôtel du premier Président à l'Archevêque, et l'hôtel du ci-devant Archevêché à la Préfecture. Il consacrait ainsi un état de choses existant, sans s'inquiéter de la question de propriété.

Depuis cette époque, les payements de toutes les réparations de l'hôtel ont été effectués sur les fonds alloués pour les réparations des cathédrales, évêchés et séminaires, c'est-à-dire, par l'État.

En 1824, le Préfet tenta encore de faire faire de nouvelles recherches sur les titres de propriété, mais elles restèrent aussi infructueuses que les premières.

En décembre 1906, en vertu de la loi de séparation, l'hôtel de l'Archevêché a été désaffecté; les archevêques qui l'ont occupé sont :

De 1802 à 1816, Claude-François-Marie Primat;

De 1816 à 1820, François de Bovet;

De 1820 à 1830, Anne-Antoine-Jules, Cardinal de Clermont-Tonnerre;

De 1830 à 1851, Paul-Thérèse-David d'Astros;

De 1851 à 1859, Jean-Marie Mioland;

Digitized by Google

De 1859 à 1895, Julien-Florian-Félix, Cardinal Desprez;
De 1896 à 1899, François-Désiré Mathieu;
De 1899 à 1906, Jean-Auguste Germain.

PRISE EN POSSESSION ET VENTE PAR L'ÉTAT. — En 1907, le 25 janvier, l'État s'est emparé de l'immeuble, comme il s'était emparé jadis de l'Esquile, propriété de la ville, édifice construit aux frais de la Ville sur un terrain appartenant à la commune, et entretenu de tous temps aux dépens des deniers municipaux. Mais dans l'acte de vente il n'a pas osé invoquer, comme origine de la propriété, le don du remboursement fait par le roi, comme les enquêteurs l'avaient présenté.

L'acte de cession au département pour la rétrocession à la Chambre de commerce (1) porte : « L'État est propriétaire de l'immeuble vendu, savoir : Pour la plus grande partie (archevêché) *depuis un temps immémorial, pour en avoir disposé à titre de propriétaire sans trouble ni réclamation, et tout au moins depuis le* 27 *juillet* 1808, *date de la dernière affectation comme palais archiépiscopal*, et pour le surplus... » etc.

On a ainsi fait revivre la vieille formule « de toute ancienneté », usitée au Moyen âge lorsqu'on ne connaissait pas les origines, en la transformant en « depuis un temps immémorial » mais cette phrase devient un faux en la circonstance, car l'État n'ignore pas que le 20 avril 1770 l'immeuble appartenait au Comte de Fumel, et que du 20 juillet 1791 en novembre 1799, l'État n'en a joui qu'en payant une location à la Ville; les enquêteurs l'ont consigné tout au long dans leur rapport. Enfin la date du 27 juillet 1808 invoquée pour la jouissance, ne constitue pas un acte de propriété, mais une affectation gratuite, faite au nom de l'État, qui n'en était pas propriétaire et n'en connaissait pas le propriétaire.

(1) Acquisition déclarée d'utilité publique par Décret du 8 décembre 1910. — Cession autorisée par décision ministérielle du 13 novembre 1909 au prix de 170.000 francs. — Acceptée par décision du Conseil général du 11 mai 1910, confirmée par délibération du 18 avril 1912. — Achat fait en vertu d'une délibération de la Chambre de Commerce du 27 janvier 1913. — Acte de vente passé le 29 janvier 1913.

Digitized by Google

INSTITUTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE. — La chambre de Commerce instituée par arrêt du Conseil du Roi du 29 décembre 1703, se composait jadis d'un prieur, de deux consuls de la Bourse des Marchands et de quatre députés. Les États de Languedoc lui fournissaient un budget annuel de 600 livres.

Supprimée à l'époque de la Révolution, elle fut rétablie par arrêt des Consuls du 3 nivose An XI (24 décembre 1802). Elle est actuellement composée de 21 membres renouvelables par tiers tous les deux ans, et élus pour six ans. Son budget est assuré au moyen de centimes additionnels ajoutés au principal des patentes.

Depuis sa création jusqu'en 1913, le siège de la Chambre de Commerce fut établi place de la Bourse, d'abord dans le local de l'ancienne Bourse des marchands, puis dans l'hôtel de Bastard (1781) et dans l'hôtel de la Bourse depuis sa construction (1836) (voir notices 206 et 207).

262. — L'HOTEL CASTELLANE.

(Rue Croix-Baragnon, n° 10.)

Le magistral hôtel de la rue Croix-Baragnon n° 10, dont le grand portail monumental s'ouvre sur une vaste cour aux façades régulières, mais sans ornementations et sans style, a été construit selon toutes probabilités par les Castellane, vers 1770.

L'immeuble n'a rien de bien remarquable que l'ampleur de ses constructions et le lourd fronton de son portail, chargé de deux énormes lions soutenant deux écussons frustes; il fut pourtant édifié à une époque où les façades comme les intérieurs des hôtels revêtaient une certaine élégance. Le grand escalier avec sa rampe en fer forgé, Louis XVI, qui porte encore deux couronnes de marquis surmontant le vide de deux blasons disparus, a cependant une belle allure, comme les deux balcons sur la rue, et, la ferronnerie au style sévère du premier Empire, qui surmonte les vantaux du portail est une pièce assez rare dans notre ville.

Digitized by Google

Le *marquis de Castellane* mort en 1845, fut un passionné de nos antiquités régionales et l'un des premiers fondateurs de la Société Archéologique en 1831.

Un hôtel devrait toujours porter le nom de celui qui l'a fait construire, et non du second occupant ou du dernier possesseur, celui-ci pourtant est plus généralement connu sons le nom d'Hôtel Campaigno. Ce fut en effet pendant le second Empire, la demeure du Comte *Patras de Campaigno*, maire de Toulouse de 1858 à 1865; maire impopulaire, qui fut brocardé dans des chansons dont les vieux toulousains se souviennent encore, mais qui, cependant, resta en fonction plus longtemps que tous ses prédécesseurs et successeurs, et entreprit et mit en œuvre l'exécution du percement des deux grandes voies, rue de Metz et rue Alsace, qui ont transformé la physionomie de notre ville, et dont le premier projet remonte au 31 août 1776.

C'est sur l'emplacement de cet hôtel que se trouvait, dans la première moitié du XVI^e^ s., celui du Juge mage *Michel Du Faur* de Saint-Jory, désigné alors *Hôtel Saint-Jory* ou *Hôtel du Juge mage*, qui fut construit sur les plans de Nicolas Bachelier, et dont il ne nous reste plus que les deux cariatides d'une fenêtre déposées dans le grand cloître du Musée des Augustins (n° 609) (1) et la description donnée par Dupuy du Grez.

La tour de cet hôtel devait être de la même hauteur que celle de la Maison Bernuy (rue Gambetta) construite en 1504, et qui existe encore; le bail passé par J. de Bernuy, avec Mérigo Caïla, porte : « Fera une vit (tour d'escalier) de teula, de la hautor d'aquela de Mossen lo procureur », et le Procureur du roi était alors, Arnaud du Faur (1483-1509).

Les *Du Faur*, anciennement *Fabre* ou *Fabri*, possédaient déjà cet immeuble au XV^e^ s., le registre de pagellation de 1477 mentionne « *Gatien Fabre*, tiers président au Parlement » pour

(1) Le catalogue Rachou de 1912, précise pour ces cariatides (n° 609) « fin du XVI^e^ s. »; or les sculptures de l'hôtel du Juge Mage sont citées déjà dans un bail à besogne du 22 mars 1545 (1546 ns.) de Nicolas Bachelier, relatif à l'Hôtel Nolet (Arch. not. — Lobeyrie not. reg. 69, f^os^ 90-91); elles appartiennent donc à la première moitié du XVI^e^ s., et non à la seconde.

Digitized by Google

« un grand houstal à Rouaix, tirant à la Croix-Baragnon (1) » personnage qui n'était autre que *Gatien* ou *Gassia Du Faur*, ancien juge ordinaire de Vic-Fezensac 1462, chancelier du Comte d'Armagnac 1468, nommé tiers président au Parlement de Toulouse, 3 février 1473, qui avait épousé *D^lle Honorate de Frère*, et qui devint co-seigneur de Saint-Jory en 1485, par l'achat d'une partie de cette seigneurie, selon acte du 24 août 1485 et pour le prix de 2.000 écus (l'écu valant 27 sous et demi tournois). La famille Du Faur n'eut l'entière seigneurie de Saint-Jory qu'en 1560.

Après sa mort, par testaments des 4 octobre 1494 et 1^er février 1495 (2), ses biens passèrent à son fils *Arnaud du Faur*, procureur général en 1483, mort en 1509, qui avait épousé en première noce en 1484, *D^lle Fine de Peyrolières*, en seconde noce en 1493, *Louise de Minard de Tournefeuille*, et en troisième noce *Bourguine de Bouzaine.*

Du troisième lit, naquit *Michel Du Faur*, qui hérita de l'immeuble de la rue Croix-Baragnon, et le fit reconstruire, probablement en 1545. Il avait alors 570 c. 3 s. de superficie, soit 1842 m. q. (3).

Michel Du Faur, seigneur du Pujol, Saint Jory, Montlaur, La Serre et Deyme, juge au Présidial en 1531, juge mage 1535-1547, Conseiller au Grand Conseil en 1556, président au Parlement en 1565, président honoraire en 1573, avait épousé en 1531 *D^lle Eléonore de Bernuy*, fut nommé mainteneur de la gaye-science en 1535, chancelier des Jeux Floraux en 1558, et mourut entre 1574 et 1575.

C'est dans son hôtel que descendit le 27 juillet 1533, Anne de Montmorency, maréchal de France et gouverneur du Languedoc; le procès-verbal de sa réception dit qu'il logea chez *Michel Fabri*, juge ordinaire, en son hôtel de la rue Croix-

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 10^e m., 1477, art. 31; 1549, art. 26; 9^e m., 1571, art. 30; 1679, art. 30.

(2) « In domo suae habitacionis carrerie Crucis Baranhonis ». Arch. des not. — Carreri not., 1^er février 1495.

(3) En 1808, la superficie du nouvel hôtel Castellane était de 634 cannes, soit 2.045 m. c.

Digitized by Google

Baragnon (1); il n'était en effet en ce moment que juge au Présidial, et ne fut nommé juge mage qu'en 1535.

L'hôtel resta la propriété de la famille Du Faur jusque vers 1770, mais à partir de 1571 les registres de l'Hôtel de Ville n'enregistrent plus de mutations, on ne trouve que la mention en 1679 de « Messire Jacques Du Faur, seigneur de Saint-Jory. En somme, en l'espace de quatre siècles, trois familles seulement se sont succédé dans cet immeuble, qui appartient encore aujourd'hui à la famille Campaigno.

263. — La Maison Gothique.

(Rue Croix-Baragnon, nº 15.)

La maison de la rue Croix-Baragnon nº 15, connue sous le nom de « Maison Gothique », et classée comme telle par nos archéologues toulousains, n'appartient exclusivement ni au style gothique, ni au style roman. Tout caractérise dans cette construction le *style de transition* de l'époque romano-gothique, période de révolution architectonique qui marqua l'abandon du plein-cintre pour l'arc en tiers-point, tout en conservant encore longtemps les traditions romanes. La désignation qui devrait lui être appliquée est *maison Romano-gothique.*

Cette maison, la plus vieille de Toulouse, a malheureusement été considérablement remaniée, surtout à l'intérieur (2), au XVIIe s., c'est alors que la façade sur la cour a été reconstruite, et que celle sur la rue a été défigurée par des fenêtres d'un tout autre style, à linteaux droits, percées pour éclairer un étage intermédiaire, établi aux dépens du rez-de-chaussée; disposition nouvelle qui a nécessité la destruction du sommet des arcs ogives des boutiques sur la rue, que masquent aujourd'hui de vulgaires boiseries de magasins.

Ce logis n'en est pas moins un de nos plus précieux monu-

(1) A. M. — AA.5, nº 94.

(2) Nous soupçonnons, au premier étage, l'existence d'une cheminée monumentale, cachée derrière une cloison.

Digitized by Google

ments archéologiques, car si l'architecture gothique est dignement représentée dans notre ville, par nos églises, quelques hôtels et de nombreuses tours, l'architecture civile de l'époque Romano-gothique ne nous a laissé que cette seule maison, qui dans sa modeste élégance caractérise bien l'étape de transition qui sépara le style roman du style ogival.

De l'époque Romane il ne nous reste comme construction civile, que l'intérieur de la Tour Mauran et le mur percé de deux fenêtres géminées, transporté au Jardin-des-Plantes, dernière épave des « greniers du Moulin » jadis édifiés sur la muraille romaine de la rue du Château, près de la Tour de Thanus.

Le décor de la façade est d'une extrême simplicité, et consiste seulement en deux étroits bandeaux de pierre sculptés, tranchant sur la rougeur des briques, l'un à la naissance des fenêtres, l'autre à la hauteur des chapiteaux; sur ces bandeaux galope tout un bestiaire d'animaux plus ou moins fantastiques, entrecoupé d'écussons aux figures héraldiques indécises.

Les cinq fenêtres, sans saillies, aux sveltes colonnettes de marbre supportant les arcades jumelles, sont encadrées par des arcs de décharge en tiers-point, dont le tympan est percé d'un œil-de-bœuf, et tandis que les chapiteaux ont conservé dans leurs sculptures la tradition romane, les moulures gothiques du XIV^e^ s. apparaissent sur les bases des colonnes.

La construction doit dater apparemment, à en juger par l'appareillage des matériaux, briques et lits de mortier, de la fin du XIII^e^ s., mais jusqu'à ce jour, aucun document ne permet de dire qui l'a fait édifier, et c'est sans aucune raison valable qu'on l'a attribuée à la famille Varagne ou aux Baragnon. Le plus ancien document terrier nous révèle comme propriétaire de cette maison en 1477, *Jammes Benazet* (1); son immeuble comprenait alors les n^os^ 15 et 17 actuels de la rue Croix-Baragnon et une partie du n° 7 de la rue Tolosane; ce n'est que deux siècles plus tard, en 1650, qu'il y eut partage

(1) A. M. — Cap. La Pierre. — Cad. 11^e^ m., 1477, art. 31 et 35; 1550, art. 44; 1571, art. 38; 1679, 10^e^ m., art. 29, et Registres des Tailles.

Digitized by Google

entre trois propriétaires différents. En 1505 nous y trouvons « *Mons. Charles Bénédicti*; en 1525 ses héritiers; en 1539 *Nicolas Benoist* et ses frères, et en 1550 et 1571 *Pierre Benoist* (1), seigneur de Pechbonnieu, conseiller au Parlement (1557-1572), marié en 1571 (13 décembre, Saint-Étienne) à *Dlle Béatrice de Robert* ou *Roubert*.

Le nom de cette famille a subi de nombreuses transformations, *Benazet*, Bénédicti, Benezeyt, Bénézit et Benoist; nous le trouvons sous ces diverses formes, figurant quatorze fois au Capitoulat, et sept fois au Parlement.

Dans le commencement du XVIIe s., l'immeuble passa aux Vézian, par l'alliance en 1613 de *Charles de Vézian*, conseiller au Parlement 1597-1633, avec *Dlle Marie de Benoist*. En 1650 *Etienne de Vézian*, seigneur de Mazade, gardait seulement la partie de l'immeuble en façade sur la rue Tolosane, et cédait par acte du 5 mai (Comère, notaire) le nº 17 de la rue Croix-Baragnon, à un certain *P. Dupuis*, et le nº 15 à son cousin *Antoine Roubert* ou *Robert*, maître apothicaire.

Dans la seconde moitié du XVIIe s., la « maison gothique » passa au trésorier de France *François d'Aldeguier*, puis à ses héritiers vers 1678, et en 1738 à *Pierre Leblanc* (2), conseiller au Parlement 1711-1745, marié à *Dlle Claire de Cousin de Lavallière*, puis à son fils *Clément-Marie Leblanc*, conseiller en 1742, qui mourut victime de la tourmente révolutionnaire (3); jeté d'abord à la prison de la Visitation, avec 35 de ses collègues, il était peu après dirigé sur Paris et exécuté sur la place de la Révolution le 26 prairial, An II (14 juin 1794).

(1) Dumège (*Institutions*, t. IV, p. 458) confondant les rues Croix-Baragnon et Bouquières, donne pour propriétaire de la maison gothique en 1550 M. de Goyrans.

(2) Il habitait déjà cette maison dès 1711 (Département des Chambres du Parlement).

(3) Ses biens furent saisis et estimés 158.422 livres, pour son domaine de Ginestou; 16.443 livres pour ses deux maisons de la rue Croix-Baragnon et rue des Changes, et 1.394 livres pour son mobilier (H. Martin).

Digitized by Google

264. — La Tour de Bérenguier Bonnefoy.

(Rue Croix-Baragnon, nº 19.)

Dans la cour de la maison nº 19 de la rue Croix-Baragnon se dresse une grosse tour octogonale que le capitoul *Bérenguier Bonnefoy* fit construire vers 1513 et sur laquelle s'étale la plus flamboyante et la plus lourde ornementation gothique (1) de nos tours toulousaines. Les quatre fenêtres en arcs surbaissés, surmontées de volumineuses accolades chargées à l'extrados d'épaisses crossettes, et dont les fleurons s'épanouissent en d'énormes bouquets plus volumineux encore, présentent un type très caractérisé de la décadence de l'art gothique, et de l'efflorescence de la Renaissance du début du XVIe s.; type unique pour notre ville. Cette lourde décoration d'un goût douteux, qui pourrait être encore de mise pour un grand édifice se trouve fort à l'étroit entre les quatre murs resserrés de cette cour.

Le tympan de la première fenêtre devait sans doute porter un blason qui a été enlevé à l'époque de la Révolution, et probablement celui de *Jean-Jacques Lacaze de Rochebrun*, le capitoul de 1729 que nous soupçonnons fort d'avoir été l'auteur de l'inscription de la porte intérieure du corridor « VNI SVSPIRO — 1730 ». (2) Sur le second, un lion, peu héraldique, appuie sa griffe sur un cartouche, où l'on voit un mouton. Ce cartouche n'ayant par sa forme aucune apparence d'un blason, n'a pas été martelé à l'époque de la Révolution, et permet de pouvoir préciser l'auteur de la construction, *Bérenguier Bonafède*, ou *Bonnefoy*, capitoul en 1513-14, qui portait sur ses armoiries « D'azur au mouton paissant d'argent sur une terrasse de sinople; au chef d'or chargé de trois croisettes de

(1) Lahondès a classé cette tour « Renaissance ». — (*Bull. Société Archéologique*, 1900, p. 159).

(2) Je n'ai qu'un seul désir.

Digitized by Google

gueules ». (1) Sur le troisième tympan, dans une hostie rayonnante, qui semble provenir d'une restauration, se trouve le monogramme du Christ I. H. S., en caractères romains, sur un Ave Maria gothique, et dans le quatrième, un Père éternel bénissant, d'une assez mauvaise facture, tient un globe terrestre en main. Les crochets en choux frisés de l'accolade de cette fenêtre ont été remplacés par des enfants nus, motif précurseur de la Renaissance, tandis que les modillons s'étalent en des animaux contournés du plus pur gothique, et inversement les modillons de la première fenêtre représentent des bustes humains contournés, analogues à ceux de la Renaissance sous François 1er.

Cette tour qui renferme la vis d'escalier de 67 marches, n'a jamais eu de voûte terminale ni de salle supérieure, et probablement pas de terrasse. La porte a été remaniée et défigurée.

Tout le reste du vieux logis a été transformé; il ne reste plus qu'une salle au rez-de-chaussée, couverte par une voûte dont on aperçoit encore les nervures.

Cet immeuble qui jadis, et jusqu'en 1654 avait façade sur la rue Tolosane (nº 9), appartenait dans la seconde moitié du XVe s. (1477) à *Bertrand de La Jugie*, cambrador (2) (changeur), qui possédait d'autres maisons en ville, et dont un des ancêtres *Pierre de La Jugie*, fut capitoul en 1314.

Vers 1513, sa fille *Cécile de La Jugie*, ayant apporté l'immeuble en constitution de dot, dans son mariage avec *Bérenguier Bonafède* ou *Bonnefoy* (3), capitoul en 1513-14, celui-ci fit reconstruire la vieille demeure et élever la tour, sur laquelle il fit sculpter ses armoiries (4).

(1) Lahondès a cru voir dans ce cartouche *un ours*, et par déduction a donné pour armoiries des Bonnefoy « De... à l'ours de... ». — (*Bull. Société Archéologique*, 1894, p. 67).

(2) A. M. — Cad. La Pierre, 11e m., 1477, art. 30; 1549, art. 43; 1571, art. 37; 10e m., 1679, art. 27.

(3) Voir autres immeubles de la famille Bonnefoy, rue Tolosane, nº 14, maison du Jeu de Paume et nº 18.

(4) En 1540, Bérenguier Bonnefoy dénombra ses fiefs nobles de Montauriol, avec sa femme Cécile de La Jugie, et son fils Jean, notaire et secrétaire du roi (Arch. not. Répertoire Donatial).

Digitized by Google

L'hôtel passa dans la suite, vers 1548, à *Jean de Bonnefoy* (1), conseiller à la cour Présidiale, marié à *D^lle Claire de Guyot*; vers 1575, à son frère *Jacques de Bonnefoy*, co-seigneur de Montesquieu, capitoul en 1547-48, et, en 1586, à noble *Jean de Bonnefoy*, écuyer, seigneur de Villiers, marié le 18 septembre de la même année à *D^lle Martres de Potier-Laterrasse* (2). En 1614 sa veuve et son fils *Jean de Bonnefoy* le vendirent à *Simon de Labat*, capitoul en 1611-12, qui, après la mort de sa femme *D^lle Marie de Lesthing* (1622), rentra dans l'ordre des Frères Prêcheurs (Jacobins).

Vers 1634, le fils de ce dernier, Jean-Louis de Labat (3), avocat et capitoul en 1651-52 et 1652-53, hérita de l'immeuble (4) et vendit en 1652 le corps de maison en façade sur la rue Tolosane, qui resta définitivement séparé, au sieur *Jean La Clavière*, et le logis de la rue Croix-Baragnon en 1654 à *Pierre Martin Coulet*, marchand.

Vers 1678 l'hôtel devint la propriété de *Henry Lacaze*, seigneur de Montbels, co-seigneur de Colomiers, capitoul en 1679-80, marié à *D^lle Marie de Boussac*, et passa après sa mort, à son fils *Jean Jacques Lacaze de Rochebrun*, seigneur de Sapens avocat au Parlement et capitoul en 1729.

(1) Ce *Jean de Bonnefoy* était fils de Jean, seigneur de Montauriol et de *Anne de Bernuy* (mariés en 1531), Jean et Jacques qui suivent étaient issus du second mariage de 1551 avec *Marie de Sabatery*, veuve de *Simon de Lancefoc*.

(2) Les registres paroissiaux de Saint-Étienne donnent de 1567 à 1571, les mariages suivants, de membres de la famille Bonnefoy, habitant cet hôtel, et dont nous n'avons pu établir avec certitude les degrés de parenté : *D^lle Marguerite de Bonnefoy*, mariée le 11 janvier 1567 à *Arnaud Du Ferrier*, docteur et avocat. — *D^lle Ursule de Bonnefoy*, mariée le 26 avril 1571 à *Sicard de Garaud*, docteur et avocat. — *Jean Bonafède*, avocat, marié le 6 novembre 1571 à *D^lle Claire de Claviere*.

(3) Le portrait de ce capitoul se trouve sur la miniature de 1652 arrachée aux *Annales*, au Musée Saint-Raymond. — Son blason « d'azur au cerf passant d'or; au chef coupé de gueules, chargé d'un croissant d'argent accosté de 2 étoiles d'or » a été substitué en 1873, dans la cour Henri IV (où il n'avait jamais été), à celui de Martial Sentoux, capitoul en 1603, qui s'y trouvait autrefois.

(4) Il possédait aussi l'hôtel au double portail Renaissance de la rue Peyrolières, n° 34.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉCOLE DES ARTS MODERNE

PAR M. SAINT-RAYMOND.

La partie la plus réussie et surtout la plus durable de l'œuvre entreprise par l'autorité municipale, pour la reconstitution des études, au début du dix-neuvième siècle est assurément la réorganisation de l'École des Beaux-Arts. Les causes de ce succès sont très naturelles et bien faciles à reconnaître. Cette institution présentait des conditions de vitalité bien supérieures à celles de toutes les autres. Elle avait résisté aux troubles révolutionnaires et vécu, de ses propres forces, en un temps où la vie avait disparu partout ailleurs. Les élèves lui étaient demeurés fidèles. Les professeurs étaient liés étroitement par un grand esprit de confraternité. Ils étaient formés par une discipline qui avait dominé toute leur éducation. Ils étaient très heureux de reprendre la place qu'ils avaient occupée dans l'ancienne Société; mais ils sentaient qu'ils ne pouvaient se croire assurés de l'avenir qu'autant qu'ils auraient l'appui des pouvoirs publics. C'est pour cela qu'ils s'étaient prêtés avec empressement à toutes les combinaisons qui avaient caractérisé les premières tentatives provisoires de reprise d'enseignement; aussi pouvait-on compter sur leur bonne volonté et sur leur reconnaissance dès qu'on en viendrait à les associer à quelque chose de définitif. Telles étaient les conditions dans lesquelles le bureau des Sciences et des Arts prenait la direction de l'École, et cela explique les excellentes relations qui s'établirent, dès la première heure, entre les administrateurs et le corps enseignant; la sollicitude constante d'une part, l'assiduité, l'esprit de

Digitized by Google

travail, le zèle désintéressé de l'autre, et la prospérité qui ne tardera pas à apparaître comme la conséquence logique de ces qualités méritoires.

Le bureau passa les premières années de son fonctionnement dans des travaux très multiples et très divers commandés par le nombre et l'urgence de tâches équivalentes à une complète rénovation. La première était le soin d'assurer les conditions d'existence des services qu'il avait à diriger.

La ville avait déjà songé, en reprenant la direction de l'École des Beaux-Arts, à lui assurer un logement plus considérable et mieux approprié à ses besoins. Le meilleur parti à prendre était de l'installer dans le couvent des Augustins, dont l'église avait déjà été choisie pour recevoir la destination d'un Musée et qui réunissait ainsi deux établissements naturellement unis par la nature des études. Cette idée une fois adoptée, les travaux d'adaptation furent poursuivis avec une ardeur vivement stimulée par le Préfet, dont une correspondance avec l'Ingénieur en chef atteste l'intérêt qu'il prenait à cette affaire. Elle fut l'une des premières à recevoir sa solution, et ce fut le 2 janvier 1806 que l'École des Beaux-Arts prit possession de ses nouveaux locaux.

Mais ce n'était pas tout pour l'École d'être logée, il fallait encore la meubler, c'est-à-dire la pourvoir de tous les objets nécessaires à ses études. L'un des plus importants était une collection de moulages en plâtre d'après les plus beaux ouvrages de l'art antique. Le bureau s'occupe d'abord de réunir tous ceux qui avaient appartenu à l'ancienne Académie; il y ajouta progressivement ceux qu'on peut se procurer à Paris à l'atelier de moulages du Louvre; il en fit plus tard acheter à Rome; ces acquisitions se poursuivirent pendant une longue suite d'années et on en faisait encore d'importantes en 1825 (1). Mais dès l'année 1808 la salle d'antiques était établie au Musée; on lui avait destiné la salle capitulaire des Augustins, longeant l'un des côtés du grand cloître, aujourd'hui consacrée aux sculptures du Moyen âge. Le rapport

(1) 3e Reg. délib., p. 183; achats pour 2.721 fr. 90.

Digitized by Google

fait au bureau pour l'année 1808 constate cet achèvement et s'en félicite en termes où l'on voit, à travers leur tour emphatique, l'importance qu'on attachait à ce travail et la satisfaction qu'on en éprouvait. Il constate aussi les heureux effets de son influence sur les études des élèves (1). On arrête que l'usage en sera réservé aux élèves seuls qui pourront venir y dessiner tous les jours.

On s'occupe aussi de former pour l'école une bibliothèque spéciale. A cet effet, le bureau décide que les livres appartenant à l'ancienne Académie et à quelques amateurs qui avaient été déposés à la bibliothèque lui seront réclamés et serviront à former un premier fonds à l'École (3). On y joindra des copies de dessin d'architecture et de perspective et charpente et coupe de pierre, dont on fera exécuter chaque année un certain nombre. M. Pomian est choisi pour y présider et est autorisé à se faire aider par quelques collaborateurs dans ce travail pour lequel des fonds lui sont alloués.

Le 16 messidor an XIII eut lieu la première réunion des membres composant le bureau d'administration de l'École des Beaux-Arts.

On y lut les arrêtés du Ministre de l'Intérieur, portant en exécution du décret de Milan l'établissement de l'École des Sciences et des Arts, et du Préfet de la Haute-Garonne, du 1er messidor, portant nomination des membres du bureau d'administration et organisation de l'école.

M. d'Escouloubre fut nommé secrétaire temporaire.

Cette première séance est remarquable par une démarche des professeurs de l'École des Beaux-Arts, qui leur fait beaucoup d'honneur, à cause du désintéressement et de l'esprit de confraternité qu'elle prouve de leur part. Le procès-verbal de la séance l'expose ainsi :

« MM. Suau, Virebent, Roques et Lucas, professeurs de l'École, section des Arts, demandent, par lettre, à s'adjoindre chacun un coopérateur parmi les professeurs non conservés,

(1) Rapport de 1808, 1er Reg. délib., pp. 20-21; Reg. nº 2, p. 3.
(2) *Ibid.*, Rapport, 29 mars 1808.

Digitized by Google

en offrant de renoncer en leur faveur au tiers de leurs traitements, par le double motif de maintenir l'enseignement dans l'état satisfaisant où il n'a cessé d'être, et de venir au secours des professeurs qui, par la nouvelle organisation, se trouvent privés de leurs places. »

Cette proposition fut adoptée par le bureau, mais il voulut y ajouter la mention expresse de l'estime qu'il ressentait pour la généreuse démarche des professeurs (1).

Les coopérateurs étaient : MM. Goudin, Lapenne, Vigan et Pomian. Mais M. Lapenne, voulant se retirer de l'enseignement, devait être remplacé par un autre de ses anciens collègues. Ce fut M. Jacquemin qui fut choisi à cet effet, et comme ce nom rappelait aussi des souvenirs de dévouement et de services rendus dans les mauvais jours qui venaient de finir, le bureau voulut en consacrer la mémoire dans son procès-verbal :

« Considérant que le sieur Lapenne, proposé par le professeur de peinture, doit être censé en quelque sorte étranger à cet art qu'il ne cultive plus depuis vingt-cinq ans;

« Que le sieur Jacquemin a rempli avec zèle et un courage soutenu les fonctions de professeur de peinture pendant les tems les plus difficiles et sans jouir d'aucun traitement; que ses talents distingués et sa persévérance ont puissamment contribué à la conservation d'un établissement infiniment utile aux progrès des arts, ce qui lui donne des titres bien légitimes à la reconnaissance et à la justice du bureau d'administration;

« Il a été délibéré que les sieurs Goudin, Vigan, Jacquemin et Pomian sont nommés coopérateurs des professeurs de l'École spéciale des Arts, chacun pour la partie qui le concerne. »

Au milieu de tant de soins divers, le bureau n'oublie cependant pas que la direction de la vie intérieure de l'école

(1) MM. Malliot, Dumas et Lapenne avaient continué de professer depuis 1790 jusqu'à l'an XIII. C'est pour cela qu'on les trouve mentionnés avec leurs collègues dans quelques documents officiels. Mais ils se retirèrent à l'époque de la nouvelle organisation. C'est pour cela qu'on ne les trouve plus dans la dernière liste de la Ville et du Préfet.

Digitized by Google

et le souci de relever, aux yeux du public, son action extérieure doit figurer au premier rang de ses préoccupations. Dans ce but il s'attacha d'abord à reviser les règlements de l'ancienne Académie et tout en conservant autant que possible son esprit à modifier ce qui n'était plus conforme aux habitudes nouvelles. On distribue les heures de classe de manière à concorder avec les occupations de métier des élèves. On multiplie les exercices pratiques dans les classes d'architecture. Il résulte de ces travaux de réorganisation un règlement dont il faut faire connaître sommairement les principaux traits :

L'école de dessin est divisée en trois classes : classe des principes, classe de ronde-bosse, classe de modèle vivant.

La classe des études est consacrée à l'étude des diverses parties de la tête, des pieds, mains et autres fragments, d'après les meilleurs artistes modernes; et des ensembles, d'après les mêmes artistes et d'après l'antique;

La classe de ronde-bosse, consacrée à l'étude de la figure humaine en relief, d'après l'antique et sur les moulage en plâtre des plus belles statues antiques;

La classe du modèle vivant, où la même étude se poursuit sur la nature même, où les élèves sont admis dès qu'ils sont reconnus capables de la comprendre après leurs précédentes études.

Ces trois classes sont ouvertes, tous les jours, de 5 à 7 heures du soir, les dimanches exceptés.

Les élèves de peinture et de sculpture sont obligés de venir assidûment dessiner dans la classe du modèle vivant.

Le professeur ne leur permettra d'y peindre ou d'y modeler que sur le vu d'une autorisation du professeur de peinture ou de sculpture.

A la classe de peinture (professeur titulaire M. Roques, professeur adjoint M. Jacquemin), en dehors des travaux d'après nature, les élèves de cette classe peindront d'après les plus beaux tableaux du Muséum.

Le professeur leur apprendra, de plus, les règles de la composition et leur donnera des leçons d'anatomie extérieure relative aux arts du dessin.

Digitized by Google

La classe de peinture est ouverte les mardi, jeudi et samedi, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi.

La classe d'anatomie, relative aux arts du dessin, sera ouverte tous les jeudis depuis 9 heures du matin jusqu'à 10 heures.

A la classe de sculpture (professeur titulaire M. Lucas aîné, professeur adjoint M. Vigan), les élèves étudieront d'abord les principes et modèleront des pieds, des mains, des têtes, des torses et toutes les parties de la figure, et des figures entières, soit en ronde-bosse, soit en relief, en statues isolées, ou en groupes.

On y modèlera aussi des ornements.

La classe sera ouverte les lundi, mercredi et vendredi, de 8 heures à 10 heures du matin.

A l'école d'architecture (professeur titulaire M. Virebent, professeur adjoint M. Pomian), on montrera aux élèves l'architecture, prise dans la nature, perfectionnée par les Égyptiens, les Grecs et les Romains, ainsi que les plus habiles des modernes. On leur en expliquera les parties constituantes et les proportions : on les appliquera à tous les monuments civils, soit pour les plans, les distributions intérieures, les coupes des bâtiments et les décorations extérieures.

On donnera aussi, dans cette classe, des leçons de géométrie pratique, de perspective et de stéréotomie.

L'école d'architecture est ouverte les mardi, mercredi et samedi, de 3 heures de l'après-midi jusqu'à 5 heures.

Les classes de géométrie et de stéréotomie sont ouvertes, la première le lundi et le mardi, et la seconde le vendredi, de 2 heures de l'après-midi à 3 heures.

La classe de perspective est ouverte le jeudi, de 3 heures de l'après-midi à 5 heures.

L'école des Beaux-Arts, mise en fonctionnement sur de telles bases, ne tarda pas à donner d'excellents résultats, comme le constatent les documents officiels qui s'y rapportent. En 1806, M. d'Escouloubre, secrétaire du bureau d'administration de l'École, dans un discours public, prononcé à l'occasion de la distribution des prix, le 31 août de cette

Digitized by Google

année, rappelle que le rétablissement de l'École est dû au zèle et à la munificence du Conseil municipal. Il exprime à son égard de vifs sentiments de gratitude. Il exprime les mêmes sentiments à l'égard des professeurs de cette École « qui, dans les temps les plus difficiles, l'ont soutenue avec un zèle et un désintéressement aussi noble que rare ». Il rend hommage à « leurs talents distingués pour l'enseignement qui leur ont acquis l'estime et la confiance publiques ». Il rappelle qu'en 1766 trois élèves de l'École remportèrent en même temps le grand prix dans trois des principales villes de l'Europe : Gamelin, peintre à Rome, Raymond (depuis de l'Institut), architecte à Paris, et Arnal, architecte à Madrid. Il constate qu'en cette année 1806 l'École comptait déjà 300 élèves.

« Cette cérémonie, dit le procès-verbal, a excité un enthousiasme mêlé d'attendrissement qui se peignait sur tous les visages. »

Ce même procès-verbal signale qu'on remarquait dans l'assistance un grand nombre d'ouvriers appartenant aux classes qui doivent aux arts l'instruction nécessaire à leurs professions.

De semblables témoignages se retrouvent aussi vifs et formels l'année suivante. D'après le rapport lu au bureau le 4 avril 1807, par M. Virebent, l'état de l'École est des plus satisfaisants. Les professeurs exercent leurs fonctions avec le plus grand zèle. Les élèves se distinguent pour la plupart par une très grande application et de très grands succès. Le résultat des travaux des élèves des différentes classes est mis sous les yeux du bureau qui charge M. Virebent d'en témoigner sa satisfaction à MM. les Professeurs et aux élèves qui se sont le plus distingués.

Cet état de choses eut sa consécration publique dans la distribution des prix qui eut lieu le 30 août de cette année 1807. M. d'Escouloubre, secrétaire du bureau, après un solennel éloge de l'Empereur Napoléon, s'étendit avec complaisance sur les progrès de l'École dont il avait à rendre compte.

Il dit que le zèle des professeurs, le soin qu'ils prennent de

Digitized by Google

leurs élèves et l'émulation qu'ils leur inspirent sont au-dessus de tout éloge. Il se félicite des résultats donnés par les nouveaux règlements, qui ont mis plus d'ensemble dans la manière d'enseigner et créé une relation plus étroite entre professeurs et élèves et entre parents et professeurs.

Il constate que le nombre des élèves a augmenté.

Il déclare que les classes de sculpture, moins fréquentées, ont cependant fourni des élèves qui ont présenté des ouvrages bien supérieurs à ce qu'on devait attendre d'eux.

Ces hommages si formels, et d'ailleurs si mérités, accrurent sensiblement la considération et la popularité que l'École s'était déjà acquises. Ils inspirèrent sans doute au bureau la pensée de faire auprès de l'autorité une démarche pour améliorer la situation pécuniaire des professeurs les moins favorisés. C'est ce qu'il fit dans son rapport au Préfet, du deuxième trimestre de 1807, en ces termes :

« Le bureau rappelle au Préfet la demande trouvée par lui juste et bien fondée : donner aux professeurs adjoints à la section des arts un supplément d'honoraires. Ces professeurs sont aussi occupés que les titulaires, viennent tous les jours à l'École et y donnent deux heures de leçon; ils se conduisent avec un zèle et un dévouement peu communs; ils n'ont d'autres honoraires que celui qui leur est cédé par la générosité des titulaires : 500 francs chacun. On avait proposé 300 francs de supplément; mais cette somme n'a point été allouée. Le bureau demande à être autorisé à leur donner à chacun une gratification de 100 francs, prise sur le crédit destiné à l'achat des plâtres et modèles d'après l'antique, qui est de 1.000 francs.

Les demandes d'autorisation du bureau, pour supplément d'honoraires aux professeurs adjoints des arts et au bibliothécaire, furent accordés par le Préfet le 2 décembre 1807.

Cependant la situation des professeurs adjoints ne parut pas au bureau suffisamment assurée. Il profita de l'occasion du rapport annuel qu'il faisait au Préfet, sur la situation des établissements qu'il dirigeait, pour lui demander d'obtenir du gouvernement la reconnaissance et la consécration définitive, en attendant mieux, de l'accord qui avait été fait entre

Digitized by Google

les professeurs. On verra par l'extrait suivant de ce document combien il appréciait le zèle et le désintéressement des membres du corps enseignant et la nécessité du concours des adjoints pour la prospérité de l'École.

Après quelques considérations sur la marche des études dans les deux sections, le rapporteur s'exprime en ces termes sur les demandes qu'il croit devoir formuler à propos de la section des arts :

« Nous avons été au moment de voir discontinuer dans la section des arts plusieurs branches d'instruction qui y étaient professées depuis l'origine de l'ancienne Académie, particulièrement celles qui sont les plus utiles à la classe ouvrière. Il n'a fallu rien moins que le zèle et le désintéressement des professeurs de cette École pour nous conserver cette institution dans presque toute son intégrité. Par une erreur ou un malentendu dont il est difficile de se rendre compte, l'article 14 de l'arrêté du 25 floréal ne fixe de traitement qu'à quatre professeurs de l'École des Arts, tandis que l'article 8 du même arrêté porte que les professeurs en activité (il y en avait dix dans l'École des Arts), le conservateur de la grande bibliothèque, dite du clergé, et le conservateur du Musée seront maintenus dans leurs fonctions.

« Les dispositions de cet article étaient une suite naturelle de celles contenues dans l'article 7 qui détermine les diverses branches de l'enseignement de l'école spéciale d'une manière conforme à ce qui avait été pratiqué jusqu'alors dans les deux écoles des Sciences et des Arts.

« Le Ministre de l'Intérieur n'indiquait point quels devaient être les quatre professeurs salariés; M. le Préfet crut devoir les désigner, et ce furent MM. Suau, professeur de dessin, classe du modèle vivant; Roques, professeur de peinture; Lucas aîné, professeur de sculpture, et Virebent, professeur d'architecture, qui furent chargés seuls de l'enseignement. Il était impossible que ces professeurs pussent remplir la tâche qu'on leur imposait; il fallait réduire ou supprimer plusieurs branches d'instruction; dès lors, il fallait consentir à voir se dissoudre un établissement formé sur un plan aussi

Digitized by Google

vaste que bien ordonné, consolidé par le temps et que les orages de la Révolution n'avaient pu renverser. Dans cet état des choses, les quatre professeurs désignés se réunissent et font l'abandon volontaire du tiers de leurs honoraires en faveur de quatre de leurs collègues qui se présentent jaloux de les seconder : MM. Goudin, Vigan, Jacquemin et Pomian font le sacrifice de leur amour-propre et de leur intérêt personnel à la chose publique; ils restent attachés à l'école sous le titre de professeurs adjoints, et l'enseignement demeure encore le même comme par le passé. Ainsi la ville de Toulouse dut à ces artistes la première formation de son école; le désintéressement et le patriotisme de ces professeurs la lui conservèrent pendant onze années de la Révolution; elle leur sera redevable encore de cet établissement précieux.

« Il était de notre devoir, Monsieur le Préfet, en vous entretenant pour la première fois de notre École des Arts, de vous faire connaître tout ce que nous devons au zèle des artistes qui la dirigent. Nous ignorons si votre prédécesseur a fait part à M. le Conseiller d'État, directeur général de l'Instruction publique, du dévouement de ces professeurs et s'il a réclamé qu'il leur fût assigné un traitement, ce qui devrait être une conséquence du principe établi par l'article 8 de l'arrêté du 25 floréal qui les maintient dans leurs places. Nous ignorons encore si ce Magistrat a fait parvenir à M. le Directeur général, conformément au même arrêté, le tableau des professeurs des deux sections de l'École spéciale avec l'indication des objets d'enseignement dont chacun d'eux est chargé, pour être soumis à l'approbation de son Excellence le Ministre de l'Intérieur. Cet état d'incertitude, s'il se prolonge plus longtemps, deviendrait nuisible à la prospérité de nos écoles par le découragement qu'il pourrait jeter parmi les professeurs. Nous vous prions, Monsieur le Préfet, de vouloir bien adresser de nouvelles réclamations à M. le Directeur général de l'Instruction publique, afin qu'il sollicite une décision de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur sur le maintien définitif des professeurs des deux sections de l'École spéciale des Sciences et des Arts de cette ville. »

Digitized by Google

« L'accord fait entre MM. les Professeursde la section des Arts fut approuvé par M. le Préfet; tout rentra dans l'ordre, et cette année, comme les précédentes, l'état de l'enseignement dans cette partie de l'École a été des plus satisfaisants. On a compté plus de 200 élèves dans les classes de dessin. Les classes d'architecture, de perspective, de géométrie et de coupe de pierres ont été très suivies; les écoles de peinture et de sculpture ont présenté quelques élèves qui méritent d'être distingués. Vous avez honoré de votre présence l'acte solennel qui termine annuellement les cours de cette section. Vous avez été à même, dans cette circonstance, de juger du zèle et du talent des professeurs; vous avez applaudi à l'émulation et aux progrès de leurs élèves; vous avez présidé aux premiers triomphes de ces jeunes artistes; et, par là, vous avez ajouté un nouveau prix à la récompense qu'ils avaient méritée. »

Le bureau ne se contenta pas des dispositions générales de son règlement; il voulut édicter aussi une mesure très importante et très efficace pour le maintien des études et le contrôle de leur profit; il établit un système de concours et d'examens par l'arrêté suivant :

« Le bureau délibère que chaque année, du 15 au 30 février et du 15 au 30 mai, il sera fait chaque année des examens et des concours dans les classes du modèle vivant et dans les écoles de peinture, sculpture et architecture.

« Ces examens et concours remplaceront ceux ordonnés par l'article 50 du règlement général du 23 janvier 1807.

« Les matières qui feront l'objet des concours et des examens dans chaque classe sont fixés comme suit :

Modèle vivant : Dessin, — Concours d'après le modèle vivant, — Anatomie, — Examen d'anatomie relative au dessin;

Peinture, — Dessin, — Concours dans la classe de ronde-bosse ou au-dessus, — Peinture, — Concours de composition;

Anatomie, — Examen pour les élèves de 1re et 2e années;

Perspective, — Examen pour les élèves de 1re et 2e années;

Anatomie relative au dessin, — Dessin, — Concours dans la classe des principes du dessin ou au-dessus;

Anatomie, — Examen sur les leçons;

Digitized by Google

Concours d'après l'estampe, pour les élèves de la classe de figure;
Concours d'après le plâtre, pour les élèves de la classe de ronde-bosse;
Sculpture, — Dessin, — Concours dans la classe de principes;
Sculpture, — Concours de composition;
Concours d'après le plâtre : têtes, pieds et mains;
Anatomie, — Examen pour les élèves de la 2e année;
Perspective, — Examen pour les élèves de la 3e année;
Architecture, — Dessin, — Concours dans la classe de la figure ou au-dessus;
Architecture, — Concours de composition;
Examen sur les leçons du professeur;
Calcul et Géométrie, — Examen pour les élèves des deux premières années;
Coupe de pierre et Charpente, — Examen et dessin au trait pour les élèves de 3e année;
Perspective, — Concours et examen pour les élèves de 2e et 3e années;
Examen et application des épures sur le plâtre et sur le bois, pour les élèves de 4e année;
Géométrie pratique, — Dessin, — Concours dans les classes des principes du dessin;
Géométrie, — Examen pour les élèves de 1re année;
Concours de dessin de carte topographique, pour les élèves de la 3e année;
Stéréotomie, — Dessin;
Géométrie, — Coupe de pierre, — Examen et application sur le plâtre;
Charpente, — Examen sur les épures, — Application sur le bois;
Perspective, — Dessin;
Géométrie et perspective, — Concours pour les élèves de 2e année et au-dessus.

Ces diverses épreuves étaient soigneusement subies et jugées avec attention par le Conseil de discipline de l'École, de concert avec les professeurs. Les sanctions étaient rigoureuses. L'élève qui, sans cause légitime, manquait au concours ou à l'examen de sa classe ne pouvait concourir aux prix de fin d'année.

Les prix de fin d'année étaient distribués dans une séance publique et solennelle tenue à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle du Grand Consistoire.

Il y avait dix-neuf prix en tout :

Un prix pour la tête;
Un prix pour la main;
Un prix pour le pied;
Un prix pour l'Académie, d'après l'estampe;

Digitized by Google

Un prix pour l'Académie, d'après l'antique;
Un prix de ronde-bosse;
Un prix d'ornement;
Un prix d'architecture;
Un prix de perspective;
Un prix de principes de sculpture;
Un prix pour la carte topographique;
Un prix de coupe de pierre;
Un prix de menuiserie;
Un prix de géométrie pratique;
Un prix de mathématique;
Un prix d'anatomie;
Trois grands prix de peinture, de sculpture et d'architecture;
Un prix de torse peint et un de torse modelé.

Ces deux prix nouveaux furent ajoutés sur la proposition de M. Dessolles, pour récompenser l'assiduité et les progrès des élèves de ces deux classes. (Délibération du bureau du 25 juin 1808.)

Le bureau eut des difficultés graves avec l'Administration supérieure. Ces difficultés tiennent, d'une part, aux idées préconçues que le Ministère se faisait, faute d'être suffisamment instruit de l'état réel des choses; d'autre part, aux tendances qu'il manifestait à faire des économies mal entendues et dont le résultat était immanquablement de nuire au progrès des études et à l'esprit d'uniformité qu'il aimait à faire prévaloir sur les diverses parties du territoire, sans tenir compte des variétés d'application qu'imposaient les traditions et les besoins suivant les contrées et les circonstances. Un des exemples les plus caractéristiques de ces conflits nous est fourni par la décision du Ministre de réduire, dans des proportions considérables, le chapitre du budget du Conseil municipal de Toulouse relatif aux Sciences et aux Arts, décision qui ne tendait à rien moins qu'à empêcher d'une manière radicale la marche de ce service. Les circonstances de cette affaire sont expliquées en détail dans un rapport de M. d'Escouloubre au Préfet. Il est à peine besoin de dire que, sur l'intervention du Préfet, il fut porté remède à l'erreur bureaucratique par la réintégration du crédit primitif; mais on peut, par ce seul fait, se rendre compte des

Digitized by Google

lenteurs, des ennuis et des motifs de découragement que l'intervention de l'autorité supérieure pouvait opposer aux meilleures intentions et aux mesures les plus justifiées, et le mal qui pouvait en résulter, à une époque où l'initiative la plus résolue et l'activité la plus énergique étaient indispensables pour la reconstitution des forces nationales.

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« Le Conseil municipal de Toulouse a voté au budget de l'an XIII une somme de 28.500 francs en faveur des établissements d'instruction publique que la ville, pour les conserver, a pris provisoirement à sa charge. Le Ministère ayant autorisé ce délibéré, l'instruction fut mise en activité dès le commencement de l'année, d'après la répartition faite par le Conseil municipal, sanctionnée et régularisée par votre autorité.

« L'administration que vous formâtes et à la tête de laquelle j'ai l'honneur de me trouver sentit toute l'importance de l'honorable mission qu'elle devait à votre confiance; elle se hâta de pourvoir à tout, d'ouvrir les écoles, et tout marcha d'une manière satisfaisante : plus de 300 élèves fréquentent les écoles des Arts; plus de 60 celles des Sciences.

« Nous cheminions d'après une donnée de 28.500 francs. La moitié de l'année allait être écoulée, lorsque le budget arrivant nous montre que, sur les 28.500 francs, on n'autorise que 8.000 francs et qu'on suspend l'autorisation du Préfet.

« De suite, l'instruction allait être paralysée si le Conseil des Écoles, tout en suspendant les payements, n'avait eu assez de crédit et de considération pour retenir chacun à son poste; mais il sut faire valoir la confiance due au Gouvernement et à M. le Préfet; il représenta l'intérêt et l'amour si connus de M. le Préfet, pour les Sciences et les Arts, la sagesse et l'éclat qui distinguent son administration, et la conviction où était le Conseil que ce premier magistrat n'avait pas perdu un instant pour faire connaître au gouvernement combien était nécessaire le rétablissement complet du budget.

Digitized by Google

« Le Conseil des Écoles, Monsieur le Préfet, ne vous a pas voulu priver du récit des soucis, des peines, des soins que lui ont procurés journellement cet état de gêne pécuniaire. Il a mis les plus grands soins à ce que chaque fait particulier restât inconnu; il a paré à tout en silence.

« Mais cet état de choses ne peut durer : les ressources sont épuisées; ceux qui sont obligés de vivre au moyen de leur traitement sont trop endettés pour pouvoir continuer; j'ai le secret de situations faites pour affecter vivement; et le séjour habituel de Sa Majesté en Italie ne permet pas d'avoir de réponse de longtemps.

« Il est donc de mon devoir de vous prier de faire usage de l'ex-ministre, inconnu par le changement du ministre, lorsque le budget a été arrêté, et des considérations prises de l'éloignement de l'Empereur et de la situation urgente où se trouvent les établissements d'instruction publique, pour prendre un arrêté qui lève la suspension portée dans le budget et autorise les payements.

« J'ai l'honneur de vous saluer respectivement,

« D'Escouloubre. »

Le bureau des Arts hanté par le souvenir de l'ancienne Académie, de l'éclat de ses anciennes séances publiques et du prestige que lui donnaient ses travaux critiques et théoriques cherchait toutes les occasions de suivre ces exemples. C'est ainsi que, dans les concours et les séances où ils étaient exposés, il faisait faire par quelqu'un de ses membres des rapports où l'on faisait la critique des ouvrages exposés et où l'on formulait des observations artistiques de nature à faire l'éducation du public. C'est ainsi que, lorsque les professeurs de l'école ou d'autres peintres locaux exposaient publiquement quelques-uns de leurs ouvrages, le bureau en faisait l'objet d'un rapport public, très bienveillant d'ordinaire, et qui devenait ainsi une nouvelle manifestation qui rappelait celles d'autrefois. Ces productions, qui témoignaient souvent davantage de prétentions peu justifiées que de véri-

Digitized by Google

tables compétences, marquaient cependant les bonnes intentions du bureau et son désir de soutenir les artistes et de maintenir des traditions qui avaient été autrefois si bienfaisantes. Malheureusement il lui manquait le plus essentiel, l'autorité qui s'impose quand elle part d'un corps qui l'exerce en vertu d'un pouvoir moral qui est unanimement reconnu et qui se trouve dans la nature des choses. Il n'était qu'une simple commission administrative dont le prestige était tout à fait artificiel et qui, tous, pour organiser utilement un service matériel, ne peut espérer se faire reconnaître comme l'interprète d'une doctrine et le représentant légitime de l'opinion publique.

Un nouveau sujet d'inquiétudes naquit lors des projets annoncés du Gouvernement pour l'organisation de l'enseignement supérieur. Les cours de la nouvelle Faculté des Sciences qui devaient, d'après les projets, être établis dans l'Académie universitaire de Toulouse, étaient de nature à faire double emploi avec les cours des sciences municipaux. La ville craignit qu'étant donné les habitudes déjà bien éprouvées d'économie et de simplification que l'administration supérieure avait manifestées en plusieurs circonstances, le Ministère n'en profitât pour supprimer ces derniers cours qui lui paraîtraient peut-être désormais peu dignes de son intérêt. Mais la ville, au contraire, y tenait beaucoup. Ces cours étaient un témoignage de son zèle pour la culture intellectuelle, une survivance de son passé scientifique; elle était fière de les avoir conservés ou fait revivre dans le nouveau régime; elle s'applaudissait de leur succès avec une complaisance bien légitime; ajoutons même, qu'en présence des efforts si impuissants consacrés depuis dix ans par l'État à la reconstitution de l'instruction publique, elle était bien excusable de conserver un sentiment de méfiance. Rien ne pouvait donc lui être pénible que la perspective de la disparition des institutions qui lui devaient la vie et la prospérité. Aussi, en présence d'une telle menace, elle s'empresse de prendre des mesures de défense, et la première fut l'envoi à Paris de deux mémoires émanés de son bureau des Sciences et des

Digitized by Google

Arts; l'un adressé à M. de Fontanes, grand maître de l'Université; l'autre adressé à M. Fourcroy, ministre de l'Instruction publique.

Le procès-verbal de la séance du bureau exprime vivement ses sentiments d'anxiété. Le voici :

« Le bureau se préoccupe de la destinée de l'École spéciale des Sciences et des Arts en présence de la nouvelle organisation projetée de l'Instruction publique.

« Le Secrétaire a exposé qu'il lui paroissoit que le bureau d'administration de l'École ne pouvoit se dispenser de faire en sorte de connoître quel étoit le sort qu'on destinoit aux établissements qu'il a sous sa surveillance dans un moment où l'instruction publique alloit éprouver une nouvelle organisation; que la sollicitude de l'administration étoit d'autant plus à sa place que le décret impérial du 17 mars ne parloit en aucune manière des établissements qui, à l'instar de l'école spéciale des Sciences et des Arts de Toulouse, sont entretenus par les communes; que cette incertitude devenoit cruelle pour les professeurs des deux sections et portoit atteinte aux succès de l'Établissement si le bureau ne pouvoit compter sur le zèle et le dévouement de ces fonctionnaires : que cette dernière considération, plus forte encore que les précédentes, devait engager le bureau à solliciter le maintien de l'établissement, et, dans tous les cas, recommander à la bienveillance des chefs de l'instruction publique des hommes qui se sont rendus également recommandables par leurs talents et leurs longs services.

« La discussion ouverte sur cette proposition et les voix recueillies, il a été unanimement décidé d'écrire à M. de Fontanes, grand maître de l'Instruction publique, et à M. le conseiller d'État Fourcroy, directeur général de l'Instruction publique, pour leur exposer la situation des Écoles, la crainte du bureau de voir supprimer une partie des établissements dont se compose l'École en général, solliciter le maintien de tous, et recommander particulièrement tous les professeurs à la bienveillance du grand-maître. »

Les mémoires adressés à M. de Fontanes et à M. Fourcroy

Digitized by Google

exposent les origines, le caractère et l'utilité des Écoles des Sciences et des Arts. En voici le résumé :

« Les Écoles des Sciences et des Arts, avant 1790, étaient indépendants des Collèges et de l'Université de Toulouse.

« Après avoir été réunies en partie à l'École Centrale, elles furent, en l'an XIII, conservées par la ville sous le titre d'École spéciale communale des Sciences et des Arts. L'organisation définitive en fut arrêtée, le 25 floréal an XIII, par le Ministre de l'Intérieur.

« Le bureau expose que l'enseignement de la section des Sciences de notre École est beaucoup plus étendu qu'il ne paroit devoir l'être dans la Faculté des Sciences mathématiques et physiques des nouvelles Académies. Il est même à présumer que la théorie fera l'objet principal des leçons de MM. les Professeurs de cette Faculté, en sorte qu'il seroit avantageux pour les progrès des sciences physiques que l'institution de l'École fût conservée dans son intégrité, indépendamment de la Faculté des Sciences à établir dans l'Académie de Toulouse. Cette opinion est appuyée par l'article 14 du décret du 17 mars qui conserve le Muséum d'histoire naturelle. Cette école ne paroit tenir à l'Université que par deux de ses professeurs. Il en est de même du Collège de France et de l'École polytechnique.

« Ces exemples sont présentés comme une preuve de la possibilité de laisser exister notre établissement quoique nous, devions avoir dans la même ville une Faculté des Sciences, sans prétendre faire de comparaison.

« Ces écoles, plus riches en instruments et en collections, présenteront aux jeunes gens des moyens plus faciles de se perfectionner en ajoutant la pratique aux principes généraux qu'ils auront acquis dans les Académies.

« *Ecole des Arts.* — Il n'y a jamais eu, dit le bureau, dans les Universités, de Facultés des arts (il veut dire d'arts plastiques, car nos Facultés des lettres actuelles portaient ce nom d'arts), et l'école de Toulouse, dont l'origine remonte à la

Digitized by Google

fin du dix-septième siècle, a toujours été administrée par la Ville. Les soins gratuits que lui ont constamment donnés quelques amateurs zélés en ont fait un très bel établissement. Il serait fâcheux, pour les habitants de Toulouse, qu'on fît des changements à son organisation : tout y est approprié à leurs besoins. Ce n'est, il est vrai, qu'un établissement communal; mais l'ensemble des collections qu'il possède, l'ordre établi dans ses écoles et le système d'instruction suivi par ses artistes, lui donnent un degré d'importance que n'ont pas beaucoup d'autres écoles de ce genre.

« Nous sollicitons également le maintien de cette section, telle qu'elle existe aujourd'hui. Cet établissement nous paroît très utile à la ville et aux progrès des arts. Néanmoins, s'il devait éprouver quelque changement, nous prenons la liberté de recommander les professeurs à votre bienveillance. La ville de Toulouse leur doit la conservation de l'établissement pendant les temps malheureux de la Révolution. Ces artistes ont professé plus de onze ans consécutifs sans aucune rétribution. Une conduite aussi généreuse est digne d'éloges. Elle attirera votre attention, et vous donnerez une place dans votre estime à ceux qui en sont l'objet.

« Le bureau considère comme un très grand avantage pour nos concitoyens et pour le progrès des sciences dans les pays méridionaux que la section de notre École qui leur est consacrée fût maintenue, sauf à deux de ses professeurs à donner des leçons dans la Faculté des sciences de l'Académie de Toulouse. Nous possédons tout ce qui constitue l'ensemble d'un grand établissement d'instruction publique relatif aux sciences physiques et mathématiques; pourquoi ne la conserverait-on pas? Il existe depuis un demi-siècle; il est organisé suivant le système que l'on suit aujourd'hui dans nos grands établissements. Tout y est approprié au genre d'instruction dont il est l'objet; nous avons lieu d'espérer que la Ville voudra bien continuer à lui fournir ce qui lui est nécessaire. »

En cas où ces vœux ne seraient pas écoutés, le bureau recommande à la bienveillance du grand-maître les professeurs,

Digitized by Google

les bibliothécaires et les suppléants qui sont en exercice dans la section des sciences.

La mort de deux professeurs titulaires, M. Goudin et M. Lucas aîné, avait fourni l'occasion d'appliquer une idée que le Ministère caressait depuis quelques années. C'était celle de réduire progressivement le nombre de professeurs à quatre, et même à trois s'il était possible, peinture et dessin, sculpture et architecture. Il s'appuyait, pour la défendre, sur ce principe que l'unité d'instruction dans chaque partie était plus favorable aux progrès des élèves, que la pluralité, des professeurs dans chaque branche, ralentit, au contraire, par suite du trouble que la diversité ou même la contradiction des enseignements par eux reçus amène dans leur esprit. On faisait valoir aussi, à un point de vue pratique, que la réduction du nombre des professeurs à quatre ou même à trois serait favorable aux intérêts des survivants, puisque le crédit demeurant le même, ils auraient une somme totale plus forte à se distribuer.

M. Dessolles, rapporteur, rédigea à ce sujet un long rapport qui est transcrit au registre des délibérations et dont nous nous contenterons de donner brièvement la substance. Il admettait le principe de l'unité d'instruction, mais, pour éviter le risque de se trouver privé de tout professeur dans une des branches, celle où il n'y en avait qu'un, il proposait de procéder par école et non pas sur la masse des titulaires, et, de plus, par des raisons de police et de bon ordre, il demandait que, vu l'étendue des locaux et le nombre des élèves, on appliquât la somme devenue libre non pas à accroître les traitements des professeurs existants, mais au paiement d'un second modèle vivant et à la création d'un nouvel emploi de professeur suppléant qui aiderait à la correction des dessins des élèves et qui partagerait les soins de leur surveillance avec le professeur en titre. Ces vues furent adoptées par le bureau.

Cette disposition fut le dernier acte d'immixtion de l'administration supérieure pendant la période de l'Empire. Sans nous arrêter à en discuter le principe théorique, quelque

Digitized by Google

contestable qu'il puisse être, nous nous bornerons à faire remarquer, qu'en fait, il ne pouvait guère être invoqué dans un milieu qui, élevé d'après les mêmes principes, ne pouvait produire de professeurs représentant des idées opposées, mais tout au plus des tempéraments séparés par quelques nuances, ce qui ne nuit pas dans l'enseignement, mais qui lui est plutôt favorable puisqu'il en résulte une plus grande souplesse, répondant à la diversité de nature des élèves.

En second lieu, on peut se demander comment l'enseignement deviendrait possible avec un seul professeur, par exemple dans une classe de dessin, à qui, dès le début, un seul ne suffisait pas et qui comptait plus de trois cents élèves en 1808. La preuve en est d'ailleurs fournie par le rapport même de M. Dessolles, qui aboutit à la création d'un second emploi de professeur pour cette classe, afin de satisfaire au bon ordre et au travail de la correction.

Et quant aux avantages pécuniaires dévolus aux professeurs conservés, n'ont-ils pas dus être considérés avec quelque dédain par des gens qui, dix ans auparavant, avaient sacrifié sans hésitation le tiers de leurs traitements pour se conserver avec leurs collègues dans leur état et dans leur nombre antérieur?

Au reste, ce singulier arrangement n'eut pas le temps de vivre beaucoup : au bout de quelques années il était devenu lettre morte, et on peut le considérer sans respect aujourd'hui que l'École des Beaux-Arts compte trente professeurs et six professeurs de dessin seulement à la tête de six classes de dessin de degrés différents.

Telles furent les conditions dans lesquelles se continuèrent les relations entre l'administration des Beaux-Arts, à Toulouse, et l'administration centrale supérieure à Paris. On ne peut guère prévoir ce qu'elles seraient devenues ultérieurement si le gouvernement de l'Empire eut encore duré quelque temps. Il est cependant assez probable qu'avec sa tendance interventionniste la pression supérieure du Ministère se serait accentuée encore dans un esprit centralisateur et dicté par des vues de plus en plus contraires aux tendances de l'esprit local.

Digitized by Google

Toujours est-il que la chute de l'Empire empêcha la réalisation des derniers projets du ministre Fourcroy et que les premières années de la Restauration se passèrent dans une tranquillité à peu près complète. On pouvait espérer une plus large indépendance d'allures. Elle se réalisa, en effet, mais non pas sur tous les points, ni surtout sur un de ceux auquel l'esprit local tenait le plus. C'est ce que nous verrons dans l'étude qui suivra celle-ci.

Digitized by Google

VITALISME ET MÉCANISME

Discours prononcé à la séance publique du 11 décembre 1921,

PAR M. ABELOUS, *Président.*

Multa renascentur quæ jam cecidere.. ..
« Que de choses renaîtront qui sem-
[blaient depuis longtemps abolies ! »

Ce vers me revenait à la mémoire alors que naguère j'assistais à la célébration du 7e centenaire de la Faculté de médecine de Montpellier, quand j'entendais le professeur Widal parlant au nom de la médecine française glorifier l'aïeule vénérable, l'École de Barthez et de Grasset, qui au cours de sa longue histoire avait su conserver et défendre une doctrine à laquelle la médecine et la biologie contemporaines devaient apporter l'appui de leurs observations et de leurs expériences.

Que les temps étaient changés depuis l'époque déjà lointaine où j'étais étudiant à Montpellier et où la vieille doctrine vitaliste me semblait et semblait à beaucoup de nos maitres définitivement périmée!

Il faut, en effet, se rappeler ce qu'était la philosophie biologique il y a quelques trente ou quarante ans. On n'avait à ce moment qu'une pensée : supprimer la Vie, rattacher tous les phénomènes vitaux à la physique et à la chimie. Le principe de la conservation de la matière et de l'énergie, la corrélation et la transformation des forces physiques, l'évolution des espèces avec comme uniques facteurs la concurrence vitale et la sélection naturelle dominées par le dieu Hasard créant la variation, voire même, pour quelques attardés, la génération spontanée, toutes ces idées se combinant faisaient un ensem-

Digitized by Google

ble magnifique de matérialisme scientifique dont la démonstration semblait se faire tous les jours plus éclatante et qui rayait définitivement du cadre des sciences le Vitalisme et la Vie. La biologie devenait un chapitre de la physique et de la chimie, les phénomènes vitaux une simple modalité du mécanisme universel et souverain.

La Science (j'entends la science matérialiste) était la nouvelle idole devant qui tout genou devait fléchir et malheur à qui se refusait à l'adoration! Le grand pontife du monisme, Hœckel, excommuniait les hérétiques et les incroyants en termes enflammés : « Dans cette guerre intellectuelle qui agite « tout ce qui pense dans l'humanité et qui prépare pour l'ave- « nir une société vraiment humaine (sans doute l'Allemagne « pillarde et incendiaire, l'Allemagne des gaz asphyxiants!) « on voit, d'un côté, sous l'éclatante bannière de la Science, « l'affranchissement de l'esprit et la vérité, la raison, la civili- « sation, le développement et le progrès. Dans l'autre camp « se rangent, sous l'étendard de la hiérarchie, la servitude « intellectuelle et l'erreur, l'illogisme et la rudesse des mœurs, « la superstition et la décadence! »

Tout de même, nous n'en sommes plus aujourd'hui à trembler devant ces anathèmes qui nous paraissent fortement entachés de ridicule. Nous ne comprenons plus ces colères et ces indignations. Nous nous rendons compte qu'en face de cette grande, de cette formidable énigme de la Vie et de la Mort, ces polémiques de bas journalisme datent terriblement et que nous devons envisager le problème d'un esprit impartial, sans idée préconçue, simplement avec le ferme désir d'apporter dans la recherche la clarté d'une conscience droite avec toutes les ressources de l'investigation scientifique et du raisonnement. *Templa serena!*

Et tout d'abord, une question se pose : La méthode scientifique, je veux dire la méthode expérimentale, fondement de l'induction et des spéculations de la raison discursive ; est-elle suffisante pour nous permettre d'espérer une solution?

Comme le fait remarquer justement Bergson, « la science moderne a établi le règne de la Loi; la loi, c'est-à-dire l'expres-

Digitized by Google

sion d'une relation constante entre des grandeurs qui varient. C'est reconnaître que la science moderne est fille des mathématiques; elle est née le jour où l'algèbre eut acquis assez de force et de souplesse pour enlacer la réalité et la prendre dans le filet de ses calculs. D'abord parurent l'astronomie et la mécanique, sous la forme mathématique que les modernes leur ont donnée, puis la physique (une physique également mathématique). Celle-ci suscita la chimie que Lavoisier fonda sur des mesures, des comparaisons de poids et de volume. Après la chimie vint la biologie qui est loin d'avoir la forme mathématique mais qui y tend fortement en essayant de ramener les lois de la vie à celles de la physique et de la chimie, c'est-à-dire, en somme, à la mécanique. »

En définitive, l'idéal de la science positive c'est la mesure; et là où le calcul n'est pas encore applicable, la science s'arrange pour n'envisager que le côté capable de devenir plus tard accessible à la mesure c'est-à-dire le côté *quantitatif* des phénomènes. La science mesure, pèse, dénombre, ses lois s'expriment en chiffres, elle nous renseigne sur la quantité qui est son domaine propre et ses conclusions ne sont exactes qu'à la condition de dépouiller les choses de leurs qualités pour ne plus leur laisser que l'étendue et le mouvement qui sont des quantités mesurables. L'astronomie ne s'adapte aux mathématiques qu'autant qu'elle assimile les astres à des points, c'est-à-dire qu'elle fait abstraction de toutes leurs propriétés qualitatives; les phénomènes physiques ne se laissent pénétrer par les mathématiques qu'à la condition d'être traduits en mouvement et en espace, le mouvement étant, en général, la seule manifestation mesurable d'un phénomène, mesure de la température par le thermomètre, c'est-à-dire par l'augmentation de volume d'un liquide alcool ou mercure, mesure de la masse par le poids, c'est-à-dire par le mouvement des plateaux d'une balance, mesure d'un courant électrique par le déplacement de l'aiguille d'un galvanomètre, etc. On n'établit de relation quantitative qu'entre un mouvement et un autre mouvement. La science positive ne peut saisir la qualité perçue par notre conscience. Un appareil enregistreur

Digitized by Google

des vibrations nerveuses nous renseignera-t-il sur le talent, le génie d'un artiste ? Jugerons-nous de la valeur d'un ouvrage au dénombrement de ses lecteurs ? Existe-t-il une balance pour peser l'héroïsme, la vertu ou la sainteté, pour mesurer l'impression esthétique ? La science n'est-elle pas incapable, avec son instrumentation la plus puissante et la plus perfectionnée, de nous donner cette entente profonde et délicate de notre nature qui relève, non de l'esprit de géométrie, mais de l'intuition et de cet esprit de finesse dont parlait Pascal ?

C'est que dans le domaine biologique et encore plus psychologique, le caractère qualitatif des phénomènes joue un rôle non moins important que leur côté quantitatif et l'on comprend l'erreur de mécanistes quand ils veulent tout expliquer par la physique et la chimie, c'est-à-dire par les mathématiques auxquelles les qualités des choses échappent forcément. Nous en avons eu la preuve éclatante dans le faillite mémorable de la psychologie physiologique qui voulait appliquer les mesures et les appareils de laboratoire à l'étude des phénomènes de conscience.

Quel rapport, en effet, peut-on concevoir d'une part entre des mouvements définis de molécules ou d'atomes définis dans un cerveau et de l'autre entre des faits subjectifs primordiaux et incontestables tels que le plaisir ou la douleur, une saveur agréable, le parfum d'une fleur, le son d'un orgue ou la couleur que l'on perçoit ? Un mouvement quel qu'il soit, rotatoire ou ondulatoire, ne ressemble en rien à la sensation de l'amer ou du doux, du froid ou du chaud, de la douleur ou du plaisir. Les deux événements semblent être absolument différents de nature.

Comment des actions physiques sont-elles liées à des faits de conscience ? L'abîme qui sépare ces deux classes de phénomènes sera sans doute bien longtemps, sinon toujours, infranchissable pour l'intelligence. C'est bien à cause de ces difficultés insurmontables que les mécanistes ont pris un parti radical, on pourrait dire désespéré : les phénomènes de conscience ne donnent pas prise à la mesure, c'est bien simple, il n'y a qu'à les ignorer, ou, plus élégamment, qu'à considérer la conscience

Digitized by Google

comme un épiphénomène c'est-à-dire comme quelque chose de surajouté, sans importance et sans utilité, au mécanisme cérébral; comme si la nature s'était donné le luxe de répéter en langage de conscience ce que l'écorce cérébrale a déjà exprimé en termes de mouvement atomique et moléculaire. Nous savons bien pourtant que tout organe superflu s'atrophie, que toute fonction inutile disparaît. Une conscience qui ne serait qu'un duplicatum et qui n'agirait pas aurait depuis longtemps disparu de l'univers si tant est qu'elle y eût jamais surgi (Bergson).

Pour ce qui concerne les phénomènes de la vie en général et l'étude de la matière vivante, le procédé est analogue : réduire toutes ses propriétés, tous ses caractères, à ceux de la matière inerte, ou mieux s'efforcer de montrer qu'il n'est rien dans l'être vivant qui n'existe, au moins en rudiment, dans la matière brute, qu'il n'y a qu'une différence de degré et que les lois de la vie ne sont autres que les lois de l'univers matériel.

A côté des corps bruts, la nature nous montre un nombre infini d'êtres qualifiés de vivants, végétaux ou animaux, qui malgré l'extrême diversité de leurs formes et de leurs activités manifestent un certain nombre de caractères communs : composition chimique spéciale, structure, forme spécifique, nutrition, reproduction, évolution. Ces caractères pouvons-nous les retrouver dans la matière brute?

Chose curieuse! les scientistes matérialistes, dans leur ardent désir d'identifier la matière vivante et la matière brute, ont ressuscité l'hylozoïsme antique qui proclamait l'universalité de la vie et à l'instar des néothomistes, mais dans un tout autre but, réintègrent la force, l'aspiration, le désir dans la matière brute.

Lisez dans le livre très remarquable de Dastre (la Vie et la Mort) le chapitre concernant la vie de la matière et vous verrez avec quelle ingéniosité, quelle subtilité (et quelle complaisance!) le regretté physiologiste s'efforce de retrouver dans les corps inanimés les caractères qui marquent les êtres vivants; comment il s'efforce de montrer que l'accroissement des cristaux dans leur eau-mère n'est autre chose que la nutrition et l'accroissement d'une cellule vivante, comment la multipli-

Digitized by Google

cation des cristaux n'est autre chose qu'un processus analogue à la génération; comment le sensibilité d'un fil métallique à la chaleur est infiniment plus exquise que celle d'un être vivant pourvu d'un système nerveux perfectionné; comment des barres de métal luttent héroïquement contre la rupture; comment les sels d'argent se défendent contre la lumière; comment, par suite d'un étrange paradoxe, il attribue aux corps bruts la finalité qu'il refuse à l'organisme vivant.

Il est bien évident qu'au point de vue chimique nous ne trouvons dans l'être vivant rien qui ne se trouve dans le domaine de la chimie minérale et organique, non seulement comme éléments mais comme principes immédiats. La synthèse chimique a déjà pu reproduire artificiellement beaucoup de ces principes; elle arrivera certainement à les reproduire tous y compris la matière protéique, c'est-à-dire l'édifice moléculaire formidablement complexe qui constitue ce qu'on pourrait appeler la base physico-chimique de la vie. Il est également certain qu'artificiellement nous arrivons *in vitro* à répéter les transformations de matière, à reproduire les produits d'assimilation et désassimilation que fabrique la cellule vivante. Il est incontestable enfin que l'analyse physiologique nous montre les êtres vivants soumis à la grande loi de la permanence de la matière et de la conservation de l'énergie. Mais, tout de même, à qui observe les faits sans parti pris, il apparaît bien qu'il y a autre chose dans la vie qu'un simple échange de matière et d'énergie physique et ce quelque chose qui constitue une différence fondamentale entre la matière brute et la matière vivante réside en ceci, c'est qu'il n'est point d'organismes sans fonctions, tandis que les corps bruts n'ont que des propriétés et la propriété n'est pas la fonction.

Le plasma du sang a la propriété de dissoudre l'oxygène de l'air, les globules du sang celle de fixer cet oxygène de manière à former avec l'hémoglobine un composé défini et instable. C'est également une propriété du sang oxygéné d'abandonner cet oxygène quand la pression partielle de ce gaz est inférieure autour de lui; c'est également une propriété du sang veineux d'abandonner son acide carbonique à travers l'endothélium

Digitized by Google

pulmonaire à l'air alvéolaire plus pauvre en ce gaz que lui, mais ce ne sont pas là des fonctions.

La fonction est l'accomplissement d'une série coordonnée d'actions contribuant à la conservation et à la reproduction de l'individu et, par là même, elle a pour résultat dernier un effet utile que le biologiste ne peut se dispenser de considérer comme tel.

Qu'un être vivant réponde par une réaction déterminée à une excitation, il se peut que du terme initial de l'excitation au terme final de la réaction, il n'y ait que des phénomènes s'enchaînant d'une manière mécanique, mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut comprendre les actions qui se passent dans l'être vivant, si on fait abstraction de leur rapport à l'intérêt de l'individu ou de l'espèce.

Un organisme en activité à quelque moment que nous le considérions, nous apparaît comme un *consensus*. Tous les éléments qui le composent sont solidaires et concourent à une œuvre commune. Il se fait même, à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des êtres, une division du travail physiologique de plus en plus accentuée, chaque organe, chaque tissu remplissant un rôle spécial, de telle sorte que chaque cellule ne peut vivre sans le concours de toutes les autres et contribue dans une certaine mesure à maintenir les autres en vie et en santé.

Chaque organisme est donc naturellement *un ordre vital. Tout y est réciproquement moyen et fin, les parties n'existant que pour le tout et le tout ne subsistant que par les parties.* (Unum e pluribus.) La subordination de l'ordre vital à l'intérêt de l'individu vivant est particulièrement manifeste dans les phénomènes de reconstitution ou de guérison d'organes perdus ou lésés. L'oiseau remplace le plumage qui lui est arraché, le limaçon sa coquille, le polype ses tentacules, les fractures et les plaies se cicatrisent. Beaucoup d'holothuries, quand elles sont inquiétées, se contractent au point de rejeter leurs viscères qu'elles régénèrent ensuite complètement. Chez certaines étoiles de mer un bras isolé peut reconstituer l'animal tout entier. Les salamandres peuvent se refaire les membres, la queue, un œil, etc.

Digitized by Google

D'autre part, un organisme évolue et cette évolution se fait dans un sens défini, de manière que l'accord des différentes parties se maintienne. Le changement ne brise pas le consentement, il le conserve. Le progrès est véritablement le développement de l'ordre, comme disait A. Comte. De plus, les différents organes ne conservent pas exactement leur rôle, leur forme, leur grandeur, et l'organisme adulte n'est pas le simple agrandissement de l'embryon. Non seulement, en effet, l'organisme a pour origine une simple cellule qui se divise en cellules nouvelles dont la différenciation produit la diversité des tissus et organes, mais encore les organes de l'embryon se transforment, et parfois d'une manière complète, comme chez le crapaud par exemple : où l'organe de la respiration est successivement constitué par des branchies externes, des branchies internes et enfin des poumons.

Chose étonnante! l'organisation différencie les cellules de l'embryon et forme des organes qui ne fonctionneront que plus tard.

Ainsi les glandes digestives, foie, pancréas, dont les cellules se différencient dès les premiers jours de la vie embryonnaire, ne vont fonctionner que plus tard après la naissance.

Les cellules de la cornée et celles du cristallin deviennent transparentes pendant la vie intra-utérine, pour que plus tard elles laissent passer les rayons lumineux jusqu'à la rétine. Les organes génitaux, dont les cellules se forment dès le commencement de la période fœtale, ne vont remplir leur rôle que très tard à l'époque de la puberté.

Ce pouvoir organisateur de la vie nous apparaît non moins manifeste dans l'évolution phylogénique, en ce qui concerne ce qu'on nomme l'hétéroblastie. On a cru pendant longtemps qu'un même organe ne pouvait provenir que du développement de la même partie de l'embryon et que le développement d'un organe similaire, dans les différentes espèces qui le possèdent, devait se faire chez toutes de la même façon. Cette théorie tirait surtout sa force de ce que l'embryon reproduit en quelque sorte en raccourci toute l'évolution ancestrale, si bien que les embryons d'êtres fort différents sont à peu près identiques

Digitized by Google

quand on les examine avant qu'ils aient atteint, dans ce résumé de leur arbre généalogique, la reproduction de la phase où leurs espèces respectives se sont mises à diverger. De là se déduirait une thèse secondaire, d'après laquelle les organes pourraient se classer selon les feuillets du blastoderme dont ils proviennent. C'est la théorie de la spécificité des feuillets embryonnaires.

Eh bien! l'observation et l'expérience ont fait justice aussi bien de la théorie principale que de celle qu'on en dérive. Les organes similaires peuvent être produits par les parties de l'embryon les plus différentes et, chez les animaux capables de régénération, régénérés par des tissus divers. La rétine des vertébrés est une expansion de l'encéphale, celle des mollusques est produite directement aux dépens de l'ectoderme. Le cristallin du Triton est régénéré par l'iris. Or il est embryogéniquement d'origine cetodermique, l'iris d'origine mésodermique.

L'œil de certains mollusques est semblable à celui des vertébrés. Comment supposer que, dans des souches si lointainement divergentes et si différentes comme habitat et comme vie, les causes aient pu être identiques? Et pourtant il faudrait, dans l'hypothèse mécaniste, supposer l'identité des causes pour expliquer l'identité d'effets. N'est-il pas plus simple d'admettre que la Vie, pour des fins identiques, a été amenée à créer des appareils identiques, sans qu'il y ait entre ces créations d'autres rapports que la satisfaction de besoins analogues.

La Vie réalise ses fins comme l'ouvrier en tirant parti des matériaux qu'elle rencontre. Là où il y a identité de résultats; ce n'est pas que le processus causal ait été identique, c'est que la fin et le but étaient les mêmes.

La Vie nous apparaît donc comme une force essentiellement créatrice et organisatrice, bien qu'elle ne crée qu'aux dépens d'éléments inertes et matériels. La biologie doit donc compléter le mécanisme qui n'explique que les conditions d'existence de ces éléments matériels en invoquant une cause finale.

Digitized by Google

La finalité! voilà un mot qui fait reculer d'horreur un grand nombre de savants. Il partage cette défaveur avec celui d'anthropomorphisme encore plus honni. On nous redit le vieil adage *Entia non sunt multiplicanda prœterea necessitatem.* Mais si justement il y avait nécessité?

La réalisation d'un effet utile peut en effet s'accomplir de deux manières, ou bien d'une manière mécanique, l'effet ayant été produit sans avoir été voulu, par hasard (mais quelle somme de coïncidences, de rencontres fortuites heureuses aurait été nécessaire pour construire sur le même dessin, sur le même plan, l'œil des mollusques et celui des vertébrés!) ou bien la réalisation de cet effet est voulue consciemment ou non. Dans le premier cas, l'effet dérive d'une cause, dans le second il est subordonné à une fin.

Or il n'y a point d'organisme sans fonctions et les fonctions sont utiles à l'organisme. Le problème est donc de chercher si la fonction n'est pas autre chose qu'un mécanisme ou si, au contraire, elle implique finalité. Une étude attentive nous montre que les fonctions sont accomplies par des moyens qui varient selon les différentes espèces. La respiration peut s'effectuer par des branchies, des poumons, des buissons trachéens ou une oxydation directe du protoplasma. Il serait facile de montrer qu'il en est de même pour d'autres fonctions. On se lasserait plutôt de citer que la nature de fournir.

Il y a plus : un même organe peut s'adapter à des fonctions diverses. L'intestin de la loche d'étang est à la fois un appareil respiratoire et un appareil digestif. L'hydre d'eau douce, qui a la forme d'un sac et possède par conséquent une face externe et une face interne, respire par la première et digère par la seconde. Retournons l'animal comme un doigt de gant, et c'est l'intestin qui respire et la peau qui digère.

Une même fonction peut être accomplie par des procédés différents quand les circonstances elles-mêmes diffèrent.

Or l'adaptation aux circonstances implique finalité, de même que la réalisation d'un effet utile par des mécanismes variant selon les circonstances. Un individu conscient poursuit une fin par les moyens qui lui semblent les plus propres à

Digitized by Google

l'atteindre ou les plus faciles à employer, mais si ces moyens font défaut, il n'hésite pas à faire appel à d'autres. Un homme dont la maison est en feu cherchera à fuir par l'escalier, mais si ce moyen lui manque, il échappera par la fenêtre soit avec une échelle ou une corde, soit en jetant en bas des matelas pour amortir sa chute. La fin restant identique, les mécanismes qui la réalisent varieront selon les possibilités actuelles. Au contraire, là où il n'y a que mécanisme, on ne trouve rien de semblable. Un rivière arrêtée par un barrage n'adapte pas sa conduite aux circonstances et l'obstacle qui interrompt son cours ne fait pas apparaître en elle de nouveaux modes d'activité. Il y a finalité partout où il y a fonction.

On nous dit encore : le concept de finalité, la croyance à la finalité sont stériles. C'est un oreiller de paresse qui décourage la recherche en introduisant un élément nouveau dans le déterminisme rigoureux qui gouverne le monde et qui est le fondement même de la recherche et de la prévision scientifiques ; je crois, au contraire, avec Ch. Richet, qu'il en est tout autrement : « Le concept de finalité, en laissant à ce mot son accep-
« tion la plus vaste et la plus vague, possède cet immense
« avantage qu'il prépare à la recherche, dirige l'expérimenta-
« teur, lui permet d'inventer et d'imaginer de nouvelles
« expériences. En fin de compte, l'hypothèse de la finalité
« se trouve incessamment justifiée par les résultats expéri-
« mentaux. Chaque fois que le physiologiste étudie une fonc-
« tion nouvelle, immédiatement il en trouve l'adaptation à la
« vie de l'être. Et il est même tellement inféodé à cette notion
« de l'utilité qu'il ne pourrait pas raisonner autrement. Sup-
« posons qu'un anatomiste découvre chez les ascidies un nouvel
« organe sensoriel; aussitôt il supposera que cet organe a une
« fonction, que cette fonction sert à l'ascidie pour protéger
« l'individu ou l'espèce et il lui paraîtra mille fois absurde
« d'admettre que cet organe ne sert à rien, tant la notion de
« finalité, qu'il l'avoue ou non, s'impose à son esprit.

« Même s'il n'arrive pas tout de suite à élucider le rôle de ce
« nouvel organe, il va résolument chercher à le déterminer et
« ne s'arrêtera qu'après avoir trouvé, tant il est persuadé qu

Digitized by Google

« cette recherche sera fructueuse et aboutira parce que la « causalité finale est aussi innée dans l'esprit humain que la « causalité efficiente.

« Laissez-moi, dit encore Richet, prendre une comparaison « *à minima*. On trouve à la dernière page de certains journaux « des problèmes de jeu d'échecs posés aux amateurs. Or les « amateurs en cherchent la solution, assurés d'avance qu'il en « existe une et ils ne se découragent pas dans leur recherche, « car ils ont la certitude que le problème posé n'est pas inso- « luble, tandis qu'ils se décourageraient bien vite et peut-être « même ne se donneraient pas la peine de chercher, s'ils « savaient que les pièces ont été disposées au hasard.

« De même dans l'étude des lois naturelles. Par avance, « nous savons que tous les phénomènes physiologiques ont « une utilité et cette conviction nous enhardit dans la recher- « che, car il n'est pas possible (nous en sommes tous parfaite- « ment convaincus) qu'un phénomène biologique ne comporte « pas une conséquence utile à la vie de l'être. »

Ainsi la finalité domine la physiologie et la biologie générale. Mais la finalité que nous venons de signaler dans les actes physiologiques est-elle une cause ou bien un simple résultat? l'être vivant n'étant plus alors organisé pour la défense, mais vivant et subsistant parce qu'il se défend, tous les êtres vivants se défendant et triomphant, parce que dans la bataille de la nature seuls ont survécu et vivent ceux qui se sont bien défendus, ceux chez lesquels les actions étrangères ont fait naître d'heureuses et puissantes réactions tutélaires.

« Certes l'hypothèse de las élection est ingénieuse. Mais « est-elle suffisante! Je crois bien que non. Le développement de « l'intelligence par exemple peut-il s'expliquer simplement par « la survivance du plus apte? Comment la conscience s'est-elle « dégagée de l'inconscience? Est-ce que la lutte pour la vie « suffit pour l'expliquer? Comment des êtres si délicats et si « fragiles? Comment ces instincts compliqués? Comment ces « formes étranges? Comment ces précautions innombrables « défiant notre sagacité et nos investigations pour assurer « l'existence des plus minuscules créatures?

Digitized by Google

« La solution naturelle n'explique nullement cette tendance « à une vie plus intense, cette résistance à la destruction, cet « effort vers la vie et le progrès qu'on constate dans la matière « vivante.

« Est-ce par la simple lutte pour la vie et par la sélection « que tant d'êtres ont des procédés de défense si ingénieux et « si compliqués que toute l'œuvre des physiologistes n'a pas « réussi à en débrouiller une minime partie?

« Pour prendre un exemple entre mille, il est établi que les « cellules vivantes réagissent aux toxines en sécrétant des « substances antitoxiques spéciales pour chacun de ces « poisons. Autant de toxines, autant d'antitoxines élaborées « par l'organisme. Autant d'antigènes, autant d'anticorps « strictement spécifiques. Comment la sélection pourrait-elle « rendre compte de cette savante fabrication de contrepoisons « dont chaque cellule minuscule est l'officine?

« En présence de ces difficultés qui vont croissant à mesure « que la science progresse, ne sommes-nous pas naturellement « portés à raisonner humainement et à dire que, sous ces « multiples adaptations si extraordinaires, il y a une loi cachée, « une cause finale?

« Que le mécanisme gouverne le monde, cela n'est pas dou- « teux. Mais rien n'est expliqué par le mécanisme. C'est une « constatation, voilà tout. La formule de l'attraction n'est pas « une théorie, c'est l'énoncé d'un fait. De même la sélection « naturelle est l'énoncé d'un fait.

« Le monde vivant tend au mieux, comme les sociétés « humaines. Sous le mécanisme mathématico-chimico-physique « qui nous gouverne nous sentons planer vaguement comme « une idée directrice (l'expression est de Cl. Bernard). Cette « idée directrice, nous sommes hors d'état de la comprendre, « pauvres êtres bornés que nous sommes; pourtant nous avons « la notion confuse qu'elle existe et ce sentiment nous engage à « chercher et à expérimenter pour la moins mal entrevoir. « C'est donc une hypothèse féconde.

« De plus, c'est une hypothèse justifiée, car chaque pas en « avant dans les sciences biologiques montre que pour chaque

Digitized by Google

« organisme il existe une adaptation parfaite, pour chaque « danger une mesure préventive, pour chaque organe une « fonction régulière.

« *Jamais la loi de la finalité ne s'est trouvée en défaut dans l'étude des êtres vivants.* — Enfin, c'est une hypothèse presque « nécessaire, car on ne peut la remplacer par aucune autre. « On peut la condamner comme téméraire, car elle n'est ni « démontrée, ni peut-être démontrable, mais quand une « hypothèse est féconde, vaste, riche en conclusions scienti- « fiques et morales, il est bon parfois de l'adopter plutôt que « d'en rester à une douloureuse et stérile négation. » (Ch. Richet et Sully Prudhomme : l'Effort vers la vie et les causes finales).

Mais quelle est donc cette puissance mystérieuse, cette sagesse inconsciente et cachée qui semble atteindre l'infaillibilité, qui anime et dirige aussi bien la plus humble cellule que l'organisme le plus perfectionné, les individus comme les espèces? N'attendez pas de moi que je vous expose toutes les conjectures, toutes les hypothèses proposées à ce sujet. Cette force, ce n'est certainement pas notre intelligence raisonnable et consciente trop absorbée par nos multiples relations avec le monde, pour exercer ce magistère vigilant, ce contrôle ininterrompu, sans défaillance, sur les obscures opérations de la vie. Si nous voulons nous faire une idée de cette sorte de connaissance, bien différente de la connaissance intellectuelle, connaissance par le dedans et non par le dehors, connaissance d'objets et non de rapports, c'est à l'Instinct qu'il nous faut regarder, à l'instinct dont nous voyons dans certaines espèces vivantes se manifester les merveilleuses opérations. Écoutez une extraordinaire et véridique histoire : Un petit scarabée qui porte le joli nom de Sitaris pond ses œufs à l'entrée des galeries souterraines que creuse une sorte d'abeille du nom d'Antophore. La larve du Sitaris, après une longue attente, guette l'Antophore mâle au sortir de la galerie, se cramponne à lui et lui reste attachée jusqu'au vol nuptial; là elle saisit l'occasion de passer du mâle à la femelle et attend tranquillement que celle-ci ponde ses œufs. La larve de Sitaris saute

Digitized by Google

alors sur l'œuf qui va lui servir de support dans le miel; elle dévore l'œuf en quelques jours et, installée sur la coquille, subit sa première métamorphose. Organisée maintenant pour flotter sur le miel, elle consomme cette provision de nourriture et devient nymphe puis insecte parfait.

Tout se passe comme si la larve de Sitaris, dès son éclosion, savait que l'Antophore mâle sortira de la galerie d'abord, que le vol nuptial lui fournira ensuite l'occasion de se transporter sur la femelle, que celle-ci la conduira dans un magasin de miel capable de l'alimenter quand elle sera transformée, que jusqu'à cette transformation elle aura peu à peu dévoré l'œuf de l'Antophore de manière à se nourrir, à se soutenir à la surface du miel, et aussi à supprimer le rival qui serait sorti de l'œuf. Et tout se passe également comme si le Sitaris lui-même savait que la larve saurait toutes ces choses.

Ici la connaissance, si connaissance il y a, n'est qu'implicite et s'extériorise en démarches précises, au lieu de s'intérioriser en conscience; il n'en est pas moins vrai que la conduite de l'insecte dessine la représentation de choses déterminées existant ou se produisant en des points précis de l'espace et du temps que l'insecte connaît et connaît sans les avoir apprises. Ainsi tandis que l'intelligence n'a rien d'inné que des formes et des rapports, l'instinct nous offre le type d'une connaissance innée de certains objets. Tandis que l'intelligence ne connaît que ce qu'elle perçoit au moyen des sens et ne connaît jamais que par le dehors, l'instinct connaît à distance et par le dedans. L'instinct est moulé sur la forme même de la vie et si la conscience qui sommeille en lui se réveillait, s'il s'intériorisait en connaissance, au lieu de s'extérioriser en action, si nous savions l'interroger, et s'il pouvait répondre, il nous livrerait les secrets les plus intimes de la vie (Bergson).

En songeant à toutes ces choses, n'est-ce pas qu'il nous revient à la mémoire le mot d'Hamlet : « Il y a dans le ciel et sur la terre plus de choses qu'en peut rêver toute ta philosophie, Horatio. » et surtout le profond aphorisme de Bacon qui devrait être la règle d'or de tout homme qui pense :

« *Non arctandus est mundus ad angustias intellectus, sed*

Digitized by Google

expandendus et laxandus intellectus ad mundi imaginem recipiendam, qualis invenitur. »

Ce n'est pas l'univers qui doit être retréci à la mesure de notre intelligence. Il faut élargir notre intelligence pour qu'elle puisse accueillir l'image intégrale de l'univers.

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1923 ET 1924.

PRIX GAUSSAIL

Pour se conformer aux intentions de Mme veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.*

Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1923; ceux de l'ordre scientifique, en 1924.

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie[1].

PRIX OZENNE

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1923; ceux de l'ordre scientifique, en 1924.

PRIX D. CLOS

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien Président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

1. Ces termes excluent les œuvres où l'imagination domine : poèmes, romans, drames, etc., et les travaux juridiques d'un caractère purement pratique.

Digitized by Google

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné en 1925.

PRIX MAURY

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Que les travaux soient imprimés ou manuscrits, ils seront exclus du concours s'ils ont déjà été récompensés par une autre Société.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

PRIX ÉDOUARD MAUREL

Conformément aux dispositions prises dans son testament par M. le Dr Édouard Maurel, professeur honoraire à la Faculté de Médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie, celle-ci décerne tous les cinq ans un prix au meilleur travail qui lui sera présenté, manuscrit ou imprimé, composé depuis le dernier concours, sur une question d'hygiène publique ou privée.

Ce prix, qui sera pour la première fois de 600 francs, sera décerné en 1923.

Si aucun travail n'était jugé digne du prix à cette date, le prix réservé ne se confondrait pas avec le prix quinquennal suivant; le concours resterait ouvert les années suivantes, tant pour les travaux composés pendant les cinq années précédentes et non encore présentés que pour ceux qui auraient été ultérieurement composés.

Digitized by Google

MÉDAILLES

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement :

1° Aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix et les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique au mois de décembre.

VII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

VIII. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1921-1922.

Séance du 17 novembre 1921. — M. le Dr ABELOUS, Président, après avoir déclaré l'année académique ouverte, rappelle que la Compagnie a eu le regret de perdre, pendant les vacances, l'un des plus anciens de ses Associés libres, M. Eugène Hallberg, qui avait été Associé ordinaire pendant trente ans, et deux de ses correspondants : MM. le Marquis de Croizier et Lala.

Il annonce, d'autre part, que M. le Doyen Sabatier, Associé ordinaire, vient d'être nommé Commandeur de l'Ordre italien des Saints Maurice et Lazare.

L'Académie a reçu, en hommage, un album de sept gravures sur bois : *La Cité de Carcassonne*, par Ed. Baugé; une brochure sur *Le Saint-Suaire de Turin*, par M. A. Hémart et deux articles sur *J.-B. Noulet*, publiés dans *Le Télégramme*, par M. Rozès de Brousse.

L'Académie décide que ses séances s'ouvriront, comme l'année précédente, à cinq heures.

Séance du 24 novembre 1921. — M. ANGLADE donne lecture de son Rapport général sur les Concours de 1921. Ce Rapport est adopté; les attributions de prix, telles qu'elles ont été établies par la Commission des Concours et communiquées à l'Académie dans sa séance du 3 juin 1921, deviennent définitives.

L'Académie, désirant témoigner, par un hommage exceptionnel, à M. Leclerc du Sablon, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Toulouse, Associé correspondant, la gratitude qu'elle conserve à l'égard de ce confrère qui a été successivement Secrétaire-adjoint, Directeur et Trésorier perpétuel, l'élit à l'unanimité Associé honoraire.

M. Henry Tournier, de Mazamet, est élu correspondant dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Digitized by Google

L'Académie a reçu en hommage de ce Confrère les ouvrages suivants : *Introduction, en* 1728, *de la tonne, machine usitée dans les diocèses de Castres et de Lavaur pour apprêter les étoffes*, et *Jean-Jacques Rousseau à Môtiers-Travers.*

Première séance du 1er décembre 1921. — M. le Président annonce à l'Académie la perte de son Directeur, M. Émile Cartailhac, décédé à Genève, où il faisait des conférences sur la préhistoire.

L'Académie exprime la douleur qu'elle ressent de la brusque disparition de ce savant illustre et de ce confrère excellent; elle manifeste sa gratitude à l'égard de MM. le Comte Begouën, Associé ordinaire, et Privat, correspondant, qui ont assisté M. Cartailhac; envers M. Pittard, professeur d'anthropologie à l'Université de Genève, qui lui avait donné l'hospitalité et lui a prodigué ses soins; enfin, pour M. Fulliquet, recteur de la même Université, qui a présidé les obsèques solennelles de notre vénéré Directeur.

La séance est levée en signe de deuil.

Deuxième séance du 1er décembre 1921. — Ouvrage offert : *Une âme d'artiste, Roger Durey.*

M. JUPPONT fait une communication sur : *Les anomalies de la pesanteur et les mouvements de la terre. — Les théories d'Einstein et les géométries.*

Les théories de la relativité ont pour but de supprimer la contradiction qui existe entre les lois de la mécanique classique et les expériences d'électro-optique.

Mais, au lieu de suivre les suggestions de la méthode expérimentale qui demande la modification des lois physiques reconnues inexactes, Einstein, guidé par les intuitions absolues de Hégel, admet, après Fitz Gérald et Lorentz, que les étalons scientifiques de longueur et de temps sont variables avec la vitesse de translation du système observé.

La solidarisation du Temps et de l'Espace transporte toute la physique dans les mondes enchantés où le temps peut accélérer ou ralentir son cours, comme la mythologie, la magie, les contes de fées l'admettaient il y a des siècles.

La mathématique devient une nouvelle rhétorique du merveilleux.

Ces résultats paradoxaux pour la science et le sens commun

Digitized by Google

sont obtenus en admettant qu'il ne peut exister aucune vitesse supérieure à celle de la lumière et que cette vitesse se propage avec la même célérité dans toutes les directions, quelle que soit la vitesse de la source lumineuse.

La relativité suppose, en outre, que le monde réel possède les formes de la géométrie de Riemann et que le temps est une quatrième dimension de l'Espace, affectée du signe des imaginaires algébriques, signe qu'Eddington qualifie de mystérieux, et qui, d'après lui, « semble avoir la propriété de transformer le Temps en Espace ».

Pour M. Juppont, ces interprétations résultent de confusions verbales provenant de l'identification des concepts algébriques avec les objets réels qu'ils représentent. Il en trouve la preuve dans la terminologie de la géométrie générale. Cette magnifique synthèse des concepts géométriques prétend ne rien emprunter au monde physique; ce fait donne au géomètre la possibilité de concevoir une infinité de géométries ayant un nombre quelconque de dimensions, dont les lignes constitutives « plus court chemin d'un point à un autre », auront des formes conditionnées par des postulats choisis *ad libitum*; par contre, ces géométries ne sauraient se relier au monde réel qu'elles refusent de connaître.

Ce n'est donc pas l'expérience qui en vérifiera l'exactitude.

Pareil contrôle n'a pas de sens objectif.

Pour que la géométrie soit « mesureuse » de la terre et des phénomènes, il faut qu'elle incorpore explicitement le mouvement dans ses principes.

Toutes les confusions s'éclairent et le *postulatum* d'Euclide cesse d'être la clef mystérieuse des diverses géométries, pour devenir une définition objective, si l'on identifie la droite euclidienne à l'axe de rotation d'un solide indéformable qui tourne autour de deux de ses points.

M. Juppont expose ensuite comment cette géométrie et les nombres arithmétiques permettent de construire une cinématique absolue, en raison de l'unicité de la droite euclidienne; puis il montre comment cette cinématique fournit des dynamiques relatives, si, au lieu de partir du postulat de Galilée pour définir la masse de la mécanique, qui est un absolu algébrique, on objective les lois de Képler, qui deviennent ainsi les définitions fondamentales de la dynamique comme il l'a proposé dans des communications antérieures.

Digitized by Google

La Masse devient relative. La contradiction que la mathématique a créée entre l'expérience et l'observation se trouve levée non plus par des mythes algébriques ou pseudo-géométriques, mais par l'interprétation de la dynamique céleste, la plus majestueuse observation que l'homme puisse contempler et dont l'harmonie s'impose à tous les esprits.

Séance du 8 décembre 1921. — L'Académie décide qu'il sera conservé désormais cinq exemplaires de chacun de ses *Mémoires;* les collections qui pourront être établies en tenant compte de cette réserve seront vendues 1.200 francs; les volumes antérieurs à 1900, vendus isolément, le seront au prix de 20 francs, et ceux publiés depuis cette date, au prix de 16 francs. Il sera consenti aux libraires, sur ces prix, une remise de 20 %.

M. le Dr MARIE fait une communication intitulée : *Etude sur les moyens susceptibles d'augmenter la netteté des images produites par les rayons X.*

M. le Dr ABELOUS, Président, communique le discours qu'il se propose de prononcer à la séance publique.

Séance publique du dimanche 11 décembre 1921. — L'Académie tient sa séance publique annuelle.

M. le Président ABELOUS lit un discours intitulé : *Vitalisme et mécanisme.* (Imprimé p. 177.)

M. DE SANTI prononce l'*Eloge de M. le Dr Félix Garrigou.* (Imprimé p. 1.)

M. ANGLADE donne lecture du *Rapport général sur les Concours de* 1921.

Les récompenses suivantes sont décernées :

PRIX GAUSSAIL

Prix de 665 francs, partagé entre **M Pierre Dupont, ancien directeur d'école, à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *L'Enseignement primaire à Toulouse sous la Restauration (1815-1830) ;***

Et **M. Damien Garrigues**, directeur d'école, à Toulouse-Lafourguette. — Mémoire inédit intitulé : *Montastruc-la-Conseillère (Haute-Garonne) de 1789 à 1795. Un petit club de province sous la Révolution.*

Digitized by Google

PRIX MAURY

Prix de 600 francs. — **M. le Dr Félix, de Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé : *Du scepticisme en médecine. Essai sur la méthode.***

CONCOURS DES MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT

Mention honorable. — **M. Jean Amiel, à Carcassonne. — Mémoire inédit intitulé : *André Chénier à Carcassonne.***

Séance du 15 décembre 1921. — M. PASQUIER annonce à l'Académie que le Conseil municipal de Toulouse a émis un vœu favorable au classement de la chapelle Saint-Roch comme monument historique, classement qui avait déjà été réclamé par notre Compagnie.

L'Académie décide d'offrir à M. Baillaud, Directeur de l'Observatoire de Paris, Membre de l'Institut et Associé honoraire de notre Académie, à laquelle il appartient depuis 1881, un jeton de vermeil pour commémorer le quarantième anniversaire de son entrée dans cette Société comme Associé ordinaire.

M. le Chanoine MAISONNEUVE fait une lecture sur : *Une religion chinoise : le Taoïsme.*

M. LÉCAILLON fait une communication sur : *L'hybridation chez les animaux.*

Séance du 5 janvier 1922. — Des félicitations sont adressées à M. Édouard Privat, correspondant, qui vient d'être élu Président du Tribunal de Commerce de Toulouse.

M. DE GÉLIS fait une communication sur : *Quelques poètes des Jeux Floraux aux XVIe et XVIIe siècles.* (Imprimée p. 27.)

L'Académie délègue, pour la représenter, avec M. Duméril, Secrétaire perpétuel, au Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, M. le Baron Desazars de Montgaillard, qui sera suppléé, en cas d'empêchement, par M. Signorel, Trésorier perpétuel.

Séance du 12 janvier 1922. — M. SIGNOREL fait une communication sur : *Le mouvement de la population allemande au cours des années* 1914 à 1918.

Digitized by Google

L'Académie élit, en qualité d'Associé honoraire étranger, M. Eugène Pittard, professeur d'anthropologie à l'Université de Genève.

Séance du 19 janvier 1922. — Des félicitations sont exprimées à M. le Doyen Sabatier, Associé ordinaire, promu Commandeur de la Légion d'honneur.

M. le Dr GESCHWIND fait une communication sur : *Les régimes alimentaires.* (Imprimée p. 49.)

Séance du 26 janvier 1922. — M. CHALANDE, continuant son *Histoire des Rues de Toulouse*, fait une communication sur : *Le Quartier des Puits-Clos.* (Imprimée p. 95.)

Séance du 2 février 1922. — M. CAMICHEL fait une communication intitulée : *Quelques considérations sur l'hydraulique moderne.*

Séance du 9 février 1922. — L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel de transmettre ses félicitations à M. Clément Ader, correspondant, promu Commandeur de la Légion d'honneur.

Ouvrage offert : *Histoire de Saint-Jory*, par M. l'abbé Contrasty, correspondant.

M. GALABERT fait une communication sur : *Molière à Toulouse. — Exposition du tricentenaire.*

Le passage de Molière à Toulouse a fait l'objet de nombreuses recherches dont le résultat n'est pas très concluant. Si la troupe dont Molière faisait partie est passée en 1647, 1649 et 1650 à Toulouse (un acte de baptême d'août 1650 mentionne la présence de plusieurs « comédiens du Roi » et notamment de Madeleine Béjart, la maîtresse de Molière (voir *Revue historique de Toulouse*, avril 1922, article de M. l'abbé Dubois) aucun document ne désigne formellement Molière comme se trouvant dans la troupe.

Sa présence est cependant assez vraisemblable pour contribuer à justifier la célébration par la ville de Toulouse du Tricentenaire de Molière. L'exposition organisée à cette occasion dans la salle Henri-Martin, du Capitole, a été rendue possible par l'existence d'une collection merveilleuse d'éditions et d'estampes réunies par l'historien de l'Académie, notre confrère M. Lapierre, ancien bibliothécaire de la ville. Les éditions exposées dans trois vitrines et

Digitized by Google

une bibliothèque forment, depuis 1667 jusqu'à nos jours, une série dans laquelle on remarquera celles de Toulouse de 1697 et 1699, celles de 1734 (figures de Boucher), de 1773 (figures de Moreau), de 1791-94 (imp. Didot). Parmi celles du dix-neuvième siècle, les éditions Regnier (Paris, 1878, Imp. nationale, grand format), Moland (Paris, Garnier, 1880-84, moyen format), et Jouaust (1890-95, petit format) contiennent, pour chaque pièce, une collection iconographique probablement unique formée par M. Lapierre, chaque pièce étant précédée d'une vingtaine de gravures classées, suivant leur format, dans l'une des trois éditions.

La partie iconographique est, en outre, représentée par une série de tableaux encadrés et d'estampes piquées sur six panneaux. Ce sont toutes les gravures connues, souvent en plusieurs états, dérivant des deux portraits de Molière par Coypel et Mignard, des suites de Boucher, gravées par Cars ou Cochin, de Coypel, gravées par Marc, de Desenne, Dupont, Foulquier, Hédouin, Leloir, Lalauze.

Des documents divers, médailles, registre de la Grange, *Ballet de M. de Pourceaugnac*, par Lully (copie du XVIII[e] s.), *Plaisirs de l'Ile enchantée* (Album de gravures), *fac-similés* de signatures de Molière, complètent cet ensemble qui fait de la collection de M. Lapierre, donnée par lui à la Bibliothèque de la ville, un joyau de premier ordre.

M. le Secrétaire perpétuel lit une note dans laquelle M. de Santi expose les raisons qui lui font considérer comme improbable le passage de Molière à Toulouse en 1645.

M. CHALANDE présente quelques observations en sens contraire.

Séance du 16 février 1922. — M. ANGLADE, Associé ordinaire, offre à l'Académie un exemplaire de son *Histoire sommaire de la littérature méridionale au Moyen âge* (*Des origines à la fin du XV[e] siècle*).

L'Académie décide d'échanger ses publications contre le *Bulletin de la Société des Sciences de Cluj* (Roumanie).

M. CHALANDE, continuant son *Histoire des Rues de Toulouse*, fait une communication sur : *La Rue des Arts.* (Imprimée p. 95.)

L'Académie élit correspondant, dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Georges Douin, Lieutenant de vaisseau,

Digitized by Google

Contrôleur de la Navigation de la Compagnie du Canal maritime de Suez.

Ce nouveau Confrère a envoyé en hommage à l'Académie les ouvrages suivants : *La Méditerranée de* 1803 *à* 1805. — *Pirates et Corsaires aux Iles Ioniennes.* — *L'attaque du Canal de Suez,* 3 *février* 1915. — *Notes de voyage sur la Crète et le Liban.* — *Le Canal de Suez.*

Séance du 23 **février** 1922. — Ouvrages offerts : *Psychiâtrie du médecin praticien*, par MM. Dide et Guiraud. — *Quelques notes de voyage en Yougo-Slavie*, par M. le Comte Begouën. — *Découvertes dans la caverne de Montesquieu-Avantès, en* 1920 *et* 1921, par le même.

L'Académie entend l'*Eloge de M. Hallberg*, par M. Crouzel. (Imprimé p. 13.)

M. **Hérisson-Laparre** fait une communication sur *La situation actuelle de la question de l'ammoniaque synthétique.*

Il signale le procédé original mis en œuvre par Claude pour la préparation de l'hydrogène pur nécessaire pour la catalyse. Cet hydrogène est obtenu par compression, puis refroidissement par détente avec travail extérieur, soit du gaz à l'eau, soit du gaz des fours à coke. La température atteinte est de 207 degrés.

Une usine d'une productivité de 5 tonnes sur gaz à l'eau est en achèvement à Montereau. Une station d'essais sur gaz des fours à coke a été montée à Béthune. Elle est entrée en marche le 13 février dernier.

Sur gaz à l'eau, le procédé Claude nécessite plus de force que celui d'Haber, mais moins de main-d'œuvre. Sa simplicité, la facilité de son installation et de sa conduite lui assurent un prix de revient plus avantageux en pratique.

Sur gaz des fours à coke, que le procédé Haber ne peut utiliser, celui de Claude est très supérieur. Il permet 30 % au moins d'économie sur les frais de premier établissement, 0 fr. 25 de réduction du prix de revient par kilogramme d'azote.

Il semble, dans ces conditions, que le mieux serait de laisser chacun des deux procédés s'installer librement, sans intervention de l'État. La liberté laissée à l'initiative individuelle aurait, en outre, l'avantage de ne pas entraver l'essor d'autres procédés de synthèse encore à l'étude, dont il est permis d'attendre des résul-

Digitized by Google

tats intéressants surtout pour la région dont Toulouse est la capitale incontestée.

Séance du 2 mars 1922. — L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel de transmettre ses félicitations à M. Roule, Associé correspondant, promu Officier de la Légion d'honneur.

Ouvrage offert : *Méthodes actuelles d'expertises employées au laboratoire municipal de Paris*, par M. André Kling.

Lecture est donnée d'un Mémoire envoyé par M. Joulin, Associé libre, et intitulé *La protohistoire de la France du Sud et la Péninsule hispanique.* (Imprimée p. 79.)

Séance du 9 mars 1922. — L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer ses compliments à M. Antonio Cabreira, qui appartient à notre Compagnie, comme correspondant étranger, depuis vingt-cinq ans, et qui célèbre son double jubilé de Membre de l'Académie des Sciences de Lisbonne et de Membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

L'Académie délègue à la cérémonie d'inauguration de l'Institut français de Barcelone, M. le Doyen Guy, Associé ordinaire; à celle du 7me Centenaire de l'Université de Padoue, MM. Anglade, le Comte Begouën, Associés ordinaires et de Casamichela, correspondant.

Ouvrage offert : notice sur *Jean de Santi*, le fils, récemment décédé, de M. Louis de Santi, Associé ordinaire.

M. CHALANDE, continuant son *Histoire des Rues de Toulouse*, fait une communication sur : *Le quartier de la place Mage.* (Imprimée p. 95.)

Séance du 16 mars 1922. — M. ALOY fait une communication sur : *L'empoisonnement criminel à travers les âges.*

Séance du 23 mars 1922. — M. GROS fait une communication sur : *La crise financière sous la Révolution française.* (Imprimée p. 61.)

Séance du 30 mars 1922. — M. CALMETTE fait une communication sur : *Louis XI et l'Angleterre : Le retour à la Rose rouge.*

Il expose comment Louis XI rompt le cercle de ses adversaires

Digitized by Google

en favorisant la chute d'Édouard IV d'York et le rétablissement du chef de la maison de Lancastre, Henri VI. Le Roi de France veut alors former une ligue franco-anglaise contre Charles le Téméraire, et faire sortir d'une guerre ainsi engagée un démembrement de la monarchie bourguignonne. Mais les intérêts économiques et la résistance du Parlement anglais contrecarrent ce plan qui s'effondre tout à coup par un coup de théâtre : le débarquement en Angleterre d'Édouard IV, soutenu par le duc de Bourgogne.

Séance du 6 avril 1922. — M. SAINT-RAYMOND fait une communication sur : *L'Ecole des Arts moderne.* (Imprimée p. 155.)

L'Académie élit en qualité de correspondants étrangers MM. le Dr Martinez Vargas, Doyen de la Faculté de Médecine de Barcelone et le Dr Pi Suñer, professeur à la même Faculté.

M. Albert Feuillerat, de Toulouse, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes, est élu correspondant national.

Séance du 27 avril 1922. — Ouvrages offerts : *Petite histoire locale et monographie de la ville de Graulhet*, par M. G. Cauquil. — *Le Bureau des Menus plaisirs et la mise en scène à la Cour d'Elizabeth*; *John Lyly, Contribution à l'histoire de la Renaissance en Angleterre*; *Shakespeare, Œuvres choisies*; *The Swisser, d'Arthur Wilson*, par M. Feuillerat.

M. BARRIÈRE-FLAVY fait une communication intitulée : *Une page de l'histoire seigneuriale de la ville d'Auterive (Haute-Garonne) aux XIVe-XVe siècles.*

C'est un fragment de la seconde partie de l'importante monographie inédite que M. Barrière-Flavy a consacrée à cette ville.

Après un exposé succinct de la situation de cette baronnie sous ses primitifs seigneurs, dont les plus importants furent les Montaut, qui luttèrent contre Simon de Montfort au treizième siècle et octroyèrent aux habitants de la cité des coutumes avec cession des deux tiers de la seigneurie aux consuls, l'auteur décrit l'intéressant et dramatique conflit entre la communauté d'Auterive, représentée par ses consuls et le coseigneur Jacques Ysalguier, l'un des plus tyranniques seigneurs de son temps. Afin de se soustraire à son oppression et de lui opposer un plus puissant seigneur, les habitants de la ville firent don au Comte de Foix, Jean de Grailly, en 1423, de leur part de seigneurie.

Digitized by Google

Un instant divisée entre les Lévis et les Ysalguier, la baronnie d'Auterive passa, au quinzième siècle, aux Comtes de Foix, Rois de Navarre, enfin aux d'Albret, aux Bourbons et à Henri IV, qui la réunit à la Couronne en 1602.

(Les sources inédites sont puisées aux Archives nationales, aux Archives de la Haute-Garonne et des Basses-Pyrénées et aux Archives privées de M. le Duc de Lévis-Mirepoix.)

Séance du 4 mai 1922. — Des félicitations sont exprimées à M. l'Abbé Contrasty, correspondant, nommé Chanoine honoraire du diocèse de Toulouse et à M. Chalande, Associé ordinaire et Bibliothécaire de l'Académie, promu Officier de l'Instruction publique.

M. DUMÉRIL fait une communication sur : *L'Enseignement des Langues : la rédaction libre.* (Imprimée p. 85.)

M. CHALANDE présente à l'Académie un microscope du dix-huitième siècle.

Séance du 11 mai 1922. — M. le Dr ABELOUS lit une étude intitulée : *Automatisme ou conscience chez les animaux.*

Séance du 18 mai 1922. — Les Commissions des Concours communiquent leurs Rapports sur les ouvrages présentés.

M. Lamotte est désigné comme Rapporteur général.

M. le Dr Dide, Médecin-Directeur de l'Asile d'aliénés de Braqueville (Haute-Garonne), est élu Associé ordinaire dans la classe des Sciences, Section des Sciences physiques et naturelles, Sous-Section de médecine.

Séance du 1er juin 1922. — L'Académie désigne M. Pasquier pour la représenter aux obsèques du regretté Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, le Chanoine Pottier.

M. le Comte BEGOUEN fait une communication sur : *La Thrace interalliée sous l'administration du Général Charpy* (1919-1920).

L'article 48 du traité de Neuilly portait que la Thrace occidentale serait remise par la Bulgarie aux puissances alliées et

Digitized by Google

que son attribution serait fixée ultérieurement. En attendant, l'administration en était confiée à la France. Le Général Franchet d'Esperey en prit donc possession au nom des alliés et promulgua une sorte de constitution.

Le Général Charpy fut nommé Gouverneur (22 octobre 1919). Ce régime dura six mois, de novembre 1919 à mai 1920, date où, en vertu des accords de San-Remo et du traité de Sèvres, la Thrace fut remise à la Grèce. C'est l'histoire de l'administration française en Thrace que M. Begouën a exposée d'après ses souvenirs personnels et d'après des documents officiels.

La Thrace occidentale s'étend des monts Rhodopes à la mer Égée et est bornée à l'Est par la Maritza. La côte est basse, inhospitalière, le petit port de Dedeagatch ne peut recevoir que des navires de cabotage, mais n'en est pas moins un point économique important, et Porto-Lagos, sur la lagune du lac Bouron, est un simple village de pêcheurs. Ces deux localités ont d'ailleurs été ruinées par les bombardements. Les plaines seraient fertiles mais sont peu cultivées, excepté vers le Rhodope, par les paysans bulgares, et aux environs de Xanthi, par les Turcs qui cultivent le tabac. Les haines de race et de religion sont très vives. La population est très mélangée : Grecs, Bulgares et Turcs forment des groupements à peu près égaux qui ont tour à tour dominé et opprimé.

Les statistiques établies par les officiers français, et seules impartiales, ont relevé l'existence de 86.000 musulmans, dont 74.000 Turcs et 12.000 Pomaks (Bulgares islamisés), de 56.000 Grecs et de 54.000 Bulgares.

Le rôle de l'administration française consistait à ramener la paix, le calme, la sécurité et, par conséquent, la prospérité dans ce pays dévasté par les guerres et les querelles, sanglantes souvent, de race et de religion. Grâce à l'application de nos principes de justice et d'impartialité, ce but a été heureusement et rapidement atteint. A côté du Général Gouverneur, il y avait un Conseil de Directeurs, tous Français, et un Comité consultatif comprenant des représentants des diverses nationalités. Quant aux fonctionnaires subalternes, ils avaient été choisis parmi les habitants. Au début, comme on se méfiait des Bulgares, un grand nombre étaient Grecs, mais on fut obligé peu à peu de les remplacer par des Bulgares, plus au courant des affaires, plus souples et montrant des qualités supérieures, ainsi qu'une parfaite loyauté, à tel point

Digitized by Google

qu'on a pu dire que l'administration de la Thrace a été une collaboration franco-bulgare. On avait dû d'ailleurs conserver la législation et les impôts bulgares. Ceux-ci rentrèrent avec assez de régularité pour, qu'en six mois, l'excédent du budget se soldât par dix millions de levas. Cependant on avait entrepris un grand nombre de travaux publics, construit et réparé des routes, refait des ponts, assaini des marais, assuré la sécurité au point que la prospérité n'avait pas tardé à régner. Les habitants de toutes races appréciaient fort cette tranquillité et, le 4 avril, lors de l'ouverture du Conseil consultatif, une grandiose manifestation eut lieu à Gumuldjina, la Capitale, pour réclamer l'autonomie de la Thrace sous le protectorat de la France. Une pétition, revêtue de plus de 100.000 signatures, fut envoyée à Paris. Il était trop tard, des engagements internationaux avaient été pris et, à la fin de mai 1920, les troupes françaises durent évacuer le pays que les Grecs vinrent occuper.

Les regrets de la population furent unanimes. Les Bulgares émigrèrent en masse. M. Begouën rapporte ce propos, entendu par lui : « Vos tribunaux sont merveilleux, ils ne font pas attention à la nationalité des plaideurs et on peut avoir raison à quelque race que l'on appartienne. » Cela en dit long sur les mœurs et les usages de ces régions. Aussi M. Begouën conclut en disant que, le vrai moyen d'assurer l'ordre et la paix dans des pays aussi divisés que la Thrace et la Macédoine, ne consiste pas à donner le pouvoir à une race, qui serait fatalement amenée à en abuser pour écraser les autres, mais bien à assurer l'autonomie de ces provinces sous la direction ou le protectorat impartial d'une puissance désintéressée. Il est fâcheux, pour la tranquillité de l'Orient, et, par conséquent, de l'Europe, que notre œuvre ait été brusquement arrêtée, peut-être justement parce qu'elle réussissait trop bien et suscitait des jalousies. Mais elle ne fut pas inféconde et nous fait le plus grand honneur. Il convient de rendre un hommage particulier aux qualités administratives de premier ordre du Général Charpy, ainsi qu'au dévouement, au tact et au savoir de ses collaborateurs. Tous ont su faire apprécier et aimer la France, ses méthodes larges et libérales de gouvernement et ses principes politiques. Ils ont montré ce que l'on peut faire lorsque l'on n'est guidé que par des idées de justice, de devoir et de désintéressement.

En terminant, M. Begouën fait remarquer que le dernier para-

Digitized by Google

graphe de l'article 48 du traité de Neuilly, assurant un débouché économique à la Bulgarie sur la mer Égée, n'a pas encore été appliqué. C'est cependant une question d'intérêt capital pour la Bulgarie et aussi de justice. L'Europe a engagé sa parole. Il faudra donc la tenir malgré les difficultés que présente le problème, maintenant que la Grèce occupe ces territoires. On se rend compte actuellement de la faute qui a été commise lorsque a été détruite cette organisation de la Thrace interalliée qui, seule, était capable de donner satisfaction à tous parce qu'elle assurait le respect des droits de chacun.

Séance du 8 juin 1922. — M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD fait une communication sur : *L'art à Toulouse pendant la Révolution et l'Empire* (1re *partie*).

Sont élus correspondants étrangers, dans la classe des Sciences : M. Richard Zupantchich, professeur de mathématiques à l'Université de Ljubljana (Yougoslavie), et dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres : M. Pierre Skok, professeur de philologie romane à l'Université de Zagreb (Yougoslavie).

Séance du 15 juin 1922. — Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus :

Président, pour une troisième année (1922-1923), M. le Dr ABELOUS;

Directeur, M. de GÉLIS;

Secrétaire-adjoint, M. ALOY.

Sont nommés, en remplacement des Membres sortants du Comité de Librairie et d'Impression : MM. JUPPONT, GESCHWIND et LÉCRIVAIN; et en remplacement des Membres sortants du Comité économique, MM. MARIE, FABRE et CALMETTE.

M. le Président désigne M. Fabre pour remplir, en 1922-23, les fonctions d'économe.

M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD termine sa communication sur : *L'art à Toulouse pendant la Révolution et l'Empire.*

Il commence par rappeler ce qu'était cet art avant 1789. A cette époque, Toulouse était un centre provincial considérable au

Digitized by Google

point de vue politique, religieux, universitaire, judiciaire et économique. La Révolution devait lui faire perdre cette prépondérance, qui s'étendait à trente diocèses de son voisinage, en même temps que ses institutions littéraires, scientifiques et artistiques. Elle n'en fut pas moins acclamée par les artistes qu'elle ruinait. Pendant sa durée de 1792 à 1795, la Convention avait beaucoup légiféré pour réformer les institutions de la France. Mais, au milieu de ses luttes et de ses déchirements, elle avait surtout détruit et n'avait laissé que des matériaux pour les nombreuses réformations qu'elle projetait. Elle avait, notamment, supprimé toutes les institutions concernant l'instruction publique, ainsi que toutes les Académies, et, en particulier, l'Académie de peinture, de sculpture et d'architecture dont s'honorait Toulouse pour ses enseignements et ses succès. Et, lorsqu'elle s'occupa de les remplacer, elle se borna à établir des institutions « provisoires », comme l'Institut du Sud-Ouest, puis une École centrale, sans se préoccuper de l'enseignement technique de l'Art. Ce ne fut que pendant la période de Directoire que fut créée, en 1795, une École spéciale des Sciences et des Arts, qui fut réorganisée successivement comme avant 1789, d'abord sous le Consulat, en 1803, et puis sous l'Empire, en 1805.

M. le Baron Desazars suit pas à pas toutes ces destructions et toutes ces transformations. Il s'étend particulièrement sur la création du Musée, due à l'initiative de quelques artistes toulousains auprès du Directoire du Département, lequel prit, le 22 frimaire, an II (12 novembre 1793), un arrêté qui eut le grand mérite de sauver de la destruction et du pillage toute une série de tableaux peints à Toulouse depuis le commencement du quinzième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième. Dans la suite, le Musée de Toulouse devait s'enrichir d'autres tableaux saisis dans la région, conformément aux lois révolutionnaires, puis de tableaux de grande importance provenant des victoires remportées en Italie et en Allemagne. En sorte qu'à la fin de l'Empire, Toulouse avait non seulement retrouvé les institutions techniques qu'elle avait possédées avant 1789, mais encore acquis de nouveaux éléments d'éducation artistique, dont elle devait surtout profiter sous le second Empire.

Séance du 22 juin 1922. — Des félicitations sont adressées à M. le Dr Abelous, Président, nommé professeur honoraire de

Digitized by Google

l'École de médecine de Barcelone, et à M. le Doyen Sabatier, auquel l'Université de Saragosse a décerné le titre de docteur *honoris causa*.

M. ANGLADE fait une communication sur : *La musicalité de la Langue d'Oc*.

Séance du 29 juin 1922. — M. DE GÉLIS fait une communication intitulée : *Petits tableaux toulousains*.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Bienfaiteurs de l'Académie..... VI
État des Membres de l'Académie..... VII
Éloge de M. le Professeur Garrigou, par M. le Dr DE SANTI..... 1
Éloge de M. Hallberg, par M. CROUZEL..... 13
Quelques poètes des Jeux Floraux aux XVIe et XVIIe siècles, par M. DE GÉLIS..... 27
Les Régimes alimentaires, par M. le Dr GESCHWIND..... 49
La Crise financière sous la Révolution française, par M. GROS.. 61
La Protohistoire de la France du Sud et de la Péninsule hispanique d'après les découvertes archéologiques récentes, par M. Léon JOULIN..... 79
L'Enseignement des Langues. — La Rédaction libre, par M. Henri DUMÉRIL..... 85
Histoire des rues de Toulouse *(suite)*, par M. Jules CHALANDE.. 95
L'École des Arts moderne, par M. SAINT-RAYMOND..... 155
Vitalisme et Mécanisme, discours prononcé à la séance publique du 11 décembre 1921, par M. le Dr ABELOUS, Président..... 177

Programme des Prix pour les années 1923 et 1924..... 193

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1921-1922..... 197

Les anomalies de la pesanteur et les mouvements de la terre. — Les théories d'Einstein, par M. JUPPONT..... 198
Molière à Toulouse. — Exposition du tricentenaire, par M. GALABERT..... 202
La situation actuelle de la question de l'ammoniaque synthétique, par M. HÉRISSON-LAPARRE..... 204
Louis XI et l'Angleterre : Le retour à la Rose rouge, par M. CALMETTE..... 205
Une page de l'histoire seigneuriale de la ville d'Auterive (Haute-Garonne) aux XIVe-XVe siècles, par M. BARRIÈRE-FLAVY..... 206
La Thrace interalliée sous l'administration du Général Charpy (1919-1920), par M. le Comte BEGOUEN..... 207
L'Art à Toulouse pendant la Révolution et l'Empire, par M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD..... 210

Les FRÈRES DOULADOURE, Imprimeurs, rue Saint-Rome, 39. — 4197.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

YE 07425

547045

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google